UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01963744 4

ŒUVRES

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES

ÉVÊQUE ET PRINCE DE GENÈVE

ET

DOCTEUR DE L'ÉGLISE

ÉDITION COMPLÈTE

D'APRÈS LES AUTOGRAPHES ET LES ÉDITIONS ORIGINALES

ENRICHIE DE NOMBREUSES PIÈCES INÉDITES

DÉDIÉE A SA SAINTETÉ LÉON XIII

ET HONORÉE DE DEUX BREFS PONTIFICAUX

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE Mgr L'ÉVÊQUE D'ANNECY

PAR LES SOINS DE RELIGIEUSES DE LA VISITATION

DU Ier MONASTÈRE D'ANNECY

TOME XIX

LETTRES — VOLUME IX

LIBRAIRIE CATHOLIQUE EMMANUEL VITTE

LYON
3, Place Bellecour, 3

PARIS
14, Rue de l'Abbaye, 14

ANNECY, IMPRIMERIE J. ABRY

MCMXIX

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/oeuvresdesaintfr19fran

ŒUVRES

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES

ÉVÊQUE ET PRINCE DE GENÈVE

ET

DOCTEUR DE L'ÉGLISE

TOME DIX-NEUVIÈME

LETTRES

IXme VOLUME

1619 – 1620

John M. Kelly Library

Propriété

ŒUVRES

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES

ÉVÊQUE ET PRINCE DE GENÈVE

ET

DOCTEUR DE L'ÉGLISE

ÉDITION COMPLÈTE

D'APRÈS LES AUTOGRAPHES ET LES ÉDITIONS ORIGINALES

ENRICHIE DE NOMBREUSES PIÈCES INÉDITES

DÉDIÉE A SA SAINTETÉ LÉON XIII

ET HONORÉE DE DEUX BREFS PONTIFICAUX

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE MGR L'ÉVÊQUE D'ANNECY

PAR LES SOINS DE RELIGIEUSES DE LA VISITATION

DU IER MONASTÈRE D'ANNECY

TOME XIX

LETTRES — VOLUME IX

LIBRAIRIE CATHOLIQUE EMMANUEL VITTE

LYON
1, Place Bellecour, 3

PARIS
14, Rue de l'Abbaye, 14

ANNECY, IMPRIMERIE J. ABRY

MCMXIV

Droits de traduction et de reproduction réservés

AVANT-PROPOS

A vrai dire, il est mille fois plus aisé d'admirer en détail la conversation écrite de l'Evêque de Genève (car sa correspondance n'est pas autre chose), que de vouloir donner une idée d'ensemble d'une matière variée à l'infini, et qui échappe à la synthèse générale qu'on voudrait réaliser. La difficulté se fait sentir vivement en face de ce nouveau volume, riche en sources d'études sur la vie extérieure et sur l'âme du saint Prélat. Ses deux cent trois Lettres embrassent une période de dix-sept mois — août 1619 à décembre 1620. Trente-huit sont inédites [1] : parmi les cent soixante-cinq autres déjà publiées antérieurement, cinquante-quatre ont été revues et collationnées sur les Autographes, vingt-deux sur d'anciennes copies. Quant à celles qui ont échappé à ce contrôle, encore convient-il d'ajouter qu'elles ont pu être améliorées ou par une ponctuation plus rationnelle, ou par une meilleure lecture.

Après dix mois de séjour à Paris, l'Evêque de Genève a le devoir d'accompagner la « tres honnoree Dame et « Princesse » que la France vient de donner à « la serenis- « sime Mayson de Savoye [2]. » La vie apostolique menée par François de Sales, son éloquence qui ne ressemblait à aucune autre, la distinction de ses manières, le charme de sa conversation, avaient émerveillé la Cour et la Ville.

(1) On compte aussi bon nombre de fragments inédits, et les pièces intéressantes données en Appendice sont, à l'exception d'une seule, imprimées pour la première fois.

(2) Page 176.

comme on disait alors. Aussi, ses amis et ses enfants spirituels s'affligent à l'approche du départ ; le Saint les console en reportant leur regard vers l'éternité où le sien est toujours fixé, et après les avoir confiés à Dieu (1), il s'éloigne pour rejoindre les princes réunis en Touraine.

Autour des souverains se pressent les grands seigneurs. Les uns, partisans de la Reine mère, s'ingénient à faire oublier au Roi leur passé, prêts à profiter des faveurs escomptées comme gage d'une réconciliation que l'on souhaite durable sans oser l'espérer ; les autres, fiers de leur fidélité à la couronne, font sonner bien haut leurs droits aux charges éminentes et lucratives. Il y a là encore « tout plein de Prælatz (2) ; » quelques-uns ne sont pas exempts d'ambition : tel Armand du Plessis-Richelieu qui cherche à sortir de son évêché, « le plus vilain... de France, » à son dire, « et le plus désagréable (3). » La soif du pouvoir qui remplit déjà son âme, forme un singulier contraste avec la suave humilité et l'esprit surnaturel de l'Evêque de Genève.

Celui-ci n'a pas à chercher les honneurs ou les faveurs royales ; son mérite et sa sainteté les attirent sans qu'il le veuille. C'est sur le désir formel de Marie de Médicis qu'il se présente deux fois devant elle ; Louis XIII et sa mère témoignent hautement leur satisfaction de le voir suivre la jeune princesse de Piémont ; les cardinaux de la Rochefoucault et de Retz, l'Archevêque de Sens travaillent à le fixer en France et à lui faire accepter la coadjutorerie de l'évêché de Paris, projet accueilli avec plaisir par le Roi (4). En somme, il est « fort caressé (5) ; » mais il avoue ingénuement n'en être « point plus glo- « rieux pour cela (6). » Son âme ne se laisse pas éblouir par l'éclat mondain, et l'on sent en elle, au contraire, une certaine mélancolie en face de « cette assemblee de

(1) Cf. Lettre MDXLVIII.

(2) Page 38.

(3) Cité par J. Boulenger dans *Le Grand siècle*, chap. II (collection de l'*Hist. de France* dirigée par F. Funck Brentano).

(4) Voir pp. 37-40.

(5) Page 22.

(6) Page 20.

« divers pretendans, car la cour est cela, » dit-il, « et « n'est que cela... Amas de guespes... acharnees sur un « cors mort [1], » ajoute-t-il énergiquement au triste spectacle de l'avidité insatiable des biens de la terre.

Le passage de Christine à travers le royaume fut une série de fêtes et de fatigues. Partout, à Bourges, à Moulins, à Lyon, à Grenoble, on faisait « les complimens a « Madame [2], » ce qui consumait presque le temps des haltes, relativement courtes, car il fallait atteindre l'Italie avant la mauvaise saison. Aussi, on s'imagine aisément cet « embaras incroyable [3], » on croit entendre les « tintamarres de cette presse [4] » dont nous parle François de Sales, et qui s'augmentent pour lui, obligé qu'il est de partir « soudain comme Madame monte en carosse, » parce qu'il est « de la carosse qui va immediatement devant « elle [5]. » Comment donc trouva-t-il le loisir d'écrire tant de lettres — conservées en trop petit nombre, — de visiter les couvents dans les villes que traversait le cortège princier, d'y prêcher, de conférer avec les âmes pieuses, comme cette ancienne sous-gouvernante des Enfants de France, Mlle Humbert, qui fut assez heureuse pour l'entretenir chaque jour pendant le voyage [6] ? La parfaite tranquillité d'esprit du saint Prélat, sa totale possession de lui-même et l'ordre qui en découlait dans la succession de ses actes, nous donnent la réponse à cette question.

On arrive à Chambéry, et l'Evêque de Genève va quitter la cour pour rentrer dans son cher Annecy. Mais la Providence a laissé venir sur lui la redoutable épreuve des honneurs ; commencée avec l'ambassade de Maurice de Savoie, continuée par les faveurs des princes, la familiarité des grands, l'estime et la vénération universelles, elle va se poursuivre encore. La fille de Henri IV, héritière du coup d'œil clairvoyant de son père sur les hommes, choisit François de Sales pour son grand Aumônier ;

(1) Pages 20, 22.
(2) Page 33.
(3) Page 32.
(4) Page 29.
(5) Page 44.
(6) Voir note (4), p. 220.

bientôt, les princes de Savoie, de concert avec elle, feront nommer Jean-François coadjuteur de son frère avec future succession ; Charles-Emmanuel montrera l'estime qu'il fait du saint Evêque par sa volonté expresse de l'attacher à la suite de son fils le Cardinal, tandis que les plus hauts dignitaires de l'Eglise de France multiplieront leurs efforts pour le faire entrer dans leurs rangs.

Nous sommes loin du temps où l'ombrageux duc de Savoie affligeait par ses soupçons le plus fidèle de ses serviteurs ! Si les temps ont changé, le Saint reste le même. Tel nous l'avons vu en butte aux sourdes persécutions, tel nous le retrouvons aujourd'hui dans ce que les hommes appellent la prospérité. On le dirait impassible, et l'on est frappé du calme que respirent les lettres écrites en cours de route, celles encore où il traite de la coadjutorerie ou des offres qui lui sont faites personnellement. Les choses extérieures n'ont aucune prise sur cette âme qui domine toutes les situations, et reste libre toujours de s'employer « au service de l'honneur de Nostre « Seigneur (1), » son unique ambition. Tous ceux qui approchent l'Evêque de Genève trouvent en lui l'homme de Dieu. Recueillons les échos de sa voix au sein des tumultes de la cour : au seigneur de Bonneuil, il parle des heureuses et saintes dispositions de sa fille, novice à Port-Royal (2) ; il entretient Robert d'Andilly de l'abandon à la volonté divine (3) ; ne va-t-il pas jusqu'à faire naître dans l'Evêque de Luçon, maintenant favori de la fortune après en avoir connu les trahisons, des velléités de vie retirée et toute sainte (4) ?

Quant à lui, après ces longs mois de commerce avec les courtisans, il dit avoir « appris... a estre plus simple « et moins mondain (5), » à abhorrer « de plus en plus » le monde, « et son esprit, et ses maximes, et toutes ses « niaiseries (6). » C'est avec un soupir de soulagement

(1) Page 49.
(2) Voir p. 23.
(3) Voir pp. 26, 28.
(4) Voir p. 38.
(5) Lettre MDCVI, p. 131.
(6) Lettre MDLXIII, p. 50.

qu'il se retrouve en son « nid [1] » et, sans transition, il reprend sa vie de Pasteur actif et zélé.

« Ce sont des torrens que les affaires de ce diocese, » disait-il autrefois [2]. Les torrents ont grossi, ils débordent. Non seulement le séjour du chanoine Jean-François de Sales à Turin prive l'Evêque de son concours intelligent et dévoué ; mais son élection à la coadjutorerie réclame lettres et démarches nombreuses, en même temps qu'il faut chercher des Aumôniers pour Madame. Il paraît que ce n'est pas chose facile, et le Saint ne sait « ou jetter » sa « veüe » pour rencontrer « des gens de « bonne sorte [3], » tels que les veut la princesse.

La bonne volonté de Victor-Amédée pour la réforme des Monastères et de la discipline ecclésiastique s'affirmait de plus en plus ; le moment était propice pour l'utiliser. François a déjà tant travaillé à cette œuvre ! il la continuera sans découragement comme sans impatience. Les obstacles ne manquent pas. Les anciens possesseurs de Contamine, qui, pour la plupart, n'ont de moines que le nom, luttent avec autant de persévérance que d'adresse contre les projets du Saint et les ordonnances de Rome et de Turin. A Sixt, les désirs de ferveur se sont attiédis pendant l'éloignement du Prélat ; à son retour, sa tâche est de les ranimer, puis, bientôt après, d'apaiser les différends entre les Chanoines et leur récalcitrant Abbé. Celui-ci, à son tour, cède enfin à l'empire de l'Apôtre qui, pour sauver cette âme, ne craint pas d'entreprendre deux fois, au cœur même de l'hiver, un difficile voyage [4].

Tout au contraire, c'était la précipitation et l'ardeur prématurée qu'il avait à modérer à l'abbaye de Sainte-Catherine, chez les Cisterciennes désireuses de la réforme. Depuis sept ans, l'Evêque avait eu le rare talent de contenir ces femmes généreuses pour qui voir le bien

(1) Page 46.
(2) Lettre CCCXXXVI, à la baronne de Chantal, tome XIII, p. [illegible].
(3) Page 237.
(4) Voir notes (1), p. 372, et (1), p. [illegible].

et l'embrasser semblait devoir être une même chose. Après une si longue attente, la patience leur échappe; celle du Saint n'en est pas ébranlée. Peut-être serait-ce le moment de se « courroucer » cette fois, mais il n'est pas « en humeur de le faire (1). » Avec la même sagesse et douceur, il répond aux anxiétés des autres moniales qui redoutent la clôture. Sa lettre à l'une d'elles (2) montre quelle prudence le guidait dans cette œuvre délicate de la réforme, le respect qu'il portait aux âmes, et comment il entendait le vrai service de Dieu qui doit naître de la volonté et non de la contrainte.

C'est encore à la Sainte-Maison de Thonon, à Rumilly, que les difficultés se multiplient sans fin. Des deux côtés, il faut faire marcher ensemble plusieurs corps qui se heurtent, se jalousent quelque peu; et d'ailleurs, le défaut de ressources suffisantes complique la situation et attise les rivalités. C'eût été à lasser tout autre que François de Sales; lui, se contente de travailler sans relâche à remédier au mal, il écrit lettres sur lettres pour exposer l'état des choses et indiquer les moyens à prendre. Si l'établissement de Thonon ne croula pas entièrement, et malgré tout vécut et donna des fruits, on le doit à l'indomptable et patiente activité du Saint. Qui sait même si la réalisation de son désir d'introduire les Oratoriens (3) n'aurait pas conduit la Sainte-Maison à remplir, plus pleinement et parmi moins d'orages, le but de son institution?

A Rumilly, l'Evêque de Genève voulait aussi appeler les fils de M. de Bérulle; ils y vinrent plus tard, mais déjà les mesures prises avaient rétabli l'ordre dans cette église si longtemps troublée (4).

Le Réformateur ne doit pas faire oublier l'Administrateur dont l'œil embrasse et pénètre tous les détails dans son vaste diocèse. Il tient régulièrement les synodes, organise l'Ermitage du Mont-Voiron, écoute toutes les plaintes, résout tous les doutes, réprime les abus.

(1) Page 412.
(2) Lettre MDCXX.
(3) Voir note (3), p. 226, et Lettres MDCLXXXI, MDCCXXXVI.
(4) Voir Lettres MDCCIX, MDCCXIV, et notes (1), p. 358, (4), p. 370, (2), p. 371.

Signalons les deux lettres remarquables à Claude de Quoex au sujet de « messieurs les Grassi [1]. » Peut-on allier plus de fermeté avec autant de calme, de retenue, de noble désintéressement ? Si François de Sales n'a jamais réclamé la déférence des autres à ses vues ou volontés, s'il a souvent fait bon marché de ses droits personnels, jamais l'Evêque de Genève n'abdiqua les siens ni ne toléra l'injustice. Il veut « estre le maistre, » et ne se démettre que lorsqu' « il en sera tems [2]. » Cependant tout ce qu'il souhaite, c'est de voir « l'equité... vic- « torieuse et l'authorité » épiscopale « maintenue [3] ; » cela sauf, il accorde sans arrière-pensée ce qui peut agréer au prochain, et même il s'en réjouit. Vertu pondérée et parfaite qui est la gloire spéciale de notre saint Docteur.

Malgré les affaires qui accablent l'Evêque, le Fondateur et le Directeur trouve encore des loisirs à consacrer à son Institut et aux âmes qui, de tous les points de la France et de la Savoie, recourent à lui [4].

Aux six monastères de la Visitation déjà établis et dont nous avons étudié les origines dans les derniers volumes, s'ajoutent ceux de Montferrand, Nevers, Orléans. Des physionomies connues, parmi les premières Mères, se dessinent davantage. C'est Claude-Agnès de la Roche, « capitainesse de la petite troupe [5] » qui s'éloigne d'Annecy en juin 1620 ; Péronne-Marie de Chastel, destinataire de nombreuses lettres où l'histoire de sa Maison de Grenoble et celle de son âme sont vivement retracées ; ce sont les Mères Favre, de Blonay, de Bréchard, aux prises avec plus d'une difficulté et qui cherchent en leur Père la lumière et le réconfort. — De nouvelles figures

[1] Lettres MDCX, MDCXLIII.

[2] Pages 119, 130.

[3] Page 190.

[4] Faisons remarquer, en passant, avec quelle confiance le Cardinal de France s'adresse au saint Evêque de Genève pour avoir son avis sur la délicate question du gouvernement des Maisons de l'Ordre. (Voir Lettres MDCCVII, MDCCXXX, MDCCXXXIX, MDCCXLI.)

[5] Lettre de Ste J.-F. de Chantal, 30 juin 1620 (vol. I, p. 477).

surgissent, non moins attrayantes : Anne-Marie Rosset, Paule-Jéronyme de Monthoux, la Sœur de Chastellux, et d'autres encore, sans oublier cette Hélène-Angélique Lhuillier, conduite au cloître par des sentiers si peu battus qui, pour être éclaircis, avaient besoin du jugement lumineux, du tact délicat et de la ferme bonté du grand François de Sales. La lettre où il discute et règle la question de l'avenir de cette âme est un véritable chef-d'œuvre (1).

La Mère de Chantal, pendant cette période, n'abandonne pas le Monastère de Paris. Sa main seule est assez forte et expérimentée pour gouverner la petite barque au milieu des flots tumultueux de la grande ville ; son cœur et son esprit sont aptes éminemment à former les sujets d'élite qui viennent nombreux, et à faire ainsi de cette Maison, à laquelle sa situation dans la capitale donne une importance particulière, une pépinière de fondations nouvelles. De là, elle agit de concert avec le saint Evêque ; les messages sont fréquents entre eux, rien ne se décide sans leur avis mutuel. Le Fondateur révise avec soin les Constitutions, les Directoires, les Formulaires. L'expérience de dix années a fixé bien des questions restées flottantes, et, de plus, François de Sales ne dédaigne pas de condescendre, quand il le peut, aux sentiments d'autrui. En lui, rien de personnel, rien d'étroit, rien d'exclusif. Si l'opinion du prochain ne va pas à renverser ce que son esprit net et droit et ses lumières surnaturelles lui font voir être le bien, il l'adopte simplement : « J'ay accommodé les Constitutions le plus que « j'ay sceu, au gré du tres bon P. Binet, » dit-il à la Sainte (2). Toutefois, lorsqu'un conseil semble inspiré par la prudence humaine, il y a comme un soubresaut dans cette âme toujours si paisible et indulgente. Eloigner les infirmes des cloîtres de la Visitation de peur d'en faire un hôpital ? Ah ! cela, il n'y consentira jamais : « Helas ! » elles « n'ont point d'autre retraite (3). » Et il leur

(1) Lettre MDCLV.
(2) Lettre MCCXXXVII, p. 401.
(3) Voir note (1), p. 404.

ouvre largement les portes à Grenoble, à Nevers, partout, pourvu que leur esprit soit sain et leur volonté bonne.

Compatissant pour les disgraciées de la nature et les tempéraments maladifs, François de Sales ne l'était pas moins pour les âmes trahies par leur propre faiblesse. Avec elles, il pousse la patience et la miséricorde jusqu'à leurs dernières limites. « On fait beaucoup de choses pour « sauver une ame, » dit-il (1) ; et souvent, à ce prix, de « loups par nature, » il fait des « brebis par grace (2). » Même pour la fameuse Mme du Tertre, devenue la Sœur Marie-Aimée de Morville (3), la transformation, toute tardive qu'elle fut, ne doit-elle pas être attribuée à la douceur et à la bonté de ce parfait imitateur du Sauveur des hommes ?

L'Evêque de Genève nous est déjà bien connu comme maître des âmes, Directeur des consciences ; continuer à le considérer sous cet aspect sera un des charmes offerts par le présent volume. Lui-même nous révèlera sa méthode toute « suave, » qui consiste à suivre l'action divine sans jamais la prévenir, sans épouvanter les frêles courages par des sacrifices demandés prématurément. « La serpe » pour trancher les « inutiles rejettons, » il « la laisse or- « dinairement es mains de Dieu (4). » Il est vrai qu'au besoin il aide la grâce par une impulsion vigoureuse ; et lorsque l'âme ne sait pas attirer en elle la lumière d'en-haut, le sage Directeur la lui donne avec une loyauté entière. Les lettres à la Sœur Marie-Hélène de Gérard et à Mme des Gouffiers (5) le prouvent surabondamment.

Ennemi du trouble, des recherches inquiètes de la perfection, il ne l'est pas moins de l'inertie, et sa plume trace ces mots, réfutation anticipée du quiétisme : « Tandis que « nous sommes au monde, nous ne pouvons aymer qu'en « bien faysant, parce que nostre amour y doit estre actif...

(1) Lettre MDCLXXII, p. 268.
(2) Page 265.
(3) Voir note (1), p. 57.
(4) Page 89.
(5) Lettres MDCXVI, MDCLXXII.

« Il n'est rien de si pressant a la prattique du bien que « l'amour celeste (1). »

C'est surtout dans la conduite de la trop célèbre Mère Angélique Arnauld qu'il sera intéressant d'étudier saint François de Sales. Cette nature supérieure et exceptionnelle avait enfin trouvé son maître. Avide de direction, comprenant la nécessité d'être guidée, il lui fallait aussi sentir que son guide la dépassait et la dominait par sa valeur personnelle, et non pas seulement par le caractère surnaturel de son sacerdoce. Pour donner toute sa confiance, elle réclamait en même temps un Père qui compatît à ses faiblesses et ne s'étonnât pas de ses chutes, car cette Abbesse, « plus que fille a commander (2), » avait des imperfections très féminines. Reconnaissons-le toutefois, ce sont ses propres aveux qui nous apprennent ses « affec- « tations en discours, en lettres (3), » ses « entortillemens « dans » des « pensees de vanité, » ses « menuës envies, » et jusqu'à sa peine « d'estre appellee fille, » par la Mère de Chantal (4). Or, François de Sales ne répondait-il pas un jour à une de ses filles spirituelles qui lui avait décrit avec simplicité une tentation de jalousie : « Vostre main, « escrivant vostre lettre, faysoit un trait plus vaillant « que ne fit jamais celle d'Alexandre (5). »

Angélique Arnauld, par ailleurs, avait de si hautes qualités, et, à cette époque, souhaitait si sincèrement le bien, que l'Evêque de Genève l'honora d'une spéciale affection paternelle. Il trouvait dans ses dispositions présentes, et surtout dans les grâces par lesquelles Dieu l'y avait amenée, des raisons de radieuses espérances ; d'autre part, il voyait les contrastes de cette nature, en comprenait les richesses et les dangers, et son œuvre fut d'essayer d'y mettre l'équilibre, et de la réduire au point de la vraie vertu, éloignée de tous les extrêmes.

Il est remarquable de voir ce prudent et éclairé

(1) Lettre MDCLXVI, p. 250.
(2) Lettre au P. Binet, S. J., 11 novembre 1621.
(3) Page 52.
(4) Pages 124, 125, 126.
(5) Lettre CMXXXVIII, à la Sœur Favre, tome XVI, p. 118.

Directeur combattre dans la Mère Arnauld tout ce qui, plus tard, causera sa ruine. A celle qui se fera une idée si étrange de Dieu, et s'engagera dans la route d'une crainte effroyable et servile, il souhaite l' « avancement » dans l'amour divin, « pur et courageux » sans doute, tel qu'elle le rêvait dès lors, « mais humble et doux [1] ; » et dans un élan de son cœur, véritable intuition de l'avenir : « O Dieu eternel, » s'écrie-t-il [2], « benisses l'ame « de cette fille..., et respandes sur elle vostre grace en « affluence, affin qu'elle vous serve en l'esprit de la « dilection des espouses eternellement. » — Active, impétueuse, incapable de supporter un retard, voulant l'exécution d'un désir aussitôt qu'il est conçu, Angélique Arnauld arrivera à n'attendre jamais l'avis qui pourrait réformer le sien. Et François de Sales lui prêche sans cesse la modération ; il faut faire toutes choses « tout bel- « lement [3], » même les moindres actions extérieures, et surtout apaiser l'activité et l'impatience intérieures dans la poursuite de la sainteté : « Les palmiers, princes des « arbres, ne portent leurs dattes que cent ans apres « qu'on les a plantés, ce dit on. Une mediocre vie se « peut acquerir en un an ; mays la perfection..., elle ne « peut venir qu'en plusieurs annees [4]. » — On verra un jour l'Abbesse frémissante d'effroi, chercher dans les macérations, les jeûnes, les veilles sans fin un apaisement à ses angoisses, et vouloir appuyer sa confiance sur ces moyens. François de Sales n'entend pas qu'elle pratique des austérités au-delà de celles que prescrit sa Règle [5] ; l'excès, quelque part qu'il le rencontre, choque son ferme bon sens. Le fondement de l'espérance pour lui, est en la fidélité et bonté de Dieu, et le « soin prin- « cipal » d'Angélique doit être de « tenir son esprit dans « la modestie, douceur et tranquillité ; » qu'elle soit, non un géant en mortification, mais « un enfant en humilité, »

(1) Page 9.
(2) Lettre MDXXVI, p. 8.
(3) Page 125.
(4) Page 75.
(5) Page 52.

et ainsi « elle ne tombera pas... d'en haut (1). » Etre une enfant, elle, la grande Abbesse !... Le Saint répétait la parole du Christ !... à ce prix seul on entre au Royaume des cieux.

En étudiant l'œuvre de l'Evêque de Genève dans les âmes, la direction qu'il leur imprime, les principes qu'il leur inculque, déjà nous jetons un regard sur son propre intérieur, et nous apprenons à le connaître. Mais il est bon de le pénétrer plus intimement et de ne plus se contenter du reflet que projette sa lumière. — Après avoir lu ces nouvelles pages, on sentira, nous semble-t-il, le Serviteur de Dieu enveloppé d'une atmosphère de paix, de dégagement de ce monde et des pâles honneurs qu'il peut offrir, d'indifférence et de béatitude céleste. Il ne veut plus rien, « ains laisse vouloir a Dieu; » il demeure « exposé » à tous les événements, et lorsqu'ils « sont « arrivés et receuz, » son « attente se convertit en con- « sentement ou acquiescement; mais avant la venue « d'iceux, en verité, » son « ame est en une simple attente, « indifferente a tout ce qu'il plaira a la volonté divine « d'ordonner. » Pour dire ces choses, il fallait emprunter son propre langage, tel que nous le trouvons au XVe chapitre de l'admirable Livre neuvième du *Traitté de l'Amour de Dieu*.

Que les rois et les princes le comblent des témoignages de leur estime, et qu'avec leur agrément on lui offre une prélature en vue, où les revenus et les honneurs abondent : « Si Dieu ne le veut de sa volonté d'approbation, « je ne le veux jamais vouloir, et ni mettray du tout rien « du mien que mon consentement a la Providence celeste, « quand je connoistray que ce sera son service (2). » Au contraire, a-t-il à subir la terrible bourrasque qui suivit le mariage de son ami Guillaume de Foras, et à supporter les calomnies les plus noires (3)? il rend son devoir à la vérité en exposant les faits ainsi qu'ils se sont passés,

(1) Pages 195, 196.
(2) Page 40.
(3) Voir note (1), p. 32.

puis il remet « tous ces mauvais vens a la providence de « Dieu : qu'ilz soufflent ou qu'ilz s'accoisent selon qu'il « luy plaira ; la tempeste et la bonace me sont indiffe- « rentes, » assure-t-il [1]. — Depuis son retour en France jusqu'au temps où s'arrête ce volume — et cette épreuve ne finira qu'en novembre 1622 — il vivra dans une perpétuelle incertitude au sujet de son lendemain. Il lui faut se tenir prêt à partir d'une heure à l'autre, tantôt pour Rome, tantôt pour Paris ; ordres, contre-ordres se succèdent sans cesse de la part du prince. On ne surprendra pas dans les lettres du saint Evêque une parole trahissant le déplaisir, l'ennui qu'il en peut ressentir ; on y lira seulement des mots comme celui-ci : « Je ne suis plus de ce païs, « ains du monde, et fay estat de n'avoir nulle habitation « que dans le sein de l'Eglise [2]. » Même lorsqu'il parle d'un revoir avec la Mère de Chantal, l'abandon, la sainte indifférence domine tout autre sentiment : « Je « commence, » lui écrit-il [3], « a ne plus arrester ma pen- « see qu'a la reunion de l'autre vie, en laquelle, comme « nous sommes inseparables d'esprit, nous le serons en- « cor de veue. »

Ce serait néanmoins une erreur de croire que la sublime perfection à laquelle est arrivé François de Sales lui ôte cette grâce aimable et fine qui nous a charmés autrefois. Peut-être le verrons-nous moins souvent sourire, surchargé qu'il est d'affaires écrasantes, écrivant toujours « sans loysir ni haleyne [4]. » Cependant, le voici en contemplation devant le berceau de son filleul, François de Herse, « si gentil, si doux, si beau et quasi des-ja si « devot, » et qui, avec une « douce petite mine » et « un respect enfantin, » avait reçu « entre » ses « mains... « la filiation de Nostre Seigneur [5]. » Ailleurs, il salue aimablement sa « tres chere petite fille madamoyselle

(1) Lettre MDCXXVIII, p. 71.
(2) Lettre MDCXCIV, p. 111.
(3) Ibid.
(4) Page 144.
(5) Page 275.

« Anne » de Villesavin, « qui, je m'asseure, » dit-il, « est « encor plus devote que belle (1). » — Ici, il nous parle des « tentations parfumees (2) » de ces bonnes Religieuses qui veulent prévenir par une demi-réforme le coup qu'elles redoutent ; là, s'échappe une douce malice sur son frère Jean-François qui apprend à la cour « la mortification « de la propre volonté, excellemment, et encor plus celle « de l'impatience, activité et soudaineté, car il faut... « attendre les heures du service, beaucoup plus, certes, « que quand il treuvoit quelqu'un à l'autel de la Visita- « tion (3). »

Ces traits joyeux ne sont pas rares ; plus fréquentes sont les pages où la plume empressée de cet homme de Dieu qui n'a pas le temps d'écrire, sème les fraîches images. Il y a tel éloge des douces vertus de famille qui ne tient que quelques lignes (4) ; des peintures ravissantes que le temps de Noël fait éclore (5) ; des « avettes » en maint endroit ; un « buisson » à Nevers qui donne bien du tracas, mais « il n'est pas besoin de se mettre « en souci... Dieu sçait bien quelz oyseaux y doivent « chanter ses louanges (6). » Combien nombreux et touchants surtout les cris du cœur du saint Evêque ! De tous, le plus pénétrant lui est arraché par l'apostasie d'un prêtre qu'il avait aimé comme un fils et qu'il pleure avec la douleur d'un père et d'un pasteur (7).

Disons encore qu'en poursuivant dans la lecture de ces Lettres la connaissance plus intime de François de Sales, on trouve, groupées autour de lui, bien des figures sympathiques auxquelles on s'arrête volontiers. On y peut suivre aussi avec intérêt les événements politiques de la France et de la Savoie ; nombre de personnages historiques, et non des moindres, s'y vont

(1) Page 179.
(2) Page 247.
(3) Page 101.
(4) Page 18.
(5) Voir Lettre MDLXXXII.
(6) Page 308.
(7) Denis de Granier (voir Lettres MDCCXXVII, MDCCXXIX).

rencontrer. C'est la physionomie très vivante du XVIIe siècle à son début qui passe sous nos yeux.

Ce volume aura donc de l'attrait pour plus d'une classe de lecteurs. Mais, qu'ils y cherchent l'homme de génie, le noble caractère, l'écrivain, le théologien ou l'ascète, qu'ils s'attachent même à l'étude de l'histoire, à chaque page, pour leur bonheur, ils entendront le Saint et une parole de vie tombera dans leur âme.

LES EDITEURS.

Annecy, en la Fête de saint François de Sales,
29 janvier 1914.

AVIS AU LECTEUR

Des Lettres publiées dans ce volume, un grand nombre ont été revues sur les originaux. La provenance indiquée à la fin de chaque pièce, est celle qui nous était connue au moment où elle nous a été communiquée. Lorsqu'un Autographe provient d'une Communauté française exilée ou dispersée, nous donnons l'ancienne adresse de celle-ci.

Les Lettres qui ne sont suivies d'aucune indication sont celles dont, à défaut d'Autographes ou de copies authentiques, on a dû emprunter le texte à des publications antérieures. Voir à la fin de ce volume la Table de correspondance, et l'Avant-Propos du tome XI, pp. xxv-xxvij.

Les Editeurs sont seuls responsables de l'adresse et de la date qui précèdent chaque pièce ; l'une et l'autre sont répétées à la fin quand elles figurent sur l'original, ou qu'elles sont authentiques, quoique fournies par les textes imprimés. Les points remplaçant quelque énumération de la date indiquent que cette partie de la date est donnée, mais fautivement, par l'édition à laquelle notre texte est emprunté.

Quand la date attribuée à une lettre n'est pas absolument sûre, elle est insérée entre [ ]. Ces signes sont également employés pour les mots qu'il a fallu suppléer dans le texte.

Des points placés au commencement ou à la fin des lettres indiquent un texte incomplet. Quand les Autographes ont subi quelque mutilation, nous l'indiquons chaque fois.

A la suite du Glossaire se trouve un Index, dans lequel il a été jugé à propos de fondre les noms des destinataires avec les titres des principales notes historiques et biographiques. Toutes les notes concernant le clergé de l'ancien diocèse de Genève sont tirées des Registres *de l'époque ; elles sont désignées par les deux initiales* R. E.

Sauf indication contraire, tous les renseignements relatifs à la noblesse savoisienne sont empruntés au monumental ouvrage du Comte Amédée de Foras, si dignement continué par le Comte de Mareschal de Luciane : Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie.

LETTRES

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES

ANNÉE 1619

(Suite)

MDXLI

A MADAME DE LAMOIGNON [1]

Compassion pour une âme. — Souhaits pieux.

Paris, 7 août 1619.

Voyla, ma tres chere Fille, pour la bonne madame de Vaugrenant [2], a laquelle j'ay beaucoup de compassion,

[1] Sur le tombeau de marbre blanc élevé à Paris, dans l'église Saint-Leu, à la mémoire de Marie, fille de Guillaume des Landes et de Bonne de Vitry, épouse de Chrétien de Lamoignon, une inscription nous donne les deux dates extrêmes de sa vie : 28 septembre 1556-31 décembre 1631. Cette longue existence fut remplie des plus belles vertus ; et si le nom du président de Lamoignon et celui de son fils Guillaume restent le symbole de l'honneur, de l'intégrité, de la science et de l'éloquence judiciaires, ceux de la présidente et de sa fille Madeleine seront à jamais mêlés à l'histoire de la charité chrétienne au XVIIe siècle. Saint Vincent de Paul, prévenu du lit de mort de Mme de Lamoignon, honora de ses larmes celle qu'on nommait à la mère des pauvres. Le président et la présidente furent les zélés fidèles de l'Évêque de Genève et des deux Monastères de la Visitation de Paris, surtout du second, qu'ils comblèrent de bienfaits après lui avoir donné l'une de leurs filles (Voir Moreri, 1740, tome V ; Hilarion de Coste, *Vies des Dames illustres*, Paris, 1630 ; Bougaud, *Hist. de St Vincent de Paul*, 1889, tome I, livre III, chap. I, etc.)

[2] Anne Le Roux, fille de René Le Roux, seigneur de Sanzellus, et de Catherine de Montholon, était demeurée veuve à dix-huit ans, de Jacques Baillet, seigneur de Vaulgrenant. Elle allait bientôt devenir Mme de Forcs (voir ci-après, note [1], p. 3).

la considerant ainsy environnee d'affaires, elle qui, a mon advis, n'est pas accoustumee a cela. Mays Dieu l'assistera et la tiendra de sa main, ainsy que j'en supplie sa souveraine Bonté, que je ne cesseray jamais non plus de vous souhaiter propice et secourable, ma tres chere Fille, demeurant a jamais

Vostre tres humble et tres affectionné serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

7 aoust 1619, a Paris.

A Madamoyselle
Madamoyselle de Lamoignon.

MDXLII

A MADAME ANGÉLIQUE ARNAULD, ABBESSE DE PORT-ROYAL A MAUBUISSON (1)

Cinq avis au sujet d'une confession générale. — Par quel motif la faire. Se laisser à la Providence. — Assurance d'union éternelle.

Paris, 8 août 1619.

Dieu soit beni, ma tres chere Fille, de la tressainte bonté qu'il exerce envers vostre cœur, que le mien, en verité, cherit, ce me semble, tout incomparablement et vrayement comme soy mesme.

Au premier point, je dis que vous fassies donq cette confession ; au second, que vous vous y preparies par maniere d'une amoureuse humilité ; au troysiesme, si vous voules faire quelques marques sur le papier, que je l'appreuverois, mais sans anxieté ; au quatriesme, que cela se face en un jour, c'est a dire en troys ou quatre heures d'un jour, car cela suffit ; au cinquiesme, que vous changies de motif, car je vous connois, a mon advis, fort entierement. Faites le donq pour cette bienaymee humilité, et pour animer d'une forte resolution l'offrande et totale remise de vostre esprit es mains du Pere eternel. Il ne faut point d'autre preparation qu'une humble, mays

(1) Voir le tome précédent, note (1), p. 368.

noble et courageuse confirmation des mouvemens, resolutions et propositions que nos exercices ont excité en nostre esprit.

Je ne suis ni gueri, ni malade (1); mais je pense que bien tost je seray tout a fait le premier. O mon Dieu, ma tres chere Fille, il faut laisser nostre vie et tout ce que nous sommes a la pure disposition de la divine Providence; car en somme, nous ne sommes plus a nous mesmes, ains a Celuy qui, pour nous rendre siens, a voulu d'une façon si amoureuse estre tout a fait nostre.

J'attens response de Monseigneur le [Prince de Piémont], et j'espere que ce sera pour mon retour (2), auquel mon ame me presse grandement a cause de mon devoir; et ne puis m'imaginer que ni retour, ni chose quelcomque me puisse jamais separer de vous : non, ni mesme la mort, puisque nostre union est en Celuy qui *ne meurt plus* *. Mais tous-jours je vous iray voir, ou avec N. (3) ou seul; car il faut que je le face.

* Rom., VI, 9.

Et tandis, Dieu soit a jamais au milieu de vostre cœur, et je suis invariablement

Vostre tres humble frere et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Ce 8 aoust 1619.

(1) Cf. le tome précédent, Lettre MMCCXVIII, p. 414.

(2) L'édition de 1630 et les suivantes donnent : « J'attens response de Monsieur le *pere* de P. » C'est évidemment une mauvaise interprétation d'une abréviation de l'Autographe : « J'attens response de *M. le P. de P.* » Le prince de Piémont, que l'Evêque de Genève devait suivre, ne s'éloigna de la cour de France qu'au milieu de septembre. (Voir ci-après, p. 21, note.)

(3) Très probablement M. de Boisy, frère du Saint, qui l'accompagna en effet dans la visite à Machuisson à la fin d'août. Une lettre autographe de Jean-François de Sales, qu'on trouvera à l'Appendice II, fixe une question qui nous semblait douteuse (voir le tome précédent, notes (1) et (2), p. [illegible]). Cette lettre, adressée à M. Flocard, est datée de Machuisson, le 31 août. Nous y lisons : « Monseigneur ... ne vous escrit pas,... estant occupé auprès de cette bonne dame qui l'a tout a fait guery. Nous serons lundy a Paris.... Monsieur l'Evesque estant arresté pour sacrer dimanche le grand autel de ceans. » Donc, un séjour assez prolongé de Bonhoureux à la célèbre abbaye eut lieu entre les derniers jours d'août et les premiers du mois suivant; c'est alors qu'il y fut malade, et la lettre à la Mère de Chantal placée vers *le 22 juillet* au tome précédent, p. [illegible], doit être datée du 2 ou 3 septembre. Comme nous l'indiquions à la note (2), la consécration de l'autel ne se fit pas le 22 août, mais le dimanche après le 31, c'est-à-dire le 1er septembre, et le retour à Paris s'effectua le lundi, 2.

MDXLIII

A MADAME LE NAIN DE CREVANT (1)

Témoignage d'affection et souhaits de perfection spirituelle.

Paris, 20 août 1619.

Je me blasmerois moy mesme, ma tres chere Fille, si je laissois partir cette chere seur (2) sans luy donner, en ces trois lignes, ce foible mais asseuré tesmoignage de la souvenance que j'ay de vous et de vostre cœur que je cheris parfaitement, avec mille desirs qu'il se perfectionne de plus en plus en douceur et humilité, affin quil vive tout selon le cœur de Nostre Seigneur, auquel je le recommande incessamment, et tout ce qui vous est plus aymable, demeurant a jamais et invariablement,

Ma tres chere Fille,

Vostre tres humble serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

xx aoust 1619.

A Madamoyselle
Madamoyselle de Crevant.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. L. Chagot, au château de Rastignac (Dordogne).

(1) Anne de Bragelongne était fille de Catherine Balarin de Raconis, et de Martin, seigneur de Charonne, successivement conseiller au Parlement, prévôt des Marchands et conseiller d'Etat. Elle avait épousé Jean Le Nain, seigneur de Beaumont, qualifié « sieur de Cravant » dans différents actes, et qui succéda à son père comme secrétaire « du Roy, Mayson et couronne de France. » Il fut aussi conseiller et avocat en la cour du Parlement. (Bibl. Nat., Cabinet des Titres, *Dossiers bleus,* vol. 479, fol. 9 et 13.) Deux des petits-fils d'Anne de Bragelongne se rendirent célèbres : Sébastien, bien connu sous le nom de Le Nain de Tillemont, et Pierre, disciple fervent de l'abbé de Rancé, dont il devint l'historien. Ce dernier fut élevé par sa grand'mère, « dame d'une rare piété et d'un mérite supérieur, » dit un auteur (Dubois, *Hist. de l'Abbé de Rancé,* Paris, 1869, tome I, liv. IV, chap. II). « Elle avait été dirigée par saint François de Sales, et elle ne négligea rien pour donner à son petit-fils une éducation vraiment chrétienne, et lui transmettre quelque chose de l'esprit du saint Evêque de Genève. » Mme Le Nain de Crevant mourut trois mois avant son mari, au commencement de mars 1655, et fut inhumée aux Carmélites.

(2) La sœur d'Anne de Bragelongne, Marie, était femme de Pierre de Verton, trésorier de France à Orléans.

MDXLIV

A LA MÈRE DE CHANTAL, A PARIS

Recommandations à une convalescente. — Saint Bernard prêché par lui-même. — Une nièce de Mme Amelot, prétendante de la Visitation.

Paris, 20 août 1619 (1).

Dieu soit loüé, ma tres chere Mere. Non, ne dites pas encor l'Office, mais si vous pouves bien descendre pour la Messe, je le veux bien ; et tenes vous assise le plus que vous pourres, et en lieu ou ce grand vent qui tire dans le chœur ne vous frappe point (2).

Je me prepare pour le sermon, avec beaucoup de desir, non toutefois sans defiance, de bien rendre ce devoir a ce grand Saint, bien que je veuille que ce soit luy mesme qui face le sermon, toutes les conceptions d'iceluy estant tirees de luy mesme.

Hier, madame la Presidente Amelot (3) m'amena madamoyselle du Plessis, niece de M. de Marillac, et me pria que j'intercedasse pour elle affin que l'on peust avoir resolution demain. Elle m'asseura que les Seurs Carmelites l'aymoyent et cherissoyent grandement, et ne l'ont rejettee pour autre occasion que pour son incommodité corporelle. Il me semble que ce soit une bonne fille ; et si, je metz en quelque consideration qu'elle est de bon lieu et bien apparentee. Elle a 200 livres annuelles a perpetuité, c'est a dire qui demeureront a la Mayson, et ce qu'il faut pour l'entree. Elles reviendront demain pour sçavoir la response, et, en cas qu'on la reçoive, quand on

(1) L'entrée de Mlle du Plessis à la Visitation marque pour la date de cette lettre la fin d'août 1619, et le sermon sur le « grand Saint » détermine le quantième. C'est pour la fête de saint Bernard que l'Evêque de Genève prêcha à Paris ; pour celle de saint Augustin il se trouvait à Maubuisson (voir ci-dessus, note (1), p. 1).

(2) On se rappelle que la Mère de Chantal avait été, comme ses Filles, éprouvée par la maladie. (Voir le tome précédent, note (2), p. 407.)

(3) Jeanne-Catherine de Creil, dame Amelot, aura sa note biographique quand elle sera destinataire. Elle était belle-fille de Marie de Saint-Germain (voir la note suivante).

la mettra au premier essay (1). Madame Amelot est si vertueuse que, comme je croy, elle parle sincerement des qualités de la fille.

Bon jour, ma tres chere Mere, je suis incessamment vostre.

(1) La seigneurie du Plessis (commune de Tassé, Sarthe) appartenait à Robert de Saint-Germain, parent de Marie de Saint-Germain, seconde femme de Michel de Marillac dont nous donnerons la note plus tard. Il avait épousé en 1583, Françoise Chabot ; leur fille Catherine fut admise en effet au Monastère de la Visitation de Paris, où elle reçut l'habit le 13 janvier 1620 et fit profession le 8 mars de l'année suivante. Elle prit part à la fondation de Dol (1627) en qualité d'Assistante, et suivit à Caen sa Communauté qui s'y transféra en 1631. Après la Mère Françoise-Marguerite Patin, elle gouverna la Maison de la Charité fondée en 1644 par le bienheureux Eudes pour y retirer les filles repenties. Sœur Catherine-Thérèse de Saint-Germain mourut en 1669. (D'après des documents conservés aux Archiv. Nat., Cabinet des Titres, *Pièces originales,* vol. 2754, 2755, aux Archiv. de la Visitation d'Annecy, et *Livre du Noviciat* du 1er Monastère de Paris.)

MDXLV

A UNE DAME (1)

La courte durée des séparations faites par la mort. — Contemplation de Jésus et de Marie sur le Calvaire. — Une mère dépouillée de son plus précieux vêtement.

Paris, 23 août 1619.

Ayant sceu vostre affliction, ma tres chere Fille, mon ame en a esté touchee de la mesure de l'amour cordial que Dieu m'a donné pour vous ; car je vous voy, ce me semble, grandement assaillie de desplaysir, comme une mere qui est separee de son filz unique, et certes bien aymable. Je ne doute pas pourtant que vous ne pensies bien et soyes tres asseuree que cette separation ne soit pas de longue duree, puisque tous nous allons a grans pas ou ce filz se retreuve : entre les bras, comme nous devons esperer, de la misericorde de Dieu. C'est pourquoy vous deves mitiger et adoucir tant qu'il vous sera

(1) Il n'est pas possible de désigner, ni même de proposer une destinataire.

possible, par la rayson, la douleur que la nature vous donne.

Mays je vous parle trop reservement, ma tres chere Fille. Il y a si long tems que vous aves desiré de servir Dieu et que vous estes apprise a l'eschole de la croix, que non seulement vous acceptes celle ci patiemment, mais, je m'asseure, doucement et amoureusement, en consideration de Celuy qui porta la sienne et fut porté sur la sienne jusques a la mort, et de Celle qui n'ayant qu'un filz, mais filz d'amour incomparable, le vit mourir sur la croix, avec des yeux pleins de larmes et un cœur plein de douleur, mais de douleur douce et suave, en faveur de vostre salut et de celuy de tout le monde.

En fin, ma tres chere Fille, vous voyla despouillee et desnuee du vestement le plus pretieux que vous eussies. Benisses le nom de Dieu qui vous l'avoit donné, et l'a repris *, et sa divine Majesté vous tiendra lieu d'enfant. Pour moy, j'ay des-ja prié Dieu pour ce defunt, et continueray selon le grand devoir que j'ay a vostre ame, laquelle je prie la bonté eternelle de Nostre Seigneur vouloir remplir de benedictions ; et suis sans reserve tout vostre, ma tres chere Fille, et

* Cf. Job, I, 21.

Vostre serviteur plus humble,

Franç^s, E. de Geneve.

Le 23 aoust 1619

MDXLVI

A MADAME ANGÉLIQUE ARNAULD, ABBESSE DE PORT-ROYAL A MAUBUISSON

Joyeux retour d'un petit voyage. — Une amitié qui commence. — Dans quel esprit la Mère Arnauld doit servir Dieu.

Paris, 3 septembre 1619.

Si faut il, ma tres chere Fille, que je vous die que nous sommes arrivés icy joyeusement. Et comme se pouvoit il faire autrement, apres tant de caresses receues a Andilly (1), et par M. vostre pere en cette ville (2) ? car, a mon advis, il m'a veu et entretenu de bon cœur, et croy qu'en fin j'aurois grand acces en son amitié, si son loysir et mon sejour me permettoyent de le voir souvent. Je vous escriray sur ce sujet mes pensees avant que je parte (3).

Ce pendant, ce billet vous porte une tres intime et tres chere salutation de la part de mon ame, qui vous voit incessamment et ayme tout uniquement la vostre. O Dieu eternel, benisses l'ame de cette fille qu'il vous a pleu lier a la mienne, et respandes sur elle vostre grace en affluence, affin qu'elle vous serve en l'esprit de la dilection des espouses eternellement.

Je salue tendrement nos cheres Seurs Marie (4) et

(1) Au retour de Maubuisson (voir ci-dessus, note (3), p. 3), l'Evêque de Genève, avant de rentrer à Paris, se rendit à Andilly (arrondissement de Pontoise), domaine qui était venu aux Arnauld par Catherine Marion, la femme d'Antoine, et qui fut donné au fils aîné, Robert. La famille de celui-ci accueillit le Prélat avec vénération ; il bénit et caressa les enfants, et prononça même sur eux des paroles prophétiques que l'avenir devait réaliser.

(2) Antoine Arnauld est destinataire le 22 septembre.

(3) Voir ci-après, note (1), p. 14.

(4) Malgré sa jeunesse — elle avait dix-huit ans — Marie Arnauld, en Religion Sœur Marie de Sainte-Claire, coopérait, sous la direction de son ainée, à la réforme de l'abbaye de Maubuisson. En 1628, elle suivit sa sœur Agnès à celle de Tart, lors des débuts de l'Ordre du Saint-Sacrement qui, selon la pensée de Mgr Zamet, devait unir ce Monastère et celui de Port-Royal. Dans le monde « prodige d'esprit et de beauté, » Marie-Claire fut

Marie Eugenie [1], et leur souhaite mille benedictions. *Amen.*

3 septembre 1619.

dans le cloître un modèle de soumission, d'humilité, de générosité héroïque. Quand elle revint de Bourgogne à Paris, les nouvelles doctrines qui s'implantaient au Monastère par les soins de Saint-Cyran, étonnèrent d'abord, écrasèrent ensuite son âme aimante et douce. La lutte se prolongea, terrible ; épuisée par ses efforts pour rapetisser et rétrécir son cœur, par des austérités effrayantes, Marie-Claire mourut le 15 juin 1642, consolée pourtant à sa dernière heure par la dévotion à la Sainte Vierge que nul ne put jamais lui arracher.

(Pour toutes les notes sur la famille Arnauld, cf. : Varin, *La vérité sur les Arnauld*, Paris, Poussielgue-Rusand, 1847 ; Menlaur, *Angélique Arnauld*, Paris, Plon-Nourrit, 1901 ; Delavaud, *Le Marquis de Pomponne*, Paris, Plon-Nourrit, 1911 ; Gazier, « Notes et éclaircissements » ajoutés à la fin de l'*Abrégé de l'Hist. de Port-Royal*, par J.-B. Racine, 2e éd., Paris, Soc. franç. d'imprimerie ; etc.)

(1) Autre sœur de la Mère Angélique, de trois ans plus jeune qu'elle, Anne s'était d'abord donnée tout entière au monde avec l'enjouement, la grâce, qui faisaient le fond de son caractère et qu'emportera avec peine la glaciale atmosphère du Jansénisme. Désabusée de la vanité, gagnée par Dieu, elle vint à Port-Royal en octobre 1616 et y fit profession le 18 février 1618. Sœur Anne-Eugénie de l'Incarnation (appelée ici *Marie*-Eugénie) rejoignit un peu plus tard sa sœur à Maubuisson et y demeura un an. « Elle nous aida beaucoup, » témoigne l'Abbesse, qui, sûre de son talent et de sa vertu, l'envoya en 1623 travailler à la réforme de l'abbaye du Lys (diocèse de Sens). Après avoir marché sur les traces de son aînée dans les sentiers de la perfection, Anne-Eugénie la suivit encore dans la route de l'erreur désolante qui enveloppa sa mort de terreur et d'angoisse (1er janvier 1653).

MDXLVII

A UNE DAME DE PARIS (1)

Faire courtoisement les exercices de piété, et avec un maintien digne de Dieu. — La pensée de l'éternité, souveraine consolation ici-bas. — Protestation d'invariable souvenir.

Paris, 4 septembre 1619.

Ma tres chere Fille,

L'*Introduction a la Vie devote* ayant esté faite pour des ames de vostre condition, je vous supplie de la lire

(1) La destinataire est certainement de Paris. Cette phrase : « Prire souvent pour les ames devoyees de la vraye foy, et benisse souvent Dieu de

et observer au plus pres que vous pourres ; car elle vous fournira presque tous les advis qui vous sont necessaires. Seulement j'adjouste en particulier, que vous deves apprendre a faire vos exercices courtz, d'autant que vous n'aves pas tous-jours le loysir requis pour vous dilater en iceux.

Le matin, demi petit quart d'heure suffira. Quand vous pourres ouÿr la sainte Messe, faites le ; quand vous ne pourres pas l'ouÿr, faites une demi heure de priere, unissant vostre esprit a la tressainte Eglise en l'adoration de ce saint Sacrifice et du Redempteur de nos ames qui y est contenu. Ayes un grand soin d'estre attentive en toutes vos prieres et de tenir vostre cors en reverence devant Dieu, en sorte que le prochain voye que c'est a la divine Majesté que vous parles.

Soyes humble et douce envers tous ; car ainsy Dieu vous exaltera *au jour de sa visitation* *. Pries souvent pour les ames desvoyees de la vraye foy, et benisses souvent Dieu de la grace avec laquelle il vous a maintenue en icelle.

* I Petri, ult., 6.

Tout passe, ma tres chere Fille ; apres le peu de jours de cette vie mortelle qui nous reste, viendra l'infinie eternité. Peu nous importe que nous ayons icy des commodités ou incommodités, pourveu qu'a toute eternité nous soyons bienheureux. Cette eternité sainte qui nous attend soit vostre consolation, et d'estre chrestienne, fille de Jesus Christ, regeneree en son sang, car en cela seul gist nostre gloire : que ce divin Sauveur est mort pour nous.

Au reste, bien que je m'en aille sans esperance apparente de jamais vous revoir en terre, la dilection que Dieu m'a donné pour vostre ame ne recevra aucune diminution, ains demeurera ferme, stable et invariable ; et ne cesseray jamais de souhaiter que vous vivies saintement en ce monde et tres heureusement en l'autre.

« la grace avec laquelle il vous a maintenue en icelle, » permettrait de songer à Mme Le Nain de Crevant ou à Mme de Verton, sa sœur, dont la famille maternelle appartenait en grande partie au protestantisme. (Voir ci-dessus, notes (1), (2), p. 4.)

Attendant de nous revoir par sa misericorde divine, je seray,

Ma tres chere Fille,

Vostre tres humble serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Le 4 septembre 1619, a Paris.

MDXLVIII

A UNE DEMOISELLE DE PARIS (1)

Les adieux d'un Saint. — Béatitude de l'âme qui n'est qu'à Dieu : ce qu'elle cherche et ce qu'elle veut.

Paris, 7 septembre 1619.

Ma tres chere Fille,

Je vous dis de tout mon cœur adieu. A Dieu soyes vous a jamais en cette vie mortelle, le servant fidellement entre les peines que l'on y a de porter la croix en sa suite *, et en la vie eternelle, le benissant eternellement avec toute la Cour celeste.

* Cf. Matt., XVI, 24.

C'est le grand bien de nos ames d'estre a Dieu, et le tres grand bien de n'estre qu'a Dieu. Qui n'est qu'a Dieu ne se contriste jamais, sinon d'avoir offencé Dieu ; et sa tristesse pour cela se passe en une profonde, mays tranquille et paysible humilité et sousmission, apres laquelle on se releve en la Bonté divine par une douce et parfaitte confiance, sans chagrin ni despit. Qui n'est qu'a Dieu ne cherche que luy ; et parce qu'il n'est pas moins en la tribulation qu'en la prosperité, on demeure en paix parmi les adversités. Qui n'est qu'a Dieu pense souvent en luy parmi toutes les occasions de cette vie. Qui n'est qu'a Dieu il veut bien que chacun sache qu'il le veut servir et

(1) Parmi les nombreuses filles spirituelles que saint François de Sales laissait à Paris, on ne peut guère deviner quelle est la « demoyselle » indiquée pour destinataire dans la 1re édition.

se veut essayer de faire les exercices convenables pour demeurer uni a iceluy.

Soyes donq toute a Dieu, ma tres chere Fille, et ne soyes qu'a luy, ne desirant que de luy plaire, et a ses creatures en luy, selon luy et pour luy. Quelle benediction plus grande vous puis-je souhaiter ? Ainsy donq, par ce souhait que je feray incessamment sur vostre ame, ma tres chere Fille, je vous dis a Dieu ; et vous priant de me recommander souvent a sa misericorde, je demeure

Vostre plus humble serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

La veille de Nostre Dame, en septembre 1619.

MDXLIX

A UNE RELIGIEUSE (1)

Garder la paix sans se troubler de la variété des sentiments intérieurs. — Le Monastère, « academie de la correction, hospital de malades spirituelz. » — Remède contre la crainte des esprits. — Souvenir de jeunesse de François de Sales. — Pourquoi les ténèbres et la solitude de la nuit lui sont devenues délicieuses.

Paris, 9 septembre 1619.

Ma tres chere Fille,

Despuis que j'ay veu vostre cœur je l'ay aymé et le recommande a Dieu de tout le mien, et vous conjure d'en avoir soin. Tasches, ma chere Fille, a le tenir en paix par l'esgalité des humeurs. Je ne dis pas : Tenes le en paix ; mais je dis : Tasches de le faire ; que ce soit vostre principal souci, et gardes bien de prendre occasion de vous troubler dequoy vous ne pouves si soudainement accoyser la varieté des sentimens de vos humeurs.

(1) D'après la date, on peut conjecturer que le Saint ne s'adresse pas à une Sœur de la Visitation de Paris, puisqu'il se trouvait alors dans la capitale. D'autre part, la connaissance entre le Directeur et sa fille spirituelle semble assez récente, et la Philothée au début d'une vie parfaite. Pourrait-on songer à une Religieuse de l'abbaye de Maubuisson ?

Sçaves vous que c'est que le Monastere ? C'est l'academie de la correction exacte, ou chaque ame doit apprendre a se laisser traitter, raboter et polir, affin qu'estant bien lissee et explanee, elle puisse estre jointe, unie et collee plus justement a la volonté de Dieu. C'est le signe evident de la perfection de vouloir estre corrigee ; car c'est le principal fruit de l'humilité, qui nous fait connoistre que nous en avons besoin.

Le Monastere, c'est un hospital de malades spirituelz qui veulent estre gueris, et pour l'estre, s'exposent a souffrir la saignee, la lancette, le rasoir, la sonde, le fer, le feu et toutes les amertumes des medicamens ; et au commencement de l'Eglise, on appelloit les Religieux d'un nom qui veut dire *guerisseurs* *. O ma Fille, soyes bien cela, et ne tenes conte de tout ce que l'amour propre vous dira au contraire ; mays prenes doucement, amiablement et amoureusement cette resolution : Ou mourir, ou guerir ; et puisque je ne veux pas mourir spirituellement, je veux guerir ; et pour guerir, je veux souffrir la cure et la correction, et supplier les medecins de ne point espargner ce que je dois souffrir pour guerir.

* Cf. *Les Controuerses*, Part. I, ch. III, art. x, p. 116 ; *Les Vrays Entretiens*, Entretien XVII, p. 322, var. (2).

Au reste, ma chere Fille, on me dit que vous craignes les espritz. Le souverain Esprit de nostre Dieu est par tout, sans la volonté ou permission duquel nul esprit ne se meut. Qui a la crainte de ce divin Esprit ne doit craindre aucun autre esprit. Vous estes dessous ses aisles comme un petit poussin *, que craignes vous ? J'ay, estant jeune, esté touché de cette fantasie, et pour m'en desfaire, je me forçois petit a petit d'aller seul, le cœur armé de la confiance en Dieu, es lieux ou mon imagination me menaçoit de la crainte ; et en fin je me suis tellement affermi que les tenebres et la solitude de la nuit me sont a delices, a cause de cette toute presence de Dieu de laquelle on jouit plus a souhait en cette solitude. Les bons Anges sont autour de vous comme une compaignie de soldatz de garde. La *verité* de Dieu, dit le Psalme *, *vous environne* et couvre *de son bouclier : vous ne* deves *point* craindre *les craintes nocturnes*. Cette asseurance s'acquerra petit a petit, a mesure que la grace

* Cf. Ps. XVI, 8, 12, 5 ; Matt. XXIII, 37.

* Ps. XC, 4.

de Dieu croistra en vous ; car la grace engendre la confiance, et la confiance n'est point confondue *.

* Cf. Rom., v. 2. 5.

Dieu soit a jamais au milieu de vostre cœur, ma chere Fille, pour y regner eternellement. Je suis en luy

Vostre plus humble frere et serviteur,

FRANÇs, E. de Geneve.

Le 9 septembre 1619.

MDL

A MADAME ANGÉLIQUE ARNAULD, ABBESSE DE PORT-ROYAL A MAUBUISSON

Le Saint quitte Paris. — Réponse aux appréhensions sur l'avenir. — Ne pas examiner son oraison d'une manière curieuse. — La patience « parmi les niaiseries et enfances » du prochain. — Un châtiment miséricordieux de la Providence divine. — Ce que Dieu unit est inséparable.

Paris, 12 septembre 1619.

Je pars en fin demain matin (1), ma tres chere Fille, puisque telle est la volonté de Celuy auquel *nous sommes, nous vivons et nous mouvons.* * O qu'il soit loüé, ce grand Dieu eternel, pour les misericordes qu'il exerce envers nous ! Vostre consolation console mon cœur, qui est si fort uni avec le vostre, que rien ne sera jamais receu en l'un que l'autre n'y ayt sa part, ains le tout, puisqu'en verité ilz sont en communauté, ce me semble, parfaite ; et qu'il me soit loysible d'user du langage de la primitive Eglise, *un cœur et une ame* *.

* Act., xvii. 28.

* Ibid., iv. 32.

Ceci estoit escrit quand j'ay receu vostre seconde lettre ; mays je poursuis a vous respondre a la premiere.

(1) Le vendredi, 13 septembre 1619, l'Evêque de Genève quitta la capitale pour rejoindre la cour en Touraine. Quelques jours auparavant (5 septembre), la réconciliation du Roi et de la Reine mère avait eu lieu à Coucières, où Louis XIII, Anne d'Autriche et une suite brillante de princes, de princesses, de ducs, de maréchaux, de seigneurs et de dames, étaient venus au-devant de Marie de Médicis. Les deux cours reprirent ensuite le chemin de la ville de Tours, et les réceptions recommencèrent. (Cf. De Stefani, *La Nunziatura di Francia del Card. Guido Bentivoglio,* Firenze, 1867, vol. III, p. 486, etc.)

J'espere que Dieu vous fortifiera de plus en plus ; et a la pensee, ou plustost tentation, de tristesse sur la crainte que vostre ferveur et attention presente ne durera pas, respondes une fois pour toutes, que ceux qui se confient en Dieu ne seront jamais confondus *, et que, tant selon l'esprit que selon le cors et le temporel, vous aves jetté *vostre soin sur le Seigneur, et il vous nourrira* *. Servons bien Dieu aujourd'huy, demain Dieu y pourvoira. Chaque jour doit porter son souci ; *n'aves point souci du lendemain* *, car le Dieu qui regne aujourd'huy, regnera demain. Si sa Bonté eust pensé, ou pour mieux dire conneu que vous eussies besoin d'une assistance plus presente que celle que je vous puis rendre de si loin, il vous en eust donné, et vous en donnera tousjours, quand il sera requis de suppleer au manquement de la mienne. Demeurés en paix, ma tres chere Fille. Dieu opere de loin et de pres, et *appelle les choses* esloignees * au service de ceux qui le servent, sans les approcher : *absent de cors, present d'esprit*, dit l'Apostre *.

* Eccl., xi, 11.
* Ps. xxv, 23.
* Matt., vi, 34.
* Cf. Rom., iv, 17.
* I Cor., v, 3.

J'espere que j'entendray bien ce que vous me dires de vostre orayson, en laquelle pourtant je ne desire pas que vous soyes curieuse de regarder vostre procedé et façon de faire ; car il suffit que tout bonnement vous m'en fassies sçavoir les mutations plus remarquables, selon que vous en aves souvenance apres l'avoir faite. Je treuve bon que vous escrivies, selon les occurrences, pour m'envoyer par apres selon que vous estimeres estre convenable, sans crainte de m'ennuyer ; car vous ne m'ennuyeres jamais.

Prenés garde, ma tres chere Fille, a ces motz de sot et de sotte, et souvenes vous de la parole de Nostre Seigneur * : *Qui dira a son frere : Raca* (qui est une parole qui ne veut rien dire, ains tesmoigne seulement quelque indignation), *il sera coulpable de conseil* ; c'est a dire, on deliberera comme il le faudra chastier. Apprivoyses petit a petit la vivacité de vostre esprit a la patience, douceur, humilité et affabilité parmi les niaiseries, enfances et imperfections feminines des Seurs qui sont tendres sur elles mesmes et sujettes a tracasser autour des aureilles des Meres. Ne vous glorifies point en

* Matt., v, 22.

l'affection des Peres qui sont en terre et de terre, mays en celle du Pere celeste qui vous a aymee et donné sa vie pour vous *.

* Cf. Ephes., v. 2.

Dormes bien ; petit a petit vous reviendres aux six heures, puisque vous le desires. Manger peu, travailler beaucoup, avoir beaucoup de tracas d'esprit, et refuser le dormir au cors, c'est vouloir tirer beaucoup de service d'un cheval qui est efflanqué, et sans le faire repaistre.

Pour la seconde lettre : Ne falloit il pas que vous fussies espreuvee en ce commencement de plus grande pretention ? Or sus, il n'y a rien en cela que des traitz de la providence de Dieu, qui a abandonné cette pauvre creature affin de faire que ses pechés soyent plus fortement chastiés, et que par ce moyen elle revienne a soy et a Dieu, duquel il y a si long tems qu'elle s'est departie (1). J'eusse voulu que vous ne vous fussies pas raillee et mocquee de ces gens la, mais qu'avec une modeste simplicité vous les eussies edifiés par la compassion dont ilz sont dignes, selon que Nostre Seigneur nous a enseigné en sa Passion. Neanmoins, Dieu soit beni dequoy encor la

(1) Angélique d'Estrées, abbesse de Maubuisson, fille du grand-maître de l'artillerie, Antoine d'Estrées, vicomte de Soissons, marquis de Cœuvres, et de Françoise Babou de la Bourdaisière. Nous avons dit (voir le tome précédent, note (4), p. 401) comment la justice humaine s'était levée enfin pour châtier une longue suite de désordres. A aucun titre, on le comprend, la Maison des Filles pénitentes où elle avait été séquestrée, ne pouvait plaire à l'Abbesse ; aussi, trompant la surveillance, elle s'évade en novembre 1618, et dès lors on commence à Rome à s'occuper de son affaire. L'année suivante, le 6 septembre, Angélique d'Estrées se présentait à l'improviste à Maubuisson, accompagnée d'une troupe de gentilshommes armés, que commandait le comte de Sanzay ou Sanzéi, son beau-frère. Au milieu du tumulte et du danger, Angélique Arnauld ne perdit rien de son énergie et de son sang-froid ; mais après des scènes de violence qui pouvaient en présager d'autres plus terribles encore, Mme de Port-Royal, emmenant avec elle les trente Religieuses qu'elle avait reçues à Maubuisson, se retira à Pontoise. Un exprès alla en toute hâte prévenir sa famille, et le lendemain le prévôt et deux cent cinquante archers cernaient l'abbaye et cherchaient à s'emparer de Mme d'Estrées. Celle-ci, prudemment, avait vidé la place ainsi que sa troupe, et bientôt on apprenait qu'elle était sur la frontière de Flandre. Son procès commença ; en décembre 1620 elle se vit privée, par sentence définitive, de l'abbaye qui fut d'abord donnée à une sœur du duc de Luynes, et enfin à Charlotte de Soissons (1623) ; c'est alors que la Mère Arnauld retourna à Port-Royal. (D'après Racine, *Abrégé de l'Histoire de Port-Royal,* publié par Gazier, 2e édition, Paris, etc.)

chose est ainsy passee, avec tant d'edification des autres prochains [1], selon que le bon M. du V[al] escrit [2].

Ma chere Fille, je vous dis adieu, et conjure vostre cœur de croire que jamais le mien ne se separera de luy : il est impossible ; ce que Dieu unit est inseparable. Tenes vostre courage haut eslevé en cette eternelle Providence, qui vous a *nommee par vostre nom* * et vous porte gravee en sa poitrine maternellement paternelle *; et en cette grandeur de confiance et de courage, prattiqués soigneusement l'humilité et debonnaireté. Ainsy soit il.

* Is., XLIII, 1.
* Cf. ibid., XLIX, 16.

Je suis incomparablement vostre, ma tres chere Fille. Demeurés en Dieu. *Amen*.

Je pars un peu plus a la haste, parce que la Reyne desire que je luy face la reverence avant mon retour [3].

Ce qui n'est point Dieu doit estre peu en nostre estime. Dieu soit vostre protection. *Amen*.

Le 12 septembre 1619.

[1] Tandis que sa rivale attirait de plus en plus sur elle le mépris général, Angélique Arnauld avait grandi encore aux yeux de tous les témoins de leur lutte. Les faiblesses que relève le sage Directeur n'avaient point frappé autour d'elle, mais seulement la dignité, la fermeté, l'inviolable attachement à la Règle. Pendant les trente heures de leur séjour à Pontoise, l'Abbesse et ses Filles pratiquèrent les observances monastiques comme si rien d'anormal ne se fût passé. Le 7 septembre, à dix heures du soir, le peuple enthousiasmé accompagna en foule, avec des lumières, la procession de retour à Maubuisson, que protégeaient les archers à cheval.

[2] André du Val (voir tome XII, note [1], p. 158), directeur du Carmel de Pontoise, se trouvait sans doute dans cette ville lors de l'échauffourée de Mme d'Estrées à Maubuisson.

[3] La reine Marie de Médicis fit à l'Evêque de Genève le plus bienveillant accueil, et témoigna se souvenir de l'avoir vu à la cour de Henri-le-Grand.

C'est sans doute par erreur que l'édition de 1868 et les suivantes portent *reigneur* au lieu de *reverence*.

MDLI

A MESDAMES DE VILLENEUVE ET DE FROUVILLE

Une seule lettre pour deux sœurs. — Combien salutaire l'union des cœurs et des âmes. — Les abeilles spirituelles dans leurs ruches. — Asssurance de perpétuel et affectueux dévouement.

Vers le 18 septembre 1619 (1).

Non certes, mes tres cheres Filles, il ne faut qu'une lettre pour deux seurs qui n'ont *qu'un cœur** et qu'une prætention. Que cela vous est salutaire de vous tenir ainsy l'une a l'autre! Cett'union des ames est *comme l'unguent* prætieux qu'on respandit sur le grand Aaron, ainsy que dit le Roy Psalmiste *, auquel on mesloit tellement plusieurs liqueurs odorantes, que toutes ne faysoyent qu'une senteur et une suavité *. Mays je ne veux pas m'arrester sur ce sujet. Ce que Dieu a uni en sang et en sentiment est inseparable tandis que ce mesme Dieu regne en nous ; et il y regnera eternellement.

* Act., IV, 32.

* Ps. CXXXII, 2.

* Exod., XXX, 23-25.

Or sus, vives donq ainsy, mes tres cheres Filles, douces et amiables a tous, humbles et courageuses, pures et sinceres en tout. Quel meilleur souhait puis-je faire pour vous ? Soyes comme des avettes spirituelles qui ne portent que miel et cire dans leurs ruches. Que vos maysons soyent toutes remplies de douceur, de paix, de concorde, d'humilité, de pieté par vostre conversation ; et croyes, je vous supplie, que la distance des lieux ni du tems ne m'osteront jamais cette tendre et forte affection que Nostre Seigneur m'a donné pour vos ames, que la mienne cherit tres parfaitement et invariablement.

Et par ce que la diversité de vos conditions peut requerir que quelquefois je vous escrive differemment, non

(1) Les destinataires sont Marie Lhuillier, dame de Villeneuve (voir le tome précédent, note (1), p. 357), et sa sœur Hélène qui, depuis la rupture de son mariage avec M. Gobelain, ne quittait presque plus sa cadette. (Voir sa note biographique avec la lettre du 31 mai 1620.) Elles durent recevoir ce message de leur commun Père spirituel peu après son départ de Paris ; selon toute apparence le Saint l'écrivit, comme plusieurs autres, pendant le voyage. (Cf. la lettre suivante.)

obstant l'unité de vostre dessein, je le feray un'autre fois ; mais pour le present je me contenteray de vous dire et conjurer de le bien croire sans hæsiter, mes tres cheres Filles, que je suis

Vostre tres humble et tres affectionné serviteur,

Franç^s, E. de Geneve.

A Mesdames
Mesdames de Villeneufve et de Frouville.

Revu sur l'Autographe conservé à Rome, à *Santa Maria in Vallicella*, dans la chambre de saint Philippe de Néri.

MDLII

A LA MÈRE DE CHANTAL, A PARIS

Fatigué du voyage, l'Evêque envoie des lettres à distribuer. — Itinéraire. Les prétendants du monde et les prétendantes au Ciel.

Tours, 18 septembre 1619.

Ma tres chere Mere,

Voyla nostre bon M. le Collateral [1] qui vous va revoir, pour soudain nous venir rencontrer en chemin. Je luy porte envie, et si j'estois aussi gaillard que luy pour courir la poste, je ne sçai si je ne ferois point comme luy.

Je ne vous escriray guere, car je n'en puis plus du grand tracas que nous avons fait [2]. Seulement je vous supplie de faire tenir les lettres ci jointes ou elles s'addressent, et de joindre a celle de madame Godeau [3] une copie

(1) Barthelemy Flocard (voir tome XVII, note (1), p. 303, et ci-après, p. 18).

(2) Parti de Paris le 13 septembre au matin (voir ci-dessus, note (1), p. 14), l'Evêque de Genève passa par Etampes, Chartres, Orléans, et arriva à Tours sans doute le 17 au soir.

(3) Très probablement Jeanne Tuppe ou Tuppe, femme d'Antoine Godeau, lieutenant particulier des Eaux et Forêts du comté de Dreux. Leur fils Antoine, né en 1605, plus tard évêque de Grasse et de Vence, fut un grand admirateur du Serviteur de Dieu, dont il a composé l'éloge.

de l'Exercice (1); car je n'en ay sceu faire aucune pendant le chemin, que j'ay eu asses a faire a escrire toutes ces lettres que pour bonne consideration j'ay voulu faire (2).

Nous partons samedi (3) et allons droit a Bourges, puis a Moulins, de sorte que nous verrons toutes nos Seurs.

La Reyne mere m'a fait caresse (4), et si, je n'en suis point plus glorieux pour cela : (5) la veuë de ces grandeurs du monde me fait paroistre plus grande la grandeur des vertus chrestiennes et me fait estimer davantage leur mespris. Quelle difference, ma tres chere Mere, entre cette assemblee de divers pretendans (car la cour est cela et n'est que cela), et l'assemblee des ames religieuses qui n'ont point de pretention qu'au Ciel ! Oh ! si nous sçavions en quoy consiste le vray bien !

Or sus, je vous escriray de Bourges, et de Moulins, et de Rouanne, et de Lyon, et tous-jours, Dieu aydant, que je me porte bien. Dieu soit a jamais au milieu de vostre cœur, ma tres chere Mere et tres uniquement chere Mere. Je salue nos Seurs, et suis vostre de la façon que Dieu sçait.

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

A Tours, le 18 septembre 1619.

(1) Le Saint avait envoyé à Mme de Villesavin une petite méthode pour s' « unir a Nostre Seigneur le matin et toute la journee » (voir le tome précédent, Lettre MDXXXIX, p. 417) ; il s'agit sans doute de ce même Exercice.

(2) De « toutes ces lettres », la précédente seule nous est parvenue !

(3) Le samedi 21 septembre.

(4) Voir ci-dessus, note (3), p. 17, et ci-après, Lettre MDLX, pp. 37, 38.

(5) La suite de cet alinéa avait été placée par les premiers éditeurs au début du texte donné au 29 décembre 1618. (Voir le tome précédent, note (1), p. 320.)

MDLIII

A MADAME ANGÉLIQUE ARNAULD, ABBESSE DE PORT-ROYAL A MAUBUISSON

Le retour à Maubuisson de la Mère Arnauld ; affectueuse sollicitude de François de Sales. — Ses sentiments au milieu des faveurs de la cour. — Abeilles et guêpes. — Salutations paternelles.

Tours, 19 septembre 1619.

Le second jour se passe, ma tres chere Fille, des mon arrivee en ce lieu, et je n'ay encor sceu voir monsieur d'Andilly[1], quoy que je l'aye desiré. Ce sera, Dieu aydant, demain ; mais en attendant, faut-il pas que mon cœur salue le vostre ?

Je sceu a mon depart de Paris que vous esties rentree dans Maubuisson avec vostre petite chere troupe, mays je n'ay peu sçavoir si vous avies treuvé vos papiers, vos meubles de devotion et vostre argenterie sacree ; car celle qui s'est elle mesme desrobee a Dieu, pourquoy ne desroberoit-elle pas toute autre chose[2] ?

Or sus ma tres chere Fille, parmi toutes ces grandeurs

(1) Le fils aîné d'Antoine Arnauld et de Catherine Marion, Robert Arnauld d'Andilly, avait alors trente ans ; il y en avait déjà près de quinze qu'il était entré à la cour où il remplit avec succès différents emplois. Sa courtoisie aimable, son esprit, sa vertu lui attirèrent bien des amitiés ; il eut sa large part dans celle dont saint François de Sales honora tous les membres de sa famille. Malheureusement, il s'engagea plus tard dans l'intimité de Saint-Cyran. A cinquante-cinq ans, il prenait place parmi les Solitaires de Port-Royal, et occupait ses loisirs à des traductions, pour la plupart élégantes et exactes. Obligé à diverses reprises de quitter sa retraite, Robert d'Andilly y revint en 1671, et l'année suivante, le 26 septembre, il y mourait dans un âge avancé, comme presque tous les Arnauld. Dieu semblant laisser à ces intelligences qu'il avait faites si belles, le temps de se dégager, si elles le voulaient, des ténèbres de l'erreur, pour rentrer dans la pure lumière de la foi.

De son mariage avec Catherine Lefèvre de la Boderie (1611), Robert d'Andilly eut quinze enfants. Cinq de ses filles furent Religieuses à Port-Royal ; son fils, M. de Luzancy, y vécut parmi les Solitaires, tandis que Simon, marquis de Pomponne, se rendait célèbre dans la carrière diplomatique.

(2) Il s'agit d'Angélique d'Estrées et de son retour inopiné à Maubuisson. (Voir ibid., notes (1), pp. 16, 17.)

de la cour (ou il faut que je vous die que je suis fort caressé), je n'estime rien tant que nostre condition ecclesiastique. O Dieu, que c'est bien autre chose de voir un train d'avettes qui toutes concurrent a fournir une ruche de miel, et un amas de guespes qui sont acharnees sur un cors mort, pour parler honnestement.

Je vous escriray avant mon départ de ce lieu, apres que j'auray veu ce cher frere ; et croyes moy, ma tres chere Fille, mon ame se console a vous escrire, tant il est vray que Dieu veut que mon ame regarde la vostre, la cherisse et soit parfaitement vostre. Je salue les cheres Seurs Catherine Agnes, Marie et Anne(1) ; et nostre bonne seculiere, qui m'est si chere, ma Seur Catherine de

(1) De ces trois sœurs de l'Abbesse de Port-Royal, deux nous sont déjà connues : Marie de Sainte-Claire et Anne-Eugénie (voir ci-dessus, les notes (4), p. 8, et (1), p. 9). La troisième, nommée au baptême Jeanne-Catherine-Agnès, en Religion Catherine-Agnès de Saint-Paul, ou plus ordinairement la « Mère Agnès », était née en 1593. L'abbaye de Saint-Cyr lui fut donnée en même temps que celle de Port-Royal à Jacqueline. Mais quand celle-ci, devenue la Mère Angélique, eut réformé son Monastère, elle attira habilement auprès d'elle sa sœur Jeanne et la convertit si bien que la jeune fille, renonçant à son abbaye, prit l'habit bénédictin à Port-Royal le 28 janvier 1611. Dès lors, les deux âmes d'Angélique et d'Agnès semblent n'en former qu'une, malgré, ou peut-être à cause de leurs contrastes multiples. La cadette, reconnaissant le haut mérite de son aînée, s'inclinait devant elle ; l'aînée, appréciant la vertu de la cadette, l'employait sans tenir compte de ses répugnances. Elle la laissa chargée de Port-Royal pendant les cinq ans passés à Maubuisson, et lui fit obtenir des Bulles de coadjutrice (juillet 1620). En 1626, c'est Agnès qui vient à Maubuisson pour une mission passagère ; elle ira de même à Gomerfontaine, et sera abbesse de Tart. Puis, alternativement, avec la Mère Angélique, elle gouverne Port-Royal des Champs et Port-Royal de Paris ; mais, hélas ! à cette époque l'une et l'autre étaient entrées dans la voie funeste où elles s'enfonceront de plus en plus jusqu'à la mort, qui tarda, pour Agnès, jusqu'au 19 février 1671. La première, elle avait mis en suspicion la pureté de sa foi par son *Chapelet secret*. Cet écrit, d'un mysticisme embrouillé et d'une orthodoxie très douteuse, fut condamné par la Sorbonne (1633) et chaleureusement défendu par Saint-Cyran. Dans les luttes qui suivirent et se prolongèrent longtemps, quand surtout il s'agit de signer le Formulaire (1661), Agnès Arnauld aurait dû se souvenir de la prédiction faite en 1619 par saint François de Sales. Sur les instances de la Mère Angélique, l'Evêque de Genève était en effet allé à Port-Royal. Il reçut la confession générale d'Agnès et prêcha à la Communauté ; mais au milieu du discours, l'orateur s'arrête suffoqué par les sanglots. Interrogé ensuite sur la cause de cette émotion : « Madame, » répondit-il, « c'est que Dieu m'a fait connaître que votre Maison perdra la foi ; le seul moyen de la conserver, c'est l'obéissance au Saint-Siège. » (*Lettre de Sœur Marie-Xavier du Plessis,* Religieuse de la Visitation de la rue Saint-Antoine, Paris, 20 septembre 1729.)

Gennes (1). En somme, mon cœur se tourne a tous momens de vostre costé, et ne cesse point de respandre des souhaitz pour vostre avancement au pur et courageux, mais humble et doux amour divin.

A Tours, le XIX septembre 1619.

(2) J'ay veu le bon M. de Bonneuil qui jubile de sçavoir que sa chere fille veuille aymer Dieu (3). Je la salue, ceste chere petite fille Marie Angelique ; son (4) . . .

A Madame
Madame l'Abbesse de Port Royal.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Lyon-Fourvière.

(1) C'est peut-être après avoir prononcé son vœu de chasteté (voir le tome précédent, note (1), p. 399) que Mme Le Maistre se fit appeler Catherine de Gênes. Elle est destinataire ci-après, p. 27.

(2) Ce qui suit est inédit.

(3) Le père de Sœur Marie-Angélique (voir le tome précédent, notes (2), p. 367, et (1), p. 401), René de Thou, neveu de l'historien de ce nom, était fils de Jean de Thou, seigneur de Bonneuil, de Celi, etc., conseiller au Parlement, puis maître des Requêtes, et de Renée Baillet. Il fut introducteur des ambassadeurs (cf. ibid., notes (2), p. 304, et (1), p. 308). De sa femme, Marie Faye, il eut huit filles dont une seule se maria ; cinq se firent Religieuses (D'après Moreri, 1740, tome VIII.)

(4) Quelques mots ont disparu par suite d'une déchirure.

MDLIV

A LA MÈRE MARIE DE JÉSUS SOUS-PRIEURE DU CARMEL D'AMIENS (1)

(INÉDITE)

Joie de l'Evêque de Genève d'avoir revu deux des filles de Mme Acarie ; regret de n'avoir pu visiter la troisième, au Carmel d'Amiens.

Tours, 20 ou 21 septembre 1619.

Ma tres chere Seur,

Je ne desirois pas moins de vous voir que je faysois de voir les deux cheres Seurs que j'ay maintenant veües,

(1) La « fille aisnée de la Seur Marie de l'Incarnation,... tandis que je fus « à Paris il y a vingt ans, estoit non seulement ma fille spirituelle, mais « ma partiale, » écrira François de Sales en 1620. Peut-être le « naturel bon,

l'une a Paris au petit Couvent (1), l'autre icy (2). Mays il n'a pas pleu a Nostre Seigneur qu'aucune occasion se soit presentee d'aller du costé d'Amiens pendant mon sejour en ces quartiers, d'ou partant tout presentement pour me retirer en mon diocæse, duquel je n'ay esté que trop absent, je vay en esprit aupres de vous, et vous envoye ce billet qui vous dira de ma part que toute ma vie j'ay cheri vostre ame de tout mon cœur, et me suis consolé de sçavoir que la divine Majesté vous avoit retiree a son service en une si [sainte] vocation comm'est celle

« franc et naïf » de Marie Acarie était-il la cause de cette inclination particulière ; peut-être aussi le Saint compatissait-il aux luttes intérieures de la jeune fille qui, malgré son attrait pour la vanité, ne pouvait se résoudre à se fixer dans le monde, et n'avait cependant pas le courage d'entrer en Religion. Un pèlerinage à Notre-Dame de Liesse, en 1607, mit fin à ses hésitations ; six mois après, elle devenait Sœur Marie de Jésus au Carmel de Paris, et le 25 mars 1609 elle prononça ses vœux en même temps que sa sœur Geneviève. Quand sa bienheureuse mère fit profession au monastère d'Amiens (1615), Sœur Marie de Jésus s'y trouvait, et l'année suivante elle en fut élue sous-prieure. En 1620, elle prit la conduite de la Maison d'Orléans où elle mourut le 2 juillet 1641. Les avis de saint François de Sales « qui lui faisait assez fréquemment l'honneur de lui écrire, » disent les *Chroniques* de l'Ordre (Troyes, 1856, tome III, p. 185), l'aidèrent beaucoup dans son gouvernement. (Voir Boucher, *Vie de la Bse Marie de l'Incarnation,* éd. du P. Bouix, Paris, 1873, pp. 335-337.)

Cette lettre a été écrite de Tours, comme le texte l'indique. L'Evêque, arrivé le soir du 17 dans cette ville (voir ci-dessus, note (2), p. 19), ne dut voir les Carmélites, au plus tôt, que le 19. La date est donc comprise entre ce jour et celui du départ, 21 septembre.

(1) On appelait « petit Couvent » celui qui avait été fondé par le premier à la rue Chapon, en 1617. Geneviève Acarie (Sœur Geneviève de Saint-Bernard) fut sous-prieure dans ce monastère. (Voir tome XIII, note (1), p. 286.)

(2) Marguerite Acarie, seconde fille de la Bienheureuse, naquit à Paris le 6 mars 1590. Elle reçut l'habit des Carmélites en 1605 et attendit jusqu'en 1607 l'âge exigé par les Constitutions de l'Ordre pour faire profession. Elue sous-prieure à Tours en 1615, elle devint prieure en 1618 et se rendit remarquable par son talent de guider les âmes. On la choisit en 1620 pour aller rétablir l'ordre au couvent de Bordeaux, troublé par la question du gouvernement des Carmélites dont il sera parlé plus loin; elle ne put réussir dans sa mission et fut envoyée à Saintes. En 1624, la Mère Marguerite du Saint-Sacrement vint remplacer au Carmel de la rue Chapon la Mère Madeleine de Saint-Joseph, et ne quitta plus cette Maison jusqu'à sa mort, arrivée le 24 mai 1660. La Mère de Chantal, dans son dernier voyage à Paris en 1641, visita cette sainte Religieuse et l'entendit lui annoncer son prochain départ pour l'éternité. D'autres prédictions et des faits merveilleux confirmèrent l'opinion que donnaient ses hautes vertus. (Voir sa *Vie,* par M. Tronson de Chenevière, Paris, 1689, et Boucher, ubi supra, pp. 329 seq.)

en laquelle vous vivés, et que j'honnore parfaitement, et en laquelle je prie Dieu, et ne cesseray point, que vous perseveries heureusement, faysant des continuelz progres en (1). . . . . .

Nous avons bien fort renouvelé l'ancienne amitié et alliance spirituelle [vos deux chères Sœurs] et moy, et elles sont tous-jours mes filles comme autrefois. Et par ce que je n'[ai point oublié que] vous l'estes aussi fort particulierement, je ne vous appelleray plus ma Seur, [ains ma Fille,] en toutes les occasions qui se presenteront desormais.

A la R. Mere en N. S.,
La Seur Marie de Jesus,
Souspriveure du Monastere des Seurs Carmelites
d'Amiens.

Recommandee a la Mere Prieure de Tours (2).

Revu sur l'Autographe conservé au Carmel d'Orléans.

(1) Le bas de l'Autographe a été coupé; le dernier alinéa étant écrit en marge, chaque ligne demeure inachevée. Nous suppléons selon le sens par des mots entre [ ].

(2) Le Carmel de Tours fut établi le 17 août 1608 par la Mère Anne de Saint-Barthélemy. M. de Fontaines-Marans (voir tome XVI, note (2), p. 135) fonda cette Maison pour la consolation d'une de ses filles que son peu de santé empêchait d'être Religieuse. Ainsi, en qualité de fondatrice, elle put vivre dans le couvent sans cependant être éloignée de son père. (Voir *Chroniques de l'Ordre des Carmélites*, tome II, pp. 397 seq.)

MDLV

A MADAME ANGÉLIQUE ARNAULD, ABBESSE DE PORT-ROYAL A MAUBUISSON

Intime union que l'éloignement resserre de plus en plus. — Un père chrétiennement résigné. — Attendrissement du Saint sur la maladie de deux de ses filles spirituelles; prière qu'il adresse à Dieu.

Amboise, 22 septembre 1619.

A mesure que je m'esloigne de vous, ma tres chere Fille, selon les lieux, je me sens interieurement de plus

en plus joint et uni a vostre cœur selon l'esprit ; et connois bien par la que c'est le bon playsir de Dieu que nous ayons ce sentiment de veritable et sincere dilection.

J'ay veu en fin monsieur vostre frere (1), que je proteste d'estre l'un des aymables personnages que j'aye veu jamais, pour la bonté et pieté de cœur que Dieu luy a donnee. Le jour precedent il avoit eu l'advis du depart de son pauvre petit François (2), et neanmoins son esprit estoit en une tranquillité parfaite, et avec un certain repos en la volonté de Dieu, qu'autre que Dieu mesme ne pouvoit luy avoir donné.

J'avois escrit jusques icy, ma tres chere Fille, quand j'ay esté emporté du tracas a la cour, et apres disné ay reveu ce cher frere, tous-jours plus ferme de courage, quoy qu'attendri jusques aux yeux sur la maladie de nos Seurs Catherine de Gennes et Marie (3). O ma Fille, Dieu me soit en ayde. A peu que je ne luy aye dit les paroles
* III Reg., XVII, 20. de cet ancien Prophete * : Et comment, *Seigneur, vous affliges donq encor* ces filles, qui pour l'amour de vous m'ont repeu et nourri ? Mays non, ma Fille toute tres
* Ps. XXXVIII, 10. chere, j'ayme mieux, avec l'autre Prophete *, dire : *Je suis muet* sous vos verges, *et n'ouvre nullement ma bouche, car c'est vous qui faites cela.* En somme, il sera tous-jours vray que ceux qui pretendent d'avoir part avec Jesus glorifié doivent premierement avoir part avec
* Cf. Rom., VIII, 17. Jesus crucifié *.

Or sus, ma Fille, tenes vostre courage haut eslevé en Dieu, en sa providence, en l'eternité. *Amen.*

Je suis ce que ce mesme Dieu veut et sçait que je suis pour vous, et je ne le sçaurois mieux dire qu'ainsy. Je vous escriray a toutes rencontres, estimant qu'en contentant mon ame en cela, je feray selon le gré de la

(1) Robert Arnauld d'Andilly (voir ci-dessus, note (1), p. 21).

(2) Lors de sa visite à Andilly (voir ibid., note (1), p. 8), le Saint, caressant le petit François, en très bonne santé à cette époque : « Cet enfant porte la mort dans les yeux, » dit-il. Deux ou trois semaines après, la petite vérole emportait le fils de M. d'Andilly ; il était né le 2 novembre 1617, troisième de la famille.

(3) Mme Le Maistre et Sœur Marie de Sainte-Claire (voir ibid., notes (1), p. 23, (4), p. 8, et la lettre suivante).

vostre, que je prie Nostre Seigneur de rendre toute sainte. *Amen*.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Le 22 septembre 1619.

MDLVI

A MADAME LE MAISTRE (1)

Les faveurs de l'Epoux divin. — Eloge de Robert Arnauld. — Le martyre de saint Maurice ; le martyre du cœur. — « Tintamarres et presse » qui empêchent le Saint d'écrire à son gré.

Amboise, 22 septembre 1619.

Que vous diray-je, ma Fille, vous voyant parmi ces amertumes ? Oh ! courage, je vous prie ; l'Espoux que vous aves choisi des que vous estes separee de celuy qu'on vous avoit choysi (2), est *un faisceau de myrrhe* * : quicomque l'ayme ne peut n'aymer pas l'amertume ; et ceux

* Cant., I, 12.

(1) La correspondante du Saint, que les éditions précédentes désignent sous le nom d'*une Veuve*, est Catherine Arnauld, l'aînée des filles, et destinée par ce fait au mariage. Quand Isaac Le Maistre demanda sa main, elle n'avait que onze ou douze ans ; mais (ce pert), brillant cependant aux yeux du monde, lui inspira une telle répugnance qu'on ne songea pas à la contraindre. En 1605, M. Le Maistre, veuf de celle qu'il avait épousée au refus de Mme Arnauld, renouvela ses poursuites, et cette fois la jeune fille céda. Ce fut pour son malheur. Après plusieurs années de martyre silencieux, Catherine laissa entrevoir à ses parents ce qu'elle avait à souffrir. Son père, indigné et dans la plus profonde douleur, obtint des arrêts de la cour qui autorisaient la séparation (1616). Dès lors, Mme Le Maistre ne vécut plus que pour Dieu et pour ses enfants ; quand la mort d'Isaac l'eut rendue tout à fait libre, elle entra à Port-Royal et y devint Religieuse sous le nom de Catherine de Saint-Jean. Elle décéda en 1641.

(2) Fils de Péronne Sanglier et de son second mari, Joachim Le Maistre, marchand bourgeois de Paris, Isaac était, sans qu'on le soupçonnât d'abord, protestant, et sa conduite irrégulière autant que sa brutalité rendirent ses deux femmes très malheureuses. La première, Mme Mélyon, mourut après deux ans de mariage, et c'est alors que le conseiller du Roi et maître des Comptes rechercha de nouveau l'alliance des Arnauld. Sa mère, à cette date, était remariée avec Jean de Vailly, sieur de Brieul, de Pons et de Lucé, qui figure au contrat de mariage de son beau-fils. (Archiv. Nat., *Dossiers bleus*, vol. 32, n° 711, fol. 19, et Y 117, fol. 348.)

qu'il favorise de son plus estroit amour sont tous-jours piqués de tribulations. Comme pourroit on serrer sur sa poitrine Nostre Seigneur crucifié, sans que les cloux et les espines qui le transpercent ne nous percent ?

O le brave et bon frere que vous aves icy ! Helas ! le depart de son pauvre petit François (1) ne l'a touché que comme un pere qui voit partir son filz de sa mayson et s'esloigner de luy pour approcher un grand Roy et aller recevoir ses faveurs. Voyla, certes, comme il faut vivre en cette vie si pleyne d'inconstance et d'evenemens divers. Mais quand ce frere a sceu vostre maladie et celle de nostre Seur Marie, son cœur s'est attendri et son sentiment a paru sur les yeux ; et toutefois il demeure ferme et sans trouble, tant il est vertueux et vertueusement chrestien.

Et moy, ma tres chere Fille, j'espere que Dieu ayant receu en sacrifice de suavité l'acquiescement de ce pere et le vostre, et celuy du grand pere et de la grand mere, et des tantes (2), il ne permettra pas que la tribulation face plus de progres : ainsy je l'en supplie, et qu'il vous face sainte.

Le grand saint Maurice, patron de la Touraine, dont on fait aujourd'huy la feste, vit tuer toute sa chere legion devant ses yeux ; et on peut dire qu'il souffrit autant de

(1) Comme on l'a vu à la lettre précédente, Robert Arnauld d'Andilly venait de perdre son troisième enfant.

(2) Antoine Arnauld, destinataire de la lettre suivante, Catherine Marion sa femme, et leurs quatre filles (voir le tome précédent, notes (1), p. 368, (3), p. 380, et ci-dessus, notes (4), p. 8, (1), pp. 9 et 22). Le Saint ne mentionnant pas la mère de l'enfant, il est à croire qu'il lui écrivit directement ; mais cette lettre n'a pas été retrouvée.

Mme Arnauld était née en janvier 1573 de Simon Marion, avocat général au Parlement, et de Catherine Pinon. A douze ans et demi, elle épousa Antoine Arnauld dont l'éloquence avait enthousiasmé son père. Elle lui donna vingt enfants, et gouverna sa maison en femme de tête et de vertu. Sa charité vigilante aida beaucoup la Mère Angélique, soit à Port-Royal, soit à Maubuisson. En 1625, Mme Arnauld contribua à l'achat de l'hôtel de Clagny, berceau de Port-Royal de Paris ; l'année suivante, ayant mis ordre à ses affaires, elle entrait elle-même au noviciat, mais ne fit profession qu'en février 1629, sous le nom de Sœur Catherine de Sainte-Félicité. La nouvelle Religieuse montra l'énergique vertu, l'héroïsme qui se retrouvent chez toutes les Arnauld, et que n'accompagne pas, malheureusement, l'humble docilité de l'esprit. Mme Arnauld mourut le 28 février 1641.

fois le martyre comme il vit martyriser et meurtrir de soldatz. Ma Fille, nous souffrons le martyre du cœu quand, pour l'amour de Dieu, nous voyons mourir et acquiesçons a la mort de ceux que nous cherissons. Or sus, que puis je dire davantage? Celle qui vit mourir le plus aymable filz de tous les filz sur la croix, veuille impetrer de ce mesme Filz les consolations qui vous seront convenables, et a monsieur vostre pere et a madamoyselle vostre mere.

Je porte au milieu de mon cœur la memoire de madamoyselle N., vostre chere cousine et ma chere fille (1), et voudrois bien luy escrire; mays je ne puis parmi ces tintamarres de cette presse qui a peine m'a peu permettre de vous escrire ces lignes. Salues la cherement de ma part, je vous supplie, et l'asseures que je ne passeray pas Bourges, ou nous nous acheminons demain matin (2), sans que je luy envoye une de mes lettres. Aymes cette chere ame, et l'appuyes de vostre conversation, affin que, selon ses inclinations bonnes et vertueuses, elle serve Dieu de mieux en mieux.

Je n'escris point non plus a madamoyselle vostre mere, car je sçai bien qu'elle se contente que ce soit a vous a qui je dis que je suis finalement son serviteur tres humble. Ma tres chere Fille, demeures ferme et forte en l'amour de Nostre Seigneur, qui m'a rendu, sans que jamais je varie, parfaitement tout vostre.

Franç., E. de Geneve.

D'Amboyse, ce 22 septembre 1619.

(1) Serait-ce la future Sœur Anne de Saint-Paul, fille de Louis Arnauld, contrôleur général des restes? Ses parents l'empêchèrent pendant plusieurs années de se faire Religieuse; enfin, à vingt-et-un ans, elle quitta la maison paternelle et entra à Port-Royal. Elle était depuis six mois au monastère du Saint-Sacrement de la rue Coquillière, quand elle mourut, le 12 septembre 1611. — On pourrait encore proposer deux autres cousines-germaines de Mme Le Maistre, filles de Simon Marion et de Madeleine de Montescot, qui moururent à Port-Royal : l'une, Sœur Catherine de Saint-Alexis, en 1614; l'autre, Sœur Madeleine des Anges, en 1671.

(2) Voir ci-après, Lettre MDLVIII.

MDLVII

A M. ANTOINE ARNAULD (1)

Consolations sur plusieurs afflictions. — De quoi nous devons remercier Dieu. Modérer son travail « a mesure que le tems amoindrit les forces. »

Amboise, 22 septembre 1619.

Monsieur,

Je vous regarde de bien loin selon le cors, mays de bien pres selon l'esprit, et voy vostre cœur paternel affligé de plusieurs accidens survenus despuis mon depart. Mais je voy encor, ce me semble, que Dieu, vostre bon Ange, vostre prudence et vostre courage vous soulagent et fortifient parmi toutes ces secousses. Vous sçaves trop bien la condition de cette miserable vie que nous menons en ce monde, pour estre estonné des evenemens qui y arrivent de diverses sortes. Que vous puis je donq dire en cette occasion? Laissons prendre a Dieu ce qu'il luy plait, et le remercions de ce qu'il nous laisse, et encor plus de ce qu'il nous rendra le tout avec une usure nompareille au jour auquel nous verrons sa face.

J'ay et auray a jamais part a vos contentemens et a vos desplaysirs, puisque je suis inseparable d'affection d'avec vous et vostre famille benite de Dieu, laquelle, en la personne de M. d'Andilly (2) et de moy, vous conjure

(1) Fils aîné d'Antoine Arnauld et d'Anne Forget de Hermant, Antoine naquit en 1560. Jeune encore, il se fit une place à part au barreau. De ses plaidoyers, celui contre les Jésuites eut le plus de retentissement : les Religieux furent expulsés (1595). Quelques années avant ce triste succès, son éloquence lui avait valu l'alliance de Catherine Marion (voir ci-dessus, note (2), p. 28). Sa femme lui apporta en dot Andilly (voir ibid., note (1), p. 8) et un hôtel à Paris, rue de la Verrerie. C'est là que l'avocat général fixa sa demeure, là qu'il reçut plus d'une fois l'Evêque de Genève en 1619. C'était la dernière année de sa vie, et les entretiens du saint Prélat le préparèrent, sans qu'il s'en doutât, à une mort chrétienne. Homme intègre selon le monde, Arnauld ne poussait pas assez loin, parfois, le scrupule de la loyauté et de la probité ; l'on retrouvait aussi dans le catholique, sincère sans doute, l'ancien adversaire de la Ligue, le fils d'un protestant converti. Au moins ne connut-il pas les erreurs de ses enfants !

(2) Voir ci-dessus, note (1), p. 21.

d'avoir bien soin de vostre personne pour ne point tant travailler des-ormais, qu'a mesure que l'aage decline vous deves vous soulager par un juste repos. Vous feres incomparablement plus en dix ans de labeur moderé qu'en un ou deux de peyne excessive. Il faut, certes, diminuer la charge a mesure que le tems amoindrit les forces.

Me promettant que vous prendres en bonne part cette cordiale remonstrance, je vous supplie, Monsieur, de bien perseverer a m'aymer, comme sans fin je seray

Vostre tres humble et tres affectionné serviteur,

[Franç^s, E. de Geneve.]

A Amboyse, ce 22 septembre 1619.

MDLVIII

A LA MÈRE DE CHANTAL, A PARIS

(INÉDITE)

L'hôte de l'Evêque de Genève à Bourges. — Lettres du Saint et de la Sainte trop lentes à parvenir. — Début des tracasseries au sujet du mariage de M. de Foras. — La courte consolation des Sœurs de Moulins. — Pourquoi François de Sales n'écrit pas longuement.

Bourges, 28 ou 29 septembre 1619 (1).

Ma tres chere Mere,

Icy a Bourges, entre les caresses non pareilles de nostre Monseigneur l'Archevesque (2) en sa mayson, j'ay receu vostre lettre du 23 de ce moys, unique, jusques a present, que j'aye receüe. Mais j'admire bien plus que vous ayant escrit de Chatres (*sic*), d'Orleans, de Tours,

(1) L'exhortation dont François de Sales parle dans cette lettre est lieu le 27 septembre, fête des saints Côme et Damien (voir tome IX de cette Édition, p. 217). Il écrit donc entre cette date et le 30, jour de départ de Bourges, plus probablement le 29, dimanche. En effet, d'après l'abbé de la Motte (Lettre du 30 septembre au duc de Savoie; Turin, Archiv. de l'État, *Francia*, *Lettere Ministri*, Mazzo 17), le cortège princier arriva le 30 à Moulins « de fort bonne heure »; il avait donc fallu partir du grand matin.

(2) André Frémyot (voir tome XII, note (1), p. xiii).

d'Amboyse, vous n'en ayes encor receu pas un seul mot. Au moins suis-je asseuré que M. Flocard vous aura veu, et fidelement mis en main ma lettre * a l'heure que j'escris celleci, si quelque disgrace ne luy est survenue.

* Epist. MDLII.

Or sus, il faut que M. et Mlle de Forax digere *(sic)* ces amertumes, puisque Dieu le permet, qui, comme j'espere, leur donnera ensuite des bonnes et solides consolations. Ell'a eu rayson de dire que c'estoit elle qui avoit fait le mariage, car je ny ay, pour moy, contribué que ce que je ne pouvois pas refuser a la verité des qualités de M. de Forax et que je ne devois pas denier a son amitié (1).

Nos Seurs ont esté consolees plus quil ne se peut dire, bien qu'en cet embaras incroyable je ne les ay guiere veu en particulier, ains seulement a la Messe et exhortation (2). De leurs nouvelles, je vous en escriray par chemin entre ci et Moulins, comme des nouvelles de celles

(1) Guillaume de Bernard de Foras, après avoir été éconduit par Françoise de Rabutin-Chantal (voir le tome précédent, note (4), p. 333), fut charmé des qualités d'une jeune veuve de dix-huit ans, Anne Le Beau, dame de Vaulgrenant, et il demanda sa main. Cette alliance déplaisait souverainement aux parents de la veuve, surtout à M. de Montholon, son oncle maternel, qui ne voulait donner sa nièce qu'à un homme de robe. L'Evêque de Genève consulté par les deux parties les conseilla selon Dieu, et rendit témoignage du mérite et de la vertu de son ami. Malgré les protestations de la famille, le mariage se fit dans le courant de septembre, peu après que le Saint eut quitté la capitale. Presque aussitôt l'orage se déchaîna contre lui. On fonda, dit M. de Foras lui-même dans sa déposition *(Process. remiss. Parisiensis,* ad art. 45), « des sinistres conjectures sur l'innocente affection dont ce Bienheureux m'honoroit, et » on publia « mille choses controuvées, au prejudice de son honneur, faisant courir le bruit par tout Paris que c'estoit luy qui avoit manié cest affaire, et l'avoit mené a fin avec peu de bonne foy, se servant de persuasions et artificieuses surprises, contraires a son apparente candeur et a la saincteté de la vie delaquelle il s'estoit acquise la reputation. » Les lettres de François de Sales montreront avec quelle résignation, quelle tranquillité d'esprit, il supporta cette épreuve. Ajoutons que la mère d'Anne Le Beau, Mme de Sanzelles, alors retirée chez les Ursulines à Dijon (cf. tome XVI, note (3), p. 18), n'entra pas dans les sentiments de son frère et des autres parents ; elle approuva l'union que Dieu avait bénie, et surtout elle défendit autant qu'elle le put le saint Evêque de Genève ; car, rapporte l'historien de sa vie, « la haute estime qu'elle avoit conceüe de ce grand Prélat l'obligeoit d'en faire l'apologie, de défendre ses intérests et de témoigner publiquement qu'elle luy avoit obligation du mary qu'il avoit procuré à sa fille. » (Sénault, *La Vie de Mme Catherine de Montholon, veuve de M. de Sanzelles,* Paris, 1653.)

(2) Voir les notes (1) de la page précédente, et (2), p. 34.

de Moulins entre Moulins et Lyon ; car en ces villes ou on fait les complimens a Madame[1], il ny a nul moyen d'escrire qu'aux heures esquelles vous ne voules pas que j'escrive.

C'est pourquoy, bon soir, ma tres chere Mere; Dieu soit a jamais au milieu de nostre unique cœur. *Amen*.

Je salue de toute mon affection nos cheres Seurs. *Amen*.

Ma tres chere Mere, je partz ainsy, sans loysir d'escrire davantage; mais salues, je vous supplie, nos bonnes dames. Nostre Seigneur soit nostre tres unique prætention. *Amen*.

A Madame
[Mad]ame de Chantal,
Sup^re de Ste Marie de la Visitation.
Paris.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Limoges.

(1) A son arrivée à Bourges, Christine de France, princesse de Piémont, « fut rencontrée par le mère et eschevins a troy lieus, accompagnés d'environ 50 chevaux. A l'entrée de la ville, tous les habbitans se trouverent en armes et luy firent une belle salve, et tout le canon tira pareillement ; et fut logée au logis du Roy, ou elle fut visitée de leur Evesque et de tous les cors de la cité. » (Lettre de l'abbé de la Moute, déjà citée.) A Moulins, les mêmes honneurs furent rendus à la princesse.

MDLIX

A LA MÈRE ROSSET
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE BOURGES (1)

Quelque chose qui est « demeuré sur le cœur » du Saint. — Un métier plus difficile que celui de reprendre. — Ne pas être prompte à promettre, mais agir avec conseil. — Obtenir à la fois le respect et l'amour de ses inférieures. — La douceur ne doit point ressembler à la timidité.

Varennes, 2 octobre 1619.

Ma tres chere Fille,

Je retourne en arriere vous revoir en esprit et saluer vostre chere ame par ce billet, ne me pouvant contenter

(1) La vie de la Mère Anne-Marie Rosset était « digne de ces premiers temps de l'Eglise où l'Esprit de Dieu se répandait avec profusion, » et la

de cet a Dieu si court que je fus forcé de vous dire (1), m'estant demeuré sur le cœur que je ne vous parlay pas asses clairement sur le sujet de vostre conduitte en l'administration de vostre charge, selon que je m'estois proposé de vous en entretenir un peu plus amplement, si j'en eusse eu le loysir. Or, je repare cette faute au mieux que je puis, vous disant : 1. que vous ne monstries point cette lettre que je ne fay que pour vous (2).

2. Gardes vous bien de tomber en aucun descouragement pour voir quelque petite murmuration, ou quelque sorte

Providence « s'y est marquée par des traits si merveilleux » que l'historien en retranche la plus grande partie, de peur de n'être pas cru. Une simplicité parfaite et une exacte docilité à la grâce l'élevèrent rapidement à ces hauteurs de contemplation qui ravissaient le Fondateur lui-même et lui fournirent le sujet de bien des pages de son *Traitté de l'Amour de Dieu* (cf. tome IV de cette Edition, p. LV). Mais les héroïques vertus de cette âme, plus encore que ses extases et son don de prophétie, la rendirent chère à saint François de Sales et à la Mère de Chantal. Humilité profonde, silence rigoureux, obéissance aveugle, tels furent les traits caractéristiques de cette vénérable Religieuse de la Visitation.

Née à Saint-Claude le 23 avril 1593, elle eut le bonheur de recevoir dès l'âge de onze ans la bénédiction et les conseils de l'Evêque de Genève (voir tome XIV, note (1), p. 230). Le 27 septembre 1612, elle prit l'habit au monastère d'Annecy, et fut professe le 29 septembre 1613. Assistante-commise pendant l'absence de la Mère de Chantal en 1618, Sœur Anne-Marie quitte la Savoie cette même année pour la fondation de Bourges où elle est élue Supérieure (voir le tome précédent, note (3), p. 352). On vit bientôt que cette grande contemplative était peu propre à manier les choses temporelles, et, sûrs de sa vertu, les Fondateurs lui adjoignirent une Sœur pour diriger tout l'extérieur, ne lui laissant que le soin du spirituel (voir tome XVII, note (1), p. 261). Cette demi-mesure ne pouvait durer, et en 1622, avant la fin de son triennal, elle fut déposée par l'ordre de la Mère de Chantal qui l'envoya à Dijon. Dans la réforme de l'abbaye de Tart qu'on lui confia en 1624, Dieu permit encore, malgré le succès, que son genre de vertu ne satisfît pas tout le monde. En 1629, nous retrouvons la Mère Rosset à la tête de la Communauté de Crémieux, puis elle revient à Annecy (1632), où pendant de longues années elle servit de modèle aux nouvelles venues et se montra toujours « la digne élève du saint Fondateur, et une des plus exactes Religieuses de tout l'Ordre de la Visitation. » Sa fin bienheureuse arriva le 21 mai 1667. (Voir sa biographie dans *Les Vies de plusieurs Supérieures de l'Ordre de la Visitation Sainte Marie,* Anneci, Humbert Fonteine, MDCXCIII.)

(1) « Pendant le séjour qu'il fit à Bourges (voir la lettre précédente), l'Evêque de Genève fut si occupé, soit auprès de S. A. R., soit à recevoir les honneurs et les visites qu'on lui rendait comme à une personne dont la sainteté était connue de tout le monde, qu'il ne put donner à ses chères Filles tout le temps qu'elles auraient désiré. » *(Hist. de la Fondation de la Visitation de Bourges.)*

(2) Tout ce qui précède est inédit.

de reprehension qui vous soit faite. Non, ma tres chere Fille, car je vous asseure que le mestier de reprendre est fort aysé, celuy de faire mieux, difficile ; il ne faut guere de capacité pour treuver les defautz et ce qu'il y a a redire en ceux qui gouvernent et en leur gouvernement. Et quand on nous reprend ou qu'on nous veut marquer nos imperfections en la conduitte, nous devons doucement tout ouÿr, et puis proposer cela a Dieu et nous en conseiller avec nos aydes ou coadjutrices ; et apres cela, faire ce qui est estimé a propos, avec une sainte confiance que la divine Providence reduira tout a sa gloire.

3. Ne soyes pas prompte a promettre, mays demandes du loysir pour vous resoudre es choses de quelque consequence ; cela est propre pour bien asseurer nos affaires et pour nourrir l'humilité. Saint Bernard escrivant a l'un de mes prædecesseurs, Arducius, Evesque de Geneve * : « Fay, » dit-il, « toute chose avec conseil, » mais conseil de peu de gens, qui soyent paysibles, sages et bons.

* Epist. xxvii.

4. Faites si suavement cela, que vos inferieures ne prennent point occasion de perdre le respect qui est deu a vostre charge, ni de penser que vous aves besoin d'elles pour gouverner ; ains faites leur connoistre doucement, sans le dire, que vous faites ainsy pour suivre la regle de la modestie et humilité, et ce qui est porté par les Constitutions * ; car voyes vous, ma chere Fille, il faut tant qu'il est possible, faire que le respect de nos inferieurs envers nous ne diminue point l'amour, et que l'amour ne diminue point le respect.

* Constit. xxx.

5. Ne vous troubles point d'estre un peu rudement contrerollee par cette bonne ame de dehors (1), mays passes outre en paix, ou a faire selon son advis es choses esquelles il n'y a point de danger de la contenter, ou a faire autrement quand la plus grande gloire de Dieu le requerra ; et alhors il faut, le plus dextrement qu'on pourra, la gaigner, affin qu'elle le treuve bon.

6. Sil y a quelque Seur qui ne vous traitte pas avec asses de respect, faites le luy sçavoir par celle des autres

(1) Il s'agit très probablement du Mre de Jars, amie et bienfaitrice de la Maison de Bourges. (Voir ci-après, note (1), p. 43.)

que vous jugeres la plus propre a cela, non comme de vostre part, mais de la sienne. Et affin qu'en toutes façons vostre douceur ne ressemble point a la timidité et ne soit point traittee comme cela, quand vous verries une Seur qui feroit profession de n'observer pas le respect, il faudroit, doucement et a part, vous mesme luy remonstrer qu'elle doit honnorer vostre office et cooperer avec les autres a conserver en dignité la charge qui lie toute la Congregation en un cors et en un esprit.

Or sus, ma tres chere Fille, tenes vous bien toute en Dieu, et soyes humblement courageuse pour son service; et recommandes luy souvent mon ame qui, de toutes ses affections, cherit tres parfaitement la vostre et luy souhaite mille et mille benedictions.

Quand je vous dis : ne monstres pas cette lettre, je veux dire : ne la monstres pas indifferemment; car si c'est vostre consolation de la monstrer a quelqu'une, je le veux bien.

A Varennes (1), le 2 octobre 1619.

Je salue cherement nos Seurs, notamment celles qui sont de nostre mayson d'Annessi, que j'ayme incomparablement (2).

A ma tres chere Seur en Nostre Seigneur,
Ma Sr Anne Marie,
Supre en la Congregation de Ste Marie de la Visitation.
A Bourges.

Revu sur une copie faite par la Mère Rosset, conservée à la Visitation d'Annecy.

(1) Varennes-sur-Allier fut la première halte après Moulins. Le lendemain, 3 octobre, Christine de France couchait à Châteaumorand, où le marquis et la marquise d'Urfé firent « bonne chere a Madame et a toutte sa compagnie. » (Lettre de l'abbé de la Mente, du 4 octobre, au duc de Savoie ; Turin, Archiv. de l'Etat, *Francia, Lettere Ministri,* Mazzo 17.)

(2) Les Sœurs Françoise-Gabrielle Bailly, venue de Moulins pour seconder la Mère Rosset (voir tome XVI, note (1), p. 261), Marie-Marthe Legros (tome XV, note (2), p. 233), et Marie-Hélène Le Blanc, toutes trois professes d'Annecy (tome XVIII, note (3), p. 352).

Ces deux dernières lignes sont inédites.

MDLX

A LA MÈRE DE CHANTAL, A PARIS

(INÉDITE)

Pourquoi François de Sales n'a pu voir à souhait Mme de Villesavin. — Témoignages d'estime qu'il a reçus de la Reine mère. — Les Prélats de la cour et les bons propos de l'Evêque de Luçon. — On cherche à retenir le Saint en France; ses sentiments à ce sujet. — Projet d'itinéraire. — Heureuses rencontres à Tours et à Bourges. — Ce qu'on perd à la cour. — De quoi on blâme la Mère Anne-Marie Rosset; conseils que lui a donnés le saint Fondateur. — La future fondation d'Orléans et les aversions de Mgr Frémyot. — Nouvelles du Monastère de Moulins où Mme du Tertre « exerce sa vanité fort honnorablement. »

Roanne-Voreppe, 5-10 octobre 1619 (1)

Il est bien tems, ma tres chere Mere, que je vous rende comte de mon voyage despuis Tours jusques icy. Nous partismes donq de Tours le samedi (2), avec certes du desplaysir d'y laisser la chere Mme de Villesavin (3) malade, non sans quelque danger. Je ne la vis que deux fois, non seulement par ce que cette cour si grande et en laquelle j'avois tant de complimens a faire m'en empescherent, mais aussi, et encor plus, par ce que monsieur de Villesavin (4) estoit en une si grande anxieté, crainte qu'on ne la fit parler, que nonobstant tout le soin que j'avois pour cela, il estoit merveilleusement en peine. Et moy je le suis certes un peu jusques a ce que je sache qu'elle soit hors de peril, car je la cheris grandement pour sa bonté et veritable vertu.

La, je vis la Reyne mere et luy fis la reverence a l'arrivee et au depart; et elle me favorisa grandement par le tesmoignage qu'elle rendit du desir qu'ell'avoit eu de

(1) Ces pages semblent avoir été commencées à Roanne, d'après ce que dit le Saint, c'est-à-dire le 5 ou le 6 octobre; elles s'achèvent à Voreppe, où la cour passa le 18 ou le 19 du même mois. Nous n'avons pas la lettre entière, qui se termina sans doute à Grenoble, le même jour.

(2) 21 septembre (voir ci-dessus, p. 21, note).

(3) Isabelle Blondeau, dame de Villesavin (voir le tome précédent, note (1), p. 184).

(4) Jean Phélipeaux, seigneur de Villesavin (voir ibid., note (1), p. 417).

me voir, et de celuy qu'ell'avoit de m'ouïr et me voir plus longuement (1). J'appris a connoistre tout plein de Prælatz, et particulierement M. l'Evesque de Lusson, qui me jura toute amitié et me dit qu'en fin il se rangeroit a mon parti, pour ne penser plus qu'a Dieu et au salut des ames (2). Je vis M. le Cardinal de la Rochefocaut (3), qui m'obligea infiniment, et me dit qu'il desiroit faire l'union des Audriettes (4), et quil auroit un soin tout particulier de la Mayson de Sainte Marie, c'est a dire, dit il, de vos Filles. Or, je vous dis tout ceci affin que si la Reine mere va demeurer a Paris, vous puissies aux occurrences employer la faveur de M. de Lusson, puysquil m'ayme, et que vous esperies aussi en celle de M. le Cardinal.

Je vis enfin M. le Cardinal de Retz, qui d'abord m'invita a demeurer en France par une proposition laquelle,

(1) Voir ci-dessus, p. 20.

(2) Armand du Plessis-Richelieu, évêque de Luçon (1606), grand aumônier de la Reine mère, secrétaire d'Etat (1616), se connaissait en hommes. Déjà en 1617, sur la seule réputation de l'Evêque de Genève, il approuvait le choix que voulait faire de lui la cour de Savoie comme ambassadeur extraordinaire à Paris (cf. *La Nunziatura di Francia del Card. Bentivoglio,* vol. I, p. 79), et s'associait aux regrets du Roi qui, bien qu'il « ayt agreable qui que ce soit qui vienne vers » lui « de la part de Son Altesse,... eust eu un particulier contentement que c'eust esté le dict sieur de Genève pour les rares qualités qu' » il « estime en luy. » *(Lettres du Cardinal de Richelieu,* 18 janvier 1617.) Maintenant, il subissait comme tant d'autres l'ascendant du Serviteur de Dieu. Celui-ci pénétrait-il l'avenir ? voyait-il la fortune étrange et la renommée sujette à contradiction de ce jeune Prélat de trente-cinq ans ? — Quels changements dans les destinées de la France et de l'Europe, si le futur ministre de Louis XIII, se rangeant « au parti » de François de Sales, ne s'était plus occupé que de « penser a Dieu et au salut des ames » ! L'amitié jurée à Tours survécut au moins à la mort du Saint, et surnagea au-dessus de la gloire qui en engloutit tant d'autres. En 1630, le Cardinal, traversant la Savoie à l'occasion de la guerre de la succession de Mantoue, s'arrêta au tombeau de l'Evêque de Genève et y rendit ses vœux avec grande révérence, déposent plusieurs témoins du second Procès de Béatification.

(3) François de la Rochefoucault (voir le tome précédent, note (1), p. 387).

(4) Voir ibid., note (4), p. 351. « J'espère de vous écrire dans huit jours, car il faudra avertir Monseigneur de ce qui sera été résolu des Dames Haudriettes, lesquelles enfin l'on nous remettra, » dit la Mère de Chantal à la Mère Favre le 30 décembre 1619. Et le 13 janvier suivant, elle ajoute : « L'affaire des Haudriettes s'avance ; nous n'avons encore vu les articles que l'on dit qui sont fort à notre avantage. » (D'après les Autographes ; voir *Lettres,* vol. I, 1877, pp. 360, 367.)

estant bien mesnagee, seroit la plus convenable a mon esprit de toutes celles qu'on m'eut peu faire [1]. J'en conferay avec M. de Berule et avec mon parfait ami M. des Hayes, duquel, quand il viendra a Paris, vous pourres sçavoir plus entierement la chose; car je luy escriray quil vous en parle, bien que nous fussions demeurés d'accord que nul n'en sceut chose du monde, d'autant que je pensois vous le pouvoir escrire au long; ce que je voy maintenant n'estre pas possible ni asseuré. L'affaire n'est pas encor preste, ni ne le sera pas si tost; et tandis, [2] nous escouterons ce que Dieu en ordonnera, a la plus grande gloire duquel je veux tout reduire et sans laquelle je ne veux rien faire, moyennant sa grace, ainsy que je fis entendre a mondit seigneur le Cardinal d'abord, et le luy repliquay de rechef estant a Amboyse [3], ou il m'en parla encor plus cordialement; et Monsieur le Cardinal de la Rochefocaut m'en tendit un mot devant M. le Prince [4], mais en sorte que cela ne fut

(1) Le cardinal de Retz (voir le tome précédent, note (2), p. 370), oublieux des intérêts de son propre frère, Jean-François de Gondi, avait conçu le projet de faire de François de Sales son coadjuteur à l'évêché de Paris. Parmi les amis de l'Évêque de Genève, les avis furent différents; les uns, ne voyant pas la future succession assez formellement garantie, trouvaient la proposition peu honorable; les autres se demandaient s'il fallait enlever des frontières de France et d'Italie ce « mur inexpugnable » contre l'hérésie. D'autre part, Dieu n'avait-il pas destiné ce grand Prélat pour être « comme sur le théâtre du monde, » servant « d'exemple et de lumière » à tous? MM. des Hayes, Vincent, de Vial, etc., s'occupèrent spécialement de cette affaire qui resta en suspens jusqu'au milieu du printemps 1620. François de Sales, indifférent à tous les côtés humains, attendit dans le calme la manifestation de la volonté de Dieu, et l'on peut dire que la Providence seconda l'inclination secrète de son cœur en le laissant à Annecy. (Voir *Lettres de St F. de Sales de Chantal*, vol. I, pp. 576, 578.) Le seul motif qui le fit hésiter un instant, D. Berretta, Barnabite, nous l'apprend dans sa déposition au Ier Procès de Genève (*ad art.* 17-22). D'après son témoignage, le Serviteur de Dieu donnait à entendre dans une lettre aujourd'hui perdue, que « voyant dans la coadjutorerie de Paris une chance de succès pour un voyage en Angleterre, l'ardent désir de travailler à la conversion du roi Jacques Ier l'aurait incliné à accepter la proposition du cardinal de Retz.

(2) Les trois lignes suivantes font partie, dans l'édition de 1608, d'un texte fabriqué, daté du 26 février 1620 (voir plus loin la lettre autographe de la même date), et la fin de cet alinéa, aussi bien que les lignes 10-16, p. 28, et 1-4, p. 30, ont été imprimés dans un catalogue d'Étienne Charavay, Paris, 1885.

(3) Arrivée le 21 septembre à Amboise, la cour en repartit le lendi 23.

(4) Victor-Amédée, prince de Piémont.

point consideré. On me dit despuis que M. l'Archevesque de Sens (1) en avoit parlé fort longuement au Roy, qui y avoit pris playsir. Mays en fin, si Dieu ne le veut de sa volonté d'approbation, je ne le veux jamais vouloir, et ni mettray du tout rien du mien que mon consentement a la Providence celeste, quand je connoistray que ce sera son service.

Le Roy me donna ses commandemens fort amiablement, et tant luy que la Reine mere tesmoignerent a Son Altesse qu'ilz avoit *(sic)* a playsir que je suivisse Madame. La, a Amboyse, nous receumes l'advis que nous irions a Nice et a Chasteaumorand (2); avant hier nous fusmes advertis que nous allions droit a Grenoble, et de la en Savoye, a Chamberi, d'ou je me retireray a Annessi. Il falloit escrire toutes ces choses du monde a ma Mere, affin qu'elle sache tout : maintenant, parlons des affaires de Dieu.

A Tours, je vis les Meres Carmelines et y fis un'exhortation, et fus fort edifié de voir la Superieure (3), fille de feu Mlle Acarie, qui est une ame de haute vertu et d'esprit merveilleusement amiable et franc, et joyeux et gay. Je vis le P. Suffren, avec mille reciproques consolations, et communicasmes fort franchement ; c'est un grand personnage, et veritablement humble et sincere (4).

(1) Le frère du cardinal du Perron, Jean, lui avait succédé sur le siège archiépiscopal de Sens. Il l'occupa peu de temps, car il mourut le 4 octobre 1621.

(2) Il fut question en effet de conduire la nouvelle princesse de Piémont à Nice pour y passer l'hiver, et se rendre ensuite, par les galères, en Italie ; mais plusieurs raisons firent abandonner le projet : la longueur et la fatigue du voyage, la dépense, et les désirs des seigneurs français du cortège. On arriva à Châteaumorand en Forez le soir du 3 octobre (voir ci-dessus, note (1), p. 36), et le lendemain, un ordre de Charles-Emmanuel dirigeait la cour sur Turin par Grenoble.

(3) La Mère Marguerite du Saint-Sacrement (voir ci-dessus, note (2), p. 24).

(4) Jean Suffren (voir tome XIV, note (1), p. 126) naquit à Salon en Provence, le 30 novembre 1571, et entra dès l'âge de quatorze ans dans la Compagnie de Jésus, où il fit les quatre vœux en 1603. Professeur remarquable, il fut ensuite directeur d'âmes de grand mérite et prédicateur justement apprécié. La sainteté de sa vie, son savoir et sa modestie le désignèrent à Marie de Médicis qui le choisit pour son confesseur. Trente ans, il demeura à ce poste plein d'honneur et de périls, se tenant éloigné des intrigues de la cour, mais remplissant toujours courageusement son devoir. De 1626 à 1631, il dirigea

A Bourges, il est incroyable combien de faveurs nous receumes de M. nostre Archevesque, qui est veritablement cordial (1); mais nous eumes fort peu de tems a parler. M. de Neucheze (2), qui fait une particuliere profession de vous aymer, me dit quil vous avoit escrit pour se plaindre de la defiance que son cousin avoit de luy (3); et que quand il vint a Bourges, il ne vint nullement a l'archevesché et ne vid point M. l'Archevesque, qui est fort bien avec M. le Mareschal (4). Il faudra donner un peu de loysir aux espritz de digerer leurs petitz dépitz, et puis tout se remettra.

M. de Saint Aignan (5) n'est encor point venu ; mais il faut que je vous die que nous avons veu en sa mayson tant de marques de la pieté de Mme de Saint Aignan que j'en suis devenu tout amoureux, m'estant advis qu'elle sera un jour sainte si elle persevere avec humilité.

même à la fois la mère et le fils, car Louis XIII qui l'aimait, avait été heureux de lui confier sa conscience. Mais quand la Reine mère, sacrifiée à Richelieu, dut s'exiler, le P. Suffren n'hésita pas ; il sollicita et obtint du Roi la permission de suivre la reine malheureuse, et ne la quitta plus. Le 15 septembre 1641, il mourait à Flessingue, en se rendant avec elle de Londres à Cologne. (Cf. Guilhermy, *Ménologe de la Cie de Jésus*, 1892, *Assistance de France*, II, p. 202 ; Prat, *Recherches... sur la Cie de Jésus en France*, 1876, tome III ; Crétineau-Joly, *Hist. de la Cie*, 1850, tome III, passim.) L'illustre Jésuite, l'un des déposants au Procès de Paris, fut très estimé et aimé de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal. Lors de la fuite de Blois en février 1619, le P. Suffren se retira dans la capitale ; il put donc voir souvent les deux Fondateurs, et il revit encore l'Évêque de Genève à Lyon où il se trouvait en 1622 à la suite de la cour.

(1) Voir ci-dessus, Lettre MDCVIII, et note (1), p. 31.

(2) Jacques, grand-vicaire et chancelier de l'Église de Bourges, neveu de la Mère de Chantal. (Voir tome XIV, note (2), p. 170.)

(3) Peut-être que Celse-Bénigne de Rabutin-Chantal voyait d'un œil jaloux l'influence que Jacques de Neufbérre exerçait sur leur oncle commun, l'Archevêque de Bourges.

(4) S'agit-il du maréchal de Lesdiguières ? L'absence du nom le ferait croire ; mais nous ne savons quelles relations aurait eues M^er^ Frémyot avec le gouverneur du Dauphiné.

(5) Honoré de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan, baron de la Ferté-Hubert, lieutenant-général du Berry, et maître de camp de la cavalerie légère, avait eu pour parents Claude de Beauvilliers et Marie Bébou de la Bourdaisière. Sa femme, alliée de près à la marquise de Maignelais, était Jacqueline de la Grange, fille de François, seigneur de Montigny, et de Gabrielle de Crevant. (Moreri, 1740, tome II.) M. de Saint-Aignan était frère de l'Abbesse de Montmartre, dont François de Sales avait secondé le zèle pour la réforme de son Monastère. (Voir tome XII, p. 171.)

Penses vous, ma tres chere Mere, que des Roane j'aye eu le loysir de continuer cette lettre jusques icy a Vareppe, deux liëues pres de Grenoble (1)? C'est une grande perte de tems que d'estre a la cour, et plusieurs y perdent encor l'eternité. Non pas certes pour celleci, car tout y va presque selon Dieu; et c'est une grande consolation de voir nostre petite Madame si gaye et toute bonne, et Madame de Vandaume, qui est un *(sic)* parfaite bonté (2), et tout son train si bien rangé et vertueux.

A Bourges, je treuvay la pauvre Superieure (3) entre les mortifications continuelles qu'on luy fait sur ce qu'elle n'est pas habile aux choses du monde et trop facile a la reception des filles et a la conduite des Seurs. La pauvrette est, nonobstant cela, toute douce et amiable. Je luy parlay et a l'Assistente (4) ensemblement, et dis qu'elle ne s'obligeast nullement a faire tous-jours venir l'Assistente au parloir avec elle ; mays qu'es affaires de consequence, apres avoir ouy ce qu'on propose, elle prit loysir d'en conferer avec elle et les Coadjutrices, par ce qu'en cette sorte elle conservera la dignité de Superieure et la bonne conduite des affaires ensemblement ; et non pas avec cette timidité avec laquelle elle n'osoit venir au parloir sans l'Assistente, de peur qu'on ne luy parlast d'affaires temporelles : en quoy elle se tenoit trop sujette, et privoit les Seurs de deux presences,

(1) Là, le président de Saint-André, député par le Parlement du Dauphiné, vint saluer la princesse « et luy rendre toutte sorte de complimans. » (Lettre de l'abbé de la Mente, du 19 octobre, au duc de Savoie ; Turin, Archiv. de l'Etat, *Francia, Lettere Ministri,* Mazzo 17.)

(2) Bien des liens rattachaient François de Sales à Françoise de Lorraine, épouse de César, duc de Vendôme. Elle était la fille de ce duc de Mercœur dont il avait prononcé l'éloge funèbre à Paris, le 27 avril 1602 (voir tome VII, p. 398), et de Marie de Luxembourg, des comtes de Martigues, dont la famille de Sales s'honorait d'être vassale (voir tome XII, note (1), p. 111). Son mari, grand prieur de France, avait été chargé d'accompagner la sœur du Roi jusqu'à la frontière de Savoie ; elle eut ainsi l'avantage de voir de près pendant un mois l'Evêque de Genève. Mme de Motteville *(Mémoires,* tome I, chap. VII, p. 148) ne craint pas d'appeler la duchesse de Vendôme « une sainte et la mère des pauvres. » De 1643 à 1649, elle partagea la disgrâce de son fils, le duc de Beaufort, et mourut en 1669.

(3) La Mère Anne-Marie Rosset.

(4) Sœur Françoise-Gabrielle Bailly (voir tome XVII, note (1), p. 261).

dont l'une pour le moins est requise pour tenir en devoir les Novices. Et dis a l'Assistence *(sic)* qu'elle rendit tout respect a la Superieure, nonobstant le peu d'experience qu'ell'avoit aux choses temporelles.

Mays quant a madame leur bonne protectrice [1], elle ne sera pas satisfaite si on ne met un'autre Superieure ; car, dit elle, cette fille est faite pour estre un *(sic)* tres excellente Directrice, et c'est dommage de la divertir au soin du temporel auquel elle ne sçauroit reuscir. Mays on verra dans quelque tems ce quil faudra faire.

Monseigneur l'Archevesque et M. de Neuchaize ne peuvent souffrir qu'on parle d'une Mayson a Orleans, et, comme je vous escrivis estant audit Orleans, ou je laissay ma lettre au P. Lalemand [2], il faudra conduire prudemment la reception ou acceptation d'une Mayson, et estre bien asseuré de ce qui se promettra ; car on me dit que le peuple y estoit un peu dur, et les espritz malaysés a conduire. Mays le P. Lalemant, avec sa charité et prudence, pourra donner les advis asseurés de toute chose. Il faudra tous-jours bien peser l'extreme aversion que Monsieur l'Archevesque a a cela [3].

(1) Fille de Guy de Monceaux, seigneur de Houdan, et de Jeanne de la Châtre, Anne avait épousé (mai 1570) François de Rochechouart, seigneur de Jars et de Marcilles, qui la laissa veuve en 1598. Le 1er juillet 1620, Mme de Jars mourait, léguant au Monastère de la Visitation de Bourges, qu'elle avait beaucoup aimé et protégé, « 2[illegible] mille livres et sa petite chapelle garnie ; » mais les héritiers ne voulurent pas remplir cette pieuse intention. (Moreri, 1740, tome VII, et *Hist. de la Fondation de la Visitation de Bourges.*)

(2) Le P. Pierre Lallemant était né à Paris le 4 juillet 1581 ; il entra au noviciat de la Compagnie de Jésus à Rome, le 2 avril 1611, et devint profès des quatre vœux à Paris, le 14 avril 1618. C'est encore dans cette ville qu'il mourut le 17 octobre 1640. Il y était revenu en 1635, après avoir passé à La Flèche, à Orléans, à Nevers, à Moulins, exerçant les différentes charges de professeur, ministre, prédicateur, etc. (D'après une *Note du R. P. Hafner*, Archiviste général de la Compagnie.) Quand François de Sales le vit à Orléans en 1619, le P. Lallemant était préfet de la Congrégation ; la même année, il était appelé à Nevers où il se dévoua beaucoup au nouveau Monastère de la Visitation. La sainte Fondatrice recommandait à la Mère de Monthoux d'avoir à lui son « principal recours » (*Lettres*, vol. I, p. 456) et l'Évêque de Genève le conseillait à ses Filles comme confesseur extraordinaire.

(3) Nulle trace dans l'*Histoire de la Fondation du Monastère d'Orléans* des oppositions qu'y apporta Mgr Fréjyot. Cet établissement était désiré par la comtesse de Saint-Pol, femme du gouverneur d'Orléans, et par Mme de Beyssieux. Il eut lieu le 9 septembre 1620 ; les détails seront donnés plus tard.

Je treuvay la pauvre Seur Jeanne Françoise (1) toute attendrie dequoy, a son advis, vous ne pouves avoir de l'inclination pour elle ; elle s'est grandement changee, et marche de bon pied en la douceur et humilité, a ce que j'appris. J'ay escrit sur chemin a la Superieure * pour la soulager un peu, puisque mesme je ne peu luy dire a Dieu qu'a la desrobee, non plus qu'a nos Seurs de Moulins et de Lyon (2), a cause de la surprise de mon depart que, par force, il me faut faire soudain comme Madame monte en carosse, par ce que je suis de la carosse qui va immediatement devant elle.

* Epist. præced.

A Moulins, je treuvay tout bien, hormis que nostre Seur a besoin d'une Directrice, ne pouvant fournir a tout elle mesme, a cause du bon nombre de Novices qu'ell'a (3). La fille des revelations est toute desabusee, et croy qu'elle fera prou. Mlle du Tertre (4) exerce sa vanité fort honnorablement ceans, ayant sa chambre tapissee et son lit de soye ; mays il faut un peu la supporter, il y a esperance de mieux. Helas, que les enfans du monde sont niays de vouloir estre estimés grans et dignes de respect par ces mollesses d'esprit ! (5)

. . . . . .

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Harrow (Londres).

(1) Sœur Jeanne-Françoise Estienne, professe du Monastère de Lyon, que la Mère de Chantal avait emmenée à la fondation de Bourges (voir tomes XVII, note (2), p. 359, et XVIII, note (3), p. 352). La Sainte, en 1622, la ramena à Lyon, d'où elle partit en 1640 pour coopérer à l'établissement de la Visitation de Bordeaux. Elle mourut dans cette ville le 21 juin 1658.

(2) C'est le 7 octobre que Christine de France avait fait son entrée solennelle à Lyon. Elle y fit un séjour assez prolongé, puisque le 19 seulement elle atteint Voreppe, après avoir passé par la Côte-Saint-André. (D'après la lettre de l'abbé de la Mente, déjà citée.)

(3) La Mère Jeanne-Charlotte de Bréchard, supérieure de Moulins, avait alors sept novices déjà voilées : les Sœurs Marie-Catherine Chariel, Marie-Catherine Ravateau, Françoise-Catherine de Gerbes, Marie-Marthe Bachelier, Jeanne-Elisabeth du Brugerat, Claire-Geneviève de Feu, Louise-Antoinette Ogier et Marie-Séraphine Delalande.

(4) Voir le tome précédent, note (3), p. 386.

(5) Voir ci-dessus, note (1), p. 37.

MDLXI

A LA SŒUR DE LA ROCHE, ASSISTANTE-COMMISE A ANNECY (1)

Réponse au sujet d'un délai pour la profession d'une Novice.

Chambéry, 23 octobre (2) 1619.

Ma tres chere Fille,

On peut, pour le sujet dont vous m'escrives, retarder la profession de nostre Seur (3); ce que je vous escrirois plus amplement, n'estoit que je suis si pressé que je n'ay loysir de rien adjouster. Et cependant je me dispose de vous voir dans 4 ou cinq jours, comme je desire. Vous pourres donq recevoir ce que ce sieur porteur donnera, et puis, en son tems, la profession et le reste se feront.

Vostre plus humble frere en Nostre Seigneur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

A Chamberi, le [2]3 octobre 1619.

(4) A ma tres chere Fille en N. S^r,
Ma Seur Claude Agnes,
Superieure des Seurs de la Visit^on.
Anessi.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Poitiers.

(1) Voir le tome précédent, note (1), p. 353.

(2) L'Autographe porte clairement : 3 *octobre*, mais c'est, à coup sûr, une distraction du Saint, puisqu'il n'arriva à Chambéry que le 22 ou le 23 ; cette dernière date doit être la vraie.

(3) Sœur Jeanne-Marie de Fontany (voir le tome précédent, note (2), p. 291) terminait son année de probation le 19 octobre 1619 ; mais le règlement de ses affaires temporelles fit retarder l'émission de ses vœux jusqu'au 20 mars 1623.

(4) L'adresse n'est pas de la main du saint Evêque.

MDLXII

A MONSEIGNEUR JEAN-PIERRE CAMUS, ÉVÊQUE DE BELLEY (1)

Deux amis qui n'ont pu se dire adieu, ni se rencontrer en chemin. — Le « nid » de l'Evêque de Genève bien loin de l' « aymable Paris » de l'Evêque de Belley. — Pourquoi les PP. Capucins sont plus propres à faire le bien dans le diocèse de Mgr Camus. — Messages d'honneur et d'affection.

Chambéry, 27 octobre 1619.

Monseigneur,

L'affection que vous aves pour moy vous fera, comme je croy, asses imaginer quel a esté mon desplaysir de partir de Paris sans avoir eu lhonneur de prendre congé de vous, que peut estre ne reverray-je jamais (2). A Chatres *(sic)* on me dit que vous esties a Estampes ; a Estampes on me dit que vous esties a Chatres, et je croy que vous n'esties ni en l'un ni en l'autre des lieux, mays ou a Maubuisson ou par les chemins. En somme, me voyci en mon nid ; quelle qu'en soit la vallee, il me sera tous-jours avis que vous en soyes a une journee prés, et en vain, car vous seres dans vostre aymable Paris, parmi cette multitude d'ames que Dieu veut benir par vostre entremise (3).

Or, passant icy et entre les a Dieu que je dis a nostre court (4), les RR. PP. Capucins m'ont fait entendre

(1) Voir tome XIV, note (1), p. 139.

(2) Les craintes du Saint, motivées par le séjour prolongé de l'Evêque de Belley à Paris, ne se réalisèrent pas. Mgr Camus était à Annecy le 27 juillet 1620, et les deux amis passèrent plusieurs jours ensemble.

(3) Sous l'impulsion de François de Sales, l'Evêque de Belley s'était donné avec grand dévouement au ministère de la confession et de la direction des âmes, et les dames de Paris goûtaient beaucoup ses conseils.

(4) Lesdiguières, après avoir fait une réception splendide à la princesse de Piémont dans la capitale de son gouvernement, l'accompagna, le 22 octobre, jusqu'à Chambéry où elle fit son entrée ce même jour avec son époux Victor-Amédée. Le duc de Savoie, qui était venu lui-même saluer sa belle-fille à Grenoble, repassait presque seul rapidement les monts pour préparer le passage de Madame Royale. Le 30 octobre, Leurs Altesses se mettaient en route pour Turin, et sans tarder l'Evêque de Genève rentrait à Annecy. (Cf. ci-après, note (1), p. 49.)

comme ilz sont desirés a Belley, ou d'autres Religieux se desirent en leur place ; et je sçai, Monseigneur, que vostre intention premiere fut d'avoir des Religieux qui administrassent le saint Sacrement de l'absolution, mays que si les Capucins le pouvoyent administrer, vous les præfereries a tous autres. Et a la verité, ilz sont præferables pour mille raysons, puisque maintenant ilz ont faculté de confesser en cette Province ; car ilz ont des gens de capacité, une renommee et approbation incomparable des peuples, une pauvreté qui incommode le moins ceux qui les entretiennent, une correspondance entr'eux qui peut tenir en observance les Religieux, et une tres particuliere inclination a vous honnorer. C'est pourquoy, vostre Belley attendant sur ce vos commandemens, je vous supplie de contribuer vostre authorité a ce parti, duquel je sçai que vostre bercail sera grandement consolé, et vous extremement satisfait [1].

Ce pendant, Monseigneur, faites moy la grace de ne point permettre que mon esloignement de vostre presence diminue vostre sacree bienveuillance envers moy qui vous honnoreray a jamays tres cordialement, et seray invariablement

Vostre tres humble et tres obeissant
frere et serviteur,

Franç., E. de Geneve.

A Chamberi, le 27 octobre 1619.

[2] Si je n'esperois d'escrire a la Visitation de Paris et a Maubuisson bien tost, je vous supplierois de commander a M. Jantet [3] qu'il fit mes honneurs en ces deux

[1] Le 9 août 1620, le Conseil de Ville de Belley vote l'admission des RR. PP. Capucins. Ceux-ci étaient représentés à l'assemblée par le P. Dominique de Chambéry et le P. Bonaventure de Lyon. (Archiv. dép. de l'Ain, G. 195, sur la lettre du Saint à Mme Bellot, 10 décembre 1620.) Mgr Camus, sur la demande duquel agressions les magistrats, bâtit le nouveau couvent à ses frais ; il entretint longtemps les Religieux « de toutes choses, et enfin, il leur donna sa bibliotheque qui estoit nombreuse et choisie. » (*Oraison funebre de Messire Jean-Pierre Camus, ancien Evesque de Belley,... par Messire Antoine Godeau, Evesque de Grasse et de Vence.* A Paris, chez Antoine Vitré, M.DC.LIII.) L'église des Capucins ne fut inaugurée qu'en 1630, sous Mgr de Passelaigue.

[2] Ce post-scriptum est inédit.

[3] Benoît Jantet, aumônier et secrétaire de Mgr Camus. Les Annales de la

Maysons; mays puisque dans deux ou trois jours je les feray moymesme par lettres, je me contenteray, sil vous plait, quil asseure monsieur et madame de Saint Bonet (1) de mon humble obeissance ; et quand j'escriray par dela, je n'oublieray pas de rendre mon devoir a madame de Herce (2).

A Monseigneur
Monseigneur le Rme Evesque de Belley,
Prince du St Empire.

Revu sur l'Autographe conservé à Milan, Archives du prince Trivulzio.

Visitation de Belley nous ont conservé le souvenir de ce « tres vertueux ecclesiastique » qui prit tant « de peine pour l'establissement » du Monastère. Il lui « fist enfin... une grace plus grande que toutes les autres, » continue le vieux manuscrit, « s'y donnant luy mesme pour confesseur,... sans aultre pension, advantage, ny recompence que celle quil attandoit et esperoit de Dieu... C'estoit un vray fils de nostre Bienheureux Pere... Encores qu'il fut faict grand vicaire de l'evesché, jamais ses occupations ne luy firent desister sa charité a assister nos Sœurs ; et quand on luy en disoit quelque chose : — J'ay apris, disoit il, de mon Bienheureux Pere qu'un homme qui ne perd poinct de temps a du loisir pour faire beaucoup de choses. » *(Histoire de la Fondation de la Visitation de Belley,* par la Mère de Chaugy.)

(1) Parents de l'Evêque Belley. Son père, Jean Camus, seigneur de Saint-Bonnet, Châtres, de Gaudreville et La Chapelle, était né de Jean Camus et de Marie Bouguier. Il fut trésorier des menus plaisirs du Roi, capitaine, bailli et gouverneur d'Etampes. Sa femme, Marie de Comtes, ou d'Escomtes, fille de Pierre de Comtes, capitaine de la marine, lui donna de nombreux enfants et lui survécut de longues années. On trouve encore en 1647 un acte par lequel elle cède plusieurs sommes à son fils Henri. (Bibl. Nat., Cabinet des Titres, *Pièces originales,* vol. 582, art. *Camus.)*

(2) Charlotte de Ligny, dame Vialart de Herse (voir le tome précédent, note (1), p. 331).

MDLXIII

A LA MÈRE DE CHANTAL, A PARIS

(FRAGMENT)

L'unique ambition du grand Aumônier de Christine de France.
Pourquoi il méprise la cour.

Chambéry, 30 octobre 1619 (1).

. . . . . .

Madame, Son Altesse et M. le Prince ont voulu que je fusse le grand Aumosnier de madite Dame ; et vous me croires, je pense, aysement, quand je vous diray que je n'ay directement ni indirectement ambitionné cette charge (2). Non veritablement, ma tres chere Mere, car je ne sens nulle sorte d'ambition que celle de pouvoir utilement employer le reste de mes jours au service de

(1) Nous détachons ce fragment d'un texte publié en 1626 sous la date du 30 novembre 1619 (voir ci-après, p. 58), nous appuyant sur ces lignes que la Mère de Chantal écrivait à la Mère de Bréchard le 15 novembre : « J'ai reçu des nouvelles du *30 d'octobre* de ce bon Monseigneur ; il était à Chambéry. Il me mandait qu'il était apres à se déprendre de la cour... Madame et Leurs Altesses l'ont fait grand aumônier, et M. de Boisy premier aumônier de Madame, de sorte qu'il est engagé pour servir son quartier ; et Monseigneur me mande que la charge de grand aumônier l'engagera pour deux mois toutes les années à Turin. » (D'après l'Autographe, voir *Lettres*, vol. I, p. 155.) Il est évident que le paragraphe que nous donnons ici appartient à cette lettre du 30 octobre, malheureusement perdue.

(2) « Il pleust à Son Altesse (le duc de Savoie) et à mon dict Seigneur le Prince (de Piémont) qu'il feut grand Aumosnier de Madame, » raconte Michel Favre (*Procès, remises, Gebenn.* (I), ad art. 41) : « ce qu'il accepta, mais avec si peu d'affection à cet honneur, qu'il n'en heut pas tourné son pied pour le demander. » Et son intendant, le fidèle Rollard, dépose à son tour (*ibid.*, ad art. 45) : Le Bienheureux ne se voulut point prévaloir « des gages qui luy furent ordonnés quand S. A. le feit grand Aumosnier de Madame la Princesse de Piedmont, desquels il n'a jamais rien retiré, mongre faict n'y faut faire aulcune recherche d'iceulx, et je s[ay] ceuy par ce moyen que je n'en ay jamais rien exigé. » Enfin les historiens du saint Evêque nous apprennent qu'il n'accepta cette charge qu'à la condition de pouvoir demeurer dans son diocèse, ce que Christine de France lui accorda, demandant seulement que le chanoine Jean-François de Sales suivît la cour. (Voir de Hauteville, *La Maison naturelle de St Fr. de Sales*, Paris, 1669, Ire Partie, pp. 219, 220.)

l'honneur de Nostre Seigneur. Non certes, la court m'est en souverain mespris, parce que ce sont les souveraines delices du monde quē j'abhorre de plus en plus, et luy, et son esprit, et ses maximes, et toutes ses niaiseries.

. . . . . .

MDLXIV

A MADAME ANGÉLIQUE ARNAULD, ABBESSE DE PORT-ROYAL A MAUBUISSON

Comment se rassurer au milieu des inclinations mauvaises de la nature. — Exemple de saint Paul. — L'inconstance de notre âme ; ce qui doit y demeurer stable. — Manière de combattre les tentations d'affectation. — Conséquence des fautes vénielles. — Etre juste envers soi-même. — Le danger des austérités indiscrètes.

[Fin octobre ou novembre] 1619 (1).

. . . . . .

Je voy clairement cette formiliere d'inclinations que l'amour propre nourrit et jette sur vostre cœur, ma tres chere Fille, et sçai fort bien que la condition de vostre esprit subtil, delicat et fertile contribue quelque chose a cela ; mays pourtant, ma tres chere Fille, en fin ce ne sont pour tout que des inclinations, desquelles puisque vous sentes l'importunité et que vostre cœur s'en plaint, il n'y a pas de l'apparence qu'elles soyent acceptees par aucun consentement, ou du moins par consentement deliberé. Non, ma tres chere Fille ; vostre chere ame ayant conceu le grand desir que Dieu luy a inspiré de n'estre qu'a luy, ne vous rendes pas aysee a croire qu'elle preste son consentement a ces mouvemens contraires. Vostre cœur

(1) Après le retour de l'Evêque de Genève en Savoie, nous avons, pour premier message daté, à la Mère Angélique, celui du 16 décembre ; c'est un peu tard. Le Saint a dû certainement écrire à sa fille spirituelle à la fin d'octobre ou en novembre (cf. ci-dessus, p. 47) ; est-ce la présente lettre ? Nous le croyons, d'autant que la comparaison avec les autres à la même destinataire lui assigne cette place, et que plus tard le titre de « frere » à la signature sera remplacé par celui de « pere ».

Il est vraisemblable que le commencement du texte autographe a été supprimé.

peut estre tremoussé par le sentiment de ses passions, mais je pense que rarement il peche par le consentement.

O moy miserable homme, disoit le grand Apostre *, *qui me delivrera du cors de cette mort?* Il sentoit un cors d'armee composee de ses humeurs, aversions, habitudes et inclinations naturelles, qui avoyent conspiré sa mort spirituelle ; et parce qu'il les craint, il tesmoigne qu'il les hait ; et parce qu'il les hait, il ne les peut supporter sans douleur ; et sa douleur luy fait faire cet eslan d'exclamation, a laquelle il respond luy mesme * que *la grace de Dieu, par Jesus Christ,* le garantira, non de la crainte, non de la frayeur, non de l'alarme, non du combat, mais ouy bien de la desfaite, et l'empeschera d'estre vaincu.

* Rom., VII, 24.

* Ibid., ỷ. ult.

Ma Fille, estre en ce monde et ne sentir pas ces mouvemens de passions sont choses incompatibles. Nostre glorieux saint Bernard dit * que c'est heresie de dire que nous puissions perseverer en un mesme estat icy bas, d'autant que le Saint Esprit a dit par Job *, parlant de l'homme, que *jamais il n'est en mesme estat.* C'est pour respondre a ce que vous dites de la legereté et inconstance de vostre ame, car je le croy fermement qu'elle est continuellement agitee des vens de ses passions, et que par consequent elle est tous-jours en bransle ; mais je croy aussi fermement que la grace de Dieu et la resolution qu'elle vous a donnee, demeure continuellement en la pointe de vostre esprit, ou l'estendart de la Croix est tous-jours arboré, et ou la foy, l'esperance et la charité prononcent tous-jours hautement : Vive Jesus !

* Epist. CCLXV, ad Guarinum.

* Cap. XIV, 2.

Voyes vous, ma Fille, ces inclinations d'orgueil, de vanité et de l'amour propre se meslent par tout, et fourrent insensiblement et sensiblement leurs sentimens presque en toutes nos actions ; mays pour cela ce ne sont pas les motifs de nos actions. Saint Bernard les sentant un jour qu'elles le faschoyent tandis qu'il preschoit : « *Retire-toy de moy, Satan* *, dit il ; je n'ay pas commencé pour toy, et ne finiray pas pour toy* (1). »

* Matt., IV, 10.

(1) Ces paroles, citées et attribuées à saint Bernard par saint Ignace dans le livre des *Exercices* (*Regulæ de scrupulis*, § 61), sont aussi rapportées par

Une seule chose ay je a vous dire, ma tres chere Fille, sur ce que vous m'escrives que vous fomentes vostre orgueil par des affectations en discours, en lettres. Es discours, certes, quelquefois l'affectation passe si insensiblement qu'on ne s'en apperçoit presque pas ; mais si pourtant on s'en apperçoit, il faut soudain changer le stile. Mais es lettres, a la verité, cela est un peu, ains beaucoup plus insupportable ; car on void mieux ce que l'on fait, et si on s'apperçoit d'une notable affectation, il faut punir la main qui l'a escritte, luy faysant escrire une autre lettre d'autre façon.

Au reste, ma tres chere Fille, je ne doute point que parmi cette si grande quantité de tours et de retours de cœur, il ne se glisse par ci par la quelques fautes venielles ; mais pourtant, comme estans passageres, elles ne nous privent pas du fruit de nos resolutions, ains seulement de la douceur qu'il y auroit de ne point faire ces manquemens, si l'estat de cette vie le permettoit.

Or sus, soyes juste : n'excuses, ni n'accuses aussi qu'avec meure consideration vostre pauvre ame, de peur que si vous l'excuses sans fondement vous ne la rendies insolente, et si vous l'accuses legerement vous ne luy abbatties le courage et la rendies pusillanime. Marches *simplement,* et vous marcheres *confidemment* *.

* Prov., x, 9.

Encor faut-il que j'adjouste en ce bout de papier ce mot important : ne charges point vostre foible cors d'aucune autre austerité que de celles que la Regle vous impose ; gardes vos forces corporelles pour en servir Dieu es prattiques spirituelles, que souvent nous sommes contraintz de laisser quand nous avons indiscrettement surchargé celuy qui, avec l'ame, les doit exercer.

Escrives moy quand il vous plaira, sans ceremonie ni crainte ; n'employes point le respect contre l'amour que

le P. Rodriguez dans son ouvrage sur la *Perfection chrétienne* (Partie I, Traité III, chap. VI), avec cette note marginale : *Bern. in Vita ipsius.* Cependant, malgré les recherches faites par plusieurs patrologues, elles n'ont pu être retrouvées dans les Vies anciennes et modernes du saint Docteur. Peut-être ce trait appartient-il à la littérature légendaire de son histoire ; mais l'*Exorde,* Hubert et Césaire ont été consultés sans plus de succès.

Dieu veut estre entre nous, selon lequel je suis a jamais invariablement

Vostre tres humble frere et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

MDLXV

A LA MÈRE DE CHANTAL, A PARIS

(FRAGMENT)

Une Communauté fervente, sous une Supérieure très sainte mais plus propre à converser avec Dieu qu'avec les hommes.

Annecy, [novembre] 1619 (1).

Ma tres chere Mere,

. . . . . .

J'ay receu une consolation inexplicable de voir a Bourges la chere petite trouppe de nos Filles, si desireuses de la pure perfection de l'amour divin et si amoureuses de l'exacte observance de leurs Regles, qu'il y a lieu d'esperer que cette Mayson sera benite de Dieu et en benediction a la Congregation.

Mays, a vous dire vray, j'ay treuvé la pauvre petite Mere Rosset si affoiblie de cors et si descheüe, que je croy qu'il la faudra retirer de dessous le fardeau (2). Cette pure *colombe* est bien plus propre a demeurer avec son Bienaymé *dans le trou de la masure* * d'une cellule, qu'a converser avec les hommes. Chacun admire sa vertu et bien peu goustent sa conduitte. O ma Mere, il ne se faut pas estonner de cela : toutes les ames n'ont pas la grace de joindre l'actif au passif, et de passer, sans prejudice interieur, de l'un a l'autre.

* Cant., II, 14.

. . . . . .

(1) Déjà, dans sa lettre du 5-19 octobre à la Mère de Chantal (p. 45), François de Sales parle des difficultés créées au Monastère de Bourges par le peu d'aptitude de la Supérieure pour les questions matérielles. Rentré à Annecy, il ne dut pas tarder à revenir sur ce sujet, car la Mère de Changy, qui nous a gardé ce fragment, le place peu après l'entrevue du Saint et de la Mère Anne-Marie Rosset en 1619; le mois de novembre nous paraît la date la plus probable de la lettre d'où il fut extrait.

(2) La déposition de la Mère Rosset n'eut lieu cependant qu'en avril 1622 (Voir ci-dessus, note (1), p. 33.)

..... Il faut dire la verité : a Grenoble, j'ay treuvé une, mays une Superieure toute selon mon cœur (1).

Revu sur le texte inséré dans la *Vie manuscrite de la Mère Rosset,* par la Mère de Chaugy, conservée à la Visitation d'Annecy.

(1) Cette phrase nous semble devoir appartenir à la présente lettre; nous la trouvons sous la plume de la Mère de Chantal, s'adressant le 13 janvier 1620, à la Mère Péronne-Marie de Chastel : « Monseigneur m'écrivit en me parlant de nos Maisons qu'il avait vues : *Il faut*, » etc. « Or, pensez, ma Fille, si cela me fit grand bien. » (D'après l'Autographe ; voir *Lettres,* vol. I, p. 368.

MDLXVI

A M. CLAUDE DE BLONAY (1)

(INÉDITE)

Inépuisable condescendance et sainte fermeté de François de Sales.

Annecy, 15 novembre 1619.

Monsieur,

Je vous priay de dire a M. Combaz (2) quil vint retirer sa fille (3) ; mays despuis, sachant l'extremité de la passion en laquelle il est sur ce sujet, j'ay pensé que je pourrois encor voir plus particulierement sil y aura moyen de la

(1) Voir tome XII, note (1), p. 124.

(2) Claude Combaz, notaire ducal à Thonon, dont l'acte de sépulture est daté du 9 novembre 1627 (Reg. par. de Thonon). Il avait épousé Françoise Desplans, de Genève (cf. tome XVII, note (2), p. 202), qui fut convertie vers 1600 par l'Apôtre du Chablais.

(3) Avant même sa naissance, Péronne Combaz avait reçu les bénédictions du Saint. Il ne la perdit pas de vue, et ayant appris, en 1617, son désir de se consacrer à Dieu, il la fit entrer au monastère de la Visitation d'Annecy. Lui-même s'appliqua à former cette âme qui « avait naturellement » les passions « vives et fortes, » disent les anciens Mémoires. (Cf. la lettre du 5 ou 6 juillet 1620, à la Mère de Chantal.) Mais le débonnaire Evêque ne vit pas sur la terre le fruit de ses soins ; le 18 octobre 1623 seulement, la prétendante prenait l'habit religieux pour le rang des Sœurs domestiques et devenait Sœur Françoise-Augustine. Encore n'arriva-t-elle pas pour cette fois à la profession. La Mère Marie-Marguerite Michel, touchée de ses désirs persévérants, l'emmena au monastère de Belley ; elle y reprit l'habit le 19 mai 1625, et y fit ses vœux sous le nom de Marie-Augustine. « Cette chère Sœur, » témoigne l'annaliste, a « été l'une des plus excellentes Religieuses de son rang, infatigable dans le travail pendant plus de cinquante ans, avec autant de ferveur à la fin qu'au commencement. » *(Histoire de la Fondation de la Visitation de Belley.)*

retenir ; et Dieu sçait si j'en seroys joyeux, n'y ayant que la necessité et force de la conscience qui puisse la faire renvoyer. Mays aussi, quand il le faudra faire, je me disposeray a laisser dire tout ce qu'on voudra et faire mon devoir.

Je me remetz a vostre discretion, Monsieur, et suis

Vostre tres humble et tres affectionné confrere,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

XV. IX. 1619.

A Monsieur
[Monsi]eur de Blonnay,
Prefect de la Ste Mayson.
Thonon.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Fribourg.

MDLXVII

AU PRINCE DE PIÉMONT, VICTOR-AMÉDÉE (1)

Infraction aux désirs et aux ordres de Son Altesse pour les prébendes de Contamine. — Lettres obtenues subrepticement. — Prière de faire connaître la véritable volonté du duc de Savoie.

Annecy, 19 novembre 1619.

Monseigneur,

Des que Vostre Altesse eût l'heureuse pensee de contribuer son soin et son authorité a la reformation des Monasteres de deça, elle donna ordre que les præbendes vacantes de celuy de Contamine fussent reservees pour estre par apres appliquees selon ce dessein (2). Or maintenant, un Religieux ancien dudit Contamine ayant un desir extreme de faire avoir place et præbende a un sien neveu, jeune et ignorant (3), a obtenu des lettres de Son

(1) Voir tome XVII, note (1), p. 45.
(2) Voir les tomes XVII, note (1), p. 46, et XVIII, note (4), p. 32.
(3) Des lettres subséquentes du Saint, et une lettre de Charles-Emmanuel (voir à l'Appendice I) nous apprennent le nom de ce « Religieux ancien » et

Altesse (1), par lesquelles elle commande que l'on luy donne cette præbende. Mays on ne peut croire que ces lettres soyent selon l'intention de sadite Altesse, puisque elles sont contraires a la resolution prise avec tant de consideration, delaquelle il se peut faire que la souvenance ne soit pas tous-jours presente a Son Altesse ; puysque mesme, en attendant qu'on obtienne de Rome le pouvoir d'appliquer plus fructueusement ces præbendes, on les employe a reparer les domiciles necessaires et entretenir la sacristie de ladite eglise.

Vostre Altesse donq est suppliee tres humblement de faire declarer la volonté de Son Altesse sur cette occasion, affin que l'on puisse asseurement ou accorder, ou, ce qui est plus desirable, refuser ladite præbende. Et tandis, je prie Dieu qu'il face de plus en plus abonder Vostre Altesse en ses benedictions, et suis,

Monseigneur,

Vostre tres humble, tres obeissant et tres fidele orateur et serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

XIX novembre 1619, Annessi.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

de son neveu. Le premier était Louis Perret, sous-prieur de Contamine sous le prieur Buccio (1596). Dans le procès-verbal des visites faites par un délégué de Cluny, en 1607 et 1618, il est nommé sacristain, office qu'il avait reçu le 11 septembre 1592. (Bouchage, *Le Prieuré de Contamine-sur-Arve*, Chambéry, 1889, chap. VI, VIII.) Au mois de décembre 1620, Louis Perret était « grandement malade, » d'après une lettre de François de Sales. Quant au parent qu'il voulait gratifier de sa prébende, il s'appelait Claude du Noyer.

(1) Le duc de Savoie.

MDLXVIII

AU PRIEUR ET AUX RELIGIEUX DU MONASTÈRE DE SIXT (1)

Aimable salut de retour. — Tentation de désunion au Monastère de Sixt. Ce qu'elle empêchera si elle prévaut.

Annecy, 22 novembre 1619.

Messieurs mes Confreres,

Je vous salue et vous embrasse tres affectionnement en esprit a cette mienne arrivee apres une si longue absence ; et m'estant apperceu que l'ennemy de paix et d'union tasche a semer petit a petit des pensees de separation parmi vous autres, je vous prie et exhorte de tout mon cœur de ne point permettre qu'il prevaille contre les saintes et honnorables resolutions que vous aves prinses avec moy, de vivre jointz et liés ensemble en l'observance de vos Regles, entre lesquelles la communauté et union des cœurs et de biens est la principale (2). Vous seres fortz estant unis, foibles et aysés a succomber estant desunis. (3) Et comme je prendray tous-jours a gré de vous servir tandis que vous vivres de l'observance des resolutions prinses, aussi me despartiray je aysement de cette affection, si par vostre desunion vous m'ostés le moyen de vous assister.

Je prie Dieu qu'il vous benisse, et suis

Vostre plus humble et tres affectionné confrere,

Franç^s, E. de Geneve.

Annessi, le XXII novembre 1619.

A Messieurs
les Prieur et Religieux de Six.

Revu sur le texte inséré dans le Ier Procès de Canonisation.

(1) Voir le tome précédent, notes (1), (2), p. 81.
(2) Voir ibid., note (1), p. 82.
(3) La fin est inédite.

MDLXIX

A LA MÈRE DE CHANTAL, A PARIS

Le rassasiement des affamés de justice. — Un enseignement de saint Paul que l'Evêque de Genève veut mettre en pratique. — Dans quelle mesure il tient à sa réputation.

Annecy, 30 novembre 1619.

Je voy, ma tres chere Mere, par la derniere de vos lettres, du 12 passé, que monsieur [de Foras] est tous-jours en peyne, et que je suis exposé a divers jugemens pour son mariage (1). Pour luy, je n'ay rien a dire, sinon que *bienheureux sont ceux qui ont faim et soif de justice, car ilz seront rassasiés* *. Et bien que ce rassasiement s'entende pour le jour du jugement auquel on fera justice a tous ceux a qui elle a manqué, et qui par consequent en ont eu faim et soif en ce monde, si est ce que j'espere que le Parlement en fin rassasiera ce personnage, apres qu'il aura eu *faim et soif de justice :* et Dieu veuille pardonner a ceux qui le persecutent.

* Matt., v, 6.

Pour moy, je dis qu'il faut que je prattique l'enseignement de saint Paul * : *Ne vous defendes point, mes bienaymés, mais laisses le passage a la passion.* Et neanmoins, puisque vous le treuves a propos, j'escriray au premier jour a M. Berger (2), affin qu'il ayt dequoy rejetter la calomnie, asseuré de sa parfaitte charité pour moy qui l'estime et honnore plus qu'il ne se peut dire.

* Rom., XII, 19.

Demeurés en paix, ma tres chere Mere, sur tout cela. La Providence supreme sçait la mesure de la reputation

(1) Voir ci-dessus, note (1), p. 32. — Les ennemis de Guillaume de Bernard de Foras avaient réussi à le faire emprisonner. Quant au Saint, la calomnie marchait bon train contre lui, et la Mère de Chantal, admiratrice et émule de sa vertu, écrivait : « Je ressens vivement le trait que l'on jette contre cette renommée plus blanche que la neige, mais je ne laisse pas d'aimer la livrée du grand Sauveur sur les épaules de son digne Serviteur, qui en est paré et honoré avec plus d'honneur que les rois ne sont avec leur manteau de pourpre. » *(Lettres,* vol. I, p. 358.)

(2) Pierre Berger (voir le tome précédent, note (2), p. 371, et ci-après, note (1), p. 67).

qui m'est necessaire pour bien faire le service auquel elle me veut employer, et je n'en veux ni plus ni moins que ce qu'il luy plaira que j'en aye. Or sus, c'est asses pour ce coup. (1)

. . . . . .

Soyés a jamais benite, ma tres chere Mere, et que vostre cœur et le mien soyent a jamais remplis du divin et tres pur amour que la divine Bonté nous a fait la grace de vouloir parfaitement aymer.

Le 30 novembre 1619.

(1) Voir ci-dessus, note (1), p. 49.

MDLXX

A LA PRÉSIDENTE AMELOT (1)

(FRAGMENT INÉDIT)

Prédiction du Fondateur sur l'Ordre de la Visitation.

Annecy, [octobre-décembre] 1619 (2).

. . . . . .

Madame, ne vous estonnes point de voir nos Filles de Sainte Marie si rejettees et abandonnees. Dieu les eslevera

(1) Jeanne-Catherine de Creil, fille de Jean de Creil, seigneur de Gouvrey, etc., et d'Adrienne Gamin, naquit vers 1589, et se maria avant 1610 à Jean Amelot, d'abord conseiller au Parlement de Paris, puis maître des Requêtes, conseiller du Roi et, en 1610, président au sou Grand-Conseil. Mme Amelot était veuve depuis trois ans lorsqu'elle mourut : le 28 septembre 1647 elle fut inhumée à Saint-Nicolas-des-Champs. (D'après Moreri, 1740, *corrections et additions sur la lettre* A.) — Nous l'avons nommée déjà (tome précédent, note (2), p. 155) parmi les dames qui favorisèrent le plus l'établissement de la Visitation à Paris. Elle resta fidèle amie des Religieuses, lorsque, peu après le départ du Saint de la capitale, la peste chassa de la ville « non seulement la cour... mais presque tout le monde,... il n'y eut que Mme la présidente Amelot qui « leur » continua l'honneur de ses visites et de sa protection. » Dans sa douleur de voir les servantes de Dieu dans l'abandon et la misère, elle en écrivit à son Père spirituel, l'Évêque de Genève ; il lui répondit une lettre dont nous n'avons plus, hélas ! que ces quelques lignes. (*Histoire de la Fondation du 1er Monastère de Paris.*)

(2) Les renseignements fournis par les Mémoires du temps (voir Bribe,

et fera croistre ; ce petit Institut se multipliera et, comme la violette, respandra par tout sa bonne odeur.

. . . . . .

Revu sur le texte inséré dans l'*Histoire de la Fondation du 1er Monastère de Paris,* conservée à la Visitation d'Annecy.

Délibérations de l'Hôtel-Dieu de Paris, tome I ; Héroard, *Journal,* tome II ; Félibien, tome III des Preuves de l'*Hist. de Paris,* pp. 58, 59) et par les *Lettres* de la Mère de Chantal (vol. I, pp. 331, 345, 348) sur la peste qui désola Paris dans la seconde moitié de 1619, déterminent à peu près la date de la lettre de Mme Amelot au Saint et, par suite, de la réponse de celui-ci.

MDLXXI

A UNE DEMOISELLE DE PARIS

L'accomplissement d'une promesse. — Une « avette parmi les toiles des araignees. » — Ce que souhaite le Saint à sa correspondante, au souvenir de leurs adieux.

[Octobre-décembre 1619 (1).]

Madamoyselle,

Vous me le fistes promettre, et je le fay soigneusement : je prie Dieu qu'il vous donne sa sainte force, affin que vous rompies genereusement tous les liens qui empeschent vostre cœur de suivre ses celestes attraitz. Mon Dieu, il faut dire la verité : c'est pitié de voir une aymable avette embarrassee parmi les viles toiles des araignees ; mays si un vent secourable rompt cette chetifve trame et ces fascheux filetz, pourquoy est ce que cette chere avette ne prend cette occasion pour se demesler et desprendre de ces pieges et pour aller faire son doux miel ? Vous voyes, ma tres chere Fille, mes pensees ; faites voir les vostres a ce Sauveur qui vous semond.

(1) Peut-être avons-nous ici une lettre à « la pauvre N. » dont parle le Saint à la Mère Angélique Arnauld le 16 décembre 1619 (cf. ci-dessus, Lettre MDLVI, p. 29). Il voulut sans doute aider cette âme qui était « en grand danger « de perdre sa vocation. » Le texte même montre que ces lignes ont été écrites peu après le retour de France.

Je ne puis n'aymer pas vostre ame que je connois estre bonne, et ne puis ne luy souhaiter le tres desirable amour de la genereuse perfection, me resouvenant des larmes que vos yeux respandirent lhors que, vous disant adieu, je vous desirois a Dieu, et que, pour estre plus a Dieu, vous dissies adieu a tout ce qui n'est pas pour Dieu.

Je vous asseure cependant, ma tres chere Fille, que je suis grandement

Vostre serviteur en Dieu.

MDLXXII

A UNE DAME (1)

Maladie et affliction du cœur. — Petit ange envolé au Ciel. — Les richesses que nous amassons ici-bas. — Etre à Dieu toujours.

Annecy, 2 décembre 1619.

Le Pere confesseur de Sainte Claire de Grenoble (2) me vient de dire que vous aves esté extremement malade, ma tres chere Fille, apres que vous aves veu passer le cher N., et guerie d'une grande infirmité. Je voy parmi tout cela vostre cœur bienaymé, qui, avec une grande sousmission a la divine Providence, dit que tout cela est bon *, puisque la main paternelle de cette supreme Bonté a donné tous ces coups.

* Cf. Eccli., XXXIX, 21.

O que cet enfant est heureux d'estre volé au Ciel comme un petit ange, avant que d'avoir presque touché la terre ! Quel gage aves vous la haut, ma chere Fille !

(1) La destinataire est de Grenoble ; la première ligne du texte l'indique. Ne serait-ce pas Mme de Veyssilieu (voir tome XVII, note (1), p. 371) ? Le ton paternel et affectueux de cette lettre le ferait supposer ; cependant nous ne savons si elle perdit un enfant en 1619 ; ses trois fils, Jean, Louis et François, nés de 1613 à 1616, arrivèrent à l'âge d'homme.

(2) Le P. Fodéré venait exercé peu auparavant la charge de confesseur des Clarisses de Grenoble ; son successeur immédiat fut-il le P. Charles Bellet, docteur de Sorbonne ? (Cf. de Francieu, *Jeanne Boyle et les Clarisses de Grenoble*, Lyon 1887, chap. XIII, note (1), p. 127.) Aucun document ne nous permet de l'assurer.

Mays vous aures, je m'asseure, traitté cœur a cœur avec nostre Sauveur de cet affaire, et il aura des-ja saintement accoysé la tendreté naturelle de vostre maternité, et vous aures des-ja plusieurs fois prononcé de tout vostre cœur la protestation filiale que Nostre Seigneur nous a enseignee * : *Ouy, Pere* eternel ; *car ainsy vous a-il pleu* de faire, et il est bon qu'il soit ainsy.

* Matt., XI, 26.

O ma Fille, si vous aves fait comme cela, *vous estes* heureusement *morte* en ce divin Sauveur avec cet enfant, *et vostre vie est cachee avec* luy *en Dieu ; et quand le* Sauveur *paroistra*, *qui est* nostre *vie, alhors vous paroistres avec luy en gloire*. C'est la façon de parler du Saint Esprit en l'Escriture *. Nous patissons, nous souffrons, nous mourons avec ceux que nous aymons, par la dilection qui nous tient a eux ; et quand ilz souffrent ou meurent en Nostre Seigneur, et que nous acquiesçons en patience a leurs souffrances et trespas pour l'amour de Celuy qui, pour nostre amour, a voulu souffrir et mourir, nous souffrons et mourons avec eux. Tout cela bien ramassé, ma tres chere Fille, sont des richesses spirituelles incomparables, et nous les connoistrons un jour, quand, pour ces legers travaux, nous verrons des recompenses eternelles *.

* Coloss., III, 3. 4.

* Cf. II Cor., IV, 17.

Cependant, ma tres chere Fille, puisque vous aves esté volontier malade tandis que Dieu a voulu que vous le fussies, guerisses aussi maintenant de bon cœur, puisqu'il veut que vous guerissies. Ainsy je le supplie continuellement, ma tres chere Fille, que nous soyons a luy sans reserve ni exception, en santé et en maladie, en tribulation et en prosperité, en la vie et en la mort, au tems et a l'eternité.

Je salue vostre cœur filial, et suis vostre.

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

Annessi, le 2 decembre 1619.

MDLXXIII

AU COMTE JACQUES DE VIRY (1)

(INÉDITE)

Ce qui reste à faire pour permettre la célébration d'un mariage.

Annecy, 10 décembre 1619.

Monsieur,

La dispense pour le mariage de madamoyselle vostre fille est arrivee (2), et neanmoins il reste encor a vuider un empeschement mis au greffe de l'evesché par M. de Paumier (3), et je voy monsieur du Boys (4) aucunement disposé a l'oster par le moyen de quelque somme d'argent ; mays je ne sçai pas si elle sera telle que les parties s'en contentent d'abord. C'est pourquoy j'ay creu que je vous devois donner cet advis, affin que, s'il vous plaist, vous contribuies vostre authorité et dexterité pour haster

(1) Jacques, baron, puis comte de Viry, capitaine de cinquante lances des ordonnances de Savoie (1567), était fils de Marin de Viry (voir tome XI, note (1), p. 285), et de Claudine de Lambert. Il épousa, par contrat du 18 décembre 1596, Marguerite de Bouvens. Son testament est du 19 septembre 1623. (*Maison de Viry, Notice généalogique*, Sédan, 1892.)

(2) La mère de Marie de Viry, Marguerite de Bouvens, née de Jean de Bouvens et d'Hélène de Châtillon, était cousine issue-de-germaine du fiancé, M. du Bois, dont l'aïeule paternelle était Claudine de Châtillon. Les futurs époux avaient donc un lieu de parenté qui nécessitait une dispense. Le contrat dotal fut signé le 26 janvier 1620, et le mariage célébré sans doute en même temps, sans attendre que la « commission de dispenser obtenue de Rome » et donnée le 7 octobre 1619, eût été exécutée, ce qui motiva une lettre très sévère de François de Sales au même destinataire, en date du 28 janvier 1620. Marie de Viry vivait encore en 1650. (*Mss. Bessan.*)

(3) S'agirait-il ici du prieur de la Chartreuse de Pommier (voir tome XIV, note (1), p. 114), non loin de Viry ? Le Saint ne désigne pourtant habituellement ainsi que les possesseurs ou chefs d'abbayes. En Bresse, on trouve deux seigneuries de Pommiers qui, à cette époque, étaient entre les mains des familles de Grillet et de Sauvage.

(4) Fils de Jean-Jacquemin de Rovillon, dit de Châtillon, et de Péronne-Marie de Lambert (tome XVII, p. 84, note), Jean-Antoine était baron de Ternier et Gaillard, seigneur du Châtelard, du Bois, de la Naz, et fut conseiller d'Etat de Son Altesse Royale, chevalier de Saint-Maurice, etc. Il testa le 10 février 1648. (*Mss. Bessan.*)

l'accommodement, et par consequent les noces ; puisque je me souviens que vous me tesmoignastes de les desirer voir faites avant vostre despart pour Bourgoigne, affin de contenter monsieur du Boys, et que d'ailleurs, pour briefve que soit la voye de la justice, elle ne peut qu'estre longue et sujette a beaucoup d'accidens.

Dieu vous veüille a jamais prosperer en sa benediction, Monsieur, et je suis,

Vostre tres humble et tres affectionné serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

x decembre 1619, Anessi.

A Monsieur
Monsieur le Comte de Viri.

Revu sur une copie appartenant à M. le comte de Viry, au château de Viry (Haute-Savoie).

MDLXXIV

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE (1)

(INÉDITE)

Comment le Saint occupera ses rares loisirs jusqu'aux fêtes.
Le futur mariage de Mme de la Croix.

Annecy, 10 décembre 1619.

Ma tres chere Fille,

Je vous rens graces du livre, que je liray par ci par la, selon le tems que je pouray gaigner, en attendant que vous revenies icy faire les festes, ainsy que la chere cousine (2) m'a dit avoir esté resolu entre vous deux.

(1) L'adresse manque sur l'Autographe, mais la simple lecture du texte suffit à désigner pour destinataire Madeleine de la Forest, dame de la Fléchère. (Voir tome XIV, note (1), p. 1.)

(2) Mme de Charmoisy (voir tome XIII, note (1), p. 179).

Le mariage de Mme de la Croix a commencé aujourdhuy a se divulguer en cette ville ; au moins, plusieurs personnes m'en ont parlé. Dieu, par sa Providence, le rende autant heureux que de tout mon cœur je le souhaite, apres qu'avec la benediction du Pape il aura esté legitimement celebré [1].

O que c'est une bonne chose d'estre tout a Dieu ! Soyons le donq, ma tres chere Fille. Je suis en luy,

Vostre tres humble pere, compere et serviteur,

F., E. de Geneve.

x decembre 1619.

Conserves vous bien chaudement, affin quil ne se face point de fluxion sur vostre apostume.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Gênes.

[1] Claude-Françoise de Maillard-Tournon (voir tome XVI, note [1], p. 78), alors veuve de Salomon de Murat de la Croix, était recherchée par un « M. de Cormond, » comme nous l'apprend François de Sales dans les lettres du 16 décembre 1619 et du 22 août 1620 à son frère Jean-François. A cette dernière date, le projet de mariage semblait rompu. Il se renoua, puisque le 6 novembre 1621, l'Evêque de Genève annonce à Mme de la Flèchère que la dispense nécessaire a été envoyée de Rome. Malgré cela, il y a tout lieu de croire que cette alliance, assez mal assortie comme on le lit entre les lignes du Saint chaque fois qu'il en parle, ne se conclut jamais : une pièce de 1643 (voir Dufour et Mugnier, *Les Maillard*, Chambéry, 1889, p. 137, Doc. XV) nomme encore Claude-Françoise de Maillard, « dame *de la Croix*. »

MDLXXV

A M. FRANÇOIS DE MONTHOLON [1]

(FRAGMENT)

Douces plaintes et légitimes excuses. — Quelle coopération l'Evêque de Genève a donnée au mariage de M. de Foras.

Annecy, 13 décembre 1619.

. . . . . .

Permettes moy, je vous supplie, Monsieur, de soulager mon ame en me plaignant a vous mesme de vos plaintes,

[1] François de Monthelon (voir le tome précédent, note [4], p. 305) fut conseiller d'Etat sous trois rois, comme l'indique l'épitaphe qu'il fit faire pour

lesquelles a la verité m'affligent et m'estonnent, ne croyant pas d'en avoir donné aucune occasion ; puisque, hors le veritable tesmoignage que j'ay rendu une seule fois des merites et bonnes qualités du gentilhomme, et une autre fois de sa religion (1), je n'ay nullement cooperé a cette alliance que peut estre par la recommandation que j'en ay faite a Dieu, si elle devoit estre a sa gloire ; et tout ce qui se dit de plus n'est qu'exageration.

Il est vray que les parties s'estans liees d'affection et de promesses pendant mon absence (2), je fus present, soudain apres mon retour, a la repetition des promesses qu'elles voulurent renouveller devant moy ; mais d'une presence si simple que je ne fis qu'escouter avec plusieurs autres sans dire mot. Pouvois je refuser de telz offices a de telles personnes ? Non plus que celuy que je fis envers vous, Monsieur, qui, ce me semble, ne me fistes pas sçavoir que vous eussies une si puissante aversion pour ce mariage, que de la j'eusse peu inferer cet ardent mescontentement que vous aves, ce me dit on. . . . . .

. . . . . .

son père, François, deuxième du nom, seigneur du Vivier et d'Aubervilliers, chancelier sous Henri III. Cette inscription, complétée plus tard, nous apprend aussi qu'il mourut lui-même le 29 mai 1626 ; elle se voyait dans l'église Saint-André-des-Arts, ainsi que celle de Geneviève Chartier, mère de M. de Montholon. (Voir Raunie, *Epitaphier du vieux Paris,* tome Ier, *Eglise Saint André des Arcs,* épitaphes nos 58 et 104.) Ce personnage, quoiqu'intime ami de M. de Foras et de l'Evêque de Genève, se laissa entraîner bien loin par son injuste ressentiment à propos du mariage de sa nièce, Anne Le Beau, veuve de Vaulgrenant. Il était cependant homme de mérite et de vertu, et zélé pour le bien, comme le prouvent ses fondations d'une Maison de l'Oratoire proche sa terre d'Aubervilliers, et d'une chapelle de Saint-François à Saint-André-des-Arts.

« En fin donq j'escris a M. de Montholon, » dit le Saint à la Mère de Chantal le 13 décembre (p. 71) ; cette date est par conséquent celle de la présente lettre.

(1) Le 11 septembre 1619, François de Sales, sur la requête de son ami, lui remit en effet une attestation écrite de son attachement à la foi catholique et de sa fidélité à en accomplir les œuvres. Cette pièce sera donnée avec les *Opuscules.*

(2) Pendant le séjour à Maubuisson (voir ci-dessus, note (3), p. 3).

MDLXXVI

A UN GENTILHOMME

(FRAGMENT)

Ce qui attriste le Saint dans les blâmes faits contre lui. — La seule cause de ses fautes. — Pourquoi il voudrait regagner « la bonne grace » de ses adversaires.

Annecy, 13 décembre [1] 1619.

. . . . . .

Or, Monsieur, je me suis un peu dilaté avec vous pour me soulager ; non que je sois grandement touché ni des censures ni des blasmes qu'on jette contre moy pour ce sujet, car je sçay que devant Dieu je suis sans coulpe ; mais je suis pourtant marri du souslevement de tant de passions autour d'un affaire ou j'en ay eu si peu. Ceux qui me connoissent sçavent bien que je ne veux rien ou presque rien avec passion et violence ; et quand je fay des fautes, c'est par ignorance. Je voudrois bien pourtant regaigner la bonne grace de ces messieurs en faveur de mon ministere ; si je ne puis, je ne laisseray pas de marcher en iceluy [*] *per infamiam et bonam famam, ut seductor et verax* *. Je ne veux ni de vie ni de reputation qu'autant que Dieu voudra que j'en aye, et je n'en auray jamais que trop selon ce que je merite.

* II Cor., VI, 8.

. . . . . .

[*] *parmi la mauvaise et la bonne renommée ; traité d'imposteur, et pourtant véridique.*

[1] Ce fragment d'une lettre qui devait être longue, d'après la première ligne, doit avoir pour destinataire M. Rossefet (sa note sera donnée plus tard) ou M. Berger (voir le tome précédent, note [2], p. 371). L'un et l'autre, en effet, dans leur déposition (*Procès. verbaux. Parisienses*, ad art. 25 et 51), parlent d'une lettre qui leur fut écrite par le Saint à l'occasion du mariage Fouas et du l'orage qui le suivit ; et ce qu'ils en disent s'accorde assez bien avec les pensées exprimées ici. Cependant la présomption est plus forte en faveur de M. Berger ; aussi nous indiquons la date du 13 décembre, comme celle très probable du message qui lui appartient, d'après ces paroles de François de Sales à la Sainte, le 30 novembre (voir ci-dessus, p. 58) : « J'en « écriray au premier jour à M. Berger... » Il dut le faire en même temps qu'à M. de Montholon et à Me Camus, et ce serait la troisième des « lettres ouvertes » envoyées à la Mère de Chantal.

MDLXXVII

A MONSEIGNEUR JEAN-PIERRE CAMUS, ÉVÊQUE DE BELLEY

Quelle part l'Evêque de Genève prend au deuil de son ami. — Eloge de M. Camus de Saint-Bonnet et de sa famille. — Surcroît d'affliction pour le Saint au sujet de ce trépas. — Explication loyale sur le mariage de M. de Foras. — Le mécontentement injuste de M. de Montholon.

Annecy, 13 décembre (1) 1619.

Monseigneur,

J'ay sceu despuis peu de jours que la divine Providence a en fin retiré de ce monde M. vostre pere (2) ; et soudain je suis allé a l'autel offrir le Filz eternel a son Pere pour l'ame de ce defunt, et recommander la vostre et celle de madame vostre bonne mere et celles de toute la trouppe des freres et seurs (3) au Saint Esprit, douce source de toute veritable consolation ; car, que peut on faire de meilleur en telles occurrences ?

Certes, j'ay participé a vostre desplaysir ; mais la part que j'en ay prise n'aura en rien diminué la totalité du vostre. Oh ! si les afflictions devenoyent moindres a mesure qu'elles sont respandues dans le cœur de plusieurs, que vous en auries bon marché, ayant tant de personnes, et autour de vous et bien loin de vous, qui vous honnorent et ayment sincerement, se communiquant les uns aux autres vos sentimens pour les ressentir avec vous.

Je n'ay rien a vous dire de plus sur ce sujet, sinon que toute ma vie j'honnoreray la riche memoire de ce bon seigneur trespassé, et seray invariablement tres humble

(1) Pour la date, voir la note de la lettre précédente.

(2) Jean Camus, seigneur de Saint-Bonnet (voir ci-dessus, note (1), p. 48).

(3) L'Evêque de Belley était l'aîné des quinze enfants de Jean Camus et de Marie de Comtes. Trois ou quatre moururent jeunes ; Michel entra à l'Oratoire, Charles chez les Jésuites, Catherine à la Visitation de Paris, Florimonde et Geneviève à l'abbaye de Moncel. Henri, seigneur de Saint-Bonnet, et Philippe servirent leur roi dans les armées ; Roger fut sieur de la Chapelle. Marie et Charlotte épousèrent M. Dufour et Charles Le Prince, seigneur de la Bretonnière.

serviteur de sa tant honnorable posterité et de madame sa vefve, qui a si heureusement cooperé au bonheur de sa vie et a le faire vivre encor apres la mort en la personne de tant de si dignes enfans ; car au reste, de vous vouloir dire des paroles de consolation, je suis trop loin, et ne puis estre ouÿ qu'apres tant d'autres, que ce seroit une impertinence trop excessive. Et de plus, quand j'eusse esté aupres de vous, que vous eusse-je peu dire sinon : (*) *Bibe aquam de cisterna tua* * ? Quelz parfums peut on donner aux habitans de l'Arabie Heureuse ? On ne peut leur porter de la suavité qui soit comparable a celle de leur païs, et ne peut on leur dire autre chose sinon : Sentes, odores, receves les exhalaisons de vos cinnamomes, de vos bausmes, de vos myrtes. Ainsy vous eusse-je dit, et a vous et a madame vostre mere, a messieurs et mesdamoyselles vos freres et seurs, vous envoyant tous a vous mesmes pour vous consoler.

* Prov., v. 15.

Mays moy, c'est la verité que j'ay encor une douleur sur le sujet de ce trespas qui me fasche tous-jours quand j'y suis attentif. C'est qu'apres une forte resolution d'aller prendre congé de ce bon pere a mon despart de Paris, l'ayant reservé pour le dernier comme celuy a qui je devois beaucoup d'honneur et qui estoit le plus pres, ravi et emporté de la force des visites qui me furent faites ce jour la, je fus tellement suffoqué d'esprit que je ne pensay point a cette obligation sur l'occasion ; et estant en chemin, lhors que je ne pouvois plus m'en acquitter, je m'en apperceus, comme seulement pour en estre marri. Et quant a vous, Monseigneur, ce ne fut nullement faute d'attention, mais par la fause asseurance que mon hoste de Chartres (1) me donna que vous esties a Estampes, ou apres je me reconneus trompé, mais trop tard. Or,

---

(*) *Bois de l'eau de ta citerne.*

(1) Nous ne connaissons pas l'hôte du saint Evêque, mais nous savons que la maison où il logea à Chartres, située « dans le plus beau lieu de la ville, » sur « la paroisse Sainte-Foy, » fut achetée par la Mère Claude-Espérance Jouenne, en 1625, pour y établir les Filles de la Visitation. (*Histoire de la Fondation de la Visitation de Chartres.*)

j'espere que ce bon seigneur m'a aysement pardonné, s'il faut ainsy dire, puisque voyant Celuy qui voit tout, il voit bien que cette mienne faute n'est point procedee de manquement d'honneur, de respect et d'affection. Et vous me pardonnes aysement celle ci, par vostre douceur et bonté envers moy. Dieu m'a donné vostre bienveuillance, Dieu me la conservera, s'il luy plaist ; car de moy mesme je n'ay peu la meriter, ni la conservation d'icelle.

Mais, a ce propos de conserver les bienveuillances, on m'escrit que je suis presque privé de celle de M. de Montholon pour le sujet du mariage de M. de [Foras (1).] Et encor faut il que je vous rende conte de ceci, puisque vous estes celuy qui me l'avies procuree ; et en un mot, je puis dire avec verité que, hors les veritables tesmoignages que j'ay rendus une seule fois a madame de [Vaulgrenant (2)] de la vertu et bonnes qualités de son mari, je n'ay rien cooperé a ce mariage, sinon qu'apres avoir veu et sceu les fortes et vehementes liaisons d'affections, avec des grandes promesses reciproques d'un futur mariage entre ces deux parties, faites pendant que j'estois a Maubuisson (3), et de plus, la damoyselle se promettre fort asseurement que madamoyselle de [Sanzelles (4)] appreuveroit tout, je dis alhors, qu'encor que je ne doutasse point de leur discretion a la suite de leurs affections, neanmoins je leur conseillois de ne pas beaucoup tarder leur mariage ; conseil conforme aux decretz de l'Eglise, et que je donnay ne regardant qu'au plus grand bien et a la plus entiere asseurance de ces ames, et a l'observance des commandemens de Dieu.

Il y a encor ceci de considerable, que M. de Montholon, lhors qu'il me parla de ce sujet, ne me tesmoigna point d'avoir une si grande aversion ni un si grand interest en cet affaire, que pour cela j'eusse peu croire qu'il en prendroit tant d'ardeur de mescontentement ; de sorte que je

(1) Voir ci-dessus, les notes (1), pp. 32, 58.

(2) Mme de Vaulgrenant, devenue Mme de Foras.

(3) Vers la fin d'août.

(4) La mère de Mme de Foras, Catherine de Montholon, veuve de René Le Beau, seigneur de Sanzelles. (Cf. ci-dessus, note (1), p. 32.)

ne puis encor sousmettre mon jugement pour me tenir coulpable en cet endroit, quoy que grandement marri de voir tant de passions esmeuës a cette occasion, pour l'accoysement desquelles je n'ay autre chose a dire, sinon : (*) *Redime me a calumniis hominum* *, a Celuy devant lequel je suis sans fin,

* Ps. CXVIII, 134.

Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obeissant frere et serviteur,

Franç^s, E. de Geneve.

(*) *Délivrez-moi des calomnies des hommes.*

MDLXXVIII

A LA MÈRE DE CHANTAL, A PARIS

Envoi de lettres ouvertes. — Ce qu'il faut faire de celle adressée à M. de Montholon. — Indifférence du Saint dans « la tempête et la bonace. » — L'exemple de saint Joseph. — Doux reproche à la Mère de Chantal. — Le prédicateur de l'Avent. — Des âmes un peu trop empressées au bien. — Messages.

Annecy, 13 décembre 1619.

Vive Jesus ! auquel et pour lequel et par lequel je suis parfaittement vostre, ma tres chere Mere.

Je viens d'escrire troys grandes lettres *, que je vous envoye ouvertes, affin que vous les voyes, et en icelles plusieurs choses qu'il faudroit que je vous escrivisse ; et je n'en ay pas le loysir, estant bien tard.

* Vid. Epp. MDLXXVII.

En fin donq j'escris a M. de Montholon ; mays avant que de luy envoyer la lettre, faites la voir, s'il vous plaist, a M. des Hayes (1), et consideres s'il sera a propos qu'elle luy soit rendue ; car quant a moy, ma tres chere Mere, j'ay remis tous ces mauvais vens a la providence de Dieu : qu'ilz soufflent ou qu'ilz s'accoisent selon qu'il

(1) Antoine des Hayes (voir tome XII, note (1), p. 211).

luy plaira ; la tempeste et la bonace me sont indifferentes. *Bienheureux seres vous quand les hommes diront tout mal contre vous pour l'amour de moy, en mentant* *. Si le monde ne treuvoit a redire sur nous, nous ne serions pas bonnement serviteurs de Dieu *.

* Matt., v, 11.
* Cf. Galat., i, 10.

L'autre jour, nommant saint Joseph a la Messe, je me resouvins de cette souveraine moderation dont il usa, voyant son incomparable Espouse toute enceinte, laquelle il avoit creu estre toute vierge *; et je luy recommanday l'esprit et la langue de ces bons messieurs, affin qu'il leur impetrast un peu de cette douceur et debonnaireté. Et tost apres, il me vint en l'esprit que Nostre Dame, en cette perplexité, ne dit mot, ne s'excusa point, ne se troubla point, et la providence de Dieu la delivra; et je luy recommanday cette affaire, et me resolus de luy en laisser le soin et de me tenir coy. Aussi bien que gaigne-on de s'opposer aux vens et aux vagues, sinon de l'escume ?

* Matt., i, 18, 19.

O ma Mere, il ne faut pas estre si tendre sur moy, il faut bien vouloir qu'on me censure : si je ne le merite pas d'une façon, je le merite de l'autre. La Mere de Celuy qui meritoit une eternelle adoration ne dit jamais un seul mot quand on le couvroit d'opprobres et d'ignominies. Aux patiens et debonnaires demeure la terre et le ciel *. Ma Mere, vous estes trop sensible pour ce qui me regarde ; et donq, faut il que moy seul au monde je sois exempt d'opprobres ? Je vous asseure que rien ne m'a tant touché en cette occasion que de vous voir touchee. Demeures en paix, *et le Dieu de paix sera avec vous* *, et il foulera les aspics et les basilics *; et rien ne troublera nostre paix si nous sommes ses serviteurs. Ma chere Mere, il y a bien de l'amour propre a vouloir que tout le monde nous ayme, que tout nous soit a gloire.

* Cf. ibid., v, 4, 10.
* II Cor., ult., 11.
* Cf. Ps. xc, 13.

Je presche icy, ces Advens, les commandemens de Dieu, qu'ilz ont desiré ouÿr de moy, et je suis merveilleusement escouté (1), mais aussi je presche de tout mon cœur ;

(1) Dans sa déposition (*Process. remiss. Gebenn.* (I), ad art. 35), François Favre nous assure que l'Evêque de Genève prêchait « tousjours les Avens » à Annecy « lorsqu'il y estoit. » Son peuple le savait bien et y comptait ; aussi, dans sa délibération du 6 mai 1619, le Conseil de Ville déclare qu'en ce qui

duquel cœur je vous diray, ma tres chere Mere, que Dieu, par sa bonté infinie, le favorise fort, luy donnant beaucoup d'amour des maximes du christianisme ; et cela en suite des clartés qu'il me donne de leur beauté et de l'amour que tous les Saintz leur portent au Ciel, m'estant advis que la haut on chante avec une joye incomparable : *Bienheureux les pauvres d'esprit, car a eux appartient le Royaume des cieux* *. (1) * Matt., v, 3.

. . . . . .

Nos Seurs d'icy font fort bien ; il n'y a rien a redire, sinon qu'elles veulent trop bien faire, affin que nostre Mere revenant treuve que tout va bien : cela les presse un peu. Hier nous fismes un entretien ou je m'essayay de les mettre un peu au large (2).

Je salue nos tres cheres Seurs Anne Catherine et Jeanne Marie (3) ; je leur escriray aussi troys motz au premier jour, s'il plaist a Dieu. Et a nostre Seur Marie Anastase mille salutations ; c'est une petite Jacobite, car Nostre Seigneur l'a touchee a la cuisse *, et elle ira mieux boiteuse au chemin de la perfection qu'elle n'eust fait autrement, comme j'espere (4). Je salue nostre grande * Cf. Gen., xxxii, 25.

« concerne le prédicateur pour l'Advent et Carême prochain, » malgré la promesse du P. Provincial des Capucins engagé pour trois ans à donner un de ses Religieux, on attendra les commandements de « Monseigneur le Reverendissime, » puisqu'il « doibt bien tost arriver de France. » Et le 16 décembre, les syndics décrètent que des présents seront faits à l'Evêque « pour plusieurs faveurs receues..., notamment en ce quel excuse le predicateur du Careme prochain qui debvoit prescher les Adventz. » — Il ne nous est rien resté de cette station.

(1) Dans l'édition de 1656, se trouve ici un passage, répété sous la date du 8 janvier 1620. Nous croyons plus sûr de le laisser dans ce dernier texte, d'autant qu'il s'agit d'une petite retraite qu'il eût été difficile à François de Sales de faire au milieu de ses prédications. Peut-être la présente lettre renferme-t-elle encore d'autres interpolations.

(2) Voir tome VI, pp. xiv et 174.

(3) Anne-Catherine de Beaumont-Carra, Assistante du Monastère de Paris (voir le tome précédent, note (1), p. 370), et Jeanne-Marie de la Croix de Fésigny (ibid., et tome XVII, note (1), p. 264).

(4) La souffrance physique fut le partage de la Sœur Marie-Anastase Pavillon presque aussitôt après sa profession (voir le tome précédent, note (1), p. 396). Pendant trois ans, elle dut marcher avec des béquilles par suite d'énormes abcès aux jambes. Enfin, il fallut faire de profondes incisions, rendues plus douloureuses par les poudres mordantes jetées dans les plaies. Elle supporta ce martyre avec une admirable patience. (*Année Sainte de la Visitation*, tome X, p. 666.)

Novice (1), et toutes, tant qu'elles sont, mes tres cheres Seurs et Filles en Nostre Seigneur.

Je n'escriray point pour ce coup a ces dames (2), que j'honnore tant et que Dieu veut que j'honnore de plus en plus; salues les toutes cherement es occurrences. Dieu les veuille combler de ses graces.

Ce 13 decembre 1619.

(1) C'est ainsi que le saint Fondateur désigne souvent Sœur Marie-Marguerite de Gondras des Serpens de la Guiche, venue, novice de Moulins, à la fondation de Paris (voir le tome précédent, note (1), p. 370). Elle était d'une illustre famille de l'Auvergne et fille, croyons-nous, de Philibert des Serpens, seigneur de Gondras, marié en 1588 à Marguerite de la Guiche. (Cf. Moreri, 1740, tome IV.) Sa profession fut retardée jusqu'au 30 novembre 1621, à cause du règlement de ses affaires, compliquées encore par la mort de son père (entre juin 1620 et juin 1621). Cette Sœur avait des dons naturels remarquables auxquels vinrent s'ajouter de solides vertus pour la rendre capable d'être utile à son Ordre, et de l'édifier, comme elle le fit jusqu'à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Le 24 juin 1677, elle mourut au second monastère de Paris où elle avait été envoyée vers 1628. (Archives de la Visitation d'Annecy.)

(2) Filles spirituelles du Saint, amies de la Visitation.

MDLXXIX

A MADAME ANGÉLIQUE ARNAULD, ABBESSE DE PORT-ROYAL A MAUBUISSON

Un Père qui connaît bien sa fille. — Les cerisiers et les palmiers. — Regard compatissant sur les faiblesses humaines. — Combien de fois le jour remettre son cœur « en posture d'humilité ». — La volonté du saint Evêque « suivante » de celle de Dieu. — Deux âmes en péril. — Encouragement à une affligée. — Difficultés suscitées au bien. — Une des joies du Ciel.

Annecy, 16 décembre 1619.

Je commence par ou vous finisses, ma tres chere et tres veritablement bienaymee Fille; car vostre derniere lettre, entre celles que j'ay receuës, finit ainsy : « Je croy que vous me connoisses bien. » Or il est vray, certes, je vous connois bien, et que vous aves tous-jours dedans le cœur une invariable resolution de vivre toute a Dieu; mais aussi, que cette grande activité naturelle vous fait

sentir une grande vicissitude de saillies. O ma Fille, non, je vous prie, ne croyes pas que l'œuvre que nous avons entrepris de faire en vous puisse estre si tost faite. Les cerisiers portent bien tost leurs fruitz parce que leurs fruitz ne sont que de cerises de peu de duree; mays les palmiers, princes des arbres, ne portent leurs dattes que cent ans apres qu'on les a plantés, ce dit on. Une mediocre vie se peut acquerir en un an; mays la perfection a laquelle nous pretendons, o Dieu! ma chere Fille, elle ne peut venir qu'en plusieurs annees, parlant de la voye ordinaire.

Dites bien encor ceci a cette fille que je vous ay tant recommandee [1], qu'en verité je ne la puis oublier ni jour ni nuit, mon ame reclamant incessamment la grace de Dieu sur elle; et dites luy hardiment que non, je ne m'estonneray jamais de ses foiblesses et imperfections. Ne serois je pas un desloyal arrogant si je ne la regardois en douceur parmi les effortz qu'elle fait de s'affermir en la douceur, en l'humilité, en la simplicité? Qu'elle continue donq fidelement ses poursuites, et je continueray sans cesse de souspirer et respirer pour son bien et avancement. Le bon pere [2] me remercie si bonnement de la dilection que je porte a cette chere fille, sans considerer que c'est une affection qui m'est si pretieuse et tellement naturalisee en mon ame, que personne ne m'en doit sçavoir non plus de gré que dequoy je me souhaitte du bien a moy mesme.

Mais dites luy, a cette chere fille, qu'en l'exercice du matin elle mette son cœur en posture d'humilité, de douceur et de tranquillité, et qu'elle s'y remette apres disner, pendant Graces, et a Vespres, et le soir; et que parmi la journee elle se souvienne que je le luy ay dit.

Dites luy que je demeure icy, en mon diocese, tandis qu'il plaist a Dieu; et que, comme rien ne m'en peut tirer que quelque particuliere occasion que je croiray estre a la gloire de Nostre Seigneur, aussi, cela se

[1] L'Abbesse elle-même, on s'en souvient. [Voir le tome précédent, Lettre MDCXIV, p. 100.]

[2] Probablement, le père de la Mère Angélique, Antoine Arnauld.

presentant, je n'auray non plus difficulté de me desprendre maintenant des faveurs que je reçoy, qu'auparavant qu'elles me fussent donnees. Je suis et seray et veux estre a jamais a la mercy de la providence de Dieu, sans que je veuille que ma volonté y tienne autre rang que de suivante. Vous sçaures tous-jours tout, mais mesnages-le. On m'invite d'aller de rechef a Paris, en une aggreable condition (1). J'ay dit : Je n'iray point la, ni ne demeureray icy, sinon en suite du bon playsir celeste. Ce païs est ma patrie, selon ma naissance naturelle; selon ma renaissance spirituelle, c'est l'Eglise. Par tout ou je penseray mieux servir celle ci, j'y seray volontier, sans m'attacher a celle la.

Non, ma Fille, ne laisses pas l'oraison que pour des occasions qu'il est presque impossible de recouvrer. Il n'y a point de mal, ains du bien, a traitter avec nostre bon Ange.

Mais disons un mot de nos cheres Filles. Helas ! la pauvre N. perdra elle ainsy le fruit de sa vocation ? O mon Dieu, ne le permettes pas. Sa pauvre seur est en grand danger, a ce qu'on m'escrit ; et je vous asseure que mon ame en est toute affligee, et voudrois, si je pouvois, beaucoup faire pour retenir ces deux seurs pour Dieu qui les veut, pourveu qu'elles ne resistent (2).

Je n'escris point pour le present a nostre chere seur Catherine de Gennes (3). Je croy que l'assemblee de L. n'aura rien peu contre elle, puisque vous ne m'en dites rien. O non, car Dieu protegera cette chere ame et ne permettra pas qu'une si rude tempeste la vienne accabler. Qu'elle reprenne ses espritz et qu'elle vive joyeuse.

Quant a la C. (4), il ne faut pas treuver estrange le

(1) Voir ci-dessus, note (1), p. 39.

(2) Quelles étaient ces deux sœurs rebelles à la grâce ? L'une d'elles pourrait être la destinataire de la Lettre MDLXXI (p. 60), mais avancer un nom serait se hasarder.

(3) Mme Le Maistre ; ses affaires avec son indigne mari (voir ci-dessus, notes (1), (2), p. 27) n'étaient pas encore entièrement réglées.

(4) Serait-ce « la Communion » que le saint Directeur aurait conseillée plus fréquente à l'Abbesse et à ses Filles ? « M. » serait alors M. Manceau, confesseur de la Communauté, que nous trouvons nommé pour la première fois dans une lettre du 4 février 1620.

refus qu'on en a fait : le bien qui en doit reuscir est trop grand pour n'avoir point de difficulté et de contradiction. M. reviendra a soy ; certes, je ne me suis sceu empescher de luy en escrire bien amplement, encor que je ne le connoisse point, m'estant advis que je le devois pour le bien des affaires de Nostre Seigneur.

Demeures en paix, ma tres chere Fille, et pries souvent pour mon amendement, affin que je sois sauvé et qu'un jour nous tressaillions en la joye eternelle, nous resouvenant des attraitz dont Dieu nous a favorisés, et des reciproques consolations qu'il a voulu que nous eussions en parlant de luy en ce monde. O ma Fille, il soit a jamais l'unique pretention de nos cœurs. *Amen*.

Le 16 decembre 1619.

MDLXXX

AU CHANOINE JEAN-FRANÇOIS DE SALES, SON FRÈRE (1)

Vieilles lettres qui attendaient un porteur. — Les futurs aumôniers de Madame. — Quelques nouvelles. — Un Mémoire à présenter au prince de Piémont. — Projet d'union d'un bénéfice au Chapitre de Genève. — Des jaloux auxquels il faut répondre par des bienfaits. — Commissions, recommandations et messages.

Annecy, 16 décembre 1619.

Mon tres cher Frere,

Le bon poissonnier (2) qui m'a apporté vos lettres de Rivole (3) nous asseura de venir dans la huitaine prendre les nostres et vos habitz ; mais la quinzaine passe, et il

(1) Voir tome XVII, note (1), p. 48, et ci-dessus, notes (1), (2), p. 40.

(2) Dans le *Compte-rendu de la tutelle* de Henri de Charmoisy, n° 80 (Archives de Mme A. Vuy), il est question de ce « bon poissonnier », nommé Jacques Vesan, qui devait faire assez fréquemment le voyage de Savoie à Turin, où il prêta même (1630) de l'argent au présumeur du jeune comte de François de Sales.

(3) La cour de Piémont était en ce moment à deux lieues et demie de Turin, au magnifique château de Rivoli, propriété des ducs de Savoie.

Remarquons que Hérissant (Paris, 1758, tome IV), premier éditeur de cette

ne vient point. C'est pourquoy je vous envoye tout a coup mes vielles lettres, et celle ci par laquelle je respons a celles que j'ay receües despuis par le sieur [Truytat (1)] et par autre voye.

M. le Doyen ne veut point aller a la cour, sa devotion le tirant ailleurs, ou il pretend se rendre dans six semaines ou deux mois ; mays il desire qu'on ne le sache pas, ne s'en estant descouvert qu'a moy et au Superieur claustral du lieu ou il aspire, sur le rivage de ce lac (2).

Je verray a [ces Ordres] M. l'Abbé de [Chézery (3),] et sçauray en quelle disposition il se treuve ; et quant a

lettre, a écrit *Riviole,* dénaturant aussi presque tous les noms propres qui vont suivre : ce qui a rendu les recherches fort difficiles. Nous devrons donc lire : « Truytat » pour *Trulard ;* « ces Ordres » à la place de *Lesorches ;* « Charmettes » pour *Charmesay ;* « Belley » pour *Piolée ;* « Seyserieux » au lieu de *Seysseriece ;* « d'Evian » pour *Demun ;* « Bonnieres » pour *Benmeres ;* « Lullin » pour *Salins,* etc.

(1) Presque à la même date, Mme de Charmoisy recevait « une lettre de M. de Boisy par le retour du sieur Truytal. » (J. Vuÿ, *La Philothée de S^t^ Fr. de Sales,* II, 1879, p. 214.) Son vrai nom est Jacques-Philippe *Truytat.* C'était un maître chirurgien, né à Annecy, vers 1594, de Jean Truytat, officier du duc de Nemours, et de Marguerite Risse. Il dépose en 1656 au second Procès de Béatification de l'Evêque de Genève qu'il avait beaucoup connu et servi dans ses maladies les dernières années de sa vie.

(2) Benoît de Chevron-Villette, doyen de la collégiale de Notre-Dame de Liesse (voir le tome précédent, note (4), p. 158), méditait sa retraite à Talloires, dont le « Superieur claustral » était Claude-Louis-Nicolas de Quoex. (Voir tome XIV, note (1), p. 172.)

(3) L'édition de 1758 met ici *Checeriece.* — Il s'agit de Gaspard Perrucard de Ballon, commendataire perpétuel du monastère de la Bienheureuse Marie de Chézery, qui reçut les Ordres mineurs et le sous-diaconat à l'ordination générale faite par François de Sales dans l'église de Sainte-Claire le 21 décembre de cette année 1619. (R. E.) Gaspard était fils de Charles-Emmanuel Perrucard de Ballon et de Jeanne de Chevron-Villette (voir tome XIV, note (2), p. 129). Déjà prieur de Léaz, il fut prêtre en 1620, et obtint la charge d'aumônier de la princesse de Piémont. En 1625, le Pape le nomma prévôt de la cathédrale de Genève. Sa mort, que nous avions placée en 1629 (tome XVII, note (1), p. 292), d'après les indications de Besson, n'arriva qu'en 1630, après le 3 juillet, jour où il codicille.

Son abbaye de Chézery, du décanat d'Aubonne, appartenait à l'Ordre de Citeaux ; elle avait été fondée, le 29 août 1140, par Amédée III, comte de Savoie. Pendant quarante ans, les Bernois en furent les maîtres et en dissipèrent les revenus et les titres. (Besson, *Memoires pour l'Histoire ecclesiastique des diocéses de Geneve, Tarentaise, Aoste,* etc., Moutiers, 1871, p. 139.) La ferveur ne revint pas avec le rétablissement des Religieux, et les désirs de réforme de l'Evêque de Genève ne purent se réaliser. (Cf. tome XV, note (2), p. 117.)

M. du Chastelard [1], il me dit l'autre jour qu'en l'advertissant un mois auparavant il se tiendra prest. Reste M. Favre [2], qui desire d'attendre M. de [Charmettes [3].] Si quelqu'un de vostre connoissance vouloit entrer au premier quartier, en m'advertissant dans quinze ou dix huit jours affin que je n'en fisse pas tenir prest l'un des susnommés, cela seroit bon, comme je pense. Je pense aussi que la division de l'aumosne sera a propos ainsy que vous l'aves projetté.

M. de [Duyn [4]] aura response par les ci jointes, que [Mlle] de la Salle aura cent mille francs de son pere et trente mille de sa mere, ainsy que M. de Medio [5] m'asseure.

M. Favre [6] m'escrit que M. de Foras n'est pas encor

(1) Pierre-François de Rossillon, seigneur du Châtelard (voir tome XVII, note (1), p. 83).

(2) C'était le quatrième fils du Président, Antoine, né à Chambéry, prêtre depuis le 13 juin 1600, et depuis 1612 prévôt de la collégiale de Sallanches. (R. E.) Quand il devint aumônier de la princesse de Piémont, il était prieur d'Entremont. Il mourut en 1662, doyen de la Sainte-Chapelle de Chambéry, ayant reçu en 1656, comme coadjuteur, Don Antoine de Savoie. Antoine Favre tint de son père un génie supérieur, et s'acquit la réputation d'un prédicateur éloquent.

(3) Les derniers jours de mars 1620, Jean-Claude Favre, seigneur des Charmettes, partait pour la cour de Turin, porteur d'une lettre par laquelle son père le présentait au duc de Savoie « pour recueillir l'honneur que « Son Altesse « s'est daignée luy faire de le recevoir au nombre des gentilshommes servants de Madame. J'aurois a desirer, « ajoute le Président, « qu'il eust plus d'aage et d'experience... » Jean-Claude allait pourtant terminer en juillet sa vingt-septième année : en 1614, il avait épousé Jeanne-Françoise Paquellet de Moyron. Il vécut jusqu'en 1650. Son frère Antoine, qui, en décembre 1619, voulait l'attendre, ne put le suivre en mars, comme aumônier de la princesse Christine : « Ayant sceu que M. du Chastelard desirait d'aller servir son quartier en la mesme charge, » dit Favre dans la lettre déjà citée, je suis contraint de retenir mon fils jusques au quartier de juillet. » (Mugnier, *Correspondance du Président Favre*, tome II (suite) publié par la Société savoisienne, etc., Chambéry, 1900.)

(4) Ici, Hérissant imprime M. de *Dram*. Aucun nom semblable n'existe dans l'ancienne noblesse de Savoie, et il faut sans doute lire : M. de *Duyn*. On ne peut proposer alors que Philibert de Marrochal Duyn, fils de Jean-Balthazard et d'Antoinette du Pont, qui épousa en 1626 Anne de Ceva ; ou encore Pierre de Duyn (cf. tome XVI, note (1), p. 345) dont le fils, Jean-Baptiste, se maria en 1623. Quelle était la demoiselle de la Salle à l'alliance de laquelle on songeait ? on ne peut le dire. Les familles Salteur, Trouillonz, de Beu portaient ce titre, et encore d'autres dans le Lyonnais.

(5) Jacques de Médio (voir tomes XII, note (1), p. 19, et XVII, note (1), p. 89).

(6) Nous ne croyons pas que le Saint désigne ici Claude Favre de Vanglas.

hors de prison, par l'opiniastreté des parens qui font le pis qu'ilz peuvent. J'[ai] escrit a M. de Montholon *, pour voir si on le pourra destourner de la fause creance qu'il a de mon procedé, dont je ne me repens point, ni n'ay sujet aussi de me repentir.

* Epist. MDLXXV.

Je ne sçavois pas que les livres de Visites fussent a Paris, car on me l'a celé ; mais il y a apparence que monsieur le President en aura soin. Je les luy demanday l'autre jour, et il m'escrivit qu'il en avoit un peu affaire pour encor, et qu'il me les envoyeroit par apres (1).

Je vous envoye le projet que Monseigneur le Prince me commande de faire pour la reformation des Monasteres de deça (2), m'ayant semblé a propos qu'il luy fust remis parmi les festes, en tems auquel telles pensees sont de sayson. Vous luy pourres dire que j'ay [écrit] apres avoir conferé avec M. de Monthoux (3) et M. l'Abbé d'Abondance (4), et qu'il sera expedient que les Memoires soyent dressés en italien ou en latin, mais plustost en italien, de quelque bonne main.

Vous verres que nous n'avons pas oublié nostre Eglise, pour laquelle il se presente encor une occasion dont le Chapitre m'a prié de vous donner advis, affin que dextrement vous sachies si on en pourroit reuscir. C'est que Monsieur le Reverendissime du Montdevis (5) a, ce dit

alors cependant à Paris, car on l'appelait toujours : « M. de Vaugelas. » Le nom de *Favre,* seul, n'était porté que par Antoine, l'ecclésiastique (voir note (2) de la page précédente). Il s'agirait plutôt de *Mme* Favre, soit la Mère Marie-Jacqueline qui, à Lyon, avait facilement et fréquemment des nouvelles de la capitale, par elle transmises à Annecy.

(1) Nous ignorons de quels livres il s'agit ici. Si c'étaient des Registres de Visites pastorales, peut-être serait-il plus probable de lire *Turin*, au lieu de *Paris*.

(2) Ce Mémoire sera donné avec les *Opuscules*. (Voir la lettre suivante, et cf. tome XVII, note (1), p. 290.)

(3) Claude-Louis Guillet de Monthoux (voir tome XV, note (3), p. 55).

(4) Vespasien Aiazza (voir tome XIII, note (1), p. 48).

(5) En mai 1603, François de Sales étant à Turin, alla jusqu'à Mondevis, ou Mondovì, vénérer la Très Sainte Vierge, dont le culte avait été mis en grand honneur depuis sept ans, et à laquelle, par la générosité de Charles-Emmanuel, s'élevait un temple, un des plus beaux du Piémont. Le nouvel Evêque, Charles Argentero ou Argentier, abbé de Saint-Bénigne de Fruttuaria, fils de Virginie Broglia et de Georges, des marquis de Brezé et des comtes de Bagnasco, ne fut promu qu'au mois d'août. Ce Prélat gouverna son Eglise avec

on, un prieuré pres de [Belley], qui s'appelle Consieu, duquel s'il vouloit se desfaire en faveur de nostre Eglise, on luy asseureroit une bonne pension, pourveu qu'elle n'excedast pas tous les fruitz [1]; et apres on pourroit traitter avec le Chapitre de Belley, du doyenné de Seyserieux [2]. Or, je voy en cela une extreme difficulté, a cause du placet du Roy qui tres mal volontier ordonnera pour unir a un cors qui est hors du royaume. Neanmoins, parce que le Chapitre a cela en desir, vous pourres avec dexterité sçavoir ce qui se pourra faire par dela avec Monseigneur du Montdevis.

M. le Prevost [3] gousta merveilleusement la bonne pensee que vous aves faite, de voir si on pourroit loger mon neveu de la Feuge chez Monseigneur le Prince Cardinal; et s'il se peut, ce sera une tres grande charité [4].

Mon frere [de Thorens [5]] vous escrit de la lettre que les gens de bien font voir par ci par la a la desrobee. Il y a apparence qu'ilz feront ce qu'ilz pourront pour

sagesse, rétablit la concorde entre les citoyens, introduisit les Carmes déchaussés dans son diocèse; il mourut, riche de bonnes œuvres, le 22 mars 1690, et on lui décerna le surnom de *Bienfaisant*. Le duc de Savoie, juste appréciateur de son mérite, lui avait confié plusieurs fois des missions importantes auprès de l'Empereur et du duc de Mantoue. (Cf. Grassi, *Memorie storiche della Chiesa vescovile di Mondovì*, Turino, 1788, vol. I, p. 157.)

(1) A deux lieues de Belley, sur une colline entre Rossillon et Cordon, se trouvait le prieuré de Consieu, de l'Ordre de Cluny. Il ne fut pas uni au Chapitre de Genève, selon les désirs du Saint, car nous voyons Jean-Baptiste Argentier (Argentero) succéder, comme prieur, à son oncle, l'Evêque de Mondovì, et résigner ce bénéfice en 1650. (Guichenon, *Hist. de Bresse et de Bugey*, Lyon, 1650, Partie II, continuation.)

(2) Le doyenné de Ceyzérieu avait été uni à la mense capitulaire de l'Eglise de Belley par une Bulle de Paul V, du 13 avril 1606, falsifiée par François de Sales le 2 août 1607. (Guichenon, ibid., et Besson, *Mémoires*, etc., p. 160.)

(3) Louis de Sales, fils de Louis, seigneur de Montpitou et de Jeanne de Gasquin, cousin-germain du Saint. (Voir tome XII, note (1), p. 6.)

(4) Neveu du saint Evêque seulement à la mode de Bretagne, Melchior, fils de Gaspard de Sales (frère du précédent), seigneur de la Feuge, comte de Bresse, etc., et de Nicolinne de la Fayerge, entra, en effet, au service du Cardinal de Savoie. Plus tard, le 7 août 1632, il épousa Jacqueline de Leydier dont il eut plusieurs enfants (tige de la branche qui se perpétue par les comtes d'Auxières de Sales), et mourut le 13 août 1680, à l'âge de quatre-vingts ans.

(5) Il est impossible que le Saint ait écrit ce que Hérissant a lu : « Mon frere *ledit sieur* ; » il s'agit certainement de Louis, toujours appelé depuis la mort de Bernard : « mon frere *de Thorens* ».

ravaler le peu de faveur qu'ilz voyent naistre pour nous ; mais il ne faut pas que vous vous en remuies, ains que vous respondies seulement par bienfaitz a leur mesdire. C'est le vray moyen de les fascher et combattre, mesprisant leurs effortz par l'asseurance que nous tesmoignerons d'avoir dans nostre innocence et inviolable affection au service de nos Princes.

M. le Marquis de Saint Damian s'en reva (1), qui m'est venu voir avec beaucoup de demonstrations de nous aymer. Il faut donq correspondre, affin que de toutes partz nous fassions paroistre que nous sommes nous mesmes.

M. de Cormand a fiancé la bonne madamoyselle de la Croix, et croy que l'on est apres de poursuivre la dispense (2). M. de Leaval (3) s'estoit chargé de retirer le depesche du sieur Menyer (4) ; s'il ne va pas bien tost en Piemont, madame de Charmoysi vous prie de procurer qu'on le face, et de donner advis de l'argent qu'il faut pour le retirer, affin qu'on l'envoye soudain. Je croy bien que pour celuy de naturalité de M. de [Bonnières (5)] il faudroit donner quelque chose en chancellerie, mais il n'y a remede : si c'est peu de fait, il faudra avancer.

Les Seurs de Sainte Claire [d'Evian] me conjurent fort de vous recommander leur affaire (6), en laquelle M. le

(1) Henri de Maillard, comte de Tournon (voir tome XVII, note (2), p. 394).

(2) Voir ci-dessus, note (1), p. 65. Le titre de seigneur de Cormand appartenait à des membres de la famille de Menthon-Montrottier, et de celle de la Faverge. La dispense regardait-elle un degré de parenté, ou le fiancé était-il chevalier de Malte ? La solution de cette question faciliterait l'identification du personnage.

(3) Le précepteur de Henri de Charmoisy, M. de Léaval (voir le tome précédent, note (3), p. 289), retenu par la maladie à Chambéry, n'avait pu suivre son élève en Piémont.

(4) Voir ibid., note (1), p. 383.

(5) La famille Angot de Bonnières, originaire du comté de la Marche, vint se fixer en Savoie au commencement du XVIIe siècle en la personne de noble Jean Angot, seigneur de Bonnières, marquis de Castre ou de Casto, qui devint colonel d'infanterie. Il avait épousé depuis quelques mois Louise de Sales, fille de Gaspard, seigneur de la Feuge, cousin-germain de l'Evêque de Genève, et c'est pour lui, sans aucun doute, qu'on désirait des « lettres de naturalité ». Il était fils de Léon Angot et d'Anne Niussard. Sa femme est veuve avant le mois de mai 1655.

(6) Voir la lettre suivante.

Marquis de [Lullin (1)] les aydera fort. Ce porteur est l'un de leurs Religieux.

Je suis grandement ayse de sçavoir que madame de Saint George demeurera (2), sachant combien elle a de pouvoir et de vouloir pour le bien de l'esprit de nostre Maistresse, et par consequent pour le contentement plus desirable de Son Altesse et de Monseigneur nostre Prince, et le bonheur de cet Estat. La connoissance que j'ay des qualités de cette dame m'a tous-jours fait souhaiter qu'elle demeurast, et loüe Dieu de tout mon cœur que cela soit. Salues la cherement de ma part et l'asseures de mon service tres humble, et de mesme toutes les dames qui me font l'honneur de m'aymer; mais, comme vous sçaures bien faire, mettes a part la signora Donna Genevra, ma tres chere fille (3). Je ne sçaurois luy escrire, ni quasi plus a personne; ce sera au premier jour, et a nostre tres cher frere le P. D. Juste, duquel j'ay receu la boëte et la lettre du P. Justin (4).

Les deux dames qui vous ont escrit de France sont mesdamoyselles de Crevant, qui s'appelle Anne de Bragelonne, et de Verton, qui s'appelle Marie de Bragelonne (5).

Nous avons achevé l'annuel de M. de Charmoysi ce matin; et la bonne madame de Charmoysi se sent grandement obligee a vostre amitié, et pour le soin que vous aves de son Henri (6).

(1) Gaspard de Genève, marquis de Lullin (voir tome XI, note [2], p. 285).

(2) Jeanne de Harlay, dame de Saint-Georges, devait rester quelque temps encore à Turin. (Voir le tome précédent, note (2), p. 391.)

(3) Donna Ginevra Scaglia (voir le tome précédent, note (1), p. 175). Nous ne redirons plus en note le nom de cette fille spirituelle du Saint, très souvent mentionnée dans les lettres à Jean-François, ainsi que D. Juste Guérin que nous connaissons déjà (voir tome XVII, note (1), p. 171).

(4) Un Père Justin, Trinitaire de la rédemption des captifs, « homme fort pieux et zélé, » dit l'*Année Sainte* manuscrite, avait, en 1608, donné le scapulaire de son Ordre à l'Évêque de Genève durant un grave accès de fièvre qui mit la vie du Saint en danger. Est-ce le même qui est nommé ici?

(5) Voir ci-dessus, notes (1), (2), p. 4.

(6) Claude Vidonne de Chaumont, seigneur de Charmoisy, était mort le 28 octobre 1618 (voir le tome précédent, p. 319, note), mais ses obsèques à Annecy n'eurent lieu que le 17 décembre suivant.

Son fils, Henri, avait dix-sept ans; peu après, à la suite du prince de

Monseigneur de Turin me recommande le Pere Sommier (?) pour la prebende de l'abbaye d'Aulps ; mais c'est la, et non icy, ou il faut faire l'office. Vous le feres, s'il vous plaist, envers Monseigneur le Prince Cardinal, et puis en rendres conte a Monseigneur l'Archevesque (1).

Las et recreu de tant escrire, je prie Dieu qu'il vous comble de contentement, et suis

Vostre tres humble frere et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Le 16 decembre 1619.

A Monsieur
[Monsieur] de Boysi,
Chantre et Chanoine de l'Eglise cathedrale de St Pierre de Geneve,
Vicaire general du Diocese
et premier Aumosnier de Madame.

Piémont, il arrivait à Paris, et entrait comme page au service du cardinal Maurice avec lequel il revint en Savoie, attendant Victor-Amédée pour passer à Turin. Henri de Charmoisy commence dès lors cette vie insouciante qui donna tant d'inquiétudes à sa mère. Aux conseils maternels s'unissent ceux de François de Sales, du président Favre, etc. ; mais le naturel indolent, quoique bon du jeune homme, ne leur fit pas porter des fruits abondants. Cependant, sa déposition, faite au second Procès pour la béatification du saint Evêque de Genève, témoigne de sa foi et de sa piété, du prix qu'il attachait aux rapports intimes de sa famille avec le Bienheureux. En 1626, il s'en était encore rapproché en épousant Jeanne-Michelle de la Faverge. (Voir J. Vuy, *La Philothée de S^t Fr. de Sales.)*

(1) Philibert-François Milliet (voir tome XII, note (3), p. 195), transféré en 1618 de l'évêché de Maurienne à l'archevêché de Turin ; en même temps, son abbaye d'Aulps (voir tome XI, note (1), p. 266) fut donnée en commende au Cardinal de Savoie (février 1618). C'était donc auprès de ce dernier qu'il fallait « faire l'office » pour le P. Sommier, personnage que nous ne connaissons pas, et dont le nom est peut-être dénaturé comme tant d'autres de cette lettre.

MDLXXXI

AU PRINCE DE PIÉMONT, VICTOR-AMÉDÉE [1]

Requête au nom d'un Monastère qui fleurit « en veritable devotion. » — Un Mémoire dont la lecture n'est pas « hors de sayson » pendant les fêtes de Noël.

Annecy, 17 décembre 1619.

Monseigneur,

Les Seurs de Sainte Claire d'Evian font supplication a Vostre Altesse pour avoir la place et les masures du chasteau de ce lieu-la, affin d'y bastir leur couvent [2], puisque monsieur le Marquis de Lulin tesmoignera que cela ne peut en rien nuire a la conservation de la ville. Et puis qu'elles ont encor desiré mon intercession aupres de Vostre Altesse, je la fay tres humblement, adjoustant qu'il ny a, comme je pense, aucun Monastere de cet Ordre-la qui fleurisse plus en veritable devotion que celuy ci.

J'envoye aussi a Vostre Altesse le projet dressé par son commandement, pour la reformation des Monasteres de deça les montz [3], duquel la lecture ne sera point hors de sayson parmi ces festes, puisque tout le dessein regarde la plus grande gloire du divin Enfant, la naissance duquel on celebre, et que je ne cesseray jamais de supplier qu'il face de plus en plus prosperer Vostre Altesse.

Monseigneur, delaquelle je suis

Tres humble, tres obeissant et tres fidele
orateur et serviteur,

Franç^s, E. de Geneve.

Annessi, XVII decembre 1619.

Revu sur l'Autographe appartenant à Mme Buarelli di Vinzaglio, à Saluces (Piémont).

(1) La lettre à Jean-François de Sales, p. 82, indique clairement le destinataire de celle-ci ; les éditeurs précédents se sont donc trompés en l'adressant au duc de Savoie.

(2) Voir tome XVII, note (1), p. 118.

(3) Voir ci-dessus, p. 80.

MDLXXXII

A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION (1)

Comment accueillir l'aimable « petit Jesus ». — Une de ses larmes sur notre cœur. — Troupe de bergères offrant leur plus bel agneau au divin Enfant.

Annecy, 18 décembre 1619.

Ma tres chere Fille,

Voyla le tant aymable petit Jesus qui va naistre en nostre commemoration ces festes-ci prochaines ; et puisqu'il naist pour nous venir visiter de la part de son Pere eternel, et que les pasteurs et les Rois le viendront reciproquement visiter en son berceau, je croy qu'il est le Pere et l'Enfant tout ensemble de Sainte Marie de la Visitation.

Or sus, caressés le bien, faites luy bien l'hospitalité avec toutes nos Seurs, chantes luy bien des beaux cantiques, et sur tout adores le bien fortement et doucement, et en luy sa pauvreté, son humilité, son obeissance et sa douceur, a l'imitation de sa tressainte Mere et de saint Joseph ; et prenes luy une de [ses] cheres larmes, douce rosee du Ciel, et la mettes sur vostre cœur, affin qu'il n'ayt jamais de tristesse que celle qui res-jouit ce doux Enfant. Et quand vous luy recommanderes vostre ame, recommandes luy quant et quant la mienne, qui est certes toute vostre.

Je salue cherement la chere trouppe de nos Seurs, que je regarde comme des simples bergeres *veillantes sur leurs troupeaux,* c'est a dire sur leurs affections, qui, adverties par l'Ange, vont faire l'hommage au divin Enfant *, et pour gage de leur eternelle servitude luy offrent le plus beau de leurs aigneaux, qui est leur amour sans reserve ni exception.

* Luc., II, 8-16.

Vostre tres affectionné Pere et serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

Ce 18 decembre 1619.

(1) Il serait téméraire de désigner une destinataire ; tout au plus peut-on proposer la Sœur Anne-Catherine de Beaumont, en s'appuyant sur quelques particularités du texte qui semblent lui convenir. (Cf. ci-dessus, p. 73.)

MDLXXXIII

A MADAME DU TERTRE [1]

Les larmes de la nature sur la séparation du monde. — Compassion et espérance. — Respect du Saint pour l'action de Dieu dans les âmes. — Sacrifice de « poudres » et de « papiers durés ». — Confidence paternelle. — Coups de rasoir divins. — Avis sur des choses quelque peu superstitieuses et sur les visites. — Les conversations de l'Evêque de Genève après son sacre.

Annecy, 18 ou 19 décembre 1619.

Que de joye, ma chere Fille, que mon cœur reçoit de voir la franchise et rondeur du vostre a ce commencement! Non, ne vous estonnes point de ces larmes; car, bien qu'elles ne soyent pas bonnes, elles viennent neanmoins de bon lieu. Si nos resolutions estoyent petites et revocables, nous n'aurions pas ces sentimens en ces abnegations et hautes conclusions que nous avons prises. David pleura tant sur Saül mort, quoy que ce fust son plus grand ennemi * : pleurons un peu sur ce monde,

* II Reg., I, 12, 17.

(1) Cette lettre, dont la destinataire est, à n'en pas douter, Mme du Tertre, a dû être écrite aux environs de Noël 1619 (voir ci-après, p. 90), et envoyée probablement avec celles des 18 et 19 décembre.

On sait déjà dans quelles circonstances Marie-Aimée Le Gruet de Morville, veuve à vingt-deux ans de M. du Tertre, était entrée à la Visitation de Moulins. (Voir le tome précédent, note (3), p. 386.) Mais il est temps de connaître davantage cette âme dont le salut coûta si cher aux deux Fondateurs, et, en quelque sorte, à l'Ordre tout entier. Elle semble suscitée pour faire voir jusqu'où peut aller la charité des Saints, et, nous l'oserons dire, à quels excès atteignent leur bonté, leur patience quand il s'agit de ramener à son vrai Pasteur la brebis égarée.

Les premiers temps de sa retraite furent assez paisibles; en qualité de bienfaitrice séculière, elle vivait sans s'astreindre trop aux exercices religieux, et trouvait le moyen d'exercer « sa vanité fort honnêtement. » (Voir ci-dessus, Lettre MDLX, p. 44.) Vers la fin de 1619, apprenant le projet d'un établissement à Nevers, et se doutant bien que la Mère de Bréchard en serait supérieure, notre jeune veuve résolut de la suivre à tout prix, et, pour cela, se rendit fondatrice de la nouvelle Maison. Les choses ne marchèrent pas comme elle l'avait pensé. La ville de Moulins ne voulut pas laisser partir la Mère Jeanne-Charlotte qu'on estimait une sainte; du même coup, Mme du Tertre perdit ses attraits pour Nevers, et redemanda la somme, dont le tiers — dix mille francs — était déjà employé à l'achat d'un immeuble. (Voir à l'Appendice III.) Quand tout fut à peu près terminé de ce côté, Mme du Tertre sollicita son admission au noviciat, et au mois d'août 1621, elle fit profession. Pour

qui meurt, ains qui est mort pour nous, et auquel nous voulons a jamais mourir.

O ma Fille, ma bonne Fille, que je suis ayse de vous voir un peu travaillee de ce mal d'enfant ! Non, jamais nulle ame n'enfanta Jesus Christ sans douleurs, sinon la Sainte Vierge, a laquelle en contrechange il en donna des grandes en mourant. Mays, ma Fille, vous verres qu'apres ces tranchees de cœur vous aures mille sortes de consolations. Et moy, ne croyes vous pas que mon cœur s'attendrisse sur le vostre ? Si fait, je vous asseure, mais attendrissement doux et suave, pour voir que vos douleurs sont des presages de plusieurs faveurs que Dieu vous fera, si constamment et fidellement vous perseveres en cette entreprise, la plus digne, la plus genereuse, la plus utile que vous pouvies jamais faire.

Or, poursuives donq, ma tres chere Fille ; tenes bien vostre cœur ouvert. Pour moy, ne doutes nullement de ma fidelité ; confies vous en moy sans crainte, sans reserve et sans exception, car Dieu qui l'a voulu me tiendra de sa sainte main affin que je vous serve bien.

ménager sa vertu encore faible, on lui avait accordé quelques exemptions et privilèges. Hélas ! bientôt elle ne s'en contenta plus, et, peu à peu, porta ses dérèglements à l'extrémité : « Cette pauvre créature vit à sa façon, est servie et logée comme il lui plaît, s'habille comme bon lui semble et sans régularité ; elle n'est sujette à rien et veut tout dominer. » Le portrait est de la main de la Mère de Chantal. (Lettre citée dans la Vie de la Mère de Chastellux, *Les Vies de plusieurs Supérieures de... la Visitation,* Anneci, 1693, p. 276.) L'Evêque de Genève était mort ; la sainte Fondatrice demeurait seule chargée de soutenir et de conseiller les Mères Marie-Hélène de Chastellux et Marie-Constance de Bressand qui succédèrent à la Mère de Bréchard à Moulins (1622-1634), de consoler et d'encourager la Communauté, et surtout de tâcher de convertir la malheureuse Sœur de Morville. Elle y employa toutes les ressources de son cœur, toute l'énergie de sa fermeté, ne se lassant pas même quand la malice de cette femme en vint, après avoir secrètement obtenu des Bulles de sécularisation, à intenter un procès à ses parents qui ne se souciaient pas du tout de la voir rentrer dans le monde, et à répandre des calomnies contre la Visitation. L'incomparable bonté de la Sainte, les souffrances du Monastère de Moulins, les prières de tout l'Ordre, eurent enfin raison de cette âme. Un songe mystérieux la fit rentrer en elle-même ; la douleur de sa vie passée fut si profonde qu'elle déchira publiquement ses privilèges de fondatrice le jour où, après un second noviciat, elle voulut renouveler solennellement sa profession et faire amende honorable devant les principaux de la ville et une foule de peuple. Quinze mois plus tard (1633), Dieu l'appelait à lui. (D'après l'*Hist. des Fondations de la Visitation de Moulins et de Nevers.)*

Ce mesme Dieu sçait que sur vostre despart [1], il me [vint] en la pensee de vous dire qu'il failloit retrancher le musc et les senteurs ; mais je me retins, sur ma methode, qui est suave, de laisser lieu au mouvement que petit a petit les exercices spirituelz ont accoustumé de faire dans les ames qui se consacrent entierement a sa divine Bonté. Car vrayement mon esprit est extremement amy de la simplicité, mays la serpe avec laquelle on tranche ces inutiles rejettons, je la laisse ordinairement es mains de Dieu : et voyla, ma tres chere Fille, qu'il vous en va donner un coup pour ces poudres, pour ces papiers dorés. Qu'a jamais sa misericorde soit benite, car elle vous est fort misericordieuse, je le voy bien.

Ouy, donnes ces poudres et ces papiers dorés a quelque dame du monde, qui soit neanmoins de telle confiance que vous luy puissies marquer le sujet de ce petit renoncement, et ne doutes point que cela scandalise ; au contraire, cela edifiera son ame, puisque je presuppose que ce soit une dame qui en ayt une bonne. Vous aves rayson, ma tres chere Fille, de renoncer a tout cela ; croyes moy, ces petites abnegations seront fort aggreables a Dieu.

Vrayement il faut que je vous die ceci, puisque j'ay commencé a vous communiquer mon ame avec naifveté. Je n'ay jamais seulement voulu porter des bas d'estame, ni jamais des gans ni lavés ni musqués, des que je me suis voué a Dieu, ni jamais papier doré ni poudres ; ce sont des mignardises trop menuës et vaines. O Dieu, quel cœur vous me donnes en vostre endroit, marchant de si bon pied !

Helas, ma chere Fille, il est certes vray : ces eternelz et irrevocables renoncemens, ces adieux immortelz que nous avons ditz au monde et a ses amitiés, font quelque attendrissement a nostre cœur. Et qui ne se mouvroit a ces coups de rasoir qui separent et divisent l'ame d'avec l'esprit *, et le cœur de chair d'avec le cœur divin, et nous mesmes d'avec nous mesmes ? Mais, vive Dieu ! ces

* Cf. Heb., IV, 12

[1] De Paris pour Moulins, vers la fin de juillet 1619. (Voir le tome précédent, Lettre MXXXVII, p. 411.)

coups sont donnés, c'en est fait : non, jamais plus il n'y aura reunion de l'un a l'autre, moyennant la grace de Celuy pour auquel nous unir inseparablement nous nous sommes separés pour jamais de toute autre chose.

Laisses absolument toutes ces guerisons par paroles : ce sont niaiseries que cela, que je permettrois a une ame moins resignee que la vostre ; mais a la vostre, ma Fille, je dis hautement : Laisses ces enfances et bagatelles, lesquelles, si elles ne sont pechés, sont des amusemens inutiles, tendans a la superstition.

O Dieu, ma Fille, a toutes ces compaignies mondaines qui vous arriveront, il faut rendre une contenance doucement joyeuse. Mais affin que vous vous entretenies de nouvelles reciproquement, entretenes les comme venant de l'autre monde, et elles vous entretiendront comme venans du monde ; car si vous leur parles le langage de leurs lieux, ce ne leur sera pas grande nouvelle. Je fus un moys, apres ma consecration a l'evesché, que, venant de ma confession generale et d'emmi les Anges et les Saintz, entre lesquelz j'avois fait mes nouvelles resolutions, je ne parlois que comme un homme estranger du monde, et il me semble que j'avois bonne grace ; et quoy que le tracas ayt un peu alangouri ces bouillonnemens de cœur, les resolutions, par la grace divine, me sont demeurees. Soyes courte la ou vous ne profiteres pas.

Ce grand Dieu aggrandisse de plus en plus le regne de son saint amour en nous. Je suis en luy, mais d'une affection toute particuliere, vostre.

Si j'avois davantage de loysir, je vous escrirois encor, car je ne me lasse point en ce doux entretien de Dieu, de son amour, de nos ames. Demandes fort au petit Jesus naissant sa sainte nudité pour vostre cœur, affin que nuement et purement il soit a luy.

Vostre tres affectionné Pere et serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

MDLXXXIV

A LA SŒUR DE BLONAY
MAITRESSE DES NOVICES A LA VISITATION DE LYON [1]

Vin heureusement mêlé de baume. — Un zèle « tout bon » qui avait besoin d'être purifié. — Regard sur l'Enfant de Bethléem. — A qui appartiennent la joie et la paix. — La condition suffisante pour recevoir le divin Nouveau-né.

Annecy, 19 décembre 1619.

O ma Fille, Dieu vous a fait une grande misericorde d'avoir rappellé vostre cœur au gratieux support du prochain, et d'avoir saintement jetté le bausme de la suavité de cœur envers autruy dans le vin de vostre zele.

Voyes vous, en fin je respons, quoy que tard, a la lettre que vous m'escrivies apres mon passage [2], et respons courtement, simplement, amoureusement, comme a ma tres chere Fille que j'ay aymee presque des le berceau, parce que Dieu l'avoit ainsy disposé. Il ne vous failloit que cela, ma tres chere Fille ; vostre zele estoit tout bon, mais il avoit ce defaut d'estre un peu amer, un peu pressant, un peu inquiet, un peu pointilleux. Or, le voyla purifié de cela ; il sera des-ormais doux, benin, gratieux, paysible, supportant. Hé ! qui [ne] voit le cher petit Enfant de Bethlehem, duquel le zele pour nos ames est incomparable, car il vient pour mourir affin de les sauver ; il est si humble, si doux, si amiable.

Vives joyeuse et courageuse, ma chere Fille, (je dis en la portion superieure de vostre ame) car l'Ange qui preconise la naissance de nostre petit Maistre annonce en chantant, et chante en annonçant, qu'il publie *une joye*, une *paix*, un bonheur *aux hommes de bonne volonté* *, * Luc., II, 10-14.

(1) La « tres chere Fille » que François de Sales a « aymee presque des le « berceau » est évidemment la Sœur Marie-Aimée de Blonay. (Voir tome XV, note (1), p. 290.) Vers la même époque, la Mère de Chantal écrivait à l'ardente Directrice : « Dieu soit béni... 90 moins bas fois je vous vois contente de votre noviciat ! » (*Lettres*, vol. I, p. 524.)

(2) Ce passage avait eu lieu entre le 7 et le 10 octobre (voir ci-dessus, note (2), p. 44).

affin que personne n'ignore qu'il suffit, pour recevoir cet Enfant, d'estre de bonne volonté, encor que jusqu'icy on n'ayt pas esté de bon effect ; car il est venu benir les bonnes volontés, et petit a petit il les rendra fructueuses et de bon effect, pourveu qu'on les luy laisse gouverner, comme j'espere que nous ferons les nostres, ma tres chere Fille. Ainsy soit il.

Je suis ensuite tout entierement vostre. *Amen*, il est vray.

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

Le 19 decembre 1619.

Revu sur un ancien Manuscrit conservé à la Visitation de Bourg-en-Bresse.

MDLXXXV

A M. CLAUDE DE QUOEX (1)

Démarches infructueuses en vue d'obtenir un accommodement entre deux parties.

Annecy, [vers le 25 décembre 1619 (2).]

Monsieur,

Je tiens parole, et vous diray, qu'ayant tiré de la courtoysie de monsieur de Dalma (3) tout ce que je desirois pour le dessein d'un accommodement amiable, et pris le mesme jour que j'avois des-ja marqué a monsieur de

(1) Voir tome XII, note (1), p. 84.

(2) D'après l'écriture, cette lettre paraît être plutôt des dernières années de la vie de l'Evêque de Genève. Ses réflexions sur le monde rappellent plus d'un passage des lettres écrites entre 1620 et 1622. Quand il parle d'une entrevue fixée par lui au « lundy apres Noel, » on a le droit de supposer qu'entre Noël et ce lundi, les fêtes de saint Etienne, de saint Jean, des saints Innocents, avaient dû être célébrées, le Saint les excluant pour un jour d'entrevue, à cause des Offices. En 1619, Noël tombait un mercredi : cette particularité coïnciderait avec les conjectures que suggère le texte de la présente lettre et confirmerait la date que nous lui attribuons.

(3) Peut-être le frère de Louise de Dalmaz (voir tome XVI, note (5), p. 184), Mathurin, né comme elle de Charles-François de Dalmaz et de Louise d'Angeville.

Paschal (1) qui, de sa grace aussi, m'avoit donné sa parole a mesme fin, voyci que ce billet m'a esté envoyé tout maintenant, par lequel vous connoistres que j'ay besoin en cet endroit d'estre aydé du credit que vous y aves.

Mon Dieu, que ce miserable monde nous tourmente! Que bienheureux sont ceux qui le mesprisent de tout leur cœur. Je suis de tout le mien, Monsieur,

Vostre serviteur bien humble,

Franç^s, E. de Geneve.

J'avois pris jour au lundy apres Noel.

A Monsieur,
Monsieur de Quoex,
premier Conseiller et Collateral
au Conseil de Genevois.

Revu sur l'Autographe conservé à Chambéry, Archives du Sénat de Savoie.

(1) On peut proposer Hercule-Antoine de Pascal, qui épousa Antoinette de Beaufort; ou son fils Melchior, capitaine des gardes du prince Thomas, mort avant le 24 décembre 1648, date à laquelle sa veuve, Madeleine de Malleville, dame de Fontanil, fait une donation aux Religieuses de la Visitation de Chambéry. (*Note de M. le comte de Mareschal de Luciane.*)

MDLXXXVI

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

(FRAGMENT)

Que faut-il pour devenir une vraie fille de la Visitation?

[1618 ou 1619 (1).]

. . . . . .

Je salue ma filleule, priant Dieu qu'il la benisse; et

(1) La Vie manuscrite de la Saint Françoise-Innocente de la Fléchère (Archives de la Visitation d'Annecy) donne ces lignes comme écrites après le veuvage de sa mère, c'est-à-dire après février 1616. L'enfant avait alors huit ans, et, bien qu'elle montrât de précoces dispositions à la piété, peut-être est-ce un peu tôt pour la question de la vocation. C'est pourquoi nous donnons comme date flottante 1618-1619, sans songer aux années postérieures, car plus tard le Saint n'aurait pas parlé d'« élever » la jeune fille. (Voir tome XIV, note (1), p. 56.)

vous, ma chere Fille, je vous prie de l'eslever fort humble, douce, devote et modeste, car il faut estre ainsy, ou devenir ainsy, pour estre vraye fille de nostre petite Visitation. . . . . .

Revu sur une ancienne copie conservée à la Visitation de Turin.

MDLXXXVII

A LA MÈRE DE CHASTEL
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE GRENOBLE

(FRAGMENTS)

Mourir à soi pour vivre à Dieu. — Abandon à la Providence.

Annecy, [novembre 1619-1620 (1).]

Que diray je a cette chere Fille qui m'est si fort a cœur? Vives toute en Nostre Seigneur, ma tres chere Fille, et croyes que, pour luy, la sainte amitié que je vous porte vit fort entierement et immortellement en mon esprit. Qu'a jamais puissions nous perir a nous mesmes pour nous retreuver tout en Nostre Seigneur. (2)

. . . . . .

Ne permettes plus tant a vostre esprit de faire des reflexions sur vostre misere et sur vostre incapacité ; car, a quoy est bon tout cela? Dependes vous pas de la Providence de Dieu en tout et par tout? Or, *celuy qui habite* dans le sejour du Seigneur *demeurera en* sa *protection* *. (3)

* Ps. XC, 1.

. . . . . .

(1) Ces deux fragments, extraits d'un texte fabriqué qui parut pour la première fois en 1652 (*Œuvres*, Paris, Huré, col. 1253), n'appartiennent probablement pas à la même lettre ; mais ils nous semblent l'un et l'autre postérieurs au voyage de France, sans qu'on puisse, d'après quelques indices, les placer plus tard que 1620.

(2) Nous supprimons ici le passage commençant : « Or sus, vous aves veu « que la divine Providence a bien disposé... » qui est de la fin de juillet 1620.

(3) Nouvelle coupure au texte de 1652. Les quelques lignes qui le terminent se retrouvent dans la même lettre indiquée à la note précédente.

MDLXXXVIII

A MADAME DE THOU, NOVICE DE L'ABBAYE DE PORT-ROYAL

Un bien inestimable. — Pourquoi le saint Evêque est « beaucoup » Père de la Novice. — Humilité, obéissance et joie.

Annecy, [fin 1619 ou 1620 (1).]

Je me resjouis grandement, ma tres chere Fille, du bonheur dont vous joüisses en cette sacree compaignie en laquelle vous estes, ainsy que monsieur vostre bon pere m'a fait sçavoir ; car ce vous est un bien inestimable de vivre au service de Dieu en un lieu ou toutes les ames le servent, et ou leur conversation environne vostre jeunesse pour la conserver et affermir en ses bons propos.

Et quant a moy, j'auray perpetuellement une grande affection a vostre avancement en la devotion, non seulement parce qu'estant fille d'un pere que j'honnore parfaitement, et madame vostre mere (2), j'ay mon interest en leur contentement, mais aussi d'autant qu'avec leur permission et celle de Madame vostre Abbesse (3), je pense avoir quelque part en vostre ame, puisque elle porte le sacré caractere de la Confirmation par mon entremise (4). C'est pourquoy vous estes un peu ma fille, comme je croy, et je suis beaucoup vostre Pere asseurément, ayant et sentant un'affection grandement paternelle pour vous. Et en cette consideration, je vous prie de tout mon cœur de vous exercer fidelement en la sainte humilité et obeissance

(1) Marie, fille de René de Thou de Bonneuil (voir ci-dessus, note (1), p. 22) et de Marie Faye, dut entrer au noviciat peu après le départ de Paris du saint Evêque ; c'est pourquoi nous donnons à ces lignes la date vague : fin 1619-1620. — La Novice reçut le nom de Marie-Angélique de Saint-Paul, fit profession à Maubuisson, mais « pour Port-Royal, » où elle suivit ensuite la Mère Arnauld, et mourut à Paris le 10 avril 1657. (Supplément au *Nécrologe de Port-Royal*.)

(2) Fille de Jacques Faye, seigneur d'Espeisses, président au Parlement de Paris, et de Françoise de Chalucet, Marie Faye décéda en 1666. (Moreri, 1740, tome VIII.)

(3) La Mère Angélique Arnauld.

(4) Voir le tome précédent, note (2), p. 187.

envers ces ames sacrees a qui Dieu a confié la vostre, affin qu'un jour elle soit toute sienne et son espouse bien-aymee. Et tenes vous joyeuse, ma tres chere Fille, puisque il n'y a point de veritable joye en cette vie mortelle que celle de se treuver en la voÿe la plus asseuree pour parvenir a l'immortelle.

Vives donq ainsy humblement et doucement devant Dieu, ma tres chere Fille, et pries-le souvent pour moy qui suis

Vostre humble et tres affectionné frere et serviteur en Nostre Seigneur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

A Madame
Marie Angelique [de] Thouz,
Religieuse Novice de Port Royal.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Chartres.

ANNÉE 1620

MDLXXXIX

A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION

Ingénieuse interprétation d'un texte de l'Ecriture. — Le sang de Jésus marquant l'entrée de l'année nouvelle. — Comment rendre les nôtres fertiles. — Transformation de l'âme. — Pourquoi Dieu nous laisse des imperfections.

Annecy, 2 janvier [1620 (1).]

Vrayement, ma bonne Fille, vous m'aves bien consolé de m'envoyer des nouvelles de vostre ame a ce commencement d'annee (2). Quand l'Escriture Sainte veut parler d'une personne bonne, douce, innocente et dediee a Dieu, elle dit : C'est *un filz* ou une fille *d'un an* *. Helas ! ma Fille, si nous n'avons pas correspondu ci devant a l'amour de ce gratieux Sauveur par une sainte et inseparable union de nos affections a sa sainte volonté, faisons maintenant en sorte qu'au bout de cette annee nous puissions estre appellés *enfans d'un an*.

* I Reg., XIII, 1.

Je disois hier, ma chere Fille (car je vous veux faire part de nos predications), que quand Dieu voulut prendre en sa sauvegarde les enfans des Israelites, affin que l'Ange exterminateur ne les tuast comme il faisoit ceux des Egyptiens, il ordonna que leurs portes fussent enduites et

(1) Il est impossible de nommer la Religieuse à qui le Saint s'adresse ; mais lui-même désigne le quantième : « Je disois hier,... » et il parle d'un sermon évidemment prononcé en la fête de la Circoncision. Pour l'année, la destinataire étant loin d'Annecy, il ne faut pas songer à une date antérieure à la fondation du Monastère de Lyon, c'est-à-dire à 1616. Quelques considérations tirées du texte même nous font écarter cette année et les trois suivantes. Les prédications du 1er janvier 1621 (d'après la déposition de Pierre Pagès, *Procès, remis*, Gobron, I, ad art. 26) et 1622 (voir tome X, p. 147) ne sont pas sur le sujet indiqué ici. Reste donc 1620 comme date fort probable.

(2) Cette première phrase est inédite.

*Exod., XII, 7, 13, 23. marquees du sang de l'Aigneau paschal *; et qu'ainsy sa divine Majesté marquoit du sang de sa Circoncision la porte et l'entree de cette annee sur nous, affin qu'en icelle l'exterminateur de nos enfans n'eust aucun pouvoir sur eux. Et vous sçaves qui sont nos enfans, car je parle de ceux du cœur : nos bons propos, nos bons desirs, nos amours divins.

Je l'espere, ma chere Fille, que nous serons inviolablement fidelles a ce Sauveur, et que ces annees suivantes nous seront comme les annees fertiles de Joseph, lequel, par le moyen du mesnage qu'il fit en icelles, se rendit vice Roy d'Egypte *; car nous mesnagerons si bien nos ans, nos mois, nos semaines, nos jours, nos heures, voire nos momens, que le tout s'employant selon l'amour de Dieu, le tout nous sera profitable a la vie eternelle pour regner avec les Saintz. Mais n'est ce pas, donq, ma Fille, dores-en-avant nous ne serons plus ces vieux nous mesmes que nous avons esté devant; nous serons des nous mesmes qui, sans exception, sans reserve, sans condition, serons a jamais sacrifiés a Dieu et a son amour, et, comme de petitz phœnix *, nous serons renouvellés de ce feu de la dilection divine pour laquelle, avec un irreconciliable divorce, nous avons pour jamais abandonné et rejetté le monde et toute sorte de vanité. Nos petites choleres, nos petitz chagrins, les petitz frissonnemens de cœur sont des restes de nos maladies, que le souverain Medecin nous laisse affin que nous craignions la recheute, que nous nous humilions et demeurions en une sincere sousmission. Nous irons neanmoins nous establissans de jour en jour, et ces petites alterations s'affoibliront, Dieu aydant.

* Gen., XLI. 40-49.

* Cf. tom. V, pp. 177-181; VII, p. 451; VIII. pp. 398, 399.

Ayés courage, ma Fille, car ce petit Jesus vous ayme bien. Je suis en luy tout vostre.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Revu sur une copie conservée à Turin, Archives de l'Etat.

MDXC

A MESSIEURS DU CONSEIL DE LA SAINTE-MAISON DE THONON (1)

(INÉDITE)

Recommandation en faveur d'un ancien converti.

Annecy, 8 janvier 1620.

Messieurs,

Il y a si long tems que Son Altesse (2) tesmoigne d'affectionner le secours de monsieur de Corsier (3), et que je vous prie de l'avoir en recommandation comme l'un de ceux pour qui premierement fut erigee la Sainte Mayson, que je pense estre superflu d'y rien adjouster; et sur tout puisqu'il est tant appuyé de parens et amis en ces quartiers la. Neanmoins, pour rendre mon devoir et a sa condition et aux intentions de Son Altesse, je continue ma recommandation tres affectionnee, qui suis,

Messieurs,

Vostre plus humble et tres affectionné confrere,

Franç^s, E. de Geneve.

VIII janvier 1620, Annessi.

Revu sur une ancienne copie conservée à la Visitation de Turin.

(1) Voir tome XVII, note (1), p. 291.

(2) Le duc de Savoie.

(3) Jean-Gaspard de Prez, seigneur de Corsier (voir tome XVII, note (1), p. 63).

MDXCI

A LA MÈRE DE CHANTAL, A PARIS

L'Evêque de Genève roi de la fève à la Visitation d'Annecy. — Préparation à un « renouvellement extraordinaire ». — Bonne correction à une âme opiniâtre. — Science acquise à la cour par Jean-François de Sales; honneurs qu'il y reçoit. — Protecteur d'année; pourquoi le Saint aime la pauvreté.

Annecy, 8 janvier 1620.

O ma tres chere Mere, Dieu par sa bonté soit a jamais au milieu de nostre cœur, pour y vivre et regner selon son bon playsir.

Que diray je a ce commencement d'annee? Je suis roy de bon jeu en vostre Mayson, et nos Seurs en sont fort contentes, et m'ont envoyé par escrit une grande protestation de leur sousmission et obeyssance, et m'ont demandé quelques nouvelles loix selon lesquelles elles vivront; et je les mediteray pour leur en porter quand je pourray leur faire une exhortation, que je m'essayeray de faire dans cette octave le plus gratieusement que je sçauray, car j'ay des-ja une idee aggreable pour cela (1).

Sur le commencement de la semaine qui vient, je feray ma reveuë pour un renouvellement extraordinaire que Nostre Seigneur m'invite de faire, affin qu'a mesure que ces annees perissables passent, je me prepare aux eternelles (2).

La Seur N. nous a donné de l'exercice et ne veut encor pas cesser; car elle a un moule a part, auquel elle fait

(1) Le bon Saint ne se trompait pas; le 13 janvier, il se rendait auprès de ses chères Filles de la Visitation, et leur faisait le très gracieux Entretien connu sous le nom des *Trois Loix spirituelles* (voir tome VI, p. 102), dans lequel l'Evêque de Genève, appliquant à l'âme religieuse les propriétés des colombes, enseigne, à son ordinaire, dans le langage le plus suave, la perfection la plus haute.

(2) Voir ci-dessus, note (1), p. 73.

des pechés mortelz, et opiniastre qu'elle ne peut se communier pour cette occasion [1]. Je luy fis une bonne correction, avec autant de vinaigre que d'huyle, que je repeteray, en changeant les motz, si souvent, qu'elle operera moyennant la grace de Dieu. Tout le reste va bien ; sur tout les jeunes sont gratieuses [2].

Monsieur [de Boisy [3]] est tous-jours a la cour, ou il apprend la mortification de la propre volonté, excellemment, et encor plus celle de l'impatience, activité et soudaineté, car il faut demeurer trois heures et quatre a attendre les heures du service ; beaucoup plus, certes, que quand il treuvoit quelqu'un a l'autel de la Visitation. Mais au reste, c'est la verité qu'il fait des merveilles ; et non seulement nostre chere Madame, mais Son Altesse [4] et tous les Princes et Princesses, seigneurs et dames le cherissent et l'estiment grandement ; et des maintenant, sans que j'en aye parlé en sorte quelconque, on le va jetter dans la coadjutorerie, si Madame est de croire, affin que son premier Aumosnier soit Evesque [5].

O ma Mere, soit que la providence de Dieu me face changer de sejour, soit qu'elle me laisse icy (car cela m'est tout un), ne seray-je pas mieux de n'avoir pas tant de charge, affin que je puisse un peu respirer en la Croix de Nostre Seigneur et escrire quelque chose a sa gloire [6] ?

Mon Saint, c'est saint François, avec l'amour de la

[1] On lit dans la première édition *S. J.*, ce qui permet de croire qu'il s'agit de Sœur Jeanne-Françoise de Sales de Boisy, dont la maladie mentale progressait sensiblement à cette époque. (Voir tome XV, note (3), p. 261, et ci-après, Lettre MCCXVII, p. 186.)

[2] Il y avait alors au noviciat d'Annecy, six jeunes professes n'ayant pas eu 24 de profession, quatre novices et une prétendante.

[3] Jean-François de Sales.

[4] Le duc de Savoie.

[5] En effet, Charles-Emmanuel, par brevet du 12 février 1620, nommait Jean-François de Sales à la coadjutorerie de l'évêché de Genève. (Voir ce document à l'Appendice II.)

[6] Cette phrase fait-elle vraiment partie de la présente lettre ? Nous la trouvons répétée par les anciens éditeurs dans un texte du 26 février 1620, où entrent des passages de différentes dates. Elle semble n'appartenir ni au 8 janvier, ni au 26 février ; mais la laissons pourtant ici, ne sachant lui assigner une autre place.

pauvreté (1) ; mays je ne sçai comme l'aymer cette aymable pauvreté, car je ne la vis jamais de bien pres : neanmoins, en ayant ouy dire tant de bien a Nostre Seigneur, avec lequel elle nasquit, vescut, fut crucifiee et resuscita, je l'ayme et l'honnore infiniment.

VIVE JESUS !

FRANÇs, E. de Geneve.

Le 8 de janvier 1620.

(1) Allusion à la coutume établie à la Visitation de tirer, au commencement de l'année, des Protecteurs et une vertu à pratiquer. (Cf. tome XVII, note (3), p. 324.)

MDXCII

A MADAME ANGÉLIQUE ARNAULD, ABBESSE DE PORT-ROYAL A MAUBUISSON

A quoi faut-il employer la nouvelle année. — La Mère Angélique aux pieds de l'Enfant de Bethléem ; l'abeille autour de son roi.

Annecy, 8 janvier 1620.

Mon cœur salue cherement le vostre, ma tres chere Fille, et celuy de toutes nos quatre seurs bienaymees et bien aymables (1). Je n'ay nul autre loysir que cela (2).

O ma Fille, employons bien cette nouvelle annee pour acquerir l'eternitté. Je vous voy, ce me semble, autour de l'Enfant de Bethleem, que, luy baysant ses petitz pieds, vous le supplies quil soit vostre Roy. Demeures-la, ma tres chere [Fille], et *apprenes de* luy quil est *doux, humble**, simple et amiable. Que jamais vostre ame, comme un'abeille mistique, n'abandonne ce cher petit Roy, et qu'elle face son miel autour de luy, en luy et pour luy,

* Matt., XI, 29.

(1) Les quatre sœurs de l'Abbesse : Catherine-Agnès de Saint-Paul, Marie de Sainte-Claire, Anne-Eugénie de l'Incarnation, et l'aînée restée dans le monde, Mme Le Maistre. (Voir ci-dessus, les notes (1), p. 22 ; (4), p. 8 ; (1), pp. 9 et 27.)

(2) Ce premier alinéa est inédit.

et qu'elle le prenne sur luy, duquel les levres sont toutes detrempees de grace *, et sur lesquelles, bien plus heureusement que l'on ne vid sur celles de saint Ambroyse *, les saintes avettes, amassees en essein, font leurs doux et gratieux ouvrages.

* Cf. Ps. XLIV, 1.

* Paulinus, in Vita ejus, § 3.

Ma Fille, je suis de plus en plus parfaitement vostre.

VIII janvier 1620.

[1] A Madame
Madame l'Abbesse de Port Royal.
A Maubuisson.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Lyon-Fourvière.

(1) L'adresse est de la main de Georges Rolland.

MDXCIII

A LA MÈRE DE CHASTEL
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE GRENOBLE. (1)

Contentions en matière de préséance. — L'Evêque de Genève officiant au prédicateur à plusieurs réceptions de Religieuses à Paris. — Mieux vaut avoir mille écus par une voie de douceur que douze cents en disputant. — Préférer l'obéissance au jeûne. — L'opiniâtreté d'une tentation. — Bonheur de la pauvreté. — Quelles dispositions porter à la sainte Table.

Annecy, 11 janvier 1620.

Ma tres chere Fille,

Je confesse que je n'entens rien en toutes ces considerations ceremoniales, parce que je n'y ay jamais pensé. Quatre bonnes fois, pour le moins, j'ay presché a Paris pour la reception des Religieuses, qu'un simple prestre a fait l'Office ; une fois j'ay fait la reception, qu'un Pere Jesuite a presché ; et en l'une et l'autre façon je ne laissois pas d'estre ce que je suis. Quicomque presche, il tient le lieu et fait la fonction de l'Evesque : c'est pourquoy, si le bon monsieur [d'Ulme (2)] fait l'Office, je ne voy pas

(1) Les divers sujets traités dans cette lettre prouvent que la *Supérieure de la Visitation* à laquelle elle s'adresse est la Mère Péronne-Marie de Chastel.

(2) Le chanoine Jean-François d'Ulme, confesseur de la Visitation de Grenoble. (Voir le tome précédent, note (1), p. 248.)

qu'un autre ne puisse prescher, quel qu'il soit. Ni Monsieur l'Evesque de Nantes (1), ni Monseigneur l'Archevesque de Bourges (2) n'en font nulle difficulté a Paris, ni je ne l'ay jamais faite icy, a Sainte Claire et a Sainte Catherine (3).

Mays avec cela, je confesse aussi que c'est une vraye humanité au bon monsieur [d'Ulme] de croire qu'il importe a sa reputation qu'il face ou ne face pas l'Office (4), et mesme n'ayant pas le talent de la predication; et croy, quant a moy, que ce soit au contraire. Mais apres cela, quel remede? car, de le divertir, c'est renverser son esprit. Il sera donq a propos que si nostre bon M. [d'Aoste (5)] peut faire que messieurs ses parens ne le treuvent pas mauvais, ce soit luy qui face l'exhortation ; et je ne puis deviner quelle rayson ilz peuvent avoir de le treuver mauvais, estant une chose si bonne et honnorable. Et tous-jours l'action sera plus authorisee par ce moyen que par aucun autre. Que si cela ne se peut, il faudra prier quelque Pere Religieux; car, que faire parmi ces imaginations? Le jour est court, et de disposer Monseigneur (6) a autre chose il n'y a pas de l'apparence. Je vous asseure,

(1) Philippe de Cospeau (voir le tome précédent, note (3), p. 387).

(2) André Frémyot.

(3) Le couvent de Sainte-Claire d'Annecy (voir tome XIII, note (2), p. 74), et l'abbaye de Sainte-Catherine (ibid., note (4), p. 116).

(4) C'est-à-dire, présider la cérémonie de vêture de la Sœur Anne-Thérèse de Rajat. C'était la nièce de Mme de Veyssilieu, fille de sa belle-sœur Méraude de Rabot d'Aurillac, mariée à Hercule de Rigaud, seigneur de Rajat. Celui-ci étant demeuré veuf, contracta une nouvelle alliance, et mit ses deux aînées dans une abbaye où l'on menait une vie commode, sans grand souci de la Règle. Les jeunes filles y prirent l'habit, mais, par loyauté de conscience, ne voulurent pas y faire profession ; même, touchées de la grâce, elles résolurent d'entrer dans un Ordre réformé, et leur tante de Veyssilieu les proposa à la Visitation : l'une entra au monastère d'Annecy (voir ci-après, Lettre MDCXII, p. 143), et la seconde, dont il est ici question, à celui de Grenoble. Son contrat de réception est du 6 février 1620. Sœur Anne-Thérèse rendit d'importants services dans l'Institut. En 1624, elle dirigea, avec la Mère de Chastel, la fondation d'Aix, puis celle d'Arles en 1629 et la gouverna douze ans, ainsi que les Maisons d'Embrun et d'Apt. Rentrée dans son monastère de profession, elle y mourut en 1670. (D'après l'*Hist. de la Fondation de la Visitation de Grenoble* et l'*Année Sainte de la Visitation,* tome I, p. 595.)

(5) Artus de Lionne, seigneur d'Aoste, Père spirituel de la Communauté. (Voir le tome précédent, note (1), p. 240.)

(6) L'Evêque de Grenoble, Alphonse de la Croix de Chevrières (voir ibid., note (3), p. 203).

ma Fille, qu'une fille de consideration se faysant Carmelite, je fis l'exhortation, et M. du Val, docteur en theologie, fit l'Office [1], qui eust mieux presché que moy, et moy mieux fait l'Office que luy. O Dieu, a quoy demeurons nous accrochés ! Or bien, voyla mon advis. Que s'il ne se peut encor, il faudra faire l'Office de la reception devant disner, et l'exhortation apres disner.

Au reste, ma tres chere Fille, il est vray, qui a son cœur et sa pretention en Dieu, il ne se sent point, au moins en la partie superieure, des agitations des creatures ; et qui l'a au Ciel, comme dit saint Gregoire a deux Evesques *, il n'est point tourmenté des vens de la terre.

* S. Greg. Mag., l. XI, ep. XIV. (Vide tom. XIV, not. [4], p. 163.)

Non seulement je consens, mais j'appreuve, ains j'exhorte de tout mon cœur que quand les parens riches donnent raysonnablement selon leur condition et moyens, qu'on ne tracasse point pour tirer davantage. Comme, par exemple, en la fille qui fait son essay [2] : j'aymerois cent fois mieux doucement avoir mille escus, que douze cens avec amertume, et long et fascheux tracas. L'esprit de Dieu est genereux, suave et humble. On gaigneroit peut estre deux cens escus en disputant, mais on perdroit de reputation a quatre cens ; et on oste encor le courage aux riches de laisser venir leurs filles, quand on exige si chichement tout ce qu'on peut. Voyla mon sentiment, voyla ce que je fay prattiquer icy.

Elle a rayson, certes, la bonne fille [3], de croire que son humeur jeusneuse est une vraye tentation : ce l'a esté, ce l'est et ce la sera tandis qu'elle continuera de faire ces abstinences, par lesquelles il est vray qu'elle affoiblit son cors et la volupté d'iceluy, mais, par un pauvre eschange, elle renforce son amour propre avec sa propre volonté ; elle amaigrit son cors, et surcharge son cœur de

[1] Ce fut peut-être au Carmel de Pontoise, dont M. André du Val (voir tome XII, note [1], p. 188) s'occupait spécialement ; mais nous n'avons pu découvrir quelle est la Religieuse en question.

[2] S'agit-il encore de la Sœur de Rajat ? Elle donna treize cents florins au Monastère. Ou bien le Fondateur parle-t-il de Sœur Marie-Augustine Quizanou dont le contrat, signé le 23 juillet 1620, porte deux mille quatre cents florins ?

[3] Sœur Jeanne-Hélène de Gérard (voir le tome précédent, Lettre MCCLXXXV, et note [1], p. 194, et ci-après, Lettres MDCCC, MDCCCI).

la veneneuse graisse de sa propre estime et de ses propres appetitz. L'abstinence qui se fait contre l'obeissance oste le peché du cors pour le mettre dans le cœur. Qu'elle mette son attention a retrancher ses propres volontés, et bien tost elle quittera ces fantosmes de sainteté auxquelz elle se repose si superstitieusement. Elle a consacré ses forces corporelles a Dieu ; ce n'est plus a elle a les ruiner, sinon quand Dieu l'ordonnera, et elle n'apprendra jamais l'ordonnance de Dieu que par l'obeissance aux creatures que le Createur luy a donnees pour sa direction.

Si faut, ma tres chere Fille, il la faut faire ayder contre cette tentation par les advis de quelque vray serviteur de Dieu ; car il faut plus d'une personne pour desraciner ces persuasions de sainteté exterieure et cherement choisies par la prudence de l'amour propre. Faites donq ainsy, pries monsieur N. (1) de l'instruire et fortifier contre cette tentation ; et s'il est par luy treuvé bon, que ce soit mesme en vostre presence.

Est ce tout de bon, ma tres chere Fille, quand vous dites : Nous sommes prou pauvres, Dieu mercy ? O que, s'il estoit vray, je dirois volontier : Que vous estes donq trop heureuses, Dieu mercy ! Mays je n'ose gueres parler d'une vertu que je ne connois que par le recit infallible du Roy des pauvres, Nostre Seigneur ; car, quant a moy, je n'ay jamais veu la pauvreté de pres.

Tenes vous dans le train de la Communion que nous vous dismes, et dressés vostre intention a l'union de vostre cœur a Celuy duquel vous receves le cors et le cœur tout ensemble. Puys, ne vous amuses pas a penser quelles sont les pensees de vostre esprit pour cela, puisque de toutes ces pensees il n'y en a point qui soit vostre pensee que celle que, deliberement et volontairement, vous aures acceptee, qui est de faire la Communion pour l'union et comme une union de vostre cœur a celuy de l'Espoux.

. . . . . .

Vostre tres affectionné serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Le 11 janvier 1620.

(1) Peut-être M. d'Aoste nommé plus haut, p. 104.

MDXCIV

AU PÈRE DOMINIQUE DE CHAMBÉRY VICAIRE-PROVINCIAL DES CAPUCINS (1)

(INÉDITE)

Permission demandée pour un voyage du Frère Adrien des Echelles. — Quand les vocations extraordinaires doivent-elles être estimées. — Regrets sur le décès du P. Constantin. — Réponse de l'Evêque de Belley au sujet des Capucins.

Annecy, 12 janvier 1620.

Mon Reverend Pere,

La necessité des moliniers de cette ville et l'utilité de la continuation de leurs ouvrages (2), me donnent la confiance de vous supplier de donner permission au Frere Adrien pour un voyage jusques a Lyon, auquel il se comportera selon les loix et conditions qu'il vous plaira de luy prescrire, ainsy qu'il m'asseure de vouloir faire en toutes autres occurrences ; autrement, certes, je ne serois pas de ses confederés, ne pouvant jamais estimer les vocations extraordinaires, sinon quand elles sont sousmises et correspondantes aux ordinaires.

Mays, mon Reverend Pere, n'est ce pas pitié du trespas du bon P. Constantin (3) ? Je l'ay regretté, et luy rendray, comme j'ay commencé, mon devoir es saintz

(1) La demande d'obédience pour le Frère lai, Adrien des Echelles (voir tome XVII, note (2), p. 18), est évidemment adressée au P. Dominique de Chambéry, qui, depuis 1618, exerçait la charge de vicaire-provincial des Capucins. (Voir ibid., note (1), p. 182.)

(2) Pierre Richard, aidé de M. Magnin, « molinier » de Lyon, avait établi des métiers à soie à Annecy, autorisé en cela par les lettres-patentes (1618) de Charles-Emmanuel. (Voir tomes XVI, note (2), p. 190, et XVII, note (1), p. 66.)

(3) Le P. Constantin de Chambéry (voir tome XV, note (3), p. 311).

Sacrifices. (*) *Dominus dedit, Dominus abstulit : sit nomen Domini benedictum* *.

* Job. I, 21.

Au reste, je suis invariablement

Vostre tres humble confrere et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

XII janvier 1620, Annessi.

Monseigneur de Belley m'a fait response quil estoit engagé avec les Peres Augustins (1), et que ce n'a esté que sur le refus que les Peres luy avoyent fait il y a quelques annees.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. le comte Albert Solaro della Margarita, à Turin.

(*) *Le Seigneur nous l'avait donné, le Seigneur nous l'a ôté : que le nom du Seigneur soit béni.*

(1) On a vu (lettre du 27 octobre 1619, p. 46) que l'Evêque de Genève avait plaidé auprès de celui de Belley, la cause des Pères Capucins pour les faire recevoir dans sa ville épiscopale. Les Augustins, avec qui Mgr Camus s'était engagé, devaient appartenir à la réforme des Augustins déchaussés, commencée en Portugal (1574) par le P. Thomas de Jésus, de la Maison d'Antrada, et introduite en France par le P. Mathieu de Sainte-Françoise, de Verdun. Leur premier établissement se fit en Dauphiné, à Pontcharra, où les reçut Guillaume d'Avançon, en 1595. Ils fondèrent en 1608 un couvent à Paris, mais ne vinrent pas à Belley, où les Capucins eurent enfin la préférence. (Voir ci-dessus, note (1), p. 47.)

MDXCV

A LA MÈRE DE CHASTEL
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE GRENOBLE

Manière douce et tranquille de rejeter l'amour-propre. — La gloire de l'abjection. — Chimères, contradiction et extravagance d'une tentation. — Comment aider à la combattre et à en triompher.

Annecy, 14 janvier 1620

* Epist. MDXCIII.

Je vous escrivis avant hier *, ma tres chere Fille, et respondis a vos deux lettres præcedentes. O ma Fille

veritablement toute bienaymee de mon cœur, faites bien ainsy : ne permettes pas a vostre esprit de considerer ces miseres ; laisses faire a Dieu, il en fera quelque chose de bon. Ne faites guere de reflexions sur ce que vostre nature meslera avec vos actions. Ces saillies de l'amour propre doivent estre negligees ; pour les desadvouer deux ou trois fois le jour, on en est quitte ; il ne faut pas les rejetter a force de bras, il suffit de dire un petit non.

Vous aves rayson : une fille qui est a Dieu ne doit penser a la reputation, cela est impertinent. Quant a moy, dit David *, *je suis* abject *et mesprisé ; je n'ay point* pour cela *oublié vos justifications*. Que Dieu face et de nostre vie, et de nostre estime, et de nostre honneur a son gré, puisque tout est a luy. Si nostre abjection sert a sa gloire, ne devons nous pas estre glorieux d'estre abjectz ? *Je me* glorifie, disoit l'Apostre *, *en mes infirmités, affin que la vertu de Jesuschrist habite en moy*. Quelle *vertu de Jesuschrist ?* L'humilité, l'acquiescement a l'abjection.

* Ps. CXVIII, 141.

* II Cor., XII, 9.

J'escris a cette pauvre chere fille [1]. Je ne vis jamais une tentation plus manifeste et connoissable que celle la ; ell'est presque sans fard et sans prætexte. Rompre des vœux pour jeusner, presumer d'estre bonne pour la solitude sans estre bonne pour la Congregation, vouloir vivre a soymesme pour mieux vivre a Dieu, vouloir avoir l'entiere jouissance de sa propre volonté pour mieux faire la volonté de Dieu : quelles chimeres ! Qu'une inclination, ou plus tost fantasie et imagination, chagrine, bigearre, depiteuse, dure, aigre, amere, testue, puisse estre un'inspiration, quelle contradiction ! Cesser de louer Dieu et se taire de depit es Offices que la sainte Eglise ordonne, par ce qu'on ne le peut louer en un coin selon son invention, quelle extravagance ! Or sus, j'espere que Dieu tirera de la gloire de tout ceci, puisque cette pauvre chere fille se sousmet en fin a ce qu'on luy commandera et qu'elle revere vostre presence. Commandes luy souvent, et luy imposes des mortifications opposees a ses

(1) Sœur Jeanne-Hélène de Gérard (voir la lettre xxxviii et ci-dessus, p. 108).

inclinations ; elle obeira, et bien quil semblera que ce soit par force, ce sera pourtant utilement et selon la grace de Dieu. (1)

Je n'ay nul loysir. VIVE JESUS en tout et par tout, sur tout au milieu de nos cœurs ! *Amen.*

XIIII janvier 1620.

A ma tres chere Seur en N. S.,
La Mere Superieure de Ste Marie de la Visitation.
A Grenoble.

Revu sur une copie authentique conservée à la Visitation d'Annecy.

(1) Ici, les éditeurs de 1626 et ceux qui les ont suivis insèrent deux fragments dont l'un appartient à la lettre inédite du 2 avril 1620 à la même destinataire, et l'autre sera donné plus tard.

MDXCVI

A LA SŒUR DE GÉRARD
RELIGIEUSE DE LA VISITATION DE GRENOBLE (1)

Les solitaires que Dieu n'aime pas et avec lesquels il ne veut point d'union. — Exemple d'obéissance de saint Siméon Stylite. — Marques de l'inspiration. — Energiques conseils.

Annecy, 14 janvier 1620.

Ma tres chere Fille,

. . . . . .

La cogitation de sortir a toutes les plus veritables marques de tentation qu'on sçauroit treuver ; mays Dieu soit loüé dequoy en cet assaut le donjon n'est pas encor rendu ni, comme je pense, prest a se rendre. O Dieu ! ma tres chere Fille, gardes vous en bien de vouloir sortir. Il n'y a point d'entredeux entre vostre sortie et vostre perte ;

(1) Ce que nous savons de la Sœur Jeanne-Hélène de Gérard de Réautier ne laisse aucun doute au sujet de la destinataire, non plus que la lecture des Lettres MCCCLXXX (tome précédent, p. 130) et MDXCIII, MDXCV (ci-dessus, pp. 105, 109).

Il est probable que le commencement du texte a été tronqué.

car ne voyes vous pas que vous ne sortiries jamais que pour vivre a vous mesme, de vous mesme, par vous mesme et en vous mesme ? et ce d'autant plus dangereusement, que ce seroit sous pretexte d'union avec Dieu, qui toutefois n'en veut point avoir ni n'en aura jamais point avec les solitaires retirés, particuliers et singuliers, qui quittent leurs vocations, leurs vœux, leurs Congregations par amertume de cœur, par chagrin, avec depit et par degoust de la societé, de l'obeyssance des Regles et sainte observance.

Oh ! ne voyes vous pas saint Simeon Stilite, si prompt a quitter sa colomne sur l'advis des anciens * ? Et vous, ma tres chere Fille, vous ne quitteres pas vos abstinences sur l'advis de tant de gens de bien, qui n'ont nul interest de vous les faire quitter que pour vous faire rendre quitte et exempte de vostre propre amour ? Or sus, ma tres chere Fille, chantes meshuy le cantique de l'amour : *O que c'est une chose* douce et *bonne de voir les* Seurs *habiter ensemble* *! Traittés rudement vostre tentation ; dites luy : *Tu ne tenteras point le Seigneur ton Dieu ; Va en arriere, Satan ; tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et a iceluy seul tu serviras* *.

* Niceph. Callist., Hist. Eccl., l. XIV, c. LI. (Cf. *Tr. de l'Am. de Dieu*, liv. VIII, ch. XIII.)

* Ps. CXXXII, 1.

* Matt., IV, 7, 10.

Je vous laisse a penser, ma tres chere Fille : faire les genuflexions au Saint Sacrement comme par despit, en suitte de la tentation, quelle plus grande marque de tentation peut on avoir ? La force des inspirations est humble, douce, tranquille et sainte ; et comme donq peut estre inspiration vostre inclination, qui est si depiteuse, dure, chagrine et tempestueuse ? Retires vous de la, ma tres chere Fille ; traittés cette tentation comme on traitte celles du blaspheme, de trahison, d'heresie, de desespoir. Ne devises point avec elle, ne capitules point, ne l'escoutes point ; traverses-la le plus que vous pourres par des frequens renouvellemens de vos vœux, par des frequentes sousmissions a la Superieure ; invoques souvent vostre bon Ange, et j'espere, ma tres chere Seur, que vous treuveres la paix et la suavité de l'amour du prochain. Ainsy soit il.

Je vous escris sans loysir ; mais faites ce que je vous dis. Chantes au chœur tous-jours plus constamment a

mesure que la tentation dira : Taises vous ! a la façon de ce saint aveugle *. La paix du Saint Esprit soit avec vous.

* Marc., x, 46-48 ; Luc., XVIII, 35-39.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Le 14 janvier 1620.

MDXCVII

A UN ONCLE (1)

Double affliction en un trépas. — Se consoler sur le départ des nôtres et sur les circonstances de ce départ, par la raison et par la foi. — Miséricorde de Dieu qui a peut-être employé le feu d'ici-bas pour épargner à une âme celui du Purgatoire.

Annecy, 16 janvier 1620.

Monsieur mon Oncle,

Il me semble que je voy vostre esprit doublement affligé pour le trespas de madamoyselle ma cousine et pour la façon d'iceluy, car moy mesme, a la verité, ay eu ce double sentiment. Mays pourtant, bien que la douleur ne puisse pas estre si tost tout a fait appaysee, nous devons neanmoins l'adoucir le plus qu'il nous sera possible, par toute sorte de bonnes et veritables considerations.

Or, qu'elle soit trespassee, c'est un accident si commun, si general et si inevitable, que ce seroit ne connoistre pas ce que vous estes et la fermeté de vostre esprit, que de vous vouloir donner du secours pour vostre consolation en cela. Et quant au reste, ce sont les precedentes dispositions au trespas, et non les circonstances d'iceluy, qui sont en effect considerables. Cette chere fille estoit bonne et vertueuse ; et, comme je m'asseure, elle hantoit les saintz Sacremens, et par consequent estoit tous-jours bien disposee, au moins suffisamment, pour se conserver

(1) Sans pouvoir rien affirmer positivement, nous avons tout lieu de croire que cette lettre est adressée au baron Amédée de Chevron-Villette (voir tome XI, note (1), p. 341), et que la « cousine » dont le Saint déplore la perte est la même que celle dont il est parlé dans les Lettres DCCCVI, DCCCXII et DCCCXIII (tome XV, pp. 264, 275, 276).

en la grace de Dieu : c'est pourquoy son trespas n'a peu estre que bon, non plus que celuy de saint Simeon Stilite, que la foudre et feu du ciel tua sur la colomne *. Il faut entrer dans cette admirable providence de Dieu et s'accoyser en ses ordonnances, avec une sainte confiance qu'elle aura eu soin de cette bonne ame, qu'elle aura mesme peut estre purifiee en ce feu pour luy eviter celuy du Purgatoire. En somme, il faut donner passage aux afflictions dedans nos cœurs, mais il ne leur faut pas permettre d'y sejourner.

* Joan. Moschus, Pratum spirituale, c. LVII.

Dieu, vostre bon Ange et la sagesse que vostre longue experience vous a acquise, vous suggereront mieux tout ceci que je ne sçaurois faire ; mais je le dis pour vous tesmoigner qu'apres avoir contribué mes prieres a vostre consolation et conservation, je voudrois bien y dedier tout ce qui seroit en mon pouvoir, puisqu'ayant le bien et l'honneur de vous estre si proche, j'ay encor le devoir, avec une tres sincere volonté,

Monsieur mon Oncle, d'estre a jamais

Vostre tres affectionné neveu et serviteur,

Franç^s, E. de Geneve.

Annessi, le 16 janvier 1620.

MDXCVIII

AU COMTE JACQUES DE VIRY

Respectueuse et ferme remontrance au sujet d'un mariage contracté sans la dispense nécessaire.

Annecy, 28 janvier 1620.

Monsieur,

Je croy fort asseurement que nul homme du monde ne vous honnorera jamais plus franchement que je fay ; et d'autant plus suis-je marri de ce qui s'est passé ces derniers jours en vostre mayson, puis que Dieu y a esté

offensé et le publiq scandalisé, et que le mariage est tout a fait nul et invalide(1), la commission de dispenser obtenue a Rome n'ayant point esté executee ; de sorte qu'il sera requis de celebrer derechef le contract du consentement nuptial, affin de rendre cette conjunction et la posterité legitime. A quoy je contribueray tout ce qui sera en mon pouvoir, sous la conduite des loix et constitutions ecclesiastiques, pourveu qu'il vous playse, et aux parties, prendre creance que je ne rechercheray en cela nulle condition que celle qui sera entierement necessaire et inevitable, puisque en verité je suis,

Monsieur,

Vostre serviteur tres humble et tres affectionné,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

XXVIII janvier 1620, Annessi.

A Monsieur
Monsieur le Comte de Viry.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Tarascon.

(1) Le mariage de Marie de Viry, fille du destinataire, avec Jean-Antoine de Rossillon. (Voir ci-dessus, Lettre MDLXXIII, et note (2), p. 63.) Le 3 novembre 1622 seulement, François de Sales commettait M. Laurent de la Place, prêtre d'honneur de Notre-Dame de Liesse, pour bénir et ratifier cette union. (Ce document sera donné avec les *Opuscules.)* Retardée par la mort du Saint, renouvelée par son successeur Jean-François, la commission ne fut exécutée que le 19 février 1624.

MDXCIX

A LA PRINCESSE DE PIÉMONT, CHRISTINE DE FRANCE (1)

(MINUTE)

François de Sales célèbre le jour deux fois heureux où Dieu donna une princesse, à la France, par sa naissance, à la Savoie, par son mariage. — Les vœux et les prières du grand Aumônier de Christine.

Annecy, 30 janvier 1620.

Madame,

Puisque, graces a Dieu, vous voyla en fin arrivee au lieu auquel vous devies achever le voyage de vostre bien heureuse venue en ces Estatz, il m'a semblé que je puis oser meshuy presenter de mes lettres a Vostre Altesse,

(1) Quand François de Sales écrivait, parlant de la future princesse de Piémont : « Madame l'aînée est fort accomplie » (voir le tome précédent, Lettre MCDLXXXIV, p. 309), il disait vrai. Christine de France reçut de Dieu tous les dons qui peuvent faire le charme de la vie privée, beaucoup des qualités qui permettent de gouverner avec succès. Il lui en avait coûté de se contenter d'une couronne ducale (voir note (3) ibid.) ; au moins ne négligea-t-elle rien pour arriver à porter avec son époux le titre d'*Altesse Royale*. Le sentiment de ce qu'elle était ne l'abandonna jamais, et elle sut prouver par ses actes la parole qu'elle écrivait un jour en réclamant la réparation d'une injure : « Je veux être honorée comme je le mérite et comme fille de France que je suis. » (Lettre du 28 mars 1626, au prince Victor-Amédée.) Fille de France, Christine le fut toujours ; cependant, donnée tout entière à son nouveau pays, elle servit loyalement ses intérêts. Dès les premières années de son séjour en Piémont, et tout en tenant « sa cour dans les divertissements et les fêtes autant qu'aucune souveraine de l'Europe, » la jeune princesse réclama sa part dans les affaires et l'obtint par l'ascendant qu'elle eut sur Victor-Amédée. Veuve à trente-et-un ans, régente de son fils François-Hyacinthe (1637-1638), puis de Charles-Emmanuel II (1638-1648), Madame Royale se trouva au milieu de difficultés étranges, suscitées par ses beaux-frères Maurice et Thomas et par la politique de Richelieu. Le jugement, la fermeté, la décision ne lui manquèrent pas, non plus que la constance dans le malheur. Quand la paix fut enfin rendue au Piémont (1649), le duc avait vingt-six ans, mais sa reconnaissance et son respect laissèrent à sa mère la direction des affaires ; elle la conserva jusqu'à sa mort, arrivée à Turin le 27 décembre 1663. (Cf. Claretta, *Storia della reggenza di Cristina di Francia, Duchessa di Savoia*, Torino, Civelli, 1868.)

Christine de France garda toujours au Saint qu'elle avait fait son grand Aumônier une vénération affectueuse. Elle eut la joie de le voir placer sur les autels, et, à l'occasion de sa béatification, offrit une châsse magnifique pour ses précieuses reliques. Ce fut pendant sa régence que la Visitation fut introduite à Turin ; la duchesse, en souvenir du Fondateur, favorisa de tout son pouvoir l'établissement, et honorant comme une sainte la Mère de Chantal, elle lui donna les plus hautes marques de respect et de bienveillance.

tandis qu'elles ne luy seront point desaggreables. Et j'espere que celle ci aura ce bonheur, comme escritte seulement pour contribuer, en la façon que je puis, mon sentiment a la joye publique et generale que toutes les provinces de la sujettion de Vostre Altesse recevront en ce jour anniversaire qui nous represente celuy auquel, par vostre naissance, Dieu vous donna a la France, et treize ans apres, par vostre mariage, il vous donna a cet Estat (1), dans lequel sans doute chacun benira a l'envi cet aggreable jour.

Mays moy, Madame, comme le plus obligé du monde, je le benis et beniray incomparablement par les plus ardens souhaitz que mon ame puisse faire. Que ce jour soit a jamais conté entre les jours que Dieu a creés pour sa gloire ; que ce soit un jour d'eslite entre les jours qui sont destinés aux humains pour les acheminer a l'eternité ; que ce jour auquel, Madame, vous fustes faite chrestienne, face jour a la consolation de toute la Chrestienneté ; et face ce mesme jour, auquel vous aves esté faite nostre tres honnoree Dame et Princesse, reluire la serenissime Mayson de Savoye en une heureuse et tous-jours auguste posterité de Vostre Altesse.

Ce sont les vœux, Madame, que je fay, prosterné en esprit devant la divine Bonté, a laquelle, selon le rang qu'il vous a pleu me donner au service de Vostre Altesse (2), j'offre et consacre tous les jours vostre chere et pretieuse vie, affin que par sa souveraine Providence il luy playse de la multiplier par une longue suite d'annees, la sanctifier par une sainte fertilité d'actions chrestiennement royales, et qu'a la fin elle la glorifie par la couronne de l'immortalité.

Je fay en toute humilité la reverence a Vostre Altesse, de laquelle,

Madame, je suis

Tres humble, tres obeissant et tres fidele
orateur et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Annessi, le 30 janvier 1620.

(1) Le 13 février 1619 (cf. le tome précédent, note (1), p. 309).
(2) Voir ci-dessus, note (2), p. 49.

MDC

AU DUC ROGER DE BELLEGARDE (1)

Pourquoi l'Evêque de Genève réitère sa recommandation en faveur des Pères Barnabites.

Annecy, 30 janvier 1620.

Monsieur mon tres cher Filz,

Quand les Peres Barnabites allerent a Paris pour obtenir du Roy leur entree au college de Beaune, je les recommanday a Vostre Grandeur comme Religieux grandement estimables, fructueux et sinceres ; mays je ne laisse pas, en confirmant cette creance, de repeter maintenant ma supplication pour leur rendre tesmoignage de l'affection que je leur dois, et non par aucune defiance que j'aye que vous ne leur facies ressentir vostre bonté et pieté en ce qui sera de vostre pouvoir (2).

(1) Voir tome XV, note (1), p. 293.

(2) Les premiers jours du mois d'août 1619, arrivaient à Annecy des messagers de Beaune, porteurs de lettres par lesquelles la ville demandait aux Pères Barnabites de venir diriger un collège. Sur une réponse favorable rapportée par les députés, deux des syndics vinrent à leur tour (du 14 au 16 août) traiter les choses de vive voix, et débattre les conditions de l'établissement. Le Supérieur, le P. de Gennari, avait sans retard averti le Père Général, sollicitant l'autorisation de se rendre à Paris avec un compagnon pour obtenir les permissions royales ; voyage nécessaire, démontrait-il, d'autant que Monseigneur de Genève, accablé d'occupations, ne pouvait s'intéresser assez activement à l'affaire, et qu'on pourrait s'entendre à la fois avec lui, avec l'Archevêque de Lyon et le prince de Piémont, également à la cour. Le 30 août, les messagers de Beaune reviennent en Savoie avec les articles de la fondation signés par les syndics ; aussitôt, le P. Vitalien Berretta part pour Milan afin de s'entendre avec les Supérieurs majeurs. D. Boerio donna une procure générale, et le 6 octobre, le Supérieur d'Annecy se mettait en route pour la Bourgogne avec le P. Barantano, l'âme de toute la négociation. De Beaune ils passèrent dans la capitale où ils se rencontrèrent avec les Pères Tobie Corona et Olgisti. Le Roi donna large permission ; et cependant, cet établissement tant désiré ne se fit pas ; les fonds étaient insuffisants, les Barnabites ne voulaient pas enseigner le grec, la ville prétendait s'ingérer dans l'administration du futur collège. Pour compenser cet insuccès, l'année suivante les Clercs réguliers de Saint-Paul s'installaient à Montargis. (D'après les *Acta Collegii Annecii* et des *Notes du R. P. Premoli*, Assistant général des Barnabites.)

Et ce pendant, ce m'est tous-jours de lhonneur et de la consolation de vous ramentevoir et raffraichir la tres humble et inviolable passion paternelle que j'ay pour vous, Monsieur mon Filz, selon laquelle je vous souhaite incessamment les plus favorables benedictions de Nostre Seigneur, et suis

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

30 janvier 1620, Annessi.

A Monsieur
[Monsieur] de Bellegarde,
Marquis de Seurre, chevalier des Ordres,
Pair et grand Escuyer de France,
Gouverneur de Bourgoigne, Bresse, Beugey, Valromey et Gex.

Revu sur l'Autographe conservé au 1er Monastère de la Visitation de Paris.

MDCI

A M. CLAUDE DE QUOEX

Noble désintéressement du Saint. — Ce qu'il ne peut trouver supportable. — Les droits légitimes seront respectés ; mais l'Evêque ne peut ni ne veut céder les siens. — Recours au Sénat pour « faire faire place » à son autorité.

Annecy, 31 janvier 1620 (1).

Monsieur,

C'est le fin moindre de mes soucis que c'est que deviendra l'heritage de feu M. Gras (2), et apres un peu

(1) Saint François de Sales n'a mis que le quantième ; mais l'année est sûrement déterminée par la date du concours pour la cure de Villy-le-Bouveret et son annexe Menthonnex, vacantes par la mort de François Gras. Ce concours eut lieu le 29 janvier 1620.

L'adresse manque aussi ; une étude sérieuse permet d'y suppléer et de désigner pour destinataire Claude de Quoex dont l'Evêque de Genève était « compere » depuis le baptême de la fille de Rose d'Yvoire (voir le tome précédent, note (1), p. 190).

(2) François Gras, né à Arbusigny, fils de Jean Gras ou Grassi. Ordonné prêtre le 17 septembre 1578, par Mgr Gallois de Regard, il fut, le premier

de consideration du droit de l'Evesché, vous seres le maistre de tout ce qui en dependra, comme de tout le reste qui appartient a ma personne. Mays qu'un prestre, sans tiltre ni vray ni coloré, se tienne dans une cure par force, ne veuille reconnoistre l'authorité de l'Evesque, rejette l'œconome qui est legitimement envoyé (1), empesche que l'Evesque ne face inventaire de ce qui est dans une mayson presbiterale, appelle comme d'abus d'une tres legitime authorité, tout ainsy que si du moins le soin des benefices de ma charge, tandis qu'ilz sont vacans et jusques a tant qu'ilz soyent prouveuz, ne m'appartenoyt pas : tout cela, je ne le puis ni treuver bon, ni civil, ni supportable.

Quand M. Gras me fera voir ses legitimes provisions, je ne les mespriseray point, et les luy feray fidelement valoir tout ce qu'elles vaudront, sachant le respect qui est deu et aux droitz et aux faitz du Superieur general des ecclesiastiques. Mays en attendant, je veux estre le maistre, ayant un bon tiltre pour moy, et luy n'en ayant point ni pour luy ni contre moy. Que s'il est permis, sur des prætentions, d'esloigner les justes et ordinaires procedures

après le retour du pays à la foi catholique, économe de Lancy (1589). En 1611, il reçoit la cure de Villy-le-Bouveret et son annexe Menthonnex, et meurt *ab intestat* en janvier 1620. En conséquence, le procureur fiscal de l'évêché de Genève fit valoir les droits d'échate, que contestèrent les parents du défunt. (*Mss. Lagrange* et R. E.)

(1) Originaire du diocèse de Lyon, docteur en théologie, chanoine théologal de la cathédrale de Belley, François Garnod était devenu, le 4 janvier 1618, chanoine de Saint-Pierre de Genève, et théologal le 20 août suivant. Au concours du 29 janvier 1620 (voir note (1) de la page précédente), il fut institué économe des bénéfices vacants. Mais Jean-Louis Gras, fils de Michel Gras et de Denise Mullin, neveu du curé défunt et prêtre seulement depuis le 21 décembre 1619, entendait recueillir l'héritage de son oncle ; avant d'avoir reçu ses Bulles de Rome, contre tout droit, il faisait opposition aux dispositions de l'Evêque. Les Bulles arrivèrent le 30 juillet ; il y eut un procès avec M. Garnod ; celui-ci, pour y mettre fin, céda son bénéfice à Jean-Louis Gras, moyennant une pension de cent ducats, plus vingt-six ducats pour couvrir les frais de l'instance (3 mars 1621). Le même jour, M. Gras recevait l'institution de la cure de Villy et de son annexe. Enfin, le 1er septembre 1621, le président Favre et les avocats Bouvard et Pellet, condamnaient, par sentence arbitrale, la veuve et les enfants Gras à payer mille florins à l'Evêque de Genève, qui, à cette condition, leur abandonnait les biens héréditaires. Les débiteurs n'achevèrent de se libérer que le 26 mai 1624. (*Mss. Lagrange* et R. E. ; Archiv. dép. de la Hte-Savoie, E 532, fol. 76 vo.)

des Prælatz par voye de fait, quelz inconveniens n'en verrons nous pas? Je me demettray quand il en sera tems ; mays quant a present, je ne puis, ni ne dois, ni par consequent je ne veux point ceder mon droit de donner tel ordre que bon me semblera a ce benefice vacant, en attendant qu'il soit prouveu ; et ne veux nullement que ceux qui s'ahurtent y administrent les Sacremens, ayant deputé un prestre qui ira demain, pour empescher que ce peuple ne demeure pas desprouveu de ce qui luy sera necessaire de ce costé la.

J'ayme messieurs les Grassi (1), et d'autant plus que l'un d'entre eux est a vostre service ; mais je suis obligé de maintenir le respect qui est deu a l'authorité qui m'est confiee et a luy faire faire place ou il est requis. A cette intention j'ay envoyé au Senat, et pour venir a chef de l'inventaire et pour relever l'appellation comme d'abus, affin que je sois desabusé si j'abuse de l'authorité que j'ay, ou que je face desabuser ceux qui pensent que j'en abuse.

Tout mon desplaysir seroit si en cela je vous desplaysois aucunement ; mays je ne le croyray pas ni ne le sçaurois croire, puisque mon intention est bonne et sans fiel, et vous m'aymes constamment, qui suis aussi invariablement,

Monsieur,

Vostre tres humble serviteur et compere,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

31 janvier.

Revu sur l'Autographe qui se conservait chez les PP. Missionnaires de Saint-François de Sales d'Annecy.

(1) Il s'agit de Jean-Louis (voir la note précédente) et de ses frères : Rolet, Charles, François et Antoine. Leur père, Michel Gras, bourgeois d'Annecy, était décédé après le 15 octobre 1614 ; leur mère était encore tutrice de ses trois derniers enfants le 19 avril 1622 ; Rolet, qualifié « Maistre » dans l'acte de ce jour, doit être celui que Claude de Quoex avait à son service. *(Mss. Lagrange.)*

MDCII

A MONSEIGNEUR JEAN-PIERRE CAMUS, ÉVÊQUE DE BELLEY

(FRAGMENT)

Mesure de réputation que l'Evêque de Genève ambitionne.

Annecy, janvier 1620 (1).

. . . . . .

On me mande de Paris que l'on m'y rase la barbe a bon escient, mais j'espere que Dieu la fera recroistre plus peuplee que jamais, si cela est necessaire pour son service *. Certes, je ne veux de reputation qu'autant qu'il en faut pour cela ; car, pourveu que Dieu soit servi, qu'importe que ce soit *par bonne* ou *mauvaise renommee* *, par l'esclat ou le descri de nostre reputation ? . . . .

* Cf. *Introd. a la Vie dev.*, Part. III, ch. VII.

* II Cor., VI, 8.

(1) Ce fragment appartient à une lettre postérieure à celle du 13 décembre 1619 (voir ci-dessus, p. 68), où le Saint parle pour la première fois à l'Evêque de Belley de la tempête soulevée contre lui à cause du mariage de M. de Foras. Après janvier, le calme commence à se faire. Telles sont les raisons de la date donnée à ces lignes.

MDCIII

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

(FRAGMENT)

Un « petit cœur » où le Saint veut loger lui-même l'Hôte divin.

Annecy, [janvier ou février 1616 ou 1620 (1).]

Ma tres chere Fille,

Je desire que vous disposies ma filleule a faire sa premiere Communion que je desire luy donner de ma

(1) Françoise de la Fléchère, filleule du Saint (voir tome XIV, note (1), p. 56), née le 22 juillet 1608, n'aurait pas eu huit ans accomplis aux Pâques de 1616. Peut-être cette date est-elle prématurée pour le présent fragment. Si elle

main pour ces Pasques prochaines. Je la prie qu'elle prepare son petit cœur pour estre le logis de Celuy qui la veut toute posseder. Enseignes-luy de bonne heure que pour loger un tel Hoste, il faut bien nettoyer son ame de toutes sortes de vices et imperfections, en l'ornant de toutes les vertus, singulierement de la devotion, amour, humilité.

. . . . . .

A Madame de la Flechere.

Revu sur une ancienne copie conservée à la Visitation de Turin.

est rejetée comme telle, nous ne pouvons proposer que 1620, l'Evêque de Genève étant absent d'Annecy pendant le Carême les trois années précédentes. L'enfant avait alors onze ans et demi, âge ordinaire à cette époque pour les premières Communions.

MDCIV

A MADAME ANGÉLIQUE ARNAULD, ABBESSE DE PORT-ROYAL A MAUBUISSON

Nouvelles de la mort de M. Arnauld et de la résignation des siens, données par la Mère de Chantal au saint Evêque. — Notre cœur, tiré « piece apres piece » vers Dieu. — Paternelle sollicitude pour les enfants du défunt. — La réforme de l'extérieur servant à celle de l'intérieur. — Comment combattre les pensées de vanité. — Faire toutes choses « tout bellement, » et ne pas se mettre en peine des saillies sans volonté. — Douce et gracieuse plaisanterie sur une « petite niaiserie. » — La discrétion du Directeur. — Conseils pour l'oraison. — Spécial intérêt pour Mme Le Maistre.

Annecy, 4 février 1620.

O ma tres chere Fille, que vous puis je dire sur ce trespas (1) ? Nostre bonne Mere de la Visitation (2) m'en a donné l'advis ; mais a mesme tems elle m'escrit qu'elle avoit veu madame vostre mere (3) et ma tres chere fille vostre seur Catherine de Gennes (4), braves, resolues et

(1) Antoine Arnauld, père de l'Abbesse, était mort le 29 décembre 1619.
(2) La Mère de Chantal.
(3) Catherine Marion (voir ci-dessus, note (2), p. 28).
(4) Mme Le Maistre.

vaillantes, et de plus, que M. de Belley avoit receu de vos lettres, par lesquelles vous luy tesmoignies vostre asseurance en cette occasion [1]. Je n'en doutois pas, ma tres chere Fille, que Dieu n'eust soin de vostre cœur en ces occurrences, et que s'il le blessoit d'une main, il n'appliquast son bausme de l'autre. *Il frappe et* guerit *, il *mortifie et vivifie* *; et tandis que nous pouvons lever les yeux et regarder dans la Providence celeste, l'ennuy ne nous sçauroit accabler.

* Job, v, 18.
* I Reg., II, 6.

Mais c'est donq asses, ma tres chere Fille : Dieu et vostre bon Ange vous ayant consolee, je n'y metz plus la main ; vostre *amertume tres amere est en paix* *, qu'est il besoin d'en plus parler ? A mesure que Dieu tire a soy, piece apres piece, les thresors que nostre cœur avoit icy bas, c'est a dire ce que nous y affectionnions, il y tire nostre cœur mesme * ; et puisque je n'ay plus de pere en terre, dit saint François *, je diray plus librement : *Nostre Pere qui es es cieux* *. Ferme, ma tres chere Fille, *tout est a* nous, *et* nous sommes *a Dieu* *.

* Is., XXXVIII, 17.
* Cf. Matt., VI, 21.
* S. Bonav., Legend. S. Franc. Ass., c. II.
* Matt., VI, 9.
* I Cor., III, 22, 23.

J'ay celebré pour cette ame, et celebre tous les jours avec memoire particuliere d'icelle devant Dieu. Mais, ma Fille, et nos Seurs Catherine de Sienne, Anne et Marie [2], que font elles, les pauvres filles ? Elles sont constantes, n'est ce pas ? car elles sont nos seurs. De M. d'Andilly [3] et de M. Arnauld mon filz [4], il n'en faut pas douter.

[1] Mgr Camus était fort connu à Maubuisson ; il admirait l'Abbesse, mais le lui laissait trop voir : « Je l'aime bien, parce qu'il est bon, » écrivait en 1621 la Mère Angélique à la Mère de Chantal, « mais il me brouille encore l'esprit avec ses... louanges, car mon méchant esprit s'y plaît, et j'ai peine à déchirer ses lettres qui sont de si beaux panégyriques. » C'était encore l'heureux temps où l'Abbesse de Port-Royal redoutait l'estime des autres et sa propre vanité !

[2] Les trois sœurs de la Mère Angélique (voir ci-dessus les notes [1], pp. 22 et 9, et [4], p. 8). La première s'appelait en réalité Catherine-Agnès ; le Saint en la nommant « Catherine de Sienne » veut sans doute la distinguer de Mme Le Maistre, ou Catherine de Gênes.

[3] Robert Arnauld (voir ci-dessus, note [1], p. 21).

[4] Né en 1597, Henri Arnauld se destinait à l'état ecclésiastique. Son protecteur, le nonce Bentivoglio, l'emmena à Rome en 1621 et le logea cinq ans dans sa propre demeure. Il était encore dans la Ville éternelle quand son frère Robert prit en son nom possession de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers (13 janvier 1624). Deux mois plus tard, il recevait le brevet de conseiller et d'aumônier du Roi. En 1627, le siège épiscopal de Toul étant vacant par la

Certes, quand je me souviens comme M. d'Andilly me parla de son petit François (1), j'en suis encor consolé. La paix de Dieu soit tous-jours au milieu de nos cœurs. *Amen.*

Je respons des-ormais a vos deux dernieres lettres, du 19 novembre et du 14 decembre. Il est vray, je suis merveilleusement accablé d'affaires ; mais vos lettres, ma Fille, ne sont pas des affaires, ce sont des rafraischissemens et allegemens pour mon ame : cela soit dit pour une bonne fois.

C'est beaucoup qu'exterieurement vous soyes plus observatrice de la Regle. *Dieu forma* premierement l'exterieur de *l'homme,* puis *il inspira le spiracle de vie* au dedans, *et* cet exterieur *fut fait en* homme *vivant* *. Les humiliations, dit nostre Seigneur, precedent et introduisent bien souvent l'humilité (2); continues en cet exterieur, qui est plus aysé, et petit a petit l'interieur s'accommodera.

* Gen., II, 7.

O Dieu, ma Fille, je voy vos entortillemens dans ces pensees de vanité ; la fertilité, jointe a la subtilité de vostre esprit, preste la main a ces suggestions ; mais dequoy vous mettes vous en peyne ? Les oyseaux venoyent becqueter sur le sacrifice d'Abraham : que faysoit-il ? avec un rameau qu'il passoit souvent sur l'holocauste, il les chassoit *. Ma Fille, une petite, simple prononciation de quelque parole de la Croix chassera toutes ces pensees, du moins leur ostera toute nuysance : O Seigneur, pardonnés a cette fille du viel Adam, car elle ne sçait ce

* Ibid., XV, 9-11.

mort de Charles de Tournay, Henri Arnauld fut désigné pour l'occuper, mais des querelles s'élevèrent, suscitées par le droit d'élire ; les Bulles du Pape ne vinrent pas, et après quatre ans d'attente, M. de Fiesque était choisi en remplacement de l'Abbé de Saint-Nicolas. Celui-ci remplit en 1645 une mission diplomatique à Parme, et poussa jusqu'à Rome (1646) pour calmer les contestations entre Innocent X et la maison des Barberini ; il fut même ambassadeur intérimaire en l'absence de M. de Fontenay. Rentré en France au printemps de 1648, il devint l'année suivante évêque d'Angers, et se montra toujours austère dans ses mœurs et charitable. Mais il fut pourtant l'un des quatre évêques qui refusèrent de signer le *Formulaire*. Il le signa ensuite, non sans quelque restriction, et mourut dans une grande vieillesse le 8 juin 1692.

(1) Voir ci-dessus, note (2), p. 26, et les Lettres MDLV, MDLVI.

(2) Cette idée de l'humiliation précurseur de l'humilité, se dégage de plus d'un texte de la Sainte Ecriture, mais aucun ne l'exprime aussi formellement. Les anciens éditeurs ont-il bien lu ces mots : « dit nostre Seigneur » ?

qu'elle fait *. O femme, voyla ton Pere sur la croix. Il faut chanter tout doucement : (*) *Deposuit potentes de sede, et exaltavit humiles* *. Je dis qu'il faut faire ces rejetz tout doucement, simplement, et comme si on les disoit par amour et non pour la necessité du combat.

* Cf. Luc., XXIII, 34.

* Ibid., I, 52.

Accoustumes vous a parler un peu tout bellement, et a aller, je veux dire marcher, tout bellement, a faire tout ce que vous feres, doucement et tout bellement ; et vous verres que dans trois ou quatre ans vous aures rangé tout a fait cette si subite soudaineté. Mais souvenes vous bien de faire ainsy tout bellement, et parles tout bellement es occasions ou la soudaineté ne vous pressera point et ou il n'y aura nulle apparence de la craindre : comme, par exemple, a vous mettre au lit, a vous lever, a vous asseoir, a manger, quand vous parleres avec nostre Seur Marie ou Anne, ou avec nostre Seur Isabelle (1) ; en somme, en tout et par tout, ne vous en dispenses point. Or, je sçai bien que parmi tout cela vous feres mille eschappees le jour, et que tous-jours ce naturel si actif fera des saillies ; mais il ne m'en chaut pas, pourveu que ce ne soit pas vostre volonté, vostre deliberation, et que tous-jours vous appercevant de ces mouvemens, vous taschies de les appayser.

Prenes bien garde a ce qui peut offencer le prochain et a ne rien descouvrir de secret qui luy puisse nuire ; et s'il vous arrive, taschés a reparer le tort, tant que vous pourres, sur le champ. Ces menuës envies ne sont rien, ains elles sont utiles, puis qu'elles vous font voir clairement vostre amour propre, et que vous faites l'acte contraire.

Mais, ma Fille, cet amour de la propre excellence n'est

(*) *Il a renversé les puissants de leurs trônes, et il a élevé les humbles.*

(1) Aux sœurs de l'Abbesse, le Saint joint ici une de ses plus chères Filles, Isabelle-Agnès de Châteauneuf, à peine âgée de dix-neuf ans, avait accompagné la Mère Angélique à Maubuisson pour y remplir, avec une rare prudence, les fonctions de Maîtresse des novices. Elle revint ensuite à Port-Royal dont elle ne connut que les beaux jours de foi et de ferveur, car elle mourut le 4 juin 1626. (Voir les *Mémoires pour servir à l'Histoire de Port-Royal*, Utrecht, 1742, tome I.)

il pas gratieux en cette fille que je vous ay tant recommandee et qui en verité m'est chere comme mon ame ? Car, qu'y a il de plus gentil que cette petite aversion, laquelle [provient] d'estre appellee fille de cette pauvre Mere (1) ? Mays demandes luy, je vous prie, si elle a encor point de sentiment dequoy je l'appelle ma Fille, et si elle voudroit point que je l'appellasse ma Mere ? O vray Dieu, qu'il luy a cousté d'effortz pour me dire cette petite niaiserie ! Certes, ma Fille, je ne sçai pas combien il luy couste, mais je ne voudrois pour rien du monde qu'elle ne me l'eust dit, puisqu'en cela elle a prattiqué une si profonde resignation et confiance envers moy.

Elle est de rechef encor plus aggreable quand elle me defend de dire ceci a cette pauvre Mere. O ma Fille, dites luy que ces menuës communications de son ame a la mienne entrent en un lieu d'ou elles ne sortent jamais qu'avec congé de celle qui les y met. Au reste, ma tres chere Fille, je ne sçai pas ce que cette fille m'a fait, mais je treuve ses miseres, qu'elle me descrit si naïfvement, si bien remarquees que rien plus. Or dites luy qu'elle m'escrive tous-jours simplement, et qu'encor qu'estant la aupres d'elle, elle ne m'eust jamais monstré des lettres qu'elle escrivoit a ses seurs, maintenant, si j'y estois, elle n'en feroit nulle difficulté ; car elle me connoist bien mieux qu'elle ne faysoit pas, et sçait bien que je ne suis pas d'humeur mesprisante.

Pour l'orayson, ma tres chere Fille, je treuve bon que vous lisies un peu dans vostre *Theotime* (2), affin d'arrester vostre esprit, et que de tems en tems, a mesure que vous appercevres que vous estes en distraction, vous disies tout bellement des paroles contraires a Nostre Seigneur. Mays voyes vous, ne vous estonnes pas de ces distractions : Si j'estois sainte, si je parlois au Pape, et semblablables ; car, pour estre fort vaines, elles n'en sont que plus parfaitement distractions, et n'y faut nul autre remede que de ramener doucement le cœur a son object.

Je vous ay respondu a tout, ma tres chere Fille. O Dieu,

(1) La Mère de Chantal.
(2) Le *Traitté de l'Amour de Dieu.*

salues un peu bien tendrement de ma part la pauvre chere seur aisnee (1) ; mon cœur regarde le sien avec compassion. Je sçai qu'il est tellement a Nostre Seigneur, que non pas mesme ce rude coup n'a sceu luy oster la paix interieure ; mays son ennuy et ses apprehensions auront esté grandes. Cette seur m'est chere tout extraordinairement.

Dieu soit a jamais nostre tout. *Amen*. Je suis en luy tout vostre, d'une façon que la seule Providence vous peut faire concevoir. *La grace, paix,* et *consolation du Saint Esprit soit avec vous*. Amen.*

* Cf. I Cor., I, 3 ; Act., IX, 31.

Annessi, le 4 febvrier 1620.

Mon frere (2) est tous-jours aupres de Madame. Oserois je saluer le petit frere Simon (3) et la chere petite seur (4) ? Mais ma fille Marie Angelique (5), certes, je la salue de tout mon cœur, et le bon M. Manceau (6), et, quand vous la verres, vostre grande amie et ma chere seur de la Croix (7).

Dieu soit au milieu de vostre cœur. *Amen*.

A Madame l'Abbesse de Port Royal.

(1) Catherine Le Maistre.

(2) Jean-François de Sales.

(3) Ce « petit frere » était né en 1603 et avait eu l'honneur d'être tenu sur les fonts du baptême par la marquise de Maignelais. Il suivit la carrière militaire, servit dans les carabins sous les ordres de son cousin Arnauld de Corbeville, et fut tué à la guerre, près de Verdun, en 1639.

(4) Madeleine (1607-1649) qui devait être plus tard Sœur Madeleine de Sainte-Christine. (Voir le tome précédent, note (3), p. 380.)

(5) Sœur Marie-Angélique de Saint-Paul de Thou (voir ci-dessus, Lettre MDCXXXVIII, et note (1), p. 65).

(6) Julien Manceau fut plusieurs années confesseur de l'abbaye de Port-Royal. Il lui laissa par testament quatre mille livres. Mort le 30 mars 1650, on l'inhuma à Saint-Jacques-du-Haut-Pas. (*Nécrologe de Port-Royal.*)

(7) Quelle était la « grande amie » d'Angélique Arnauld ? On ne saurait le dire.

MDCV

A MADAME ROUSSELET (1)

(INÉDITE)

Raison d'une lettre particulière à la destinataire. — Souhaits de bénédictions. Deux chères vertus, nées de la confiance en Dieu.

Annecy, 4 février 1620.

Ce n'est pas pour vous separer de monsieur vostre cher mari, que je vous escris separement et a l'un et a l'autre, Madamoyselle ma tres chere Fille, mais c'est par ce que l'inscription seroit trop grande si je la faysois a tous deux ensemble.

J'ay une continuelle memoire de vostre sainte dilection, et ne cesse point de vous souhaiter mille et mille benedictions, ne doutant point que reciproquement vous ne me recommandies souvent a la misericorde de Nostre Seigneur quand, en l'orayson, vous vous presentes devant sa face.

La paix et tranquillité du cœur, qui prennent leur origine d'une parfaite confiance en la bonté de Dieu et sont le lieu du Saint Esprit *, soyent aussi a jamais vos plus cheres compagnes. *Amen*.

* Cf. Ps. LXXV, 3.

Je salue monsieur vostre pere (2) de tout mon cœur, et suis sans fin,

Madamoyselle ma tres chere Fille,

Vostre tres humble et tres affectionné serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

4 febvrier 1620, Annessi.

(1) Tout ce que nous savons de la femme de Guillaume Rousselet (voir ci-après la lettre du 11 juin 1620), c'est qu'elle se nommait Marguerite Le Fèvre. Plusieurs passages de la déposition de son mari au Procès de Béatification de l'Evêque de Genève, nous la montrent objet de la sollicitude paternelle du Serviteur de Dieu. Il la dirigeait dans les voies spirituelles, la visitait et la consolait dans ses maladies, et même après sa mort lui fit sentir son pouvoir auprès de Dieu, car elle fut guérie d'une fièvre double-tierce mettant « sur son front un morceau de thoille... trempé dans le sang du Bienheureux. » (*Process. remiss. Parisiensis*, passim.)

(2) Au milieu des nombreuses familles de cette époque qui portaient le nom de Le Fèvre, il a été impossible de déterminer sûrement celle à laquelle appartenait le père de Mme Rousselet.

Je vous supplie de saluer de ma part monsieur vostre tres digne Curé (1) et l'asseurer de mon service plus humble. Mon frere est tous-jours aupres de Madame.

A Madamoyselle
Madamoyselle Rousselet.

Revu sur l'Autographe appartenant aux Filles de la Croix de Tréguier.

(1) Guillaume Rousselet nous apprend, dans sa déposition, qu'il était paroissien de Saint-Jacques de la Boucherie. Or, le curé d'alors se nommait Charles de la Saussaye. Fils d'Olivier de la Saussaye, seigneur de Brussolles, et de Madeleine Alleaume Compaing, il naquit en 1564 à Orléans. A l'Université de cette ville, il prit le degré de docteur en droit, et ses parents l'ayant fait voyager pour le détourner de la vie religieuse, il passa en Italie où il connut Baronius et Bellarmin. Au retour, il va étudier à Paris, y prend ses grades en théologie, est ordonné prêtre à Orléans, et devient curé de Saint-Pierre en Sentelée. A trente-trois ans, il est nommé doyen du Chapitre de la cathédrale. Le cardinal de Retz l'attira à Paris et lui fit donner en 1617 la cure de Saint-Jacques de la Boucherie; il y mourut le 21 septembre 1622 et fut enterré dans la chapelle de Saint-Charles. Il avait établi dans sa paroisse la confrérie de Saint-Charles Borromée où s'inscrivit François de Sales le 12 avril 1610, après avoir célébré la Messe à l'autel du Saint. M. de la Saussaye s'occupa des Filles de la Visitation, « lesquelles il régit et traita avec la même douceur qu'un pere fait ses enfants... Bien qu'il eust deux troupeaux à conduire, » continue le vieil historien, « sa paroisse et ses bonnes Religieuses, ce néantmoins il ne laissoit pas de prendre le temps pour prescher et consoler les Filles pénitentes, celles de la Magdelaine, de Montmartre, » etc. (*Abrégé de la vie et de la mort de Messire Charles de la Saussaye... Curé de Sainct Jacques de la Boucherie, par le sieur de la Saullaye*; Paris, MDCXXII. Voir aussi Villein, *Essai d'une histoire de la paroisse de Saint Jacques de la Boucherie*, Paris, 1758.)

MDCVI

A LA MÈRE DE CHASTEL
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE GRENOBLE (1)

Influence du mal physique sur le moral. — Une crainte du saint Fondateur. — Décision en faveur d'une infirme. — Regarder Dieu et non ses propres imperfections. — Ce que François de Sales apprit à la cour. — Fondations en France.

Annecy, 7 février 1620.

Ce papier va treuver vos yeux, pour saluer par leur entremise vostre cœur tres aymé du mien, ma tres chere

(1) L'ensemble des sommets contenus dans ces lignes convient parfaitement à la Mère de Chastel; de plus, dans sa Vie par la Mère de Chaugy, nous

Fille. Oh ! ce pauvre cœur, je le voy tout alangouri en la lettre que vous m'escrivistes le 12 decembre, que je receus fort tard. Mais je parle mal sans y penser, ma tres chere Fille : ce n'est pas vostre cœur qui est alangouri, c'est vostre cors ; et a cause de la liayson qui est entre eux, il semble au cœur qu'il a le mal du cors. Mon Dieu, ma Fille, ne vous tenes nullement chargee de souffrir ce qu'il faut que vous souffries : c'est pour la tressainte volonté de Dieu, qui a donné ce poids et cette mesure a vostre estat corporel ; mais l'amour sçait tout et fait tout ; il me rend (1), ce me semble, medecin.

Je suis grand partisan des infirmes, et ay tous-jours peur que les incommodités que l'on en reçoit n'excitent un esprit de prudence dans les Maysons, par lequel on tasche de s'en descharger, sans congé de l'esprit de charité sous lequel nostre Congregation a esté fondee, et pour lequel on a fait expres la distinction des Seurs qu'on y veut (2). Je favorise donq le parti de vostre infirme, et pourveu qu'elle soit humble et se reconnoisse obligee a la charité, il la faudra recevoir, la pauvre fille (3) ; ce sera un saint exercice continuel pour la dilection des Seurs.

O ma tres chere Fille, demeures en paix, ne vous amuses point a vos imperfections, mais tenes les yeux haut eslevés en l'infinie bonté de Celuy qui, pour vous contenir dans l'humilité, vous laisse vivre dans vos imperfections et infirmités. Ayes toute vostre confiance en sa

trouvons citée la dernière phrase du présent texte. La seule objection possible se tirerait du temps très long mis par la lettre du « 12 decembre » pour aller de Grenoble à Annecy ; cependant, elle n'est pas insoluble, si l'on songe aux modes de communication d'alors ; en outre, voir la note (1) de la page suivante.

(1) Bien que le sens demeure assez clair en lisant : « il *me* rend, » on peut se demander si l'Autographe ne portait pas : « il *se* rend... medecin. »

(2) La première Constitution marque en effet « les trois rangs des Seurs : » 1. les Choristes, « employees a l'Office sacré du chœur pour y chanter les Heu- « res ; » 2. les Associées « lesquelles, n'ayant pas les forces et les talens de « dire et chanter les Offices, sont neanmoins admises en la Congregation « pour y prattiquer les autres exercices spirituelz et tout le reste de la vie « religieuse ; » 3. les Sœurs Domestiques.

(3) Nous n'avons pu découvrir cette « pauvre fille » qui mérita, comme tant d'autres, par ses infirmités, les prédilections du saint Evêque.

Bonté, et il aura soin de vostre ame et de tout ce qui la regarde plus que jamais nous ne sçaurions penser.

Je serviray ce que je pourray monsieur N. (1); mais il faut advouer qu'en matiere de negociations et affaires, sur tout mondaines, je suis plus pauvre prestre que je ne fus jamais, ayant, graces a Dieu, appris a la cour a estre plus simple et moins mondain.

Demeures en paix, ma tres chere Fille, et vives toute en Dieu. Je salue tres cordialement nos cheres Seurs, et suis infiniment vostre, ma tres chere Fille. Nostre Mere a bien de la besoigne taillee en France, pour la multitude des Maysons qu'on demande (2).

VIVE JESUS ! et son nom soit beni es siecles des siecles. *Amen*. Vous estes ma tres chere Fille, et Dieu veut que j'aye de la consolation a le dire.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Le 7 febvrier 1620.

(1) Sans doute le même ami du Monastère de Grenoble que la Mère de Chastel avait recommandé au saint Fondateur lors de son passage en cette ville à son retour de Paris. François de Sales lui promit de s'y intéresser : « Mais sachez, ma Fille, » ajouta-t-il, « que ce ne sera pas sans me faire » violence, car je vois le monde d'un certain œil, que Dieu me fait la grâce » de devenir toujours plus simple et moins mondain parmi les artifices de la » cour. » (*Hist. de la Fondation de la Visitation de Grenoble.*)

(2) Ajoutons aux projets de fondations déjà mentionnés (tomes XVII, note (2), p. 141, et Lettre MCLXXIV, p. 162 ; XVIII, Lettre MCCCLXXXIII, et note (4), p. 137), les démarches faites au commencement de 1620 pour un établissement à Nevers et à Orléans. (Voir ci-dessus, Lettre MDLX, p. 41, et cf. *Lettres de Ste J.-F. de Chantal*, vol. I, p. 367.) Valence et l'Auvergne demandaient aussi des Filles de la Visitation.

MDCVII

A M. MARC-FRANÇOIS DE MALARMAY DE LAURAY (1)

La chose la plus agréable et salutaire en ce monde. — Affection paternelle et filiale entre l'Evêque de Genève et Mme de Rossillon. — Remerciements pour un présent. — Une amie de l'Abbesse de Baume. — Saint adieu.

Annecy, 8 février 1620.

Monsieur,

En fin il se faut consoler ; rien n'est si aggreable ni si salutaire en cette vie mortelle que de bien aymer Dieu, et pour Dieu le prochain. Je le voy, certes, et je sens que vous m'aymes cordialement et que vous y aves bien du playsir ; et croyes aussi, je vous prie, que de mon costé j'ay un contentement nompareil en l'extreme affection que Nostre Seigneur m'a donnee pour vous.

Et puis, voyla la tres chere seur qui de mesme ne respire presque que la bienveuillance de son beaufrere, et ayme filialement ce chetif Pere spirituel, de qui Dieu luy a

(1) Les Malarmay semblent s'être établis à Besançon au début du XVIe siècle. Ils s'y enrichirent rapidement et plusieurs d'entre eux occupèrent des places importantes dans le gouvernement de la cité. Charles-Quint les anoblit, et ils portèrent les titres de comtes de Rossillon et de seigneurs de Lauray. Ce dernier appartenait en 1620 à Marc-François de Malarmay, fils de Jean qui fut plusieurs fois co-gouverneur de Besançon, et de Philiberte d'Ernskerque. (D'après des *Notes de M. G. Gazier,* conservateur de la Bibliothèque de Besançon.) Nous savons par une lettre à Jean-François de Sales (6 juin 1620) que M. de Lauray fit connaissance avec le Saint à Paris, et Michel Favre a déposé *(Process. remiss. Gebenn.* (I), ad art. 51) qu'il vint à deux reprises en Savoie, séjournant plusieurs semaines dans le logis même de l'Evêque pour apprendre de lui à gouverner sa vie et son âme. De ses mains il reçut l'ordination sacerdotale, dans la chapelle de Sainte-Claire, le 19 décembre 1620. (R. E.) Il était déjà coadjuteur de son oncle Cléradius, abbé de Notre-Dame de Goailles. Cette abbaye, de l'Ordre de Saint-Augustin et sortie de celle d'Abondance, se trouvait à une demi-lieue de Salins ; Gaucher, seigneur de cette ville, la fonda en 1207. Le *Nobiliaire* de Varin (Bibl. de Besançon, Ms. 1187) note que Marc-François de Malarmay mourut « devant l'Abbé » ; il n'aurait donc jamais porté lui-même la crosse. Le même manuscrit ajoute que « M. de Lauray » fut « inhumé dans le caveau des Pères Jésuites du collège de Besançon. »

Comment Hérissant avait-il pu supposer que cette lettre a été écrite à Mgr Frémyot ? c'est ce qu'on ne s'explique pas. Tout prouve au contraire que l'adresse que nous donnons est juste.

donné une si entiere et parfaite amitié qu'elle ne se peut exprimer. Et si, il faut que je vous le die, mon tres cher Frere, (et ne voules vous pas ce tiltre cordial?) que cette pauvre me fait un peu de pitié, comme la voyant la es chams, un peu trop tristement solitaire (1). Mais, c'est son *calice ; ne faut il pas qu'*elle *le boive* *? Et puis, je m'imagine que vous luy escrives souvent, et alleges son tendre cœur par la communication des sentimens du vostre.

* Joan., xviii, 11

Mais n'attendes pas, mon cher Frere, que je vous face le remerciement que je devrois de vostre boëte toute pleine de parfums sacrés : seulement je vous asseure que j'estime plus ce present *que l'or et le topaze* *, car il vient de vostre dilection et ne rend que devotion.

* Ps. cxviii, 127.

Je me resouviens fort bien que j'allay visiter une damoyselle, grande amie de madame l'Abbesse de Baume (2); et elle sera donq la mienne puisqu'elle est la vostre, car les cœurs qui sont unis a un cœur ne peuvent qu'ilz ne soyent unis ensemble.

Mon frere ne se peut desprendre de la cour, ou le service et les faveurs de Madame l'attachent ; mais je puis bien respondre pour luy, qu'il est grandement vostre serviteur tres humble. Il faut que je m'arreste, puisque le porteur me presse.

Vives tous-jours uniquement en Dieu, mon tres cher et tres veritablement tous-jours plus cher Frere, et aymes continuellement mon ame, laquelle souhaite mille et mille consolations et prosperités saintes a la vostre, vous cherit et vous honnore invariablement.

Monsieur mon tres cher Frere, c'est la veritable profession de

Vostre tres humble, tres obeissant et tres fidele
frere et serviteur,

Franç^s, E. de Geneve.

Annessi, 8 febvrier 1620.

(1) Hélène-Ferdinande de Maillard-Tournon avait épousé le frère aîné du coadjuteur de Gouilles, Jean-Baptiste de Malarmay, comte de Rossillon. (Voir le tome précédent, note (1), p. 356.) Tandis que son mari était souvent retenu au service du duc de Savoie, elle demeurait au château de Rossillon, « un peu « trop tristement solitaire. »

(2) Marguerite de Genève (voir tome XV, note (1), p. 262).

MDCVIII

AU BARON PROSPER DE ROCHEFORT (1)

Heureuse naissance d'un petit-neveu de saint Bernard de Menthon. — Une pauvre femme pour laquelle on a trouvé un logis. — La retraite à Talloires de Benoît de Chevron ; soupçons de sa mère contre l'Evêque de Genève.

Annecy, 12 février 1620.

Monsieur,

Je me resjouis grandement avec vous et toute vostre mayson de la naissance de ce beau filz, auquel je souhaite toute sorte de benedictions et celle-la particulierement, de participer beaucoup aux vertus du glorieux saint Bernard, comm'il a le bonheur de participer a son sang. Tous vos justes contentemens, Monsieur, m'en donneront tous-jours, mon ame estant tellement affectionnee a la vostre qu'elle a tous-jours des ressentimens de vos sentimens, et des complaysans en vos playsirs, et des condoleances a vos douleurs ; comme, quand a celles ci, j'espere d'avoir un jours *(sic)* part en la gloire qu'elles vous apporteront, si vous les souffres avec l'humilité et charité que vostre bon Ange et vostre propre esprit vous suggerent, en l'union des travaux de Nostre Seigneur.

On a treuvé un logis et un' honneste compaignie pour cette pauvre femme, dont il vous plaira faire donner advis a M. Rosetain (2), affin que, s'il est tous-jours estimé expedient, on la dispose a se prævaloir de cett'occasion (3).

(1) Prosper de Menthon, baron de Rochefort en Bugey, seigneur de Château-Bochard, était né de François de Menthon, coseigneur d'Aubonne, et de Gabrielle de Rivoire. Sa première femme fut Philiberte-Emmanuelle de Genève, qu'il épousa en 1581. A une date qui nous est inconnue, Prosper se remaria avec Charlotte de Migieu (voir tome XVII, note (2), p. 231) dont il eut plusieurs enfants. Le seul fils du premier lit qui vécût à cette époque, Balthazard, portait le nom de « seigneur d'Escrivieux » (voir plus loin la lettre du 5 août 1620) ; le nouveau-né accueilli avec tant de joie par les siens et par François de Sales est donc certainement un fils de Prosper et de sa seconde femme, mais il dut mourir en bas âge, car on n'en trouve aucune trace dans les généalogies.

(2) Jean Rosetain, official forain en Bugey, qui sera destinataire.

(3) Voir plus loin la lettre du 5 août 1620.

Mays vous sçaves bien que le bon M. le Doyen de Chevron, mon cousin et vostre parent (1), que j'avois retenu des il y a trois ans en nostre profession ecclesiastique, estimant qu'il y pouvoit rendre plus de service a Nostre Seigneur, enfin s'est retiré a Talloyres, dans la vocation monastique. Dequoy c'est la verité quil communiqua premierement avec moy, sur le sujet du refus quil fit d'aller aupres de Madame (2), ou Monseigneur le Serenissime Prince le desiroit ; mais ce fut avec une resolution en laquelle il ny avoit plus aucun lieu de conseil. Cependant, madame de Chevron, ma bonne tante (3), a pensé jusques a present que j'avois esté l'autheur de cette retraitte ; qui a esté la cause que je ne suis point allé voir madame de Boege (4), en attendant que, par mesme voye, allant visiter l'une de ses *(sic)* dames, je puisse aussi visiter l'autre, estant si voysines comme elles sont ; et lhors je n'oublieray pas ce quil vous a pleu de me recommander, Dieu aydant, ayant tous-jours un desir invariable de vous pouvoir, par quelque preuve, asseurer,

Monsieur, que je suis et seray toute ma vie

Vostre tres humble et tres affectionné
serviteur et parent,

Franç^s, E. de Geneve.

XII febvrier 1620, Annessi.

(5) A Monsieur
Monsieur le Baron de Rochefort.

Revu sur l'Autographe appartenant à la famille de la Fléchère, à Saint-Jeoire (Haute-Savoie).

(1) Benoît de Chevron (voir le tome précédent, note (4), p. 158).

(2) Voir ci-dessus, Lettre MCCXXX, p. 78.

(3) Jeanne de Menthon, veuve d'Hector de Chevron. (Voir tome XIII, note (2), p. 344.) Celui-ci, cousin-germain de Françoise de Sionnaz, était donc l'oncle à la mode de Bretagne du saint Evêque de Genève.

(4) Fille de Jean-Amédée de Beaufort et de Claudine de Menthon-Rochefort, Françoise était cousine-germaine du destinataire. Elle avait épousé (contrat dotal du 20 novembre 1569) Sébastien-Balthazard de Montvuagnard, connu sous le nom de M. de Boège, qui la laissa veuve, sans postérité, en 1603. La vieille douairière habitait le château de Villard-Chabod, à Saint-Jorioz, sur les bords du lac d'Annecy, non loin de celui de Thônes, demeure de Mme de Chevron. Mme de Boège mourut, plus que septuagénaire, le 10 avril 1608. (Voir *Mém. de l'Acad. Salés.*, tome XVI, Annecy, 1893, pp. 159 seq.)

(5) L'adresse est de la main d'un secrétaire.

MDCIX

AU CHANOINE JEAN-FRANÇOIS DE SALES, SON FRÈRE

(INÉDITE)

Vent en poupe et faveurs princières. — Démarches à Rome. — François de Sales voudrait savoir à quoi Son Altesse désire l'employer. — Trois sortes de gens qui ne témoignent pas de joie de la promotion de Jean-François à la coadjutorerie. — Ceux qui s'en réjouissent.

Annecy, 16 février 1620.

Voyla ma procuration (1), mon tres cher Frere, et le Memoire des choses qui me semblent a propos d'estre remonstrees a Rome ; mais puisque vous aves le vent en pouppe et que tout le monde sçait cette affaire par dela, je pense que les faveurs de Son Altesse et de Messeigneurs les Princes osteront toute difficulté. Le *gratis* est d'importance, et l'acceleration ; a quoy vient a propos que, comme je croy, monsieur l'Ambassadeur sera favorable (2), et si Madame fait recommander l'affaire a Monseigneur le Nonce, auquel neanmoins j'escriray dans peu de jours (3).

(1) Elle avait été passée à Annecy le 14 février, en présence de Claude de Quoex, Georges Rolland, François Favre, Germain Pilliod, Jacques Duret, notaire, et Philibert Roget, official. Par cette procuration, l'Evêque de Genève, dans l'impossibilité de se rendre lui-même à Rome, nommait trois témoins chargés de le représenter dans l'examen de la cause de la coadjutorerie de son frère Jean-François (cf. ci-dessus, Lettre MDXCI, p. 101) et d'obtenir certaines faveurs du Saint-Siège (voir la lettre suivante). Les procureurs choisis furent : Gédéon de Grimaldi, fils de Jean-Antoine de Farges, Etienne Jarcellat, dit Beybin (voir ci-après, note (1), p. 139), et Antoine Quartery qui sera destinataire, tous trois résidant alors à Rome. (D'après le document original conservé à Rome, Archives Aldobrandini.)

(2) L'abbé Philibert-Alexandre Scaglia, ambassadeur à Rome. (Voir tome XVII, note (2), p. 197.)

(3) Nous n'avons pas la lettre que le Saint écrivit à Pierre-François Costa, nonce à la cour de Savoie depuis 1606 (voir tome XIII, note (1), p. 251) ; mais nous savons que le 1er mars suivant, celui-ci avertissait le Cardinal Secrétaire d'Etat que « Leurs Altesses » songeaient « à supplier Sa Sainteté de nommer coadjuteur de Monseigneur l'Evêque de Genève un sien frère, aumônier de Madame. » (Lettre du cardinal Borghese au Nonce, 21 mars 1620, Archiv. Vaticanes, *Nunz. di Savoia,* vol. 40.)

Voir à l'Appendice II, la lettre de Christine de France au cardinal Borghese, 1er mars 1620, et celle du Prince de Piémont à l'abbé Scaglia, 19 mars.

Nostre monsieur de Quoex (1), dit quil ne faut rien que la procure que j'ay faite, et que la chose soit vivement sollicitee ; pour cela, j'escris a monsieur Beybin *, qui est non seulement de ce diocese, mais curé de Saint Germain de la Chevre (2) et respondant de Dumont (3), et voysin de monsieur l'Abbé de Cheysery (4), et fort dependant de Monsieur de Bourges (5).

* Epist. seq.

C'est la verité qu'il est expedient que je n'aille pas a Turin qu'apres Pasques et le Sinode, s'il se peut (6), et particulierement s'il faut que l'information *super vita et moribus* se face en cette ville. Je voudrois bien sçavoir, s'il se peut, en quoy Son Altesse me veut employer, selon que monsieur Cavoret (7) vous a dit ; mais si vous le pouves tirer, quand vous m'escrires il ne sera pas besoin de me marquer sinon en tierce personne, comme par exemple : L'amy sera employé en telle et telle chose.

Je vous envoyeray au premier jour les lettres de remerciement, ne le pouvant maintenant.

Presque tout le monde icy tesmoigne de la joye de vostre promotion, et ceux qui ne la tesmoignent pas sont de trois sortes : les uns, parce qu'ilz ont opinion que c'est tout a fait pour m'oster d'icy, et ilz nous voudroyent tous deux ; les autres, parce que cela leur est tellement

(1) Claude de Quoex (cf. note (1) de la page précédente).

(2) Dans sa *Topographie*, Guigue donne ce nom à Saint-Germain-de-Joux (arrondissement de Nantua), qui est bien la localité désignée par François de Sales et dont il visita l'église le 29 octobre 1605. Etienne Jarcellat-Beybin (voir ci-après, note (1), p. 139) était alors titulaire de cette cure, tout en résidant à Rome.

(3) Peut-être Philibert Dumont, greffier de l'officialité jusqu'en 1622. (Voir tome XIII, note (1), p. 158.)

(4) Gaspard Perrucard de Balloo (voir ci-dessus, note (3), p. 78).

(5) Outre le prieuré de Nantua, André Frémyot, archevêque de Bourges, possédait encore d'autres bénéfices dans le pays de Gex.

(6) Ce voyage n'eut pas lieu.

(7) Ecuyer ordinaire du duc de Savoie et grand-croix de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Louis Cavoretto, fils de Christophe, comte de Pecetto, rendit d'éminents services à son prince, soit pendant la paix, soit surtout pendant les longues guerres de ce règne. En récompense, Charles-Emmanuel, par patentes du 17 janvier 1626, érigea le fief de Salussola en marquisat, pour lui et ses descendants ; déjà en 1625, il l'avait nommé colonel de trois mille hommes de pied de la garde ducale. (Turin, Archiv. de l'Etat, *Registres des Patentes* et *Registres du contrôle des Finances*.)

inopiné, qu'a l'abord ilz ont eu peine de le croire ; et les autres, qui sont fort peu et si peu que ce n'est rien, par envie, jalousie et amertume de cœur. Mais messieurs du Chapitre, et particulierement monsieur le Prevost (1), ont grande joye dequoy l'on prend du sein de l'Eglise leurs Evesques. Messieurs du Conseil et toute la ville, tout cela est en joye, et chacun l'appreuve encor plus parce que cela s'est fait sans brigue ni recherche. Le bon monsieur du Chatelart (2) en eut la premiere nouvelle, c'est a dire deux jours devant moy, de sorte qu'on commença d'en parler avant que j'en sceusse rien. En un mot, il faut si bien faire, et si saintement et si humblement, que la gloire en demeure a Dieu.

Je vous envoyeray mes Bulles par mon neveu (3), ou par autre premiere commodité, affin que s'il y avoit quelque chose qui servit, on le prit ; mais on sçait tout cela en chantant. Je n'escris a personne, car je n'en ay nul loysir, et il faut faire partir cette procure et ce Memoire, qui est l'essence de l'affaire. Il n'est point besoin de placet a Rome, la lettre de Son Altesse a l'Ambassadeur suffit ; mais il le faut avoir pour la possession, que le Senat ne permettroit pas sans cela.

Dieu soit au milieu de vostre ame. *Amen.*

XVI febvrier.

A Monsieur de Boysi.

Revu sur une ancienne copie conservée à la Visitation de Rome.

(1) Louis de Sales, cousin du saint Evêque. (Voir tome XII, note (1), p. 6.)

(2) Pierre-François de Rossillon, l'un des aumôniers de la princesse de Piémont. (Voir ci-dessus, p. 79.)

(3) Probablement Melchior de Sales (voir ibid., Lettre MDLXXX, et note (4), p. 81).

MDCX

A M. ETIENNE JARCELLAT-BEYBIN (1)

(INÉDITE)

Prière de s'intéresser à l'affaire de la coadjutorerie de Jean-François de Sales qui doit se traiter en Cour de Rome.

Annecy, 17 février 1620.

(2) Mio Signore,

Sua Altezza havendo favorito mio fratello della nomina alla coadiutoreria di questo Vescovato *cum futura successione*, hò creduto che V. S. mi renderebbe volontieri questo buon ufficio d'intraprenderne la sollecitatione, gia che la di lei nascita in questa diocesi e l'amicitia che suo padre et i suoi fratelli (3) mi hanno professata,

---

(2) Monsieur,

Son Altesse ayant fait à mon frère la faveur de le nommer à la coadjutorerie de cet Evêché avec future succession, j'ai pensé que Votre Seigneurie me rendrait volontiers le service d'en entreprendre la sollicitation, d'autant plus que votre naissance en ce diocèse et l'amitié que votre père et vos frères (3) m'ont toujours témoignée

(1) Le Saint lui-même indique le destinataire de la présente lettre dans celle du 16 février : « J'écrirai à M. Beybin, » mande-t-il à son frère. Ce fut en effet Etienne Jarcellat, dit Beybin, qui s'occupa à Rome de l'affaire de la coadjutorerie de Jean-François de Sales, et fut l'un des trois témoins appelés à déposer dans l'examen de cette cause, en présence du cardinal Aldobrandini, le 30 mai 1620. (Cf. ci-dessus, note (1), p. 136.) Etienne, docteur en droit civil et canonique, étudiait déjà dans la capitale du monde chrétien en 1613 ; c'est là qu'il fut ordonné prêtre par dimissoires du 21 septembre de la même année. Sans quitter cette ville, il devint prieur de Léat (1631) et d'Anglefort (1634). Il meurt en août 1651, âgé d'environ soixante-trois ans. (R. E.)

(2) L'italien de ce texte ne semble pas être celui du Saint ; très probablement nous n'avons là qu'une traduction de la lettre française qu'il écrivit au savoyard Beybin. Mais l'Autographe est perdu, et seule une copie italienne a été conservée.

(3) Honorable Jean Jarcellat, dit Beybin, habitait ainsi que ses enfants la paroisse de Saint-Germain-de-Joux, dont son fils Etienne fut curé (voir la

l'inviterà a farlo. Et perciò io la prego di tutto cuore a volerlo fare con affetto et a contribuirci una buona diligenza, poichè Sua Altezza e Monsignore il Prencipe desiderano ardentemente che la cosa riesca ben presto, per qualche degna consideratione che risguarda il loro contento e servigio. E potrà V. S. sicuramente impegnare la mia parola, che noi non habbiamo impiegato in questa materia nè artificio di corte, nè importunità, nè dimanda o richiesta.

La mensa episcopale è picciola, la diocesi grande et onerosa ; perciò, se mio fratello potrà ritenere i suoi beneficii tanto che durerà la coadiutoreria, sarà molto a proposito (1). V. S. dunque ci oblighi della condotta di

---

vous inviteront à le faire. Je vous prie donc instamment de vouloir bien vous en occuper avec affection et toute diligence ; car Son Altesse et Monseigneur le Prince désirent beaucoup que l'affaire réussisse promptement pour de dignes considérations qui regardent leur satisfaction et service. Votre Seigneurie pourra en toute assurance engager ma parole pour attester que nous n'avons employé en ceci ni artifice de cour, ni importunité, ni demande ou requête.

La mense épiscopale est petite, le diocèse est grand et onéreux ; c'est pourquoi, si mon frère pouvait garder ses bénéfices pendant la durée de la coadjutorerie, ce serait fort à propos (1). Que Votre

lettre précédente, p. 137). Jean-Claude Jarcellat, qui résigne ce bénéfice en 1643, doit être un cadet de la même famille ; en 1629, il était recteur de la chapelle de Passin à Songieu, dont il avait reçu l'institution, n'étant que simple clerc, le 21 mai 1617. (R. E.) Il devint ensuite chanoine de Saint-Pierre de Genève, official de l'évêché, et, en 1635, prieur de Talissieu ; il vivait encore en 1650. (Guichenon, *Hist. de Bresse et de Bugey,* 1650, Partie II, continuation, p. 107.)

(1) Jean-François de Sales, chanoine et chantre de la cathédrale de Saint-Pierre de Genève, était encore recteur du Petit-Bornand, suivant la permission accordée aux membres du Chapitre de pouvoir, « vu l'exiguité de leurs prébendes, » garder avec leur canonicat, qui « n'atteignait pas les quarante écus, » une cure du diocèse. Si le saint Evêque demande que son frère soit autorisé à jouir de ses bénéfices, c'est à cause de l'insuffisance de la mense épiscopale qui, au témoignage d'Etienne Beybin, « ne dépasse pas les douze cents écus, monnaie de Savoie, lesquels, réduits en monnaie de la Chambre Apostolique, monteront à six cents ducats... Anciennement, » ajoute-t-il, « l'Evêché avait quatre ou cinq mille écus de revenu ; mais aujourd'hui, les Genevois en sont les détenteurs. » *(Procès-verbal de l'examen* du 30 mai 1620, indiqué note (1) de la page précédente, conservé à Rome, Archives Aldobrandini.)

questo affare secondo la confidenza ch'io ne piglio, e mi tenga,

Signor mio, per

Suo ben humile et affettionatissimo confratello e servitore,

Franc°, V. di Ginevra.

XVII Febraro 1620, Annessi.

Revu sur une ancienne copie conservée à l'Archevêché de Naples.

Seigneurie veuille donc nous obliger en se chargeant de la conduite de cette affaire, selon la confiance que je prends de vous en prier, et tenez-moi,

Monsieur, pour

Votre bien humble et très affectionné confrère et serviteur,

François, Evêque de Genève.

17 février 1620, Annecy.

MDCXI

A MADAME DE GRANIEU (1)

Deux mots seulement à la destinataire, pour avoir le temps d'écrire à d'autres. — Humilité et patience. — M. de Boisy, évêque. — A quoi François de Sales emploiera son loisir.

Annecy, 17 février 1620.

A vous, ma tres chere Fille, il ne faut point de ceremonie, car Dieu ayant rendu mon cœur si fortement serré au vostre, il n'y a plus d'entredeux, ce me semble. C'est pour vous dire que je ne vous escris que ces deux motz, reservant le loysir pour escrire a d'autres a qui il faut faire responce *.

* Vide Epist. seqq.

(1) Les allusions contenues dans cette lettre, surtout la mention de « M. de « Boysi, vostre hoste, » désignent avec certitude Laurence de Fertus, dame de Granieu, pour destinataire. (Voir tome XVII, note (1), p. 195.)

Mais que sont ilz ces deux motz ? Humilité et patience. Ouy, ma tres chere Fille, et tous-jours, certes, plus chere Fille. Vous estes environnee de croix tandis que le cher mary a du mal (1) : or, l'amour sacré vous apprendra qu'a l'imitation du grand Amant, il faut estre en la croix avec humilité, comme indigne d'endurer quelque chose pour Celuy qui a tant enduré pour nous, et avec patience, pour ne point vouloir descendre de la croix qu'apres la mort, si ainsy il plait au Pere eternel. O ma tres chere Fille, recommandes moy a ce divin Amour crucifié et crucifiant, affin qu'il crucifie mon amour et toutes mes passions, en sorte que je n'ayme plus que Celuy qui, pour l'amour de nostre amour, a voulu estre douloureusement mais amoureusement crucifié.

Mon frere de Boysi, vostre hoste (2), s'en va estre evesque pour me succeder, Madame l'ayant ainsy desiré et Son Altesse voulu, sans que jamais, ni directement ni indirectement, je l'aye recherché. Cela me fait esperer un peu de repos pour escrire encor je ne sçay quoy du divin Amant et de son amour (3), et pour me preparer a l'eternité.

Ma tres chere Fille, je suis incomparablement vostre serviteur tres humble, et de monsieur vostre mary, et de monsieur C. (4), mais sur tout de vostre chere ame, que Dieu benisse. *Amen.*

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

Le 17 febvrier 1620.

(1) François de Gratet, seigneur de Granieu (voir le tome précédent, note (1), p. 341).

(2) C'est sans doute au retour de Paris, lors du passage à Grenoble, en octobre 1619, que Jean-François de Sales avait logé chez Mme de Granieu. Le 5 juin suivant, la noble dauphinoise venait passer quelques jours à Annecy, et « ce ne sera pas sans parler de vous avec affection, » écrit le Saint à son frère.

(3) On se rappelle que le saint Evêque avait plusieurs ouvrages en projet, tels que l'*Histoire théandrique,* le *Traité de l'Amour du prochain,* etc. (Voir tomes I, p. LIII, et XIV, p. 126.) Il en sera parlé plus en détail dans une note ultérieure.

(4) Serait-ce M. de la Coste, soit Louis de Simiane, cousin de Mme de Granieu ? (Voir le tome précédent, note (1), p. 220.)

MDCXII

A MADAME DE VEYSSILIEU (1)

Double raison pour le Saint d'aimer une postulante. — Confiance en Dieu, et nous ne serons pas confondus.

Annecy, 17 février 1620.

Cette fille me sera chere, venant de la main de la providence de Dieu, et sur vostre recommandation (2), ma tres chere Fille, qui m'est de tres grande estime en toute façon. Playse a cette mesme Bonté celeste de respandre ses graces sur nous, affin que nous suivions tous les sacrés attraitz de sa sainte vocation.

Je n'ay encor point parlé a monsieur N. (3); mais, a veuë de païs, je ne laisse pas de vous dire, ma tres chere Fille, que vous tenies la teste hautement relevee en Dieu et les yeux dans l'eternité bienheureuse qui vous attend. Qu'est ce qui peut nuire aux enfans du Pere eternel qui ont confiance en sa debonnaireté? *En toy, Seigneur, j'ay mon esperance* *; disons bien cecy, ma tres chere Fille, mais disons le souvent, disons le ardamment, disons le hardiment, et ce qui s'ensuit nous arrivera : *Je ne seray point confondu* *. Non, ma Fille, ni pour cette vie, ni pour la future, jamais nous ne serons confondus. *Esperes en* Dieu, *faites bien* *, et continues vos exercices; aymés les pauvres, et demeures en paix.

* P. xxx, 1.

* Ibid.

* Ps. xxxvi, 3.

(1) Le 17 février, Hercule de Ripand, seigneur de Rajat, signe le contrat de réception de sa fille Marguerite entrant au noviciat du Monastère d'Annecy. La destinataire est par là même clairement désignée, puisque Mme de Veyssilieu était tante de la nouvelle prétendante.

(2) Sœur d'Anne-Thérèse de Rajat (voir ci-dessus, note (4), p. 104), Marguerite prit l'habit religieux, avec le nom de Marguerite-Agnès, le 6 avril 1620, à l'âge de vingt-cinq ans, et fit profession le 13 juin 1621. Elle fut envoyée à la fondation de Marseille (1630), et ensuite au monastère d'Aix, où elle décéda le 15 août 1633. (*Livre du Noviciat et de Comment*, du 1er Monastère d'Annecy.)

(3) Très probablement M. d'Ulme, confesseur de la Visitation de Grenoble, venu à Annecy à la même époque. (Voir ci-après, Lettre MDCXIV, p. 145.)

Pour moy, je cheris vostre cœur de plus en plus, je le benis de plus en plus, et suis en verité de plus en plus

Vostre tres humble serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Ce 17 febvrier 1620.

MDCXIII

A MADAME DE JOMARON (1)

(INÉDITE)

La consolation d'une paternité spirituelle. — « Trois vertus colombines que Jesus Christ recherche en ses amantes. » — Surcharge de correspondance.

Annecy, 17 février 1620.

Il est vray, vous l'aves desiré et je l'ay accepté : vous estes ma tres chere Fille, et j'en ay de la consolation, estimant que vos bons souhaitz devant Dieu ne serviront pas peu pour impetrer sa misericorde sur mon ame, laquelle aussi reclame souvent cette mesme Bonté sur la vostre, affin qu'elle soit toute sainte, et qu'en verité elle marche en douceur, humilité et simplicité interieure, qui sont les trois vertus colombines que le divin Espoux Jesus Christ recherche en ses amantes. Alles donq ainsy, ma tres chere Fille, et parmi ce tracas du monde tenes vostre cœur ou vous aspires, dans le sein de la debonaireté de ce grand Dieu, en sa sainte gloire æternelle.

Je vous escris ces motz sans loysir ni haleine, pour la multitude des responses quil faut que je face ; mais je ne

(1) Gaspard Jomaron, contrôleur des guerres, conseiller du Roi, fut anobli en 1603 ; il teste le 11 juin 1617. Est-ce à sa veuve, Anne Thomé, d'une famille de Romans, que le Saint s'adresse, ou à la femme de son fils Jean, Anne de Rue, fille de Joachim de Rue et d'Alix du Vache ? Les données sûres nous manquent pour trancher la question. Anne de Rue vivait encore le 9 septembre 1641, date du testament de son mari, seigneur du Merlet et de la Roche-de-Glun, conseiller au Parlement de Grenoble (1608), et ensuite au Conseil souverain de Chambéry lors de l'occupation française (1630). (D'après des *Notes de M. le comte de Terrebasse.)*

les envoye pas sans un'extreme affection que j'ay pour vous, puisqu'il plait a Celuy, ma tres chere Fille, qui m'a rendu, en son divin bon playsir,

Vostre tres humble serviteur,

Franç^s, E. de Geneve.

XVII febvrier 1620, Annessi.

A Madamoyselle
Madamoyselle de Jomaron.

Revu sur l'Autographe conservé à Albano Laziale (Italie), au Scolasticat des PP. Oblats de Saint-François de Sales.

MDCXIV

A LA MÈRE DE CHASTEL
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE GRENOBLE

(FRAGMENT)

Prochaine entrée au noviciat d'une sœur de la Mère de Chastel. Le bon cœur de M. d'Ulme ; ce qu'il voudrait savoir.

Annecy, 17 ou 18 février 1620 (1).

Ma tres chere Fille,

Vous me seres bonne, s'il vous plait, de m'excuser si je vous escris peu ; mais vous estes trop ma chere fille pour user d'excuses envers vous.

La chere seur viendra donq icy samedi, a ce que monsieur le President vostre beaufrere (2) m'a fait dire, et croyes qu'elle sera parfaitement la bien venue, car je la cheris d'une dilection incomparable (3).

Nous avons parlé, le bon M. d'Ulme et moy, et nous

(1) La sœur de la Mère de Chastel fut admise à la Visitation d'Annecy en février 1620, ce qui fixe la date de cette lettre, envoyée sans doute avec les trois autres du 17, également destinées à Grenoble.

(2) Georges de Loubéraïse (voir tome XV, note (2), p. 86).

(3) L'Evêque de Genève témoigne cette « dilection incomparable » à la Sœur Claude-Cécile de Chastel (voir tome XIV, note (1), p. 18) en prenant un soin paternel de son âme, s'astreignant à venir tous les huit jours lui faire rendre compte de sa conscience.

n'avons rien conclu, sinon qu'il attendra jusques a ce que vous soyes en Chalamont (1), coulant ainsy le tems doucement ; et entre ci et la, Dieu luy mesme accommodera toutes choses, ainsy que nous devons esperer. Je treuve bien en luy le bon cœur que vous me dites, et pour cela il faut grandement l'honnorer et cherir. En somme, il voudroit sçavoir en quelle qualité on le tient (2), et croy qu'il voudroit celle de Pere spirituel, pour deux raysons : l'une, parce que l'amour. . . . . .

(1) Située sur une hauteur dominant Grenoble, la vigne de Chalamont appartenait à Mmes de Sautereau et de la Perrière. Cet emplacement avait été choisi par la Mère de Chantal elle-même et elle en passa l'acte d'acquisition le 3 mai 1618. Christine de France posa la première pierre du nouveau monastère le 19 octobre 1619 ; mais ce fut seulement le 30 septembre 1621 que la Communauté put en prendre possession. *(Hist. de la Fondation de la Visitation de Grenoble.)*

(2) Voir ci-dessus, Lettre MDXCIII, p. 104, et ci-après, celle du 2 avril à la même destinataire. Cf. aussi la lettre d'Artus de Lionne au Saint, du 1er février 1620, tome XVIII, Appendice I, p. 432.

MDCXV

A LA MÈRE FAVRE
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE LYON (1)

Comment entendre un « document » du saint Fondateur. — Avantages du *Directoire spirituel ;* où conduisent ses multiples exercices. — Conseils à la Maîtresse des novices.

Annecy, 22 février 1620.

. . . . . .

* Entretien XVI (tom. VI, p. 300).

Or sus, je vous dis, ma tres chere Fille, que si j'ay dit en quelque Entretien * : douze heures dans la mayson

(1) Il y a plusieurs probabilités que ces lignes s'adressent à la Mère Marie-Jacqueline Favre ; nous en citerons une seule. Une lettre de la Mère de Chantal, datant de la même époque, nous apprend qu'au Monastère de Lyon, quelques esprits redoutaient de s'assujettir au *Directoire spirituel (Lettres*, vol. I, p. 365). La Supérieure de Bellecour consulta certainement le saint Fondateur à ce sujet, et c'est en réponse à sa demande qu'il dut écrire le passage, plus tard extrait de cette lettre pour être imprimé à la fin du *Directoire* sous ce titre : *Avis sur le Directoire.*

pour une au parloir, j'ay dit ce qui seroit desirable, s'il estoit prattiquable. On dit souvent de telles propositions qui se doivent entendre commodement, c'est a dire quand les choses se peuvent bonnement faire, selon les lieux, les personnes et les affaires que l'on a. Demeures donq en paix, et faites valoir ce document, sagement, prudemment, non durement ni rigoureusement, ni ric a ric.

Le *Directoire* du noviciat propose quantité d'exercices, il est vray, et il est encor bon et convenable pour le commencement de tenir les espritz rangés et occupés ; mays quand, par le progres du tems, les ames se sont un peu exercees en cette multiplicité d'actes interieurs et qu'elles sont façonnees, desrompues et desengourdies, alhors les exercices s'unissent a un exercice de plus grande simplicité : ou a l'amour de complaysance, ou a l'amour de bienveuillance, ou a l'amour de confiance, ou de l'union et reunion du cœur a la volonté de Dieu ; de sorte que cette multiplicité se convertit en unité. Et de plus, s'il se treuve quelque ame, voire mesme au noviciat, qui craigne trop d'assujettir son esprit aux exercices marqués, pourveu que cette crainte ne procede pas de caprice, outrecuydance, desdain ou chagrin, c'est a la prudente Maistresse de les conduire par une autre voye, bien que pour l'ordinaire celle ci soit utile, ainsy que l'experience le fait voir.

Vives toute a Dieu, en paix, en douceur, courageusement et saintement, ma tres chere Fille.

Je suis en luy parfaitement vostre, tout a fait.

Franç^s, E. de Geneve.

Le 22 febvrier 1620.

MDCXVI

AU BARON LOUIS DE LA TOURNETTE (1)

Un vieil ami de M. de Boisy. — Concurrents pour la chapelle Sainte-Catherine ; pourquoi le Saint ne peut favoriser le fils du destinataire.

Annecy, 23 février 1620.

Monsieur,

Je loue Dieu et vous remercie humblement de la paix et douceur que vous aves donnee a vostre curé qui, je m'asseure, l'employera a rendre meilleur service a l'Eglise (2). Et ne puis que recevoir a beaucoup de faveur la memoire qu'il vous plait d'avoir de la ferme et reciproque amitié de nos peres (3), laquelle, de ma part, je cultiveray fort affectionnement en toutes les occasions esquelles mon pouvoir s'estendra, de vous rendre service.

Que si la chapelle dont vous m'escrives estoit en ma main (4), tres volontier je la contribuerois a vostre contentement, pour la retraitte de monsieur vostre filz, Religieux en Soüisse (5). Mays monsieur le Doyen la possedera encor toute l'annee de son noviciat, apres laquelle il en veut disposer en faveur d'un parent qui luy est si proche,

(1) Louis de l'Alée, baron de la Tournette depuis 1613 (voir les tomes XI, note (1), p. 7 ; XV, note (1), p. 300, et Appendice II, p. 413). Le Registre paroissial de l'église Saint-Maurice nous donne la date de sa sépulture, le 20 avril 1624 ; il avait alors soixante ans.

(2) Le destinataire possédait plusieurs seigneuries en divers lieux ; aussi n'est-il pas possible de désigner le curé en question.

(3) Ami de François de Sales, seigneur de Boisy (voir tome XI, note (1), p. 117), le père du baron de la Tournette se nommait François de l'Alée, seigneur de Songy par sa mère, Catherine Revil de Saint-Sylvestre, femme d'Amé de l'Alée. Il épousa Jeanne-Marine de Chabod-Jacob, et fut maître-auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie, conseiller d'Etat, trésorier du duc de Nemours, enfin trésorier général de Savoie.

(4) La chapelle de Sainte-Catherine, attenante à l'église du prieuré de Talloires, dont Benoît de Chevron, doyen du Chapitre de Notre-Dame de Liesse, était recteur. (Voir le tome précédent, notes (2), (4), p. 158.)

(5) Nous ne connaissons pas de fils de Louis de l'Alée qui ait été Religieux. Peut-être son aîné, François, avait-il fait un noviciat dans un monastère de Suisse avant d'entrer dans le clergé séculier. Il fut prêtre le 23 septembre 1628 et posséda un canonicat au Chapitre de Saint-Pierre de Genève.

et a vous, Monsieur, que quand il me l'a eü nommé et dit ses raysons, il m'a osté tout a fait le courage d'interceder pour tout autre (1). Et mesme que monsieur de Menthon, de la nomination duquel est ladite chapelle, præferera aussi celluy-la a quicomque pourroit venir, puisqu'il luy est aussi proche qu'a vous, Monsieur, qui sous la faveur de Son Altesse ne tarderes pas, comme j'espere, beaucoup sans avoir des autres bonnes commodités pour monsieur vostre filz ; et moy, je desireray tous-jours le bonheur de m'y pouvoir employer.

Ce pendant, Monsieur, cette mesme amitié ancienne qu'il vous a pleu de me marquer, m'oblige a vous communiquer lhonneur que Son Altesse a fait ces jours passés a mon frere qui est aupres de Madame, l'ayant nommé mon coadjuteur et successeur en cett' Evesché, avec une gratification d'autant plus honnorable que ça esté sans que je l'aye jamais ni demandee ni fait demander. De sorte, Monsieur, qu'a mon manquement, vous aures un autre Evesque qui, estant mon frere, sera ensuite comme moy,

Vostre tres humble et tres affectionné serviteur,

Françs, E. de Geneve.

XXIII febvrier 1620.

(2) A Monsieur
Monsieur le Baron de la Tornette,
Conseiller d'Estat de S. A. et son Ambassadeur ordinaire
en Souisse.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation du Mans.

(1) La cousine-germaine du baron de la Tournette, Charlotte-Emmanuelle de Chabod, avait épousé Bernard de Chevron, frère du doyen, et neveu de Bernard de Menthon (voir tome XIII, note (1), p. 310). C'est à l'aîné de leurs fils, Henri-Sigismond, qu'on voulait donner la chapelle de Sainte-Catherine ; mais comme il avait à peine dix ans, le duc de Savoie lui-même demanda, par son ambassadeur à Rome, une dispense en sa faveur (Lettre du 30 décembre 1620 à l'abbé Scaglia, Turin, Archiv. de l'État, *Lettere Ministri*, Massa 31.) Cette démarche n'eut pas de succès ; le président Favre soutint auprès de Charles-Emmanuel les droits de son propre fils Antoine (voir ci-dessus, note (2), p. 79) qui l'emporta en effet sur ses concurrents et fut pourvu, le 19 février 1621, de la chapelle tant convoitée. (Voir Mugnier, *Correspondance du Président Favre*, lettre du 17 janvier 1621.)

(2) L'adresse a été mise par un secrétaire.

MDCXVII

A LA SŒUR DE LA ROCHE
ASSISTANTE-COMMISE DE LA VISITATION D'ANNECY

Conseils au sujet d'une malade.

Annecy, 25 février 1620 (1).

Il n'y a rien a craindre, ma tres chere Fille; il y a du malheur en l'esprit de cette Seur qui luy fait parler et de vostre chastiment et du mien avec une esgale fauseté. Elle n'a garde de se faire du mal qui cuise, elle ayme trop sa peau. Demain je luy parleray, mais non pas seul, affin qu'elle ne dise pas que je la flatte. Si elle porte un cousteau, il le luy faut tres bien oster. Elle est veritablement hors de sens, mais non pas tant qu'elle soit excusable en ses fautes. Je ne suis marry sinon de la peyne que vous en aves, et du trouble qu'elle excite dans la mayson. En fin, elle me contraindra de l'enfermer et la traitter en forcenee.

Je pars, et vous vay faire l'exhortation promise.

(1) Nous déduisons la date du sujet même de ces lignes, et particulièrement de cette phrase : « Demain, je luy parleray. » Il s'agit de la pauvre Sœur Jeanne-Françoise de Sales (voir tome XV, note (3), p. 263) dont l'Evêque de Genève écrit le 26 février à la sainte Fondatrice (p. 156) : Elle « me vient de « promettre des merveilles. »

Quant à la destinataire, c'est évidemment la Sœur Claude-Agnès Joly de la Roche qui, en qualité d'Assistante-commise, gouvernait la Communauté d'Annecy pendant l'absence de la Mère de Chantal.

MDCXVIII

A LA MÈRE DE CHANTAL, A PARIS

Heureuse nomination de Jean-François de Sales à la coadjutorerie de l'évêché de Genève. — Ce que fait la vieillesse dans le cœur et dans l'âme du Saint. — Ses pensées sur les projets qu'on forme pour lui à Paris. — Sollicitude pour l'avenir de Françoise de Chantal. — L'abandon à Dieu au milieu des « douleurs intérieures et extérieures. » — Perplexité sans affliction. — Messages affectueux. — « M. Vincent, » bon conseiller.

Annecy, 26 février 1620.

VIVE + JESUS

Saches, ma tres chere Mere, que par une voye admirable Son Altesse a nommé mon frere a ma coadjutorie et succession en cet Evesché, sur le desir de Madame et de Monseigneur le Prince, brevet expedié [1] et toutes les faveurs les plus favorables pour Rome ; mays avec des paroles si avantageuses de Son Altesse et de Madame pour toute nostre mayson, pour mon frere et pour moy, que rien ne s'est veu de pareil. Et l'excellence du fait, c'est que, ni directement ni indirectement, je n'ay demandé ni procuré ce bienfait, qui n'est pas grand, a la verité, quant aux moyens, mais bien grand quand a lhonneur et la façon encor plus honnorable de le conferer. De sorte, ma tres chere Mere, que dans trois moys, voyla un nouvel Evesque tout sacré ; car ces Princes, et particulierement Madame, le veulent ainsy avoir tout fait vistement [2]. Or ne sçai-je pas si avec cela ilz accroistront point la pension de six cens escus, c'est a dire 300 pistoles, qu'ilz nous ont accordé et delaquelle nous sommes entrés en payement des le quartier d'octobre, novembre et decembre passés. En somme, nous voyla asses bien selon le lieu ou nous sommes, car mon frere retiendra ses benefices [3], qui suffiront avec la pension, puisque a la cour

(1) Voir ci-dessus, note (5), p. 101.

(2) Malgré les désirs des princes, le sacre de Jean-François fut retardé jusqu'au 17 janvier 1621.

(3) Voir ci-dessus, note (1), p. 140.

il aura cinq bouches et des chevaux entretenus par departement de plat porté en son logis.

Or, je vous dis ceci : premierement, affin que vous le sachies ; secondement, pour m'excuser si je ne vous escris pas, ni a monsieur des Hayes (1), si amplement que je desirerois, ni a personn'autre qu'a vous deux, car il me faut tant escrire a la cour, a tous ces Princes et Princesses, des lettres de remerciement, et a Rome des lettres de supplications, que j'en suis tout es[soufflé (2)] ; tiercement, affin que vous demeuries en paix, avec asseurance que je ne feray point de changement en mes adventures que quand je verray une signalee occasion du service de Dieu et digne d'estre suivie, toutes choses laissees. Je confesse, et il est vray, que je ne suis guere richement accommodé de moyens ; mais je suis sans necessité, et n'ay ni occasion ni inclination quelcomque de faire rien d'indigne de ma condition et profession pour en avoir. Je me taste par tout dans le cœur pour voir si la viellesse me porte point a l'humeur avare ; et je treuve au contraire qu'elle m'affranchit de souci, et me fait negliger de tout mon cœur et de toute mon ame toute chicheté, prævoyance mondaine et desfiance d'avoir besoin. Demeures donq en paix.

Je suis certes grandement obligé a ce grand Cardinal pour l'estime qu'il fait de moy, qui n'ay jamais merité la moindre des pensees qu'il a eu pour moy (3). Mays je luy dis asses intelligiblement a Tours, que je ne voudrois estre demarié que pour n'estre plus marié, et notamment de la sorte que vous m'escrives. Que je me chargeasse de l'espouse d'autruy par obligation, moy ! cela, comme je pense, me seroit impossible. Toutefois, monsieur des Hayes qui a tant de bienveuillance pour moy et tant de dexterité en toute sorte d'affaires, apprendra doucement les intentions, et desnoüera sagement l'affaire, sil la faut desnoüer. C'est asses de cela ; je cours au reste.

(1) La lettre à Antoine des Hayes ne nous est pas parvenue.

(2) Ce mot est coupé.

(3) Dans une lettre du 3 mars 1620 (vol. I, p. 378), la Mère de Chantal parle assez longuement à son bienheureux Père du projet poursuivi par ses amis pour l'attirer en France et des bonnes intentions de Henri de Gondi, cardinal de Retz, à cet égard. (Cf. ci-dessus, pp. 38-40.)

Si vous nous donnes advis que ma chere fille madamoyselle de Chantal ne soit point mariee, ni pour l'estre de dela, je m'essayeray de renoüer le mariage, ou avec le neveu de M. d'Andelot, sil revient asses tost d'Italie ou il est (j'entens l'oncle [1]), ou avec monsieur de Ballon, s'il n'espouse madamoyselle de Charmoysi qu'il recherche avec force grans corrivaux [2].

La pauvre [Sœur Jeanne Françoise [3]] nous exerce extremement, car, si je ne me trompe, il y a apparence que sa cervelle va renverser. Nous ferons ce que nous pourrons, et sil plait a Dieu que ce malheur arrive, nous la retirerons en quelqu'une des maysons de mes freres. Dieu soit beni !

Je vous dis courtement qu'ouy : cet abandonnement en Dieu parmi les douleurs interieures et exterieures est tres

(1) Chevalier de Malte, commandeur des Echelles, Claude d'Andelot, baron de Pressia, appartenait à une famille de la Franche-Comté, illustre par son ancienneté, sa valeur et les services rendus à ses princes. Son père, Jean-Baptiste d'Andelot, était bailli de Dole et gentilhomme de bouche du roi Philippe II ; sa mère se nommait Madeleine Le Blanc, dame d'Ollans. Entré d'abord au service du duc de Nemours, il resta à celui du duc de Savoie et devint général de la cavalerie. En 1589, il est fait prisonnier des Genevois ; en 1602, comme lieutenant de Charles d'Albigny, il prend part à l'expédition de l'*Escalade*. A diverses reprises, le chevalier d'Andelot séjourna à Annecy ; il y connut beaucoup l'Evêque de Genève et la Mère de Chantal qui appréciaient hautement son mérite et sa vertu. Il décéda le 19 mars 1635.

Mais quel était le neveu de M. d'Andelot auquel on songeait unir Françoise de Rabutin ? Très probablement un fils de son frère aîné Ferdinand et de sa seconde femme Anne-Françoise de Laubespin. Les deux du premier lit étaient morts déjà sur les champs de bataille ; restaient Louis et Antoine. Louis, d'abord prieur de Champlitte et coadjuteur de Theuley, avait quitté la soutane pour l'épée ; il devint capitaine d'une compagnie de deux cents chevau-légers, et vécut jusqu'en 1660. Antoine, capitaine d'infanterie, mourut après la prise de Bréda, 1er mai 1625, et fut inhumé à Bruxelles. (D'après des *Notes de M. l'abbé Boillot*, curé à Lisle (Doubs), etc.)

(2) Un mois plus tard, le mariage de Françoise de Charmoisy (cf. le tome précédent, note (1), p. 111) avec Pierre Perrocard, seigneur de Cusinens et de Ballon, était définitivement arrêté. La convention préliminaire, rédigée le 28 mars 1620, porte en première ligne la signature du Saint. Le contrat dotal du 25 avril suivant se fit également à Annecy, « dans la grande salle du palais de Mgr François de Sales, » qui voulut bénir lui-même cette union. Charles-Emmanuel Perrocard de Ballon donnait à son fils aîné les terres de Ballon, Lèas, Chassi et Avanchy ou Vanchy, de Cusinens, Méral et Etoyes. Françoise mourut après 1690 ; son mari existait encore en 1697.

(3) Jeanne-Françoise de Sales dont le nom a été coupé. (Voir la lettre précédente.) — Cet alinéa et le premier de la page suivante sont inédits.

bon, et bon aussi de dire vocalement les paroles que vous me marques, de tems en tems, pour faire sçavoir au cœur qu'il est en Dieu, par le tesmoignage que ces paroles luy rendent. Il avoit dit, le grand saint Etienne : *O Seigneur Jesus, receves mon esprit ; et ayant dit, il s'endormit* en Nostre *Seigneur* *. Il faut donq dire quelque chose de semblable et s'endormir en Nostre Seigneur, et puis, de tems en tems, repeter les mesmes ou semblables paroles, et se rendormir.

* Act., VII, 58, 59.

Ne vous fasches point de ce que je vous ay dit de cette Seur Jeanne Françoise, car j'en suis plus en peine que fasché ; c'est a dire, je suis plus en perplexité comme je dois faire, qu'affligé de ce qu'il y faut faire. En verité, je ne sens quasi point ce desplaysir, non plus que si c'estoit d'un'autre.

Je salue cordialement nos cheres Seurs, toutes. La grande est grandement aymee de mon cœur (1) : quelle patience avec moy, d'attendre si longuement que j'escrive ! La chere Seur Anne Catherine sçait bien ce que je luy suis, et la chere Seur Jeanne Marie et Marie Anastase, et la premiere Novice (2), et toutes. Mays a la bonne madame de Villesavin (3), que ne luy suis-je pas ? Je recommande sa grossesse et sa famille, de tout mon cœur, a la divine Majesté.

Si l'affaire de Valence est si bien disposé comme vous l'escrivés, car voyla la premiere nouvelle, je pense qu'il ne seroit pas mal a propos qu'il y eut une Mayson, car ce quartier la est peuplé en noblesse ; mais il faudroit bien adjuster l'affaire (4).

(1) Mme des Gouffiers.

(2) Les Sœurs Anne-Catherine de Beaumont, Jeanne-Marie de la Croix de Fésigny, Marie-Anastase Pavillon et Sœur Marie-Marguerite de Gondras des Serpens de la Guiche. (Voir ci-dessus, notes (3), (4), p. 73, et (1), p. 74.)

(3) Isabelle Blondeau, dame de Villesavin.

(4) L'Evêque de Genève ignorait jusqu'alors le projet de fondation à Valence, et cependant c'était sa réputation de sainteté qui l'avait inspiré à Claudine Meyssonnier. Cette jeune fille, encouragée par Marie Teyssonnier, si connue sous le nom de Marie de Valence, avait résolu de consacrer sa fortune à l'établissement d'une Maison de la Visitation dans sa ville natale. En attendant l'heure de Dieu, elle entra au monastère de Lyon ; elle venait d'y prendre l'habit (20 février) quand le Saint écrivait ces lignes. On complètera ces détails dans la suite de sa correspondance.

Je voy a la desrobee les *Directoires* (1), et n'ay sceu achever, non plus que faire les entretiens que vous desiries.

M. Vincent vous conseille fort bien (2). Je n'ay jamais bien peu concevoir qu'il fut juste qu'on fit perdre les creances a un homme pour les conserver au debiteur qui,

(1) C'étaient très probablement, avec le *Directoire pour l'Office*, les *Directoires pour les Officières*, dont parle déjà la Mère de Chantal en janvier 1619 (*Lettres*, vol. I, p. 296). Ils furent plus tard imprimés à la suite du *Coustumier*.

(2) Le fils aîné de Jean de Paul et de Bertrande de Moras, pauvres paysans des Landes, naquit à Pouy le 24 avril 1576. Le 23 septembre 1600, Vincent devenait prêtre ; après des épreuves et des aventures extraordinaires, il entra comme précepteur dans la maison du général des Galères, Emmanuel de Gondi, comte de Joigny (voir le tome précédent, note (4), p. 375), et y demeura plusieurs années. Alors seulement — il approchait de cinquante ans — Vincent de Paul trouve sa voie et commence la série de ses merveilles. Les campagnes sont évangélisées, la réforme du clergé débute par les retraites des Ordinands et se poursuit par l'établissement des Séminaires, et la Congrégation des Prêtres de la Mission est vouée à ces deux œuvres ; l'humble prêtre entre, en dépit de ses répugnances, au Conseil de conscience créé par Anne d'Autriche, et contribue dans une large mesure à éloigner de l'épiscopat et des autres bénéfices les sujets indignes ; deux armées sont jetées en lutte contre toutes les misères physiques et morales : celle des Dames de Charité où figurent les plus grands noms de France, et celle des Filles de la Charité qui étonne le monde par ses vertus et ses dévouements. La générosité des unes et des autres éclate surtout lors des guerres qui ravagent la Lorraine, lors de la Fronde qui désole Paris et la province ; leur chef, avec une sainte habileté, une admirable sagesse, recueille les aumônes, organise les secours, et l'on constate avec stupeur qu'un seul homme a distribué jusqu'à douze millions de livres aux pauvres en ces temps de calamités. Toujours simple, plein de mépris pour lui-même après tant d'actions éclatantes, Vincent de Paul mourut le 27 septembre 1660. Le saint Thomas d'Aquin de la charité, comme l'appelait Mgr Freppel, méritait plus encore que la canonisation (16 juin 1737) : le Pape Léon XIII l'a proclamé, en 1885, Patron de toutes les Associations de charité dans l'Eglise universelle.

Quand Vincent de Paul connut François de Sales, rien n'était fait encore des grandes choses qui devaient rendre son nom immortel. Ce qui séduisit l'Evêque de Genève, c'est le jugement net et sûr, l'humilité profonde, la simplicité, les lumières surnaturelles du maître des jeunes seigneurs de Gondi. Il en fit un tel état qu'il lui remit, en quittant Paris, ce qu'il avait de plus cher : ses Filles de la Visitation. Quarante ans saint Vincent de Paul en fut le Supérieur, et lui que tant d'intérêts importants absorbaient, ne dédaignait pas d'entrer dans tous les détails de la vie religieuse et d'aider les Sœurs de Sainte-Marie dans les missions qui leur furent confiées. C'est ainsi qu'il collabora à la rédaction des Constitutions des Filles de la Madeleine qu'elles gouvernaient. Il faudrait un long article pour parler de ses relations avec la Mère de Chantal dont il devint le conseiller intime après la mort de François de Sales. Une vénération mutuelle les inclinait l'un devant l'autre, et Vincent de Paul, qui survécut à la Sainte, mérita de voir, dans la célèbre vision des trois globes, quelque chose de la gloire dont jouissaient les deux Fondateurs de la Visitation.

en aage de discretion, a fait l'emprunt ; mays si on pouvoit mettre ordre pour l'advenir affin qu'on ne peut plus valablement emprunter et que cela fut notifié aux presteurs, cela seroit bon.

La Seur Jeanne Françoise me vient de promettre des merveilles ; car saches que le porteur qui me pressoit tant hier n'estant pas parti, j'ay adjousté ces deux motz.

Mille salutations, je vous supplie, a toutes nos cheres dames. O qu'il me fasche de ne pouvoir escrire a ma tres chere fille Madame de Port Royal et a mesdamoyselles Arnaud et Le Maistre (1). Il ny a pas moyen ; ce sera bien tost. Ces filles sont en verité au milieu de mon ame, et je suis, comme vous sçaves vous mesme, tout vostre.

XXVI febvrier 1620.

A ma tres chere Mere en N. S.,
La Mere Supe [de] Ste Marie.
A Paris.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Annecy.

(1) Mère et sœur de l'Abbesse Angélique Arnauld.

MDCXIX

A UN GENTILHOMME

(FRAGMENT INÉDIT)

Reconnaissance pour de bons offices.

Annecy, fin février ou commencement de mars 1620 (1).

Monsieur,

Je me sens si extremement obligé a la faveur que vous exerces envers mon frere et moy, que je ne sçai comme commencer ni par ou finir a vous en faire action de

(1) C'est probablement parmi les gentilshommes de la cour de Turin qu'il faut chercher le destinataire, mais avancer un nom est bien difficile.

Le présent fragment est évidemment la minute d'une de ces nombreuses « lettres de remerciement » que le saint Evêque promet à son frère le 16 février (voir p. 137) et dont il parle encore à la Mère de Chantal le 26 (p. 152) ; il doit donc dater de la fin du mois ou des premiers jours de mars.

graces. Seulement vous supplie-je tres humblement d'accepter la veritable protestation que je fay d'en avoir un aussi grand sentiment qu'on sçauroit desirer d'un'ame toute pleine de connoissance de son devoir, avec un'infinie affection de correspondre par toute sorte de fidele service.

Mays, Monsieur, sera ce point offencer les termes de la civilité, si demeurant redevable du remerciment deu a vostre (1) . . . . . .

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Annecy.

(1) La minute est laissée inachevée.

MDCXX

A UNE RELIGIEUSE DE L'ABBAYE DE SAINTE-CATHERINE (1)

Le cadran exposé au soleil. — Cri de guerre de la volonté. — Un prédicateur de Carême qui réclame des prières. — La pensée du Saint sur la clôture de l'abbaye de Sainte-Catherine. — Son dévouement et son dégagement.

Annecy, fin février ou commencement de mars 1620 (2).

Il m'est advis que je voy vostre cœur comme un cadran qui est posé au soleil et qui ne remue point, ains demeure immobile, tandis que l'esguille et calamite qui est dedans

(1) Le Saint s'adresse à une Religieuse de Sainte-Catherine, sa fille spirituelle, de bonne volonté, mais redoutant la réforme. Ces traits paraissent convenir à Sœur Jeanne de la Chapelle que nous retrouverons sous ce nom et sous celui de « Mme de Valance » parmi les correspondantes de l'Evêque de Genève.

(2) L'approche de la réussite des projets du prince de Piémont pour la réforme des Monastères indique 1620 pour millésime ; en cette année, en effet, François de Sales prêche tous les dimanches de Carême dans l'église de la Visitation d'Annecy. (Une étude plus approfondie permet de donner comme certain ce qui était proposé en doute au tome X de cette Edition, à la fin de la note (1), p. 181.) Or, le mercredi des Cendres tombait le 4 mars ; cette lettre, la première partie du moins, est donc des premiers jours de ce mois ou des derniers de février. Il n'est pas impossible que le texte de 1616 soit composé de deux pièces, dont la seconde (celle qui traite de la réforme) serait d'une date postérieure et pourrait se rapprocher de la lettre datée à Jean-François de Sales vers le 10 juin.

s'agite incessamment et, par des continuelles inquietudes, s'eslance du costé de sa belle estoile; car ainsy vostre cœur demeurant immobile, vostre volonté tend par des bons mouvemens a son Dieu. C'est elle qui, emmi la meslee des passions, crie tous-jours intelligiblement : VIVE JESUS ! Vous aves donq bien rayson de demeurer en paix. Ouy, demeures en paix, ma tres chere Fille, et pries Nostre Seigneur qu'il luy plaise de s'asseoir sur mes levres comme sur son throsne pour, de la, faire bien entendre ses volontés et ordonnances a mes auditeurs pendant ce Caresme.

Il faut que je me res-jouisse avec vous de vostre petite confiance avec la chere petite cousine (1), que vrayement mon cœur ayme tendrement, comme vous. J'espere que Nostre Seigneur la rendra fort sa servante.

Il faut que je vous die ce mot, sur l'opinion qu'on a prise que je procurois de renfermer vostre Monastere. Quicomque me connoistra, dira tout aussi tost qu'il ne faut pas croire de moy des duplicités. Si j'avois cette pensee, de procurer vostre enfermement, je l'aurois dit; je m'en serois declairé, je ne dis pas a vous, qu'en vraye verité j'estime correspondre a mon affection, mais a madame l'Abbesse (2) et autres qui m'ont parlé confidemment, tant je vay loyalement en semblables occasions. Je vous veux un jour tout dire ce que Son Altesse m'a communiqué de son dessein pour cela, et ce que je luy ay repliqué. Vous verres si je suis doux en cela, et si c'est vous loger au sepulchre ! Non, je n'ay pas voulu, en un Monastere ou j'avois toute authorité, les enfermer, parce que les filles n'y avoyent pas inclination ; et ay tous-jours dit que ces grans traitz dependoyent de l'inspiration et non de l'authorité exterieure, laquelle peut bien faire des enfermees, mais non pas des Religieuses.

Soyes bien ferme a ne point mescroire de moy, ma bonne Fille, et soyes toute certaine que je suis tout ouvert de cœur avec vous. Et pour les autres (3), Dieu les assistera,

(1) Louise de Ballon (voir tome XVII, note (1), p. 220).
(2) Pernette de Cerisier sera destinataire.
(3) Les Sœurs rebelles à la réforme.

s'il veut que je les serve ; et s'il ne le veut pas, sa *volonté soit faite* *. Pourveu que sa Majesté soit glorifiee en elles, comme je m'asseure qu'elle sera tous-jours, je seray tres satisfait, et renonceray de bon cœur au contentement spirituel que j'esperois avoir d'estre utile a leur bien. Mon Dieu, ma chere Fille, non seulement pour celuy la, mays pour tous les autres encor, je renonce et resigne tout mon interest au profit de la gloire de Dieu, et prie Dieu qu'il me rende tout purement resigné moy mesme a son amour.

* Matt., VI, 10.

. . . . . .

MDCXXI

A UN RELIGIEUX DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS (1)

(INÉDITE)

La vocation de M. de Sonnaz. — Une âme « parfaitement bonne, » mais qui a besoin de réfléchir encore. — Excellente chose d'affranchir le collège de Chambéry des trésoriers et financiers ; comment y arriver.

Annecy, 2 mars 1620.

Mon Reverend Pere,

Je fay la response que vous me demandes sur le sujet de monsieur de Saunas (2). Il vint icy les festes de Noel, renvoyé, ainsy qu'il me dit, par son Pere confesseur qui, ne se pouvant pas bien resoudre sur sa vocation, me l'addressa affin qu'il en conferast avec moy. Ce qu'il fit, mais en confession, en sorte que je ne puis dire sur ce sujet que deux veritables verités : l'un'est que cett'ame est parfaitement bonne et toute exposee a la volonté de Dieu ; et l'autre, que j'ay estimé a propos de luy donner

(1) Selon toute apparence, le destinataire de cette lettre est de la Compagnie de Jésus, et du collège de Chambéry. Le ton assez familier ferait penser au P. Nicolas Pallieres, ami intime du saint Évêque. (Voir tomes XIII, note (1), p. 180, et XIV, note (1), p. 304.)

(2) Louis de Gerbais de Sonnaz sera destinataire. (Cf. tome XIII, note (3), p. 136, et voir note (2) de la page suivante.)

encor un peu de tems, tandis qu'elle acheve son cours de theologie, pour plus entierement digerer ses cogitations sur le fait de sa vocation. Son confesseur, a ce qu'il m'a dit, est un tres grand personnage, et de la Compaignie (1), qui verra plus clairement a la suite ce qui sera convenable, et en discernera mieux que je ne sçaurois faire.

Mays quant au point de procurer un benefice au college de Chamberi, jusques a la concurrence de ce que Son Altesse contribue, affin qu'on n'ayt rien a faire avec les tresoriers et financiers, je l'appreuverois grandement, voire mesme quand la concurrence ne seroit pas du tout egale. Que si monsieur de Saunas ne donne pas son prieuré (2), il y en a d'autres aupres de Chamberi, comme Saint Bardot (3), et quelques autres petitz qui pourroyent servir a cela. Et pourroit ce dessein estre mesnagé sur l'erection d'un evesché a Chamberi, que Son Altesse semble tant affectionner et qui y est si necessaire (4), et dont

(1) Parmi les Jésuites qui résidaient alors au collège de la Sainte-Trinité de Lyon, il n'est guère possible d'indiquer celui que désigne François de Sales.

(2) Le prieuré de Chindrieu, dans le décanat de Ceyzérieu, était de l'Ordre de Cluny et dépendait du prieuré de Nantua. Il existait déjà au commencement du XIVe siècle. Louis de Sonnaz le tenait en commende ; il semble, d'après ce que dit ici le Saint, avoir eu quelque velléité de le donner aux Jésuites ; bientôt, il l'offrira pour l'établissement des Pères de l'Oratoire à Rumilly ; en 1630, prenant l'habit religieux à Talloires, il l'unit à ce prieuré destiné à devenir le chef de la Congrégation des Allobroges (plus tard, de Savoie). Cette cession, plusieurs fois cassée et reconnue par Sonnaz, par Rome et la cour de Turin, fut renouvelée en 1650 (1er février) ; le prieur de Nantua se départait en faveur de Talloires de ses droits sur Chindrieu, sous la condition d'une « rente annuelle de 200 livres tournoises, ou de l'entretien de deux » de ses moines au monastère de Talloires. Mais l'acte n'ayant pas été homologué, les contestations recommencèrent. (Archives de la Visitation d'Annecy, *Collection J. Vuÿ.)*

(3) « Saint Bardot » ou Saint Baldoph, dans l'ancien décanat de Savoie (diocèse de Grenoble), à quatre kilomètres de Chambéry, sur la route des Echelles. On trouve ce prieuré mentionné dès le XIVe siècle.

(4) Cette érection n'était pas moins désirée par le saint Evêque de Genève ; déjà en 1612, il avait adressé un Mémoire au Saint-Siège où il exposait les raisons qui motivaient sa requête et les vœux de toute la ville. (Voir Charles Auguste, *Histoire,* etc., liv. VII, éd. de 1634, p. 423 ; éd. Vivès, vol. II, p. 69.) Mais la réalisation de ces vœux devait se faire attendre longtemps encore, car l'évêché de Chambéry, suffragant de l'archevêché de Vienne, ne fut créé qu'en 1779, par Pie VI. Supprimé pendant la Révolution, lors de la réunion de la Savoie à la France, il fut rétabli en 1802 comme suffragant de la Métropole de Lyon. Pie VII l'érigea en archevêché en 1817.

la commodité est meilleure que jamais tandis que M. le mareschal des Diguieres gouverne (1); car la proposition d'un Seminaire estant faite, on pourra faire aysement entrer en propos l'entretenement de quelques Peres pour la conduite d'iceluy.

Je vous salue tres humblement, mon Reverend Pere, et suis a jamais

Vostre tres humble et tres affectionné
confrere et serviteur,

Franç^s, E. de Geneve.

2 mars 1620.

Revu sur l'Autographe appartenant à la famille d'Epenoux, au château d'Epenoux (Haute-Saône).

(1) Les prieurés dont on désirait l'union au collège de Chambéry, se trouvaient sur le territoire du Dauphiné que gouvernait Lesdiguières (voir tome XII, note (4), p. 100).

MDCXXII

AU DUC DE SAVOIE, CHARLES-EMMANUEL Ier (1)

Reconnaissance impuissante à s'exprimer.

Annecy, 6 mars 1620.

Monseigneur,

Je ne me puis taire sur la nomination de mon frere a ma coadjutorie, car les grans coups de faveur, comme ceux de la douleur, excitent qui que ce soit a parler ; et si, je ne puis rien dire a Vostre Altesse sur ce sujet, qui ne soit grandement au dessouz de mon sentiment. Et pour cela je me contenteray de luy en faire tres humblement la reverence et l'asseurer que, comme elle pouvoit gratifier grande multitude de gens de plus de merite, aussi n'eut elle peu en regarder de plus de fidelité et d'obeissance

(1) La formule finale, plus respectueuse et cérémonieuse, fait penser que, contrairement aux indications des éditions antérieures, cette lettre s'adresse au duc de Savoie, et la suivante, plus développée, au prince de Piémont.

que mondit frere et moy, qui ne cesseray jamais de louer Dieu de quoy il m'a rendu, par tant de devoirs,

Monseigneur,

Tres humble, tres obeissant et tres fidele orateur et serviteur de Vostre Altesse Serenissime,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

VI mars 1620, Annessi.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

MDCXXIII

AU PRINCE DE PIÉMONT, VICTOR-AMÉDÉE

Délicat remerciement pour la nomination de Jean-Francois de Sales comme coadjuteur.

Annecy, 6 mars 1620.

(a) Monseigneur,

Les faveurs les moins meritees sont a la verité les moins honnorables, mais elles sont aussi les plus obligeantes ; et quand elles viennent d'un haut lieu et d'une main souveraine, elles sont estimees parfaites, et ostent a ceux qui les reçoivent le pouvoir d'en faire des dignes actions de

---

(a) [Une minute inédite de cette lettre, écrite de la main de M. Michel Favre, se conserve à la Visitation d'Annecy. En la reproduisant ci-dessous intégralement, nous maintenons l'orthographe du secrétaire.]

Monseigneur,

Les faveurs les moins esperees et moins meritees sont tousjours les plus grandes ; mais quand elles viennent d'un haut lieu et sont departies par une main relevee, elles sont demesurement obligeantes et ostent tout pouvoir a ceux qui les reçoivent d'en faire des dignes remerciemens. C'est pourquoy, Monseigneur, je ne veux pas entreprendre de faire aucunes actions de graces a Vostre Altesse pour celles dont ell'a gratifié mon frere et moy, le nommant pour me succeder en cette Evesché ; mais je ne puis pourtant que je ne face une tres humble reverence a V. A., ⌈protestant⌋ pour tesmoignage qu'en cett'occasion je confirme et renouvelle l'invariable protestation et recognoissance de ma tres humble obeissance envers elle, la suppliant qu'il luy plaise, comme ell'a commencé, de nous proteger, et le reste de nostre maison, sous la douceur de sa bonté ; puisque aussy, toutes les heures de nostre vie sont destinees au devoir par lequel, Monseigneur, nous sommes si heureux d'estre

Vos tres humbles, tres obeissans et tres fideles ⌈vassaux,⌋ orateurs et serviteurs.

graces. Pour cela, Monseigneur, je ne destine pas ces lignes au tres humble remerciment que je devrois faire a Vostre Altesse pour la grace qu'il luy a pleu d'exercer envers mon frere et moy, le nommant a ma succession en cet Evesché ; mais je luy en fay seulement tres humblement la reverence, pour tesmoignage qu'en cette nouvelle obligation je renouvelle et confirme l'hommage et la fidele obeissance que je doy a la bonté de Vostre Altesse, la suppliant en toute humilité de continuer, comme ell'a commencé, de me proteger tous-jours avec mes freres sous la douceur de sa debonnaireté, puisque nous ne respirerons jamais si cherement et cordialement autre chose quelcomque de ce monde, que l'inviolable devoir par lequel nous sommes si heureux que d'estre et vivre en la sujettion de Vostre Altesse, a laquelle souhaitant incessamment le comble de toute sainte prosperité, je suis,

Monseigneur,

Tres humble, tres fidele, tres obligé et tres obeissant orateur et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

6 mars 1620, Annessi.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin, Archives de l'Etat.

MDCXXIV

A LA PRINCESSE DE PIÉMONT, CHRISTINE DE FRANCE

(INÉDITE)

Les faveurs considérées en ceux qui les donnent et en ceux qui les reçoivent. — Ce que la princesse a dû voir dans le cœur de François de Sales et dans celui de son frère.

Annecy, 6 mars 1620 (1).

Madame,

Si vous mesures vos faveurs a ce que Dieu a voulu que vous fussies, il n'y en aura jamais de trop grandes ; mays

(1) L'édition de 1664 date cette minute du 20 mars, mais il est permis de croire que c'est une erreur ; la lettre pour la princesse de Piémont doit partir avec celles du 6 mars à Charles-Emmanuel et à Victor-Amédée.

si elles sont balancees avec le merite de ceux qui les reçoivent, celle dont il vous a pleu de gratifier mon frere et moy, en la nomination faite par Son Altesse, sera sans doute des plus excessives, et faudra advoüer, Madame, qu'elle n'a nul fondement qu'en la grandeur de vostre bonté ; sinon que, parmi plusieurs graces de Dieu, vous aves encor celle la de connoistre les cœurs, et que dedans les nostres Vostre Altesse ayt regardé l'incomparable passion que Dieu mesme y a mise, pour nous rendre infiniment dediés a vostre service et nous faire resigner a jamais a l'obeissance de vos commandemens : car en ce cas, Madame, s'il vous a semblé bon de mettre en consideration nostre tres humble sousmission, Vostre Altesse aura bien eu quelque sujet de nous departir ce bienfait, duquel je luy rens tres humbles graces.

Et luy en faysant reverence avec un extreme respect, je prie la divine Majesté qu'elle comble la royale personne de Vostre Altesse de l'abondance de ses benedictions, qui suis,

Madame,

Vostre tres humble, tres obeissant et tres fidele orateur et serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

Le .. mars 1620.

MDCXXV

A LA MÈRE CLAUDINE DE BLONAY
ABBESSE DE SAINTE-CLAIRE D'EVIAN (1)

(INÉDITE)

Les Clarisses d'Evian en inquiétude sur un prétendu départ du saint Evêque. Voyage très assuré que celui-ci recommande à leurs prières.

Annecy, 14 mars 1620.

Demeurés en paix, ma tres chere Seur, et ne croyes point que j'aille ni en Espagne ni ailleurs, au moins ny

(1) Voir tome XVI, note (1), p. 206.

a-il nulle apparence de cela ; et j'espere que j'auray le contentement de vous rendre quelque service pour vostre logement (1) avant mesme que j'aille en l'autre monde, qui est le plus long et le plus esloigné, comm'aussi le plus asseuré de tous les voyages que j'aye a faire, et lequel je vous supplie tous-jours de recommander et faire recommander a Dieu par vos cheres Filles, affin quil me soit heureux. Et croyes, je vous supplie, que si vous m'aymés toutes, je vous cheris aussi d'une dilection tres entiere, et ne cesse point de souhaiter que vous abondies en toute sainteté.

Je suis donq, ma tres chere Seur, et de vous et de toutes vos Filles bienaymees,

Vostre tres humble frere et serviteur,

F., E. de Geneve.

XIIII mars 1620.

A ma tres chere Seur en N. S.,
La R^de Mere Abbesse de Ste Claire d'Evian.

Revu sur l'Autographe appartenant à Mme la générale Joppé, à Reims.

(1) Voir ci-dessus, p. 85, Lettre MDLXXXI.

MDCXXVI

AU PRÉSIDENT FRANÇOIS DE TARDY (1)

Bon droit des Religieux de Sixt et grande misère des habitants du pays.

Annecy, 18 mars 1620.

Monsieur,

Outre que les venerables Religieux de Six, pour leur bonne vie et affection a la reformation, meritent d'estre

(1) François de Tardy, fils de noble Benoît de Tardy, procureur patrimonial à la Chambre des Comptes, et de Jeanne-Françoise de Lannay, Sénateur le 11 mai 1615, puis conseiller d'État, il fut reçu quatrième président au Sénat le 6 juin 1617, nommé premier président de la Chambre des Comptes de Savoie par patentes du 12 septembre 1631, et remplacé en cette charge le 23 août 1635. Sa femme était Pernette Rovire ; elle vivait encore en 1632. (D'après des *Notes de M. le comte de Marcochal de Luciane* ; Magnier, *Reg. des Entrées du Sénat* ; Caruti, *Cariche del Piemonte*, etc., Torino, 1798, tome I.)

protegés, l'affaire qu'ilz ont maintenant prenant son origine en partie de la visite que j'y ay faite (1), et en laquelle je puis bien prendre Dieu mesme a tesmoin d'avoir eu seulement son service en veüe, et en laquelle, de plus, je n'ay presque rien ordonné qu'apres avoir, par raysons, tiré le consentement amiable des parties, je me sens obligé de faire avec lesdits Religieux une mesme supplication aupres de vous, affin qu'il vous playse de les favoriser en la conservation de leur bon droit; en quoy vous feres chose grandement aggreable a Nostre Seigneur et qui m'obligera extremement, qui suis a jamais,

Monsieur,

Vostre serviteur tres humble,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

XVIII mars 1620, Annessi.

Monsieur, les habitans de Six, pour leur grande misere, sont dignes de compassion, et, pour leur pieté, sont dignes d'estre affectionnés; c'est pourquoy je ne fay point de difficulté de vous supplier tres humblement de leur departir vostre justice et faveur en la conservation de leurs bons droitz (2).

(3) A Monsieur
Monsieur de Tardy, Conseiller d'Estat de S. A.,
President au souverain Senat de Savoye.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Annecy.

(1) Le 12 septembre 1618 (voir le tome précédent, note (1), p. 82). Des contestations s'étaient élevées entre l'Abbé commendataire, Jacques de Mouxy, et les Religieux qui désiraient la réforme; les procès s'ensuivirent. Pour terminer le différend, l'Evêque de Genève dut aller de nouveau à Sixt au mois de novembre 1620; il se fit accompagner par deux jurisconsultes, Michel Bouvard et Jacques Despine. Sa douceur, son art de gagner les esprits, mieux que les formules de droit, réussirent à ramener la paix et la concorde. L'Abbé rendit justice aux Chanoines, et plus encore, se rendit justice à lui-même en faisant à François de Sales une confession générale peu de jours avant sa mort. (Cf. tome XIII, note (2), p. 169.)

(2) Ce n'était pas la première fois que l'Evêque s'intéressait à ses pauvres enfants de Sixt : il avait obtenu pour eux, en 1611, l'acquittement des tailles (voir tome XV, note (1), p. 103); peut-être était-ce la continuation de ce privilège que l'on voulait sauvegarder.

(3) L'adresse est écrite par un secrétaire.

MDCXXVII

A M. MONTENET (1)

Une promesse fidèlement tenue. — Réciprocité d'honneur et d'affection.

Annecy, 21 mars 1620

Monsieur,

Cette bonne Seur Jeanne (2) m'a souvent dit que vous conservies tous-jours quelque souvenance de moy, continuant a m'aymer, ainsy que vous me promistes la derniere fois que j'eu le bien de vous voir. Et j'ay un si grand playsir de sçavoir cela, que je n'ay pas voulu laisser partir cette Seur Jeanne sans luy donner ce billet, par lequel je vous remercie de tout mon cœur et vous asseure que reciproquement je vous honnore passionnement, et voudrois bien estre si heureux que de vous rendre quelque service. Mays cependant, je vous souhaite toute sainte benediction, et a madamoyselle Montenet vostre femme, que je salue cordialement, et suis, Monsieur,

Vostre bien humble serviteur en Nostre Seigneur,

Franç^s, E. de Geneve.

XXI mars 1620, Annessi.

A Monsieur Montenet.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. Parrod, à Frontenay (Jura).

(1) Hérissant (tome IV, p. 212) ajoute à l'adresse de cette lettre le titre de *procureur fiscal à Salins*. Ces mots ne se trouvent pas aujourd'hui sur l'Autographe ; mais il y a lieu de croire qu'ils ne sont pas une invention de l'éditeur de 1758, et qu'ils devaient se lire dans une note jointe à la lettre. Deux pièces des Archives du Doubs (B. 0986 et 1847) signalent en 1608 le « sieur Claude Montenet le jeune, libellance (greffier) du bailliage d'Aval au siege de Salins ; » son acte de baptême, du 24 octobre 1568, inscrit dans les Registres de la paroisse Saint Anatoile, nous apprend le nom de son père, Claude Montenet, et le prénom de sa mère, Anne. Une lacune dans les Registres des mariages de Saint-Anatoile, de 1589 à 1613, et l'absence d'indications dans ceux des autres paroisses ne nous permettent pas de connaître la femme de Claude le jeune. — Un de ses contemporains, son parent sans doute, Pierre Montenet, avait épousé Gabrielle Gallet, de Salins ; celle-ci était décédée le 19 avril 1627, date du mariage de sa fille. (*Note de M. de Lacroix*, crédit franc-comtois.) L'un ou l'autre doit être le correspondant du Saint.

(2) Impossible de donner quelques renseignements sur elle.

MDCXXVIII

A M. CLAUDE DE BLONAY

Suspendre une nomination jusqu'à l'arrivée d'un Bref de Rome.
Regrets du départ d'un ecclésiastique.

Annecy, 27 mars 1620 (1).

Monsieur,

J'attens tous les jours un Brief du Pape, que mon frere m'escrit avoir veu entre les mains de Monseigneur le Nonce, par lequel je suis commis pour ranger au meilleur ordre qu'il se pourra toutes affaires de la Sainte Mayson (2) ; et je vous prie que l'on attende jusques a ce tems la de remplir la place que monsieur Thomas laisse, lequel il me fait mal de voir partir de ce diocese, pour la vertu qu'il a tous-jours tesmoignee (3), bien que d'ailleurs

(1) Le 27 mars 1620, Jean-François de Sales était à la cour de Turin. A partir du 8 mars de cette même année, la signature de Thomas Maupeau, prêtre et membre du Conseil de la Sainte-Maison de Thonon, très fréquente depuis 1613 dans les Registres paroissiaux, disparaît complètement. C'est la double raison de la date de 1620 que nous ajoutons au quantième porté par la copie de cette lettre.

(2) Ce Bref est daté du 30 août 1619 (voir à l'Appendice I). Par une lettre du 25 juillet 1620, du cardinal Borghese, on peut conjecturer que des obstacles durent s'opposer à son exécution immédiate. « Nous apprenons avec satisfaction, » écrit-il au Nonce de Savoie, Pierre-François Costa, « que V. S. a surmonté les difficultés qui avaient surgi au sujet de la visite de la Sainte-Maison de Thonon qui doit se faire par l'Evêque de Genève, et que, grâce à l'autorité du Prince, tout a bien réussi. Je suis sûr que l'Evêque fera son devoir en cette visite. » (Archiv. Vaticanes, *Nunz. di Savoia,* vol. 40.) Saint François de Sales ne put exécuter la commission reçue qu'à la fin de mai de l'année suivante.

(3) Thomas Maupeau était né à Genève de parents hérétiques ; il lui fallut donc, après avoir été converti par le Saint, une dispense pour être ordonné prêtre, le 4 avril 1609. Dès 1602, un Thomas Maupeau est inscrit au *Registre de Notre-Dame de Compassion* avec la qualité de « serviteur de la Sainte Mayson ; » nous pensons que c'est le même personnage, malgré la différence d'écriture qu'on remarque entre cette première signature et celles apposées plus tard aux Registres paroissiaux de Thonon (voir note (1) ci-dessus). Lorsqu'il quitta cette ville, « monsieur Thomas » ne dut pas rester longtemps dans le diocèse de Lyon, car le 3 décembre 1622 on le voit pourvu de la cure de Larringes où il vivait encore en 1637. (R. E., etc.)

je suis grandement consolé qu'il aille en la vigne de Lyon, qu'on me dit avoir tant besoin de cultivateurs.

Je suis, Monsieur,

Vostre tres humble confrere,

Franç^s, E. de Geneve.

Monsieur de Boys [1] m'a dit que je ne pouvois faire autre decret sur la requeste de monsieur Bidal [2].

A Monsieur de Blonnay,
Prefect de la Ste Mayson de Thonon.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin, Archives de l'Etat.

[1] Selon toute vraisemblance, il s'agit de « noble et spectable François des Bois, » fils de Claude, et seigneur de la maison-forte des Bois. Docteur en droit et avocat au souverain Sénat de Savoie depuis 1609, il fut élu premier syndic d'Annecy en 1615 et de nouveau le 1er mai 1620. (D'après les Reg. des Délib. municip., et Mugnier, *Reg. des Entrées du Sénat*, p. 76.)

[2] Si « monsieur Bidal » est un ecclésiastique, comme il paraît probable, on peut proposer André, né à Evian, ordonné prêtre le 9 juin 1612 et décédé en 1623. (R. E.)

MDCXXIX

A LA MÈRE ROSSET, SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE BOURGES

Décision au sujet de la réception d'une Sœur. — Le Fondateur revise les Règles de son Ordre.

Annecy, 27 mars 1620.

Ma tres chere Fille,

Ce billet que j'arrache de force d'entre un accablement extreme, n'est que pour vous dire que cette bonne fille de laquelle vous m'escrives, ayant esté des premieres de cette Mayson la, et estant de si importante consideration, comme vous me dites, pour tenir en paix cette bonne dame et plusieurs personnes apparentes, je croy qu'il la faut recevoir a la Profession, puisque mesme il n'y a point d'obstacles de consequence ; et j'espere que cette feminine tendreté sur elle mesme se passera petit a petit.

Elle pourra estre des Seurs Associees, qui sont l'objet de la plus parfaite charité qu'on puisse exercer, ce me semble, en attendant que, le courage luy venant, elle puisse se rendre un peu sujette au chœur. En un mot, il faut exercer une franche et suave charité envers son esprit, et estimer que Dieu a voulu qu'elle fust la a cet effect (1).

Je revoy les Regles et les Constitutions et les Formulaires (2), ou j'ay treuvé de grans manquemens, tant en l'impresse qu'es escritz, que je repare; et mettray ces benitz vœux si expressement, que ce sera asses pour tout le monde affin qu'il demeure en repos (3).

O ma tres chere Fille, je vous escriray de rechef bien tost, mais j'ay creu que je ne devois pas tarder davantage de faire ce billet. Je salue vostre cœur de toute l'affection du mien, et suis parfaitement vostre. Je salue nos cheres Seurs. Dieu soit loüé. *Amen.*

27 mars 1620.

Revu sur la copie faite par la Mère Rosset, conservée à la Visitation d'Annecy.

(1) D'après une lettre de la Mère de Chantal du 7 avril 1620 (vol. I, p. 394, revue sur l'original), la Novice dont le saint Evêque parle ici serait Sœur Marie-Françoise Thibaut (voir le tome précédent, note (4), p. 346). Nous la croyons fille de François de Thibaut, seigneur de Villegenon, et de Jeanne de Rochechouart, par conséquent nièce de Mme de Jars qui doit être « la bonne dame » qu'il faut « tenir en paix. » (Voir ci-dessus, note (1), p. 43.)

(2) Les Formulaires pour la réception à l'habit et à la Profession.

(3) On tracassait à Bourges, à ce sujet, et la sainte Fondatrice écrivait à la même époque à la Mère Rosset : « Le monde est admirable en ses sagesses. Quoi ! des Religieuses formelles, sous la Règle Saint-Augustin, qui font les trois vœux essentiels, ne sont pas liées ? est-ce la façon de les prononcer qui les fait solennels ? n'est-ce pas la déclaration qu'en a faite l'Eglise ? » (*Lettres*, vol. I, p. 399; voir encore ci-après, la lettre du 5 ou 6 juillet à la Mère de Chantal.)

MDCXXX

A LA MÈRE FAVRE, SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE LYON

Accablement d'affaires. — Lettres recommandées. — Nombreuses demandes de fondations de la Visitation. — Où trouver des filles? Confiance en Dieu.

Annecy, 27 mars 1620

Ma tres chere Fille,

Ce garçon est venu en un tems auquel je n'ay, pour tout, sceu le depescher que ce matin, 27 du moys, accablé, je vous asseure, d'affaires si pressantes que je n'ay peu m'en eschapper. Je vous supplie de donner seure addresse aux lettres de Paris, et de recommander a nostre Seur de Moulins (1) celle de Bourges* qui importe a la Superieure de ce lieu la.

* Epist. præced.

Quant a Clermont, je treuve vostre response toute bonne, puisque vous aves des filles pour fournir cette Mayson la (2). Mais y auroit il encor, outre cela, une fille pour estre Superieure ou Maistresse des novices? car je voy que de toutes partz on demande des Maysons; et voyla que celle de Turin se va dresser, ou il en faudra bien, tant pour la qualité du païs que pour satisfaire a Madame (3). Or, Dieu fera des filles, quand il les devroit tirer des pierres*, et donnera l'esprit de gouvernement a mesure qu'il voudra multiplier les Maysons.

* Matt., III, 9.

Ma tres chere Fille, je suis uniquement vostre. J'ay grand desir de sçavoir ce que Monseigneur l'Archevesque fera pour l'execution du Bref Apostolique (4), et espere

(1) La Mère Jeanne-Charlotte de Bréchard.

(2) Ce Monastère, dont il était question depuis 1617 (cf. le tome précédent, Lettre MDCCLXXXIII, p. 157), ne s'établit cependant qu'en 1623.

(3) Voir ibid., notes (1), p. 177, et (2), p. 304. Christine de France donnait les mains au projet de fondation, mais on sait déjà combien il fut retardé.

(4) Mgr Denis-Simon de Marquemont, persuadé que le Bref d'érection de la Visitation en Ordre religieux, donné le 23 avril 1618 (voir le tome précédent, note (2), p. 304), concernait seulement le Monastère d'Annecy, en sollicita un autre pour les Maysons de Lyon et de Moulins, par une supplique qui reçut l'agrément du Pape le 12 avril 1619. Deux Brefs furent expédiés : l'un à l'Archevêque de Lyon, l'autre à l'Evêque d'Autun de qui dépendait la

que l'humilité et douceur ne vous manqueront pas en toutes occurrences.

Je salue cherement nos Seurs, et tres uniquement vostre cœur, ma tres chere Fille. *Amen.*

XXVII mars 1620.

A ma tres chere Fille en N. S.,
Ma Seur Marie [J.] Favre, Superieure.

Visitation de Moulins. Bien que les minutes gardées aux Archives Vaticanes (Arm. XLII, tom. 55, fol. 121) ne portent pas de date, il est probable que les documents pontificaux n'arrivèrent à leur destination qu'à la fin de 1619 ou au commencement de 1620 ; Mgr de Marquemont exécuta le Bref dans le courant de cette année.

MDCXXXI

A LA MÈRE DE CHANTAL, A PARIS

(FRAGMENT)

La coadjutorerie de Jean-François de Sales est uniquement l'œuvre de Dieu.

Annecy, mars 1620 (1).

. . . . . .

Vous me croires bien, ma tres chere [Mère], quand je vous diray simplement que la nomination de mon frere a la coadjutorie est si clairement une œuvre de Dieu, que je n'en ay jamais dit ni escrit une seule parole, ni mendié ni procuré aucune recommandation. La faveur est toute entiere de la part de nos Serenissimes Princes et de l'absolue volonté de Madame ; et ce procedé me console, n'y voyant rien du mien ni rien d'humain.

. . . . . .

(1) Il suffit de lire les lettres du 26 février et de la fin d'avril à la Mère de Chantal pour être convaincu que les présentes lignes appartiennent à un courrier intermédiaire.

MDCXXXII

A UN AMI

(FRAGMENT INÉDIT)

Un mot de l'âme du Saint.

Annecy, [vers la fin de mars] 1620 (1).

. . . . . .

Nous sommes icy sans nouvelles, car elles sont toutes en Piemont maintenant, avec cette ample et grande cour que les noces y maintiennent. Pour moy, je n'y suis nullement, non pas mesme par la pensee, car mon ame est toute contournee a la vie contraire, et ne sçauroit s'amuser a la consideration d'un objet qui luy revient si peu.

. . . . . .

Revu sur le texte inséré dans le Ier Procès de Canonisation.

(1) Nous extrayons ce fragment de la déposition de M. Michel Favre (*Process. remiss. Gebenn.* [I], ad art. 41), qui le cite comme écrit par le Saint à « un sien amy. » Parmi les amis de l'Evêque s'intéressant aux nouvelles de Savoie, on peut proposer Rousselet ou Malarmay, ou encore des Hayes, mais il faut exclure Foras (voir ci-après, Lettre MDCXXXV). A Mgr Fenouillet, les réflexions intimes n'accompagnent pas d'ordinaire la communication des événements divers.

L'hiver ayant été assez rude, le prince et la princesse de Piémont s'arrêtèrent longtemps à Rivoli, dans la villa du Cardinal Maurice, et les fêtes en l'honneur de leur mariage ne commencèrent à Turin que le 15 mars 1620. De là, notre date approximative.

MDCXXXIII

A MADAME DU TERTRE

La mue du serpent ; sa transformation en colombe. — Ne pas regarder en arrière. — Condescendance et humilité du Fondateur. — Suivre les inspirations d'En-haut et laisser faire à Dieu. — Quel soin il faut avoir de la créature nouvelle, née du Saint-Esprit.

Annecy, fin mars ou avril 1620 (1).

C'est la verité, ma tres chere Fille, que mon ame vous cherit tres parfaitement ; et m'est impossible, quand je pense en vous, qui n'est pas peu souvent, que je ne ressente un eslan d'affection fort particuliere.

Or sus, il falloit bien que le serpent se fourrast de force dans l'aspreté de la pierre pour se desfaire de sa vielle peau et se rajeunir heureusement *, affin d'estre transformé en colombe. Dieu soit loüé, ma tres chere Fille, que vous aves souffert les tranchees d'un accouchement quand vous vous estes enfantee vous mesme a Jesus Christ ! Marches maintenant saintement et soigneusement en cette *nouveauté d'esprit* *, et gardes bien de regarder en arriere, car il y auroit un extreme danger ; et benisses la divine Providence qui vous avoit preparé une nourrice si aymable. O que Dieu est souverainement bon et gratieux, ma tres chere Fille ! Certes, j'ay eu un contentement incroyable a voir comme il vous a conduitte en l'abondance de son amour. Hé ! ne l'abandonnes donq jamais, et donnes toute liberté a vostre cœur de s'unir et serrer invariablement a son bon playsir, car il est fait pour cela.

* Cf. Arist., Hist. Animal., l. VIII, c. XVII ; Vincent. Bellov., Speculum Naturæ, l. XX, cc. V-VII.

* Rom., VI, 4, VII, 6.

Que cette chere Mere soit Superieure, j'y consens sans difficulté (2) ; mays que cela se puisse faire si absolument

(1) La lettre de la Mère de Chantal à la même destinataire et sur le même sujet est du 24 mars (*Lettres*, vol. I, p. 392) ; celle-ci ne doit donc pas être éloignée de cette date.

(2) Mme du Tertre ayant voulu se rendre fondatrice et Religieuse du Monastère de Nevers, exigeait que la Mère Jeanne-Charlotte de Bréchard en fût Supérieure. (Voir à l'Appendice III le récit abrégé de cette fondation et des contradictions qui l'accompagnèrent.)

comme vous m'en parles, je n'en sçay pas les moyens, ni il ne dependra pas de moy, qui suis fort peu de chose icy et rien du tout ailleurs : seulement je repete que pour mon consentement je le donne, et contribueray, de plus, ce que je pourray bonnement faire a vostre intention.

Mais, ma tres chere Fille, ne sommes nous pas enfans, adorateurs et serviteurs de la celeste Providence et du cœur amoureux et paternel de nostre Sauveur ? n'est ce pas sur ce fonds sur lequel nous avons basti nos esperances ? Faites ce qu'il vous a inspiré pour sa gloire, et ne doutés nullement qu'il ne face pour vostre bien ce qui sera le meilleur. Ne capitulons point avec luy : il est nostre Maistre, nostre Roy, nostre Pere, nostre Tout ; pensons a le bien servir, il pensera a nous bien favoriser.

Donq, ma Fille, pour conclure, je feray pour vostre petit contentement tout ce que je pourray, qui est peu ; de dela, je m'asseure qu'on fera de mesme ; mais au Ciel on fera tout, on vous comblera de consolations par les moyens que la Sagesse supreme connoist et void, et que nous ne sçavons pas.

Demeures en paix, nourrisses amoureusement, soigneusement et fidelement cette nouvelle enfant Aymee que vostre ame a nouvellement enfantee au Saint Esprit, affin qu'elle se fortifie en sainteté et qu'elle croisse en benedictions, pour estre a jamais aymee du Bienaymé. Que vous puis je desirer de plus, ma tres chere Fille ?

Je suis tout a fait, je vous asseure,

Vostre tres humble serviteur en Nostre Seigneur,

Franç^s, E. de Geneve.

MDCXXXIV

A LA MÈRE DE CHASTEL
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE GRENOBLE

(INÉDITE)

Des raisons qui ne satisfont pas l'esprit de François de Sales. — Les prétentions de M. d'Ulme. — On ne peut lier la liberté pour le choix ou le changement des Pères spirituels. — Salutations affectueuses. — Disette de Supérieures pour de nombreuses fondations.

Annecy, 2 avril 1620.

Je suis certes marri, ma tres chere Fille, que nostre bon monsieur d'Ulme se retire ainsy (1); les raysons qu'il allegue ne sont pas selon le goust de mon foible esprit. Si Monseigneur de Grenoble (2) l'eut commis pour faire l'office de Pere spirituel, je l'eusse treuvé bon; mays cela ne l'eut pas contenté, car je voy que tous-jours il eut volu estre en asseurance de parti, ce qui ne se peut ni doit faire, a cause de la consequence.

(3) On ne doit pas estre variable a vouloir changer, sans grande rayson, de confesseur, mays on ne doit pas aussi estre tout a fait invariable, y pouvant survenir des causes legitimes de changement; et les Evesques ne se doivent pas lier les mains, qu'ilz ne peussent, quand il sera expedient et sur tout quand les Seurs de commun sentiment le requerront, changer de Pere spirituel. Et je croy bien que jamais rien ne fut survenu du costé de monsieur d'Ulme qui eut apporté du changement, mais tous-jours ne pouvoit on pas donner une totale asseurance. Vostre Mayson sera tous-jours obligee a l'honnorer et respecter et a prier Dieu pour luy. J'appreuverois que le chapelain fut confesseur, car autrement il y auroit et des grans fraitz et des grandes incommodités.

(1) Voir le tome précédent, note (1), p. 248, et ci-dessus, Lettre MDCXIV, p. 145.

(2) Alphonse de la Croix de Chevrières (voir le tome précédent, note (3), p. 203).

(3) La phrase suivante termine dans toutes les éditions antérieures la lettre du 14 janvier 1620 à la même destinataire. (Voir ci-dessus, note (1), p. 110.)

Saluës cherement nostre tout uniquement bienaymee seur Mme de Granieu, et M. d'Aouste (1) que j'honnore parfaitement en mon ame, et toutes nos cheres Seurs.

Vive Jesus! *Amen.*

A madame de Veycelieu, mille et mille salutations; sa niece est une fille tres bonne et a un cœur bien conditionné (2).

On demande force Maysons en France; mais on a peine de treuver suffisamment de Superieures (3).

2 avril 1620.

A ma tres chere Seur en N. S.,
Ma Seur Per. Marie de Chatel, Superieure a Ste Marie.
Grenoble.

La chere seur est tres bonne, et je croy qu'elle reuscira grandement (4).

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Annecy.

(1) Artus de Lionne (voir le tome précédent, note (1), p. 240), cousin de Mme de Granieu.

(2) La nièce de Mme de Veyssilieu, Marguerite de Rigaud de Rajat, était à la veille de prendre l'habit religieux. (Voir ci-dessus, note (2), p. 143.)

(3) Cf. Lettre MDCXXX, p. 171.

(4) L'aimable Saint a écrit en deux petites lignes au-dessous de l'adresse les nouvelles de Sœur Claude-Cécile de Chastel, propre sœur de la Supérieure de Grenoble. (Cf. ci-dessus, p. 145.)

MDCXXXV

A M. GUILLAUME DE BERNARD DE FORAS (1)

Délicatesse dans le silence. — L'ordinaire méthode de la Providence divine. — Véritable marque de la bénédiction de Dieu sur un mariage. — Conserver son bonheur et laisser parler le monde.

Annecy, 8 avril 1620.

Monsieur mon tres cher Frere,

Ne prenes pas garde, je vous supplie, a ce que j'ay tant tardé de vous escrire, car vous auries grand tort si vous

(1) Le *Gentilhomme* que les éditions précédentes ne nomment pas est clairement désigné par l'allusion aux persécutions suscitées contre lui et contre le Salut, à l'occasion de son mariage.

pensies que pour cela j'aye jamais cessé de vous cherir et honnorer tendrement et tres partialement, et d'autant plus, certes, que je vous sçavois estre en peine sous la persecution que l'on faysoit a vostre personne et a mon nom (1) ; mais j'avois quelque desfiance que mes lettres n'eussent pas esté ni utiles ni a propos, si l'on eust sceu que vous les eussies receuës. Or, laissons cette pensee, et pour moy j'ay tous-jours esperé que vostre mariage reüsciroit grandement heureux en son progres, cette entree ayant esté si fascheuse ; car c'est une des ordinaires methodes dont la providence de Dieu use en ce qu'elle destine a sa gloire, de faire naistre les espines avant les roses.

On m'escrit que vostre amitié nuptiale est si entiere et parfaite que rien plus : et n'est ce pas cela la veritable et certaine marque de la benediction de Dieu sur un mariage ? Et ce que Dieu benit, qu'importe-il que les hommes le censurent ? Continues seulement en cette benediction, et nourrisses soigneusement ce bonheur par une perseverante fidelité au service de la divine Majesté ; et que tout le monde parle tant qu'il voudra. Mays on me dit que tous ces messieurs les parens commencent fort a s'apayser, et je le croy aysement ; car en fin ilz ouvriront les yeux, et verront que la volonté de Dieu doit estre adoree en tout ce qu'elle fait, et qu'elle a fait cette liayson de sa sainte main.

Je finis donq, vous asseurant que je suis sans fin,

Monsieur mon tres cher Frere,

Vostre tres humble et tres affectionné frere et serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

Le 8 avril 1620.

(1) Voir ci-dessus, pp. 32, 58, 79, et les Lettres MDLXXV-MDLXXVIII, MDCII.

Ces quatre lignes, suffiront, madeſdiere —
fille, pour ſervir de preface a vne plus grande
lettre, que ie me ſens obligé de vous escrire,
pour reparer, le manquement que Jay fait
de vous rendre ce deuoir dis mon arriuee
en ce Pais. ou Je vous ſupplie de croire que —
vous estes tout preſent a mon eſprit, qui ne
finira Jamais de cherir infiniment (ma fille)
et luy ſouhaitter toutes les plus fauorables
benedictions de N. S. et particulierement un —
continuel progres en lamour celeſte qui ſeul
peut aſſeoir vos affections. Jay tant ſa D.
Maieſté quand Jay ſceu que vous estiez accouchee
heureuſement; a preſent tant de maux et depenes,
par leſquelles la Diuine prouidence vous veut
associer a ſa croix, qui est la plus eſtimable
marque de ſa dilection, parmi ſes enfants.
Cest vn vray martire madeſdiere fille de —
ſouffrir beaucoup pour la volonté de celuy qui
nous auons voué la noſtre et qui nous a tant
aymé qu'il a voulu mourir pour nous. Je vous demande
permiſſion de saluer en ce petit bout de lettre madeſdiere
petite fille madame ſa mere ſa ame; qui ie maſtreure est encor plus
heureuſe que belle. Dieu ſoit

a Jamais au milieu de vos cœur madeſdiere fille en ſouf-
france a faut en luy vous treshumble et treſaffectionné ſer.
FRANÇ. E. de Geneue

9. aout 1620.

Fac-simile d'une Lettre de saint François de Sales.

(Voir les pages 179, 180)

+
A Madame

— de Villefaum

MDCXXXVI

A MADAME DE VILLESAVIN (1)

(INÉDITE)

La préface d'une grande lettre. — Quelle est la meilleure marque de la dilection de Dieu pour ses enfants. — Salutations à une petite fille.

Annecy, 9 avril 1620.

(2) Ces quattre lignes suffiront, ma tres chere Fille, pour servir de preface a une plus grande lettre que je me sens obligé de vous escrire, pour reparer le manquement que j'ay fait de vous rendre ce devoir des mon arrivee en ce pais, ou je vous supplie de croire que vous estes toute presente a mon esprit, qui ne finira jamais de cherir infiniment le vostre et luy souhaiter toutes les plus favorables benedictions de Nostre Seigneur, et particulierement un continuel progres en l'amour celeste qui seul peut assoüir vos affections.

J'ay loué sa divine Majesté quand j'ay sceu que vous esties acouchee heureusement apres tant de maux et de peines (3), par lesquelles la divine Providence vous veut associer a sa croix, qui est la plus estimable marque de sa dilection parmi ses enfans. C'est un vray martire, ma tres chere Fille, de souffrir beaucoup pour la volonté de Celuy a qui nous avons voué la nostre, et qui *nous a* tant *aymé* quil a volu mourir pour nous *.

* Galat., II, 20; Ephes., V, 2.

Je vous demande permission de saluer en ce petit bout de lettre ma tres chere petite fille madamoyselle Anne, qui, je m'asseure, est encor plus devote que belle (4).

(1) Isabelle Blondeau, dame de Villesavin (voir le tome précédent, note (1), p. 384).

(2) Voir le fac-simile placé en tête de ce volume.

(3) Dans une lettre postérieure, le Saint nomme deux filles de Mme de Villesavin : Anne et Angélique. Cette dernière serait-elle l'enfant née dans les premiers mois de 1620? Elle dut entrer dans un monastère ou mourir jeune, car son nom ne se trouve pas dans les généalogies des Philipeaux.

(4) Anne naquit vers 1612 et se maria en 1627 à Léon Bouthillier, seigneur

Dieu soit a jamais au milieu de vostre cœur, ma tres chere Fille, et je suis tout a fait en luy,

Vostre tres humble et tres affectionné serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

9 avril 1620.

A Madame
[Madame] de Villesavin.

Revu sur l'Autographe conservé au 1er Monastère de la Visitation de Paris.

de Chavigny (cousin-germain du célèbre abbé de Rancé), dont le génie pour les affaires fut deviné par Richelieu, et qui mérita, ainsi que son père Claude, d'être désigné dans le testament de Louis XIII pour faire partie du Conseil de régence. Sa femme lui donna treize enfants ; il la laissa veuve en 1652, et elle lui survécut jusqu'en 1694. (D'après Moreri, 1740, tomes II et VII.)

MDCXXXVII

A LA DUCHESSE DE NEMOURS, ANNE DE LORRAINE (1)

Trois requêtes renouvelées ; appel à la bonté, à la justice, à la piété du duc et de la duchesse de Nemours.

Annecy, 11 avril 1620.

Madame,

Je pense que Vostre Grandeur aura bonne souvenance que, donnant advis a Monsieur (2) de la mort du feu sieur [de] Charmoysi (3), je le suppliay tres humblement de continuer sa grace et ses bienfaitz a la vefve et au filz du defunt ; ce que Sa Grandeur m'accorda avec une tres grande demonstration de sa volonté et inclination a cela,

(1) Anne de Lorraine, duchesse d'Aumale, comtesse de Maulevrier, etc., était fille de Charles de Lorraine et de Marie de Lorraine d'Elbeuf. Elle épousa, le 14 avril 1618, Henri de Savoie, duc de Nemours (voir le tome précédent, note (1), p. 225), et mourut vingt ans après, le 19 février 1638. Sa haute vénération pour l'Evêque de Genève se manifesta par l'offrande d'une riche lampe d'argent, accompagnée d'une fondation, pour qu'elle brûlât nuit et jour devant le sépulcre du Serviteur de Dieu aussitôt le Décret de sa béatification.

(2) Le duc de Nemours.

(3) Claude Vidomne de Chaumont, seigneur de Charmoisy, décédé le 28 octobre 1619. (Voir le tome précédent, note (1), p. 311.)

et Vostre Grandeur, Madame, adjousta sa toute puissante faveur a ma recommandation.

Maintenant donq, renouvellant ma supplication, je recours de rechef a cette mesme gratification qu'il pleut a Vostre Grandeur de tesmoigner, affin qu'il luy playse d'en commander les depesches, comme aussi ceux de deux autres graces que je demanday a Monsieur pour deux autres de mes amis ; puisque, si je ne me trompe, l'une est de justice, pour reparation d'un tort fait a un gentilhomme nourri et envielli au service de Monsieur (1), et l'autre est de pieté, pour l'assoupissement d'un proces que les gens de Sa Grandeur ont avec deux filles pupilles (2). Et je me garderay fort bien de jamais rien demander, ni mesme desirer de vostre bonté, Madame, ni de celle de Monsieur, qui ne soit selon les loix de l'honneur et bonheur que j'ay d'estre,

De Vostre Grandeur, Madame,

Le tres humble. . . . . .

Annessi, 11 avril 1620.

(1) C'était Jacques de Gex, seigneur de Vallon. (Voir le tome précédent, note (5), p. 383.)

(2) De son mariage avec Gasparde de Mouxy (1612), Henri, fils d'Antoine de Cerisier et de Philiberte de Chevron, avait eu deux filles : Aimée-Philiberte et Françoise. Il les laissa orphelines de bonne heure, puisque le 17 septembre 1619, sa veuve se remariait à Pierre de Monthoux du Barrieu. (*Mss. Besson*, tome I.) Le saint Evêque tenait par les liens du sang et de l'amitié à cette famille et s'y intéressa particulièrement. Quant aux deux jeunes enfants dont il plaidait ici la cause, l'aînée entra à l'abbaye de Sainte-Catherine, et l'on trouve son nom dans des actes de 1625 et 1639 (Archiv. dép. de la Hte-Savoie, E 534, 541). La seconde, Françoise, prit l'habit religieux au 1er Monastère de la Visitation d'Annecy, à l'âge de vingt-cinq ans, le 23 février 1639, y fit profession le 19 mars 1640, et après avoir exercé la charge de Directrice au second Monastère de cette ville, revint mourir au premier, le 30 août 1645. (*Livres du Noviciat* et *du Couvent*, du 1er Monastère d'Annecy ; voir dans l'*Année Sainte de la Visitation*, tome VIII, p. 716, la Vie de Sœur Françoise-Augustine de Cerisier.)

Par la requête au duc de Nemours déjà mentionnée au tome précédent, note (5), p. 383, on voit que les « fiscaux » du prince avaient intenté un procès aux filles de Henri de Cerisier au sujet de « la curialité d'Ugion, » propriété de leurs deux oncles, Emmanuel et Antoine, dont on ne pouvait « prouver la » mort, l'un étant allé en Levant, et l'autre en Hongrie. » François de Sales demande qu'on laisse aux pupilles la jouissance « de ladite curialité » pour un certain temps, « passé lequel elle » sera » reunie au revenu de Sa Gran- » deur, » Henri de Savoie.

MDCXXXVIII

AU CHANOINE JEAN-BAPTISTE GERMONIO (1)

(INÉDITE)

Envoi des saintes Huiles.

Annecy, 16 avril 1620.

Monsieur,

Voyla les saintes Huiles que vous desires, tres ayse que je seray toute ma vie de pouvoir rendre quelque digne service a Monseigneur vostre oncle, a son Evesché et a vous, a qui je suis de toutes mes forces, et vous saluant humblement,

Monsieur,

Vostre tres humble confrere et tres affectionné serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

Le Jeudi Saint, en haste, 1620.

Revu sur une ancienne copie conservée à la Visitation de Turin.

(1) Anastase Germonio, l'archevêque de Tarentaise (voir tome XV, note (1), p. 183), absent alors de son diocèse, en laissait toute la charge à son neveu et vicaire général, Jean-Baptiste Germonio. Celui-ci était en même temps archidiacre de Turin, dignité qu'il reçut en 1612 et conserva jusqu'à sa mort (1658). Après le décès de son oncle, Jean-Baptiste quitta la Tarentaise, n'y conservant que deux chapelles dont il était recteur : Saint-Antoine, en l'église Sainte-Marie de Moûtiers, et la Sainte-Croix, en l'église d'Aime. En 1628 et 1632, on le trouve à la tête du Séminaire de Turin, puis vicaire capitulaire de ce diocèse en 1640. Il fut alors exilé par ordre de la régente, Christine de France. (*Historiæ patriæ Monumenta,* Augustæ Taurinorum, 1863, *Pedemontium sacrum,* col. 1767, 1789, 1790, 1829.)

MDCXXXIX

AU CHANOINE JEAN-FRANÇOIS DE SALES (1)

(FRAGMENT)

Avis du Saint sur une affaire embarrassante. — Envoi de lettres et promesse d'écrire bientôt.

Annecy, 23 avril 1620.

. . . . . .

. . . . . on l'apprendroit a l'avantage, et seroit on deschargé de plus de la moytié de la peine quand ce viendroit au fait et au prendre, car on n'auroit a faire sinon d'appliquer cela au point. Or, ce constitus la se peut avoir de tous les docteurs, tant de droit que de theologie, et peut on le demander ou faire demander par maniere de curiosité. De retourner a Orleans, j'y voy fort peu d'apparence, car cela est bien loin ; chacun voudroit sçavoir pourquoy, et il seroit malaysé de treuver un prætexte. Voyla donq mon sentiment. Et a monsieur Deage (2), que vous surpasseres de beaucoup, et a moy, il ne cousta pour tout que a chacun 40 escus. Il faudra avoir un promoteur favorable qui fera tout et conduira tout.

Voyla des lettres de Mme de Grignolz (3). Je vous escriray plus amplement dans trois ou 4 jours que M. du Chastelard partira (4), car j'ay tant escrit que je n'en puis plus.

(1) Nous n'avons ici que la dernière page d'une lettre qui devait en avoir trois ; l'adresse se trouvait sans doute sur la quatrième page, mais l'Autographe étant collé sur un carton, on n'a pu s'en assurer. Nul doute pourtant pour le destinataire.

(2) Dans l'impossibilité de savoir de quelle affaire il s'agit, il demeure impossible également de décider si ce M. Déage est Jean, l'ancien précepteur du Saint (voir tome XI, note (1), p. 2), ou François Déage, prieur de Meximes (voir ci-après, note (2), p. 223). Nous inclinons pour le premier.

(3) Jeanne-Françoise de Montluc, fille de Blaise de Montesquiou, seigneur de Montluc, maréchal de France, et d'Isabelle de Beauville, avait épousé (contrat dotal du 31 octobre 1587) Daniel de Talleyrand, prince de Chalais, en faveur duquel la terre de Grignols fut érigée en comté en 1613. Le malheureux comte de Chalais qui monta sur l'échafaud en 1626 était un des fils cadets de Mme de Grignols. (D'après Moreri, 1740, tome VI, et La Chesnaye-des-Bois, *Dictionnaire généalogique*, 1757, tome II, p. 230.)

(4) Pour faire son quartier comme aumônier de Christine de France.

Bonsoir, mon tres cher Frere, mon ami. N'ayes nullement peur que l'on voye vos lettres, ni que celles de M. Beybin (1) se perdent.

La pauvre Mme de Charmoysi est toute affligé *(sic)* de son filz qui est de si mauvaise humeur, a ce qu'on luy a dit, et m'a prié de luy escrire une lettre de censure (2).

Ce XXIII avril 1620.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Toulouse.

(1) Etienne Jarcellat-Beybin (voir ci-dessus, note (1), p. 139).
(2) Cette lettre à Henri de Charmoisy ne nous est pas parvenue. (Cf. ibid., note (6), p. 83.)

MDCXL

AU CARDINAL FRÉDÉRIC BORROMÉE ARCHEVÊQUE DE MILAN (1)

Excuse pour un remerciement tardif. — Des Pères Barnabites en route vers Milan.

Annecy, 23 avril 1620.

Illustrissimo et Reverendissimo Signor mio colendissimo,

Ho ricevuto la lettera suavissima che V. S. Illma et Reverendissima si compiaque di scrivermi questi mesi passati, insieme colle reliquie di San Carlo; et hô aspettato sin adesso di farne il dovuto humilissimo ringratiamento, che andando costì questi nostri buoni Padri

---

Illustrissime, Révérendissime et très vénéré Seigneur,

J'ai reçu, avec les reliques de saint Charles, la très aimable lettre que Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime a daigné m'écrire ces mois derniers. J'ai attendu jusqu'à présent de vous offrir l'humble remerciement qui vous est dû, car nos bons Pères Barnabites

(1) Voir tome XVII, note (1), p. 156.

Barnabiti, il P. D. Candido, latore, mi ha promesso di compire anco con lei per supplire al mancamento mio (1). Il che è molto a proposito, non havendo io nè senno, nè modo di far con V. S. Illma il debito mio, sebene io di affetto et rispetto verso di lei non credo di dovere cedere a nessuno.

Et con questa certissima verità, glie faccio humilissima riverentia et le pregho dal Signor Iddio ogni santa prosperità.

Di V. S. Illma et R^ma,

Humilissimo et divotissimo servitore,

Franc^o, Vescovo di Geneva.

In Annessi, alli 23 di Aprile 1620.

Revu sur l'Autographe conservé à Milan, à la Bibliothèque Ambrosienne.

---

se rendant à Milan, le P. D. Candide, porteur, m'a promis de suppléer à mon défaut en accomplissant ce devoir pour moi (1). Certes, cela est très à propos, n'ayant moi-même ni la capacité ni le moyen de le faire, bien que, pour l'attachement et le respect envers Votre Seigneurie Illustrissime, je croie n'avoir à le céder à personne.

Et sur cette vérité très certaine, je lui présente mes humbles hommages, et je prie Dieu notre Seigneur de lui donner toute sainte prospérité.

De Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime,

Le très humble et très dévoué serviteur,

François, Evêque de Genève.

Annecy, le 23 avril 1620.

(1) Le 23 avril 1620, partirent pour Milan les PP. Jean-Baptiste de Gennari (voir le tome précédent, note (5), p. 117) et le P. Candide Poscolonna.

Celui-ci, né à Milan en 1583, de Jean-Jacques Poscolonna et d'Elisabeth Crivelli, avait reçu au baptême le nom de Louis. Il étudia au collège des Jésuites à Brera, fut admis dans la Congrégation des Barnabites le 9 janvier 1601, l'année suivante (12 mars) il prononça ses vœux à Monza et devint prêtre le 20 décembre 1608. Venu des premiers au collège Chappuisien (26 décembre 1614) pour y enseigner la rhétorique, le P. Candide exerça aussi la charge de chancelier, puis celle de vicaire en 1618. Deux ans plus tard ses supérieurs l'envoyèrent à la fondation de Montargis, et après de nombreuses missions dans la basse Champagne, il fut nommé d'abord vice-supérieur de la nouvelle Maison d'Etampes (1629), enfin Supérieur, de 1644 à 1647. C'est là qu'il mourut en décembre 1651. (D'après des *Notes du R. P. Premoli*, Assistant général des Barnabites, et les *Acta Collegii Annecensis*.)

MDCXLI

A DON JÉROME BOERIO, GÉNÉRAL DES BARNABITES (1)

Le Saint prie le Général de renvoyer à Annecy deux Pères Barnabites et de leur en adjoindre un troisième d'âge vénérable.

Annecy, 23 avril 1620.

Reverendissimo Padre in Christo osservandissimo,

Andando questi nostri Padri al Capitolo et alla ubedientia di V. P. R^ma^ (2), vado ancora io con essi loro per salutarla et proferirmeglie per servitore affettionatissimo; supplicandola di più che si degni, se però così far si può et è espediente, rimandarli in qua, essendo che havendo egli imparata la lingua et le usanze del paese, potranno con più utiltà fatigar in questi luoghi che altri che verrebbono senza tali istromenti et mezzi necessarii.

Et nientedimeno, non lasciarò a dire a V. P. R^ma^, come in vero zelante del bene et honore della sua Congregatione, che sarebbe anche a proposito che con essi loro venisse uno de quei vecchi Padri, l'età del quale potesse

---

Révérendissime et très honoré Père dans le Christ,

Puisque ces Pères se rendent au Chapitre et à l'obédience de Votre Paternité Révérendissime (2), je vais aussi avec eux la saluer et m'offrir à Elle en qualité de serviteur très affectionné. Je vous supplie en même temps, si toutefois cela se peut et s'il est expédient, de vouloir bien les renvoyer ici; car, ayant appris la langue et les usages du pays, ils pourront y travailler plus utilement que d'autres qui viendraient sans ces éléments nécessaires de succès.

Néanmoins, je ne laisserai pas de dire à Votre Paternité Révérendissime, comme très désireux du bien et de l'honneur de sa Congrégation, qu'il serait aussi très à propos d'envoyer avec eux un des Pères anciens, dont l'âge inspirerait plus de respect encore

(1) Voir tome XVII, note (1), p. 381.
(2) Voir la lettre précédente et note (1), p. 185.

produrre una nuova veneratione a questi nuovi collegi, li quali forse presto ne havranno un terzo di Novitiato (1); et così, tutte queste Case, con la canuta presenza et authorità di tal personaggio, verranno compite (2).

Fratanto, augurando dal Signore ogni santa prosperità a V. P. R^ma^, glie resto

Humilissimo fratello et servitore,

Franc^o^, Vescovo di Geneva.

XXIII Aprile 1620.

Al R^mo^ Padre in Christo,
Il P. Generale della Congregatione [di S. Pao]lo.
Milano.

Revu sur l'Autographe conservé à Monza (Milan), chez les RR. PP. Barnabites.

---

pour ces collèges récemment fondés qui s'augmenteront peut-être bientôt d'un troisième pour le Noviciat (1); ainsi, par la présence et l'autorité d'un si vénérable personnage, toutes ces Maisons recevraient leur entier perfectionnement (2).

En attendant, je souhaite que le Seigneur comble de toute sainte prospérité Votre Paternité Révérendissime, et je demeure

Son très humble frère et serviteur,

François, Evêque de Genève.

23 avril 1620.

Au Révérendissime Père dans le Christ,
Le Père Général de la Congrégation de Saint-Paul.
Milan.

(1) On se rappelle que le projet d'un Noviciat à Rumilly ne put réussir. (Voir tome XVII, Lettre MDCXCIII, p. 364, et note (2), p. 365.)

(2) Les *Acta Collegii* ne mentionnent aucun nouveau nom dans le personnel du collège d'Annecy au retour d'Italie des PP. de Gennari et Posculonna (6 juin). Le premier dut même repartir aussitôt pour Montargis, où le second le rejoignit au mois d'août suivant (cf. ci-dessus, note (1), p. 185).

MDCXLII

A LA MÈRE DE CHANTAL, A PARIS

Nouvelles de l'âme de François de Sales. — Ses lumières sur les maximes évangéliques et sur la prudence humaine. — M. de Boisy à la cour. — Les affaires et la santé de Mme de la Fléchère.

Annecy, fin avril ou commencement de mai 1620 (1).

Que vous diray je ? Rien autre, ma tres chere Mere, sinon qu'il me semble que mon ame est un peu plus solidement establie en l'esperance qu'elle a eu, de pouvoir un jour jouir des fruitz de la mort et resurrection de Nostre Seigneur ; lequel, comme il m'est advis, parmi les jours de la Semaine Sainte et jusques a present, non seulement m'a fait voir plus clairement, mays avec une certitude et consolation intellectuelle et toute en la pointe de l'esprit, les sacrés axiomes et les maximes evangeliques, plus clairement et suavement, dis je, que jamais ; et je ne puis asses admirer comme, ayant tous-jours eu une si grande estime de ces maximes et de la doctrine de la Croix, j'ay si peu pris de soin pour les prattiquer. O ma tres chere Mere, si je revenois au monde avec mes sentimens presens, je ne croy pas que toute la prudence de la chair et des enfans de ce siecle me peust esbransler en la certitude que j'ay que cette prudence est une vraye chimere et une toute veritable niaiserie. Or sus, j'ay dit ces quatre motz pour obeir a vostre cœur, que je cheris incomparablement et comme le mien propre. Je vous escriray une autre fois d'autres choses.

La coadjutorie s'en va estre toute arrestee et accomplie avec tant de faveur que rien plus (2) ; et ne se peut croire

(1) L'allusion à la coadjutorerie, le mariage de Mlle de Charmoisy fixent l'année ; les environs de la Semaine-Sainte indiquent une époque peu éloignée du 19 avril, fête de Pâques, et le départ pour Paris du P. Fauldrier (voir note (2) de la page suivante) ayant eu lieu le 6 mai, prouve que notre date approximative est bien justifiée.

(2) Cette affaire se traitait alors en Cour de Rome. Une copie du Mémoire présenté à Paul V au nom du duc de Savoie et de ses fils fut envoyée par le

combien mon frere tesmoigne d'esprit et de vertu aupres de Madame et de ces grans Princes, de sorte que je commence d'estre conneu et aymé parce que je suis son frere.

La petite seur est allee conduire sa fille a Vanchi (1). Madame de la Flechere est tous-jours bonne fort solidement, et tous-jours accablee d'affaires et de mauvaise santé. Ce bon Pere (2) vous dira tout le reste.

Ma tres chere Mere, Dieu soit au milieu de nostre cœur. *Amen.*

cardinal Borghese, le 10 avril 1620, au Nonce de Turin. Celui-ci était en même temps prié d'informer le Saint-Siège des raisons qui motivaient la demande d'un coadjuteur pour l'Evêque de Genève et des aptitudes de son frère pour exercer cette charge. Le 16 mai suivant, le Secrétaire d'Etat accuse réception du rapport fait par Mgr Costa. (Archiv. Vaticanes, *Nunz. di Savoia*, vol. 40.)

(1) Mme de Charmoisy accompagnait sa fille Françoise, mariée depuis le 20 avril à Pierre Perrucard de Ballon (voir ci-dessus, note (2), p. 153), et l'installait à Vanchy, « séjour le plus ordinaire » des seigneurs de Ballon, « comme le plus agréable et le plus commode de tout leur domaine, pour être situé au milieu du mandement..., à cinq lieues de Genève et autant d'Anecy. » (Grossi, *La Vie de la Vble Mere de Ballon*, Annecy, 1695, liv. I, chap. 1; cf. tome XIV, note (2), p. 120.)

(2) L'édition de 1626 porte seulement : « ce bon P. », mais il est très vraisemblable de proposer, comme porteur de cette lettre, le Père Barnabite déjà mentionné à la note (1) de la page précédente.

Cantien Fauldrier, né à Sens de Jean Fauldrier et de Nicelle David, entra le 22 mars 1611 dans la Congrégation des Clercs réguliers de Saint-Paul, où il prit le nom de Lucien en revêtant l'habit religieux le 24 juin, dans l'église de l'Annonciation à Zagaroli, près de Rome. Là encore il fit sa profession solennelle, ayant seulement vingt-deux ans. C'est à Rome même qu'il reçut tous les Ordres, sauf la prêtrise qui lui fut conférée à Pavie, le 10 mars 1618. Le 17 mai suivant, D. Lucien prenait place dans le personnel du collège d'Annecy. Il partit de cette ville en 1620, et mourut au collège de Montargis le 14 août 1626. (*Liber I Professionum*, Archiv. des Barnabites, à *San Carlo a' Catinari*, Rome.)

MDCXLIII

A M. CLAUDE DE QUOEX (1)

Débats au sujet de la nomination à une cure. — Un accommodement des Ermites du Mont-Voiron procuré par les délégués de l'Evêque de Genève.

Annecy, 6 mai 1620.

Monsieur,

J'eusse desiré que le sieur Grassi se fut contenu dans les termes du respect et de la verité a Vienne (2), et que monsieur Gariod n'eut pas fait l'esclat qu'il a fait a Chamberi (3) (sur lequel monsieur le Marquis de Lans m'a escrit que le service de Son Altesse requeroit qu'on donnat la cure de Villy aux doctes, et monsieur le procureur general (4) a appellé comme d'abus, et le Senat a tesmoigné de l'affection a la conservation du concours), ou qu'il eut eu encor un peu de courage pour voir sortir les effectz de sa requeste et de son bon droit, affin que l'equité estant victorieuse et l'authorité des Evesques maintenue, on eüt par apres plus honnorablement et courtoysement accommodé toute cette affaire en la façon mesme qu'il a, comme je voy, acceptee. Mays puis que il a treuvé bon de le faire avant ce tems-la, je ne m'y oppose point, et dautant plus, qu'autant quil me sera possible j'affectionneray tous-jours vos desirs et ceux de monsieur de

(1) Il est évident que cette lettre s'adresse au même personnage que celle du 31 janvier (voir ci-dessus, p. 118), par conséquent à Claude de Quoex. S'il pouvait rester un doute, il serait dissipé par la mention de M. de Pollinge (voir note (1) de la page suivante).

(2) Jean-Louis Gras, neveu du curé défunt de Villy-le-Bouveret, François Gras (voir ci-dessus, note (1), p. 119). Pour faire valoir ses prétendus droits à l'héritage de son oncle, il s'était sans doute pourvu devant l'Officialité de la Métropole, contre celle du diocèse de Genève.

(3) L'économe du bénéfice en débat, François Gariod (voir ibid.), dut se défendre contre M. Gras au Sénat de Chambéry.

(4) Conseiller de Son Altesse, et procureur général au souverain Sénat de Savoie depuis le 3 septembre 1584, Jean-Antoine Bay, était né de Jean Bay ou de Baiis et d'Ursule Gislandi. Il avait épousé Perrine Cochet et il mourut en 1624.

Polinge (1). Et sil faut joindre cette piece encor, je diray que je suis encor bien ayse du bien de ce jeune ecclesiastique qui, a ce moyen, pourra en s'occupant devenir tousjours meilleur. Et ce pendant monsieur Gariod præparera des excuses pour la grande chaleur quil avoit donnee a cette affaire a Chamberi.

Pour l'autre chef, les Hermites seront contens en l'accomodement quilz ont fait (2), et, comme j'espere, encor monsieur de Boege (3); mays je ne sçai pas encor les particularités, cela s'estant passé par l'advis de monsieur le Prevost mon cousin, monsieur Jai, M. Questan, M. Rosetain (4) que j'avois commis pour cela.

Au reste, je suis invariablement, Monsieur,

Vostre tres humble serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

VI may 1620.

Revu sur l'Autographe conservé à Chambéry, aux Archives du Sénat de Savoie.

(1) Philibert de Chissé, seigneur de Pollinge, des Forêts, de Crest et coseigneur de la Bâtie-Dardel, fils de Jean, deuxième du nom, et de Jeanne de Cornillon. Il épousa Antoinette de Bruel (1583), et en secondes noces, Michière de Bellegarde (cf. tome XVI, note (4), p. 204). Comme nous ignorons la date de sa mort, on peut encore proposer son fils Claude qui s'était marié en 1615 à Bénigne de Montferrand. Claude de Quoex, par le fait de son premier mariage avec Bernardine de Chissé, était le beau-frère du premier, et l'oncle du second.

(2) Les Ermites des Voirons (voir ci-après, note (1), p. 206).

(3) La seigneurie de Boège ou Boége, tout près des Voirons, avait passé aux Montvuagnard en 1434, par Claudine de Ruvorée, femme de Jean. En 1603, Sébastien-Balthazard de Montvuagnard, dit M. de Boége, étant mort sans enfants (voir ci-dessus, note (4), p. 135), sa succession fut recueillie par Prosper, son neveu, fils unique de François de Montvuagnard, dit M. de Pierrecharve, et de Péronne-Emmanuelle de Genève-Lullin. (Cf. tome XV, note (3), p. 262.) Prosper épousa (contrat dotal du 28 août 1611) Renée de Saint-Michel d'Avully. Il fut enterré dans l'église de Boége, au tombeau de ses prédécesseurs, après le 27 mars 1663, date de son second testament.

(4) Le prévôt Louis de Sales (voir tome XII, note (1), p. 6); les chanoines Pierre-François Jay (tome XVI, notes (1) des pp. 229 et 231), et Jean-Louis Questan (tome XVII, note (3), p. 328); Jean Rosetain, official forain, dont la note sera donnée plus tard.

MDCXLIV

A MADAME DE VALFIN (1)

(INÉDITE)

Une forte et tendre affection paternelle et filiale. — Incertitude du Saint sur l'avenir. — L'enfant suspendu « au col de la Providence. »

Sales, 12 mai 1620.

Non veritablement, ma tres chere Fille, il n'est pas vray que je vous puisse dire de quel cœur je vous cheris et honnore, ni par consequent que jamais je vous puisse obliger en vous escrivant le plus souvent que je puis ; quoy que je le fay avec bien plus de douceur, sachant que vous aymes a recevoir ce petit tesmoignage de mon infinie affection, que vous ne pouves guere connoistre humainement d'autre sorte, et de laquelle en suite vous auries bien sujet de douter si Dieu, qui en est l'autheur, ne vous en donnoit la certitude dans le fond de vostre ame, comm'au milieu de la mienne il a planté un invariable sentiment de ce que vous m'estes et de ce que vostre cœur est au mien. Or sus, cette verité est trop grande et trop constante pour estre curieusement protestee. Demeurons en icelle, puisqu'il plait a Dieu, et demeurons y en paix, sans apprehension de vaciller ni d'hæsiter jamais.

Je pense, pour moy, que je ne bougeray point de ce païs avant la Feste Dieu, et ne suis pas certain si encor, apres cela, j'iray en aucun autre lieu, n'estant guere plus certain de l'employ de ma vie que de l'heure de ma mort, tant je suis maintenant engagé dans la volonté d'autruy (2). O que ce me seroit un contentement incomparable si j'allois de (3) . . . . . .

(1) Bonaventure de Malarmay, sœur de Marc-François, coadjuteur de l'abbaye de Goailles ou Goille (voir ci-dessus, note (1), p. 132), s'était alliée en 1618, à Léonel de Toulongeon, chevalier, baron de Valfin, seigneur de Montagna, capitaine de cent lances. Elle vivait encore en 1641.

(2) Comme aumônier de Christine de France, l'Evêque de Genève devait se rendre à Turin quand son frère reviendrait en Savoie. Jean-François ne revint pas cette année-là, et le Saint demeura à Annecy.

(3) Deux lignes sont coupées à l'Autographe.

. . . [ma] tres chere Fille, attaches vous au col de sa Providence comme un petit enfant a celuy de sa mere; il vous portera, il vous allegera, il vous allaitra * parmi les chemins pierreux de cette mortalité. Et quand vous verres a Besançon le Saint Suaire (1), et en iceluy la marque de la playe de l'amoureuse poitrine du Sauveur, faites moy bien part des desirs que vous aures de vivre, comm'un heureux hermite, *dans la caverne* sainte * de la dilection infinie que vous descouvrires-la. Je suis

* Cf. Is., xlt., 12.

* Cant., ii, 14.

Vostre tres humble et invariable frere et serviteur,

F., E. de Geneve.

A Sales, XII may 1620.

A Madame
Madame de Vallefin.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Boulogne-sur-Mer.

(1) Voir tome XIII, note (1), p. 262.

MDCXLV

A LA MÈRE DE CHANTAL, A PARIS

Quatre objections au projet de fixer l'Evêque de Genève en France. — Son désir de demeurer attaché à son Eglise. — Ce qui vaut mieux pour lui qu'un chapeau de cardinal. — Point de népotisme. — Voyage probable à Rome.

Annecy, 14 mai 1620.

Or sus, ma Mere, je suis dans vostre parloir (1), ou il m'a fallu venir pour escrire ces quatre ou cinq lettres que je vous envoye (2).

Il faut donq que je vous die que je ne puis avoir opinion que rien se face de ce costé-la, que vous sçaves, si Dieu ne le veut de sa volonté absolue; car premierement, ce fut ce que d'abord je dis a Monsieur le Cardinal (3), que

(1) Au parloir du monastère de la Visitation d'Annecy.
(2) Seule, la lettre à la Mère Angélique Arnauld nous est parvenue.
(3) Henri de Gondi, cardinal de Retz (voir ci-dessous, Lettre MDCXVIII, p. 138).

si je quittois ma femme, ce seroit pour n'en avoir plus. Je vay doucement, quoy qu'avec grand travail, supportant les charges de la mienne, avec laquelle je suis envielly : mais, avec une toute nouvelle a moy, que ferois-je ? La seule gloire de Dieu, manifestee par mon superieur le Pape, me peut oster de cette demarche (1).

2. Voyla mon frere Evesque ; cela ne m'enrichit pas, il est vray, mais cela m'allege et me donne quelque esperance de me pouvoir retirer de la presse : cela vaut mieux qu'un chapeau de Cardinal.

3. Mais vos neveux seront pauvres (2). Ma Mere, je considere qu'ilz ne le sont pas des-ja tant comme ilz estoyent quand ilz nasquirent, car ilz nasquirent nuds. Et puis, deux ou trois mille escus, ni quatre mesme, ne me donneroyent pas dequoy les secourir, sans diminution de la reputation d'une prelature en laquelle il faut tant d'aumosnes, d'œuvres pies, et de frais justes et requis.

4. Voyla Son Altesse qui me mande advertir que de toute necessité il veut que j'accompaigne Monseigneur le Cardinal son filz a Rome (3) ; et en effect, il sera a propos, pour le service mesme de l'Eglise, que je face ce voyage, bien qu'en toute verité, ma Mere, il ne soit nullement selon mon inclination : car en somme, c'est tous-jours aller, et j'ayme a demeurer ; et c'est tous-jours aller a la cour, et j'ayme la simplicité. Mais il n'y a remede ; puisqu'il le faut, je le feray de bon cœur, et tandis, les

(1) « On vous loue extrêmement de ce que vous vous en rapportez au Pape, » écrit la Mère de Chantal à l'Evêque de Genève, en l'entretenant des projets de ses amis de Paris, « pourvu, dit-on, que vous lui exprimiez largement toute l'affaire. » *(Lettres,* vol. I, p. 370.)

(2) Le Saint avait douze neveux : les six fils de Louis et les six de Gallois.

(3) Dès le mois de mars 1620, l'ambassadeur de Savoie, Scaglia, informait son prince que le marquis de Cœuvres, ambassadeur de France, répugnait à traiter avec le Cardinal protecteur d'Espagne, Borgia, et appréhendait plus encore son probable successeur, Borghese. Le grand remède, d'après lui, consistait à députer Maurice de Savoie à Rome, pour aider les mécontents à empêcher le Cardinal neveu de recueillir le protectorat du royaume Catholique. (Turin, Archiv. de l'Etat, *Lettere Ministri, Roma,* Mazzo 31.) Charles-Emmanuel ne dut pas avoir de peine à entrer dans ces vues, d'autant que son fils n'ayant pas encore reçu le chapeau, il était temps de le faire ainsi confirmer dans sa dignité. Malgré cela, le voyage projeté n'eut lieu qu'en février 1621, et l'Evêque de Genève ne suivit pas le prince.

pensees de ce grand Prelat de dela auront du loysir de se dissiper. En somme, je ne feray rien pour ce parti la que je ne sois grandement asseuré que Dieu le veuille. N'en parlons donq plus que selon les occurrences, ma Mere.

Je suis a jamais, sans reserve et sans comparayson, c'est a dire au dessus de toute comparayson, vostre, et certes, comme vous sçaves tres bien vous mesme, je suis vostre tres parfaitement.

Franç^s^, E. de Geneve.

Le 14 may 1620.

MDCXLVI

A MADAME ANGÉLIQUE ARNAULD, ABBESSE DE PORT-ROYAL A MAUBUISSON

Les fautes involontaires n'empêchent pas la marche vers la perfection. — Vraie cause du mal chez la Mère Arnauld. — Comment modérer sa promptitude. — Ne point se dépiter contre soi-même, mais être enfant en humilité. — Un nouveau saint Paul intercesseur pour Onésime.

Annecy, 14 mai 1620.

Pour tout ce que vous m'escrives en trois de vos lettres, ma tres chere Fille, je ne laisse pas d'avoir une tres parfaite confiance que la fille que je vous ay tant recommandee, et qu'en verité j'ayme cõmme mon ame propre, reuscisse une grande servante de Dieu ; car elle ne fait point de faute a dessein, ni pour aucune volonté qu'elle ayt de nourrir ces inclinations revesches, vaines et un peu mutines. Or, cela estant, il n'y a rien a craindre.

Sa promptitude naturelle est la cause de tout son mal ; car elle anime sa vivacité, et sa vivacité anime sa promptitude. Partant, vous luy dires de ma part, que son soin principal soit a tenir son esprit dans la modestie, douceur et tranquillité, et pour cela, que mesme elle allentisse toutes ses actions exterieures : son port, son pas, sa contenance, ses mains, et s'il luy plait, encor un peu sa langue et son langage ; et qu'elle ne treuve point estrange

si cela ne se fait point en un instant. Pour mettre un jeune cheval au pas et l'asseurer sous la selle et la bride, on employe des annees entieres.

Mais voyes vous, ma tres chere Fille, vous luy estes un peu trop severe a la pauvre fille ; il ne luy faut point tant faire de reproches, puis qu'elle est fille de bons desirs. Dites luy que, pour toute broncharde qu'elle pourroit estre, jamais elle ne s'estonne, ni ne despite contre soy mesme ; qu'elle regarde plustost Nostre Seigneur qui, du haut du Ciel, la regarde comme un pere fait son enfant qui, encor tout foible, a peyne d'asseurer ses pas, et luy dit : Tout bellement, mon enfant ; et s'il tombe, l'encourage, disant : Il a sauté, il est bien sage, ne pleures point ; puis s'approche et luy tend la main. Si cette fille est un enfant en humilité et qu'elle sache bien qu'elle est enfant, elle ne s'estonnera point d'estre tombee, car elle ne tombera pas aussi d'en haut.

O Dieu, ma tres chere Fille, si vous sçavies combien mon cœur ayme cette fille et de quelz yeux je la regarde des icy a tous momens, vous auries un grand soin d'elle, encor pour l'amour de moy, outre ce que vous luy estes ; car vous m'aymes d'un amour qui est asses fort pour vous faire aymer tout ce que j'ayme. Quand le grand Apostre recommande a Philemon le pauvre garçon Onesime, il luy dit mille paroles si douces qu'elles ravissent d'amour * : Si tu m'aymes, dit il, si tu m'a receu dans ton cœur, *reçois* aussi *mes entrailles ;* appellant ainsy le pauvre cher Onesime, qui avoit fait un mauvais trait a Philemon, pour lequel Philemon estoit courroucé. O ma chere Philemone, ma Fille, veux je dire, si vous m'aymes, si vous m'aves receu dedans vostre cœur, receves y aussi ma chere fille Onesime, et la supportes ; c'est a dire, *receves mes entrailles,* car cette fille est en verité cela pour Nostre Seigneur. Et si quelquefois elle vous donne de la peine, supportes la suavement a ma consideration, mays sur tout a la consideration de Celuy qui l'a tant aymee, que, pour l'aller prendre dans son neant ou elle estoit, *il s'est abbaissé jusques a la mort, et la mort de la croix* *.

* Vers. 10-20.

* Philip., II, 8.

Et quant a vous, ma tres chere Fille, comme n'aymeres vous pas Dieu qui vous ayme tant ? Quel tesmoignage de son amour, ma Fille, en cet heureux trespas de ce bon pere[1] auquel vous aves tant souhaité une telle fin ! Certes, j'en suis ravi.

Mille benedictions sur vostre cœur, ma chere Fille, et sur toutes nos cheres Seurs[2], et sur tout ce qui est a vous, en vous et pour vous ; et j'y auray donq ma bonne part, puisque je suis infiniment a vous en Jesus Christ et pour Jesus Christ.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Le 14 may 1620.

[1] Voir ci-dessus, note [1], p. 122.
[2] Les Religieuses de Maubuisson.

MDCXLVII

A LA MÈRE FAVRE, SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE LYON

Avis sur un voyage ; la fondation de Turin. — Quelle doit être la durée du noviciat ; quand on peut le prolonger. — Etablissement de la Visitation en Auvergne. — Pourquoi François de Sales est empêché d'aller prêcher à Lyon.

Annecy, 14 mai 1620.

Croyes moy, ma tres chere Fille, ne faites point la discrette avec moy pour ne m'oser pas escrire tous les jours quand vous voudres ; car jamais je ne verray de vos lettres qu'avec tres grande consolation pour moy[1]. Or, je respons a la vostre derniere.

Je treuveray fort bon que vous venies un peu a l'advantage icy, pour plusieurs raysons, et que vous passies a Grenoble, puisque mesme, ainsy faysant, vous gaigneres le passage de Chamberi quand vous ires a Turin ; d'autant qu'y ayant esté en venant, et veu monsieur vostre pere, vous n'aures pas sujet de vous destourner pour y repasser, ains ires le droit chemin et avanceres d'une

[1] Voir au tome XVII, p. 94, la note [3] qui concerne cette phrase omise par les précédents éditeurs dans un autre texte.

journee. Mais de vous dire bien precisement quand vous ires a Turin, je ne le puis encor ; mon frere m'escrivoit dernierement que ce seroit environ la fin de juin ou le commencement de julliet (1).

* Sess. XXV, de Regular., c. xv.

Le Concile de Trente* prefige absolument une annee de noviciat, en sorte que nul ne peut en establir deux, ni mesme un seul mois davantage, sans special privilege du Pape ; bien qu'es cas particuliers, les Superieurs, ains la Superieure et les Seurs, peuvent differer la Profession quand il y a cause legitime : comme quand, avec un peu de loysir, la Novice pourra se rendre plus capable, ainsy qu'il est dit es Constitutions (2). Mais cette verité, il la faut doucement mesnager et ne point l'alleguer par maniere de resistance, mais plustost la luy faire dire par quelqu'homme qui la sache dire avec dexterité (3).

Si d'Auvergne on poursuivoit pour vous avoir un moys au commencement de la fondation, je pense que cela seroit bon et a propos pour la consolation des Seurs qui iront (4).

(1) Le voyage de la Mère Favre à Annecy n'eut pas lieu ; la fondation de Montferrand l'appela bientôt en Auvergne (voir note (4) ci-dessous), et celle de Turin, malgré les prévisions de Jean-François de Sales, fut différée, comme l'on sait.

(2) Cette question, développée assez longuement dans les premières Constitutions manuscrites, passée sous silence dans les Constitutions imprimées, est traitée dans le *Coustumier,* à l'Article IX : *Ce qui precede la Profession.*

(3) En 1620, s'achevait l'année de noviciat d'Antoinette de Revol de la Ramillière qui avait été admise à la vêture le 20 août 1619. Tout nous porte à croire qu'il s'agit d'elle ici, et qu'elle est cette « Novice de qualité » dont parle l'*Histoire de la Fondation de la Visitation de Lyon,* que le zèle et la patience des Mères Favre et de Blonay gardèrent deux ans avec le voile du noviciat. Au bout de ce temps, et de l'avis du saint Fondateur, on mit la jeune fille dehors, au grand déplaisir des parents, qui ne manquèrent pas de le faire sentir.

On pourrait encore proposer Sœur Marie-Claire de la Balme dont l'année de probation expirait en juillet 1620 et qui ne prononça les vœux que le 3 novembre.

(4) Mme Chaudon, l'ancienne Sœur Anne-Marie Bellet, novice du Monastère de Lyon (voir tome XVI, note (3), p. 25), avait préparé l'introduction de la Visitation en Auvergne. Mlle des Roches, gagnée par elle, souhaitait ardemment cet établissement, et Dieu l'ayant réunie providentiellement à Mlle Péronnelle de Blanzat et à la comtesse de Dalet, animées des mêmes désirs, la fondation fut résolue. La Mère Marie-Jacqueline Favre arriva à Montferrand la veille de la Pentecôte, 6 juin 1620, avec les Sœurs Anne-Françoise Chardon, professe d'Annecy, Claude-Marie de la Martinière, Marguerite-Elisabeth

Cependant, ma tres chere Fille, [vous] me voyes bien marri d'estre reduit a l'impossible pour aller prescher a Lyon (1), Son Altesse voulant tres absolument que j'accompaigne Monseigneur le prince Cardinal a Rome, qui fera le voyage cet automne (2). En ce regret neanmoins, j'ay ce contentement de devoir servir un si bon Prince, de pouvoir servir vostre petite Congregation, et de vous voir allant et revenant.

Je salue vostre ame de tout mon cœur, ma tres chere et tres aymable Fille, et luy souhaite incessamment les saintes benedictions du Ciel, et a ma Seur toute chere Marie Aymee, Anne Françoise, Françoise Hieronime et toutes nos Seurs, que je cheris tres parfaitement, et la malade (3), et tout a part M. Brun (4).

Annessi, 14 may 1620.

A ma tres chere Fille en N. S.,
Ma Seur Marie Jacqueline Favre,
Superieure de la Congregation de la Visitation.

Sauzion, Anne-Marie Chevallier et Marie-Jacqueline Compain, professes de Lyon. (*Hist. de la Fondation de Montferrand.*) Elle devait y demeurer bien plus longtemps qu'on ne l'avait d'abord pensé.

(1) C'était la seconde fois que saint François de Sales se voyait contraint de refuser les invitations qui le pressaient de donner à Lyon les prédications de l'Avent et du Carême (voir tome XV, Lettre MCCXCII, p. 241). Toujours tenu en suspens par la cour de Savoie, il ne put y faire qu'un séjour d'environ deux semaines au mois de mars de l'année suivante.

(2) Voir ci-dessus, note (3), p. 194.

(3) Sœur Marie-Aimée de Blonay (voir tome XV, note (1), p. 290), Sœur Anne-Françoise Chardon (tome XVI, note (4), p. 317), et Sœur Françoise-Jérosyme de Chevron-Villette (tome XVII, note (1), p. 156). On ne peut désigner la Sœur malade dont parle le Saint.

(4) « Le douzieme may mil six cent sinquante sinq... Messire Estienne Brun... a rendu son esprit a Dieu en la maison ou est decede nostre B. Pere,... ayant esté nostre confesseur depuis le 6 may 1617 (voir tome XVII, note (1), p. 335) jusques a sa mort, » à l'âge « de plus de septante ans. » Les Sœurs du Monastère de Bellecour font suivre ces mots, dans leur *Livre du Chapitre*, d'un long éloge de ce vertueux ecclésiastique dont le cardinal de Richelieu, archevêque de Lyon, « disoit qu'il estoit un des plus savants prestres de son diocese » et souhaitait que tous « fussent aussi honnêtes de bien que M. Brun. » Il se dévoua à la Visitation « avec un soin et une affection inexprimables, jusques la que d'exposer sa vie » pour les Religieuses « au temps de la peste, » et quittant « sa cure ... plustost que de desirer d'estre » leur « confesseur. » A tous ses précédents bienfaits, M. Brun ajouta, le 13 décembre 1653, la donation de tous ses biens au Monastère.

MDCXLVIII

A LA MÈRE DE CHASTEL
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE GRENOBLE

A quelles conditions on peut recevoir à la Visitation des aspirantes qui n'ont pas encore l'âge d'entrer au noviciat. — L'habit qu'il faut leur donner. — Rester indifférente sur le choix que font les postulantes d'une Maison ou d'une autre. — Bien que les Sœurs ne récitent que le petit Office, il est bon de maintenir le rang des Associées. — Profiter de nos mouvements imparfaits pour nous humilier.

Annecy, 16 mai 1620.

Ma tres chere Fille,

La fille de laquelle vous m'escrives estant de telle consequence, pourveu qu'elle ayt environ douze ans, pourra estre fort bien receuë (1). Il est vray que ces jeunes gens donnent de la peine ; mais que feroit on la ? Je ne treuve point de bien sans charge en ce monde. Il faut tellement adjuster nos volontés, que, ou elles ne pretendent point de commodités, ou si elles en pretendent et desirent, elles

(1) Marguerite Bout de Saint-Didier, d'une très honorable famille de Grenoble, était née en même temps que la Visitation, au mois de juin 1610, et son attrait pour cet Ordre s'éveilla dès qu'elle en entendit parler. A peine avait-elle dix ans, que, se dérobant à ses parents, elle venait secrètement voir la Mère de Chastel, et la supplier de l'admettre avec les Religieuses. Ravie de ces dispositions et des qualités de la petite fille, la Supérieure de Grenoble hésitait à cause de sa grande jeunesse. Le saint Fondateur trancha la question par la présente lettre ; l'enfant entra à douze ans au monastère, le 24 décembre 1622, et par sa piété naïve, ses douces vertus, mérita d'être le type et le modèle des « petites Sœurs » dont, une des premières dans l'Institut, elle porta le petit habit. Quand elle eut l'âge canonique, elle devint novice avec le nom de Marguerite-Séraphique, et enfin professe. Peu d'années après, la charge de Directrice lui fut confiée ; et elle compta parmi ses disciples sa propre mère qui voulut généreusement terminer dans le cloître une vie déjà très vertueuse. Sœur Marguerite-Séraphique gouverna deux ans la Maison des Filles Pénitentes confiée aux Religieuses de la Visitation, et trois ans le second Monastère de son Ordre établi à Grenoble. Elle mourut en 1671 dans celui de Saint-Marcellin dont elle était Supérieure depuis dix-huit mois. (Voir sa biographie dans l'*Année Sainte de la Visitation,* tome XII, p. 440.)

s'accommodent aussi doucement aux incommodités, qui sont indubitablement attachees aux commodités. Nous n'avons point de vin sans lie en ce monde. Il faut donq balancer : est il mieux qu'en nostre jardin il y ayt des espines pour y avoir des roses, ou de n'avoir point de roses pour n'avoir point d'espines? Si cette fille apporte plus de bien que de mal, il sera bon de la recevoir; si elle apporte plus de mal que de bien, il ne la faut pas recevoir.

Et a propos de petites filles, la Seur Jeanne Marguerite, fille de madame la concierge, qui a esté receuë si jeune, est malade d'une maladie douloureuse et, comme dit M. Grandis (1), mortelle; car elle est pulmonique. Je la fus voir l'autre jour, avec une incroyable consolation de voir une si douce indifference a la mort et a la vie, une patience si suave, et un visage riant parmi une fievre ardente et beaucoup de peines, ne demandant pour toute consolation que de pouvoir faire la Profession avant que de mourir (2).

Or, si vous receves celle que vous dites, il est vray qu'il ne la faut pas lier aux exercices, car cela la pourroit rebuter en cette si tendre jeunesse, qui ne peut encor savourer ce que c'est de l'esprit, pour l'ordinaire. Pour l'habit, je ne pense pas qu'il le luy faille donner avant l'aage, mais ouy bien luy en procurer un fort simple, et

(1) Jean Grandis, médecin de la Communauté d'Annecy. (Voir tome XV, note (1), p. 20.)

(2) Cette enfant, fille de Nicolas de la Chavane, mort le 13 octobre 1617 concierge du château d'Annecy, avait été reçue en 1614 au premier Monastère de la Visitation, « a la requeste de Mgr le duc de Nemours, pour de bonnes et pieuses considerations. » Jeanne-Marguerite n'avait que neuf ans; elle eut plus tard pour compagne Catherine Austrain, jeune lyonnaise, fille d'un bienfaiteur, et supporta avec une précoce vertu l'humeur impétueuse de cette petite indomptée dont les saillies étonnaient la Mère de Chantal elle-même. A force d'instances, Jeanne-Marguerite obtint en 1619 de revêtir l'habit religieux, mais sans cérémonies et sans avoir « la qualité de Novice; » déjà elle était atteinte de la maladie qui l'emporta le 26 mai 1620. L'aimable et sainte enfant rendit le dernier soupir pendant que, sur sa demande, on lui lisait la Passion de Notre-Seigneur, et sa fin fut si prompte qu'on ne put lui faire prononcer les vœux de Religion comme le Fondateur l'y avait autorisée. (D'après sa *Vie manuscrite*, par la Mère de Chaugy, conservée à la Visitation d'Annecy.)

une petite escharpe qu'elle tienne sur sa teste ; en sorte qu'elle ressemble en quelque sorte a une Religieuse. Et sera bon qu'il soit ou noir ou tanné, sans ornement, comme j'ay veu a Saint Paul de Milan (1), ou il y avoit environ cent cinquante Religieuses et vingt ou vingt cinq Novices, et bien autant de pretendantes qui y estoyent en pension et attente ; et celles ci estoyent toutes vestues d'une mesme couleur bleue, et des voyles de mesme, et tout leur appareil esgal.

J'en dis de mesme pour la petite Lambert (2) ; et ce sera comme une petite preparation a l'habit, lequel, es filles bien disposees, on peut bien donner quelques mois avant le tems, mais non pas la qualité de Novice, comme on a fait a la Seur Jeanne Marguerite ; et toutefois, il me semble qu'il ne le faille pas faire, sinon pour des occasions pressantes.

Un petit habit tanné, ou blanc, ou de la couleur que vous jugeres plus propre, avec un peu de forme approchant de celle de la Religion, qui monstreroit qu'elles sont en pretention et attendant l'aage, les pourroit contenter.

Que les filles aillent a Lyon ou ailleurs, il n'importe nullement, et ne vous en mettes point en peine. Quand vous seres en vostre monastere, ses commodités feront leur attraction comme les autres, et les filles y viendront comme les colombes aux colombiers qui sont blancz (3). Cependant, ma tres chere Fille, qui ne cherche que la gloire de Dieu la treuve dans la pauvreté comme dans les commodités. Ces bonnes filles n'ayment pas la pauvreté necessiteuse, et nous, certes, n'en sommes pas non plus ravis d'amour. Laisses donq doucement et paysiblement aller a Lyon qui voudra ; Dieu vous garde mieux que tout cela.

(1) C'est-à-dire au monastère de Saint-Paul converti, ou des Angéliques. (Voir tomes XVI, note (1), p. 246, et XVIII, note (4), p. 275.)

(2) Sans doute une cadette de la Sœur Marie-Elisabeth Lambert qui prit l'habit à quinze ans, au Monastère de Grenoble, et dont le contrat de réception est du 4 mai 1619.

(3) Comme nous l'avons dit ci-dessus, note (1), p. 146, la Communauté ne quitta la maison de louage, rue de Bonne, que le 30 septembre 1621.

Vous m'excuseres, ma tres chere Fille, j'espere que Dieu nous assistera affin que le grand Office ne soit jamais introduit en cette Congregation [1], et le Pape mesme en donna quelque instruction. Et nonobstant cela, il est bon qu'il y ayt des Seurs Associees, pour faire la charité a tout plein de personnes qui ne sçauroyent dire l'Office, ou pour avoir la veuë trop foible et basse, ou pour avoir manquement d'estomach, ou pour quelque autre infirmité. C'est pourquoy l'on n'a pas marqué les exercices qu'il leur faut donner en lieu de l'Office au chœur ; car, selon leur infirmité, il les faut pourvoir. Si elles ont faute de veuë, on leur peut donner des chapeletz ; si c'est infirmité d'estomach et non de veuë, elles pourront dire les Heures, et la Superieure pourra disposer d'elles a quelque office non incompatible avec leur infirmité.

Despuis, j'ay leu la premiere Constitution, ou il est asses clairement dit que les Seurs Associees, comme les Domestiques, diront des *Pater* et *Ave* en lieu de l'Office : c'est en la page 118 et 119 [2]. C'est pourquoy il ne sera nul besoin qu'elles disent les Heures, ains suffira qu'elles fassent ce qui est porté en l'article de cette Constitution, et qu'au reste la Superieure les employe selon qu'elle verra qu'elles pourront faire.

Il sera bon que nostre Mere de Lyon passe a Grenoble pour vous voir ; vous en recevres de la consolation toutes deux [3]. Et ne vous mettes nullement en peine de cette petite touche que vostre cœur en ressent, car cela n'est rien, et sert beaucoup pour nous faire humilier doucement, pour nous faire voir la misere de nostre nature, et pour nous faire desirer parfaitement de vivre selon la grace, selon l'Evangile, selon l'esprit de Nostre Seigneur.

Parles moy tous-jours hardiment ; car je proteste devant

(1) Voir le tome précédent, note (1), p. 188.

(2) A la page 118 des *Regles et Constitutions* imprimées en 1619 (voir le tome précédent, note (5), p. 418), se trouve en effet le passage de la Constitution 1re, *Des trois rangs de Seurs*, qui détermine le nombre de *Pater* et d'*Ave* — trente-trois en tout — remplaçant, pour les Seurs Associées et Domestiques, les Heures de l'Office. (Cf. ci-dessus, note (1), p. 190.)

(3) Ce désir du saint Fondateur ne pot se réaliser. (Voir ibid., note (1), p. 198.)

Dieu et ses Saintz que je suis vostre, ma tres chere et veritablement bienaymee Fille.

FRANÇs, E. de Geneve.

Ce 16 may 1620.

Je salue nos Seurs tendrement, et ces bonnes dames (1).

A ma tres cheré Fille en N. S.,
Ma Seur Peronne Marie de Chastel,
Superieure du Monastere de la Visitation Ste Marie.
A Grenoble.

(1) Les filles spirituelles que le Saint avait à Grenoble, amies de la Visitation.

MDCXLIX

A M. GUILLAUME DRUJON
PRIEUR COMMENDATAIRE D'ANGLEFORT (1)

La nomination au prieuré de Ripaille, désormais au pouvoir du saint Evêque. — Son double avantage. — Prière d'avoir soin de papiers importants pour cette affaire.

Annecy, 22 mai 1620.

Monsieur,

Quelques uns de mes amis me conseillerent de demander a Son Altesse, quand ell'estoit icy (2), la nomination au prieuré de Ripaille, vacant par le trespas de Monseigneur de Saint Paul ; et je le fis, en sorte qu'elle me fut accordee fort favorablement, la consequence de cette

(1) Guillaume Drujon, fils de Pierre Drujon, seigneur de Bergin, et de Louise Ravier. En 1591, il devint titulaire du prieuré d'Anglefort, de l'Ordre de Saint-Benoît, situé au bord du Rhône, à une lieue de Seyssel ; il garda ce bénéfice jusqu'en 1634, y ajoutant, le 29 août 1630, la chapellenie de Notre-Dame, Sainte-Marie-Madeleine, Marie de Jacques et Salomé à Anglefort. Son testament est du 16 avril 1641, et il meurt le 28 décembre 1647.

(2) En Savoie, à Chambéry, où Victor-Amédée passa quelques jours avec l'Evêque de Genève, au retour du voyage de France (octobre 1619), un mois après la mort de Thomas Pobel, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux. (Voir tome XI, note (1), p. 356.)

nomination me pouvant estre utile par ce que, du revenu de ce benefice, a esté erigee une commenderie de Saint Lazare, delaquelle, par ma naissance, je suis capable, et, venant a vaquer, ce ne me seroit pas une petite ouverture de la demander quand j'aurois des-ja le tiltre du prieuré (1). Mays ce point icy je le confie a vous, qui m'aymes, et a M. D. . . . . (2), ne l'ayant volu dire a personne qui vive.

Or ay je sceu que monsieur Drujon, vostre frere (3), a en son pouvoir plusieurs tiltres et papiers appartenans audit prieuré ; qui me fait vous prier, par nostre commune vocation et l'amitié que vous me portes, de faire que je les puisse avoir, et qu'en attendant que je voye ce que je devray faire pour cela, je vous prie qu'ilz soyent soigneusement conservés.

Je prieray cependant monsieur. . . . . de conferer de ce sujet avec vous, de qui ayant des-ja receu beaucoup de courtoysie, je me prometz encor celle ci tout a fait, et suis,

Monsieur,

Vostre plus humble et tres affectionné confrere,

Franç^s, E. de Geneve.

22 may 1620, Annessi.

Monsieur
Monsieur Drugeon, Prieur d'Enclafort.

Revu sur l'Autographe appartenant à Mme Girod, à Lavours (Ain).

(1) Le Saint ne se prévalut du droit de nomination au prieuré de Ripaille (voir tome XI, note (1), p. 252) que pour préparer la substitution des Chartreux aux Chanoines Augustins en pleine décadence de ferveur. (Voir tome XVI, note (1), p. 181.)

(2) Ce nom et celui qui manque plus bas ont disparu dans une déchirure.

(3) Claude, seigneur de Bergin et de Mattet, avait épousé (1590) Madeleine du Plastre d'Aublion. Il teste le 15 mars 1635 et est enterré le 19 du même mois, à l'âge de soixante-quinze ans. L'un de ses fils, Pierre, succéda à son oncle au prieuré d'Anglefort.

MDCL

AUX ERMITES DU MONT-VOIRON (1)

(FRAGMENT INÉDIT)

La charité. — Souhait.

Annecy, 24 mai 1620.

. . . . . .

La charité est douce, elle est pliable, *elle est patiente,* et, a la fin, elle fait tout *.

* I Cor., XIII, 4-7.

* I Joan., IV, 8, 16.

Dieu, qui *est* la *charité* mesme *, vous veuille tous conserver en son saint service, parmi lequel je vous prie me faire part en vos oraysons.

. . . . . .

Revu sur le texte inséré dans le Ier Procès de Canonisation.

(1) La haute montagne d'*Evoêron* ou des Voirons est située entre le Chablais et le Faucigny. Le paganisme y eut autrefois un oracle ; l'idole fut renversée, à la fin du ve siècle, par Domitien, évêque de Genève. Mille ans après, le seigneur Louis de Langin y bâtit une chapelle en l'honneur de la Sainte Vierge, sous le vocable de la Visitation, et quelques prêtres établirent tout proche un ermitage pour s'adonner à la pénitence et à la prière. En 1536, tout fut détruit par les huguenots qui enlevèrent la statue de la Vierge noire ; on la retrouva et on la replaça dans son sanctuaire auprès duquel Jean du Vernay, prêtre, et Jean Grillet, tous deux natifs d'Arbusigny, recommencèrent la vie d'ermites. Le 11 juillet 1619, un provençal, Jean-Antoine Rigaud (il sera destinataire), vint se joindre à eux. Ces serviteurs de la Vierge reçurent de François de Sales, le 9 mai 1620, l'approbation des Constitutions dont lui-même avait été l'inspirateur et qu'il avait fait lire en plein Synode le 6 mai précédent. Le texte original de ces Règles, inséré dans le Ier Procès de Canonisation, paraîtra parmi les *Opuscules.* Il nous donne les noms des Ermites alors aux Voirons ; à ceux que nous venons de citer, joignons « Frere Mermet Jorand, de la paroisse de Boege, que » du Vernay et Grillet « receurent pour leur messager et questeur un an apres leur premiere habitation audict hermitage. »

Le plus illustre des Ermites fut Charles-Auguste de Sales ; élu évêque de Genève, il persuada à ses anciens frères d'accepter la Règle et l'habit de Saint-Dominique, ce qu'ils firent (1643) ; et le couvent subsista jusqu'au 7 août 1768, jour où un incendie terrible consuma tous les bâtiments et la chapelle. La Vierge noire fut sauvée ; elle est honorée aujourd'hui dans l'église de Boëge, tandis qu'un modeste sanctuaire, érigé en 1863 et reconstruit en 1893 après un second incendie, réunit de nouveau les fidèles sur ces sommets consacrés à Marie. (Voir Charles-Auguste, *Histoire,* etc., liv. IX, éd. 1634, pp. 531 seq., et Gonthier, *Œuvres historiques,* tome II, Thonon-les-Bains, 1902, *Les Voirons autrefois et aujourd'hui.)*

MDCLI

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Un tracas qui empêche de recevoir des consolations et d'en donner. — Petites contestations. — Le seul souci que nous devons avoir. — Désir de mettre fin à un procès.

Annecy, 26 mai 1620.

Que vous voyla bien ayse, ma tres chere Fille, en l'aggreable conversation de cette chere cousine (1)! De me souhaiter aupres de vous, je n'ay garde de le faire, car je traine tellement tous-jours mon tracas avec moy, que je ne puis presque ni recevoir les consolations que je pourrois prendre de vous voir, ni encor moins en rendre.

Je croy aysement que ces messieurs jetteront le droit sur M. Nacot, faute de s'accorder a le payer; et luy se couvrira tout de leur refus et du pretexte d'avoir volu obeir (2). Mays, quel moyen d'unir les cœurs sans la charité?

Si madame la Comtesse n'est pas partie (3), je vous supplie de luy donner asseurance de mon humble service, et a madame de la Croix, laquelle, a mon advis, ne sera pas sans souci de demeurer ainsy seule en l'incertitude de ses pretentions (4). Dieu, par sa bonté, ne permette pas que nous en ayons jamais d'autre que de le servir et aymer eternellement.

J'auroys grand'envie de sçavoir un peu clairement le

(1) Mme de Charmoisy.

(2) Le 18 mai précédent, l'Evêque de Genève avait assisté à une transaction passée entre le curé, le prieur de Sainte-Agathe et les Altariens de Rumilly. Peut-être la paix n'était-elle pas si bien faite que les différends n'aient promptement recommencé. M. Nacot doit être Rd Nicolas, que nous connaissons déjà. (Voir les tomes XV, note (3), p. 1; XVI, note (5), p. 258; XVII, Lettres MCLXV, p. 146, et MCLXVI, p. 148.) Un autre Nacot, Jacques, était aussi altarien dans le même temps.

(3) Philiberte de Beaufort, comtesse de Tournon (voir tome XV, note (2), p. 1).

(4) Allusion au projet de mariage de Claude-Françoise de Maillard-Tournon, veuve de Salomon Murat de la Croix, avec M. de Cormand. (Voir ci-dessus, note (1), p. 63.)

fond de vostre proces, pour voir sil y auroit moyen de le terminer, affin que de ce costé la vous eussies plus de repos. Je suis sans fin, ma tres chere Fille,

Vostre tres humble serviteur.

XXVI may 1620.

A Madame
Madame de la Flechere,
ma fille tres chere en N. S.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin, Archives de l'Etat.

MDCLII

A LA MÈRE FAVRE, SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE LYON

(FRAGMENT)

Bénédictions divines promises à la Sœur de Blonay.

Annecy, vers la fin de mai 1620 (1).

. . . . . .

Laisses en vostre place nostre chere Marie Aymee ; les benedictions que Dieu respand sur sa conduite a l'esgard des Novices, s'eslargiront tous-jours sur tout ce qui luy sera commis (2) . . . . . .

(1) La Mère Marie-Jacqueline Favre quitta Lyon pour Montferrand à la fin de mai ou au commencement de juin 1620 (voir ci-dessus, note (4), p. 198) ; les avis du saint Fondateur au sujet de sa remplaçante au Monastère de Bellecour arrivèrent sans doute quelques jours avant ce départ.

(2) En qualité d'Assistante-commise, Sœur Marie-Aimée de Blonay gouverna la Communauté de Lyon depuis le départ de la Mère Favre jusqu'en 1622, époque à laquelle l'Archevêque permit son élection comme Supérieure, ayant perdu l'espoir de voir revenir la Mère Marie-Jacqueline envoyée à la fondation de Dijon.

MDCLIII

AU MARQUIS SIGISMOND DE LANS

[MINUTE INÉDITE]

Une adresse erronée. — Nouvelle nomination faite par le marquis de Lans.

Annecy, 29 ou 30 mai 1620 [1].

Ce porteur mesme me remit une lettre de Vostre Excellence, addressee a monsieur de la Feuge, colomnel de la ville d'Annessi [2]; et j'ay eu peine a me resoudre si je

[1] Le titre de « Vostre Excellence » donné au destinataire et la teneur de ces lignes prouvent que celles-ci s'adressent à Sigismond d'Est, marquis de Lans, gouverneur de Savoie. (Voir tome XV, note [1], p. 49.) La date se déduit des faits que nous allons résumer et qui expliquent le contenu de la lettre.

Le 29 mai 1620, le Conseil de Ville d'Annecy inscrit au Registre de ses Délibérations : On reçoit « tout maintenant » une lettre de Son Excellence « portant advis du passage des Hispagnolz, commandant de tenir la ville garnie de gens... pour la garde et protection..., soubz la conduiste neanmoins du sieur baron de Monthouz. Si que, puisqu'il y a ung coronnel esleu, qui est monsieur le Chevalier de Malte,... de Sales, qui se pourroit offencer aulcunement de telle commission, et pour eviter toute contraverse, » on envoie la lettre de Son Excellence et une lettre de la Ville au chevalier de Sales, à Thorens, afin qu'il avise. En même temps, le Conseil, déterminé à défendre ses droits, députe à Chambéry, auprès du gouverneur de Savoie, le sieur Ducrest, syndic, pour lui « remonstrer... quil a pleu a S. A. S. et a... ses predecesseurs de « lui » concéder l'election d'ung sieur capitaine, soit coronnel, » le supplier « de vouloir conserver la Ville en ses... privileges » et « de commander au sieur chevalier de Sales, coronnel pour cette annee, de faire sa charge, » le baron de Monthouz devant s'occuper seulement de la garde du château. Ducrest dut être aussi porteur de la lettre du Saint. Tout fut inutile ; le marquis de Lans, suivant sa vieille tactique d'hostilité sourde contre la maison de Sales, déclara d'abord « que le sieur baron de Monthouz « serait » le gouverneur,... qui commandera absolument pour ladite garde » de la ville, » et quant et quant au chasteau. » Cependant, il se ravisa, et laissa même la charge de garder le château au Conseil, et nominément à Louis de Sales, seigneur de Thorens. (Voir ci-après, Lettre MDCLXV, p. 248.)

[2] Gaspard de Sales (29 juillet 1587-1642), coseigneur de Brens, Rogement et Vallières, dit de la Feuge. Il était fils de Louis de Sales et de Jeanne de Guasquis, et cousin-germain du Saint dont il fut le condisciple au collège d'Annecy. (Cf. ci-dessus, note [4], p. 81.) Le 23 avril 1618, le Conseil de Ville l'avait élu *coronel* ; un an après, Amédée de Chevron, baron de Villette (voir tome XI, note [1], p. 341), le remplaça dans cette charge jusqu'à l'élection (23 avril 1620) de Janus de Sales (voir tome XV, note [3], p. 362) qui l'emporta sur ses compétiteurs MM. de Monthouz et Pelard du Noyret ; il fut même réélu l'année suivante. (Reg. des Délib. municip.)

la luy envoyerois, puisque il y a long tems quil n'est plus colomnel de cette ville, monsieur de Villette l'ayant esté l'annee passee, et mon frere le Chevalier l'estant celle ci, lequel, n'estant pas a present icy, j'eusse adverti promptement d'y venir, si ce n'eut esté que, par un bruit commun, j'ay sceu que Vostre Excellence avoit donné tout le commandement et du chasteau de cette ville et des compaignies de la ville mesme a monsieur de Monthouz (1), en sorte que mondit frere ne semble y avoir plus rien a faire. Et neanmoins, pour ne point faillir, j'ay envoyé ladite lettre des ce matin, desireux que je seray tousjours d'honnorer les volontés de Vostre Excellence, a laquelle souhaitant de plus en plus toute sainte prosperité,

Monsieur, je demeure, etc.

Revu sur l'Autographe appartenant à MM. Grosset, à Genève.

(1) Fils de Jean-François-Gaspard de Monthouz et de Claudine-Antoinette d'Illeins, Pierre, seigneur du Barrioz, d'Argonay, coseigneur de Cornillon et de Martod, épousa (17 septembre 1619) Gasparde de Mouxy, veuve de Henri de Cerisier (voir ci-dessus, note (2), p. 181). Lieutenant-colonel au régiment de Monthouz, conseiller de Son Altesse, bailli du Genevois par patentes du 6 mars 1639, il teste le 24 mars 1661 et meurt avant le 24 avril 1664.

MDCLIV

A UNE RELIGIEUSE

L'entrée dans la voie de la vraie dévotion et le secret pour y persévérer. — Préparation à la fête de la Pentecôte. — Le vin du Ciel, et le pain de la terre.

Annecy, [fin mai 1620 (1).]

Ma tres chere Fille,

N'en doutes point, je vous ayme plus que jamais, parce que je vous voy en estat d'entrer dans cette voye d'une

(1) Nous croyons probable que ces lignes s'adressent à une Religieuse de l'abbaye de Maubuisson, et qu'elles furent écrites en 1620, vers la fête de Pentecôte (7 juin). Les raisons de cette double proposition se tirent du ton et du sujet de la lettre, et de la mention de la « grande Mere Agnes, aux Carmelites. » Maubuisson était tout proche de Pontoise.

veritable devotion qui commence a destacher son cœur de toutes les choses du monde, affin d'estre toute a Dieu et qu'il puisse absolument disposer de vous, pour n'aymer que ce que Dieu ayme, pour faire sa volonté et suivre ses conseilz, pour fuir avec un soin extreme tout ce qui le peut offencer, mortifier ses passions et regler sa vie sur les maximes de Jesus Christ, estre humble et patiente ; car le grand secret pour entretenir une bonne devotion, c'est d'avoir beaucoup d'humilité. Soyes humble, et Dieu sera pour vous et appuyera vostre bonne volonté, vous donnant a luy sans deguisement et sans reserve, luy disant du fond de vostre cœur que si jusques a present vous ne l'aves pas asses bien servi, qu'il ayt la bonté de vous pardonner et fortifier dans la resolution que vous aves prise de vous destacher de toutes les affections du monde, et de ne vous attacher a rien sinon a l'amour de Dieu et, de tout vostre cœur, a le servir fidelement.

Je veux bien encor, ma chere Fille, vous faire quelque part de ce que je viens d'escrire a la grande Mere Agnes, aux Carmelites (1), sur les dispositions pour bien recevoir le Saint Esprit a cette grande feste de la Pentecoste. Cet Amour increé, qui, sans esgard a ses propres advantages, s'employe par tout a chercher nostre bien, nous cachant souvent les plus belles flammes ou nous le pensions moins, a ce saint artifice pour nous engager a l'aymer de toute nostre puissance ; et parce que cet amour est un don

(1) Malheureusement, nous n'avons pas la lettre dont le Saint parle ici, et qu'il écrivait à la Mère Agnès de Jésus, Religieuse au Carmel de Pontoise, Fille de M. des Lions de Theuville, procureur du Roi, aînée de trois sœurs qui furent toutes Carmélites. Agnès faisait partie de la congrégation fondée par M. Gallemant. Avec Mmes Lefèvre, Fournier et Charton, elle fut admise au Carmel de sa ville natale le surlendemain de sa fondation, 17 janvier 1605, et prononça ses vœux le 19 janvier de l'année suivante. Dès 1609, elle est Sous-prieure, et Prieure du 11 octobre 1610 jusqu'au septembre 1614. En attendant l'arrivée de sa remplaçante, la Mère Marie de la Trinité Sevin, et pendant son absence pour la fondation de Dieppe, la Mère Agnès de Jésus gouverna encore la Communauté de Pontoise. Elle eut la grâce, en 1618, de recevoir le dernier soupir de la Sœur Marie de l'Incarnation, et, dans la même cellule d'où la Bienheureuse était partie pour le Ciel, elle décéda le 16 avril 1632. Ses talents et sa vertu étaient tels que, d'après les *Chroniques du Carmel* (Troyes, 1890, tome II, p. 181), elle fut « admirée et respectée de tous les grands Serviteurs de Dieu de son siècle ; » elle eut aussi à supporter le blâme et la persécution, mais resta humble et généreuse dans la prospérité comme dans l'adversité.

gratuit de son amour, aussi devons nous le chercher de toutes nos forces. Nous ne devons pas nous troubler pour nos offences ; car souvent ce divin Esprit est plus liberal de ses dons a ceux qui luy ont esté plus avares de leur cœur et de leurs affections.

Mais, ma tres chere Fille, il faut que nous tesmoignions a Jesus Christ toute nostre confiance, avec les saintz Apostres et disciples, sur lesquelz il ne voulut pas envoyer le Saint Esprit qu'apres estre monté au Ciel. Et si vous me demandes pourquoy cela, il faut avant sçavoir que le Saint Esprit est le vin du Ciel, chez saint Bernard *, qui disoit qu'au Ciel il y avoit surabondance de ce vin, je veux dire l'allegresse du Saint Esprit et la joye beatifique ; mais il n'y avoit ce pain sacré de l'humanité de Jesus Christ *. La terre, au contraire, avoit ce pain sacré dont elle faysoit ses delices et sa joye ; elle n'avoit pas ce vin si suave et si brillant du Saint Esprit, qui devoit enivrer nos ames et les combler de joye.

* Cf. Tract. ascetici, tract. III; Serm. III, in fest. Pentec., et Serm. XIX, de Diversis.

* Cf. Joan., VI, 35, 48, 51.

Et voyci cette admirable induction de Jesus Christ *, remonstrant a ses Apostres qu'il n'estoit pas juste de garder l'humanité de Jesus Christ et de prendre encor ce vin admirable du Ciel. Il faut donq, leur dit Jesus Christ, qu'il y ait un saint commerce entre vous et les Anges : vous aures infalliblement du Ciel ce vin si puissant du Saint Esprit, en luy faysant part de vostre pain sacré qui est encor sur la terre et comme entre vos mains, c'est a dire l'humanité de Jesus Christ.

* Ibid., XVI, 7.

Je croy, ma chere Fille, que c'est asses pour bien ouvrir vostre cœur a la reception du Saint Esprit, et de ces langues de feu et de flammes adorables. A Dieu, je suis tout vostre.

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

MDCLV

A MADEMOISELLE LHUILLIER DE FROUVILLE (1)

Fâcheuse affaire terminée. — Que fera la destinataire de sa liberté? — Impossibilité de demeurer en l'état où elle est. — Les périls et les mortifications du mariage. — Douce violence que le Saint doit faire à sa fille spirituelle. — Ce qu'est la vie religieuse. — Réponse aux plaintes et aux appréhensions de la nature.

Annecy, 31 mai 1620.

Or sus, au nom de Dieu, ma tres chere Fille, il est vray, Dieu veut que vous vous servies de mon ame avec une confiance toute entiere pour tout ce qui regarde le

(1) Mlle Lhuillier de Frouville, lorsqu'elle reçut cette lettre, se trouvait sur le seuil du cloître, où l'avaient amenée les événements en apparence les plus éloignés de ce but, et malgré les résistances d'une nature que des souffrances inouies et des désillusions cruelles n'avaient pas réussi à détacher du monde. Elevée fort pieusement par sa mère, Anne Brachet, dont la haute vertu avait été même à l'épreuve des faveurs de Henri IV, Hélène eut le malheur de perdre ce soutien à l'âge de dix ans. Elle n'en comptait pas treize lorsque son père la fiança à un gentilhomme fort riche et d'une illustre famille; mais après trois années passées dans la maison de sa future belle-mère, au milieu du luxe, des divertissements et des adulations de tous, sur le commun désir des jeunes gens, le projet fut rompu. Un autre se forma bientôt, et Mlle Lhuillier devint, à seize ans, l'épouse de Thomas Gobelin, seigneur du Val, commissaire du Roi et maître à la Chambre des Comptes de Paris. Ce bonheur humain s'éclipsa promptement. La jeune femme eut à endurer un martyre que son courage et sa générosité dissimulèrent même à son père. Celui-ci, au bout de sept ans, apprit tout d'une manière indirecte, et, plein de douleur, soumit l'affaire à la Sorbonne. Le mariage fut déclaré nul; un long procès s'ensuivit, mais Mlle Lhuillier en sortit victorieuse avec un surcroît d'honneur et de biens temporels. Dieu permit cependant, pour l'arrêter au moment d'un nouvel engagement, que des inquiétudes poignantes la saisissent au sujet de la précédente rupture. Dans son angoisse, elle crut que seul l'Evêque de Genève, dont la réputation était universelle, pourrait l'éclairer. (Voir le tome précédent, note (1), p. 197.) On était en 1618; vers la fin de l'année le saint Prélat arrivait à Paris. Les doutes furent dissipés; restait la grande question de l'emploi de la liberté retrouvée. Mlle Lhuillier pressentait la volonté divine, et n'osait y arrêter sa pensée. Le sage Directeur ne pressa rien, et ce fut seulement au mois qu'il trancha les hésitations de sa fille spirituelle par l'admirable lettre que nous donnons ici. Le 2 juillet, jour même où elle la reçut, Hélène entra au monastère, et commença, sous la direction de la Mère de Chantal, une vie religieuse qui fut féconde et sacrificatoire pour son âme et pour l'Ordre tout entier. Ses libéralités lui méritèrent le titre de fondatrice du premier Monastère de Paris auquel ses vertus la rendirent plus

bien de la vostre, laquelle pour cela il m'a rendue toute chere et pretieuse en son celeste amour.

Vous voyla donq hors de cette fascheuse affaire (1), ma tres chere Fille, avec une entiere liberté que la Providence eternelle vous a donnee. Et puisque vous le connoisses ainsy, benisses du plus profond de vostre esprit cette divine douceur ; et moy je l'en beniray avec vous, destinant a cela les Sacrifices tressaintz que j'offriray sur ses autelz sacrés, car plus grande action de graces ne puis je faire a la divine Majesté, que de luy presenter Celuy pour lequel et par lequel tout luy est aggreable au Ciel et en la terre.

Mays, ma Fille, que ferons nous donq de cette liberté que nous avons ? Nous la voulons, sans doute, toute immoler a Celuy de qui nous la tenons ; car cette resolution est invariable, que, sans reserve ni exception quelcomque, non pas mesme d'un seul moment, nous ne voulons vivre que pour Celuy lequel, pour nous faire vivre de la vraye vie, voulut bien mourir sur la croix.

Mays comment ? en quel estat ? en quelle condition de vie ? De demeurer en l'estat auquel vous estes, ce seroit bien le plus aysé en apparence, mais en verité le plus difficile. Ce monde de Paris, et mesme de toute la France, ne sçauroit vous laisser vivre en paix dans ce milieu ; ilz ne cesseroyent de vous pousser violemment hors des limites de la resolution que vous en auries prise. Et de se promettre une resolution si constante qu'on ne peust l'esbransler et mesme renverser, ce seroit se promettre

précieuse encore. Elle le gouverna comme Supérieure pendant quatorze ans (1627-1633, 1636-1639, 1642-1647) ; fonda par elle-même ou par ses Filles ceux de Dol, Rouen, Meaux, Le Mans, Bayonne, Saint-Denis et Chaillot ; organisa le service des Filles de la Madeleine (voir le tome précédent, note (3), p. 373), et fut l'instrument dont Dieu se servit pour la conversion du commandeur de Sillery. Ces grandes œuvres s'accomplirent au milieu d'épreuves de toutes sortes : maladies, contradictions, calomnies, etc. La Mère Hélène-Angélique, par une longue expérience personnelle, devint ainsi capable de consoler une illustre affligée, Henriette de France, réfugiée au monastère de Chaillot qu'Anne d'Autriche avait fondé. C'est en présence de cette reine qu'elle reçut l'Extrême-Onction, le 25 mars 1655, et peu d'heures après, elle rendit le dernier soupir. (D'après sa *Vie manuscrite* et sa déposition, *Process. remiss. Parisiensis.*)

(1) Les suites du procès avec M. Gobelin.

un vray miracle, en cet aage, en cette forme de visage, entre tant de subtilz advocatz et intercesseurs que le monde et sa prudence auroit aupres de vous, qui, sans merci ni relasche quelcomque, assailliroyent, qui d'un costé, qui d'autre, vostre repos ; et a force d'importunités, ou de deceptions et surprises, a la fin cheviroyent de leurs entreprises et de vostre force. Et je voy bien que je ne dois rien dire de plus pour ce point, puisque vous mesme en confesses la verité et connoisses qu'il y a de l'impossibilité. Reste donq pour sujet de nostre consideration, le mariage, ou la Religion.

Mais, ma tres chere Fille, il ne m'a pas esté besoin d'une clarté extraordinaire pour discerner auquel des deux je vous dois conseiller de vous ranger ; car, ainsy que vous me le descrives clairement et que vous me l'aves des-ja fait connoistre tandis que j'avois le bien de vous ouyr parler confidemment de vostre ame a la mienne, le sentiment que vous aves contre le mariage provient de deux causes, dont l'une presque suffiroit pour se resoudre a ne s'y point engager : une puissante aversion, un degoust tout entier, une repugnance tres forte. O ma Fille, c'est bien asses, il n'en faut pas parler davantage. Helas ! ces ames qui ont une inclination toute partiale pour le mariage, pour heureux presque qu'il soit, y treuvent tant d'occasions de patience et de mortification, qu'a grand peyne en peuvent elles porter le fardeau. Et comment feries vous y entrant tout a fait a contrecœur ? Es autres conditions, j'ay veu cent fois de l'allegement au progres ; en celle ci, jamais.

Certes, les Apostres ayant ouy parler une fois Nostre Seigneur de l'indissoluble lien du mariage, luy dirent : Seigneur, *s'il en va de la sorte, il n'est donq pas expedient de se marier ?* Et Nostre Seigneur appreuvant leur opinion, leur respondit : *Tous ne comprennent pas ce mot ; qui le peut comprendre, qu'il le comprenne* *. Ma chere Fille, et moy, apres vous avoir ouy parler et veu vostre lettre sur ce sujet, je vous parle hardiment et vous dis : Certes, ma Fille, *puisqu'il est ainsy, il n'est pas expedient de* vous *marier* ; et bien que tous

* Matt., xix, 10-12.

ne comprennent pas, c'est a dire n'embrassent pas, n'empoignent pas cette parole, n'en entendent pas le bonheur, ne s'en prevalent pas, si est ce que, quant a vous, ma chere Fille, vous vous en pouves aysement prevaloir, vous pouves facilement atteindre a ce bien la, et comprendre et savourer ce conseil : et faites le donq. Or, je dis encor d'autant plus asseurement ceci, que je voy en vous le mariage plus perilleux qu'a une autre, a cause de ce courage pretendant que vous me marques, qui vous feroit incessamment souspirer apres les aggrandissemens et vous feroit nager continuellement dans la vanité.

Mais cette resolution estant ainsy prise sans qu'il y ait sujet d'en avoir aucun scrupule, il est bien plus difficile de vous dire ensuite : Entres donq en Religion. Et neanmoins, il faut par force vous le dire, puisque ni les mœurs ni les humeurs de la France, ni les inclinations de vos parens, ni vostre aage, ni vostre mine ne vous sçauroyent permettre de demeurer comme vous estes. Je vous dis donq ainsy, par force : Ma Fille, entres en Religion ; mais en vous le disant, je sens une secrette suavité dans cette force, qui fait que cette force n'est point forcee, ains douce et aggreable. Les Anges contraignirent le bon homme Lot, et sa femme, et ses filles, et les empoignerent par la main, et de force les tirerent hors de la ville ; mays Lot ne treuve point de violence en cette force, ains il dit qu'il connoist bien qu'il est en leurs bonnes graces *. Et Nostre Seigneur commande en sa parabole a son serviteur : *Contrains les d'entrer* *; et pas un de ceux qui furent contraintz ne dit : Laisses moy, vous me blesses. Je suis forcé et contraint de dire a ma Fille : Entres en Religion ; mais cette contrainte ne fasche point mon cœur.

* Gen., XIX, 15-19.

* Luc., XIV, 23.

O ma Fille, parlons un peu cœur a cœur ensemble. Penses vous que Dieu donne tous-jours la vocation de la Religion, ou bien de la parfaite devotion, selon les conditions naturelles et les inclinations des espritz qu'il appelle ? Non certes, ma Fille, ne croyes pas cela : la vie religieuse n'est pas une vie naturelle, elle est au dessus de la nature, et faut que la grace la donne et soit l'ame de cette vie. Il est vray que la Providence souveraine se

sert maintes fois de la nature pour le service de la grace, mais il s'en faut bien que ce soit tous-jours, ni presque tous-jours.

Celuy qui crioit si lamentablement : *Le bien que je veux, je ne le fay pas, mais le mal que je ne veux pas* est *en moy ;* c'est a dire : *En ma chair n'habite pas le bien ; car le vouloir est attaché a moy, mais je ne treuve point le moyen de le parfaire.* Helas ! *pauvre miserable que je suis, qui me delivrera du cors de cette mort ? La grace de Dieu par Jesus Christ ;* ou bien : *Je rens graces a Dieu par Jesus Christ. Donq, moy mesme je sers a la loy de Dieu en mon esprit* et de mon esprit, *et a la loy du peché en ma chair* et de ma chair * ; celuy la, dis je, monstroit bien que sa nature ne servoit guere a la grace, et que ses inclinations n'estoyent guere sousmises aux inspirations. Et neanmoins, c'est un des plus parfaitz serviteurs que jamais Dieu ayt eus en ce monde, et lequel en fin fut si heureux que de pouvoir dire en verité : *Je vis moy, mais non plus moy, ains Jesus Christ vit en moy* *, apres que la grace eut assujetti la nature et que les inspirations eurent subjugué les inclinations.

* Rom., VII, 18-20, 24, 25.

* Galat., II, 20.

Ma Fille, ces craintes de treuver des Superieures indiscrettes et ces autres apprehensions que vous m'expliques si fidelement, tout cela s'esvanouira devant la face de Nostre Seigneur crucifié, que vous embrasseres cordialement. Vostre esprit genereux de la generosité du monde, *changera de force* *, et se rendra genereux du courage des Saintz et des Anges. Vous verres la niayserie de l'entendement humain en ses discours, et vous vous en mocqueres. Vous aymeres *la parole de la Croix*, que les payens *ont tenue pour folie, et les Juifs pour scandale ;* et laquelle *a nous, c'est a dire a ceux qui sont sauvés, est la sagesse* supreme, la force *et vertu de Dieu* *.

* Is., XL, 31.

* I Cor., I, 18, 23, 24.

Mais, ma Fille, voyci un adoucissement bien grand de ce conseil si absolu, et, ce semble, si rigoureux. Vous estes riche ; la vingtiesme, ou peut estre centiesme partie de vos moyens suffiroit pour vous rendre fondatrice d'un

Monastere, et en cette qualité la vous auries un gratieux moyen de vivre religieusement hors la presse du monde, en attendant que l'usage, la consideration et l'inspiration donnast le dernier courage a vostre cœur et le dernier comble a vostre resolution, pour estre tout a fait Religieuse. Ainsy vous tromperies finement vostre nature et attraperies vostre cœur subtilement. Oh ! vive le Sauveur a qui je suis consacré ! que cet advis ne regarde que vostre ame, et n'a nulle mire ni a droitte ni a gauche, que vostre paix et repos.

Et ce pendant pries Dieu, ma tres chere Fille ; humilies vous, destines vostre vie a l'eternité, releves vos intentions, purifiés vos pretentions, penses souvent qu'un seul petit profit en l'amour de Dieu est digne de grande consideration, puisqu'il aggrandira nostre gloire a toute eternité. En somme, vostre esprit, et ce que Dieu a fait pour vous avoir a luy, et mille considerations, vous appellent a une non vulgaire generosité chrestienne. Je vous conseille d'avoir confiance en la bonne Mere de la Visitation (1) comme a moy mesme, car elle vous servira fidelement.

Or, je suis sans fin ni reserve,

Vostre tres humble et invariable serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

Le 31 may 1620.

(1) La Mère de Chantal.

MDCLVI

A M. ANTOINE DE PIGNIER DE FONTANY (1)

(FRAGMENT INÉDIT)

Prière au destinataire de régler les affaires qui retardent la Profession de sa sœur.

Annecy, [juin] 1620 (2).

. . . . . .

Les Seurs de la Visitation m'ont voulu rendre quelque compte de l'estat de leur Monastere, ou, entre autres choses, j'ay treuvé a dire en ce que la bonne Seur Jeanne Marie vostre seur, est tous-jours novice, y ayant si long tems que son annee de probation est passee (3). Et parce que elles m'ont allegué (4). . . . . estant ainsy. . . . . ce qui est requis de vostre part pour sa Profession, j'ay pensé, Monsieur, que vous me sçauriés

(1) La copie que nous reproduisons à défaut de l'Autographe, a pour adresse : *A Monsieur Errart d'Ottone*. C'est là sans doute le nom d'un ancien possesseur, mais non celui du destinataire qui est certainement Antoine de Pignier de Fontany, frère de la Sœur Jeanne-Marie (voir au tome précédent les notes (2), (4), (5) de la page 291). Il épousa (quittance dotale du 10 octobre 1620) Charlotte, fille de noble Jean-Paul de Rolland, et mourut après septembre 1622, sans enfants, laissant ses biens à sa cousine Philiberte, dame du Chesne.

(2) La première phrase semble avoir trait à une visite canonique. Or, le 3 mars 1620, la Mère de Chantal écrit au saint Fondateur : « Je voudrais bien que vous fissiez la visite et tinssiez le Chapitre chez nous avant le départ de nos Sœurs, afin que cela nous servît de modèle pour les autres Maisons. » (*Lettres*, vol. I, p. 381.) Cette lettre dut donc précéder le 10 juillet 1620 ; la date la plus probable est le mois de juin, d'autant que la copie porte *janvier*, facile erreur de lecture ; mais rien ne justifie le millésime de *1615* qu'elle indique.

(3) Elle avait expiré le 15 octobre 1619. Malgré les réclamations de l'Evêque, Antoine de Pignier fit attendre encore longtemps sa sœur et le Monastère. Par contrat du 21 mai 1622, il abandonnait aux Religieuses de la Visitation la seigneurie de Monthoux en Duyn, qu'il tenait de sa mère, héritière du fils de son second mariage, Jean-Marc de Monthoux, en attendant les trois mille sept soixante florins promis le 20 mars 1619 pour la dot de la Sœur Jeanne-Marie. (Archives de la Visitation d'Annecy, *Livre des Contrats permanents*.)

(4) Lacunes de la copie.

gré si je vous priois de vouloir contribuer a cette bonne œuvre le soin qu'une bonne seur doit attendre d'un bon frere, et contribuer a l'indemnité de ce Monastere qui, ce pendant, entretient tous-jours cette fille et la fait traitter en ses maladies si frequentes, sans en avoir rien.

C'est pourquoy, Monsieur, je vous escris ces quatre lignes, que je finis en me disant,

Monsieur,

Vostre serviteur plus humble et plus affectionné,

FRANÇs, E. de Geneve.

. . . . Annessi.

Revu sur une copie conservée à la Visitation d'Annecy.

MDCLVII

A M. GUILLAUME DE BERNARD DE FORAS

Permutation probable de François de Sales et de son frère. — Un esprit qui aurait besoin de mûrir. — Annonce d'une lettre à la Mère de Chantal.

Annecy, 2 juin 1620.

Monsieur mon tres cher Frere,

Je ravis ce moment pour vous saluer tres humblement, et madame ma tres chere Seur, ma fille (1), et vous affirmer que tout ce qui vous appartient icy se porte bien, et, comme je pense, encor a Turin, ou, ainsy que je voy, nostre commun frere arrestera encor un moys ou six semaines, affin de rendre quelque bon service a Madame apres son sacre, et que, revenu icy, je puisse aller la en sa place (2).

Ce porteur est tous-jours luy mesme (3). Si l'air de Paris pouvoit un peu meurir son esprit, ce luy seroit un

(1) Anne Le Beau, femme du destinataire. (Voir ci-dessus, notes (2), p. 1, et (1), p. 32.)

(2) Voir ibid., les notes (2) des pp. 151, 192.

(3) Sans doute Denis de Granier, chanoine de Saint-Pierre de Genève. (Voir tome XVII, note (1), p. 325.)

grand bonheur. Il m'a grandement vanté l'honneur qu'il dit avoir de vostre bienveuillance ; ce seroit bien la plus advantageuse qualité qu'il peust posseder. Si Monsieur (1) luy fait du bien (et mesme il [y] pretend), peut estre s'assujettira-il plus qu'il n'a fait jusqu'a present a mieux vivre.

Voyla tout, car, pressé que je suis, je differe d'escrire a la bonne Mere de Chantal jusqu'a vendredi ou samedi, que je pourray prendre plus de loysir. Que si vous aves aggreable de [le] luy faire sçavoir, elle en sera consolee.

Aymes moy tous-jours, s'il vous plait, et vous en supplie tres humblement, Monsieur mon Frere, et croyes qu'a jamais je seray

Vostre tres humble frere et serviteur,
et de Madame ma chere Seur, ma fille,

Franç^s, E. de Geneve.

Je vous supplie de treuver bon que je salue en ce petit bout de lettre monsieur et madamoyselle Rousselet (2).

Le 2 juin 1620, Annessi.

A Monsieur de Foras.
A Paris.

(1) Henri de Savoie, duc de Nemours, dont Foras était un des premiers officiers.

(2) Voir ci-dessus, note (1), p. 128, et ci-après, note (1), p. 247.

MDCLVIII

AU CHANOINE JEAN-FRANÇOIS DE SALES, SON FRÈRE (1)

Double raison de rendre service à M. Roero. — Un canonicat prochainement vacant. — Les talents et qualités d'un futur aumônier de Mme Royale. — Incapacité de beaucoup de prétendants à ce poste. — Comment faire réussir un désir de M. et de Mme de Cornillon. — Envieux et victorieux. — Une réponse embarrassante. — Affaires de Ripaille et de la Sainte-Maison. — Coupable qui ne veut pas reconnaître ses torts. — Désir de François de Sales de favoriser les prétentions de M. de Longecombe ; difficultés qu'il y rencontre. — Quelques nouvelles.

Annecy, 2 juin 1620.

Voyla monsieur de Roüer qui va pour les proces que sa mayson a en ce pais-la (2). Outre le double lien d'alliance que nous avons avec luy, la grand'assistence que madame de Brescieu fit a feu mon frere (3), ainsy que mon frere le Chevalier (4) m'a raconté, nous oblige a le servir es occurrences.

Il vous dira comme M. Fornand s'en [va] aujourdhuy, ou demain au plus tard, pour suivre la voye de toute chair (5). Troys ou quatre se presenteront pour le canonicat, entre lesquelz, ce me semble, M. Ducrest, qui est

(1) Le *Gentilhomme... ami* de l'Evêque de Genève, destinataire de cette lettre dans les éditions de Datta, de Vivès et de Migne, n'est autre évidemment que Jean-François de Sales. (Voir ci-après, note (2), p. 230.)

(2) Nicolas Roero de Bressieu (voir tome XVII, note (4), p. 98), fils d'Ennemonde de la Forest (voir ibid., note (1), p. 189), appartenait par son père à une famille du Piémont. Nous verrons plus tard (13 mai 1621) saint François de Sales implorer la protection du duc de Savoie pour l'heureuse issue de la « prætention » qui, depuis longtemps, tenait les Bressieu « en langueur. »

(3) Bernard de Sales, baron de Thorens (voir le tome précédent, Lettre MCCCXV, p. 15, et les suivantes).

(4) Janus de Sales, présent à Turin au décès de son frère Bernard. (Cf. ibid., pp. 16, 17.)

(5) Le nom d'Amédée Fornand figure, en 1602, sur la liste des chanoines de Saint-Pierre de Genève. Cet ecclésiastique, confesseur et aumônier du duc de Nemours, et présenté par le prince, obtient les chapelles de la léproserie de Duyn (1613), de la Bienheureuse Vierge (1615) et de Sainte-Barbe dans l'église de Passy, enfin celle des Lépreux dans l'église d'Ugine. (R. E.) Il mourut le 3 juin 1620 (voir ci-après, p. 235).

docteur, est tout a mon gré et pour l'exterieur et pour l'interieur ; mais je ne sçai ce que messieurs du Chapitre feront (1).

Pour avoir un aumosnier de Madame, j'ay jetté les yeux sur M. le Prieur de Mesme, tout reformé, qui a bien estudié, qui parle bien, a tres bonne mine et a des moyens, et qui, a mon advis, tiendra fort bien cette place, et nous en sera obligé et toute la ville de La Roche. Je ne sçai pourtant pas encor s'il le voudra, mais je le sçauray bien tost. Son grand pere estoit noble, c'est a dire le fut fait ; et si, il n'est point boyteux ni pointilleux (2). Je le fis deputé du clergé au Sinode, et despuis surveillant du quartier (3), dequoy il m'a sceu tant de gré que je pense quil merite d'estre avancé ; outre que je ne sçai ou jetter ma veüe, tous nos ecclesiastiques de bonne naissance estans ou tarés au cors et au maintien, ou de peu d'intelligence, ou trop vieux, ou sans talent pour cette charge en laquelle nostre Maistresse veut avoir des gens de bonne sorte.

Or, quant a M. Favre (4), je croy quil se contentera

(1) Natif d'Annecy, Gabriel Ducrest, tonsuré le 14 mars 1615, docteur en théologie, fut en effet chanoine de Saint-Pierre en 1620 (cf. tome XVI, note (2), p. 363.) En 1622, il est institué curé de Sciez et chapelain de l'annexe de Sainte-Catherine ; il résigne ces bénéfices en 1630, comme il résignera plus tard les cures de Groffy (1651), et de Marcellaz, quelques jours avant sa mort (28 avril 1671). Au décès de Mgr Jean-François de Sales, le Chapitre de la cathédrale lui avait confié les fonctions de procureur fiscal épiscopal. M. Ducrest fit plusieurs fondations pieuses, entre autres celle d'une Messe annuelle célébrée solennellement par le Chapitre le 2 juillet et d'une bénédiction hebdomadaire du Saint-Sacrement, au premier Monastère de la Visitation. (R. E., *Livre du Chapitre* du 1er Monastère d'Annecy.)

(2) Révérend seigneur François Déage, coseigneur de Mesme, prieur commendataire de Talissieu en Bugey, prêtre depuis le 14 mars 1620, chanoine et custode de l'église collégiale de Saint-Jean-Baptiste de La Roche (1618), dont il devint archidiacre et primicier en 1646, économe de Bône et annexe de Culoz en 1627, accepta très volontiers le poste d'honneur qui lui était offert. (Voir ci-après, pp. 230, 243.) En 1648, il résigna son prieuré de Talissieu et mourut en août 1652. (R. E. ; Grillet, *Hist. de la Ville de La Roche*, 1790.)

François Déage, d'une vieille famille de La Roche, était fils de Michel, seigneur de Mesme et de Louise-Laurence de Chaffardon. Son grand-père, Jacques Déage, reçut la noblesse de son aïeul Maniert, anobli en 1555 par le duc de Genevois, et par patentes du duc de Savoie en 1565.

(3) Le Synode s'était tenu le 6 mai précédent. — Sur les Surveillants, voir tome XVI, note (2), p. 72.

(4) Antoine Favre, aumônier de la princesse de Piémont (voir ci-dessus, note (2), p. 79).

d'avoir lhonneur et le tiltre sans aller au service, messieurs ses freres (1) s'estant accordés a le luy persuader. Pour celuy qui est a Paris, en verité il auroit bien tous les autres talens, mais je croy que la constance lui manqueroit, et seroit dans peu de tems dans une dangereuse liberté qui lui serviroit de reproche, et a nous, le passé nous ayant asses appris ce qui se doit presager pour l'avenir. Mais nous acheminons le plus que nous pouvons l'eschange de son benefice avec un autre qui est possedé par un autre changeant, affin quil puisse revenir (2); et le tems nous fera sages.

Mon frere et ma seur de Cornillon (3) ont un desir extreme que M. le curé de Regnier venant a mourir, comm'il semble quil doive faire dans peu de jours (4), M. François Baudri, qui est maintenant vicaire, leur voysin, et qui a plusieurs bonnes petites conditions, eüt la nomination (5), estimans que le bon M. Pergod, qui est procureur de M. Argentier, en nommeroit peut estre quelqu'autre (6). Pour

(1) Voir tome XI, note (1), p. 79. M. de Vaugelas était alors à Paris.

(2) Il est indubitable que François de Sales parle ici de Denis de Granier qui venait de passer quelques jours à Annecy. (Voir la lettre précédente.) Loin de rentrer en Savoie, le malheureux dévoyé, à la fin de cette année 1620, s'en alla apostasier en Angleterre.

(3) Melchior de Cornillon (voir tome XVII, note (1), p. 254) et sa femme Gasparde de Sales, sœur du Saint (tome XIV, note (1), p. 158). Leur château de Meyrens était sur le territoire de la paroisse de Reignier.

(4) Prêtre depuis le 12 février 1592, Claude Sonnerat fut institué curé de Reignier le 18 avril 1596. Malgré les prévisions de son entourage, il vécut jusqu'au mois de janvier 1627. (Voir *Mém. de l'Acad. Salés.*, tome XXIII, Annecy, 1900, pp. 30 seq.)

(5) Une branche cadette de la famille de Baudry assez ancienne à Reignier, demeurait au village de Meyrens dont M. de Cornillon était seigneur. Les renseignements sur l'ecclésiastique mentionné ici font complètement défaut : serait-ce noble François, fils d'Alexandre de Baudry, qui reçoit les Ordres mineurs en 1601 et qu'on trouve en 1624 prébendé à Reignier ? Tout ce que nous savons, c'est qu'il n'en devint pas curé, car R^d^ Jean-Louis Sonnerat succédait à Claude, son oncle, le 18 février 1627. (Cf. *Mém. de l'Acad. Salés.*, tomes XXIII, pp. 42, 117, 118, et XXV, pp. 360 seq.)

(6) Par son mariage avec Virginie Argentier, Noël Hugon-Pergod (1) (voir tome XIII, note (1), p. 197) était devenu le parent, très probablement le

(1) C'est par erreur que le nom patronymique de Hugon a été considéré précédemment comme un prénom. La famille Hugon, dite Pergod, fut affranchie par les seigneurs dont elle était taillable en 1508, puis en 1592. Dans l'acte de 1599, Noël est qualifié « noble et spectable. » (Archives de la Visitation d'Annecy, *Collection J. Vuÿ.*)

cela, sil se peut bonnement, il faudroit prier mondit sieur Argentier de faire une lettre a moy, par laquelle, en cas que ledit messire François se treuvast capable et desiré par les parroissiens, on le preferast ; attendu que despuis plusieurs annees en ça il fait effectivement la charge de curé, exhortant, administrant les Sacremens et cathechisant, et en somme suppleant le devoir du curé qui, a cause de son mal, ne le peut faire.

Quand vous desireres M. Rollant [1] et maistre Nöé [2], vous les aurés.

J'ay veu la lettre de M. Beybin [3], qui ne m'a point estonné ; au contraire, je l'eusse esté extremement si, estans Savoyars et gens de bien, nous n'eussions point esté enviés en une si heureuse faveur de nos Princes. La victoire demeure a ceux qui tiennent la place, et faut demeurer en paix.

J'ay receu la lettre de Son Altesse [4], par laquelle elle me commande ne rien mouvoir au fait de M. Perret [5] jusques a ce que je luy aye donné advis de ce qui m'en semble. Or, ne sçai qu'escrire, sinon que si Son Altesse veut continuer le dessein d'employer ces prebendes pour Thonon et Evian, ou la Bonneville, il faut qu'elle les treuve vacantes, et que l'on face solliciter a Rome tout

gendre de Georges Argentero ou Argentier, comte de Bagnasco, conseiller et premier médecin de Son Altesse, et de Virginia Breglia (cf. ci-dessus, note (5), p. 80). Dans un acte de 1591, Georges le désigne pour son procureur général et spécial, tant en son nom qu'au nom de son fils, Philibert Argentier, chevalier et prieur de Saint-Victor (voir tomes XII, note (1), p. 82, et XV, note (1), p. 299), résidant habituellement à Turin. A cette date, Philibert devait être mineur, car son père se déclare administrateur de ses biens ; en 1606, le marquis de « Crevantin » l'a remplacé comme commendataire du prieuré.

Au possesseur de ce bénéfice appartenait le droit de nomination à la cure de Reignier ; il désignait aussi la portion congrue qui devait revenir au curé. Claude Sonnerat (voir note (4) de la page précédente) obtint en 1594 une Bulle réglant cette part d'une manière définitive. Philibert Argentier y fit opposition, mais dut céder en 1602. (Archives de la Visitation d'Annecy, *Collection J. Vuy*, et *Mém. de l'Acad. Salés*, tome XXIII, passim.)

(1) Le chanoine Georges Rolland (voir tome XVI, note (4), p. 231).

(2) Noël Bogeot, tailleur du saint Évêque. (Voir tome XIII, note (1), p. 237.)

(3) Étienne Jarcellai-Beybin.

(4) Voir à l'Appendice I cette lettre de Charles-Emmanuel, de 24 mai.

(5) Rᵉ Louis Perret, sacristain du prieuré de Contamine. (Voir ci-dessus, note (4), p. 55, et la lettre suivante.)

ce quil faut pour faire reuscir le projet (1). Je m'essayeray donq d'en escrire aujourdhuy a sadite Altesse * ; mays elle ne m'entendra pas si Monseigneur le Prince ne luy remet en memoire le sujet.

* Vide Epist. seq.

O mon Dieu, quel bonheur si on peut restablir le service de sa divine Majesté en toutes ces provinces ! Mays pour Ripaille (2) et pour la Congregation de Thonon, il n'est pas grand besoin que de l'authorité de Son Altesse ; car en l'un il ny a personne, et en l'autre on ne change rien, la Bulle de Clement ordonnant que cette Congregation soit des Prestres de l'Oratoire (3). Et quant a la commission que Monseigneur le Nonce (4) a pour la visite de la Sainte Mayson, s'il ne l'envoye, tous-jours faudra-il que Son Altesse en soit advertie ; car cette Mayson depend tellement des bienfaitz de sadite Altesse, que, sans le concours de son authorité, malaysement pourroit on rien faire effectivement. Il seroit donq besoin que l'on sceut *ad quos fines* ladite commission tend, et en communiquer avec Monseigneur le Prince ; que si il le treuvoit bon, on pourroit par apres me l'envoyer, et je l'executerois selon la necessité ou utilité (5).

J'ay un desir extreme de servir monsieur Pernet (6), mesme en la mauvaise affaire que son cousin (7) a avec

(1) Le projet d'union du prieuré de Contamine à la Sainte-Maison de Thonon.

(2) Voir plus haut, note (1), p. 205.

(3) La congrégation de Thonon n'était autre que la société des ecclésiastiques du Presbytère. Clément VIII avait, en effet, déterminé, dans la Bulle d'érection (13 septembre 1599), que les sept prêtres séculiers garderaient les règles de l'Oratoire de Rome. (Cf. tome XV, note (3), p. 382.) Cette clause n'était pas observée, et l'Evêque de Genève, pour remédier à ce défaut, cherchait à introduire les fils de M. de Bérulle à la Sainte-Maison. Il avait fait une première démarche en 1617 (voir le tome précédent, note (1), p. 64), et en avait provoqué une autre en 1619 de la part du Cardinal de Savoie auprès de la Cour de Rome, afin d'obtenir les permissions nécessaires. (Cf. *La Nunz. di Francia,* vol. III, p. 408, lettre du cardinal Bentivoglio au cardinal Borghese, 30 juillet 1619.)

(4) Mgr Pierre-François Costa.

(5) Voir ci-dessus, Lettre MDCXXVIII, et note (2), p. 168.

(6) Nous croyons pouvoir désigner Jean-Baptiste Pernet, de Cluses, conseiller de Son Altesse et, successivement, secrétaire de Chancellerie (1608), de la Chancellerie criminelle (1612), du duc de Savoie (1617), enfin secrétaire d'Etat et des Finances en 1620 et 1623. (Turin, Archives de la Chambre des Comptes, *Registres des Patentes.)*

(7) Pierre, fils de Claude Pernet et de Nicolarde Rouge, naquit vers 1582 ;

ce soldat ; et y ay des-ja mis la main par l'entremise de monsieur de Mesme, qui a fort heureusement gaigné sur ledit soldat quil se contentera de ses despens, la difficulté n'estant plus que sur la quantité, laquelle je voy estre fort grande par la liste que j'en ay tiree, et delaquelle, si je ne puis maintenant, au premier jour je vous envoyeray copie. Et ce qui m'oste encor plus l'esperance de pouvoir servir monsieur Pernet en son desir, qui est digne de luy et du soin charitable quil a de ceux qui luy appartiennent, c'est que son cousin, M. le chanoyne, a ses apprehensions si fortes, qu'il croid que sa partie a grand tort et luy en doit de reste ; combien que m'estant enquis le plus que j'ay peu de la verité, je treuve que c'est tout au contraire, et que ledit sieur chanoyne Pernet a excedé fort scandaleusement, et que le bon M. Rogex (1) l'a traitté avec un respect duquel la partie a grandement a se plaindre. Mays qui le luy pourra persuader ? En somme, je m'essayeray en cett'occasion de tesmoigner a monsieur Pernet que ses recommandations ont tout pouvoir sur moy.

Vous pouves penser de quell'affection j'honnore monsieur de Pezieu (2), et comme je regarde en verité toute

il eut « ce bonheur et honneur d'estre initié aux sacrés Ordres a Rumilly, « des propres mains du Serviteur de Dieu. (Sa déposition, *Process. remiss. Gebenn.* (I), ad art. 25.) De 1603 à 1612, il est régent au collège de Clusas, devient ensuite chanoine de la collégiale de La Roche, occupe la cure d'Arâches de 1616 à 1620. Mais jusqu'en 1625, il fit desservir cette paroisse par un vicaire, M. de Lachat, ce qui lui permit d'accompagner son saint Evêque dans le voyage de Lyon et d'Avignon (1622) et d'assister à sa précieuse mort. M. Pernet fut curé-plébain de Clusas de 1620 à 1642, et reçut en 1630 la charge de surveillant épiscopal au Bas-Faucigny ; quatre ans plus tard, il se démit de son canonicat. (Cf. Laverat, *Mém. de l'Acad. Salés.*, tome XI, pp. 168, 188.)

(1) Philibert Roget, vicaire général pour Jean-François de Salve absent. (Cf. le tome précédent, note (2), p. 329.)

(2) « J'ay toujours faict profession et exercice de gentilhomme, » déclare François de Longecombe de Peyzieu en déposant (1646) pour la béatification de l'Evêque de Genève, « par l'employ des charges que j'ay eu pour le service de la Serenissime Maison de Savoye, et en divers temps, de capitaine d'infanterie, d'aide de camp..., de colonnel de deux mille hommes de pied, de mareschal de camp tant en des corps d'infanterie que de cavalerie, d'ambassadeur envoyé par Madame Royalle... au Roy très chrestien son frere, et en Flandres a la Reyne sa mere, au cardinal Infant..., et autres, pour divers sujets. » (*Process. remiss. Gebenn.* (I), ad art. 3.) Cadet de la famille de Peyzieu (voir tome XV, note (1), p. 181), François était né en 1591. Il fit ses études à Lyon, au collège

cette mayson la tout ainsy que si j'avois le bien d'estre l'un des freres. Certes, j'estimerois madamoyselle de Beaufort l'une des plus heureuses femmes du monde, si ell'estoit mariee avec luy. Mays il ny a moyen de le servir en cela par lettres ; car d'un costé, je suis engagé des il y a long tems pour M. de Saint Agné, frere de monsieur de Lucei (1), et d'autre part je sçai que les lettres n'ont nul pouvoir sur l'esprit de cette damoyselle, qui est si pleine de considerations qu'il faut parler, et de presence l'esclarcir des repliques que son esprit luy fournit (2). Je verray neanmoins de quel biays je pourray prendre quelque occasion de servir ce cher frere, utilement et

des Jésuites, et les inquiétudes qu'il donna alors à ses parents lui valurent, de la part du Saint, qu'il ne connaissait pas encore, « une lettre toutte pleine de bons, aymables et amyables advertissements pour » le « remettre dans le trein de mieux employer le temps. » *(Process. remiss. Gebenn.* (I), ad art. 27.) Cette lettre est perdue, hélas ! comme les autres — plus de trente — qu'il reçut, ainsi que sa femme, du Serviteur de Dieu. Il le vit pour la première fois en 1609, et dès lors le fréquenta familièrement, autant que le lui permettaient ses séjours en Piémont. A la charité et à l'amitié de François de Sales, M. de Peyzieu dut la réussite de son mariage avec Jeanne-Aimée de Beaufort (voir tome XVII, note (5), p. 268). Celle-ci étant morte le 20 avril 1643, François de Longecombe épousa (20 novembre 1643) la cousine-germaine de sa première femme, du même nom qu'elle (tome XVIII, note (6), p. 99), baronne de Confignon, veuve de Charles-Emmanuel de Menthon. Une seconde fois veuf, en 1645, François contracte une troisième alliance, avant 1648, avec Claudine, fille de Jacques de Blonay. Il meurt avant le 18 mai 1675.

(1) Charles de Mareste, marquis de Saint-Agneux, et Louis, son frère, baron de Chevelu, Lucey et Chanaz, étaient fils de Jean de Mareste et de Jeanne de Rubod d'Yenne. Louis, l'aîné, gentilhomme de la Chambre de Son Altesse, était marié depuis 1610 à Marguerite Perrucard de Ballon. En 1654, sa baronnie de Lucey fut érigée en marquisat. Il mourut en mai 1663.

Charles, n'ayant pas été agréé de Mlle de Beaufort, épousa (contrat dotal du 17 décembre 1623) Catherine d'Arod. Il fut député par son prince à Paris en 1633, pour les affaires du duc de Nemours. Son testament est de janvier 1655.

(2) Le condescendant Evêque disait vrai, et M. de Peyzieu, plein de reconnaissance, lui rendait plus tard ce témoignage : « Son incroyable bonté et charité luy fesoit mettre la main a la plume pour escrire » de cette affaire « la ou il falloit, et aultant de fois que je l'en requerois. Il s'incommodoit pour m'escoutter sur » ce projet « tout aultant que si ce fut esté pour quelque chose de plus grand poix. » Et parlant de Mlle de Beaufort, il ajoute : « Elle l'a maintefois esté voir et consulter longuement pour ce subject. Il s'est aussy vouleu incommoder de la venir voir... a son logis pour sortir cest esprit des combatz ou il estoit et me mettre dans l'eclercissement de ce que je devois esperer... Tout cela n'estoit que acte de charité nompareille, car les seulles considerations humaines n'estoyent pas cappables de l'y obliger. » *(Process. remiss. Gebenn.* (I), ad art 27.)

efficacement, par l'entremise de mes amis et par toute sorte de bons offices. Mays je vous suplie, faites quil me pardonne si je ne luy escris pas pour ce coup, car je n'en puis plus.

M. de Granier l'aisné me prie pour sa verrerie (1). J'ay receu le paquet du P. General des Feüillans (2). Nous attendons nos Peres Barnabites et M. le premier President pour ces festes (3). Nostre Seur Marie pourra venir quand il luy plaira (4). Hier la tres bonne Mme de Granieu arriva, et sera icy ces deux jours suivans ; ce n'est pas sans parler de vous avec affection (5).

Dieu, par sa bonté, vous conserve, mon tres cher Frere, mon ami.

2 juin 1620.

(1) Pierre de Granier, frère aîné du chanoine Denis (cf. les tomes XII, note (1), p. 201, et XVII, note (1), p. 325), marié en 1594 à Isabeau Gay, avait fait bâtir dans la ville d'Yenne une verrerie ; il obtint, par patentes du 18 mai 1622, le privilège d'être le seul en Savoie à fabriquer et vendre « touttes sortes de verres de cristal » à meilleur prix que les étrangers, sauf les verres de Venise.

(2) D. Sens de Sainte-Catherine (voir tome XVII, note (1), p. 30).

(3) Les PP. Jean-Baptiste de Gennari et Candide Pascolanna, partis le 23 avril pour assister à Milan au Chapitre général (voir ci-dessus, Lettres MDCXC, MDCXCII), en revinrent le 6 juin, veille de la Pentecôte. Le président Favre ne put venir (voir ci-après, Lettre MDCLXI, p. 233).

(4) La cour de France et celle de Savoie ne désignaient Mlle Humbert que sous le nom de « Sœur Marie. » Sa vertu, sa modestie, sa persévérance à porter l'austère costume du Tiers-Ordre de Saint-François de Paule, lui avaient valu cette dénomination. Elle était née à Besançon, vers 1585, de Jacques Humbert et de Françoise Coulon. Choisie par Mme de Saint-Georges, gouvernante des Enfants de France, pour la seconder dans sa charge, elle s'acquit l'estime de Henri IV et de Marie de Médicis, et l'affection des princes ses élèves, surtout du dauphin, plus tard Louis XIII. Quand l'Evêque de Genève vint à Paris en 1619, Mlle Humbert se plaça sous sa direction, et durant le voyage de Christine de France, qu'elle accompagna à Turin, elle sut si bien prendre son temps que pas un jour ne se passa sans un entretien avec le saint Prélat. A l'étonnement général, elle quitta le monde en octobre 1620, et se retira au monastère de la Visitation d'Annecy, où elle devint Sœur Marie-Françoise le 28 décembre suivant. Elle fit profession le 21 décembre 1621, et en 1625 la Mère de Chantal l'emmenait comme Supérieure à la fondation d'Evian, transférée ensuite à Thonon. Les Monastères d'Embrun, de Pignerol, de Crest, de Valence, le second d'Annecy, jouirent aussi de sa prudente conduite, et ses filles de Thonon voulurent encore l'avoir pour Mère malgré son grand âge. Elle avait quatre-vingts ans quand elle termina pieusement sa vie, le 27 mai 1664. (Voir sa biographie dans l'*Année Sainte de la Visitation*, tome VII, p. 793.)

(5) Cf. ci-dessus, note (2), p. 142.

M. de Brescieu a desiré que le curé de Bellecombe l'accompaignast, et je n'ay pas eu grande difficulté a le luy accorder, car, jusques a ce que ce curé change d'humeur, son absence sera plus utile que sa presence (1).

A Monsieur
Monsieur de Boysi, premier Aumosnier de Madame.

J'ay parlé a M. de Mesme qui prend a grand honneur ma pensee, et je le treuve tous-jours plus a mon gré.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Turin (2).

(1) Sébastien Blanchin avait succédé à son oncle Claude, comme curé de Bellecombe, en septembre 1602. Depuis 1597, il était recteur de la chapelle de Notre-Dame du Puys à Saint-Jorioz (R. E.), et n'en avait pas plus de soin que de sa cure ; le saint Evêque put le constater à la visite de 1618. (Voir *Mém. de l'Acad. Salés.*, tome XVI, 1893, p. 250.)

(2) L'adresse seule se conserve à la Visitation d'Annecy ; elle appartient bien à cette lettre, comme le montre la phrase ajoutée par le Saint après sa fermeture. (Cf. ci-dessus, p. 223.)

MDCLIX

AU DUC DE SAVOIE, CHARLES-EMMANUEL Ier

A quoi employer les prébendes de Contamine.

Annecy, 2 juin 1620.

Monseigneur,

Vostre Altesse, qui m'avoit commandé de faire recevoir le neveu du sacristain Perret a Contamine, me commande par un'autre lettre de ne le point faire jusques a ce que je luy aye donné mon advis (1). Et par tant, Monseigneur, je supplieray Vostre Altesse de se resouvenir de l'heureux dessein qu'ell'a d'employer les præbendes de ce prieuré-la pour l'establissement des lectures de theologie et du Novitiat des Peres Barnabites (2), puisque il est si malaysé

(1) Voir la lettre précédente, p. 225, et à l'Appendice I, les lettres de Charles-Emmanuel, 13 et 24 mai 1620.

(2) Voir le tome précédent, Lettre MCCCLXXIII, p. 117, et ci-dessus, p. 187.

de mettre la reforme en un lieu ou il ny a pour encor aucun sujet capable de l'introduire, et tout a fait destitué de bastimens.

Et sur cela, Vostre Altesse me favorisera de ses commandemens, que j'attendray et recevray avec l'obeissance que je luy doy,

Monseigneur, comme

Son tres humble, tres obeissant et tres fidele orateur et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

2 juin 1620, Annessi.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

MDCLX

A LA COMTESSE DE ROSSILLON (1)

(INÉDITE)

Une supplication que la destinataire est priée d'appuyer. — La vocation à l'état ecclésiastique doit procéder de libre volanté.

Annecy, 2 juin 1620.

Madame,

Voyla donq la lettre que j'escris a Monseigneur le Prince Cardinal ensuite du desir de Monsieur le Prothonotaire du Laurey, qui n'est guere moins mon frere que le vostre en mon affection (2); mays vostre parole animera ma supplication affin qu'elle reussisse.

Ce pendant, vives tous-jours, Madame, joyeuse, devote et heureuse, avec le contentement de voir vostre nouveau filz, auquel je souhaite, certes de tout mon cœur, beaucoup de benedictions (3).

(1) Hélène-Ferdinande de Maillard-Tournon (voir le tome précédent, note (1), p. 356).

(2) Marc-François de Malarmoy, beau-frère de la destinataire (voir ci-dessus, note (1), p. 138), désirait accompagner le saint évêque qui, à la suite du Cardinal de Savoie, espérait se rendre à Rome. (Voir ci-dessus, note (3), p. 194, et la lettre suivante, p. 234.)

(3) Nous ne connaissons que deux fils de la comtesse de Rossillon, Jean-Baptiste et Maurice, tous deux vivants en 1643, mais nous ignorons la date de leur naissance. (*Inventaire somm. des Archiv. du Jura*, p. 138, F 1000.)

Monsieur vostre frere le plus jeune (1) m'a grandement tesmoigné de ne vouloir nullement estre ecclesiastique, non seulement par sa façon de vivre, mais par la priere quil m'a faite de supplier madame sa mere (2) d'avoir aggreable qu'il en quitte la robbe. C'est dequoy j'escris donq la ci jointe ; et m'est advis que l'on n'aura que du desplaysir si on le veut porter a contrecœur en une vocation en laquelle il faut tant de bonne volonté. Favorises-le donq encor de vostre intercession pour cela, Madame, et moy, de vostre bienveuillance continuelle, puis que continuellement je suis

Vostre tres humble parent et serviteur,

FRANÇS, E. de Geneve.

2 juin 1620.

A Madame
Madame la Comtesse de Rossillon.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Wilmington (Etats-Unis).

(1) Sanche-Marc-Prosper de Maillard, baron de Tournon. (Voir tome XV, note (2), p. 341.)
(2) Philiberte de Beaufort, comtesse de Tournon.

MDCLXI

AU CHANOINE JEAN-FRANÇOIS DE SALES, SON FRÈRE

(INÉDITE)

Contradictions au sujet des Bulles du futur Evêque de Chalcédoine. — Pourquoi le Saint n'a pu accepter de prêcher le Carême à Lyon. — Salutations et nouvelles. — Quelqu'un qui veut être du voyage de Rome pour entretenir à loisir François de Sales.

Annecy, 6 juin 1620.

Et moy, mon tres cher Frere, il faut bien que je corresponde et que j'escrive le plus que je pourray. Je croy que ce petit ahurtement (que l'on mette dans vos Bulles : « la nomination de Son Altesse ») ne sera pas de duree, puisque

on ne l'a jamais mis. Et de dire que monsieur le Comte de Verrue ayt conillé pour obtenir plus aysement le chapeau, c'est chose impertinente; car mes Bulles furent expediees en un tems auquel monsieur l'Abbé Scaglia estoit si jeune, ou plustost si enfant, que son pere ne pouvoit avoir cette pensee (1). Il faut attendre en patience, et deux ni trois moys ne sont pas considerables sur une affaire de telle qualité.

Je voy bien le voyage de Rome incertain (2), mais il ny a pas moyen de mesnager entre la volonté de Son Altesse que je le face, en cas quil se face, et la qualité de la chaire de Lyon qui ne peut demeurer en attente d'estre prouveue; de sorte que j'ay fait mes excuses (3).

Je salue infiniment madame de Saint George (4), que j'honnore sans fin, et la signora Donna Genevra, ma tres chere fille. *Item*, nostre frere le bon P. D. Juste, duquel j'attens des nouvelles par nos Peres Barnabites au premier jour (5).

Nous attendions M. le premier President pour ces festes, mais son indisposition nous a privés de ce bien jusques a

(1) Par plusieurs lettres échangées entre la cour de Piémont et son ambassadeur, Philibert-Alexandre Scaglia (Turin, Archives de l'Etat, *Roma, Lettere Ministri*, Mazzo 31; voir à l'Appendice II), nous apprenons que la Chancellerie romaine se refusait à reconnaître au duc de Savoie le droit de nomination, et à en insérer la mention dans les Bulles de Jean-François. Au moins voulait-elle qu'on en produisît des exemples, et pour cela réclamait les Bulles de l'Evêque actuel de Genève; elles donnèrent raison aux jurisconsultes de Rome. Victor-Amédée protesta en vain que l'omission de « la nomination de Son Altesse » dans ces pièces devait être une erreur de la Chancellerie; François de Sales reconnaissait justement qu'on n'avait jamais fait cette mention, et qu'on ne pouvait accuser le comte de Verrue, ambassadeur en 1590, de connivence par motif d'ambition. Philibert-Gérard Scaglia (voir tomes XII, note (2), p. 105, et XVII, note (2), p. 181) prétendit, en effet, au chapeau de cardinal pour son fils Philibert-Alexandre (voir tome XVII, note (2), p. 107); mais ce fut seulement lors de son voyage à Paris. Il mourut « au plus beau » de son dessein, écrit Bentivoglio (*La Nunziatura di Francia*, vol. III, p. 344); ses démarches, celles de son fils le marquis de Caloso, n'eurent aucun succès. Ni la cour de France ni celle de Savoie ne voyaient de bon œil l'avancement de cet homme, et Borghese y répugnait encore plus.

(2) Voir ci-dessus, pp. 194, 199.

(3) Cf. ibid., p. 199.

(4) Jeanne de Harlay, dame de Saint-Georges (voir le tome précédent, note (2), p. 391.)

(5) Voir ci-dessous, note (3), p. 239.

ce quil ayt plus de santé (1). Vous aures sceu la blesseure du sieur Bonfilz, qui est grande a ce qu'on dit, mais je ne croy pas quil en ayt autre chose que le mal (2).

J'escris a madame la Comtesse de Rossillon (3) a qui monsieur de Lauré, que nous vismes a Paris, a despeché ce laquay sur le voyage de Rome, desirant estre du train de Monseigneur le Cardinal (4). C'est un homme admirable en l'amour quil me porte, et l'affection quil a de m'entretenir pendant le voyage luy donne de la peine. Or, il escrit donq sur ce sujet, dont vous n'aures a faire autre semblant.

Nous attendrons Seur Marie ; quand elle viendra nous en serons consolés (5). Toute nostre mayson se porte bien. Le Pere Fichet vient faire les prædications de ces festes (6). Je suis parfaitement joyeux des bons deportemens de mon neveu (7) et des contentemens que monsieur l'Abbé a donné de ses deportemens (8). J'ay parlé a monsieur le Prieur de Mesme, qui se sent obligé et desire grandement lhonneur ; et ne croy pas que nous puissions mieux rencontrer, tant pour la mine que pour le jeu (9).

(1) A cette date, en effet, Antoine Favre, comme il l'écrira quelques jours plus tard au duc de Savoie, souffrait « non seulement » de « l'indisposition ordinaire de » sa « jambe, mais aussy » de « certaines langueurs extraordinaires » qui lui « faisoient tenir chambre et » l'empêchaient de s'acquitter des fonctions de sa charge. (Mugnier, *Correspondance du Président Favre,* tome II, publié par la Société savoisienne, etc., 1906.)

(2) Les blessures devaient être assez sérieuses, puisqu'au mois de septembre le trésorier Horace Bonfils (voir tome XVII, note (4), p. 194) s'excusait « de ne pouvoir encor aller a cheval, ny mesmes faire » le voyage de Chambéry à Turin « en chaire ou en littiere. » (Lettre du président Favre au duc de Savoie, 9 septembre 1620, Mugnier, ubi supra.)

(3) Cette lettre, écrite depuis quatre jours (voir ci-dessus, p. 231), mais sans doute après celle de la même date à Jean-François, avait attendu le départ d'un nouveau courrier pour Turin.

(4) Voir la lettre précédente.

(5) Mlle Humbert ne vint qu'en octobre. (Voir ci-dessus, note (4), p. 229.)

(6) Dans une lettre postérieure (voir p. 247), le saint Evêque loue le talent oratoire du P. Alexandre Fichet, de la Compagnie de Jésus. (Voir tome XVII, note (5), p. 236.)

(7) Très probablement Melchior de Sales (voir ci-dessus, pp. 81 et 138).

(8) Gaspard Perrucard de Ballon, abbé de Chézery, venait de faire son quartier comme aumônier de la princesse de Piémont. (Voir ibid., note (3), p. 78.)

(9) Voir ibid., Lettre MDCLVIII, et note (2), p. 223.

J'envoyay hier le P. Chavasse en Bornand, pour cette quinzaine en laquelle ilz gaignent le Jubilé (1).

Mays voyla nos messieurs du Chapitre qui me viennent prendre pour Vespres. Je suis donq

Vostre tres humble frere.

La veille de Pentecoste 1620.

Je salue infiniment madame de Sarsenasq (2) et nos autres dames, et monsieur du Chatelard (3). Le bon monsieur Fornand mourut le 3 de ce moys (4).

A Monsieur
Monsieur de Boysi,
premier Aumosnier de Madame.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Palerme (Sicile).

(1) Balthazard Chavasse naquit aux Echelles en 1560 et mourut à Porentruy en 1634. Il avait passé cinquante-quatre ans dans la Compagnie de Jésus, tant dans la Province de France où il fut surtout employé à l'enseignement à l'Université de Pont-à-Mousson, que dans celle de Bavière, où il se livra particulièrement au ministère de la prédication et de la confession. C'était un Religieux strict observateur de ses Règles, vertueux et zélé, tellement ardent au travail qu'il cessa d'écrire seulement trois jours avant sa mort, et succomba, non à la maladie, mais à une complète extinction de forces. Le P. Chavasse a composé plusieurs ouvrages estimés, entre autres le suivant : *Antidote de la confession de foy des Eglises pretendues reformées en France,... dedié au Reverendissime et Illustrissime François de Sales, Evesque de Geneve, Prince du S. Empire*. A Lyon, chez Louys Muguet, en rue Merciere, MDCXVI. (D'après son article nécrologique, Archives de la Cie de Jésus, et Abram, *L'Université de Pont-à-Mousson*, Paris, 1870, pp. 331-333.)

(2) Fille du comte Bernardin Parpaglia et de Marguerite Langosco, Anne-Violante Parpaglia avait épousé en 1611 Jean-Baptiste Della Rovere, seigneur de Cercenasco (*Sarsenasq* en patois piémontais). Le duc de Savoie lui fit alors une dot de quatre mille écus d'or pour récompenser son dévouement comme « Dame de chambre » des Infantes. Veuve lors du testament de sa mère (11 juin 1625), Mme de Cercenasco est en 1638 première dame d'honneur de Christine de France. Le dernier document qui nous parle d'elle est un brevet de 1640, par lequel le duc de Savoie lui accorde une pension annuelle de quatre mille livres d'argent à cause de ses longs et affectueux services. (D'après des documents conservés à Turin, Archives de la Chambre des Comptes et Archives de l'*Opera pia Barola*.)

(3) Pierre François de Rossillan, l'un des aumôniers de la princesse Christine. (Voir ci-dessus, p. 79.)

(4) Voir ibid., note (5), p. 228.

MDCLXII

A LA MÈRE DE BRÉCHARD
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE MOULINS

Prochain départ de quelques Sœurs pour Moulins, Paris, Orléans. — Une lettre qui mettrait l'Evêque « bien en peine. » — Avis sur les Règles de saint Augustin. — Les monastères des Filles de la Visitation en voyage. — On ne peut faire la Profession avant la fin de l'année du noviciat.

Annecy, 9 juin 1620.

Ainsy que ces bons Peres me venoyent dire a Dieu (1), j'ay receu vostre lettre, ma tres chere Fille, du 22 may, a laquelle je respons vistement.

L'obedience de Monseigneur de Lyon suffira pour toutes, puisque vous estes sous sa direction et authorité maintenant (2); car, quant a mon consentement, vous l'aves desja. Nous ferons partir nos Seurs au plus tost, mais non pas, a l'aventure, si tost que vous desireries; car nous n'en voudrions pas faire deux trouppes, et il en faut pour Paris, et Orleans encores (3). Mays vous seres si proches, que quand vous series contrainte de partir avant l'arrivee de celle qu'on y envoyera pour Moulins (4), vous la pourres

(1) Le 10 juin 1620, le P. Jean-Baptiste de Gennari et le frère Rémi Gosset, Barnabites, partaient d'Annecy pour se rendre à Montargis (voir ci-dessus, note (2), p. 187). Sur leur route se trouvait Moulins, et ils furent les porteurs de cette lettre à la Mère de Bréchard (voir tome XIV, note (1), p. 86).

Le frère Rémi, picard d'origine, et déjà ancien profès, était venu d'Italie au collège Chappuisien en octobre 1614.

(2) Pendant la vacance du siège d'Autun (1612-1621), Mgr Denis-Simon de Marquemont gouverna le diocèse par droit de régale. Il fallait son obédience pour autoriser la Supérieure de Moulins et quelques-unes de ses Sœurs à aller fonder un Monastère dans la capitale du Nivernais.

La connaissance des préliminaires et des débuts de cet établissement est indispensable si l'on veut comprendre les lettres du Saint se rapportant à ce sujet; des notes disséminées le long de la correspondance resteraient forcément obscures et incomplètes; aussi nous donnons à l'Appendice III une vue d'ensemble de cette histoire, y renvoyant le lecteur quand il sera besoin.

(3) Voir ci-après, Lettres MDCLXVII, p. 251, et MDCLXXII, p. 263.

(4) Sœur Paule-Jéronyme de Monthoux qui devait remplacer la Mère de Bréchard. (Cf. ci-après, Lettre MDCLXIV, p. 246.)

bien instruire, outre que ma Seur de Chatelut soustiendra bien pour un peu (1).

J'escriray pour M. le General (2) si tost que je pourray, et au moins par la Seur qui ira-la, laquelle nous voudrions estre grandement excellente; mais il est malaysé d'en treuver de telles. Je seray bien en peine si M. le Mareschal de Saint Gerand m'escrit, ce quil n'a pas fait jusques a present; Dieu me donnera la response, s'il luy plait (3).

Les Regles sont imprimees a Lyon (4), et croy que nos Seurs de Lyon en ont quantité de copies. Il y a mille fautes, et sur tout celle la de la fin, ou, en lieu d'*Approbation*, on a mis *Epilogue*. Encor qu'es Regles de saint Augustin il y en ayt qui ne sont pas pour ce tems, il ny a point de danger de les lire, tant pour la reverence du Saint, que pour les bonnes consequences qu'on en peut tirer.

Sil est possible, faites vous porter en carosse jusques a la porte de vostre monastere a Nevers; et quoy qu'on vous aille au rencontre, ne descendes pas, et vous excuses sur ce que la barque sur l'eau, ou le carrosse sur terre sont vos monasteres portatifz. Je ne croy pas qu'on vous

(1) La Sœur Marie-Hélène de Chastellux, professe de Moulins, sera destinataire.

(2) Nous retrouverons plus tard, parmi les correspondants du Saint, Nicolas de Palierne, trésorier général de France en Bourbonnais.

(3) Jean-François de la Guiche, seigneur de Saint-Géran, chevalier des Ordres du Roi et gouverneur du Bourbonnais, était fils de Claude de la Guiche et de Suzanne des Serpens. Veuf en 1614 d'Anne de Tournon, dame de la Palisse, qu'il avait épousée en 1595, il se remaria, en octobre 1618, avec Suzanne aux Espaules, veuve de Jean, seigneur de Longaunay. Le 16 mars suivant, il donnait sa démission du gouvernement du Bourbonnais, que prit à sa place son fils Claude de la Guiche, et, le 24 août, Louis XIII le nommait maréchal de France. Il mourut en son château de la Palisse, le 2 décembre 1632. (D'après Moreri, 1740, tome IV, et l'*Inventaire somm. des Archiv. de l'Allier*, tome I, pp. 140, 141.)

Mme des Gouffiers, en 1616, gagna la protection du gouverneur à la Visitation de Moulins (voir tome XVII, note (1), p. 256, et Appendice I, p. 411); et quand il eut connu la Mère de Bréchard, son estime pour cette sainte Religieuse doubla encore son intérêt pour le Monastère. Cette haute faveur fut bien un peu onéreuse, lorsque le maréchal apprit que la Supérieure de Moulins devait aller à Nevers, il s'y opposa formellement, et la lettre que l'Évêque de Genève redoutait ne tarda pas à lui arriver.

(4) Voir le tome précédent, note (1), p. 418.

y veuille faire des ceremonies ; mays si on le veut, vous feres la guerre a l'œil, et l'esprit de conseil vous enseignera ce qui sera requis.

Je vous envoyeray le Formulaire de la reception au Noviciat par la premiere commodité.

O ma Fille, il ny a pas moyen d'escrire davantage, non pas mesme a ma tres chere grande fille de Paris (1), a laquelle neanmoins je dis icy qu'il faut qu'elle ne desire plus la Profession avant l'annee, par ce que cela est impossible. Elle sera asses professe, puisque elle sera si devote et resignee, comme j'espere, et que par son entremise tant de filles parviendront a la veritable devotion.

IX juin 1620, Annessi.

A ma tres chere Seur en N. S.,
Ma Seur Jane Charlotte de Brechard,
Superieure de la Visitation.
A Ste Marie de Moulins.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. le comte Allard du Chollet, à Paris.

(1) Mme du Tertre.

MDCLXIII

A MADAME DES GOUFFIERS (1)

Perplexité au sujet d'une âme. — Les tendances d'esprit et de caractère qui lui rendraient périlleux le séjour dans le monde ; aversion qui l'éloigne de la vie religieuse. — Quel état mitoyen elle peut embrasser. — Souvenir attristé d'un temps de ferveur. — Les procès, « tres mauvaise occupation. » — Etre pauvre plutôt que de s'enrichir par cette voie.

Annecy, 9 juin 1620.

Cet aymable esprit que j'ay veu en vous quelques moys durant, tandis que vous esties en cette ville, ma tres chere Fille (2), ne reviendra il jamais dans vostre cœur ?

(1) Toutes les particularités du texte indiquent clairement pour destinataire Elisabeth Arnault des Gouffiers. (Voir tome XV, note (1), p. 343.)

(2) L'ancienne Religieuse du Paraclet avait, on le sait, passé quatorze mois (juin 1613-août 1614) à la Visitation d'Annecy. (Voir tome XVI, notes (2), p. 15, et (3), p. 225.)

Certes, quand je voy comme il en est sorti, je suis en grande perplexité, non de vostre salut, car j'espere que vous le feres tous-jours, mays de vostre perfection, a laquelle Dieu vous appelle et n'a jamais cessé de vous appeller des vostre jeunesse. Car, je vous prie, ma tres chere Fille, comme vous pourrois je conseiller de demeurer au monde? Avec ce tres bon naturel que veritablement je connois en vous dans le fond de vostre cœur, mays accompaigné d'une si forte inclination a la hauteur et dignité de vie, et a la prudence et sagesse naturelle et humaine, et de plus, d'une si grande activité, subtilité et delicatesse d'entendement, que je craindrois infiniment de vous voir dans le monde! n'y ayant point de condition plus dangereuse en cet estat-la que le bon naturel environné de telles qualités; auxquelles si nous adjoustons cette incomparable aversion a la sousmission, il n'y a plus rien a dire, sinon que, pour aucune consideration, quelle qu'elle soit, il ne faut pas que vous demeuries au monde.

Mais d'ailleurs, comme pourrois je vous conseiller d'entrer en Religion, tandis que non seulement vous ne le desires pas, mais aves un cœur tout a fait contrariant a ce genre de vie?

Il faudra donq chercher une sorte de vie qui ne soit ni mondaine ni religieuse, et qui n'ayt ni les dangers du monde ni les contraintes de la Religion. On pourra bien, ce me semble, obtenir que vous puissies avoir l'entree en quelque Mayson de la Visitation, pour vous recueillir souvent en cette façon de vie, et que neanmoins vous n'y demeuries pas attachee, ains ayes un logis proche pour vostre retraitte, avec la seule sujetion de quelques exercices de devotion propres a vostre bonne conduitte; car ainsy vous aures la commodité de contenter vostre esprit, qui hait si estrangement la sousmission et liayson a l'obeissance, qui a tant de peine a rencontrer des ames faites a son gré, et qui est si clairvoyant a treuver les a dire et si douillet a les ressentir.

Oh! quand je me remetz en memoire le tems heureux auquel je vous voyois, a mon gré, si entierement despouillee de vous mesme, si desireuse des mortifications,

si fort affinee a l'abnegation de vous mesme, je ne puis que je n'espere de le revoir encor.

Quant a vostre sejour, je vous en laisse le choix; pour le mien, je croy qu'il ne sera qu'en ce païs-la, apres le voyage de Rome dont je seray de retour a Pasques ou environ, si je le fay (1). Mais pourtant, faites un bon choix de lieu ou vous puissies estre bien assistee.

Puisque vous le voules, je traitteray avec monsieur N. (2) O Dieu, que je desire ardemment et invariablement que vos affaires se passent sans proces! car en somme, l'argent que vos poursuites mangeront vous suffira pour vivre et, en fin de cause, qu'y aura il de certain? Que sçaves vous que les juges diront et determineront de vostre affaire? Et puis, vous passeres vos meilleurs jours en cette tres mauvaise occupation, et vous en restera peu pour estre employés utilement a vostre principal objet; et Dieu sçait si, apres un long tracas, vous pourres ramasser vostre esprit dissipé, pour l'unir a sa divine Bonté. Ma Fille, ceux qui vivent sur la mer, meurent sur la mer : je n'ay guere veu de gens embarqués dans les proces, qui ne meurent dans cet embarras. Or, voyes si vostre ame est faite pour cela, si vostre tems sera dignement destiné a cela : je veux dire, prenes M. Vincent (3), examines bien avec luy toute cette affaire et coupes court. Ne veuilles pas estre riche, ma tres chere Fille; ou du moins, si vous ne le pouves estre que par ces miserables voyes de proces, soyes pauvre plustost, ma tres chere Fille, que d'estre riche aux despens de vostre repos.

Vous devies faire hardiment vostre confession generale, puisque vous ne pouvies accoyser vostre conscience autrement, et qu'un docte et vertueux ecclesiastique vous le conseilloit.

(1) Malgré les désirs de beaucoup qui appelaient le saint Evêque soit en France, soit à Turin, il ne songeait, lui, qu'à demeurer en Savoie. Il n'eut pas même à s'en éloigner pour le voyage de Rome qui ne se fit pas, nous l'avons déjà dit.

(2) Probablement l'un des beaux-frères de Mme des Gouffiers, Paul de Damas, baron d'Anlezy (voir tome XVI, note (1), p. 225), ou Jean-François-Antide de Garadeur, seigneur de l'Ecluse (cf. ibid., note (1), p. 419). C'est en effet avec ses sœurs qu'elle se débattit par d'interminables procès.

(3) Saint Vincent de Paul (voir ci-dessus, note (2), p. 155).

Mays il ne m'est pas loysible d'escrire davantage, ravi par les affaires, pressé par le depart de ce porteur. Dieu soit au milieu de vostre cœur. *Amen*.

Le 9 juin 1620.

MDCLXIV

AU CHANOINE JEAN-FRANÇOIS DE SALES, SON FRÈRE.

Entreprise à l'avantage de Son Altesse, proposée par Louis de Sales. — Comment préparer doucement la réalisation du projet d'Antoine Favre pour son fils. — Les qualités du président de la Valbonne. — Nouveau prétendant à la charge d'aumônier de la princesse de Piémont. — Bien qui résulterait de l'élection de Jean-François au doyenné de Notre-Dame. — Cinq cents écus qu'on n'arrive pas à retirer. — Le Monastère de Turin et les fondations de France. — Une traduction de *Philothée*. — Grande alarme parmi les Religieuses non réformées du diocèse de Genève. — Prédicateur de grandissime talent.

Annecy, vers le 10 juin 1620 (1).

Vous verres, par la lettre et le memoire de nostre frere, la proposition qu'il desire estre faite a Son Altesse ou a Monseigneur le Prince. Or, il a une grande esperance que, par ce moyen, il rendra un bon et fructueux service a la coronne, car ceux qui entendent en l'affaire l'asseurent qu'ell'est fort bonne et digne d'estre entreprise. Pour moy, je le desirerois bien fort, et croy que Son Altesse n'ayant rien a delivrer presentement, ni mesme a l'advenir, ains seulement a authoriser maintenant l'entreprise et tirer a l'advenir presque tout le fruit de ce travail, elle accordera volontier ce qu'on demande; dequoy ce garçon apportera response, puisqu'il va expres pour cela (2).

(1) C'est à tort que la note (1), p. xxxi du tome III de notre Édition, qualifie de fausse la date de 1620. Tous les faits mentionnés dans la présente lettre justifient au contraire ce millésime, et, de plus, indiquent les environs du 10 juin. « Nous avons eu icy le P. Alexandre Fichet des frères de Pontarlier, » dit le Saint; on sait déjà que cette lettre se trouvait le 7 juin entre zouzes-Ex.

(2) Louis de Sales venait de faire ouvrir aux mains dans ses terres, quelques jaloux en prirent occasion pour le calomnier auprès de Charles-Emmanuel, comme si le gentilhomme cherchait, par cette « invention, » à « colorer ses

Monsieur le premier President (1) voyant que sa jambe ne luy pourra guiere meshuy permettre d'aller aux audiences, avoit fait une pensee de supplier Son Altesse de vouloir donner son office a son filz, M. de la Valbonne, qui l'exerceroit des a present et sans autres gages que ceux quil a, pendant la vie de son pere, apres laquelle il succedast aus gages comm'a l'estat. Or, pour parvenir a cela, il seroit requis d'user de præparatifz, en quoy vous pouvés obliger l'un et l'autre es occasions ; comme seroit de faire naistre des propos parmy lesquelz vous puissies, par ci par la, jetter dans l'esprit de Leurs Altesses et de Madame les conceptions suivantes :

Que M. le premier President est le plus grand jurisconsulte de ce tems, et que c'est dommage quil ne puisse plus si aysement meshuy prononcer les arretz et se treuver a toutes occasions comm'il faysoit ; que sa maladie luy donne egalement cette incommodité et presque asseurance de longue vie, puisque elle le decharge des humeurs peccantes ; que c'estoit une belle chose, es occurrences, de le voir haranguer et representer le Senat. Puys, que M. de la Valbonne paternise en cela, qu'il est grandement conscientieux ; quil harangue heureusement et fait fort bien toutes sortes de complimens ; qu'il preside merveilleusement bien et prononce avec beaucoup de grace les arrestz ; quil est fort docte ; qu'il a esté dix ans au Senat, trois ans juge mage et trois ans President icy, et que, par ces degrés, il s'est acquis une grande habitude a bien distribuer la justice ; quil a environ 38, aage de maturité et propre pour rendre beaucoup de service. Et ainsy semblables choses, lesquelles sont fort veritables ; de sorte que, sans doute, il ny en [a] pas un au Senat qui peut mieux

retraite qu'il vouloit donner sous main à ceux de Genève. » Jean-François avertit promptement son frère du mécontentement du duc, et il en reçut « une réponse si sage, si prudente,... si naïve et si chrétienne, » qu'elle suffit à dissiper les soupçons du prince. Celui-ci envoya au baron de Thorens des « lettres patentes pour ces minieres, » qui s'accrurent l'année suivante d'une nouvelle dans « la Vallée-du-Sillon. » L'intention « qui le poussoit à ce dessein, » assure de Hauteville, « fut l'interêt du Prince, l'utilité du peuple et la gloire de la Savoye. » (*La Maison naturelle de St Fr. de Sales,* Paris, 1669, Partie II, pp. 313-316.)

(1) Antoine Favre.

succeder que luy ; car les uns sont si vieux quilz n'en peuvent plus, les autres sont bas de naissance et fort peu bien disans, les autres n'ont pas tant d'estude ni tant d'habilité. En somme, toutes choses bien considerees, il ny en a pas un qui, a tout prendre, puisse mieux, ni certes si bien reuscir en cette charge ; car, a ce qu'on me dit, monsieur de Montouz est desiré en la Chambre, et ne veut pas prætendre ailleurs pour encor (1).

Or, tout cela doit estre discretement, sagement et dextrement semé, comme pour præparatoire et disposition, es occurences ; et M. le Premier espere que monsieur le Marquis de Valromey (2) contribuera bien a cet effect de son costé, et partant vous pourres bien en conferer avec luy, mays il faut tenir le tout fort secret. Puis, M. le President estant icy, ou il espere tous-jours de venir bien tost, il prendra resolution de ce quil aura a faire, et sur tout si vous me faites sçavoir sil y pourroit avoir de l'apparence.

Je treuve M. le Prieur de Mesme fort a mon gré, propre, bonne mine, bon langage et bon esprit, et des

(1) René Favre de la Valbonne (voir le tome précédent, note (1), p. 57) n'obtint pas la succession de son père qui fut recueillie en 1623 par Hector Milliet, baron de Challes. Quant à Claude-Louis Guillet de Monthoux (voir tome XV, note (1), p. 55), le 3 juin 1621, il prêta serment en qualité de second président du Sénat.

(2) Cinquième fils de Jacques d'Urfé et de Renée de Savoie, Honoré, marquis de Valromey, naquit à Marseille et y fut baptisé le 11 février 1568. Il fit ses études chez les Jésuites de Tournon. Les possessions des d'Urfé en Piémont les rendaient feudataires du duc de Savoie, tandis qu'ils étaient sujets du roi de France par leurs terres du Forez, du Bugey et de la Bresse. Vaillant ligueur, lieutenant de Charles-Emmanuel de Genevois-Nemours, Honoré fut comme tel emprisonné deux fois en 1595. Ses *Épîtres morales* sont le fruit de sa détention ; mais l'ouvrage qui lui valut le plus de louanges de la part de ses contemporains, c'est l'*Astrée*, lu alors avec enthousiasme par la France et l'Europe. Il était déjà composé quand, vers la fin de 1606, d'Urfé conférait avec ses deux amis, saint François de Sales et le président Favre, à la fondation de l'Académie Florimontane. En 1580, il s'était fait relever de ses vœux de chevalier de Malte pour épouser Diane Lelong de Chenillac, dame de Châteaumorand, dont le mariage avec Anne d'Urfé, son frère aîné, avait été déclaré nul deux ans auparavant. Diane et Honoré se séparèrent ensuite à l'amiable. Le duc de Savoie, faisant un nouvel appel à son dévouement, demanda en 1624 au marquis de Valromey de lui amener des troupes. Il partit, et le 2[illegible] juin 1625, il mourait à Villefranche en Piémont, des suites d'une chute de cheval. (Cf. Auguste Bernard, *Les d'Urfé, souvenirs historiques et littéraires au XVIe et XVIIe siècles*, Paris, 1880.)

moyens suffisans pour honnorer l'office (1). Monsieur l'Abbé, que j'ay treuvé fort refait et façonné (2), m'a grandement prié de vous recommander M. le Prieur Curtet, que son pere et ses parens desireroit *(sic)* grandement voir aumosnier de Madame ; si donq vous le jugés a propos, ce seroit bien fait de leur procurer ce contentement (3).

Ces messieurs de Nostre Dame ont, par commune conspiration, un grand desir que vous accepties le doyenné, estimans quilz ne sçauroyent mieux relever leur eglise (4). Leur desir ne peut nuire, et qui pourroit transporter nostre eglise en la leur, par les moyens et avec les articles convenables, selon qu'on en a parlé ci devant (5), non seulement je ne verrois point d'inconvenient en cela, mais j'y treuverois beaucoup de bien ; car, comme Doyen, vous gouverneries l'un des Chapitres ; comme Chantre, le chœur de l'un et de l'autre uni, et comm'Evesque, tous deux et tout le clergé de la ville, parmi lequel on pourroit faire renaistre toute sorte de bonne discipline ; et vostre canonicat pourroit estre donné a mon neveu (6). Mays ce

(1) L'office d'aumônier de la princesse de Piémont (voir ci-dessus, note (2), p. 223).

(2) L'abbé de Chézery, Gaspard Perrucard de Ballon (cf. ibid., p. 234).

(3) Toutes les recherches pour identifier le prieur Curtet et son père n'ont pas abouti. Les Registres des comptes conservés à Turin (Archives de l'Etat) mentionnent souvent un Charles Curtet, valet de chambre du duc de Savoie, qui reçut plus d'une fois de la libéralité du prince des dons en terres et en argent et, plus tard, le titre de comte pour lui-même ou pour l'un de ses fils. « M. le Prieur » appartenait-il à la même famille ?

(4) La collégiale de Notre-Dame de Liesse (voir les notes (2) des tomes XIII, p. 101, et XVI, p. 105) se composait de douze chanoines, y compris le doyen, de douze bénéficiers ou prêtres d'honneur, de six enfants de chœur avec leur maître de musique. La Bulle d'érection, donnée pendant le schisme par Clément VII, fut publiée le 31 août 1395. (Cf. Mercier, *Souv. hist. d'Annecy,* 1878, chap. VIII.)

Le titre de doyen appartenait alors à Benoît de Chevron (voir le tome précédent, note (4), p. 158) qui allait le laisser vacant par sa profession religieuse à Talloires ; il ne passa pas à Jean-François de Sales, mais à M. du Châtelard.

(5) Aucun document relatif à ce projet ne nous a été conservé.

(6) Probablement Etienne, fils de Gallois de Sales, tonsuré le 19 décembre 1615 et promu aux Ordres mineurs le 22 septembre 1618. Il entra chez les Barnabites, où il fut admis le 13 juin 1622 ; un mois après, il commençait son noviciat à Thonon, et le 28 octobre recevait, avec l'habit religieux, le nom de Joseph. De là vient l'erreur de ceux qui ont donné à Gallois de Sales deux fils Barnabites, Etienne et Joseph ; les deux ne sont qu'un seul et même personnage. Le Novice prononça ses vœux le 3 décembre 1623, entre les mains

que je vous dis n'est que pour sçavoir vostre pensee sur cette proposition, car ce pendant M. le Doyen achevera son noviciat.

Je suis grandement en peine des parroisses d'Armoy et Draillens pour lesquelles on ne sçauroit avoir un liart, et ceux qui les servoyent, acablés de pauvreté et de dettes dont je suis respondant, se sont retirés par force (1). Monsieur le President d'Hostel (2), qui me tesmoigne de l'amitié autant que jamais, me dit qu'a l'advenir on sera payé annee par annee, mais que pour le passé il faut treuver quelque moyen, que pourtant il ne void pas. Si vous voyes lieu d'en parler a propos j'en seray bien ayse, car Monseigneur le Prince m'a tous-jours asseuré quil vouloit que nous fussions payés ; et c'est merveille que cinq cens escus coustent tant a retirer en un sujet si plein de justice et de pieté.

J'ay bien envie de sçavoir que deviendra le Monastere de Turin, encor que je sois bien ayse que ce retardement donne loysir a ma Seur Favre de fonder celuy de Clermont (3), et a Mme de Chantal celuy d'Orleans et de Nevers (4). Nous avons esté contraint de destiner Mme de

de D. Chrysostome Marliano ; il avait vingt-trois ans. Ordonné prêtre le 16 août 1616, D. Joseph passa ses quarante ans de vie religieuse dans les deux colléges de Savoie ; en 1637, on le trouve vicaire à celui d'Annecy. L'estime de ses Frères l'accompagna toujours, car « c'était un vray Israélite, sans dol, sans fraude, sans raffinement et sans artifice, tres-grand observateur de la pureté de sa Regle et de la pieté religieuse. » Imitateur fidèle des vertus de son saint oncle, il eut l'incomparable joie d'assister aux fêtes de sa béatification et d'entendre le récit de celles qui se firent à Rome lors de sa canonisation. Il n'attendait que cela, semble-t-il, pour quitter ce monde. Après avoir célébré la Messe de nouveau Saint, son illustre parent, D. Joseph « courut dire à son Superieur, avec un visage riant, qu'il s'en allait mourir, luy demanda licence de se coucher au lit, et de recevoir l'Extrême-Onction ; ce qui fut fait, et peu de temps apres il trépassa. » (*Stato personale della Congregazione*, vol. E^e, b, Rome, Archiv. des PP. Barnabites ; *Acta Collegii Annecii* ; de Hauteville, *La Maison naturelle de S^t Fr. de Sales*, Ire Partie, pp. [illegible].)

(1) Voir le tome précédent, Lettres MCMXX, MCMXXI, et note (1), p. 370.

(2) Catherin Gaultier, seigneur d'Hostel, troisième président à la Chambre des Comptes de Savoie. (Voir tome XIII, note (2), p. 380.)

(3) Saint François de Sales veut sans doute parler ici de l'établissement de la Visitation à Montferrand (voir ci-dessus, note (4), p. 198), car ses Filles ne furent reçues à Clermont qu'en septembre 1626.

(4) La fondation de Nevers se fit le 27 juillet, et celle d'Orléans le 9 septembre de cette année 1620 ; la Mère de Chantal n'y coopéra pas en personne.

Monthouz a Moulins pour y estre Superieure, par ce que M. Grandis (1) dit que si elle ne changeoit d'air elle mourroit dans peu de semaines, comm'ell'a pensé faire ces jours passés, et l'office de Maistresse des Novices occupoit trop son esprit, qui se portera mieux des affaires exterieures (2).

Nous verrons si Mme la Signora Donna Genevra, ma tres chere Fille, viendra (3). Je voudrois bien, pour le service de Leurs Altesses et de nostre Maistresse (4), que Mme de Saint George arrestast encor quelques annees (5).

Voyla un livre de l'*Introduction* en françois ; le P. Antoniotti l'a bien mieux traduit qu'on n'a pas fait a Rome (6).

J'attens de sçavoir des nouvelles de nostre P. General des Feuillens (7), comm'aussi de nostre monsieur l'Abbé d'Abondance (8), selon l'advis que vous m'aves donné de son affaire, que je luy ay fidelement envoyé. O mon Dieu, que Monseigneur le Serenissime Prince aura de benedictions si la reformation se fait ! Toutes ces bonnes Religieuses (9) sont alarmees de ce que M. l'Abbé de

(1) Jean Grandis, médecin d'Annecy.

(2) La Sœur Paule-Jéronyme de Monthoux (voir sa note plus loin) devait remplacer la Mère Jeanne-Charlotte de Bréchard, destinée à la fondation de Nevers. Des difficultés multiples forcèrent à modifier ce plan, comme on le verra dans la suite, et ce fut la Mère de Monthoux qui conduisit le nouvel essaim dans la capitale du Nivernais. (Voir à l'Appendice III.)

(3) Il avait été question pour Dona Ginevra Scaglia de venir commencer son noviciat à Annecy. (Voir le tome précédent, note (1), p. 177, et Lettre MDIX, p. 362.)

(4) La jeune princesse de Piémont.

(5) Cf. ci-dessus, Lettre MDLXXX, p. 83.

(6) Le P. Antoniotti, S. J., est destinataire le 16 août 1620. Voir au tome III de cette Edition, note (1), p. XXIII, le titre complet de sa traduction de *Philothée*.

Par qui avait été faite celle de Rome ? Toutes les recherches à ce sujet ont échoué. C'est probablement la même que mentionnait le Saint en 1610, dans une lettre à Jacques de Bay (voir tome XIV, p. 292) ; elle dut être tirée à un petit nombre d'exemplaires et se répandit fort peu, car Jean-Baptiste Bidelli, l'éditeur milanais de la version du P. Antoniotti, déclare dans sa dédicace (1621) que de son imprimerie sort la première traduction italienne, et le traducteur lui-même paraît ignorer absolument que pareille œuvre ait été tentée avant lui.

(7) D. Sens de Sainte-Catherine (voir tome XVII, note (1), p. 39).

(8) Vespasien Aiazza (voir tome XIII, note (1), p. 48).

(9) Les Religieuses des abbayes non réformées, entre autres celles de Sainte-Catherine. (Cf. ci-dessus, Lettre MDCXX, et note (2), p. 157.)

Ceyserieu (1) a dit a son retour qu'on les vouloit regler ; les unes veulent prevenir en apparence, mays n'ayant pas des Superieurs reformés, je ne sçai comme elles pourront faire. Ce sont des tentations parfumees.

Nous avons eu icy le P. Alexandre Fichet ces festes de Pentecoste (2), qui a des grandissimes talens pour precher excellemment, je dis mieux que plusieurs dont on fait si grand estat. (3)

. . . . . .

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Turin.

(1) Distraction du Saint, qui écrit *Ceyserieu* pour *Chézery*. Seyssieux n'avait point d'abbaye ; et c'était Gaspard de Ballon, abbé de Chézery, qui était revenu de son quartier comme aumônier de Madame.

(2) Voir ci-dessus, p. 234.

(3) La fin manque.

MDCLXV

A M. GUILLAUME ROUSSELET (1)

Affaires recommandées au duc de Nemours et dont l'Evêque de Genève espère bonne issue. — Le marquis de Lans outrepassant ses pouvoirs. — Louis de Sales, gardien du château d'Annecy. — Ce qui rend inutile l'intervention du Saint en faveur d'une Novice. — Commissions affectueuses.

Annecy, 11 juin 1620.

Monsieur,

Avec un extreme sentiment d'obligation, je vous rens graces du soin que vous aves eû des affaires dont j'avois supplié Monseigneur de Nemours, et en espere bonne issue, si Sa Grandeur en croid son Conseil de deça, car

(1) Guillaume Rousselet, de même nom que son père, secrétaire du duc de Nemours, et plus tard conseiller du Roi et contrôleur général de son domaine en la généralité de Paris, déclare avoir cinquante-neuf ans quand il dépose pour le Procès de Béatification de l'Evêque de Genève (1628). Il le connut dès 1592, et depuis le revit souvent, soit en Savoie, soit à Paris. Le Serviteur de Dieu l'honora, ainsi que sa femme (voir ci-dessus, Lettre MCCV, p. 128), d'une particulière affection, et s'appliqua à leur faire faire « progrès et advancement en la perfection chrestienne. » (*Processus remissi. Parisiensis*, ad art. 28.)

elles sont toutes tres justes et selon Dieu (1) ; ains, quant a celle de monsieur de Vallon (2), il ny a point de difficulté que il ny ayt obligation de conscience a faire reparer le tort qu'on luy a fait tres manifestement. Apres donq que ces messieurs les officiers auront deliberé sur l'advis qu'ilz en doivent donner, je feray une recharge de supplication a Sa Grandeur.

Nous sommes parmi le passage des Espaignolz, pendant lequel monsieur le Marquis de Lans a ordonné qu'on fit garde au chasteau de cette ville, et en avoit donné la charge a monsieur de Monthouz ; mais sur les remonstrances que ces messieurs du Conseil ont fait, il a revoqué cette charge et l'a laissee audit Conseil, et nommement a mon frere de Thorens qui, en qualité de chevalier dudit Conseil et officier de Monseigneur, en a presentement la garde (3). Voyla nos nouvelles.

La Superieure de Sainte Marie de Moulins m'escrivit, il y a quelque tems, que ce n'estoit pas pour aucune infirmité corporelle que la niece que je luy avois tant recommandee luy sembloit ne devoir pas estre retenue, ains pour l'extreme aversion qu'ell'avoit a tous les exercices de Religion, laquelle aversion elle ne vouloit nullement surmonter, ains s'y laissoit tout a fait aller. Despuis, elle ne m'en a point escrit, et pour moy, j'ay recommandé cette fille en sorte, qu'a mon advis, rien que l'impossibilité de la retenir ne la fera renvoyer. J'escris a madame de Chantal, qui en ayant appris plus de particularités, me les fera sçavoir affin que si on peut treuver quelque remede on le face (4).

Certes, j'apprehenderois plus cent fois vostre desplaysir que le mien propre, car je suis parfaitement tout dedié a vostre bienveuillance et a celle de madamoyselle ma

(1) Voir ci-dessus, Lettre MDCXXXVII, p. 180, et les notes qui l'accompagnent.

(2) Jacques de Gex, seigneur de Vallon (voir ibid., p. 181).

(3) Voir ci-dessus, Lettre MDCLIII, p. 209, et les notes qui y sont jointes.

(4) Le 9 juin, la Mère de Chantal écrivait de son côté à la Mère de Bréchard, Supérieure à Moulins : « M. Rousselet craint fort que l'on renvoie sa nièce ; je l'ai assuré que pour le corps on ne le ferait pas, pourvu que l'esprit aille bien. » (*Lettres*, vol. I, p. 427.) Nous ne savons ce qu'il advint de la jeune fille, n'ayant pu découvrir son nom.

fille [1], a laquelle je n'escriray pas pour cette fois, puis que j'ay des-ja trop retenu ce porteur qui devoit partir hier matin si j'eusse peu escrire. Mays vous croires tous deux, je vous en supplie, que vous ne sçauries jamais rencontrer un'ame qui vous honnore plus passionnement et constamment que moy, qui suis,

Monsieur,

Vostre tres humble et tres affectionné serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Annessi, le XI juin 1620.

A ma fille Florence, mille benedictions [2].

Je vous supplie, Monsieur, d'asseurer monsieur Lefevre [3] que je l'honnore de tout mon cœur et suis son serviteur ; comm'aussi de prier monsieur et madame de Forax qu'ilz me favorisent tous-jours de leur bienveuillance, car d'escrire il ny a plus de moyen.

A Monsieur
Monsieur Rousselet,
Secretaire du Roy et de Monseig^r le Duc de Nemours.

Revu sur un fac-simile de l'Autographe, conservé à la Visitation d'Annecy.

(1) Mme Rousselet, femme du destinataire.

(2) Dans sa déposition (ad art. 28), Guillaume Rousselet parle des « lettres que le Bienheureux Prelat « lui « a faict l'honneur de « lui « escripre, et a « sa « femme, et mesmes a sa fille de chambre qu'il appelloit ses filles. « Florence est sans aucun doute l'humble servante avec qui l'Evêque de Genève ne dédaignait pas de correspondre.

(3) Beau-père du destinataire (voir ci-dessus, note (2), p. 128).

MDCLXVI

A LA MÈRE DE CHANTAL, A PARIS

L'excellence et les effets du don surnaturel d'intelligence.
Quel don le complète.

Annecy, vers le 15 juin 1620 (1).

O que puisse je, ma tres chere Mere, bien recevoir et employer le don du saint entendement, pour penetrer plus clairement dans les saintz mysteres de nostre foy ! car cette intelligence assujettit merveilleusement la volonté au service de Celuy que l'entendement reconnoist si admirablement tout bon, et dans lequel il est enfoncé et engagé : en sorte que, comme il n'entend plus qu'aucune chose soit bonne en comparayson de cette Bonté, aussi la volonté ne peut plus vouloir aymer aucune bonté en comparayson de cette Bonté, ainsy qu'un œil qui seroit planté bien avant dans le soleil ne peut envisager d'autre clarté.

Mais parce que, tandis que nous sommes au monde, nous ne pouvons aymer qu'en bien faysant, parce que nostre amour y doit estre actif, comme je diray demain au sermon, Dieu aydant, nous avons besoin de conseil, affin de discerner ce que nous devons prattiquer et faire pour cet amour qui nous presse ; car il n'est rien de si pressant a la prattique du bien que l'amour celeste. Et affin que nous sachions comme il faut faire le bien, quel bien il faut preferer, a quoy nous devons appliquer l'activité de l'amour, le Saint Esprit nous donne son don de conseil.

Or sus, voyla nostre ame bien partagee, avec un bon

(1) Le 7 juin 1620, fête de la Pentecôte, la Mère de Chantal, après avoir, selon la coutume de l'Institut, tiré au sort les dons du Saint-Esprit, sans oublier son Bienheureux Père, lui écrivait : « Voilà celui de l'*entendement* que la divine Providence vous a marqué pour cette année... Il m'est échu celui de *conseil.* » (*Lettres,* vol. I, p. 423.) La réponse du Saint doit être des environs du 15. Dans la première édition, elle porte la date du *29 mai 1622 ;* serait-ce parce que le texte renferme quelque chose d'une autre lettre de cette époque ? La dernière phrase pourrait bien, en effet, avoir été accrochée.

partage des dons sacrés du Ciel. Le Saint Esprit qui nous favorise, soit a jamais vostre consolation. Mon ame et mon esprit l'adorent eternellement ! Je le supplie qu'il soit tous-jours nostre sapiēnce et nostre entendement, nostre conseil, nostre force, nostre science et nostre pieté, et qu'il nous remplisse de l'esprit de la crainte du Pere eternel.

Ce ne fut pas sans vous que nous celebrasmes cette sainte feste de la Pentecoste ; car je me souviens fort de la sainte devotion que vous aves a cette solemnité.

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

MDCLXVII

A LA MÈRE DE CHASTEL
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE GRENOBLE

Préparation d'une prouse caravane pour la France. — Une âme fortement attachée aux choses intérieures a quelquefois de la peine à se rendre attentive aux extérieures. — Quelques conseils pratiques. — Le livre de la *Volonté de Dieu*, et le danger de l'imagination jointe à l'amour-propre. — Plusieurs décisions pour la clôture, non encore établie au Monastère de Grenoble. — Aimable mot sur la sœur de la destinataire. — Supprimer les réflexions, les examens inquiets, et marcher avec confiance et abandon. — Pourquoi cette lettre ne part qu'après coup. — Encore un mot de paix.

Annecy, 13-20 juin 1620.

Voyla que des avant hier nous sommes dans le choix des filles qu'il faut envoyer en France, ma tres chere Fille. Et nostre Mere m'escrit que vous luy en donneres une, et la Mayson de Lyon une autre, qui, avec les huit que nous en fournirons, feront le nombre qu'elle desire. Mais je ne sçay pas encor comme nous ferons pour aller prendre la vostre [1]. Or, on y pensera ; et ce pendant,

[1] Annecy ne fournit qui sept Religieuses : la Sœur Claude-Agnès Joly de la Roche, chef de la petite troupe, et les Sœurs Paule-Jéronyme du Manthoux, Marie-Gaspérde d'Avise, Marie-Michelle de Nouvelles, Marie-Françoise Bellet, Françoise-Jacqueline de Mory et Anne-Marguerite Clément. (Voir ci-après, Lettre mcxxxvi.) Sœur Marie-Constance de Bressand, professe de Grenoble (voir le tome précédent, note (2), p. 323), fut amenée à Annecy par sa

parmi ce tracas, je vous respons, ma tres chere Fille, le plus courtement que je pourray.

Je voy en cette Seur Anne Marie je ne sçay quoy de bien bon et qui me plaist (1). Il y a un peu d'extraordinaire qui doit estre consideré sans empressement, affin qu'il n'y arrive point de surprise ni du costé de la nature, qui se flatte souvent par l'imagination, ni du costé de l'ennemi, qui nous divertit souvent des exercices de la solide vertu pour nous occuper en ces actions specieuses. Il ne faut pas treuver estrange qu'elle ne soit pas si exacte a faire ce qu'elle fait ; car cela arrive souvent aux personnes qui sont attachees a l'interieur, et ne se peuvent tout a fait si bien ranger en toutes choses. De sorte qu'en un mot, il faut empescher qu'elle ne face grand cas de ces veuës, de ces sentimens et douceurs, ains que, sans faire beaucoup de reflexion sur tout cela, elle face en simplicité les choses auxquelles on l'employe. On la pourra retirer de la cuisine, apres qu'elle y aura encor servi quelque tems. O que cette cuisine est excellente et aymable, parce qu'elle est vile et abjecte !

On peut retirer les Seurs du chœur au rang des Seurs Associees, et les Associees au rang de celles du chœur, quand la rayson le requiert, ainsy qu'il est dit des Seurs Domestiques au premier chapitre des Constitutions.

Si je vay a Rome (2), je m'essayeray de servir madame de Sautereau en son desir (3).

Supérieure elle-même, qui ne retourna en Dauphiné qu'après le 9 juillet. Quant à Sœur Françoise-Jéronyme de Villette, que devait donner la Maison de Lyon (voir tome XVII, note (1), p. 159), elle se vit retenue à Moulins.

(1) Native de Romans, Sœur Anne-Marie Arseney, reçue au Monastère de Grenoble en qualité de Sœur Domestique, fit profession en 1621. Les « incommodités et tornoyements de teste... que le feu luy » causait déterminèrent les Supérieurs à user de charité, et ils l'admirent au rang des Sœurs Choristes. D'après les conseils du saint Fondateur, on considéra ce qu'il y avait d' « un « peu extraordinaire » en elle, et la Mère de Chaugy nous assure *(Vie manuscrite)* qu' « en suite de ses devotions l'on l'a exercee a beaucoup de mortifications. » Elle mourut très pieusement à trente-huit ans, en ayant passé douze dans la vie religieuse.

(2) Voir ci-dessus, note (1), p. 240.

(3) Marie Gibert, veuve de François de Sautereau (voir le tome précédent, note (1), p. 25), désirait peut-être assurer à un membre de sa famille la transmission de l'abbaye de Boscodon, possédée alors par son beau-frère Abel. Ce bénéfice passa en effet à François, puis à Michel de Sautereau.

De sçavoir quand, es contratz, il est requis que le Pere spirituel soit present ou non, cela depend de la nature des contratz, car il y en a ou cela est requis, et des autres ou cela n'est pas requis; comme l'Evesque en quelques contratz a besoin de la presence de son Chapitre, en des autres non. C'est aux gens d'intelligence de marquer cela es occasions, car on n'en sçauroit faire une regle generale. Il y a quelquefois de l'incommodité, mays on ne sçauroit comme l'oster sans tomber en une plus grande.

Que M. d'Ulme se nomme vostre Pere spirituel ou non, dans les contratz, cela ne fait ni froid ni chaud [1]; car ce nom la se peut entendre en diverses sortes.

On peut laisser lire le livre de la *Volonté de Dieu* jusques au dernier, qui, estant asses inintelligible, pourroit estre entendu mal a propos par l'imagination des lectrices [2], lesquelles, desirant ces unions, s'imagineroyent aysement de les avoir, ne sachant seulement pas que c'est. J'ay veu des femmes Religieuses, non pas de la Visitation, qui, ayant leu les livres de la Mere Therese, treuvoyent par leur conte qu'elles avoyent tout autant de perfections et d'actions d'esprit comme elle, bien qu'elles en fussent bien esloignees ; tant l'amour propre nous trompe *.

* Cf. *Les Vrays Entretiens*, Entretien IX (tom. VI, p. 1 [illegible]).

Cette parole : « Nostre Seigneur souffre en moy telle ou telle chose, » est tout a fait extraordinaire; et bien que Nostre Seigneur ayt dit quelquefois qu'il souffroit en la personne des siens, pour les honnorer, si est ce que nous ne devons parler si avantageusement de nous mesmes ; car Nostre Seigneur ne souffre qu'en la personne

(1) Cf. ci-dessus, Lettre MCCXXXIV, p. 176.

(2) La première édition du livre du P. Benoît de Canfeld, Capucin (voir tome IV, note (1), pp. VII et IX), parut en 1600, à Paris, avec ce titre : *Règle de perfection contenant un bref et lucide abregé de toute la vie spirituelle, reduite à ce seul point de la Volonté de Dieu, divisé en trois Parties*. Nonobstant cette annonce, la troisième Partie manquait ; on la trouve dans les éditions suivantes : la « cinquiesme, reveue et corrigée, » est de 1605, tant elles se succédèrent rapidement. Les traductions en anglais, latin, italien, etc., ne se firent pas attendre. Malgré ce succès, la *Règle de perfection* fut comprise, en 1689, dans les condamnations portées par l'Inquisition romaine contre les ouvrages entachés de quiétisme. Le P. Benoît avait lui-même hésité longtemps à publier son livre, la troisième Partie surtout, déclarant qu'on ne devait la lire qu'avec le consentement de son directeur. (Voir dans le *Dictionnaire de Théologie*, tome II, col. 518, l'article du R. P. Edouard d'Alençon, Capucin.)

de ses amis et serviteurs fideles, et de nous vanter ou prescher pour telz, il y a un peu de presomption. Souvent l'amour propre est bien ayse de s'en faire accroire.

(1) Quand le medecin doit entrer dans le monastere pour quelque malade, il suffit quil ayt licence au commencement par escrit, et elle durera jusques a la fin de la maladie ; le charpentier et masson, jusques a la fin de l'œuvre pour laquelle il entre.

(2) Si je vay a Rome, je procureray la clausure pour la Mayson de Grenoble, c'est a dire l'establissement en tiltre de Monastere, bien que il ne soit pas absolument necessaire, car Monseigneur de Grenoble pourra l'establir quand il luy plaira, puisque la Mayson d'Annessi, delaquelle est derivee celle la, l'est. Et je pense qu'au plus tard il seroit expedient que cela se fit quand on ira au nouveau monastere (3).

Je treuveray bon, sil se peut bonnement, qu'on retranche le manger de seculieres dans la mayson a la reception des filles. Tandis que les femmes pourront entrer dans la mayson, il est raysonnable que les estrangeres soyent preferees.

Ma Seur Claude Cecile est une bonne fille, au gré de la Superieure et de Monseigneur qui l'ayme bien (4).

Vostre chemin est tres bon, ma tres chere Fille, et ny a rien a dire, sinon que vous alles trop considerant vos pas, crainte de choir. Vous faites trop [de] reflexions sur les saillies de vostre amour propre, qui sont sans doute frequentes, mais qui ne seront jamais dangereuses tandis que, tranquillement, sans vous ennuyer de leur importunité ni vous estonner de leur multitude, vous dires non.

(1) Le second feuillet de l'Autographe a été retrouvé ; il commence ici.

(2) Ce qui suit est inédit, jusqu'au dernier alinéa de cette page : « Vostre chemin est tres bon... »

(3) Voir ci-dessus, note (1), p. 146. — Le saint Fondateur n'ayant pu se rendre à Rome, ce fut Michel Favre qui, délégué par son Evêque l'année suivante, traita auprès du Saint-Siège l'affaire de l'érection « en tiltre de Monastere » pour toutes les Maisons de la Visitation. Un Mémoire présenté à cet effet par le cardinal Maurice de Savoie, sera donné plus tard.

(4) C'est de son affection paternelle pour la propre sœur de la destinataire, Claude-Cécile de Chastel (voir ci-dessus, note (3), p. 145), que le Saint parle ici aimablement.

Marches simplement, ne desires pas tant le repos d'esprit, et vous en aures davantage.

Dequoy vous mettes vous tant en peine ? Dieu est bon, il void bien qui vous estes. Vos inclinations ne vous sçauroyent nuire, pour mauvaises qu'elles soyent, puisque elles ne vous sont laissees que pour exercer vostre volonté superieure a faire un'union a celle de Dieu plus avantageuse.

Tenes vos yeux haut eslevés, ma tres chere Fille, par une parfaite confiance en la bonté de Dieu. Ne vous empresses point pour luy, car il a dit a Marthe quil ne le vouloit pas *, ou du moins quil treuvoyt meilleur qu'on n'eut point d'empressement, non pas mesme a bien faire. N'examines pas tant vostre ame de ses progres, ne veuilles pas estre si parfaite ; mays, a la bonne foy, faites vostre vie dans vos exercices et dans les actions qui occurrent de tems en tems. *Ne soyes point* soigneuse *du lendemain* *. Quant a vostre chemin, Dieu qui vous a conduit jusques a present vous conduira jusques a la fin.

* Luc., x, 41, 42.

* Matt., vi, ult.

(1) J'escriray a nos Seurs Marie Marguerite et Marie Françoise au premier jour (2), car il faut aller celebrer les Ordres. *Amen*. Vive Jesus ! *Amen*.

XIII juin 1620.

Ma Fille, je ne sceu jamais donner cette lettre a ceux qui estoyent venus aux Ordres, car ilz partirent trop tost (3).

Demeures tout a fait en paix, sur la sainte et amou-

(1) Les deux alinéas suivants ont été supprimés dans toutes les éditions, qui rattachent immédiatement à ce qui précède la phrase : « Demeures tout « à fait en paix... » et y ajoutent, en laissant la date de côté, un fragment qui appartient au mois d'octobre 1621.

(2) Sœur Marie-Marguerite Millerot (voir tome XV, note (1), p. 6) et la Sœur de Gléizat, dont le vrai nom était *Anne* Françoise et non *Marie*-Françoise (voir tome XVIII, note (2), p. 192).

(3) Outre deux jeunes gens admis à la tonsure, douze clercs de Grenoble prirent part à l'Ordination, faite par François de Sales dans l'église de Sainte-Claire, le samedi des Quatre-Temps de la Pentecôte, 13 juin 1620. Trois reçurent les Ordres mineurs, et l'un de ceux-ci, Jean Mallard, fut encore élevé au sous-diaconat avec un autre dauphinois, Antoine Bayvet. Jean Savoyen et Jean Marcel furent ordonnés diacres ; enfin il y eut quatre prêtres : Félicien Biffin (voir ci-après, note (1), p. 257), Pierre Thomassat, Pierre Bonnet et Pierre Gouthon. (R. E.)

reuse confiance que vous deves avoir en la douceur de la Providence celeste. *Amen.*

20 juin 1620.

A ma tres chere Fille en N. S.,
Ma Seur P. Marie de Chastel,
Superieure de Ste Marie.
A Grenoble.

Revu en partie sur l'Autographe appartenant à M. l'abbé L. Eberlé, curé d'Amance (Haute-Saône).

MDCLXVIII

A MADAME DE GRANIEU

Providentiel mélange des douceurs parmi les amertumes. — « Petite prise » inopinée entre l'Official et un ordinand. — Une mortification pour les Sœurs qui s'en vont en France. — Trois lois « pour ne point pecher en la chasse. » — L'amitié des enfants de Dieu.

Annecy, 16 ou 20 juin (1) 1620.

Vous voyes, ma chere Fille, de quelle confiance j'use avec vous. Je ne vous ay point escrit despuis vostre depart (2) parce que je n'ay peu bonnement le faire, et je ne vous en fay point d'excuses parce que vous estes veritablement et de plus en plus ma plus que tres chere fille.

Dieu soit loué dequoy vostre retour s'est fait bien doucement et que vous aves treuvé monsieur vostre cher mary tout allegé (3). Certes, cette celeste providence du Pere celeste traitte avec suavité les enfans de son cœur et, de tems en tems, mesle des douceurs favorables parmy les amertumes fructueuses avec lesquelles il les fait meriter.

(4) Je suis marri dequoy je ne caressay pas asses le filz

(1) La copie que nous reproduisons, à défaut de l'Autographe, porte pour quantième : *16 juin,* et l'édition de 1626 : *20 juin.* Quelle est la vraie date, on ne saurait le dire, mais il est à peu près sûr que cette lettre partit le 20, avec la précédente.

(2) Arrivée à Annecy le 1er juin, Mme de Granieu en dut partir le 5. (Voir ci-dessus, p. 229.)

(3) François de Gratet, seigneur de Granieu. (Voir le tome précédent, note (1), p. 219.)

(4) Cet alinéa, les deux suivants et le dernier, sont inédits.

de monsieur d'Argenson, mais la presse des Ordres ne me le peut permettre (1). Et de plus, mon Official (2) et luy eurent une petite prise inopinement, sur ce qu'il s'estoit presenté aux Ordres non tondu ni tonsuré, ni barbe a la façon d'icy, qui l'a fait retourner un peu mescontent : non pas qu'il me l'ayt tesmoigné a moy, mais il le tesmoigna a d'autres en partant. En somme, il y a tous-jours beaucoup a faire a donner promptement et a recevoir amiablement la correction.

Nous envoyerons sur le commencement du mois prochain, 7 ou huit Seurs en France, lesquelles, comme je pense, passeront a Grenoble (3) ; et voyla une mortification pour elles dequoy elles ne vous y treuveront pas, et particulierement pour la Seur Claude Agnes (4), qui en vain s'en res-jouissoit grandement.

Or sus, ma tres chere Fille, saches, je vous supplie, que ce m'est une grande consolation de recevoir souvent de vos lettres, et que mon ame cherit grandement ces tesmoignages de la dilection que la vostre a pour elle.

Monsieur Michel (5) me demandoit ce que j'avois escrit a monsieur le Grand sur le sujet de la chasse ; mais, ma tres chere Fille, ce ne fut qu'un article par lequel je luy disois qu'il y avoit trois loix selon lesquelles il se failloit gouverner pour ne point offencer Dieu en la chasse (6).

(1) A l'Ordination du 13 juin (voir ci-dessus, note (1), p. 255), le saint Evêque avait conféré la prêtrise à Félicien, fils de Félicien de Boffin, seigneur d'Argenson, La Sône, Moydans, avocat général au Parlement de Grenoble (1581), marié le 12 janvier 1584 à Urbane du Vache. Il teste le 14 septembre 1608 et meurt en 1611.

Quant au jeune ecclésiastique, il fut seigneur de Moydans, prieur de La Sône et chanoine de Saint-André de Grenoble. (R. B., et *Notes de M. le comte de Terrebasse.*)

(2) Philibert Roget (voir tome XI, note (2), p. 249).

(3) Voir ci-dessus, note (1), p. 251. Les voyageuses ne s'arrêtèrent pas à Grenoble.

(4) Sœur Claude-Agnès Joly de la Roche.

(5) M. Michel Favre, aumônier du Saint. (Voir tome XVII, note (1), p. 308.)

(6) Dans le *Mémorial* et l'Examen de conscience que le saint Evêque adressa, en 1614, à Roger de Bellegarde (voir tome XVI, note (1), p. 26), il explique dans quelles conditions on peut se livrer au plaisir de la chasse, mais le second point exposé dans la présente lettre y est seul traité. C'est donc probablement à un autre écrit également destiné à son fils spirituel, et assez récent peut-être, qu'il est fait allusion ici.

La 1. de ne point endommager le prochain, n'estant pas raysonnable que qui que ce soit prenne la recreation au despens d'autruy, et sur tout en foulant le pauvre paisan, des-ja asses martirisé d'ailleurs et duquel nous ne devons mespriser le travail ni la condition. La 2. de ne point employer a la chasse le tems des festes signalees esquelles on doit servir Dieu, et sur tout prendre garde de ne point laisser pour cet exercice la sainte Messe es jours de commandement. La 3. de ne point y employer trop de moyens, car toutes les recreations se rendent blasmables quand on les fait avec profusion. Je ne me souviens pas du reste. En somme, la discretion doit regner par tout.

Or sus, ma tres chere Fille, Dieu soit a jamais au milieu de vostre cœur pour unir toutes vos affections a son saint amour. *Amen*. Ainsy a il, je vous asseure, mis en mon esprit une tres amiable et tout a fait entiere affection pour le vostre que je cheris incessamment, priant Dieu quil le comble de benedictions. Ainsy soit il, ma tres chere et tous-jours plus tres chere Fille. *Amen*.

Le .. juin 1620.

Ce soir madame de la Flechere est arrivee, qui m'a dit l'ayse qu'elle eut de vous voir. O ma Fille, les enfans de Dieu s'entr'ayment tous-jours bien ; soyons le bien donq, ma tres chere Fille, et aymons nous bien a son gré ; et certes, j'ay une non pareille consolation de sentir en mon cœur cette toute sincere et incomparable dilection pour le vostre, ma tres chere Fille. Or cela est vray.

Revu sur une copie appartenant à M. le baron d'Yvoire, au château d'Yvoire (Haute-Savoie).

MDCLXIX

AU PRINCE DE PIÉMONT, VICTOR-AMÉDÉE

Un projet concernant Genève. — Prière d'écouter favorablement le porteur.

Annecy, 25 juin 1620.

Monseigneur,

Je croy que parmi la multitude des affaires importantes que Son Altesse peut avoir pour le bien de sa coronne et consolation de ses Estatz, il y en a peu qu'elle doive affectionner plus fortement que celle que je proposay a Vostre Altesse quand j'eu l'honneur d'estre aupres d'elle au chasteau de cette ville, pour le retirement de cette autre ville, par voye douce, paysible et asseuree [1]. Or voyla, Monseigneur, un homme, sujet naturel de Son Altesse, qui, sans sçavoir mes pensees, m'a communiqué un veritable dessein qui fait une partie de ma proposition.

Je supplie tres humblement Vostre Altesse, ains, si elle me le permet, je la conjure par sa propre bonté et par son bonheur, de l'oüir promptement et favorablement, et de donner des maintenant un bon commencement a ce saint projet, puis que il ny a rien a perdre, mais tout a gaigner et encor plus a esperer, par la bonne issue que Dieu en donnera a Vostre Altesse, selon les vœux universelz de tous les gens de bien et mes continuelles prieres pour la prosperité de la coronne de Son Altesse et la vostre,

Monseigneur, de qui je suis

Tres humble, tres obeissant et tres fidele orateur et serviteur,

FRANÇ, E. de Geneve.

25 juin 1620.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'État.

(1) Voir tome XVII, p. 434, Lettre MCCCXXII. Nous ne savons rien de projet, mais l'année suivante, le cardinal Ludovisi, protecteur de la Savoie, envoyait le P. Carona (ibid., note (4), p. 203) solliciter Louis XIII d'aider Charles-Emmanuel à recouvrer Genève.

MDCLXX

A MADAME DE GENÈVE, ABBESSE DE BAUME-LES-DAMES

Un pieux dessein du marquis de Lullin, non réalisé. — Combien important de se préparer de bonne heure à la mort. — Espérance déçue du saint Evêque. — Pourquoi il se réjouit de la nomination de son frère.

Annecy, juillet 1620 (1).

Il est vray, Madame ma tres chere Mere, que feu monsieur le Marquis vostre frere avoit desseigné de me faire une entiere confession generale de toute sa vie, pour prendre de moy les advis convenables pour en employer le reste plus ardemment au service de Dieu ; mais je ne revins pas asses tost pour luy rendre cet office, puisque Dieu l'appella avant mon depart de Paris, avec la grace qu'il luy fit de bien recevoir ses divins Sacremens.

O ma tres chere Mere, que c'est une diligence bienheureuse que celle que l'on prend de se bien disposer au depart de cette vie, puisque le tems en est incertain ! et quand l'estat religieux n'apporteroit aucun autre bien que celuy la, d'une continuelle preparation au trespas, ce ne seroit pas une petite grace.

Aymés tous-jours bien ma pauvre ame, ma tres chere Mere, car elle est certes toute vostre ; pries souvent pour elle, affin que la misericorde divine la reçoive en sa protection parmi tant de hasars et destroitz ou cette vocation pastorale la fait passer.

Je pensois que quand Son Altesse donna son placet (2)

(1) On ne peut douter que cette lettre n'ait été écrite à Marguerite de Genève, sœur du marquis de Lullin. (Voir tome XV, note (1), p. 262.)

C'est seulement le 26 juillet 1620 que le Saint annonce à la Mère de Chantal le titre du nouvel Evêque, son coadjuteur ; donc ces lignes dans lesquelles est nommé l' « Evesque de Chalcedoine, » ne peuvent être de beaucoup antérieures, si elles ne sont postérieures. Ne peut-on pas, avec vraisemblance, les rapprocher de l'anniversaire de la mort du marquis de Lullin (23 juin 1619) ? C'est à cette occasion, sans doute, que Marguerite de Genève aura rappelé au saint Prélat les désirs de son frère. (Voir la note de celui-ci, tome XI, p. 285.)

(2) Le 12 février 1620. (Voir à l'Appendice II.)

et ses faveurs a mon frere pour le faire estre mon coadjuteur, comme il est maintenant (devant estre consacré Evesque de Chalcedoine a cet effect dans un mois [1], a Turin ou il est), j'aurois quelque moyen de retirer le petit bout de vie qui me reste pour me mettre en equipage et me disposer a la sortie de ce monde ; mais je voy que pour le present je ne puis l'esperer, d'autant que Son Altesse et Madame veulent que ou mondit frere ou moy soyons aupres de leurs personnes, en sorte que l'un estant icy, l'autre soit la. Voyes donq, ma chere Mere, si j'ay besoin de vos supplications devant Nostre Seigneur ; car si la charge episcopale est perilleuse, la residence de la cour ne l'est guere moins.

Cependant, vous voyes comme je respans devant vostre cœur maternel mes pensees fort naïfvement. Et faut que j'adjouste que cette coadjutorie a esté donnee a mon frere sans que je l'aye demandee ni fait demander, ni d'une façon ni d'autre ; ce qui ne m'est pas une petite consolation, parce que, n'y ayant rien du mien que le consentement, j'espere que Nostre Seigneur l'aura plus aggreable.

Or sus, Madame ma tres chere Mere, Dieu soit a jamais au milieu de vostre cœur et du mien, duquel je suis sans fin,

Vostre tres humble et plus obeissant filz, frere et serviteur,

F., E. de Geneve.

(1) Ce sacre fut différé jusqu'à l'année suivante. (Voir ci-dessus, note (2), p. 151.)

MDCLXXI

A MADAME DE VILLENEUVE

Tendresse surnaturelle et paternelle. — Réponses à des cas de conscience.

Annecy, 4 juillet 1620.

C'est la verité que non seulement vous estes ma tres chere fille, mais c'est la verité aussi que tous les jours

vous l'estes davantage en mon ressentiment ; et Dieu soit loüé dequoy non seulement il a creé en mon ame un'affection veritablement plus que paternelle pour vous, mais dequoy il a mis l'asseurance que vous en deves avoir dedans vostre cœur. Et certes, ma tres chere Fille, quand en m'escrivant vous me dites par fois : Vostre tres chere fille vous cherit, et que vous me parles en cette qualité, je confesse que j'en reçois un contentement admirable. Croyes-le bien et dites-le bien, je vous supplie, que vous estes tres asseurement ma tres chere fille, et n'en doutes jamais.

Ce que vous dites pour sauver un peu de bien temporel ne fut pas un mensonge, ains seulement un' inadvertence, de sorte que tout au plus ce ne peut estre qu'un leger peché veniel ; et, comme vous m'escrives, encor y a-il de l'apparence qu'il ny en eut point du tout, puisque il ne s'en ensuivit aucune injustice contre le prochain.

Ne faites nul scrupule, ni petit ni grand, de communier avant que d'avoir ouy la Messe, et sur tout quand il y aura une si bonne cause que celle que vous m'escrives ; et quand il ny en auroit point, encor ni auroit pas seulement une veritable ombre de peché. Et tenes vostre *ame tous-jours en* vos *mains**, ma tres chere Fille, pour la bien conserver a Celuy qui, pour l'avoir rachetee, merite luy seul de la posseder. Qu'il soit a jamais beni. *Amen.*

* Ps. CXVIII, 109.

Certes, je suis tres parfaitement vostre en luy, et

Vostre tres humble serviteur, et a la chere Seur (1),
et a toute vostre mayson,
FRANÇ^s, E. de Geneve.

4 julliet 1620.

A Madame
[Madame] de Villeneuve,
chez Monsieur d'Interville, son pere (2).
Paris.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Caen.

(1) Hélène Lhuillier.

(2) François Lhuillier, seigneur d'Interville, que nous rencontrerons parmi les correspondants du Saint.

MDCLXXII

A LA MÈRE DE CHANTAL, A PARIS

La Sœur d'Avise jointe à la petite troupe des partantes. — Election d'une Assistante-commise au Monastère d'Annecy. — « Loup par nature, mais brebis par grace. » — Deux lettres que la Mère de Chantal pourra confronter plus tard. — Le formulaire de la Profession chez les Bénédictines et à la Visitation. — Eloge de Mme de Herse et de la comtesse de Fiesque. — Messages affectueux pour plusieurs filles spirituelles du Saint. — Mr de Belley à Annecy. — Zèle et miséricorde de François de Sales pour une âme.

Annecy, 5 ou 6 juillet 1620 (1).

Cette commodité d'escrire vous semblera grande, ma veritablement et uniquement tres chere Mere, et neanmoins elle ne l'est pas; car il m'a fallu faire tant de despeches et escrire a tant de Prælatz pour Lyon, Nevers, Orleans, Clermont (2), quil me faut bien haster pour vous rendre mon devoir, ma tres chere Mere; je dis, selon que je le puis rendre.

Voyla donq nos Seurs qui s'en vont, et, si je ne me trompe, elles sont toutes fort bonnes et de bonn'observance; et nostre Seur Claude Agnes a si bien fait icy, que, comme je croy, elle fera encor mieux-la. Nous avons pensé de vous envoyer ma Seur Marie Gasparde d'Avise pour vous accompaigner a vostre retour (3), qui sera quand vous le jugeres a propos, si rien ne presse du costé de Thurin (4).

(1) La « commodité d'escrire » qui devait sembler « grande » à la Mère de Chantal, était le départ des Sœurs d'Annecy pour la France (voir ci-dessus, note (1), p. 251); il eut lieu vers le 10 juillet, c'est donc peu avant cette date que le Saint écrivit cette lettre.

(2) Avant d'arriver à Paris, les voyageuses devaient s'arrêter à Lyon, d'où venaient de partir les fondatrices du Monastère de Montferrand (voir ci-dessus, note (4), p. 198); puis laisser à Moulins deux Sœurs destinées à la fondation de Nevers. Le reste de la pieuse caravane était pour la future Maison d'Orléans. (Ibid., note (1), p. 251.) On comprend donc que l'Evêque de Genève chargeât ses Filles de messages pour les Prélats sous l'autorité desquels elles allaient vivre désormais. Aucune de ces lettres ne nous est parvenue.

(3) La Sœur Marie-Gasparde d'Avise (voir tome XVI, note (6), p. 40) revint en effet de Paris avec la sainte Fondatrice, en 1622.

(4) Voir ci-dessus, Lettres MDCCLVII, p. 168, et MDCCLXV, p. 245.

Ma Seur Françoise Marguerite est demeuree Assistante par election et consentement des deux tiers des voix (1); ma Seur Marie Magdeleine en eut plusieurs, et sans consideration, a mon advis, puis que elle n'est encor point du Monastere, ains seulement de la Congregation, ayant encor demandé terme pour achever ses affaires (2); ma Seur Marie Andrienne (3) en eut aussi quelques unes. Mais en fin, Dieu voulut que ce fut ma Seur Françoise Marguerite, et il veut tous-jours le mieux; car c'est une bonne femme, sage, constante et veritable servante de Nostre Seigneur; un peu seche et froide de visage, mais bonne de cœur, courte en paroles, mais moelleuse. Nous ne faysons guere de præfaces, elle et moy, ni d'appendices non plus.

Mays il faut que je vous die que nostre Seur Peronne Marie est une fille tout a fait admirable, en parole, en maintien, en effectz, car tout cela respire la vertu et pieté (4).

Je suis tout a fait de vostre advis et de celuy de nostre bon P. Binet pour ma Seur Marie Radegonde (5). Qu'une

(1) En l'absence de la Mère de Chantal, Sœur Claude-Agnès Joly de la Roche avait gouverné le Monastère d'Annecy en qualité d'Assistante-commise ; son départ obligeait à lui donner une remplaçante. La Sœur Françoise-Marguerite Favrot (voir le tome précédent, note (3), p. 30) fut élue par les « deux tiers des voix, » comme l'ordonne la Constitution XLVIIe, *De l'election de la Superieure et autres Officieres.*

(2) Quand, le 16 octobre 1618, l'Evêque de Genève fulmina le Bref de Paul V qui érigeait la Visitation en Ordre religieux (voir le tome précédent, note (2), p. 302), il accorda en même temps une prolongation au terme de six mois avant d'être tenue à la loi de la solennité des vœux, à la Sœur Marie-Madeleine de Mouxy (tome XV, note (1), p. 278) dont les affaires temporelles n'étaient pas terminées. Ce délai n'ayant pas suffi, un second lui fut concédé.

(3) Sœur Marie-Adrienne Fichet (voir ibid., note (4), p. 12). Le Fondateur inclinait pour le choix de celle-ci comme Assistante-commise, mais il voulut laisser pleine liberté à la Communauté et ne dit pas un mot pour faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre.

(4) La Mère Péronne-Marie de Chastel, venue de Grenoble pour amener Sœur Marie-Constance de Bressand, était encore à Annecy. (Voir ci-dessus, note (1), p. 251, et ci-après, Lettre MDCLXXVIII, p. 279.)

(5) Fille de Nicolas Regnard et de Catherine Jacquart, Sœur Marie-Radegonde avait trente-six ans lorsqu'elle reçut l'habit religieux, des mains de saint François de Sales, le 9 juillet 1619. Elle fit profession le 28 décembre 1620, et fut envoyée, en 1631, à la fondation de Meaux où elle mourut en 1645. (Archives du 1er Monastère de Paris.)

fille soit de tant mauvais naturel qu'on voudra, mais quand elle agit en ses essentielz deportemens par la grace et non par la nature, selon la grace et non selon la nature, ell'est digne d'estre recueillie avec amour et respect, comme temple du Saint Esprit. Loup par nature, mais brebis par grace. O ma Mere, je crain souverainement la prudence naturelle au discernement des choses de la grace, et si la prudence du serpent n'est detrempee en la simplicité de la colombe * du Saint Esprit, ell'est tout a fait veneneuse.

* Cf. Matt., x, 16.

Mon Dieu, que nostre grande Fille est admirable (1)! Ell'a regardé ma lettre d'un biays duquel je ne l'ay pas escrit. Il ny a remede : et ma lettre et la sienne sont escrittes; si jamais nous nous revoyons, vous les confronteres et verres qui a le tort. Mais tous-jours ayme je cette fille, et ne crain nullement ses emotions de decouragement; car apres tout cela, Dieu qui a volu que je luy sois ce que je luy suis, luy seul fera qu'elle n'en doutera jamais, ou si elle en doute, ce ne sera que par secousses et comme par maniere de tentation.

Vous recevres les Formulaires de la reception des Novices a la Profession et des prætendentes a l'habit; je croy qu'il ny a rien a dire par rayson. J'admire ces bons Peres qui croyent qu'on doive adjouster que l'on fait vœu aux Superieurs (2). S'ilz voyoyent la Profession des Benedictins, qui est la Profession des plus anciens et peuplés monasteres, ilz auroyent donq bien a discourir, car il ny est fait mention quelcomque ni des Superieurs, ni des vœux de chasteté, pauvreté et obeissance, ains seulement

(1) Mme des Goufliers. Voir ci-dessus, p. 248, la lettre si paternelle qu'elle ne sut regarder que d'un mauvais « biays ».

(2) C'étaient certainement les troubles commençant à agiter en France l'Ordre des Carmélites, au sujet du mode de gouvernement de ses Monastères (voir plus loin la lettre de juillet-octobre à la Mère de Chantal), qui provoquaient les objections contre la formule des vœux à la Visitation. Nous avons vu (Lettre MCCCXXIX et note (1), p. 170) la Mère Rosset, à Bourges, obligée de se défendre contre des attaques là-dessus; la Mère de Chantal ajoutait au passage déjà cité : « Et puis, ne dit-on pas que l'on fait vœu à Dieu, de chasteté, obéissance et pauvreté, selon les Règles et Constitutions de cette Maison, lesquelles sont toutes pleines de l'obéissance due aux Supérieurs? Mon Dieu! que faire, sinon demeurer en paix et les laisser dire! » (*Lettres*, vol. I, p. 395.)

de stabilité au monastere et de la conversion des mœurs selon la Regle de saint Benoist. Qui promet l'obeissance selon les Constitutions de Sainte Marie, promet l'obeissance et l'observance des vœux a l'Eglise et aux Superieurs de la Congregation ou Monastere. En somme, il faut demeurer en paix ; car qui voudra meshuy ouyr tout ce qui se dira, aura fort a faire.

Veritablement Mme la Presidente de Herce, est *(sic)* ma tres chere fille et comere (1), est toute aymable devant Dieu et es *(sic)* hommes ; je luy escris *, et la rayson mesme vouloit bien que je luy eusse plus tost rendu ce devoir. Je vous supplie de l'aymer cherement, encor pour l'amour de moy, qui voudroys que tous les gens de bien l'affectionnassent parfaitement.

* Epist. MDCLXXV.

Mme la Contesse de Fiesque est une des dames que j'honnore le plus en ce monde ; et je sens encor avec suavité l'odeur de sa pieté et vertu, que je receu en deux seules fois que je la vis chez le bon monsieur de Monthelon (2) et chez Mme de Guise (3), et m'estimerois grandement favorisé si je pouvois luy rendre quelque digne service. Son ame est bien appellee de Dieu, et je croy qu'elle correspondra heureusement (4).

(1) Charlotte de Ligny, dame Vialart de Herse (voir ci-après, note (1), p. 271). Le Saint avait tenu, en 1619, un de ses enfants sur les fonts du baptême. (Voir ibid., note (1), p. 274.)

(2) François de Montholon.

(3) De son mariage avec Catherine de Nogaret de la Valette, sœur du duc d'Epernon, Henri de Joyeuse, le futur Père Ange, avait eu une fille unique, Henriette-Catherine, née en 1585. Elle épousa en 1599 Henri de Bourbon, duc de Montpensier, qui la laissa veuve le 27 février 1608, avec une enfant, Marie, plus tard femme de Gaston, duc d'Orléans. La duchesse se remaria, en 1611, à Charles de Lorraine, duc de Guise, qui mourut en 1640. Elle lui survécut jusqu'au 25 février 1656. Sur sa demande, on l'ensevelit avec l'habit de cet Ordre de Saint-François d'Assise que son père avait tant illustré, et elle reposa dans l'église des Capucines de la place Vendôme. (Cf. Moreri, 1740, et De Cailliere, *Le Courtisan predestiné ou l'Histoire du Duc de Joyeuse, Capucin,* Paris, 1661.)

(4) L'année suivante, Dieu, par la souffrance, l'attirait plus près de lui encore. Le comte de Fiesque était tué à la guerre, et le 28 septembre, la Mère de Chantal écrivait à son saint Directeur : « Peu de jours avant sa mort, sa chère veuve m'avait écrit, et conjurée de la remettre entre les mains de Dieu et tout ce qui lui appartenait, pour en disposer selon sa sainte volonté, Dieu la disposant ainsi doucement par cette détermination... Cette pauvre veuve a un désir si extrême de se remettre entièrement à votre conduite qu'il ne se

Qu'est il besoin de vous dire ni de lhonneur que je porte a nostre chere Mme de Villesavin, ni de l'affection que j'ay pour sa pieté ? car vous le sçaves bien ; et si je puis gaigner un moment, je luy escriray, et a M. son mari (1) qui m'a fait lhonneur de m'escrire. Mais si je ne puis, faites luy bien mes honneurs et ne craignes point d'en trop dire, car les paroles de qui que ce soit n'egaleront pas ce que j'en sens.

Et donnes encor, je vous supplie, la bonne et sainte joye a madame Amelot, de son heureux accouchement (2) ; ses consolations seront tous-jours les miennes, puisqu'en toute verité mon ame la cherit tres singulierement. Mme de Frouville (3) sçait bien qu'ell'est tout a fait ma chere fille ; ell'a, je m'asseure, sa response *. Je vous supplie de saluer cherement Mlle de Puipeyroux (4), et de la prier qu'elle asseure Mme de Crevant et Mme de Verton (5) et la bonne Mme Amori (6) qu'en verité je conserve soigneusement une memoire continuelle du devoir que mon cœur a a leurs ames que je cheris parfaitement.

* Vide Epist. MDCLV.

Ma Mere, nous avons eu icy huit jours entiers nostre tres aymable Monseigneur de Belley, qui a fait des

peut dire. » (*Lettres*, vol. I, p. 579.) Anne Le Veneur, fille de Jacques Le Veneur, comte de Tillières, etc., et de Charlotte Chabot, avait épousé en 1609 François de Fiesque, prince de Masseran, comte de Lavagne et de Bressuire. Elle ne put à souhait recevoir les conseils et la direction de l'Evêque de Genève qui termina bientôt sa sainte vie ; mais au moins elle eut la consolation de donner à son Ordre de la Visitation trois de ses petites-filles : la Sœur de Fiesque et les deux Sœurs de Bréauté. Mme de Guise, qui l'estimait beaucoup, la vit avec bonheur gouvernante de sa petite-fille, Anne-Marie d'Orléans. La comtesse mourut le 15 octobre 1653.

(1) Jean Phélipeaux, seigneur de Villesavin (voir le tome précédent, note (1), p. 417).

(2) Charles Amelot, qui fut seigneur de Gournay, de Neuvy et de Brunelles, baptisé le 8 juin 1620, était le septième enfant de Jean Amelot et de Jeanne-Catherine de Creil (voir ci-dessus, note (1), p. 59). En 1658, il devint conseiller au Parlement de Paris, maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi en 1645, puis président au Grand Conseil. Le 13 février 1671, il est inhumé à Saint-Nicolas-des-Champs. Charles Amelot s'était allié avec Marie Lyonne. (D'après Moreri, 1740, tome V, *Corrections et additions sur la lettre A*.)

(3) Hélène Lhuillier.

(4) Elle sera destinataire.

(5) Anne et Marie de Bragelongne (voir ci-dessus, notes (1), (2), p. 4).

(6) Françoise Simon, dame Amaury, dont la note sera donnée quand elle sera destinataire.

merveilleusement devotes exhortations (1), et mesme le jour de la Visitation ; ce m'a esté une consolation extreme de le voir et savourer la veritable bonté de son esprit.

Je n'ay point de nouvelles de mon frere de Boysi (2) des il y a 3 semaines ; il attend la venue du P. D. Juste qui, peut estre, arrivera aujourdhuy ; mais je ne sçai sil amenera la tres bonne fille, la Signora Donna Genevra, que mon frere m'a escrit il y a quelque tems avoir demandé son congé aux Princes pour venir, impatiente de voir que l'on differe tant l'erection du Monastere de Turin (3). C'est une fille, comme mon frere m'escrit, tout a fait genereuse et sainte.

Il est vray, j'ay prié nos Seurs de garder cette grande Peronne (4), esperant que si les projetz de la reformation de plusieurs Monasteres en ce pais reuscit *(sic)*, je pourray treuver quelque moyen de la faire retirer, et l'oster de l'eminent peril d'estre perdue auquel elle seroit si on la renvoyoit a son pere, qui ne menasse de rien moins que l'envoyer parmi les huguenotz, et qui est homme si terrible, que, puisqu'il le dit, on ne luy fait pas tort d'en douter et le craindre. On fait beaucoup de choses pour sauver une ame, et je n'apprens pas que celle ci face de si grans maux que pour cela on ne puisse luy faire la charité. Et croyes moy, ma tres chere Mere, quand j'importune, il faut que je me sois premierement fort importuné moy mesme. Je treuveray, Dieu aydant, quelque retraitte pour cette fille avec un peu de loysir, et ce pendant, n'ayant pas l'habit on n'en peut pas faire grande consequence. (5)

. . . . . .

(1) Vers la fin de juin 1620, Mgr Camus vint en effet à Annecy. Le 29, avec François de Sales, il célèbre solennellement la Messe au collège Chappuisien et y prononce ensuite le panégyrique de saint Paul, en présence de la noblesse et d'une grande affluence de peuple. *(Acta Collegii Annessii.)*

(2) Jean-François de Sales.

(3) Projet qui n'eut pas de suite, on l'a déjà dit.

(4) Péronne Combaz (voir ci-dessus, notes (2), (3), p. 54).

(5) La fin de la lettre manque ; aux quatre premières pages devait au moins être jointe une demi-feuille portant l'adresse au verso.

Le fragment suivant, cité dans la Vie de la Sœur d'Avise *(Année Sainte de la Visitation,* tome I, p. 315), n'aurait-il pas été écrit sur le feuillet qui nous manque ? Il est donné sous toutes réserves.

Je vous envoye nostre chere Seur Marie Gasparde d'Avise, avec nos Seurs de la fondation d'Orleans, affin qu'a vostre retour elle vous serve de compagne ; car c'est vrayement une fille vertueuse, sincere, modeste et d'un bon secours aupres de vostre chere personne.

. . . . . .

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Rennes.

MDCLXXIII

AU PRINCE DE PIÉMONT, VICTOR-AMÉDÉE (1)

Un dessein recommandé à l'attention du prince.

Annecy, 6 juillet 1620.

Monseigneur,

Ce porteur allant pour representer a Vostre Altesse plusieurs moyens et occasions d'amplifier la gloire de Dieu et le bien des sujetz de Son Altesse, a la ruine de l'hæresie, je ne fay nulle difficulté de supplier tres humblement vostre bonté, Monseigneur, de l'ouïr et de gratifier le dessein qu'il a, si elle juge qu'il soit convenable, puisque je sçai qu'elle affectionne grandement toutes les œuvres de pieté comm'est celle ci.

Et tandis, faysant tres humblement la reverence a Vostre Altesse, je vivray content en lhonneur que j'ay d'estre,

Monseigneur,

Vostre tres humble, tres fidele et tres obeissant orateur et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

VI julliet 1620, Annessi.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

(1) Les éditeurs précédents n'ont pas remarqué la mention de « Son Altesse, » et ils ont adressé à Charles-Emmanuel cette lettre évidemment écrite à Victor-Amédée, sur le même sujet traité dans celle du 25 juin. L'« homme » dont il est parlé à cette dernière date dut retarder son départ pour Turin et il est certainement le « porteur » des présentes lignes.

MDCLXXIV

A MADAME ANGÉLIQUE ARNAULD, ABBESSE DE PORT-ROYAL
A MAUBUISSON

M. Michel député pour une visite. — Il n'y a rien à craindre des misères spirituelles non aimées. — Une fille du monastère de la croix et volonté de Dieu.

Annecy, 5-7 juillet 1620 (1).

Ce n'est pas escrire que d'escrire si peu, ma tres chere Fille ; mais c'est pourtant faire en partie ce que l'on doit quand on fait ce que l'on peut. J'ay dit a M. Michel Favre, mon assistant continuel, que s'il se pouvoit, il vous allast voir de ma part ; car si je pouvois, j'irois moy mesme et m'en estimerois plus heureux, ayant tous-jours une tres singuliere complaysance et consolation a seulement penser que vous estes ma tres plus chere fille. Et imagines vous que M. [de Belley (2)] ayant demeuré icy huit jours, ce n'a pas esté sans faire mention de vous, mais non pas certes asses selon mon gré.

Or, je ne crains point toutes ces miseres dont vous m'escrives que vous estes accablee, tandis que, comme vous faites et feres tous-jours, vous ne les aymeres pas et ne les nourrires pas ; car petit a petit vostre esprit se fortifiera contre vostre sens, la grace contre la nature et vos resolutions sacrees contre vos indignations. Envoyes moy bien de vos nouvelles, ma tres chere Fille, et ne vous mettes point en des pensees pour me faire des exhortations a ne point m'incommoder pour vous respondre ; car je vous asseure que je ne m'incommode point, ains je m'accommode grandement quand le loysir me le permet.

A la premiere occasion, j'escriray a la chere seur

(1) M. Michel Favre (voir tome XVII, note (1), p. 208) partit d'Annecy vers le 10 juillet avec la petite troupe de Sœurs destinées aux Maisons de la Visitation de France. (Voir la lettre précédente.) Il emporta les lettres à la Mère de Chantal, à Mmes de Villeneuve et de Herse, et très probablement celle-ci qui aurait donc été écrite, comme celles-là, les premiers jours de juillet.

(2) Voir ci-dessus, p. 267.

Catherine de Gennes [1], qui m'est, je vous asseure, toute cherement chere. La pauvre fille, helas ! elle est du vray monastere de la croix et volonté de Dieu.

Ma tres chere Fille, Dieu m'a rendu vostre, et je le seray invariablement a jamais et tout a fait sans reserve ; il est vray, ma tres chere Fille, je le suis plus qu'il ne se peut dire.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

[1] Mme Le Maistre.

MDCLXXV

A LA PRÉSIDENTE DE HERSE [1]

Une religieuse « protestation » avant un « petit mot de liberté et de franchise. » — Silence réciproque du Père et de la fille. — Pourquoi l'Evêque ne l'a pas rompu. — Le gémissement de saint Paul. — Se résigner à sentir les attaques de l'amour-propre, mais n'y point consentir. — Où se réfugie la vraie indifférence. — Que faire après une chute. — Un charmant filleul de François de Sales ; ce que son parrain en attend.

Annecy, 7 juillet 1620 [2].

Madame,

Dieu nostre Sauveur sçait bien qu'entre les affections qu'il a mises en mon ame, celle de vous cherir infiniment et vous honnorer tres parfaitement est l'une des plus fortes et tout a fait invariable, exempte de vicissitude et d'oubli. Or sus, cette protestation estant faite tres religieusement, je vous diray ce petit mot de liberté et de franchise, et recommenceray a vous nommer du nom cordial de ma tres chere Fille, puisqu'en verité je sens bien que je suis cordialement vostre Pere d'affection.

[1] Charlotte de Ligny, dame Vialart de Herse. Dans sa note biographique, au tome précédent, p. 131, nous l'avons dite fille de Charlotte Séguier. Celle-ci, est, en effet, nommée par Moreri comme femme de Jean de Ligny ; mais il contracta certainement une autre alliance avec Jeanne du Gay, qui fut mère de Charlotte, de Catherine et de leurs trois frères. (Bibl. Nat., *Pièces originales*, vol. 1721, n° 119, extrait du *Reg. du Grand Conseil*, 30 septembre 1600.)

[2] Les éditeurs, depuis Hérissant (*Opuscules*, 1767), ont daté cette lettre de *1610*, erreur évidente, puisque la destinataire ne devint fille spirituelle de François de Sales qu'en 1619.

Ma tres chere Fille donq, je ne vous ay point escrit ; mais dites moy, je vous prie, et vous, m'aves vous escrit despuis mon retour en ce païs ? Mais pour cela vous ne m'aves pas oublié. Oh ! certes, ni moy non plus, car je vous dis en toute fidelité et certitude, que ce que Dieu a voulu que je vous fusse, je le suis, et sens bien que je le seray a jamais tres constamment et tres fortement, et ay en cela une tres singuliere complaysance, accompaignee de beaucoup de consolation et d'utilité pour mon esprit. J'attendois que vous m'escrivissies, non point pour penser que vous le deussies, mais ne doutant point que vous ne le feries et que, par ce moyen, je vous escrirois un peu plus amplement. Mais si vous eussies tardé davantage, croyes moy, ma tres chere Fille, je ne pouvois plus attendre ; non plus que jamais je ne pourray omettre vostre chere personne et toute vostre aymable mayson en l'offrande que je fay journellement a Dieu le Pere, sur l'autel, ou vous tenes, en la commemoration que j'y fay des vivans, un rang tout particulier : aussi m'estes vous toute particulierement chere.

O je voy, ma tres chere Fille, dedans vostre lettre, un grand sujet de benir Dieu pour une ame en laquelle il tient la sainte indifference en effect, quoy que non pas en sentimens. Ce n'est rien, ma tres chere Fille, que tout ce que vous me dites de vos petites saillies. Ces petites surprises des passions sont inevitables en cette vie mortelle, car pour cela le grand Apostre crie au Ciel : Helas ! *pauvre homme que je suis,* je sens deux hommes en moy, le viel et le nouveau ; deux loix, la loy des sens et *la loy de l'esprit ;* deux operations, de la nature et de la grace. Hé, *qui me delivrera du cors de cette mort* * ?

* Rom., VII, 21-24.

Ma Fille, l'amour propre ne meurt jamais qu'avec nostre cors ; il faut tous-jours sentir ses attaques sensibles ou ses prattiques secrettes tandis que nous sommes en cet exil. Il suffit que nous ne consentions pas d'un consentement voulu, deliberé, arresté et entretenu, et cette vertu de l'indifference est si excellente, que nostre viel homme, en la portion sensible, et la nature humaine, selon les facultés naturelles, n'en fut pas capable non pas mesme

en Nostre Seigneur, qui, comme enfant d'Adam, quoy qu'exempt de tout peché et de toutes les appartenances d'iceluy, en sa portion sensible et selon ses facultés humaines n'estoit nullement indifferent, ains desira ne point mourir en la croix * ; l'indifference estant toute reservee, et l'exercice d'icelle, a l'esprit, a la portion superieure, aux facultés embrasees de la grace et en somme a luy mesme, en tant qu'il estoit le nouvel homme.

* Cf. Matt., xxvi, 39.

Or sus, demeures donq en paix. Quand il nous arrive de violer les loix de l'indifference es choses indifferentes, ou pour les soudaines saillies de l'amour propre et de nos passions, prosternons soudainement, si tost que nous pouvons, nostre cœur devant Dieu, et disons en esprit de confiance et d'humilité : *Seigneur, misericorde, car je suis infirme* *. Relevons nous en paix et tranquillité, et renoüons le filet de nostre indifference ; puis, continuons nostre ouvrage. Il ne faut pas ni rompre les cordes, ni quitter le luth quand on s'apperçoit du desaccord ; il faut prester l'oreille pour voir d'ou vient le detraquement, et doucement tendre la corde ou la relascher, selon que l'art le requiert.

* Ps. vi, 3.

Demeures en paix, ma tres chere Fille, et escrives moy confidemment quand vous estimeres que ce soit vostre consolation. Je respondray tous-jours fidelement et avec un playsir particulier, vostre ame m'estant chere comme la mienne propre.

Nous avons eu, ces huit jours passés, nostre bon Monseigneur de Belley, qui m'a favorisé de sa visite et nous a fait des sermons tout a fait excellens (1). Or, pensés si nous avons souvent parlé de vous et de vostre mayson. Mais que de joye quand M. Jantet (2) me disoit que mon tres cher petit filleul estoit si gentil, si doux, si beau et quasi des-ja si devot! Je vous asseure en verité, ma tres chere Fille, que je ressens cela avec un amour nompareil, et me resouviens de la grace et douce petite mine avec laquelle il receut, comme avec un respect enfantin, la filiation de Nostre Seigneur entre mes mains. Si je suis

(1) Voir ci-dessus, Lettre MDCCXXXI, p. 267.

(2) Benoît Jantet, aumônier de Mgr Camus. (Voir ci-dessus, note (1), p. 47.)

exaucé, il sera saint, ce cher petit François ; il sera la consolation de ses pere et mere, et aura tant de faveurs sacrees aupres de Dieu, qu'il m'obtiendra le pardon de mes pechés, si je vis jusqu'a ce qu'il me puisse aymer actuellement (1).

En fin, ma tres chere Fille, je suis tres parfaitement, et sans condition ni exception quelconque,

Vostre tres humble et tres fidele frere, compere et serviteur,

FRANÇs, E. de Geneve.

Annessi, le VII julliet ....

Quand vous craindries la perte de vos lettres en chemin, bien que presque jamais il ne s'en perd, vous pouves bien ne point vous signer, car je connoistray bien tousjours vostre main.

Oseray-je bien vous supplier de presenter mes tres humbles affections et mon service a madame la Marquise de Menelay (2) ? Elle est asses humble pour le treuver bon, et le petit François asses sage pour le luy persuader, et madame de Chenoyse (3). Encor faut il dire que je salüe madame de la Haye (4).

A Madame la Presidente de Herce.
Rue Pavee
A Paris.

(1) Ce filleul du saint Evêque avait été baptisé à Saint-Jean-en-Grève, le 23 août 1619. (Bibl. Nat., *Fonds français,* Ms. 32588.) Il mourut sans doute en bas âge, car Chassebras n'en fait aucune mention dans sa généalogie très complète des Vialart de Herse (continuation mste des Généal. des Maîtres des Requêtes de Blanchard).

(2) Charlotte-Marguerite de Gondi, marquise de Maignelais (voir tome XIV, note (3), p. 185).

(3) Sœur de Mme de Herse, Catherine de Ligny avait épousé Philippe de Castille, seigneur de Chenoise, grand maréchal des logis de la maison du Roi. Elle vivait encore, ainsi que son mari, le 5 novembre 1648, et habitait alors le château de Chenoise. (Bibl. Nat., *Pièces originales,* vol. 616, p. 96, et ubi supra, note (1), p. 271.)

(4) Il est probable que le Saint désigne ici Madeleine de Paluau, fille de Denis de Paluau et de Madeleine de Montholon, et femme de Jean de la Haye, conseiller au Parlement de Paris, ambassadeur pendant vingt ans à Constantinople sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. L'une de leurs filles fut Religieuse au premier Monastère de la Visitation de Paris.

MDCLXXVI

A MONSEIGNEUR MARC-AURÈLE MARALDI (1)

(FRAGMENT)

Le décanat de Saint-Germain l'Auxerrois offert à l'Evêque de Belley. — Pourquoi il ne peut l'accepter. — Exposé des raisons qui rendent une dispense légitime et nécessaire. — Un diocèse bien disproportionné à la valeur de son Pasteur.

Annecy, 9 juillet 1620.

. . . . . .

A proposito di queste occorrenze, non lasciarò di dire a V. S. Illma che da Parigi vengo avvisato che il vecchio Decano di San Germano Autissiodorense (ch'essi chiamano de l'*Auxerrois)* ha resignato il suo decanato a Monsignor Vescovo di Belley, con molto gusto del Re, della

---

. . . . . .

A propos de ces affaires, je n'omettrai pas de dire à Votre Seigneurie Illustrissime que, de Paris, on me fait savoir qu'à la grande satisfaction du Roi, de la Reine, de toute la cour et de tous les honnêtes gens de la ville, le vieux Doyen de Saint-Germain

(1) De Stefani, *La Nunziatura di Francia del Cardinale Guido Bentivoglio* (tome IV, p. 454) donne cette lettre, ou mieux cet extrait de lettre, comme adressé à *Monseigneur le Datairé, à Rome*. Le Prélat qui remplissait ces fonctions en 1620, était Marc-Aurèle Maraldi, originaire de Cesène. D'abord « corial de collège, » puis avocat, ensuite sous-datairé, il fut nommé datairé par Paul V en remplacement du cardinal Michel-Ange Tonti. Dans un livre de comptes de la Daterie, la signature de ce Cardinal figure encore au mois d'octobre 1621, et fait place le mois suivant à celle de Maraldi qui, à son tour, disparaît à partir de janvier 1622. Mr Maraldi ne fut donc pas confirmé à son poste par le nouveau Pape, Grégoire XV. Il devint secrétaire des Brefs en 1627. (Cf. Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, tom. XIX, Venezia, 1841, p. 135.)

L'original de cette lettre ainsi que le Mémoire de Mr Cassus qui y était joint (voir *La Nunziatura*, etc., tom. IV, not. (1), p. 455) n'ont pu être retrouvés, les *Positions de la Daterie* de cette époque, n'ayant pas été conservées.

Regina, et di tutta la corte et di tutti i buoni di Parigi (1); et che nientedimeno ciè difficoltà per l'incompatibilità del Vescovato et di quel benefizio. Et certo che la difficoltà è molto ben fundata, parlando secondo la legge ordinaria; ma ciè un'altra legge superiore : *Salus populi suprema lex*, secondo laquale ardisco dire che maggior servitio a Dio, alla Sede Apostolica et a santa Chiesa non si può fare, che di dispensare in questo caso et dare quel benefizio a quel Prelato : per due considerationi principali.

La prima delle quali è, che quella chiesa di San Germano è principalissima in Parigi, essendo la parrocchia del Louvre et di tutta la corte et di molte migliaia di persone ; et se viene a vacare il decanato per morte, potrà haverlo per brighe et intrighi tale huomo, che sarà nemico

---

Autissiodorensis (appelé l'Auxerrois) a résigné son doyenné en faveur de Monseigneur l'Evêque de Belley (1). Il y a cependant une difficulté, à cause de l'incompatibilité de l'évêché et de ce bénéfice. Et certes, la difficulté est bien fondée, parlant selon la loi ordinaire. Mais il y a une loi supérieure : « Le salut du peuple est la suprême loi, » d'après laquelle j'ose dire qu'on ne saurait rendre un plus grand service à Dieu, au Siège Apostolique et à la sainte Eglise, qu'en usant de dispense en pareil cas et en accordant le bénéfice à ce Prélat : et cela pour deux raisons principales.

La première : que l'église Saint-Germain est des plus importantes de Paris, étant la paroisse du Louvre, de la cour et de plusieurs milliers de personnes. Aussi, ce doyenné venant à vaquer par la mort de son titulaire, pourrait, par brigues et intrigues, tomber aux mains

(1) Suivant une vieille tradition, le monastère de Saint-Germain l'Auxerrois aurait été fondé au VIe siècle par le roi Childebert, puis restauré par Louis le Pieux après le passage des Normands. Jusqu'à la fin du XIe siècle, on lui donna volontiers le nom d'abbaye, mais c'était une église collégiale régie par des doyens ; elle devint paroisse royale, le Louvre étant sur son territoire.

Le doyen résignataire en 1620, était Pierre Gillet, né à Montmorency de Claude Gillet et de Jeanne Danneguin, prêtre depuis le 23 mai 1587. Vicaire de Saint-Denis de la Chartre en 1591, nommé à la cure ou vicairie perpétuelle de Saint-Germain-l'Auxerrois le 14 mars 1598, il en fut élu doyen le 21 mars 1606. Le 14 mai 1621, l'Evêque de Belley, lui succédant, prit possession du canonicat et du décanat ; il se démit du premier le 29 juillet 1625, et du second le 27 septembre suivant, en faveur de François Le Charron. (*Gallia Christiana,* tom. VII, et Archiv. Nat., LL 410, 411.)

dell'unità catholica et dell'authorità Apostolica ; che di questi tali vi sono alquanti molto favoriti, et che possono eccitare molti mali movimenti spirituali in quella gran città, che non così facilmente si potrebbero quietare senza male conseguenze.

L'altra consideratione è, che detto Monsignore di Belley è devotissimo a Dio et alla santa Chiesa, et ha un nome grande in quella città, per essere uno de' più valenti predicatori che sieno in Francia ; et che ad ogni modo infine, sarà forzato di resignare il Vescovado di Belley, il quale, con tutta la diocesi, non ha nè tanti sacerdoti, nè tante anime come ha la sola parrocchia di San Germano di Parigi (lasciando a parte la disparità delle qualità), poichè io vedo che il Re, *motu proprio,* l'ha voluto havere per Consigliere di Stato, et che la Regina ha voluto che, nonostante ch'egli predicasse ogni giorno la Quaresima passata, egli pur venisse la sera a far ragionamenti spirituali inanzi a Sua Maestà : onde vedo che fra pochi giorni bisognerà che ritorni là [1].

---

d'un homme ennemi de l'unité catholique et de l'autorité Apostolique, car il en est beaucoup de cette sorte, très en faveur, et qui pourraient exciter dans cette grande ville de redoutables soulèvements qui s'apaiseraient difficilement ensuite, non sans de tristes conséquences.

L'autre raison est que Monseigneur de Belley est très dévoué à Dieu et à la sainte Eglise, et qu'il a un grand renom dans la capitale comme l'un des meilleurs prédicateurs de France. Enfin, il sera de toutes manières obligé de résigner l'évêché de Belley qui ne compte, dans tout le diocèse, ni autant de prêtres ni autant d'âmes que la seule paroisse de Saint-Germain de Paris (je laisse à part la disproportion de la valeur du Prélat avec cet évêché), puisque je sais que, de son propre mouvement, le Roi a voulu l'avoir pour conseiller d'Etat et que, bien qu'il prêchât tous les jours ce Carême passé, la Reine désira qu'il allât le soir faire des conférences spirituelles devant Sa Majesté ; aussi faudra-t-il que dans quelques jours il retourne là-bas [1].

[1] Mgr Camus dut partir pour Paris seulement en octobre, car son saint ami lui fit une visite à Belley vers la fin de septembre. (Voir ci-après, p. 116.)

V. S. Illma et R^ma^ mi perdoni se io di queste cose tratto, che parmi in conscientia di dover dare di questi avvisi.

. . . . . .

Li 9 Luglio 1620.

Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime voudra bien me pardonner si je parle de ces choses, mais j'ai cru en conscience devoir l'en avertir.

. . . . . .

9 juillet 1620.

MDCLXXVII

A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION (1)

L'humilité, réparatrice de nos imperfections. — Vertus à pratiquer pour s'unir parfaitement à Dieu.

Annecy, 9 juillet 1620.

Ce m'est tous-jours bien de la consolation, ma tres chere Fille, de sçavoir que vostre cœur ne se depart point de ses resolutions, encor que souvent il se relasche a des immortifications ; car j'espere qu'a force de s'humilier parmi les signes de son imperfection, il reparera les defautz qu'elle luy apporte.

Ma tres chere Fille, la condition de vostre esprit requiert que vous en ayes un grand soin, a cause de cette liberté et promptitude qu'il a, non seulement a penser et vouloir, mais a declarer ses mouvemens. Or sus, vous l'aures, je m'asseure, ce soin-la, car vous aspires de plus en plus a la parfaite union avec Dieu, et ce desir vous pressera d'estre de plus en plus exacte en l'observance

(1) La destinataire de ces lignes, qui durent être remises à la Mère de Chastel, partie d'Annecy vers le 10 juillet, ne serait-elle pas une Religieuse de la Visitation de Grenoble ? Dans ce cas, on pourrait suggérer avec vraisemblance le nom de la Sœur Jeanne-Hélène de Gérard que nous avons déjà vue correspondre avec le Saint.

des vertus qui sont requises pour le contenter : entre lesquelles, la paix, la douceur, l'humilité, l'attention a soy mesme tiennent les premiers rangs.

Et je prie sa divine Majesté, ma tres chere Fille, qu'elle vous comble de sa dilection, et suis parfaitement vostre.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Ce 9 julliet 1620.

MDCLXXVIII

A MADAME DE GRANIEU

Retour de la Mère de Chastel à Grenoble. — La commission dont l'avait chargée Mme de Granieu. — Pourquoi le Saint, malgré son désir, n'a pu y répondre. — Sa fidélité aux âmes. — Espérance d'un revoir.

Annecy, 9 ou 10 juillet 1620 (1).

Voyla cette chere et bienaymee Mere Peronne Marie qui s'en reva dans son nid, sur ses œufs ; je ne l'ay pas veüe a mesme de ce que j'eusse desiré. Elle m'a demandé de vostre part, que je luy marquasse les imperfections que j'aurois remarquees en vostre ame (2) ; mais je n'ay pas eu asses de tems pour bien considerer ce qui pourroit estre a dire sur ce sujet. Et si j'eusse eu dequoy luy parler en cela, je l'eusse fait, non seulement pour vous contenter, mais satisfaire a la fidelité que je vous dois ; vous asseurant en toute verité, ma tres chere Fille, qu'encor que j'ayme vostre ame d'un amour extraordinaire et lequel est si fort quil ne peut estre dissimulé, si est ce qu'a mon advis, il ne m'aveugle pas pour m'empescher de voir vos tares, si j'avois la commodité de les observer.

Or sus, ma tres chere Fille, vous estes aux chams, et j'ay quelque esperance de vous y voir, et monsieur vostre cher

(1) La date de la présente lettre est tout indiquée par le départ d'Annecy de la Mère Péronne-Marie de Chastel.

(2) Lors de sa visite au saint évêque dans les premiers jours de juin. (Voir ci-dessus, note (2), p. 256.)

mary, si vous y estes encor quand j'iray voir le digne M. de Belley (1).

Ma tres chere Fille, mon ame est toute vostre, et je suis asseuré que la vostre ne sçauroit douter de cette si veritable verité que Dieu Nostre Seigneur a fait et quil fera durer a jamais pour cette vie et pour l'eternité, selon que je l'espere de sa misericorde. Ainsy je salüe cette chere ame de ma plus chere fille, et suis

Son tres humble serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

Revu sur une ancienne copie conservée à la Visitation d'Annecy.

(1) François de Sales se rendit, en effet, auprès de son ami, Mgr Camus (voir ci-dessus, note (1), p. 277), et Mme de Granieu lui fit alors une « inopinee visite. »

MDCLXXIX

A LA MÈRE FAVRE
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE MONTFERRAND

Lettre à l'Evêque de Clermont et humilité de l'Evêque de Genève. — Perpétuels délais pour la fondation de Turin. — La Mère de Chastel à Annecy. — Amis du Saint en Auvergne. — Nouvelles de famille.

Annecy, 9 ou 10 juillet 1620 (1).

Ma tres chere Fille,

Voyla une lettre pour Monseigneur de Clermont (2), puis que vous l'aves voulu. Et je dis ainsy, par ce que

(1) Le départ de la Mère de Chastel annoncé pour le lendemain fixe la date de cette lettre.

(2) Joachim d'Estaing, fils de Jean, vicomte d'Estaing et de Cadars, baron d'Autun, etc., et de Gilberte de la Rochefoucauld, était chanoine-comte de Lyon et abbé d'Issoire lorsqu'il fut nommé évêque de Clermont en 1614. Il occupa ce siège jusqu'à sa mort, le 11 septembre 1650. Pendant son épiscopat il y eut toute une efflorescence de nouveaux établissements religieux dans le diocèse : Oratoriens, Capucins, Récollets, Carmes déchaussés, Minimes,

n'ayant pas l'honneur d'estre conneu de ce Prelat, je ne pense pas que ma lettre puisse adjouster aucun degré de chaleur a son saint zele.

Je croy que vous pourres rester encor la quelques moys, ne voyant encor rien de prest a Turin, quoy que Monseigneur le Prince persevere a dire que tout se fera. Au contraire, la signora Donna Genevra, lassee de tant de remises, viendra peut estre icy commencer son noviciat (1).

Vous sçaves la bonne trouppe qui est [partie] d'icy (2), ou nous avons encor la Seur Peronne Marie, qui est en verité une tres excellente fille. Elle partira demain pour retourner a Grenoble, d'ou elle avoit amené une rare fille (3) pour faire le nombre necessaire pour Nevers, Orleans et Paris.

Je loüe Dieu que vostre arrivee en ce païs-la a esté accueillie avec tant de joye, et j'espere que la suite sera tous-jours correspondante ; car les *amis* de Dieu *sont trop plus honnorés* *. * Ps. cxxxviii, 17.

Vous aves en ce païs-la le bon Pere Theodose, Capucin (4), mon grand amy, a qui j'escriray au premier jour, et le bon Pere Anselme de [Riom], qui m'ayme incomparablement et qui demeure a Riom, et je m'asseure qu'il vous ira voir (5).

Nostre bon monsieur le Premier est presque tout a fait remis, et attendons qu'il nous assigne le tems pour venir

Ursulines, Bernardines, Filles de Notre-Dame, etc. Les Filles de la Visitation fondèrent quatre Monastères : Montferrand (1620), Riom (1625), Clermont (1640) et Billom (1650). (Cf. la *Gallia christiana* et du Temis, *Le Clergé de France*, Paris, 1775, tome III, p. 148.)

(1) Cf. ci-dessus, Lettre MDCLXXXII, p. 268.

(2) La « trouppe » des Religieuses destinées aux divers Monastères de France. (Voir ci-dessus, note (1), p. 281.)

(3) Seur Marie-Constance de Bressand. (Voir ibid.)

(4) Le P. Théodose de Bergame (voir tome XV, note (2), p. 281).

(5) Citant ce passage dans les *Annales Franciscaines* d'août 1888, le R. P. Edouard d'Alençon, archiviste général des Capucins, corrige en note le nom que Hérissant donne à ce Religieux : « Le P. Anselme, de *Riom*, » dit-il, « et non de *Rome*, pensons-nous, fut « nommé » définiteur de la Province de Lyon en 1626, « au Chapitre de Besanc ; ceux de Riom et de Lyon, en 1635 et 1636, lui redonnèrent cette charge, qu'il exerça encore de 1639 à 1641. (Cf. tome XV, note (5), p. 285.)

icy a la recreation, et faire le baptesme du petit Charles Chrestien (1). Madame nostre Presidente ma niece est une vraye Seur de la Visitation de dehors (2).

J'attens la consecration de mon frere pour me preparer au voyage (3) ; mais avant mon depart vous aures une fois de mes nouvelles.

Tout a vous,
FRANÇs, E. de Geneve.

A ma tres chere Fille en N. Sr,
Ma Seur Marie Jacqueline Favre,
Superieure de la Congregation de la Visitation.
A Montferrand.

(1) Cet enfant, second fils de René Favre de la Valbonne, était né déjà depuis plus de trois mois. Son baptême, pour lequel on attendait toujours le grand-père, fut différé jusqu'au 27 septembre de l'année suivante (lettre du président Favre au prince Thomas de Savoie, 27 septembre 1621). Louis de Sales, baron de Thorens, représenta le parrain, Son Altesse Charles-Emmanuel ; la princesse de Piémont, Christine, avait aussi accepté d'être marraine, et la cérémonie se fit avec une extraordinaire solennité. Le petit Charles-Chrétien ne put profiter d'une si illustre protection, car il n'arriva pas à l'âge d'homme.

(2) Andrée de Nicolle de Crescherel, dame de la Valbonne (voir tome XV, note (1), p. 216).

(3) Au voyage de Rome, ou à celui de France, à la suite du Cardinal de Savoie. (Voir ci-dessus, note (3), p. 194, et ci-après, Lettre MDCXCIV, p. 311.)

MDCLXXX

AU PÈRE JEAN-ANTOINE RIGAUD, ERMITE DU MONT-VOIRON (1)

(FRAGMENT)

Repos en l'amitié ; sainte armure, invincible confiance.

Annecy, 20 juillet 1620.

. . . . . .

J'auray tout le soin de vous que vous sçauries desirer d'un amy et frere fidele. Demeurés en paix, et reposes

(1) Le Frère Henri Raffy, Ermite du Mont-Voiron, cite ces lignes dans sa déposition (*Process. remiss. Gebenn.* (I), ad art. 43), sans indiquer le destinataire qu'il désigne seulement comme « un particullier » d'entre les Ermites,

vous sur cette mienne declaration. Armes vous d'humilité, patience et douceur, et puis chantes joyeusement : (*) *Si exsurgat adversum me prælium, in hoc ego sperabo ; Dominus protector vitæ meæ, a quo trepidabo* * ? Demeures sous les aysles de Nostre Dame, et ne craignes rien ; ne prenes nul soupçon. (**) *Et pax* Christi, *quæ exsuperat omnem sensum, custodiat corda vestra et intelligentias vestras* *.

* Ps. XXVI, 3, 1

* Philip., IV, 7.

. . . . . .

Revu sur le texte inséré dans le Ier Procès de Canonisation.

(*) *Si un combat s'engage contre moi, alors même j'espérerai ; le Seigneur est le protecteur de ma vie : qui me fera trembler ?*

(**) *Et que la paix* du Christ, *qui surpasse tout sentiment, garde vos cœurs et vos intelligences.*

au nombre de trois ou quatre alors. (Voir ci-dessus, note (1), p. 206.) De fortes raisons nous permettent de croire que l'Evêque de Genève s'adresse à Jean-Antoine Rigaud. Il était natif de Barjols, au diocèse de Fréjus, et fut dans sa jeunesse, capitaine sous le comte de Fuentes, dont il devint secrétaire. « Docte à merveilles, » dit Charles-Auguste de Sales (*Histoire*, etc., liv. IX, p. 531), « très-pertinent au maniement des affaires, » parlant « presque toutes sortes de langues, » il voyagea beaucoup, et c'est d'Allemagne qu'il vint aux Voirons, pris par le désir intense de finir sa vie mouvementée dans le calme du désert. Muni des recommandations de l'Inquisiteur général et du Légat du Pape résidant à Cologne, Rigaud se présenta à l'ermitage le 11 juillet 1619 et y fut reçu « sous le futur bon plaisir de » l'Evêque, alors à Paris, qui ne tarda pas à donner son consentement. Le nouveau venu fit faire « de belles réparations » au logement des Ermites, et, d'accord avec eux, supplia le Saint de « les instituer entièrement, à fin qu'ils peussent faire une vie plus méritante et plus agréable à Dieu. » Lui-même composa les Règles que François de Sales revit et approuva, et le 16 juillet 1620, il était définitivement affilié à la Congrégation, sur le témoignage élogieux que lui rendirent ses confrères. Du 1 janvier au 26 mars 1622, Antoine Rigaud reçut tous les Ordres sacrés des mains du saint Evêque. Il mourut avant le 9 août 1643. (*Process. remiss. Gebenn.* (I), *Scripturæ compulsatæ*, et R. F.)

MDCLXXXI

A MESSIEURS DU CONSEIL DE LA SAINTE-MAISON DE THONON (1)

(INÉDITE)

La Bulle de fondation de la Sainte-Maison oblige ses ecclésiastiques à la Règle de l'Oratoire. — Moyen nécessaire pour mettre cette condition en vigueur. — Volonté du Prince, ordonnance de l'Evêque. — Projet d'un voyage de François de Sales à Thonon.

Annecy, 22 juillet 1620.

Messieurs,

Je vous parle clairement, puisque le tems en est venu. Monseigneur le Prince (2) ayant sceu que vostre Bulle fondamentale obligeoit la Congregation des Reverens ecclesiastiques de Nostre Dame a vivre a l'instar de ceux de l'Oratoire (3), et ne doutant point que cela ne se fit plus heureusement si quelques uns desdits Peres de l'Oratoire, qui sont maintenant establis presque par toute la France, venoyent en ladite Congregation de Nostre Dame pour la dresser et perfectionner selon leur Institut, il me commanda d'en traitter avec ceux de Paris; et despuis peu, j'ay receu nouvel advis de la part de Son Altesse, qu'elle vouloit faire reuscir ce projet, et bientost, avec ordre de tenir la place vacante en attente (4), affin que plus librement et aysement on la puisse employer pour une si sainte intention. Pour cela donq, ay-je estimé qu'on devoit retarder pour un peu la provision, sans craindre d'alterer ladite Bulle fondamentale, qui en sera au contraire mieux executee et plus selon l'intention de Sa Sainteté. Et croy que messieurs nos ecclesiastiques seront bien ayses d'avoir avec eux des confreres qui les

(1) L'adresse, détachée de l'Autographe et perdue, est clairement indiquée par le texte même de la lettre.

(2) Le prince de Piémont.

(3) Voir ci-dessus, note (3), p. 226.

(4) Vacante par le départ de Thomas Maupeau. (Voir ci-dessus, Lettre MDCXXVIII, et note (3), p. 168.)

assisteront, non seulement a bien faire l'Office, mays a bien former leur Congregation sur le modelle que la Bulle de leur erection propose ; car rien ne se passera en toute cette affaire qu'avec toute equité, debonaireté et douceur, sans quil puisse rester aucune occasion de se douloir a personne du monde.

Mays puisque je doy dans quelques semaines me treuver avec vous [1], je pense que nous aurons plus de bonne commodité d'en conferer ensemblement, et ny aura point de hazard de surseoir jusques a ce tems-la toute sorte de resolution. Et cependant je demeure,

Messieurs,

Vostre plus humble, tres affectionné confrere,

Franç^s, E. de Geneve.

XXII julliet 1620, Annessi.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. Paul du Boys, au château de La Combe de Lancey (Isère).

(1) Ce voyage à Thonon ne dut pas s'effectuer, car on n'en trouve aucune trace.

MDCLXXXII

A LA MÈRE DE BRÉCHARD SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE MOULINS

Difficulté pour la fondation de Nevers ; d'où elle vient et le cas qu'il faut en faire. — L'avis du Saint sur l'emploi des personnes et de l'argent. — Des entreprises « merveilleusement fascheuses ; » les supporter, les porter, et les aimer. — Vouloir servir Dieu, sans s'attacher aux moyens de le servir. — Les contradictions, présage de succès. — Une béatitude.

Annecy, 26 juillet 1620.

Je n'avois garde de deviner que cette difficulté deust jamais arriver pour la fondation de Nevers, ma tres chere Fille [1] ; car, quelle consequence y a il ? Une fille est a

(1) Pour l'intelligence de cette lettre et des trois suivantes, voir l'Appendice III.

Moulins : il faut donq qu'elle et ses moyens y demeurent. Mais ceux qui la font sont dignes de si grand respect et ont tant de merite sur vostre Mayson et sur toute la Congregation, et ont tant de bon zele et de pieté, qu'encor qu'a la rigueur elle ne soit pas bien forte, il faut, ce me semble, la faire valoir pour une partie, selon l'advis du Reverend P. Recteur (1), qui, comme m'escrit madamoyselle du Tertre, estime que la moytié suffira pour commencer la fondation, et l'autre moytié pour bien accommoder la Mayson de Moulins.

Reste la difficulté de vostre personne et de celle de cette chere fille, car je voy aussi la grande affection que monsieur le Mareschal et madame la Mareschale (2) ont que vous vous arresties, et elle aussi, a Moulins ; et faut que je confesse que je voy que cette affaire se prend d'un biays que j'apprehende de dire mon sentiment. Je le fay neanmoins, et dis qu'il seroit a propos que vous, qui aves traitté et qui estes conneuë, menassies ma Seur Paule Hieronime (3) a Nevers, et l'y establissies le mieux que vous pourries, pour le sejour d'un mois ou deux. Et quand je dis que vous y allassies, j'entens aussi parler de madamoyselle du Tertre, ma fille, laquelle je sçai estre inse-

(1) Le P. Jean Foissey avait succédé au P. Aignan Moreau (voir tome XVII, note (2), p. 287) dans la direction du collège de Moulins, qu'il gouverna de 1619 à 1625. Né à Montfaucon (diocèse de Langres) le 14 octobre 1576, entré dans la Compagnie de Jésus le 12 juin 1600, profès des derniers vœux en 1616, le 23 octobre, il mourut le 9 juin 1631 à Bourges, où il était Recteur depuis 1625. (D'après des *Notes du R. P. Hafner,* archiviste général de la Compagnie.)

(2) D^lle^ Suzanne aux Espaules, fille de messire Henri-Robert aux Espaules, bailli et gouverneur de Rouen, seigneur de Sainte-Marie-du-Mont, de l'Isle-Marie, de Lyevre, etc., et de Jeanne de Boves, dame de Gennes, Authies, etc., avait épousé en premières noces Jean de Longaunay, seigneur d'Amigny, gouverneur de Carentan. Elle fut ensuite la seconde femme de François de la Guiche, maréchal de Saint-Géran (voir ci-dessus, note (3), p. 237), et la fille qu'elle avait eue du sieur de Longaunay, Suzanne, s'allia avec Claude, fils du maréchal. (D'après l'*Inventaire somm. des Archives de l'Allier,* tome I, p. 140, et Moreri.) Mme de Saint-Géran mourut en 1651 ; son Oraison funèbre fut prononcée dans l'église des Minimes de Moulins dont, avec son mari, elle avait fondé le couvent, par le P. Harel, du même Ordre. L'orateur y exalte, dans le style ampoulé de l'époque, la piété et les vertus de la maréchale, surtout son zèle à faire du bien aux âmes, son ardente charité pour les pauvres et son esprit de pénitence et de mortification.

(3) Sœur Paule-Jéronyme de Monthoux.

parable d'avec vous. Or, je presuppose que ces Messieurs prennent confiance a la parole que vous leur donneres de revenir infalliblement et de ramener madamoyselle du Tertre. Que si ilz ne le veulent pas, il faudra envoyer ma Seur Paule Hieronime avec deux ou troys qu'elle choisiroit, et faire le mieux qu'on pourroit, pourveu qu'on fist le partage sus escrit ; car ma Seur Paule Hieronime a asses de courage et de capacité de bien faire, moyennant la grace de Dieu, pour reuscir en cette entreprise.

Je vous asseure, ma tres chere Fille, que cette difficulté ne m'a point tant fasché que pour le desplaysir que je sçai que vous en aves eu ; sur le sujet duquel il faut que je vous die que vous lisies un peu le chapitre *De la Patience*, de *Philothée* *, ou vous verres que la piqueure des mouches a miel est plus douloureuse que celle des autres mouches. Les entreprises que les amis font sur nostre liberté sont merveilleusement fascheuses ; mais en fin, il les faut supporter, puys porter, et en fin aymer comme de cheres contradictions. Certes, il ne faut vouloir que Dieu absolument, invariablement, inviolablement ; mais les moyens de le servir, il ne les faut vouloir que doucement et foiblement, affin que si on nous empesche en l'employte d'iceux, nous ne soyons pas grandement secoüés. Il faut peu vouloir, et petitement, tout ce qui n'est pas Dieu.

* *Introd. a la Vie dev.*, Part. III, ch. III.

Or sus, prenes courage : si le P. Recteur et moy sommes creus, selon ce que j'ay dit ci dessus, tout n'en ira que mieux. Vous souvenes vous de la fondation de cette Mayson d'icy ? Elle fut faite comme celle du monde, de rien du tout, et maintenant on a despensé pres de seize mille ducatons es bastimens, et jamais fille n'en bailla mille que ma Seur Favre. Nevers sera une Mayson benite, et sa fondation ferme et solide, puisqu'elle a esté agitee.

Mays si d'adventure ces Messieurs de Moulins ne vouloyent pas entendre au parti duquel le P. Recteur et moy sommes d'advis, que feroit on ? O certes, je ne me puis imaginer cela ; mais en ce cas, il faudroit avoir bien soin de nostre Seur Paule Hieronime et de sa compaignie, et advertir nostre Mere, qui peut estre a quelque autre

fondation par les mains, ou elle pourroit estre employee. Si moins, on nous la renvoyera quand le tems sera un peu plus propre. Et en tous evenemens, il faut demeurer en paix dans la volonté de Dieu, pour laquelle la nostre est faite.

Je salue de tout mon cœur cette chere Seur Paule Hieronime et la Seur Françoise Jacqueline (1), et toutes nos cheres Seurs.

En somme, bienheureux sont ceux qui ne font pas leur volonté en terre, car Dieu la fera la haut au Ciel. Je suis infiniment vostre, ma tres chere Fille, et vous souhaite mille benedictions. Salués, je vous supplie, le R. P. Recteur.

Ce 26 julliet 1620.

(1) « L'observance sera bien maintenue dans la Maison où notre Sœur « Françoise-Jacqueline gouvernera, » disait le Saint en désignant cette Sœur pour la fondation de Nevers. Depuis longtemps il la connaissait ; fille d'un serviteur de la famille de Sales (voir le tome précédent, notes (1), pp. 377 et 458), elle avait été placée, jeune encore, auprès de Mme de Boisy, et jouit ainsi des exemples et de la direction de celui qui en était à la fois le fils et le Père. Présentée par lui au Monastère d'Annecy, de ses mains elle reçut le voile le 26 juillet 1618, à l'âge de vingt-sept ans, et prononça ses vœux le 9 septembre 1619. D'abord Directrice à Nevers, Sœur Françoise-Jacqueline de Musy devint Supérieure en 1625, et depuis, malgré les répugnances très vives de son humilité, exerça près de vingt-huit ans cette charge, tant dans cette Communauté que dans celles de Montargis, de Moulins et de Dijon. Pendant son premier triennal, à trois reprises différentes, le fléau de la peste s'abattit sur le Monastère. Son zèle, sa prudence, son héroïque dévouement parurent alors, et se révélèrent de nouveau lorsque, à Dijon, il lui fallut traverser les mauvais jours de la guerre civile. La Mère de Chantal qui l'estimait beaucoup, contribua à la faire élire à Moulins en 1641, louant « sa grande bonté, simplicité, droiture et solidité en la vertu. » *(Lettres,* vol. V, p. 500.) Peu après, la Mère de Musy recevait le dernier soupir de celle qui l'avait engendrée à la vie religieuse ; soumise à Dieu, elle resta courageuse en ces douloureuses circonstances, et écrivit à l'Institut cette admirable lettre d'où la Mère de Chaugy a tiré le récit des derniers moments de sainte Jeanne de Chantal. Ce fut à Nevers, le 6 janvier 1660, que la Mère Françoise-Jacqueline termina sa féconde et pieuse carrière. (Voir sa biographie dans l'*Année Sainte de la Visitation,* tome I, p. 768.)

MDCLXXXIII

A LA MÈRE DE CHANTAL, A PARIS

Grandes lettres à Moulins pour l'affaire de Nevers. — Le titre épiscopal de M. de Boisy. — Souhaits de bénédictions sur des cœurs aimés.

Annecy, 26 juillet 1620.

Ce chevalier part avec tant de presse que je ne puis quasi pas vous escrire, ayant esté forcé d'escrire a Moulins des grandes lettres * sur le sujet de la difficulté qu'on y a fait naistre pour la fondation de Nevers. Je dis que l'on partage ces benitz moyens, car il y aura dequoy commencer la fondation de 15000 francz (on n'en eut pas tant ni icy, ni a Lyon, ni a Grenoble), et que ma Seur Jeanne Charlotte y meine et assiste pour un moys ma Seur Paule Hieronime, puisqu'on ne peut mieux faire.

* Vide Epist. preced. et seqq., et not. (1), p. 284.

Je prie M. des Hayes de desnouer l'affaire aupres de Monseigneur le Cardinal de Retz (1). Mon frere s'appelle M. de Calcedoine.

Quand je seray plus asseuré de retourner a Paris, je vous en advertiray. Cependant, mille et mille benedictions sur le cœur de ma tres chere Mere comme sur le mien mesme, et sur le cœur de la tres chere madamoyselle de Frouville, ma fille (2), et sur tous ceux de nos Seurs. Nous n'avons pas oublié celuy de ma Seur Anne Catherine (3), puisque c'est aujourdhuy la feste de sainte Anne, 26 julliet 1620.

A Madame
[Madame] de Chantal.
A Sainte Marie.
Paris.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Annecy.

(1) Il s'agissait encore de faire agréer à l'Evêque de Genève la coadjutorerie de Paris (voir plus haut, Lettres MDCXVIII, p. 152, et MDCXCV, p. 195). La Mère de Chantal écrivait le 9 juin : « Notre très chère Pere... en parle toujours de le tirer deçà, mais cela est lent et hors d'apparence. » (*Lettres*, vol. I, p. 408.)

(2) Hélène Lhuillier.

(3) Sœur Anne-Catherine de Beaumont.

MDCLXXXIV

A MADAME DU TERTRE

Un témoignage que la destinataire doit rendre en faveur de la vérité. — Désintéressement de l'Evêque de Genève. — Les désirs de M. et de Mme de Saint-Géran et d'autres personnes de Moulins. — Comment le vœu de Mme du Tertre en faveur de Nevers devra être exécuté. — Félicitations sur ses progrès dans la piété.

Annecy, 27 juillet 1620.

Je croy fort seurement, ma tres chere Fille, que vous tesmoignerés par tout en faveur de la verité, que parmi les desirs que j'ay eu de rendre du service et de la consolation a vostre ame, je ne me suis jamais meslé de sçavoir quelz estoyent vos moyens temporelz, ni ne vous ay jamais incité de les employer pour les Maysons de Sainte Marie. Que si vous aves engagé vostre ame envers Dieu pour la fondation d'un Monastere a Nevers, ça esté tout a fait sans m'en communiquer, sinon apres que vous en eutes contractee la sainte obligation. Certes, je ne voudrois nullement estre en estime d'un homme qui attire l'argent et l'or, non pas mesme pour les œuvres pies, car (1) [je ne suis pas appellé a cela. Je ne sçai donq comment on a peu penser que je vous aye addressee a Moulins en consideration des commodités que vous aves, et que ce soit injustice de les divertir ailleurs. Mais il me suffit de vous avoir dit] ces quatre paroles, pour justifier le consentement que j'avois donné a vostre dessein pour Nevers; en quoy il ne me semble pas que j'aye rien commis digne de censure.

Or maintenant, ma tres chere Fille, je voy les ardens desirs de monsieur le Mareschal et de madame la Mareschale de Saint Geran (2), et encor de monsieur de Palierne et de Messieurs de la ville de Moulins, dont le zele est digne de mille louanges, et la volonté de toute sorte de respect. Si vous n'esties point obligee par vœu, j'aurois

(1) Le bas du premier feuillet de l'Autographe a été coupé, et ainsi ont disparu plusieurs lignes des deux premières pages. Nous les empruntons au texte publié par Hérissant, tome IV, p. 268.

(2) Voir ci-dessus, les notes (3), p. 237, et (2), p. 286.

bien tost donné mon advis. Mays la consideration de vostre vœu me fait adhærer au conseil du R. P. Recteur [1], qui porte, comme vous m'escrivés, que vous [2] [fassies l'un et ne laissies pas l'autre ; puisque, comme il est presupposé, il y a suffisamment pour ayder puissamment la fondation de la Mayson de Nevers et pour appuyer et secourir celle de Moulins. En quoy vostre conscience demeurera du tout accoysee sur la plus grande gloire de Dieu qui] reuscira de ce partage, par le moyen duquel vous servires Dieu au monastere dans lequel vous demeureres, en vostre propre personne et par vos propres actions, et en celuy auquel vous ne seres pas, en la personne des Seurs qui, par vostre moyen, y seront assemblees.

Voyla tout ce que je vous puis dire, ma tres chere Fille, demeurant au reste plein d'une sainte satisfaction et, sil est permis de le dire, tout glorieux dequoy on m'asseure si fort que vous faites des merveilles en pieté, et dautant plus que c'est madame la Mareschale de Saint Geran, laquelle est, graces a Dieu, sçavante en ce saint mestier ; car je croy que vous ne doutes pas que la tres sincere et invariable dilection que Nostre Seigneur m'a donnee pour vostre ame, me face aymer, cherir et sentir tres passionnement vostre establissement et progres au saint service de sa divine Majesté. Continues, ma tres chere Fille ; croisses tous les jours en humilité, douceur, pureté, et recommandes souvent a cette celeste Bonté celuy qui vous recommande incessamment a elle, et qui est a jamais, ma tres chere Fille,

Vostre tres humble et tres affectionné serviteur,

Franç^s, E. de Geneve.

27 julliet 1620.

A Madamoyselle
Madamoyselle du Tertre. — A Ste Marie.
A Moulins.

Revu sur l'Autographe conservé à Nantes, chez les Missionnaires de l'Immaculée Conception.

(1) Le P. Jean Fussey, Recteur du collège des Jésuites de Moulins. [Voir ci-dessus, note (1), p. 286.]

(2) Voir note (1) de la page précédente.

MDCLXXXV

A M. NICOLAS DE PALIERNE (1)

Pourquoi François de Sales a choisi le monastère de Moulins pour la retraite de Mme du Tertre. — Ce qu'il apprit par une de ses lettres. — Affaire où il n'y a nulle sorte d'injustice. — Silence discret du Saint sur un « advis de conscience. » — L'abjection que la Mère de Bréchard devra porter en patience.

Annecy, 27 juillet 1620.

Monsieur,

Vos discours, pour longs qu'ilz soyent et quel sujet qu'ilz expriment, me sont tous-jours aymables et dignes de respect. Je respons a celuy qu'il vous a pleu de me faire par vostre lettre du 16 de ce moys, et, sans artifice ni deguisement, je vous feray celuy de ma conduite a ce propos.

Je pris a bonheur de pouvoir en quelque sorte servir a Mlle du Tertre pour sa consolation, sur la fin de mon sejour a Paris. Mays elle portera, je m'asseure, ce tesmoignage a la verité, que jamais je ne luy fis aucune sorte de persuasion, non pas mesme indirectement, pour le choix de sa vocation ni pour l'emploite de ses moyens, l'un estant, a mon advis, perilleux, et l'autre, tout esloigné de la condition de mon esprit. Seulement je regarday que la Mayson de Sainte Marie de Moulins, a laquelle je l'addressay

(1) Nicolas, fils de Jean de Palierne, seigneur de Mimorin et de l'Ecluse, et de Marguerite de Luppelin, exerça pendant cinquante ans à Moulins la charge de trésorier de France, déjà possédée par son père. Sa femme se nommait Marguerite Aubert de Blois. (D'après Meyret, *Généal. de la famille Palierne,* Moulins, Claude Vernoy, 1685.) M. de Palierne se signala entre tous les bienfaiteurs et amis du Monastère de Moulins, et prit « en main toutes les affaires avec tant de zèle et d'assiduité, que notre saint Fondateur et notre digne Mère de Chantal lui écrivaient des lettres d'une entière confiance pour lui recommander la Maison, le priant de lui continuer sa protection et sa bienveillance. Il en a donné des marques effectives en toutes rencontres... Il ne se contentait pas de donner son temps, sa peine et ses soins, il ouvrait aussi charitablement sa bourse. » Ainsi parle du pieux gentilhomme que la sainte Fondatrice appelait son « très cher frère, » l'*Histoire de la Fondation de la Visitation de Moulins*. Il mourut en 1652.

comm'a une desirable retraitte, ne pouvoit estre que soulagee temporellement de la pension qu'ell'y contribueroit, et que si Dieu l'inspiroit de s'y arrester tout a fait, elle pourroit donner tres suffisamment dequoy y estre entretenue.

Or, quand je passay a Moulins, je ne treuvay encor point de disposition en cett'ame pour faire le choix qu'ell'a fait du despuis ; seulement [1], il y a, je pense, deux moys que je sceu par une de ses lettres qu'elle s'estoit engagee envers Nostre Seigneur, non seulement pour sa vocation, mays aussi pour l'erection d'une Mayson a Nevers. Et moy, qui ne pouvois nullement deviner qu'on eut fait dessein pour Moulins sur ses moyens, veu que je ny avois pas mesme pensé que sous une condition tres incertaine et indefinie, je ne peu treuver que bonne son election, comm'en effect elle l'estoit. Et sur cela, estant averti que j'envoyasse une couple de filles, je les ay envoyees [2], a la verité sans beaucoup de consideration, n'ayant pas preveu que jamais personne deut attribuer a injustice la sortie d'une personne d'un lieu ou elle n'estoit pas obligee de demeurer, ni la translation d'un'autre, pourveu qu'elle laissat en sa place une qui succedat avec suffisante capacité d'exercer sa charge. Voyla, Monsieur, tout ce que j'ay fait jusques a present pour ce regard.

Maintenant, Mme du Tertre m'escrit que l'authorité de monsieur le Mareschal et de madame la Mareschale de Saint Geran la retire de son premier projet, et que des dignes theologiens l'asseurent que sa conscience est en liberté pour demeurer ou ell'est. Je n'ay rien a dire sur cela, ne tenant pas les resnes de sa volonté, ne pretendant rien en la disposition de ses moyens, et ne voulant nullement examiner l'advis de conscience qu'ell'a receu de ceux a qui je ne suis veritablement pas comparable en la connoissance requise a telles decisions. Ce qui sera plus selon la gloire de Dieu, sera plus selon mon desir. Reste le desplaysir que, parmi cela, ma bonne Seur Jeanne

[1] Tout ce qui précède est inédit, ainsi que la dernière phrase de la lettre.
[2] Les Sœurs Paule-Jérémyme de Monthoux et Françoise-Jacqueline de Mory (voir ci-dessus, notes [2], p. 246, et [1], p. 288).

Charlotte peut recevoir d'avoir donné des paroles a Messieurs de Nevers qu'elle ne peut soustenir, car je croy que rien n'est capable d'affliger un'ame bien nee que cela ; mays il ny a remede.

Et pour finir et vous dire, Monsieur, ce que j'escris a l'une et a l'autre de ces filles : j'escris a Mlle du Tertre *, qu'elle face ce que le P. Recteur luy dira pour sa conscience ; et a ma Seur de Brechard *, qu'ell'endure tout ce qui reuscira de ce conseil, qu'elle reçoive en patience cett'abjection, et qu'elle se resouvienne que les piqueures des avettes sont plus sensibles que celles des mouches, et qu'a cause de leur miel on ne laisse pas de les aymer, encor qu'elles piquent. Les Anges mesme se sont souvent treuvés d'opinions contraires et ont resisté les uns aux autres *, sans violer les loix de la charité.

* Epist. præced.

* Epist. MDCLXXXII.

* Cf. Dan., x, 13. (Vide tom. XVI, not. (1), p. 114.)

Je vous honnore de tout mon cœur, Monsieur, et vous supplie de continuer vostre dilection envers ces filles et envers moy, qui seray a jamais

Vostre tres humble serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

(1) 27 julliet 1620.

A Monsieur
[Monsieur] de Palierne,
Tresorier general de France au Bourbonnois.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Nevers.

(1) Saint François de Sales avait daté cette lettre du 24 ; il a biffé ensuite ce quantième pour lui substituer 27. (Cf. ci-dessus, Lettre MDCLXXXIII, p. 289.)

MDCLXXXVI

A MONSEIGNEUR JEAN-FRANÇOIS DE SALES, SON FRÈRE ÉVÊQUE NOMMÉ DE CHALCÉDOINE (1)

(INÉDITE)

L'inconvenance de la proximité d'une étable et d'une église. — Moyens à prendre pour y remédier.

Annecy, 28 juillet 1620.

Mon tres cher Frere,

Vous sçaves l'incommodité que l'establerie de M. de Moyron (2), attachee a l'eglise de Saint François (3), apporte, et combien elle est messeante. Or, monsieur de Cheinex (4), qui succede au fondateur, s'est chargé de faire que Son Altesse commandera qu'en payant a ceux qui prætendent avoir droit en ladite establerie ce qui sera jugé equitable, on la face oster de la, comm'il est bien convenable ; et les Peres Cordeliers ont desiré que je vous priasse, si l'occasion s'en presente, de faire encor office pour cela. Ce que je fay, adjoustant au paquet d'hier ce billet et les lettres y jointes, qui m'ont seulement esté rendues il y a deux heures, quoy qu'elles soyent du mois d'avril.

Dieu vous face croistre de plus en plus en sa tressainte grace, mon tres cher Frere, a qui je suis

Tres humble frere et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

2VIII julliet 1620.

Revu sur l'Autographe conservé au Carmel de Lons-le-Saulnier

(1) Bien que l'adresse ne soit plus jointe à l'Autographe, on ne peut avoir de doute sur le destinataire.

(2) François Paquellet, seigneur de Moyron, inhumé à Saint-François le 13 mars précédent (cf. tome XII, note (2), p. 103), n'avait laissé qu'une fille de son second mariage avec Isabelle de Tardy, décédée en 1608. Sa première femme, Jacqueline de Châteauneuf, qu'il avait épousée le 10 juin 1581, était morte avant 1605.

(3) Voir tome XVII, note (5), p. 510.

(4) Jérôme d'Angeville, seigneur de Chenex, dernier héritier de la famille de Pierre de Lambert, fondateur de l'église Saint-François. (Voir au tome XV, la Lettre DCCLXV, p. 199, et les notes qui l'accompagnent.)

MDCLXXXVII

A LA MÈRE DE CHASTEL
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE GRENOBLE

Heureuse disposition de la Providence. — Un nouvel Evêque à Grenoble ; ce qu'il faudra faire avec lui. — Petite tentation filiale de la Mère de Chastel. — Ne pas « espier » les sentiments de son âme.

Annecy, vers la fin de juillet 1620 (1).

Or sus, vous aves veu que la divine Providence a bien disposé, et tres favorablement pour vous et vostre Mayson, sur la reception de Mlle Mistral (2). Si cette mesme Providence establit une Mayson a Valence (3), elle vous fera voir de mesme que nous ne sçavons gueres, et que nostre prudence doit demeurer doucement en paix et faire hommage a la divine disposition qui fait tout reüscir au bien des siens *. O que ses cogitations sont bien differentes des nostres, et ses voyes inconneuës a nos sentimens * !

* Cf. Rom., VIII, 28.
* Cf. Is., LV, 8, 9.

Non, ne craignes pas que vos sentimens me facent rien faire ; car encor que je vous cheris tres parfaitement toutes, si est ce que je sçai bien que vos sentimens ne sont pas vous mesmes, encor qu'ilz soyent en vous.

Je vous ay asses bien entendue sur vostre orayson : ne vous mettes point sur l'examen pointilleux de ce que vous y faites ; ce que je vous en dis suffira pour le present.

Si vous aves un nouvel Evesque, vous n'aves pourtant rien de nouveau a faire avec luy, sinon de luy offrir vostre

(1) Quelques phrases du texte indiquent une époque peu éloignée du séjour en Savoie de la Mère Péronne-Marie (voir ci-dessus, notes (1), p. 251, et (4), p. 264). Mgr Scarron fut, il est vrai, nommé évêque de Grenoble le 30 juin ; mais le Saint, à la fin de juillet, pouvait n'être pas encore assuré de cette nouvelle.

(2) Clémence Mistral, fille de Laurent Mistral et de Marie Thomé, et nièce de Mme de Jomaron, Philothée du Saint, n'avait alors que quatorze ans. En juillet 1622, elle entra au monastère de Valence, prit l'habit religieux le 11 septembre suivant et fit profession un an après. La Sœur Clémence-Marie fut envoyée en 1628 à la fondation de la Visitation de Crest. *(Livre du Noviciat* et Annales de la Visitation de Valence.)

(3) Cette fondation se fit le 10 juin 1621 et sortit du Monastère de Lyon. (Cf. ci-dessus, note (4), p. 154.)

obeissance et de luy demander sa protection ; et selon que vous le verres aysé et doux, ou par vous mesme ou par une discrette entremise, vous pourres luy demander un Pere spirituel a qui vous vous puissies addresser es occurrences, et par le soin duquel vous puissies traitter avec luy quand l'affaire le requerra. Si c'est M. Scarron, j'espere qu'on en aura de la satisfaction ; car bien que je ne le connoisse gueres, si est ce que j'en ay ouÿ dire de grans biens (1).

Murmurés tant que vous voudres contre moy, car je ne m'en soucie point, et sçay bien que vous sçaves que je vous cheris et ay une tres entiere confiance en vous. Que si je ne vous ay pas fait voir ces lettres, c'est que je n'y ay pas seulement pensé ; comme a la verité, cette multitude et varieté d'affaires m'oste la memoire de la pluspart des choses.

Ouy, il faut demander M. d'Aouste (2) a ce nouvel Evesque ; car a la verité, M. le Grand Vicaire ne sçauroit en cela avoir ce soin particulier parmi le soin universel que son office luy donne (3).

Demeurés en paix, ma tres chere Fille, et n'espies pas si particulierement les sentimens de vostre ame ; mesprises les, ne les craignes point, et releves souvent vostre

(1) Pierre Scarron, conseiller-clerc au Parlement de Paris, fut sacré dans cette ville évêque de Grenoble le 27 mars 1621, et prit possession de son siège le 6 novembre. Il gouverna son diocèse jusqu'à sa mort, 8 février 1668, et dans un si long espace de temps laissa peu de souvenirs de son administration. Chorier (*Supplement à l'Estat politique du pays de Dauphiné*, Grenoble, Philippes, 1672, tome IV, p. 38) prétend qu'il ne lui fut pas avantageux d'avoir pour prédécesseur Alphonse de la Croix de Chevrières et pour successeur Etienne Le Camus. Mgr Scarron intervint à l'assemblée du Clergé de France en 1625 et 1641. En cette dernière année les Evêques le désignèrent pour porter la parole en leur nom au Roi et au Cardinal-ministre. (*Gallia Christiana*, tom. XVI.)

(2) Artus de Lionne (voir le tome précédent, note (1), p. 240).

(3) Pendant d'assez longues années, et jusqu'en septembre 1621, Abel de Sautereau figure dans les actes comme vicaire général de l'évêché de Grenoble. Fils de Michel de Sautereau et de Jeanne de Salvaing, il était frère du président si connu de François de Sales. En 1601, il avait reçu l'abbaye bénédictine de Boscodon (diocèse d'Embrun) ; il lui fallut la retirer des mains des huguenots, la rebâtir en entier, rétablir le nombre de ses Religieux et racheter les biens aliénés. Tout fut fait à ses frais. Une Bulle du Pape, du 18 février 1615, le pourvut du prieuré de Saint-Martin-de-Miséré, de l'Ordre de Saint-Augustin. (D'après Rivoire de la Batie, *Armorial du Dauphiné*.)

cœur en une absolue confiance en Celuy qui vous a appellee dans le sein de sa dilection.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

A la Mere Superieure
de Ste Marie de la Visitation de Grenoble.

MDCLXXXVIII

A MADAME LE MAISTRE (1)

Ce qui soulagerait la destinataire dans ses afflictions. — « L'honneur de souffrir beaucoup, » partage des enfants de Dieu ici-bas. — Deux sentiments de l'âme du Saint. — Demande affectueuse de nouvelles.

Annecy, [juillet-août 1620 (2).]

Ma tres chere Fille,

Certes, s'il se pouvoit, je voudrois tous les jours recevoir des nouvelles de vostre ame et tous les jours vous en donner de la mienne, car je m'imagine que vous ne vives gueres sans afflictions; si est-ce que par le sentiment de mon cœur je connois que le vostre seroit aucunement soulagé par le commerce spirituel qu'il pourroit avoir avec le mien, selon qu'il a pleu a Dieu de me donner une affection toute singuliere pour vous cherir de toutes mes forces.

Ma chere Fille, vous sçaves tres bien que Dieu reserve le partage de ses enfans pour la vie future, et que pour celle ci, il ne donne ordinairement a ses mieux aymés que l'honneur de souffrir beaucoup et de porter leur croix apres luy *. Je voy vostre cœur assis et affermi sur cette verité; c'est pourquoy, bien que d'un costé je ne puisse

* Cf. Matt., XVI, 24.

(1) En étudiant le texte, et en le comparant avec les lettres adressées à Catherine Arnauld, dame Le Maistre, et celles où il est parlé d'elle, on demeure convaincu qu'elle est la vraie destinataire.

(2) Nous rapprochons ces lignes de la Lettre MDCLXXIV, p. 270, dans laquelle le Saint promet à la Mère Angélique d'écrire à sa sœur « a la premiere occasion. » Il se peut cependant qu'elles soient postérieures.

pas m'empescher de compatir avec vous, puisque veritablement vous estes ma Fille, d'autre part *je me glorifie* avec vous *en la Croix de Nostre Seigneur* *, puisque vous estes si heureuse que d'y participer ; et ne cesseray jamais de prier le Saint Esprit qu'il establisse de plus en plus le vostre en son obeissance [et en son] tres pur et tressaint amour.

* Galat., ult., 14.

Faites moy ce bien, ma tres chere Fille, que par la premiere bonne commodité qui se presentera, je puisse sçavoir quelque chose de l'estat de vostre cœur et de toute vostre chere petite trouppe de petitz enfans, que Dieu vous a donnés affin que vous fussies leur mere selon l'esprit encor plus que vous ne l'estes selon le cors (1) ; et de nostre frere N. et de nostre seur N. (2), et sur tout de la bonne madamoyselle vostre mere (3). Et suis tres invariablement,

Ma tres chere Fille,

Vostre tres humble frere et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

(1) Mme Le Maistre eut cinq fils : Antoine (1608-1658), plus tard solitaire de Port-Royal, comme son frère Simon (1611-1650) connu sous le nom de M. de Séricourt ; Jean, M. de Saint-Elme, mort vers 1690 ; Isaac, M. de Sacy, le traducteur de la Bible (1613-1684), et Charles, M. de Vallemont, qui mourut à Port-Royal de Paris en 1652.

(2) Robert Arnauld d'Andilly (voir ci-dessus, note (1), p. 21) et très probablement la Mère Angélique.

(3) Catherine Marion, veuve d'Antoine Arnauld depuis le 20 décembre précédent. (Voir ibid., note (2), p. 28.)

MDCLXXXIX

A LA MÈRE GENEVIÈVE DE SAINT-BERNARD PRIEURE DU CARMEL DE CHARTRES

Quand Dieu nous a donné une charge, il nous doit sa grâce pour la bien remplir. — Petit dialogue. — On est fidèle, si on est humble ; on est humble, si on désire l'être. — Le pain quotidien. — Faire bien aujourd'hui, sans penser à demain, se fiant en la Providence.

Annecy, [juillet-août 1620 (1).]

Ma tres chere Fille,

Quelle consolation pour vous que c'est Dieu mesme qui vous a faite Superieure, puisque vous l'estes par les voyes ordinaires. C'est pourquoy sa Providence est obligee, a sa disposition, de vous tenir de sa main affin que vous fassies bien ce a quoy il vous appelle. Croyes, ma tres chere Fille, il faut aller a la bonne foy sous la conduite de ce bon Dieu, et ne point disputer contre cette regle generale, que Dieu *qui a commencé en* nous *le bien, le parfaira* * selon sa sagesse, pourveu que nous luy soyons fideles et humbles.

* Philip., I, 6.

Mays *on va rechercher entre* ses serviteurs *quelqu'un qui soit fidele* *. Et je vous dis que vous seres fidele si vous estes humble. Mays seray je humble ? Ouy, si vous voules. Mays je le veux. Vous l'estes donq. Mais je sens bien que je ne la suis pas. Tant mieux, car cela sert a l'estre plus asseurement.

* I Cor., IV, 2.

Il ne faut pas tant subtiliser, il faut marcher rondement ; et comme il vous a chargee de ses ames, charges le de la vostre, affin qu'il porte tout luy mesme, et vous et vostre

(1) D'après ce que l'on sait du caractère de la Mère Geneviève de Saint-Bernard Acarie (voir tome XIII, note (1), p. 286), quelque peu porté à subtiliser, l'ensemble de la lettre lui convient parfaitement, et le ton à la fois paternel et familier du saint Evêque confirme l'hypothèse. François de Sales avait, pendant son séjour à Paris, renouvelé les intimes relations d'autrefois avec la fille de la bienheureuse Marie de l'Incarnation, alors au couvent de la rue Chapon. Elle le quitta au mois de juin 1620 pour diriger comme Prieure la fondation de Chartres ; c'est la raison de notre date approximative.

charge sur vous. Son cœur est grand, et il veut que le vostre y ayt place. Reposes vous ainsy sur luy, et quand vous feres des fautes ou des defautz, ne vous estonnes point ; ains, apres vous estre humiliee devant Dieu, souvenes vous que *la vertu* de Dieu se manifeste plus glorieusement *dans* nostre *infirmité* *. En un mot, ma chere Fille, il faut que vostre humilité soit courageuse et vaillante, en la confiance que vous deves avoir en la bonté de Celuy qui vous a mise en charge.

* II Cor., XII, 9.

Et pour bien couper chemin a tant de repliques que la prudence humaine, sous le nom d'humilité, a accoustumé de faire en telles occasions, souvenes vous que Nostre Seigneur ne veut pas que nous demandions nostre pain annuel, ni mensuel, ni hebdomadal, mais *quotidien* *. Tasches de faire bien aujourd'huy, sans penser au jour suivant ; puis, le jour suivant, tasches de faire de mesme ; et ne penses pas a ce que vous feres pendant tout le tems de vostre charge, ains alles de jour en jour passant vostre office, sans estendre vostre souci, puisque vostre Pere celeste qui a soin aujourd'huy, aura soin demain et passé demain de vostre conduitte, a mesure que, connoissant vostre infirmité, vous n'espereres qu'en sa providence.

* Luc., XI, 3.

Il m'est advis, ma tres chere Fille, que je vay bien a la bonne foy avec vous de vous parler ainsy, comme si je ne sçavois pas que vous sçaves mieux que moy tout ceci ; mays il n'importe, car cela fait plus de coup quand un cœur ami le nous dit.

Je suis vostre.

Franç^s, E. de Geneve.

MDCXC

A LA MÈRE DE CHANTAL, A PARIS

(INÉDITE)

L'été, mauvaise saison pour la santé de François de Sales. — A quelle condition il écrira courtement à la Mère de Chantal. — Deux sœurs qui s'aiment bien et qui sont très aimées par leur Père spirituel. — Ce que va faire D. Juste en Piémont. — Regret de ne pouvoir envoyer quelques lettres, et messages paternels.

Annecy, 4 août 1620.

Ma tres bonne et tres chere Mere,

Je fay beaucoup de choses, et en laisse beaucoup pour suivre vostre intention. Il y a huit ou 9 jours que j'ay eu un peu des incommodités que l'esté a accoustumé de m'apporter ; nostre M. Grandis (1) dit que ce n'est rien, et non seulement je le croy fermement, mais je le sens evidemment. Or il est force pourtant qu'en suite j'escrive le moins que je puis ; a ce moys prochain, cette reserve me sera ostee.

Je n'escriray donq qu'a vous, et encor bien peu, a la charge neantmoins que vous n'en tireres pas consequence que je veuille vous retrancher vos longueurs es lettres, car elles me sont tres agreables, pourveu qu'elles ne vous nuisent pas. Et de plus, si j'eusse sceu plus tost le depart du sire Pierre (2), j'eusse escrit a cette fille bienaymee que vous aves aupres de vous, fille du jour et de l'oratoire de la Visitation, qui fut si efficacement visitee au jour qu'on celebroit la feste des visites celestes (3). Mon Dieu, que j'ayme son cœur et celuy de ma tres chere fille sa

(1) Jean Grandis, médecin d'Annecy. (Voir tome XV, note (1), p. 20.)

(2) Pierre Richard (voir tome XVI, note (2), p. 330).

(3) Ce fut le jour de la Visitation que Mlle Lhuillier reçut de l'Evêque de Genève une réponse décisive au sujet de sa vocation. (Voir ci-dessus, Lettre MDCLV.) Vaincue par la grâce, elle entra le jour même au monastère.

seur ! Il faut bien qu'elles cultivent l'un'et l'autre *le don de Dieu* *. J'ay envoyé a Rome affin d'obtenir l'entree de cette seur [1], qui sçait bien ce que je luy suis, et que je sçai la sainte et parfaite union qu'ell'a avec cette chere fille, qui merite bien qu'elle la puisse quelque fois voir de plus pres.

* Joan., IV, 10.

O ma Mere, je vous escriray, et a toutes nos Filles, si tost que nostre bon P. D. Juste sera parti, qui est le plus admirable amateur et admirateur de la Visitation, de nous et de tout ce qui est de nous, quil est possible d'imaginer. Il veut partir dans 4 ou cinq jours, tant pour faire venir la signora D. Genevra, que pour assister a mon frere en son sacre, que pour un autre tout bon dessein que Dieu luy a donné [2].

Helas ! je n'escriray point a ma tres chere fille Mme de Port Royal, ni a Mlle Le Maistre ; mays je prieray Dieu quil les console de l'abondance de son saint amour.

Je vis avec impatience jusques a ce que j'aye fait un petit mot de congratulation a nostre chere fille sur son mariage, que Dieu veuille a jamais benir [3]. *Amen.*

Ma Mere, je salue toutes nos Seurs d'icy, vielles et nouvelles [4], et toutes celles de dela, et Mme de Gouffiez, ma fille, quoy qu'elle sache dire ni repliquer, et Mme de Villesavin, avec son Anne et son Angelique [5], et en somme, toutes. J'escriray et respondray a nostre bon M. de Saint Jaques [6].

4 aoust 1620.

Nous avons receu vostre fille de Dijon, delaquelle j'ay

(1) Mme de Villeneuve.

(2) D. Juste Guérin était allé à Thonon le 30 juillet, il revint peu après à Annecy et repartit pour l'Italie le 17 août. (*Acta Collegii Annesiii.*) Il ne put ni faire venir en Savoie Donna Ginevra Scaglia (voir ci-dessus, p. 268), ni assister pour lors au sacre de Jean-François, retardé jusqu'au 17 janvier 1621.

(3) Le mariage de Françoise de Rabutin-Chantal et d'Antoine de Toulongeon avait été célébré à Paris le 12 juin 1620.

(4) Les professes d'Annecy, fondatrices du Monastère de Paris, et celles qui venaient de quitter la Savoie pour Orléans. Ces dernières étaient encore auprès de la Mère de Chantal.

(5) Voir ci-dessus, notes (3) et (4), p. 179.

(6) Charles de la Saussaye, curé de Saint-Jacques de la Boucherie. (Voir ci-dessus, note (1), p. 129.)

bonne opinion ; elle porte un je ne sçai quoy de ma tres chere Mere en son visage (1).

Dieu, par sa bonté, soit a jamais glorifié en nostre unique cœur. *Amen*. Vive Jesus ! O ma Mere, quand vous verres ma tres chere commere Mme la Presidente de Herce (2). . . . . .

A nostre tres chere Mere
Superieure de la Visitation d'Annessi.
A Paris.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Limoges.

(1) Native de Dijon, et fille d'Etienne Valeray et de Marguerite Vincent, cette prétendante prit l'habit religieux et le nom de Bernarde-Marguerite le 10 septembre 1620, à l'âge de vingt-cinq ans. Professe le 23 avril 1622, elle décéda le 17 juin 1631, après une pénible maladie de quatre années qui donna lieu d'admirer son énergie, le mépris qu'elle faisait d'elle-même et son amour pour la Règle. (*Livres du Noviciat* et *du Couvent,* du 1er Monastère d'Annecy.)

(2) Le Saint a laissé cette phrase inachevée.

MDCXCI

AU BARON PROSPER DE ROCHEFORT (1)

(INÉDITE)

Pauvre âme à « l'esprit renversé » et à la conscience dévoyée. — Promesse d'intervenir auprès de Mgr de Belley en faveur du destinataire.

Annecy, 5 août 1620.

Monsieur,

Je parlay encor il ny a que trois jours avec monsieur Rosetain de cette miserable creature de laquelle, et pour mon devoir et pour suivre vostre bon desir, j'avois affectionné la retraitte. Il me dit qu'ell'avoit tout a fait l'esprit renversé, et qu'elle disoit rage de luy et de moy, comme

(1) Il suffit de comparer cette lettre avec celle du 12 février 1620 (p. 134), pour se convaincre qu'elle a été adressée au même destinataire ; la mention de M. d'Escrivieux (voir note (2) de la page suivante) ne laisse d'ailleurs aucun doute.

si la voulant retirer icy je l'eusse volu trahir et perdre ; et qu'au demeurant, elle fait ses actions en sorte qu'on ne peut rien preuver. Dieu, par sa bonté, y veuille mettre sa sainte main, et guerir son esprit de ce desvoyement de conscience.

Je ne sçai pas encor quand Monsieur le R^ad^ de Belley voudra que je luy aille rendre mon devoir (1), et croy qu'il vous estime si entierement que mon entremise sera superflue. Mais puis qu'il vous plait, je l'y contribueray, grandement obligé a vostre bienveuillance de la veritable asseurance que vous prenes de mon affection, qui est toute invariable a vous honnorer fidelement, et a me faire vivre a jamais,

Monsieur,

Vostre tres humble et plus obeissant parent et serviteur,

Franç^s^, E. de Geneve.

V aoust 1620, Annessi.

Monsieur, je suis fort asseurement tres humble serviteur de monsieur d'Escrivieu, vostre cher et digne filz (2), et luy souhaite toute sorte de bonheur en sa sollicitation, avec l'incomparable contentement de vous voir (3) [heureux] longuement en cette vie.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. le baron de Rostaing, à Montbrison.

(1) Le voyage à Belley se fit le 23 septembre. (Voir ci-après, p. 310.)

(2) Seigneur de Château-Bochard, Escrivieux, et plus tard des Hayes, comme héritier de Charles de Menthon-Montrottier (voir tome XI, note (2), p. 44), Balthazard de Menthon-Rochefort épousa Isabeau de Morsieu. Longtemps sans enfants, cette noble dame s'en plaignit au Saint lors du voyage qu'il fit en Bugey dans l'automne de 1620. François de Sales lui promit de prier pour elle, et après la Messe célébrée à cette intention, il lui dit : « Ma fille, remerciez Dieu ; car il a exaucé vos prières, et devant qu'il soit une année » vous aurez un fils. (Charles-Auguste, *Histoire*, etc., liv. IX, p. 546.) La prédiction se réalisa ; l'enfant mourut jeune, mais il eut plusieurs sœurs dont deux furent Religieuses de la Visitation à Rumilly.

(3) Mot déchiré.

MDCXCII

A DOM JEAN DE LUCINGE, PRIEUR DE CONTAMINE (1)

Une rixe sur laquelle il faut informer.

Annecy, 5 août 1620.

Monsieur mon Cousin,

Comme M. Crosson vint l'autre jour a moy pour se plaindre de son Prieur (2), aujourdhuy son Prieur vient a moy pour se plaindre de luy, et m'a monstré son visage tout gasté des coups quil dit avoir receu dudit M. Crosson, me priant de vous prier de vouloir aller sur le lieu de l'exces pour informer : ce que je croy estre fort a propos. Et sil vous plait faire l'information en sorte que je m'en puisse servir, il y aura moyen de rendre justice, a l'un par vous, et a l'autre par moy.

Atant, vous saluant bien humblement, je demeure, Monsieur mon Cousin,

Vostre tres humble cousin et confrere,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

V aoust 1620.

A Monsieur
Monsieur de Lucinge,
Prieur de Contamine.

Revu sur l'Autographe conservé dans le trésor de l'église Saint-François de Sales, à Lyon.

(1) Dernier prieur claustral de Contamine (1618-1625), Jean était fils de Michel de Faucigny-Lucinge et de Charlotte de Foras. Déjà religieux, il fut ordonné prêtre le 31 mai 1608, ayant reçu le sous-diaconat des mains de François de Sales le 18 décembre 1604. (R. E.)

(2) La collation du prieuré de Thiez appartenait au prieur de Contamine ; c'est à un de ses Religieux, Amédée de Thoire, qu'il conféra ce bénéfice en 1612. Il est fort probable que ce prieur de Thiez soit l'adversaire de M. Crosson ; mais à quel titre celui-ci pouvait-il l'appeler « son Prieur, » nous ne le savons pas.

Martin Crosson, après avoir possédé deux chapellenies, à Evian et à Vacheresse, avait, en 1603, échangé la cure de Neuvecelle pour celle de Lugrin. Le 6 janvier 1608, il reçoit l'institution pour la chapelle de Saint-Bernard de l'église de Saint-Jean d'Aulps. (R. E.)

MDCXCIII

A LA MÈRE DE BRÉCHARD
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE MOULINS

[INÉDITE]

Un passage d'une lettre de Mlle du Tertre. — Réponse que lui fit François de Sales. — Sa décision après plus ample information. — La douceur des Règles de la Visitation Sainte-Marie. — « Oublier les orages et flotz, » et ne point se lasser de souffrir.

Annecy, 9 août 1620.

Ma tres chere Fille,

J'ay receu vostre grande lettre, a laquelle je ne me suis pas hasté de respondre par ce que des-ja j'avois respondu a tout ce qu'elle contient par la lettre que j'escrivis et a vous et a Mlle du Tertre *, que je mis dans un paquet que j'addressay a monsieur le Mareschal (1) par monsieur des Hayes qui, revenant de Constantinople, alloit en poste au Roy (2); et je m'asseure que vous l'aures receue.

* Epist. MDCLXXXII, MDCLXXXIV.

Voyci les propres paroles de la lettre que Mlle du Tartre *(sic)* m'avoit escritte : « Je ne fus pas asses satisfaite d'avoir consulté les Capucins; je desiray voir le bon P. Recteur (3), auquel je vous puis asseurer, Monsieur, que je dy tout l'engagement, et de la mesme sorte que je vous l'ay escrit. Il me dit que, dans l'interest de Dieu et le mien, je devois me tenir en cette ville, mais neantmoins ayder l'establissement de la Mayson de Nevers, et quil me feroit voir par ses livres que c'estoit avec des tres bonnes raysons quil me disoit que je pouvois transmuer mon dessein. » Sur cela, je luy escrivis, et a vous, qu'elle

(1) Le maréchal de Saint-Géran (voir ci-dessus, note (5), p. 217).

(2) La question du maintien des Cordeliers dans la possession des Lieux Saints s'agitait en ce moment entre la cour de France et le Sultan (cf. la lettre de Bentivoglio, 5 juin 1620, dans *La Nunziatura di Francia*, vol. IV, p. 364), et c'était certainement le sujet du voyage du jeune diplomate Louis des Hayes (voir tome XVI, note (5), p. 340) auprès de Louis XIII qui venait alors d'entrer au Mans, poursuivant les partisans de la Reine mère.

(3) Le P. Jean Fulsey, Recteur des Jésuites de Moulins. (Voir ci-dessus, note (1), p. 286.)

devroit suivre l'advis de ce Pere, qui ne peut estre que grave personnage, et donner une partie de ses moyens pour Nevers, gardant l'autre pour Moulins, en sorte qu'en faisant l'un elle n'abandonnast pas l'autre.

Mays on ne m'avoit pas dit tout, et je viens de l'apprendre tout maintenant. Le vœu n'est pas demeuré entre Dieu et Mlle du Tertre ; la promesse est passee jusques a Nevers et ell'y a esté acceptee, et en suite de l'acceptation, on a acchepté places, mayson et meubles jusques a dix mille francz, par commission donnee de la part de madamoyselle du Tertre (1). Certes, j'adjouste donq que, tout au fin moins, les dix mille francz employés par ordre de madamoyselle du Tertre, sur sa parole, en suite de son vœu, ne peuvent ni doivent estre retirés, sinon que, comm'il se peut faire, je sois grandement deceu en l'intelligence des docteurs. Mais je m'asseure que le P. Recteur se sera bien fait expliquer tout le fait et aura, par sa prudence, accommodé toutes choses selon le droit ; et je m'asseure que Mlle du Tertre aura eu de la consolation de voir que, par ses moyens, l'une des Maysons soit fondee et l'autre mieux establie en commodités ; et cela ne luy devra nullement oster le tiltre de fondatrice, au contraire, elle le meritera doublement.

Et quant aux exceptions qu'elle desireroit pour moins incommodement vivre dans le monastere : pourveu qu'elle se sousmette aux Regles et aux Constitutions essentielles (en quoy, comme en toutes autres choses, le Pere Recteur et les autres theologiens vous pourront bien conseiller) ; il ny a Regle au monde, ni Constitutions qui s'accommode *(sic)* tant aux infirmes que celles de cet Institut. Et quant a l'obeissance, qui est essentielle, ell'est tousjours bien douce, ce me semble, quand on est en des monasteres ou les Superieures sont bien conditionnees, principalement aux filles infirmes et qui pour quelque digne sujet sont exceptees.

Le Monastere de Nevers ira bien, apres que toutes ces bourrasques auront esté appaysees. Il n'est pas besoin de se mettre en souci si celles ci ou celles-la y entreront ;

(1) Voir à l'Appendice III.

Dieu, duquel la providence a fait ce buisson, sçait bien quelz oyseaux y doivent chanter ses louanges.

Si la fille dont vous m'escrives, du marchand qui a mené les affaires, a sa vocation aux Carmelites, qui oseroit avoir pensé de la desirer ailleurs? Elle sera bienheureuse d'estre en une si sainte assemblee. Que si ell'est pour Sainte Marie, ell' y treuvera bien aussi de quoy y servir sa divine Majesté (1).

Vous aves grandement bien accompaignee ma Seur Paule Hieronime de luy avoir donné ma Seur de Chatelu (2). Si celle qui luy succede aupres de vous ne fait pas tant de besoigne, il faut avoir patience; on ne peut pas avoir toutes choses a souhait. Seulement je vous prie de reprendre patience, oublier les orages et les flotz, et mesnager le reste de vostre navigation tranquillement. Vous n'eutes jamais tant de peine ni de mal de cœur que parmi ceste bourrasque; benisses Dieu, demeures humble et courageuse, et ne vous lasses point de souffrir beaucoup.

Si je puis, j'escriray un mot a Mme du Tertre; si je ne puis, salues-la cherement. Elle sçait bien que la prætention que j'ay en elle n'est autre chose que son eternelle beatitude, prætention que je la supplie de favoriser de tout son pouvoir. *Amen*. Vive Jesus!

Je suis sans fin, et sans varier ni peu ni prou, parfaitement vostre, ma tres chere Fille.

IX aoust 1620.

A ma tres chere Fille en [N. S^r],
Ma Seur Jean. Charl^e [de Brec]hard,
Supericure de Ste Marie de la Visitation.
A Moulins.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Nantes.

(1) Peut être s'agit-il de la fille de M. Vincent Bonsidet, si intimement mêlé à la fondation de Nevers. Elle prit l'habit religieux dans ce monastère le jour même de l'établissement; elle y était encore en 1625 (cf. *Lettres de St J. F^ois de Chantal*, vol. II, p. 431), car, en reconnaissance des services de son père, on la garda aussi longtemps qu'il fut possible, sans l'admettre toutefois à la Profession, n'ayant pas de vocation. Sa sœur paraît être sortie bien avant elle. Des petites-filles et arrière-petites-filles du bienfaiteur de la Communauté vinrent plus tard prendre la place de celles qui n'avaient pas persévéré.

(2) Sœur Marie-Hélène de Chastellux accompagna à Nevers la Mère Paule-Jéronyme de Monthoux; elle est destinataire le 2 novembre 1620.

MDCXCIV

A LA MÈRE DE CHANTAL, A PARIS

Nouvelles réponses à Moulins et à Nevers pour éclaircir les premières. — Le caractère de « race des biens des anciens chrestiens. » — Epreuves de la Mère de Bréchard. — Seule habitation stable de l'Evêque de Genève ; regard sur l'autre vie. — Quelques mots de la Communauté d'Annecy. — L'unique chose à traiter à Rome pour la Congrégation.

Annecy, 9 août 1620.

N'attendes nullement de moy une grande lettre, ma tres chere Mere, car j'ay tant escrit que je n'en puis plus, ayant esté contraint de faire de rechef des lettres pour Moulins et Nevers, plus longues beaucoup que l'ordinaire, pour m'esclarcir sur les responses que j'avois faites, car on ne m'avoit pas dit tout et je n'avois pas respondu tout (1).

C'est la verité que le vœu de Mlle du Tartre *(sic)* ayant esté fait en faveur de Nevers, et ayant esté non seulement accepté, mays en bonne partie executé jusques a l'employ de dix mille francz fait par ordre et procuration de Mlle du Tertre, il ny a nulle apparence qu'elle s'en puisse desdire, au moins quant a la part des-ja employee. Or, je croy que tout ira bien, et l'affaire d'Orleans aussi (2). Les biens qui se font sans contradiction ne semblent pas estre de la race des biens des anciens Chrestiens.

(1) C'est le 26 et le 27 juillet que le Saint avait fait ses premières réponses (voir ci-dessus, Lettres MDCLXXXII, MDCLXXXIV et MDCLXXXV) ; quant aux lettres écrites le 9 août à Moulins et à Nevers, elles n'ont pas été retrouvées, sauf celle à la Mère de Bréchard.

(2) Le passage de l'Evêque de Genève à Orléans en novembre 1618, le séjour qu'il y fit dans les premiers mois de 1619, préparèrent les voies à un établissement d'une Maison de la Visitation dans cette ville. La comtesse de Saint-Pol (voir ci-après, note (2), p. 335) et Mme de Roissieux (cf. note (3), p. 43) en furent les ardentes promotrices. La seconde avait même réuni quinze à seize jeunes filles qui, maîtresses de leurs biens, promettaient de les consacrer à la fondation ; mais les choses traînant en longueur, les courages se lassèrent, et trois des aspirantes restèrent seules fidèles. L'Evêque, les syndics, beaucoup des habitants, pour des raisons différentes, se montraient défavorables au projet. Les deux nobles dames, amies des Sœurs de Sainte-Marie, vinrent à bout de toutes les difficultés, et la petite troupe des fondatrices, après avoir stationné à Paris près de deux mois, en partit pour Orléans le 4 septembre. (D'après l'*Hist. de la Fondation.*)

La pauvre Seur Jeanne Charlotte a esté bien exercee, a ce qu'on m'escrit [1] ; et, ce qui est plus deplorable, c'est que l'on a remué ces vieux bruitz qui, comme tres injustes, avoyent esté ensevelis, ainsy que m'escrit ma chere fille de Goufiez, a laquelle je ne puis escrire, me contentant de la saluer de tout mon cœur pour cette fois. O que le monde est inique, a mon gré, et que sa prudence est haïssable, parce qu'ell'est serpentine et nullement associé *(sic)* a la simplicité colombine ! O il ny a nul danger que vous traitties toutes ces filles maternellement ; elles le reçoivent, je m'asseure, filialement.

Ne vous empresses nullement pour vostre retour ; ces fondations de dela sont de si grande importance quil ny faut pas espargner le tems. Et moy, voyant que je suis appellé a suivre M. le Prince Cardinal, soit quil aille a Rome, soit qu'il aille en France, comme l'on dit quil fera [2], je ne suis plus de ce païs, ains du monde, et fay estat de n'avoir nulle habitation que dans le sein de l'Eglise. Je commence a ne plus arrester ma pensee qu'a la reunion de l'autre vie, en laquelle, comme nous sommes inseparables d'esprit, nous le serons encor de veue. J'attens toutes les heures qu'on m'escrive quil faut partir pour aller en France.

Je donnay un exemplaire du Formulaire de la reception des filles a l'habit et aux vœux, tres bien escrit, a nos Seurs. Enfin, l'experience a fait voir que quand les filles demeurent a la treille un peu eslevees, on les void mieux et on les entend mieux par tout l'oratoire.

Ma Mere, je suis cruel a nos Seurs d'icy, car je ne les voy point ; mais le monde m'est cruel a moy, qui m'apporte tant de tricheries. Helas ! la pauvre Seur Marie Magdeleyne est une bonne Seur, mais je ne sçai quand on la pourra tirer de dessus elle mesme [3]. Mays la pauvre chetifve Seur Jeanne Françoise [4] s'en va petit a petit

(1) Voir à l'Appendice III.

(2) Voir ci-dessus, note (1), p. 240, et ci-après, p. 134.

(3) Sœur Marie-Madeleine de Mouxy (voir tome XV, note (1), p. 278).

(4) Sœur Jeanne-Françoise de Sales (voir plus haut, Lettres MDCXVII, p. 130, et MDCXVIII, p. 153).

tout a fait folle, si Dieu ny met sa puissante main. O pourveu que le dernier accident luy arrive en la grace de Dieu, il importera peu. Je suis marri en la partie superieure de cela, et m'estonne dequoy je n'en ay nul sentiment ailleurs.

Ma Mere, si j'allois a Rome, il ne faudroit nullement traitter des Constitutions, car ce seroit tous-jours a refaire ; on deputeroit quelqu'un pour les revoir, qui les renverseroit toutes, peut estre. Il ne faudroit que procurer la perpetuité du petit Office. Jamais il ny eut Religion delaquelle toutes les Constitutions ayent esté appreuvees a Rome par le Saint Siege, il suffit que les Regles le soyent. Tout ce que la prudence y peut faire, se fera a la reveüe ; apres cela, il faut demeurer en paix et laisser a la providence de Dieu de les establir, et elle le fera (1).

Je vous vay escrire un article pour ma fille Mlle de Frouville et Mme de Villeneuve (2), que vous pourres monstrer a celle ci, car c'est pour le service de la seur que j'ayme tout a fait (3).

. . . . . .

. . . . . niture sacree quil desire, et n'excepte rien
. . . . . la feu Infante et Madame (4) eut on fait faire
. . . . . ce de le pouvoir par l'entremise de celle ci.

9 aoust 1620.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Turin.

(1) Elle le fit en effet lorsque, quatre ans après la mort du Fondateur, le Pape Urbain VIII approuva les Constitutions de la Visitation par Bref du 27 juin 1626.

(2) Hélène Lhuillier et sa sœur Marie, dame de Villeneuve.

(3) Cette dernière phrase est écrite en marge de la seconde page de l'Autographe ; la troisième, qui sans doute contenait « l'article », aura été détachée et remise à Mme de Villeneuve ; il n'en reste que trois lignes coupées, en marge. Datta ne les a pas données.

(4) Une infante d'Espagne, Marguerite, sœur d'Anne d'Autriche, reine de France, née en 1610, mourut dans son enfance. Est-ce d'elle qu'il est ici question ? Elle tenait de près à « Madame, » Christine de France.

MDCXCV

A MADEMOISELLE LHUILLIER DE FROUVILLE

Saint résultat de la promptitude à faire la volonté de Dieu. — Le calme après une rude secousse. — Néant de ce que l'on quitte pour le Seigneur, valeur immense de ce que l'on trouve. — Trois parties de l'holocauste.

Annecy, 9 août 1620.

Ce m'est une douceur nompareille, ma tres chere Fille, de voir l'operation celeste que le Saint Esprit a faite en vostre cœur, en vostre si forte et genereuse resolution de vous retirer du monde. O que vous fistes sagement, suivant la sagesse surnaturelle, ma tres chere Fille ! car ainsy estoit il en l'Evangile de la feste qu'on celebroit (1), que Nostre Dame *s'en alla tout hastivement* droit *dans les montz* de *Juda* *. Cette promptitude de faire la volonté de Dieu est un grand moyen d'attirer de grandes et puissantes graces pour la suite et accomplissement de toute bonne œuvre ; et vous voyes, ma tres chere Fille, qu'apres la rude secousse que vostre cœur sentit quand, de vive force, il se desprit de ses sentimens, humeurs et inclinations pour suivre l'attrait superieur, en fin vous voyla toute consolee et accoysee dans le bienheureux buisson que vous aves choysi pour chanter a jamais la gloire du Sauveur et Createur de vostre ame.

* Luc., I, 39.

Or, releves, ma chere Fille, releves souvent vos pensees a cette eternelle consolation que vous aures au Ciel, d'avoir fait ce que vous aves fait. Ce n'est rien, certes (et je voy bien que vous le croyes ainsy), ce n'est tout a fait rien en comparayson de vostre devoir et de ces immortelles recompenses que Dieu vous a preparees ; car, que sont toutes ces choses que nous mesprisons et quittons pour Dieu ? En somme, ce ne sont que des chetifz petitz momens de libertés, mille fois plus sujettes que l'esclavage

(1) Hélène Lhuillier de Frouville était entrée au monastère de Sainte-Marie de Paris le jour même de la Visitation, 2 juillet 1620. (Voir ci-dessus, note (1), p. 213.)

mesme ; des inquietudes perpetuelles, et des pretentions vaines, inconstantes et incapables d'estre jamais assouvies, qui eussent agité nos espritz de mille sollicitudes et empressemens inutiles : et ce, pour des miserables jours, si incertains, et *courtz, et mauvais* *. Mais neanmoins il a pleu ainsy a Dieu, que qui quitte ces neans et vains amusemens des momens, gaigne en contreschange une gloire d'eternelle felicité *, en laquelle cette seule consideration d'avoir voulu aymer Dieu de tout nostre cœur et d'avoir gaigné un seul petit grade d'amour eternel de plus, nous abismera de contentement.

* Gen., XLVII, 9.

* Cf. II Cor., IV, 17.

En verité, ma tres chere Fille, je n'avois garde de vous dire : Foules aux pieds vos sentimens, vos desfiances, vos craintes, vos aversions, si je n'eusse eu la confiance en la bonté de l'Espoux celeste, qu'il vous donneroit la force et le courage de soustenir le parti de l'inspiration et de la rayson contre celuy de la nature et de l'aversion.

Mays, ma tres chere Fille, il faut que je vous die que vous voyla doucement toute morte au monde, et le monde tout mort en vous * : c'est une partie de l'holocauste. Il en reste encor deux : l'une est d'escorcher la victime, despouillant vostre cœur de soy mesme, coupant et tranchant toutes ces menues impressions que la nature et le monde vous donnent ; et l'autre, de brusler et reduire en cendres vostre amour propre *, et convertir tout en flammes d'amour celeste vostre chere ame. Or, ma Fille certes toute tres chere, cela ne se fait pas en un jour, et Celuy qui vous a fait la grace de faire le premier coup, fera luy mesme avec vous les autres deux ; et parce que sa main est toute paternelle, ou il le fera insensiblement, ou, s'il vous le fait sentir, il vous donnera la constance, ains la joye qu'il donna au Saint duquel nous faysons la feste, sur la grille (1). C'est pourquoy vous ne deves point apprehender : Qui vous a donné *la volonté,* il vous donnera *l'accomplissement* *. Soyes seulement *fidele en peu de choses,* et il vous establira *sur beaucoup de choses* *.

* Cf. Coloss., III, 3; Galat., ult., 14.

* Cf. Levit., I, 6-9.

* Philip., II, 13.

* Matt., XXV, 21, 23.

Vous me promettés, ma tres chere Fille, que si on vous

(1) Saint Laurent dont on célébrait les premières Vêpres.

le permet, vous m'escrires toutes les rencontres de vostre heureuse retraitte ; et je vous prometz qu'on vous le permettra, et que je recevray ce recit avec un extreme amour.

Dieu soit a jamais beni, loué et glorifié, ma tres chere Fille, et je suis en luy et pour luy, tres singulierement,

Vostre tres humble et tres affectionné serviteur,

Franç^s, E. de Geneve.

Ce 9 aoust 1620, Annessi.

Le bon oncle Chartreux (1) sera bien consolé quand il sçaura que vous estes [Religieuse].

A Madamoyselle de Frouville.
A Sainte Marie.
A Paris.

(1) Il a été impossible d'identifier le « bon oncle Chartreux ».

MDCXCVI

A MADAME DE VILLENEUVE

Une action héroïque, digne des premiers temps du christianisme. Servir Dieu en Dieu. — Consolation et force.

Annecy, 9 août 1620.

Je me res-jouys avec vous, ma tres chere Fille, de la retraitte de la chere seur (1), tant par ce qu'en verité ell'a esté faite genereusement, saintement et, pour le dire comme je l'entens, heroiquement et a la façon de ces anciennes ames du christianisme de l'aage plus saint, qu'aussi dautant que, comme m'a escrit la bonne Mere Superieure (2), vous aves autant de part en cette retraitte, et plus encor, que si vous vous fussies retiree vous mesme, en cas quil vous eut esté loysible. O c'est ainsy, ma Fille tres cherement bienaymee, quil faut servir Dieu, car c'est le servir en Dieu et par l'amour souverainement et incomparablement excellent.

(1) Hélène Lhuillier.
(2) La Mère de Chantal.

Je sçai le fort, vif et tendre amour de vostre cœur envers cette seur, et que cette petite separation luy aura costé des grans effortz, et c'est cela qui me donne mille playsirs en la partie superieure ; car en l'inferieure, croyes moy, ma Fille, j'ay treuvé mon sentiment engagé dans le vostre, (1) tant il est vray en un sens tres sincere, que « l'amour egale les amans *. » Vous aves donq si bonne part en ce sacrifice aggreable, que je m'en res-jouis tres affectionnement avec vous, et croy que la divine Bonté aura une douce souvenance de vostre holocauste et confirmera *vostre conseil,* et *vous* rendra, *selon* l'intention de *vostre cœur* *, une consolation qui vous fera tousjours croistre en cet amour, ou une force qui, sans consolation, vous fera tous-jours de plus en plus parfaitement servir ce celeste amour.

* Adagium Pythagoræ attributum.

* Ps. XIX, 4, 5.

Je ne sçai que vous dire, ma tres chere Fille, sinon que je suis indiciblement et incroyablement vostre.

Vive Jesus ! *Amen.*

IX aoust 1620.

A Madame
Madame de Villeneufve.

Revu sur l'Autographe appartenant aux Filles de la Croix de Tréguier.

(1) La fin de la phrase a été supprimée dans les éditions précédentes.

MDCXCVII

A M. FRANÇOIS LHUILLIER D'INTERVILLE (1)

Félicitations à un père qui a généreusement donné sa fille à Dieu.
Grâces qui naîtront de son sacrifice.

Annecy, 9 août 1620.

Monsieur,

Ayant sceu avec combien de resolution vous aves consenti a la soudaine et inopinee retraitte de madamoyselle

(1) François Lhuillier, fils de Jean, seigneur d'Interville, fut conseiller du Roi, secrétaire en son Conseil d'Etat et des Finances. Il avait épousé en

de Frouville, vostre fille bienaymee (1), je ne me puis retenir de m'en res-jouyr de tout mon cœur avec vous, comme d'une action en laquelle Dieu aura pris son bon playsir, et dont les Anges et les Saintz auront glorifié extraordinairement la divine Providence. Car je sçai bien, Monsieur, que cette fille vous estoit parfaitement pretieuse, et que vous n'auries peu la donner a la divine volonté que premierement vous ne vous fussies abandonné tout a fait vous mesme a son obeissance, qui est le plus excellent bonheur qu'on puisse souhaitter.

Or, j'augure de plus que, pour ce saint sacrifice spirituel que vous aves si franchement fait a Dieu, sa souveraine et [infinie] Bonté vous donnera les mesmes benedictions qu'elle donna en pareille occasion au grand Abraham *. Et ce sont les desirs que je fay sur vous et sur toute vostre mayson, qu'en vous benissant elle vous benisse, establissant vostre posterité en sa grace, contre toutes sortes de contradictions.

* Gen., XXII, 17.

Et vous saluant tres humblement, avec madamoyselle d'Interville, vostre compaigne (2), je demeure,

Monsieur,

Vostre tres humble serviteur,

Franç^s, E. de Geneve.

Le 9 aoust 1620.

premières noces (1589) Anne Brachet, dame de Frouville, dont il eut deux fils et quatre filles. Veuf le 9 février 1603, il se remaria avec Anne Le Prestre. (Voir note (2) ci-dessous.) M. d'Interville fut inhumé auprès de sa première femme, dans la chapelle de Saint-François, à Saint-Jacques de la Boucherie. (Bibl. Nat., *Dossiers bleus*, 400, et *Pièces originales*, 2376.)

(1) « Pour comble de... merveille, » dépose la Mère Lhuillier (*Procès, remiss. Parisiensis*, ad art. 51), « trouvant moyen de veoir mon pere avant que d'entrer, j'obtins sa benediction, quoy que contraire a ma retraicte, comme il a paru depuis, m'ayant tenue sept mois et demy, ou environ, sans me vouloir laisser prendre l'habit ; et n'eust esté cette benediction, que je croy que « le « B. Prelat m'obtint avec tout le reste, il m'eut peut estre fait sortir. »

(2) Fille de Claude Le Prestre et de Louise Bouderel, Anne était veuve de J. Gobelin lorsqu'elle épousa François Lhuillier. Dans un acte du 21 mars 1610 (Bibl. Nat., *Pièces originales*, 2376), Claude Gobelin et Jean Lhuillier sont dits seuls héritiers d'Anne Le Prestre, leur mère.

MDCXCVIII

AU PÈRE ANTOINE ANTONIOTTI, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS (1)

(INÉDITE)

Appréciation du Saint sur une traduction de l'*Introduction a la Vie devote.* — Critiques qu'il réfute ; corrections qu'il a faites. — Envoi du *Traitté de l'Amour de Dieu ;* multiples fautes d'impression de la sixième édition. — Trois ou quatre mille sermons en vingt-huit ans. — Pourquoi l'Evêque de Genève ne peut écrire comme ses amis l'en prient. — *Philothée* réimprimée plus de quarante fois.

Annecy, 16 août 1620.

Molto Reverendo Padre in Christo osservandissimo,

Rimando alla Ptà V. la traduttione sua, laquale havendo veduta dal principio sino al fine, parmi esser molto bella

---

Très Révérend et très honoré Père dans le Christ,

Je renvoie à Votre Paternité sa traduction, que j'ai revue depuis le commencement jusqu'à la fin. Elle me paraît très belle et bien

(1) Né à Lanzo (diocèse de Turin) en novembre 1568, Antoine Antoniotti entra le 18 octobre 1586 dans la Compagnie de Jésus, où il fit profession des quatre vœux le 30 novembre 1605. C'était un homme d'un jugement solide, d'une rare habileté, doué d'un talent particulier pour la direction des Congrégations de la Sainte Vierge. Occupé pendant quinze ans dans les collèges, le P. Antoniotti fut aussi ministre et confesseur dans les Maisons de Turin, de Crémone, et dans celle de Milan, où il mourut le 28 février 1624. (D'après des *Notes du regretté P. Van Meurs,* ancien archiviste général de la Compagnie de Jésus.)

L'Autographe n'a pas d'adresse ; la quatrième page porte de nombreuses notes pour la préface de la traduction italienne de l'*Introduction*, et, en haut, d'une écriture différente, se lisent ces mots : *Di mano del P. Antoniotti.* De cette même écriture, sur le premier feuillet, la note suivante : *Lettera di S. Francesco di Sales al P. Antonio Antoniotto della Compa di Giesù.* Le pieux Jésuite utilisa largement cette lettre dans sa préface ; rendant compte des raisons de son travail, il place en première ligne le mérite remarquable de l'auteur de l'*Introduction.* Il loue sa noblesse, sa bonté, sa doctrine, etc., et ajoute : « Il suffit de dire que depuis vingt-huit ans, il a fait plus de quatre mille sermons... » L'avant-dernier alinéa de la lettre du saint Evêque est ainsi presque entièrement cité. Lorsqu'il prévient les objections des lecteurs au sujet de certains chapitres, le P. Antoniotti reproduit les termes mêmes de François de Sales dans le second alinéa, y joignant les passages de la Préface du *Traitté de l'Amour de Dieu* qui y ont rapport.

et ben fatta ; et ringratio humilmente V. P. che si è degnata di mettervi la mano [1].

Una sola cosa mi dà da pensarvi : et è che alcuni signori Italiani dicono che li capi nelli quali io tratto de giochi, balli, corteggi et simili trastulli et passatempi *, et anco il capo *Della honestà del letto nuptiale* * et la comparatione ch'è nel trattato delle *Tentazioni,* della principessa sollecitata *, risguardano la leggierezza et libertà della natione francese, et che la severità et gravità naturale de gl'Italiani non ha bisogno che si tratti di cose tali. Et questo io lo lascio al giuditio di V. P^ta^, sapendo bene tuttavia che in più luoghi d'Italia et si balla, et si giocha, et si fan corteggi, massime nelli luoghi vicini a Todeschi et alla Francia, come è il nostro Piemonte. Et di più, in Spagna si è trodotto *(sic)* questo libretto senza eccettione [2], dove pur si fa molto conto del sossiego. Et in simili opere, bisogna che li savii habbino patienza mentre si tratta con altri men prudenti, perchè parlando

* Partie III, chap. XXXII-XXXIV, XVIII.
* Ibid., chap. XXXIX.
* Partie IV, chap. III, VI.

---

faite ; aussi je vous remercie très humblement d'avoir daigné l'entreprendre [1].

Une seule chose me donne à réfléchir : c'est que quelques personnages italiens disent que les chapitres où je traite des jeux, des bals, des amourettes et de semblables amusements et passe-temps, comme aussi celui *De l'honnêteté du lit nuptial* et la comparaison de la princesse sollicitée, qui se trouve dans le traité des *Tentations*, conviennent à la légèreté et liberté de la nation française ; mais que la retenue et la gravité naturelle des Italiens n'ont pas besoin qu'on parle de tels sujets. Je laisse ceci au jugement de Votre Paternité, sachant bien toutefois qu'en plusieurs endroits d'Italie et l'on danse, et l'on joue, et l'on courtise, surtout dans les lieux voisins de l'Allemagne et de la France, tels que notre Piémont. De plus, ce livret a été traduit sans aucun retranchement en Espagne [2], où cependant on fait grand cas de la gravité extérieure. Il faut, d'ailleurs, que les sages prennent patience lorsqu'en de semblables ouvrages

(1) Pour ce qui concerne cette traduction, voir encore ci-dessus, Lettre MCCLXIV, et note (6), p. 246.

(2) La traduction espagnole faite par Sébastien Fernandez de Eyzaguirre avait paru en 1618. (Voir tome III, p. XXIV, note.)

a secolari, corteggiani et altri, *sapientibus et insipientibus debitor sum* *.

* Rom., I, 14.

Ho corretto molti luoghi doüe il stampatore di Lyone (1) haveva errato, et alcuni pochi doüe le parole francesi non erano state ben intese, come : *austruches*, che non vuol dire tartaruche, ma struzzi ; *detraquer,* sconcertare ; *detraqué,* sconcertato ; *goderon,* lattuca ; et alcune altre simili, poche in numero et anco in importanza (2).

Mando a V. P. la carta qui alligata, dove vederà i luoghi di S. Gregorio Nazianzeno (3), et un pazzo *(sic)* del capo *Della honestà del letto nuptiale,* dove sarà forsi bene di non esprimer tanto alla scoperta la comparatione (4). Mi è parso bene di mandar adesso questa opera, perchè temo che Sua Altezza non voglia che io passi in Francia all'hora che io non vi pensarô.

Mando anco a V. P. il *Trattato* che io feci *dell'Amor*

---

on traite avec de moins prudents ; car, parlant aux gens du monde, à des courtisans et autres, *je me dois aux sages et aux insensés.*

J'ai corrigé beaucoup d'endroits où l'imprimeur de Lyon (1) avait fait des fautes, et quelques-uns où les mots français n'avaient pas été bien compris, comme : « austruches, » qui ne signifie par *tartaruche* (tortues), mais *struzzi ;* « detraquer, » *sconcertare* ; « detraqué, » *sconcertato* ; « goderon, » *lattuca* ; et quelques autres du même genre, peu nombreux et aussi de peu d'importance (2).

J'envoie à Votre Paternité la feuille ci-jointe, où elle verra les textes de saint Grégoire de Nazianze (3), et un passage du chapitre *De l'honnêteté du lit nuptial,* où peut-être sera-t-il bon de ne pas exprimer si ouvertement la comparaison (4). Il m'a semblé mieux d'expédier maintenant ce travail, car je crains que Son Altesse veuille me faire aller en France à l'heure où j'y penserai le moins.

Je vous adresse aussi mon *Traitté de l'Amour de Dieu,* qu'un

(1) Pierre Rigaud (voir tome XIV, note (1), p. 383).

(2) Cf. ci-après, pp. 324, 325. Le traducteur a tenu compte des observations de l'Auteur, et corrigé les fautes signalées.

(3) Vraisemblablement, c'étaient, avec leurs références, les textes cités dans les chapitres XVIII, XIX, XX, XXII et XXXVIII de la troisième Partie (voir tome III, pp. 199, 205, 208, 214, 269). Le P. Antoniotti voulait sans doute se reporter au latin pour traduire plus fidèlement en italien.

(4) La version italienne n'a qu'une très courte addition au chapitre indiqué. (Voir ibid., note (1), p. XXIII.)

d'Iddio, il quale si traduce da un gentilhuomo, assai felicemente, per quanto io intendo (1). Et mi rincresce che in questa ultima editione, che è la sesta (2), siano trascorsi tanti errori in un libro doüe sarebbe necessario che non se ne trovassero, poichè facilmente l'errore del stampatore può far senzi falsi in materie importanti ; et s'io havessi potuto trovar copie della prima editione (3), l'haverei senza dubbio mandata.

Vederà nella Præfatione V. P., che io scrivo molto poco : il che non aviene per mancamento di materia, perchè io havrei molte cose da scrivere dell'amor del prossimo (4), et delle cose che io [ho] prædicato in tre o quatro mille sermoni che io [ho] fatti de 28 anni in qua, che a molti pare che sarebbono cose utili al ben publico ; et l'anno passato, che io fui in Parigi col Serenissimo Principe Cardinale (5), molte persone di gran qualità ne fecero instanza. Ma è impossibile, sotto a questo peso pastorale,

---

gentilhomme traduit assez heureusement, à ce que j'entends dire (1). Il me fâche que dans cette dernière édition, qui est la sixième (2), tant d'erreurs se soient glissées en un livre où il n'en faudrait point ; car une faute d'impression peut facilement donner un sens faux en matières importantes. Si j'avais pu trouver un exemplaire de la première édition (3), assurément je vous l'aurais envoyé.

Votre Paternité verra dans la Préface que j'écris très peu. Ce n'est pas, certes, faute de sujet ; car j'aurais beaucoup à écrire de l'amour du prochain (4) et des choses que j'ai prêchées en trois ou quatre mille sermons faits depuis vingt-huit ans, qui, de l'avis de plusieurs, seraient utiles au bien public. L'année dernière, étant à Paris avec le Sérénissime Prince Cardinal (5), nombre de personnes de grande qualité m'en firent même de vives instances. Mais il est

(1) Depuis la publication du *Traitté de l'Amour de Dieu* de notre Édition, de nouvelles recherches ont été faites dans les grandes bibliothèques de Rome (Vaticane, Chigi, Barberiniana) pour découvrir une traduction italienne antérieure à celle de Daniele de' Nobili, imprimée à Venise, chez Bertani, en 1642. (Voir tome IV, p. xvii.) Elles sont demeurées infructueuses.

(2) Sans doute celle de 1600. (Voir ibid.)

(3) Parue en 1616 (voir tome XVII, pp. 108, 134).

(4) Cet ouvrage était déjà en projet en 1609. (Voir la lettre à l'Archevêque de Vienne, tome XIV, p. 146, et cf. ci-dessus, p. 144.)

(5) Maurice de Savoie.

il scrivere per far stampare; se sua divina Maestà lo vuole, mene darà la commodità, et se non vuole, neanche io devo volerlo.

Et quanto alla *Introduttione,* è vero che è stata utilissima in Francia, in Flandria, in Inghilterra (1), et è stata ristampata più di 40 volte, in diversi luoghi, nella lingua francese, et ha servito ancora a convertire gli hæretici, si come nota il P. Giacomo Galterio, della Compagnia, nel sesto *(sic)* secolo delle sue *Tavole chronographique* (2).

---

impossible sous cette charge pastorale, d'écrire pour faire imprimer. Si la divine Majesté le veut, elle m'en donnera le loisir ; et si elle ne le veut pas, je ne dois pas le vouloir non plus.

Quant à l'*Introduction*, il est vrai qu'elle a été très utile en France, en Flandre, en Angleterre (1); on l'a réimprimée en français plus de quarante fois, en divers lieux; elle a même servi à convertir les hérétiques, comme le remarque le P. Jacques Gaultier, de la Compagnie de Jésus, au sixième siècle de ses *Tables chronographiques* (2).

(1) La première traduction anglaise, due à un Bénédictin, D. John Yaworth, fut imprimée à Rouen, en 1613. L'année suivante elle en était déjà à sa troisième édition. (Voir tome III, pp. XXIV, note, et XXVIII.)

(2) Vrai fléau de l'hérésie dans le midi de la France, le P. Jacques Gaultier était né en 1563 à Annonay. A l'âge de vingt-trois ans, il entra dans la Compagnie de Jésus où il prononça les quatre vœux en 1601. La même année, dans une discussion de cinq semaines avec le ministre Chamier, il réduisit à un honteux silence son adversaire, déjà terrassé par les PP. Coton et Armand. Après avoir lutté longtemps contre l'erreur par la parole et par la plume, le P. Gaultier mourut Supérieur à Grenoble le 14 octobre 1636. (D'après le P. de Guilhermy, *Ménologe de la Cie de Jésus,* Assistance de France, Partie II, et Prat, *Recherches... sur la Cie de Jésus,* passim.)

C'est à la prière de Henri IV qu'il avait composé l'ouvrage dont parle ici François de Sales : *Table chronographique de l'estat du Christianisme, depuis la naissance de Jesus-Christ jusques a l'annee M.DCXII, reveüe et de beaucoup augmentee par l'Autheur.* Lyon, Jacques Roussin, MDCXIII.— La première édition avait paru en 1609, et ne renferme pas le passage auquel fait allusion le Saint; on le trouve dans la seconde, p. 603, non au *sixième* siècle, évidemment, mais au dix-septième : « Le 12 ou 13 de Febvrier, mourut, aagé de 87 ou 88 ans, Jehan Antoine de Simiene..., frere de feu Monsieur de Gordes... et de Monsieur de Venes. Lequel ayant dès son enfance esté imbu du Calvinisme, l'abjura se voyant proche de la mort, et par la sacree Confession, Communion et Extreme-Onction se disposa à bien mourir... Deux choses ont esté remarquees en luy : l'une, qu'il estoit fort affectionné à faire l'aumosne, mesmes aux Religieux... L'autre, qu'on trouva chez luy apres sa mort, l'Introduction à la devotion du Reverendissime François de Sales, Evesque de Geneve, glosee de sa main ; et sur la couverture ces mots : *Leu et releu. Dieu veuille que ce soit a la consolation de ma pauvre ame et edification de mon prochain.* »

Non sô mo se riuscirà così in Italia. Faccia il Signor Iddio che la fatigha di V. P. et l'humiltà colla quale Ella si è degnata di dare a questa operina il bel vestimento italiano del quale ella è ornata, sia utilissima alla salute di molte anime (1).

Et così resto,

Di V. P. molto R^da^,

Humilissimo fratello et servitore,

Franc^o^, Vescovo di Geneva.

16 di Agosto 1620.

Je ne sais si elle aura autant de succès en Italie. Plaise à Dieu notre Seigneur que la peine prise par Votre Paternité et l'humilité avec laquelle Elle a daigné donner à ce petit ouvrage le beau vêtement italien dont il est orné, devienne très profitable au salut de beaucoup d'âmes (1).

Je demeure, de Votre très Révérende Paternité,

Le très humble frère et serviteur,

François, Evêque de Genève.

16 août 1620.

(1) Ecrivant à Mme de Charmoisy, le 9 juin 1621, D. Juste Guérin témoigne comme le vœu du saint Prélat eut son accomplissement : « Notre-Seigneur, » dit-il, en parlant de l'Evêque de Genève, « va illuminant » par son moyen » tant d'âmes qui lisent avec très grand profit son livre de la *Philothée*, lequel, ayant été traduit du français en italien, il a été imprimé à Milan, et se va distribuant par toute l'Italie ; et quand je fus à Milan..., j'en apportai plusieurs copies à Turin et les ai distribuées toutes, et si j'en eusse apporté, je pense, des milliers, elles seraient été encore bien peu ; à tel que voilà comme cette sainte lumière va éclatant deçà et delà les monts. » (J. Vuy, *La Philothée de S^t^ Fr. de Sales*, II, p. 88.)

MINUTE DE LA LETTRE PRÉCÉDENTE

(FRAGMENT INÉDIT)

Molto Reverendo Padre in Christo osservandissimo,

Trovandomi adesso incerto se ritornarô in Francia, et temendo che quando meno ci pensarô sarò subito necessitato di partire, et dall'altra parte havendo questa commodità de Padri Barnabiti che vanno costì (1), rimando alla Ptà Vostra l'*Introduttione* fatta da lei italiana. Et l'ho veduta da capo a piedi, parendomi che stia molto bene ; et io [sono] ubligatissimo a V. Ptà che si sia degnata assumere questa gariga.

In certi luoghi, il stampatore di Lyone havea errato, et in consequenza haveva dato causa d'errore nella traduttione ; et io vi ho messo la correttione. In altri, l'energia delle parole francese non era stata ben capita, et questi erano pochissimi, anzi non me recordo che fossero più de tré o quatro. *Detraquement,* che vien dal verbo *detra-*

Très Révérend et très honoré Père dans le Christ,

Dans l'incertitude où je suis au sujet d'un nouveau voyage en France, et craignant un départ précipité au moment où j'y penserai le moins, ayant d'autre part cette bonne occasion des Pères Barnabites qui s'en vont là-bas (1), je renvoie à Votre Paternité l'*Introduction* traduite par Elle en italien. Je l'ai revue d'un bout à l'autre, elle me semble fort bien ; aussi suis-je très obligé à Votre Paternité de ce qu'Elle a daigné se charger de ce travail.

En certains endroits, l'imprimeur de Lyon s'est trompé, et, par conséquent, a occasionné des erreurs dans la traduction ; je les ai corrigées. En d'autres, la force des mots français n'avait pas été bien saisie, et ceux-ci sont en fort petit nombre ; je ne me rappelle même pas qu'il y en ait plus de trois ou quatre. *Détraquement,* qui

(1) D. Juste Guérin, qui retournait au collège de Turin dont il était Prévôt, et les PP. Maurice Marin et Anselme Chardon qui se rendaient à Milan. Ils partirent d'Annecy le 17 août. *(Acta Collegii Annessii.)*

quer, sconcertare; *detraqué,* sconcertato; ma *detraquement,* non sò se si possa dire sconcertamento; et anco *detraquer* vuol dire sviare. *Goderon* è la lattuca che si porta al collo; et alcuni simili, come *les defenses du sanglier,* che sono i denti che escono fuor di bocca, che in francese non si chiamano denti, ma solomente *(sic) defenses;* come *venayson,* che è il grasso et il star bene de cervi.

Dirò liberamente a V. P. che da signori Italiani ho havuto avisi molto differenti circa questo libretto, perché alcuni dicono che i capi nelli quali io tratto delli giochi, delli balli et simili passatempi, et nelli quali si parla delli corteggi et della honestà dello letto matrimoniale, et anco la comparatione che si fa nelli capitoli della tentatione, di quella principessa sollecitata, non sonno a proposito in Italia, doüe la severità et prudenza naturale della natione non permette que *(sic)* queste tali cose si facciano; et che dall'altra parte bisogna parlar molto accortamente delle cose appartenenti alla honestà, acciò non si ecciti l'imaginatione delle *(sic)* vitii contrarii. Altri dicono che se bene in alcune provintie d'Italia quella

---

vient du verbe *détraquer, sconcertare; détraqué, sconcertato;* mais je ne sais si *détraquement* peut se traduire par *sconcertamento;* et *détraquer* signifie aussi *sviare. Goderon* est la fraise qu'on porte autour du cou; et tels autres mots, comme *les défenses du sanglier,* qui sont les dents qui sortent de sa gueule, lesquelles en français ne s'appellent pas *dents,* mais seulement *défenses;* et encore *venaison,* qui est la graisse et l'embonpoint des cerfs.

Je dirai simplement à Votre Paternité que j'ai reçu, au sujet de ce livret, des avis très différents par des personnages italiens. Les uns disent que les chapitres où je traite des jeux, des bals et de semblables passe-temps, et ceux où il est parlé des amourettes et de l'honnêteté du lit nuptial, comme aussi la comparaison de la princesse sollicitée que je fais dans les chapitres sur la tentation ne sont pas à propos pour l'Italie; car la retenue et la prudence naturelle de cette nation ne permettent pas qu'on fasse de telles choses. D'autre part, il faut, dit-on, parler très prudemment de ce qui touche la pudeur, afin de ne pas éveiller l'impression des vices contraires. D'aucuns avouent cependant que, quoique cette retenue

severità regna, nientedimeno in altre provincie et si balla, et si attende a quelle legierezze, (1)..... nelli confini de Todeschi et Francesi. . . . . paese de Venetiani, Piemonte et costa di Nizza. (2). . . . .

Revu sur l'Autographe conservé à Rome, au Vatican, dans la chapelle des Reliques du Pape.

---

règne en plusieurs provinces d'Italie, ailleurs néanmoins on danse et on se livre à ces légèretés, (1)..... aux frontières de l'Allemagne et de la France. . . . . pays des Vénitiens, en Piémont et sur la côte de Nice. (2) . . . . . .

(1) Les déchirures du papier ont fait disparaître un mot ici et la moitié de la ligne suivante.

(2) Cette minute est restée inachevée.

MDCXCIX

A MONSEIGNEUR JEAN-FRANÇOIS DE SALES, SON FRÈRE ÉVÊQUE NOMMÉ DE CHALCÉDOINE

(INÉDITE)

La paix en France, et les projets du Prince Cardinal. — Déplaisirs de ce monde. — Nécessité croissante de réformer certains Monastères. — Les intrigues du sacristain Perret. — Cuisinier et tailleur à « façonner au service et a la modestie. » — Salutations respectueuses. — « Un article de foy morale. » — Remerciements à faire à plusieurs Cardinaux.

Annecy, 22 août 1620.

Mon tres cher Frere,

Plus je vay avant, moins j'escris, car il me semble qu'il y a moins a dire.

Les nouvelles asseurees de la pacification en France (1) m'ostent tout a fait du doute auquel j'estois du voyage

(1) La paix qui avait suivi l'entrevue de Coucières (voir ci-dessus, note (1), p. 14) ne fut pas de longue durée. Sous l'influence de ses partisans, la Reine mère forma une nouvelle coalition contre le premier ministre, et la cour se vit obligée de la réduire par les armes ; les troupes de Marie de Médicis furent défaites au Pont-de-Cé, et trois jours après, le 10 août 1620, le traité d'Angers terminait la campagne.

de Monseigneur nostre Prince Cardinal, ains me mettent en quelque opinion que si elles arrivent a Son Altesse avant son depart pour l'abbouchement qu'elle devoit faire avec M. de Lesdiguiere, elle en desfera le dessein ; et si elle vient, ce sera pour si peu, que je ne croy pas que sans importunité je luy puisse faire la reverence (1).

Si monsieur le Marquis de Saint Damien (2) vient, je m'essayeray de luy tesmoigner combien je me sens obligé a sa bienveuillance. La pauvre Mme de la Croix sera grandement a plaindre sur la nouvelle de la rupture de son mariage, car a mesure qu'ell'a eu de la peine d'aymer son prætendu serviteur, elle aura de la peine a le des-aymer (3). Ce monde est tout plein de desplaysirs.

Ce fut pour Aberes que Monseigneur le Prince prouveut (4). Si je sçavois qu'on ne mit pas la main a la reforme generale des Monasteres, selon le projet de Monseigneur le Serenissime Prince, je supplierois Monseigneur le Cardinal de la procurer pour son abbaie d'Aux, ou neantmoins je ne croy pas qu'on la puisse faire de duree sans mutation d'Ordre ou de Congregation (5).

(1) Déjà en juillet, la princesse de Piémont avait envoyé en mission confidentielle à la cour de France, son confesseur le P. Monod. Il s'agissait de lever les soupçons de complicité avec Marie de Médicis, qui planaient, peut-être justement, sur les princes de Savoie, et de préparer les voies à Victor-Amédée ou au cardinal Maurice, désireux de jouer un rôle dans la réconciliation de la Reine mère et de son fils. L' « abbouchement » avec Lesdiguières devait avoir le même double but ; on sait que le gouverneur du Dauphiné était en même temps tout dévoué à Charles-Emmanuel et très fidèle à Louis XIII. (Voir De Stefani, *La Nunziatura di Francia*, vol. IV, pp. 331, 352, et cf. Dufayard, *Le connétable de Lesdiguières*, Paris, 1892, chap. XVIII.)

(2) Henri de Maillard-Tournon, marquis de Saint-Damien (voir tome XVII, note (2), p. 394).

(3) Voir plus haut, Lettres MDLXXIV, p. 65, et MDLXXX, p. 82, le projet de mariage entre Mme de la Croix et M. de Cormand.

(4) Le *patron* de la paroisse d'Habères était l'Abbé d'Aulps, alors Maurice de Savoie ; mais qu'eut-il à pourvoir en 1620, puisque le curé, Jean Michallet, institué le 20 mars 1613, ne mourut qu'au mois d'août 1640 ? Nous ne pouvons répondre à cette question.

(5) Philibert Milliet de Challes ayant été nommé au siège de Turin, son abbaye d'Aulps (voir tome XI, note (1), p. 266) fut, par Bulle pontificale du 5 février 1618, donnée en commende perpétuelle au cardinal Maurice qui en prit possession le 13 avril 1619. Si le nouvel Abbé essaya d'y mettre la réforme, il n'y réussit pas ; car ce fut seulement au commencement du XVIIIe siècle que l'ordre et la ferveur reparurent dans le vieux monastère.

J'escriray a Monseigneur le Prince soudain que je sçauray quil sera de retour, affin quil luy playse faire reuscir ce bon œuvre general, car tous les jours il y a plus de necessité.

M. le sacristain Perret est allé a Cluny, ou il remüe tant quil peut pour son dessein, et de la il veut passer a Rome pour remonstrer a Sa Sainteté ce quil pense propre pour rompre celuy de Monseigneur le Prince (1).

Je n'ay garde de m'engager a Lyon pour la seconde fois, que je ne sache asseurement de pouvoir tenir parole (2); la providence de Dieu fera son coup selon sa gloire.

Mme l'Ancienne de Sainte Catherine vous escrit, et m'a prié de la vous recommander aupres de monsieur son neveu (3).

Voyla deux laquais, dont l'un est aucunement cuysinier, et l'autre est bon tailleur. Il les faudra façonner au service, et peut estre a la modestie, bien quilz soyent bons enfans. Quand vous marqueres le tems, M. Rolant ira vous servir.

Vives heureux et joyeux en la grace de Nostre Seigneur, mon tres cher Frere, et notamment puisque vous aves maintenant le P. D. Juste qui vous ayme tant. Je l'ay prié de faire faire un pourtrait du Saint Suayre (4); mais puisque monsieur Rollant va la, il aura le soin de payer l'ouvrage.

Je salue tres humblement monsieur le Chevalier de Lescheraine (5), et suis son tres humble serviteur. Je fay revenir mon neveu de Lyon, pour luy faire faire son cours

(1) Voir plus haut, Lettres MDCLVIII, p. 225, et MDCLIX, p. 230. Le sacristain Perret, en dépit des ordonnances qui attribuaient à la Sainte-Maison de Thonon les prébendes vacantes de Contamine, voulait assurer la sienne à son neveu.

(2) Voir ci-dessus, pp. 199, 233.

(3) Henri de Maillard-Tournon. L'ancienne Abbesse de Sainte-Catherine, Jéronyme de Maillard (voir tome XIV, note (1), p. 79), était la propre sœur de Prosper-Marc, comte de Tournon, père du marquis de Saint-Damien.

(4) Grande était la dévotion du saint Evêque à cette relique insigne. (Voir tome XVI, note (2), p. 177.)

(5) Sans doute Georges de Lescheraine, chevalier de justice des saints Maurice et Lazare. (Voir tome XV, note (2), p. 81.)

de filosophie icy et le stiler aux offices du chœur, puisque il l'a desiré (1).

Je salue tres humblement madame de Saint George, que j'honnore plus qu'il ne se peut dire, et la signora Donna Genevra, ma chere fille, et Mme de Berné (2), et toutes ces dames qui me font la faveur de me vouloir du bien, et madame de Sarsenas a part, comme l'honnorant singulierement (3). De nostre Pere D. Juste je n'en dis rien, car il sçait bien que c'est un article de foy morale que je suis tres entierement tout sien.

Le bon M. du Crest de l'Estoile est mort, et a laissé, comme on me dit, messieurs de Chevron ses heritiers en ce quil peut (4).

Je pensois escrire peu, et en voyla beaucoup. Je remercieray monsieur l'Ambassadeur (5) soudain que vous aures les Bulles, et le Cardinal Aldobrandin, qui m'a escrit une lettre bien honnorable (6), et le Cardinal Melin (7) et le

(1) Trois fils de Gallois de Sales embrassèrent l'état ecclésiastique : Etienne, plus tard D. Joseph, Barnabite (voir ci-dessus, note (6), p. 244), Amé et Sébastien ; il est bien difficile de décider lequel de ces jeunes gens était à Lyon.

(2) Marguerite de Savoie, fille légitimée de D. Amé de Savoie, marquis de Saint-Rambert. Elle épousa Jérôme, comte de Rossillon, marquis de Bernex en Piémont, seigneur de Saint-Genis au pays de Gex, etc. (Guichenon, *Hist. généal. de la Maison de Savoie*, 1778, tome II, p. 275.)

(3) Anne-Violante Parpaglia, dame de Cercenasco (voir ci-dessus, note (2), p. 235).

(4) Gaspard de Montmayeur, fils de Nicolas, seigneur du Crest et de l'Etoile, et de Claudine-Françoise de Chevron-Villette, n'ayant pas d'enfants de sa femme Benoîte Vorsier, légua ses biens à ses neveux de Chevron. Des fils d'Hector, Bernard était mort, laissant veuve Charlotte-Emmanuelle de Chabod qui hérita au nom de ses enfants ; vivaient encore Benoît-Théophile, le novice de Talloires, et Prosper, chevalier grand croix des saints Maurice et Lazare, premier maître d'hôtel du Cardinal de Savoie, gouverneur de Carmagnole, qui épousa Victoire Borella, et mourut à Turin le 4 avril 1632.

(5) Philibert-Alexandre Scaglia, ambassadeur à Rome. (Voir tome XVII, note (2), p. 197, et, à l'Appendice II de ce volume quelques unes de ses lettres au sujet de la coadjutorerie de Jean-François ; cf. encore ci-dessus, note (1), p. 233.)

(6) Pierre Aldobrandini était protecteur de Savoie. (Voir tome XII, note (1), p. 81, et à l'Appendice II de ce volume, sa lettre au prince de Piémont.)

(7) Jean Garzia Millini (cf. tome XIV, p. 416) naquit à Florence en 1572, de Marius Millini et d'Hortense Jacobacci, noble romaine. Successivement avocat consistorial et auditeur de Rote, il accompagna Clément VIII à Ferrare, et les cardinaux Cajétan et Aldobrandini dans leurs missions, fut nonce en Espagne et revêtit la pourpre en 1605. Chargé en même temps du diocèse

Cardinal Sauli (1) qui m'escrit combien d'obligation nous avons en cett'occasion a Monseigneur nostre Prince Cardinal.

Or sus, Dieu soit a jamais nostre unique support, et je suis en luy tout vostre.

F., E. de G.

XXII aoust 1620.

Vous estes le premier auquel j'escris en cette mienne 54e annee que je commence aujourdhuy.

A Monseigneur
[Monseigneur] le Rme Evesque de Calcedoine,
premier Aumosnier de Madame.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Annecy.

d'Imola, il résigna cet évêché en 1611, et reçut plus tard celui de Tusculum. C'était un homme qui joignait à la piété une grande intelligence, une vaste érudition et une remarquable habileté dans les affaires ; aussi Paul V lui confia, outre une légation en Allemagne, plusieurs négociations importantes, et le nomma son vicaire à Rome ; ses deux successeurs, Grégoire XV et Urbain VIII, le confirmèrent dans cette charge. Le cardinal Millini mourut le 1er octobre 1629. (D'après Ciaconius, *Hist. Pontif. et Card.*, Romæ, 1677, tom. IV.)

(1) Le fils d'Octavien Sauli, Antoine-Marie, était originaire de Gênes. Sa mère appartenait à la noble famille Giustiniani. Après avoir rempli différentes nonciatures, il fut fait archevêque de sa ville natale en 1585, et deux ans après, le 18 décembre, créé cardinal. Il occupa successivement plusieurs sièges épiscopaux, et devint en 1620, évêque d'Ostie et doyen du Sacré-Collège. Son jugement sûr, sa rare prudence, son expérience consommée le firent beaucoup estimer de ses collègues et le rendirent particulièrement cher aux huit Papes élus de son temps ; il était plus qu'octogénaire quand il mourut, le 24 août 1623. (Voir ibid.)

MDCC

A LA SŒUR DE MORVILLE
NOVICE DE LA VISITATION DE MOULINS

Inspirations partielles du Saint-Esprit. — Le père de l'Evangile et ses deux fils. — Dieu ne veut être aimé que totalement. — Qu'attend-il pour verser dans les cœurs le « don sacré de l'orayson ? » — Baume divin et parfums de ce monde. — A qui appartient une aumône déjà livrée. — Il doit être indifférent à Mme du Tertre de donner ici ou là, puisqu'elle donne au Seigneur.

Annecy, fin août-septembre 1620 (1).

O combien de benedictions Dieu espandra-il sur vostre cœur, et que de consolations sur le mien, si vous alles croissant en la prattique parfaite du divin amour, ma tres chere Fille! Le Saint Esprit tient quelquefois la methode d'inspirer par parties ce qu'il veut faire du tout, et ces vocations ont accoustumé d'estre grandement solides. Ce bon homme de l'Evangile*, ayant deux garçons, dit a l'un d'iceux : *Va, mon enfant, en ma vigne, pour y travailler ; et il* dit : *Je n'en feray rien. Puis*, faysant reflexion et revenant a soy, *il y alla* et travailla tres bien. Puis, le pere *dit a l'autre :* Mon enfant, va travailler en ma vigne ; *et il respondit : Je m'y en vay*, et neanmoins il n'en fit rien. Or, dit Nostre Seigneur, *lequel des deux a fait la volonté du pere ?* Sans doute *le premier*, ma tres chere Fille.

* Matt., XXI, 28-31

Vous aves le courage trop bon pour ne faire pas parfaitement ce qu'il faut faire pour l'amour de Celuy qui ne veut estre aymé que totalement. Marchés donq bien ainsy, ma tres chere Fille, l'esprit relevé en Dieu et qui ne regarde que le visage et les yeux de l'Espoux celeste

(1) On ne peut douter que la destinataire ne soit Mme du Tertre qui, à sa vêture (après le 15 août 1620), avait repris son nom de Morville. C'est sous ce nom que nous la désignerons désormais.

La date attribuée à ce texte convient parfaitement aux deux dernières alinéas. Elle peut, à la rigueur, convenir également aux premiers, s'ils ont été écrits peu après la prise d'habit de la Sœur Marie-Aimée, mais nous n'osons affirmer qu'ils n'aient pas suivi de près sa retraite du monde. Dans ce cas, ils devraient se placer dans les premiers mois de 1620.

pour faire toutes choses a son gré ; et ne doutes point qu'il ne respande sur vous sa tressainte grace pour vous donner des forces esgales au courage qu'il vous a inspiré. Le don sacré de l'orayson est tout prest en la main droitte du Sauveur, soudain que vous seres vuide de vous mesme, c'est a dire de cet amour de vostre cors et de vostre volonté propre ; c'est a dire, quand vous seres bien humble, il le versera dedans vostre cœur.

Ayes patience d'aller le petit pas, jusques a ce que vous ayes des jambes a courir, ou plustost des aisles a voler. Soyes volontier pour encor une petite nymphe, bien tost vous deviendres une brave avette.

Humilies vous amoureusement devant Dieu et les hommes, car Dieu parle aux aureilles abbaissees. *Escoute,* dit il a son Espouse, *et considere, et abbaisse ton aureille; et oublie ton peuple et la mayson de ton pere**. Ainsy le Filz bienaymé *se prosterne sur sa face* quand il parle a son Pere eternel et qu'il attend la response de son oracle*. Dieu remplira vostre vaysseau de son baume quand il le verra vuide* des parfums de ce monde, et quand vous seres humble, il vous exaltera*. Mais, ma tres chere Fille, ne dites pas comme le jeune filz de cet homme : J'iray travailler, qu'avec un ferme desir d'y aller.

* Ps. XLIV, 11.

* Matt., XXVI, 39.

*Cf. IV Reg., IV, 3-5.

* Luc., I, 52.

Or sus, c'est la verité que j'ay escrit une seule fois a N. (1) qu'une aumōsne voüee et non delivree pouvoit estre en quelque sorte transferee d'un lieu auquel elle estoit destinee en un autre d'egale pieté; mais qu'estant voüee, delivree et executee on ne pouvoit plus s'en desdire, puisqu'une aumosne delivree n'est plus a celuy qui l'a faite, mais, de plein droit et tres certainement, appartient a celuy qui l'a receuë, et sur tout quand il l'a receuë sans condition, ou avec une condition qu'il est prest de son costé d'executer. Mais que je me sois plaint de vous, certes, je ne l'ay jamais fait, ni n'ay nullement inculqué mon advis, qui est l'advis de tous les theologiens.

Voyla cependant qui va le mieux du monde, que vous

(1) Peut-être à la Mère de Bréchard.

le veuillies suivre, nonobstant ce que le monde voudroit dire. Aussi vous est il egal de donner ou icy ou la, puisque le Dieu du Monastere de [Nevers] est le Dieu du Monastere de [Moulins], et que toutes les deux Maysons sont egalement a la tressainte Vierge, et a vous, ma tres chere Fille, que je conjure de perseverer a m'aymer constamment en Nostre Seigneur, comme tres invariablement je suis a jamais et sans reserve vostre ; et ne cesse point de supplier la tressainte Vierge, la plus aymee Dame du Ciel et de la terre, qu'elle vous ayme et vous rende toute bien-aymee de son Filz, par les continuelles inspirations qu'elle impetrera de sa Majesté divine.

Vostre plus humble pere et serviteur,

Franç^s, E. de Geneve.

1620.

MDCCI

A LA MÈRE FAVRE
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE MONTFERRAND

(FRAGMENT)

Double joie du saint Fondateur de la Visitation.

Annecy, [août-septembre] 1620 (1).

. . . . . .

Vous verres, ma chere grande Fille, que Dieu vous fera recueillir de bons et beaux fruitz de vostre travail. Ah ! que de joye a mon ame de sçavoir ma Mere (2) a Paris et nostre unique chere fille en Auvergne, toutes deux cooperant avec le Saint Esprit a un service si digne et si saint !

. . . . . .

Revu sur le texte inséré dans la *Vie manuscrite de la Mère Favre*, par la Mère de Changy, conservée à la Visitation d'Annecy.

(1) Ces lignes doivent être du peu postérieures à la lettre du 9 ou 10 juillet (voir ci-dessus, p. 280), car elles supposent l'arrivée de la Mère Favre en Auvergne encore assez récente.

(2) La Mère de Chantal.

MDCCII

A LA MÈRE DE CHANTAL, A PARIS

(INÉDITE)

Lettre pour les Barnabites à Mgr de Bourges. — Douce espérance de revoir la Sainte à Paris. — Le Monastère d'Orléans. — Réponses que François de Sales pense faire de vive voix. — Les désirs de « plusieurs gens de bien » au sujet de Mgr Camus. — Ce qui contrebalance les réels défauts de Mme de Port-Royal. — Combien il lui serait avantageux de se retirer un peu à la Visitation ; difficultés à ce projet. — Des « honneurs » à faire.

Annecy, 22 septembre 1620.

Hier bien tard je receu vos lettres, ma tres chere Mere, de la veille de Nostre Dame, et ce matin je vous escris hastivement par le sire Pierre qui va partir (1); et c'est le 22 de septembre, jour de saint Maurice.

Or, tandis que je m'en resouviens, il faut que je vous die que nos Peres Barnabites m'ont fait escrire la lettre ci jointe a Monseigneur l'Archevesque de Bourges (2), de laquelle il leur importe grandement que j'aye response. Vous la verres, ma tres chere Mere, et si vous sçaves quelque chose sur ce sujet avant que Monseigneur de Bourges m'escrive, vous ne laisseres pas de me l'envoyer.

Apres cela, ma tres chere Mere, il faut que je vous die que le voyage de M. le Prince Cardinal en France se remet en train, et mon frere m'escrit qu'on le tient pour asseuré et, quant et quand, que je le feray, ce Prince voulant que je l'accompagne par tout ou il ira ; de sorte que me revoila a la veille de vous aller voir, si le Roy va faire l'hiver a Paris (3).

(1) Pierre Richard (voir tome XVI, note (2), p. 330).

(2) Nous ne savons quelle affaire André Frémyot avait avec les Barnabites d'Annecy. Peut-être ceux-ci désiraient-ils son intervention auprès du Roi en faveur des fondations projetées en France. (Voir ci-dessus, note (2), p. 117.)

(3) Le lendemain même du jour où le Saint traçait ces lignes, le nonce Bentivoglio écrivait au cardinal Borghese au sujet des persévérantes prétentions de Maurice de Savoie à une légation particulière en France, légation qui, dans la pensée secrète de Charles-Emmanuel, se transformerait ensuite

J'espere avec vous, ma tres chere Mere, que nostre Seur Claude Agnes (1) fera bien, et sur tout estant si proche de vous en ce commencement, car il me semble qu'Orleans est un fauxbourg de Paris. Et cette si digne et bonne Princesse les protegeant si favorablement, il m'est advis qu'il ny a qu'a beaucoup attendre de progres pour cette Mayson-la (2), moyennant la grace de Dieu,

en celle d'Avignon (cf. ci-dessus, note (3), p. 194). Tout échoua, et le voyage remis en train tant de fois, n'eut pas lieu. Quant au Roi, après avoir soumis les revoltés, amis de la Reine mere, il était en ce moment à Bordeaux, se préparant à se rendre dans le Béarn pour y rétablir le culte catholique. Le 7 novembre, Louis XIII rentrait à Paris. (D'après *La Nunziatura di Francia*, vol. IV, p. 426 et passim ; *La Vie du Card. de Richelieu*, Cologne, 1695, tome I, pp. 73-75.)

(1) La Mère Claude-Agnès Joly de la Roche, Supérieure de la nouvelle fondation d'Orléans.

(2) Déjà nous avons trouvé la comtesse de Saint-Pol, ou Saint-Paul, parmi les dames qui travaillèrent avec ardeur à l'établissement de la Visitation à Paris (voir le tome précédent, note (2), p. 333) ; nous la rencontrons encore comme principal soutien de la fondation d'Orléans. Son mari, François d'Orléans, comte de Saint-Pol, pair de France, était gouverneur de cette ville depuis 1616 ; elle sut le faire entrer dans ses désirs, ainsi que son fils, le duc de Fronsac, qui parla au maire et aux échevins pour leur faire connaître les intentions de la princesse « et les prier de ne pas contrarier son dessein. » (Cf. ci-dessus, note (2), p. 310.) Elle-même triompha de toutes les hésitations de l'Evêque, Mgr de l'Aubespine, obtint son autorisation, et l'établissement se fit le 9 septembre. (*Hist. de la Fondation.*)

Cette pieuse et puissante dame était Anne, fille unique de Geoffroy Nompar, baron de Caumont, et de Marguerite de Lustrac, veuve en premières noces du maréchal de Saint-André, tous deux renégats du catholicisme. La riche héritière fut, dès le berceau, « l'ambitieuse pretention de plusieurs princes et grands seigneurs. » A six ans, captive au château de La Vauguion, à douze, femme de Claude des Cars, des Bourbons-Carency, fils de son tuteur et détenteur, dont un duel la rendit veuve au bout de quelques mois (1586), elle fut aussitôt fiancée au frère du défunt, Henri. La princesse de Carency, comme on la nommait alors, devint, en octobre de la même année, du consentement de sa mère, la prisonnière de Mayenne pour attendre, sous le titre de marquise de Fronsac, l'heure d'épouser le fils du grand Ligueur. Meilleure fortune lui était réservée comme prix de sa seconde captivité : en 1587, elle était enfant de l'Eglise catholique. Enfin, après de nouvelles et étranges aventures, Anne de Caumont entra dans l'illustre famille d'Orléans, par son alliance avec le comte de Saint-Pol (2 février 1595). Elle devint ainsi la belle-sœur de Catherine de Longueville, dont l'Evêque de Genève avait admiré la vertu et favorisé le zèle (voir tome XII, note (1), p. 131), et d'Antoinette d'Orléans, la sainte fondatrice de la Congrégation bénédictine du Calvaire. Anne de Caumont fut digne de ses parentes. La mort ayant fait la solitude autour d'elle, l'oraison et les bonnes œuvres se partagèrent sa vie, et quand à son tour elle quitta ce monde (17 juin 1642), elle laissait des églises restaurées, des monastères établis, des missions fondées, un grand nombre de pauvres

qui est le souverain et unique objet de toutes nos confiances.

Je seray grandement ayse quand je sçauray que vous seres logees, et dedans la ville (1), puisque mesme c'est le sentiment de nostre bon P. Binet (2) qui a tant de charité pour vous et tant de bonne conduite. Je vay tousjours differant de luy escrire, et peut estre le verray-je plus tost, bien que je croy que le voyage ne se fera que sur l'extremité du moys prochain ou sur le commencement de novembre. Et tandis que je m'en resouviens, je vous prie de dire a monsieur de Saint Jaques (3) que j'attens de luy respondre par les effectz de ce quil m'a demandé, mon frere m'ayant escrit quil n'oubliera rien pour satisfaire a son desir.

J'attens avec crainte vos premieres nouvelles sur la maladie de la Seur Marie Marguerite de Saint Bonet, car je voudrois bien qu'elle guerit, si Dieu le vouloit, sans la volonté duquel je ne veux rien vouloir (4). Demain je vay voir M. de Belley son frere, que je treuve tousjours plus aymable ; mais je ne voy pas comme on puisse luy persuader de quitter ces gestes immoderés de la prædication, ni arrester le cours de sa plume, comme vous m'avies escrit que c'estoit le desir de plusieurs gens de bien. Or, il escrit maintenant des choses que les Peres Jesuites de deça et quelques theologiens qui les ont veues

soulagés et des malheureux de toutes sortes bénissant sa mémoire. (D'après Hilarion de Coste, *Vies... des dames illustres,* etc., 1647, et le P. Chérot, S. J., *Etudes religieuses,* 1896 : *Une grande chrétienne au XVIIe siècle, Anne de Caumont, comtesse de Saint-Pol,* etc.)

(1) Le transfert de la Communauté, de la maison sise au faubourg Saint-Michel dans sa nouvelle demeure de la rue du Petit Musc, ne put avoir lieu qu'à la fin de juillet 1621. (Voir le tome précédent, note (3), p. 372.)

(2) Le P. Etienne Binet, de la Compagnie de Jésus.

(3) Charles de la Saussaye, curé de Saint-Jacques de la Boucherie. (Voir ci-dessus, note (1), p. 129.)

(4) Catherine Camus (voir ibid., note (3), p. 68), à peine âgée de quinze ans, avait pris l'habit au monastère de Paris le 25 novembre 1619; elle fit profession le 9 février 1621. C'est par erreur que le Saint l'appelle Marie-Marguerite, elle porta le nom de Marie-Catherine. Envoyée à la fondation de Dol en 1627, elle mourut à Caen le 27 décembre 1646, après de longues souffrances, patiemment supportées. « Je désire expirer mon âme dans le Sacré-Cœur de mon Jésus; » ce fut là une de ses dernières paroles. (*Livre du Noviciat* du 1er Monastère de Paris et Notice manuscrite.)

jugent devoir estre fort utiles parmi le monde : c'est une besoigne de mesme espece que la *Memoire de* nostre pauvre *Darie* (1). Je vous escriray de rechef par luy, qui part au commencement du moys prochain.

O que mon cœur a esté touché d'une douceur extreme dequoy ma tres chere fille Mme de Port Royal a esté avec vous (2) ! car il est vray, je luy dis que devant estre a jamais tout a elle, je vous donnois egalement et uniquement aussi avec moy, et j'eusse deu dire en moy. Or sus, je suis infiniment ayse encor que vous la treuvies si aymable. Elle l'est a mon gré tout a fait, non obstant tout ce qu'elle dit contre elle mesme, qui [est] voyrement veritable, mais qui est contrechangé par une si bonne et franche volonté que cela ne tient point de place, et sur tout par ce qu'elle ne l'ayme pas et que un jour tout cela s'esvanouira devant la grace de Dieu. Penses, ma tres chere Mere, si [je] voudrois pouvoir seconder son desir et contenter son cœur bienaymé ; car je suis bien avec vous, que si ell'avoit le loysir d'estre un peu retiree avec nous, elle gaigneroit beaucoup. Mays quel moyen ? plus j'y pense, moins je voy de possibilité : cest Institut-la tient un plus grand rang que le nostre, cet Ordre, grandement accredité. Mays Dieu sçait des choses que nous ne sçavons pas : sil est expedient pour sa gloire, il fera possible ce qui nous semble ne le pouvoir pas estre, et s'il laisse cette fille la, il fera pour elle, la, tout ce que nous pourrions desirer. De luy escrire il ny a pas moyen, car voyla le sire Pierre qui presse. Ma tres chere Mere, salues tres cherement son ame de la part de mon cœur qui est le vostre et qui est sien. Et Dieu tire tout a soy, en soy et pour soy. *Amen.*

Je ne sçaurois escrire a Mme la Marquise de Meneley, qui m'a escrit si cordialement, ni a madame la Generale des Galleres (3), que j'honnore si parfaitement : faites

(1) Pseudonyme de la baronne de Thorenc dans l'ouvrage de Mgr Caron. (Voir le tome précédent, note (1), p. 281.)

(2) La Mère Angélique Arnauld.

(3) Charlotte-Marguerite de Gondi, marquise de Maignelais, et sa belle-sœur, Françoise-Marguerite de Silly, comtesse de Jouarcy. [Voir tomes XIV, note [8], p. 185, et XVIII, note [4], p. 156.]

bien mes honneurs, sil se peut. Je suis tres obeissant serviteur de Mme la Comtesse de Saint Paul (1).

Tout se porte bien icy. Je salue Mme la Presidente de Herce, a laquelle j'escriray dans peu de jours, et toutes nos tres cheres Seurs.

22 septembre 1620.

A ma tres chere Mere (2) [en N.] S^r^,
La Mere [Superieu]re de S^te^ [Marie] de la Visitation.
Paris.

(3) *A M. de Frouville et de Villeneufve, a nostre grande fille* (4), *mille salutations.*

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Annecy.

(1) Voir ci-dessus, note (2), p. 335.
(2) Les mots insérés entre crochets ont été enlevés à l'ouverture de la lettre.
(3) Cette phrase est écrite au-dessous de l'adresse.
(4) Mme des Gouffiers.

MDCCIII

A UN GENTILHOMME (1)

Une importante affaire dont le succès dépend en partie de l'intervention du destinataire.

Annecy, 23 septembre 1620.

Illustrissimo Signor osservandissimo,

Ho pregato il signor advocato Bovardo (2), latore della

Illustrissime et très honoré Seigneur,

J'ai prié M. l'avocat Bouvard (2), porteur de cette lettre, de se

(1) L'Autographe a encore ses deux feuillets, mais la quatrième page ne porte aucune adresse. Il semble probable pourtant, d'après la teneur de la lettre, que l'Evêque de Genève écrit au gouverneur de Montmélian. C'était, depuis avril 1615, Jérôme Langosco, comte de la Motte. Il garda cette charge dix ans. En 1607, ce personnage, que nous connaissons fort peu, avait eu la permission d'armer un vaisseau portant l'étendard de Son Altesse le duc de Savoie ; en 1613, il fut nommé général des galions du souverain. (D'après Dufour et Rabut, *Montmélian, place forte*, et les *Registres des comptes* conservés à Turin, Archiv. de l'Etat.)

(2) Michel Bouvard (voir le tome précédent, note (1), p. 376).

presente, d'andar a Monmelliano per un negocio che è d'importanza a me et a Monsignor di Calcedonia, mio fratello, come intenderà dal sudetto latore. Et perchè haverà egli forsi bisogno della authorità di V. S. Illma per riuscirne, io la supplico di concederla doüe ne fosse mestieri, per amor del signor Abbate di Abondanza, che mi vuol tanto bene (1), et per amor d'Iddio dell'honor del quale in parte si tratta in questo negocio.

Et promettendomi facilmente questo favore dalla cortesia et generosità di V. S. Illma, finisco, augurandoli ogni santa prosperità.

Di V. S. Illma,

Humilissimo et affettionatissimo servitore,

Franc°, Vescovo di Geneva.

In Annessi, alli 23 di Septembre 1620.

Revu sur l'Autographe appartenant à la famille Berthet, à Annecy.

---

rendre à Montmélian pour une affaire qui m'intéresse aussi bien que Monseigneur de Chalcédoine, mon frère, comme vous l'apprendrez par le susdit porteur. Et parce qu'il aura peut-être besoin de l'autorité de Votre Seigneurie Illustrissime pour réussir, je vous prie de la lui accorder là où elle sera nécessaire, pour l'amour de M. l'Abbé d'Abondance qui me chérit si fort (1), et pour l'amour de Dieu, dont l'honneur est en partie engagé dans cette affaire.

Me promettant aisément cette faveur de la courtoisie et de la libéralité de Votre Seigneurie Illustrissime, je finis en lui souhaitant toute sainte prospérité.

De Votre Seigneurie Illustrissime,

Le très humble et très affectionné serviteur,

François, Evêque de Genève.

A Annecy, le 23 septembre 1620.

(1) Vespasien Alatta (voir tome XIII, note (1), p. 48).

MDCCIV

A UNE DAME

La partie inférieure de l'âme se ressent des incommodités du corps. — Dieu ne laisse pas d'agréer les actes de l'esprit faits avec peine et sans joie sensible. — Etre juste envers nous-même. — Comment changer le plomb en or. — Un peintre Capucin. — La future « image vivante de la divine Majesté. »

Annecy, 29 septembre 1620.

Ma tres chere Fille,

Je ne suis nullement estonné si vostre courage vous semble un peu plus pesant et engourdi, car vous estes grosse ; et c'est une verité manifeste que nos ames contractent ordinairement les qualités et conditions de nos cors, en la portion inferieure. Et je dis ainsy, ma tres chere Fille, en la portion inferieure, parce que c'est celle la qui tient immediatement au cors et qui est sujette a participer aux incommodités d'iceluy. Un cors delicat estant appesanti par le faix d'une grossesse, debilité par ce travail du port d'un enfant, incommodé de plusieurs douleurs, ne peut pas permettre que le cœur soit si vif, si actif, si prompt en ses operations. Mays tout cela ne prejudicie nullement aux actes de l'esprit, de cette pointe superieure, autant aggreables a Dieu comme ilz sçauroyent estre parmi toutes les gayetés du monde, ains certes, plus aggreables, comme faitz avec plus de peine et de conteste ; mais ilz ne sont pas si aggreables a la personne qui les fait, parce que, n'estant pas en la partie sensible, ilz ne sont pas aussi sensibles ni delectables selon nous.

Ma tres chere Fille, il ne faut pas estre injuste, ni exiger de nous que ce qui est en nous. Quand nous sommes incommodés de cors et de santé, il ne nous faut exiger de nostre esprit que les actes de sousmission et d'acceptation du travail, et des saintes unions de nostre volonté au bon playsir de Dieu qui se forment en la cime de l'ame ; et quant aux actions exterieures, il les faut ordonner et faire au mieux que nous pouvons, et nous contenter de les

faire encor que ce soit a contrecœur, languidement et pesamment. Et pour relever ces langueurs et pesanteurs et engourdissemens de cœur, et les faire servir a l'amour divin, il faut en advoüer, accepter et aymer la sainte abjection : ainsy vous changeres le plomb de vostre pesanteur en or, et en un or plus fin que ne seroit celuy de vos plus vives gayetés de cœur. Ayes donques patience avec vous mesme; que vostre portion superieure supporte le detraquement de l'inferieure; et offres souvent a la gloire eternelle de nostre Createur la petite creature a la formation de laquelle il vous a voulu prendre pour cooperatrice.

Ma tres chere Fille, nous avons a Nessi un peintre Capucin, qui, comme vous pouves penser, ne fait point d'images que pour Dieu et son temple [1]; et bien que travaillant il ayt une si grande attention qu'il ne peut faire l'orayson a la mesme heure, et que mesme cela occupe et lasse son esprit, si est ce qu'il fait ces ouvrages de bon cœur, pour la gloire qui en doit reuscir a Nostre Seigneur et l'esperance qu'il a que ces tableaux exciteront plusieurs fideles a loüer Dieu et benir sa bonté. Or, ma chere Fille, vostre enfant qui se forme au milieu de vos entrailles sera une image vivante de la divine Majesté; mais ce pendant que vostre ame, vos forces, vostre vigueur naturelle est occupee a cet œuvre, elle ne peut qu'elle ne se lasse et fatigue, et vous ne pouves pas en mesme tems faire vos exercices ordinaires si activement et gayement. Mais souffres amoureusement ces lassitudes et pesanteurs, en consideration de l'honneur que Dieu recevra de vostre production; car c'est vostre image, qui sera colloquee au temple eternel de la celeste Hierusalem et sera regardee eternellement avec playsir de Dieu, des Anges et des hommes; et les Saintz en loüeront Dieu, et vous aussi quand vous l'y verres. Et ce pendant, prenes patience de

(1) Ce doit être le Frère lai, Nicolas de la Marche (Italie), qui joignait au talent de peintre « un grand esprit de foi et d'oraison,... une patience admirable... et un grand amour de la discipline régulière. » Il mourut le 30 mai 1630, à Chambéry, laissant un vrai renom de sainteté. (P. Eugène de Bellevaux, *Nécrologe des FF. Min. Capucins de la Prov. de Savoie, 1611-1900.*)

sentir vostre cœur un peu engourdi et assoupi, et, avec la partie superieure, attaches vous a la sainte volonté de Nostre Seigneur qui en a ainsy disposé selon sa sagesse eternelle.

En somme, je ne sçai pas ce que mon ame ne pense pas et ne desire pas pour la perfection de la vostre, laquelle, puisque Dieu l'a voulu et le veut ainsy, est certes au milieu de la mienne. Playse a sa divine Bonté que et la vostre et la mienne soyent toutes deux selon son tressaint et bon playsir, et qu'il remplisse toute vostre chere famille de ses sacrees benedictions, et specialement monsieur vostre tres cher mari, de qui, ainsy que de vous, je suis invariablement,

Tres humble et plus obeissant serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

Le jour saint Michel 1620.

MDCCV

A LA MÈRE MARIE DE JÉSUS, PRIEURE DU CARMEL D'ORLÉANS

Une affection vieille de dix-huit ans. — Grande qualité des amitiés créées par le Ciel. — Les desseins miséricordieux de la Providence sur les trois filles de Mme Acarie. — Espérance pour ses trois fils. — Portrait en échange de reliques. — Les Sœurs de la Visitation en visite au Carmel; une règle qui leur fut « souvent inculquee. »

Annecy, [septembre ou octobre] 1620 (1).

Ma tres chere Fille et Reverende Mere,

J'ay receu vos deux lettres avec un contentement, a la verité, tout particulier, d'avoir veu en icelles des marques evidentes que l'affection que Dieu avoit mise en

(1) Cette lettre est-elle formée d'un texte unique? Nous n'osons l'assurer. La première partie semble avoir été écrite à une date peu éloignée de l'élection de la Mère Marie de Jésus Acarie au gouvernement du Carmel d'Orléans (juillet 1620), d'autant plus que le Saint parle de son voyage en France comme assez récent. L'avant-dernier alinéa pourrait être des environs du 6 juin 1621; ce jour-là, la Mère de Chantal se réjouit aussi avec la Mère de la Roche de

vostre cœur pour moy, il y a dix huit ans, estoit non seulement toute vive, mais avoit pris de saintz accroissemens avec celle que vous aves pour la divine Bonté, que l'excellente profession que vous faites a rendue, je m'asseure, tres grande.

C'est une qualité des amitiés que le Ciel fait en nous de ne perir jamais *, non plus que la source dont elles sont issues ne tarit jamais, et que la presence ne les nourrit non plus que l'absence ne les fait languir ni finir, parce que leur fondement est par tout : puisque c'est Dieu, auquel j'ay rendu graces tres humbles de vostre vocation et de celle des deux cheres Seurs a un si saint Institut (1) ; et sur tout dequoy il vous y maintient avec tant de faveur, que toutes trois vous y rendes du fruit et devenes toutes, les unes apres les autres, Meres en une si honnorable famille, pour l'establissement de laquelle, en France, vostre veritablement sainte mere avoit tant prié et travaillé, comme pour sa finale retraitte et vostre habitation en cette vie (2). O mon Dieu, ma tres chere Fille, ma Mere, que de benedictions sur vous ! que de fideles correspondances vostre ame doit rendre a la douceur que la divine Providence a exercee en vostre endroit !

* Cf. tom. XV, p. 94.

Oserois-je bien parler en confiance a vostre cœur ? Certes, je ne pense jamais en vostre bienheureuse mere que je n'en ressente du proffit spirituel, avec mille consolations de voir que ses vœux ont esté exaucés en ses trois filles. Or, j'espere que ses trois filz aussi, quoy qu'il tarde, recevront quelque bonne affluence de la misericorde de Celuy a qui je sçai qu'elle les avoit consacrés. J'ay eu le bien de les avoir tous reveus a ce dernier voyage que j'ay fait en France, et le contentement d'avoir reconneu en

ce qu'elle a vu « les bonnes Carmélites, » et ajoute au sujet de la Prieure : « Monseigneur me mande qu'il lui a écrit. » (*Lettres*, vol. I, p. 512.) Les Filles de Sainte-Marie avaient fait une petite halte chez celles de sainte Thérèse en passant de leur maison provisoire dans leur nouveau monastère. Il peut se faire encore qu'une première rencontre ait eu lieu à l'arrivée des fondatrices de la Visitation d'Orléans, en septembre 1620, et que le passage en question y y rapporte ; mais cela nous semble moins probable.

(1) Marguerite du Saint-Sacrement et Geneviève de Saint-Bernard (voir plus haut, notes [2], p. 24, et [1], p. 300).

(2) Voir tome XIII, note [1], p. 153.

leurs ames des grandes marques du soin que le Saint Esprit a d'eux (1).

Vous me demandes par vostre premiere lettre, ma Reverende Mere, certaines reliques que je m'essayeray de treuver, et si ma queste en cela se rencontre heureuse, je vous les envoyeray. Mais prepares vous aussi de m'envoyer alhors une image d'un portrait que vous aves (2), que j'eusse sans doute fait copier tandis que j'estois a Paris, si j'eusse sceu qu'il y en eust eu au monde.

Et pour finir, ma tres chere Fille, ce m'est une satisfaction nompareille que la Superieure et les Seurs de Sainte Marie de la Visitation vous ayent veuë ; parce que je sçai que cela les aura toutes encouragees a servir bien le Filz et la Mere de Dieu, a qui elles sont consacrees. A la verité, estant ce qu'elles me sont, elles ne pourront que d'avoir en vous une tres cordiale et tres asseuree confiance en vostre dilection, en vous rendant tous-jours, et a tout vostre Monastere, un veritable honneur et respect, selon la grande estime et amour que toute la Mayson de cette ville, dont elles sont, a conceu de toutes les vostres, et (puisque je parle avec vous, ce me semble, cœur a cœur) je puis adjouster, et selon la veritable regle que je leur ay souvent inculquee, qu'il failloit que chacun cultivast la vigne en laquelle il estoit, fidelement et tres amoureusement pour l'amour de Celuy qui nous y a

(1) Des trois fils de Mme Acarie, nous connaissons déjà Nicolas (voir tome XV, note (3), p. 157). Le second, Pierre, baptisé le 13 mars 1587, après avoir commencé ses études au collège de Pontoise, les termina dans ceux de Calvi et de Navarre avec son plus jeune frère. Il fit ensuite un essai de vie religieuse chez les Jésuites, puis entra dans le clergé séculier. Le P. Coton et M. de Marillac lui obtinrent un prieuré de l'Ordre de Grammont, malgré les résistances de sa sainte mère dont l'esprit surnaturel était bien éloigné des vues humaines. Pierre Acarie devint plus tard docteur de l'Université de Paris, chanoine, théologal, etc., et enfin vicaire général de Rouen. Il mourut le 1er mars 1637, léguant au Chapitre de la cathédrale de Rouen sa riche bibliothèque. — Jean, le dernier fils, baptisé le 6 février 1589, se destina d'abord à l'état ecclésiastique et fut prieur du Mesnil, mais bientôt il embrassa la carrière militaire, passa en Allemagne et s'y maria. Sa descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans la ville de Strasbourg. (D'après Boucher, *Vie de la Bse Marie de l'Incarnation,* éd. du P. Bouix, 1873, pp. 112-114, notes.)

(2) Un portrait de la bienheureuse Marie de l'Incarnation. Le 24 avril 1621, François de Sales remercie M. de Marillac de lui en avoir envoyé un ; preuve de plus que les présentes lignes sont d'une date antérieure.

envoyés ; mais qu'il ne falloit pour cela laisser de connoistre et reconnoistre franchement la plus grande excellence des autres, et a mesme mesure leur porter toute reverence et veneration.

C'est asses pour cette fois, car je me prometz de vous escrire souvent, et, si vous me le permettes, de joindre tous-jours le mot de nostre ancienne alliance, vous appellant ma Fille, a celuy que le rang que vous tenes en vostre Ordre vous a acquis ; et suis de tout mon cœur a jamais,

Ma Reverende Mere,

Vostre tres humble et tres affectionné frere et serviteur,

Franç^s, E. de Geneve.

MDCCVI

AU SUPÉRIEUR D'UNE COMMUNAUTÉ

(MINUTE)

François de Sales attend, pour permettre une quête et une publication d'Indulgences, une attestation des pouvoirs du quêteur.

Annecy, [mai-octobre 1620 (1).]

Admodum Reverende Domine,

Accepimus litteras nomine Dominationis Vestræ nobis datas, quibus postulabatur ut eleemosynas fidelium in

---

Très Révérend Seigneur,

Nous avons reçu de la part de Votre Seigneurie la lettre où vous demandez qu'il soit permis à votre procureur de recueillir des

(1) Pour le destinataire et la date de cette lettre, on est réduit aux conjectures. Elles sont assez sérieuses toutefois en faveur, soit de l'Abbé de Saint-Maurice en Valais, soit du recteur de l'hospice de Saint-Jacques de Compostelle. Depuis février 1620, le Supérieur de la célèbre abbaye d'Agaune était Georges Quartery ; au mois de mai suivant, un Jubilé de quinze jours fut proclamé. A la même époque, les chanoines songeaient à construire une nouvelle église, et il serait naturel qu'ils aient envoyé au loin des quêteurs. La confrérie de Saint-Sébastien, qui existait certainement en 1628, pourrait fonctionner

nostra diocæsi colligere, Indulgentias publicare et Confraternitati Domus vestræ utriusque sexus Catholicos adscribere, procuratori vestro liceret. Nos, pro Domus vestræ fama et longe lateque diffuso splendore, litteras quidem amanter scriptas, amantissime vidimus et perspeximus, neque sine magna quadam animi propensione id præstandi quod petebatur. Verum, cum ad rem ventum est, ubi ab eo qui litteras illas attulit postulatum est ut facultatis rerum Domus vestræ gerendarum authenticum diploma ac Bullam aut Breve, vel transcriptum concessionis Indulgentiarum proferret, respondit se non habere. At vero multum, Reverende Domine, et jure canonico * et decreto Concilii Tridentini * cautum est ne quis ad Indulgentiarum publicationem, earum maxime quæ cum eleemosynarum collectione conjunctæ sunt, admittatur, nisi fidem faciat omni exceptione majorem, de illarum concessione.

* Corpus Juris, Clemen. De abusionibus, De pœnit. et remiss.
* Sess. XXI, de Reform., c. IX; Sess. XXV, Decr. de Indulg.

---

aumônes dans notre diocèse, de publier des Indulgences et d'enrôler des catholiques de l'un et de l'autre sexe dans la confrérie de votre Maison. Quant à nous, en considération de la notoriété de celle-ci et du grand éclat qu'elle répand de toutes parts, nous avons reçu et nous avons lu de très grand cœur votre si affectueuse lettre, non sans éprouver une grande inclination à faire ce qu'elle sollicitait de nous. Mais quand on est venu au fait et qu'on a demandé au porteur de la lettre de fournir une pièce authentique qui le constituât votre chargé d'affaires, une Bulle ou un Bref, ou une copie de la concession des Indulgences, il a répondu qu'il n'en avait pas. Cependant, Révérend Seigneur, le droit canon et le décret du Concile de Trente ont eu grand soin de défendre que personne puisse publier des Indulgences, surtout celles qui sont jointes à la quête des aumônes, s'il ne produit sans faillir la preuve qu'il en a obtenu la concession.

déjà huit ans plus tôt ; et les différentes particularités de la lettre du Saint auraient ainsi leur explication.

Elles ne la trouvent pas moins dans ce passage de la *Chronique de Bérody* (Fribourg, 1894) : « La même année 1620, et le même mois d'octobre, la plupart des gens d'Agaune et du Valais s'affilièrent à la Congrégation de Saint-Jacques-le-Majeur, à cause des Indulgences accordées miséricordieusement dans le Seigneur, par le Souverain Pontife Paul V, aux membres de la dite Congrégation. Trois hommes, avec l'autorisation du Pape et du recteur de l'hospice de Saint-Jacques-le-Majeur de Compostelle, proposaient ces Indulgences dans tous les pays. » Ils avaient certainement passé en Savoie avant de se rendre chez les Valaisans.

Prudentia autem multis experimentis comprobata docet non cuilibet dicenti se nomine locorum piorum eleemosynas colligere debere credendum esse, aut concedendum quod quærit; qua de re non ita pridem ipsamet Sancta Sedes nos peculiari cura monuit *.

* Constit. Pii V, 1567, *Etsi Dominici*.

Quare, donec de potestate hominis qui litteras attulit et de concessione Indulgentiarum nobis constet, a collectione eleemosynarum et publicatione Indulgentiarum abstinendum decrevimus; parati tamen ex animo vestris adesse votis Domusque vestræ commodis, ubi per legum ecclesiasticarum Canones nobis licuerit. Dominationem Vestram id non æquo tantum, sed etiam læto et consentiente accepturam animo credimus, nosque nihilominus suis suorumque precibus Deo optimo commendaturam, quod et nos vicissim facimus.

Annessii Gebennensium.

La prudence même, confirmée par de nombreuses expériences, nous apprend à ne pas ajouter foi au premier venu, quand il se dit chargé de recueillir des aumônes au nom des établissements de piété, et de ne pas lui accorder ce qu'il demande. A ce sujet, récemment encore, le Saint-Siège nous avertissait d'y veiller d'une façon toute spéciale.

Aussi, jusqu'à ce qu'il nous conste des pouvoirs du porteur de la lettre et de la concession des Indulgences, nous avons fait surseoir à la quête des aumônes et à la publication des Indulgences, sincèrement disposé toutefois à nous rendre à vos désirs et à nous intéresser à votre Maison, aussitôt que les lois canoniques nous le permettront. Nous sommes persuadé que Votre Seigneurie recevra cette lettre, non seulement avec bienveillance, mais même avec plaisir et conformité de pensées avec nous, et de plus, qu'Elle nous recommandera à la Bonté divine, comme réciproquement nous en usons envers Elle.

Annecy en Genevois.

MDCCVII

A LA MÈRE DE CHANTAL, A PARIS

L'opinion de François de Sales sur la juridiction la meilleure pour les Ordres de femmes.

Annecy, [juillet-octobre 1620 (1).]

Ma tres chere Mere,

. . . . . .

Je voy des gens de qualité qui penchent grandement et jugent qu'il faudra que les Monasteres soyent sous l'authorité des Ordinaires, a la vielle mode restablie presque par toute l'Italie, ou sous l'authorité des Religieux, selon l'usage introduit des il y a quatre ou cinq cens ans, observé presque en toute la France.

Pour moy, ma tres chere Mere, je vous confesse franchement que je ne puis me ranger pour le present a l'opinion de ceux qui veulent que les Monasteres des filles soyent sousmis aux Religieux, et sur tout de mesme Ordre, suivant en cela l'instinct du Saint Siege, qui, ou il peut bonnement le faire, empesche cette sousmission. Ce n'est pas que cela ne se soit fait et ne se fasse encor a present loüablement en plusieurs lieux; mays c'est qu'il seroit encor plus loüable s'il se faysoit autrement : sur quoy il y auroit plusieurs choses a dire.

De plus, il me semble qu'il n'y a non plus d'inconvenient que le Pape exempte les filles d'un Institut de la jurisdiction des Religieux du mesme Institut, qu'il y en a eu a exempter les Monasteres de la jurisdiction ordinaire qui avoit une si excellente origine et une si longue possession.

Et en fin, il me semble que veritablement le Pape a sousmis en effect ces bonnes Religieuses de France au

(1) Ce texte a certainement été tronqué, et la première phrase semble mal ou incomplètement transcrite. Quant aux raisons de notre date approximative, elles se déduisent de l'étude des événements en partie exposés dans la note suivante.

gouvernement de ces Messieurs (1); et m'est advis que ces bonnes filles ne sçavent ce qu'elles veulent, si elles veulent attirer sur elles la superiorité des Religieux, lesquelz, a la verité, sont des excellens serviteurs de Dieu, mais c'est une chose tous-jours dure pour les filles, que d'estre gouvernees par les Ordres, qui ont coustume de leur oster la sainte liberté de l'esprit.

. . . . . .

O ma tres chere Mere, je salue vostre cœur qui m'est pretieux comme le mien propre. VIVE JESUS!

FRANÇ^s, E. de Geneve.

(1) On sait que lorsque les Carmélites de la réforme de sainte Thérèse s'établirent en France, les Carmes déchaussés n'y avaient pas encore pénétré. Le Pape Clément VIII avait donc confié (1603) le gouvernement de ces Religieuses à trois prêtres de grande science et de haute vertu : Jacques Gallemand, André du Val et Pierre de Bérulle (voir tome XII, note (1), p. 118, Lettre CLXVI, p. 131, et note (1), p. 155), désignant toutefois, au défaut du Commissaire général des Carmes, le Général des Chartreux pour Visiteur de l'Ordre. Celui-ci ayant récusé cette fonction, un Bref de Paul V, du 9 septembre 1606, ordonna la nomination d'un prêtre séculier, élu pour trois ans et rééligible seulement pour un second triennal, spécifiant que cette disposition serait suivie, même au cas où les Carmes s'établiraient dans le royaume. Enfin, en 1614 (17 avril), le même Souverain Pontife nommait M. de Bérulle Visiteur général et perpétuel du Carmel de France, disposition confirmée par le Bref du 14 mars 1620.

Tous ces documents émanés de Rome n'étouffèrent pas les désirs de quelques Religieuses qui, s'appuyant sur un texte des Constitutions de la sainte Réformatrice, réclamaient la juridiction des Pères de leur Ordre. Des troubles éclatèrent à ce sujet en 1618 au Monastère de Bordeaux; celui de Bourges, que gouvernait la Mère Isabelle de Jésus-Christ, suivit son exemple. L'Archevêque, Mgr Fréchyot, sur la requête des Carmélites, se transporta à leur couvent le 17 juillet 1620, et les prit momentanément sous sa direction, défendant, par sentence du 18 août, et aux Carmes et aux Supérieurs, de faire aucun acte d'autorité dans ce Monastère jusqu'à ce qu'il fût statué autrement par le Saint-Siège. Mais déjà les premiers jours de novembre, il avait donné sa parole de ne plus troubler les Religieuses. Ne peut-on pas supposer que son prompt changement fut le résultat des conseils qu'il aurait demandés à sa sainte sœur, la Mère de Chantal, et par elle, à l'Évêque de Genève? C'est pourquoi il est vraisemblable de placer ces lignes entre juillet et novembre. (Voir *Mémoire sur la fondation, le gouvernement et l'observance des Carmélites déchaussées*, publié par les Carmélites du premier Monastère de Paris; Reims, Dubois-Poplimont, 1864, tome II, Partie IV, chap. IX, et Partie VI, chap. V.)

MDCCVIII

A LA MÈRE FAVRE
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE MONTFERRAND (1)

(FRAGMENT)

Le rôle de la destinataire et celui de l'*Introduction à la Vie dévote.*

Annecy, 1er octobre 1620.

. . . . . .

Je me resouviens, ma tres chere Fille, que vous m'escrivistes une fois que messieurs les confesseurs de ce païs-la vous renvoyoyent les femmes, affin de les faire esclaircir, par vostre entremise, des difficultés et scrupules qu'elles avoyent es choses secrettes de leur vocation. Ma tres chere Fille, vous faites bien de les renvoyer a l'*Introduction,* ou je declare suffisamment tout cela * en une sorte que si elles le veulent considerer, pour peu qu'on les ayde (si elles sont si rudes ou simples qu'elles ne l'entendent pas), elles le pourront entendre utilement; car vostre vocation et la qualité de fille ne vous permet pas de leur rendre ce service en autre façon.

* Partie III, chap. XXXIX.

. . . . . .

1er octobre 1620.

(1) Ce fragment ne fait qu'un, dans les éditions antérieures, avec celui que nous avons donné au tome précédent, p. 302, en expliquant les raisons de la scission. Nous indiquions, sous toutes réserves, la Mère Favre comme destinataire; elle le serait donc également des présentes lignes.

MDCCIX

AU PRINCE DE PIÉMONT, VICTOR-AMÉDÉE [1]

Exposé des facilités d'une fondation d'Oratoriens à Rumilly et des avantages qui en résulteraient. — Que devrait faire le prince pour aider à cette bonne œuvre. — Les curés d'Armoy et de Draillant toujours sans argent.

Annecy, 7 octobre 1620.

Monseigneur,

En attendant que Vostre Altesse face reuscir le projet du restablissement de la vraye pieté en tous les monasteres et es autres eglises de cet Estat de deça les montz, voyci une digne occasion qui se præsente pour Rumilly. Le sieur de Saunaz, Prieur de Chindrieu en Chautaigne [2], desire sans fin de consacrer sa personne et son prieuré au service de Dieu et des ames sous l'Institut des Peres de l'Oratoire; et parce que son prieuré est proche de Rumilly, il a jetté ses yeux sur ce lieu-la, duquel la cure estant asses bonne, icelle, jointe au prieuré avec quelques autres petitz benefices, pourroit suffire a l'entretenement de dix ou douze bons ecclesiastiques dudit Oratoire qui auroyent un grand employ en cette ville-la et en tout le voysinage. Mays pour avoir l'evenement propice, il seroit requis, Monseigneur, que Vostre Altesse nous tesmoignast son consentement et contentement, et que par apres elle favorisast les poursuites qu'il sera requis de faire a Rome.

Et de tout cela, je l'en supplie tres humblement, comm'aussi de commander que les pauvres cures d'Armoy et de Draillens soyent assistees de l'argent que tant de foys Vostre Altesse leur a ordonné; n'estant pas en nostre pouvoir, ni par prieres, ni par sousmissions, ni par

[1] Dans sa lettre du 27 octobre à M. de Sonnaz, l'Evêque de Genève dit positivement que c'est au prince de Piémont qu'il a fait la proposition touchant le prieuré de Chindrieu. Victor-Amédée est donc, à coup sûr, destinataire des présentes lignes.

[2] Voir ci-dessus, note [2], p. 160, et ci-après, note [1], p. 358.

importunité d'en rien avoir, des cinq ou six ans en ça, sinon 50 escus, sans plus (1). Vostre Altesse sçait combien cette supplication est juste ; qu'il soit donq son bon playsir de la faire reuscir, tandis que nous prions Nostre Seigneur qu'il la conserve et face de plus en plus prosperer.

Je suis, Monseigneur,

Tres humble, tres obeissant et tres fidele orateur et serviteur de Vostre Altesse Serenissime,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

VII VIII^re^ 1620, Annessi.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

(1) Voir ci-dessus, Lettre MDCLXIV, p. 245.

MDCCX

A LA MÈRE DE CHANTAL, A PARIS

Pourquoi le Saint se réjouit du retard du voyage en France. — L'Evêque de Luçon et la Reine mère. — M. Michel apportant de Paris « une milliasse de lettres. » — L'Abbesse de Port-Royal auprès de la Mère de Chantal.

Annecy, 11 octobre 1620.

Que de desirs de vous pouvoir bien et longuement escrire, ma tres chere Mere, sur le sujet que vos deux dernieres lettres m'en fournissent ! mays certes, il ny a pas moyen, car, sil plait a Dieu, il faut que j'escrive encor a Moulins (1).

Or sus, il est certain que je feray le voyage de France, mais non pas si tost : dont je suis bien ayse, car cependant il se pourra faire que le Roy ira a Paris, unique moyen de nous y faire aller aussi (2). J'escriray, s'il se peut, encor aujourdhuy a M. l'Evesque de Lusson qui me fit tant de caresses et de faveurs a Tours (3), qu'a mon

(1) Nous n'avons pas ces lettres.

(2) Voir ci-dessus, note (3), p. 334.

(3) Voir ibid., Lettre MDLX, et note (2), p. 38. Le message de François de Sales à Richelieu n'est pas venu jusqu'à nous.

advis il fera encor quelqu'estat de ma supplication. Mays a la Reyne Mere, certes, je ne le feray pas si tost, car il faut bien du sujet pour escrire a ces Majestés. Je croy bien que Mme de Soyssons ne vous [a] ni favorisees ni defavorisees, sur tout si vous ne l'aves priee de rien (1); mays a quelque chose malheur est bon. Cette grande Reyne sera, ce crois-je, plus ardente et plus voysine si elle revient a Paris, comme l'on tient asseuré (2).

J'attens M. Michel, et par luy bien des nouvelles de nos Seurs (3). Quelle consolation de la guerison de la petite Seur de Saint Bonet (4), et de l'autre que je ne connois, ce me semble, pas.

Mays voyci nostre M. Michel arrivé avec une milliasse de lettres. O mon Dieu, que je dois et devray de responses! mais je payeray tout avec un peu de loysir, et notamment je remercieray nostre bon Pere Binet de ses advis, quand je les auray leuz (5), et feray tout ce que je pourray et sçauray pour mettre en bon estat les Constitutions.

O ma Mere, que de joye en l'imagination de voir ma fille tres chere aupres de ma Mere, en allant et venant de Port Royal (6)! comme nous en parlerons amplement, si je vay, ainsy que je l'espere. Mays pressé, je la salue par vostre entremise, et toutes nos cheres Seurs. Helas, je n'ay encor veu que la fine moindre partie des lettres que

(1) Anne de Montafia, comtesse de Soissons (voir le tome précédent, note (3), p. 406).

(2) Après sa nouvelle réconciliation avec Louis XIII, le 13 août, près de Brissac, Marie de Médicis s'était d'abord retirée à Chinon; elle rentra à Paris avant le Roi, c'est-à-dire sur la fin d'octobre.

(3) M. Michel Favre (voir tome XVII, note (1), p. 308) avait accompagné les Sœurs d'Annecy en France. Il s'occupa surtout de la fondation d'Orléans; quittant cette ville dans la seconde quinzaine de septembre, il revint en Savoie, s'arrêtant aux monastères de Bourges, Nevers, Moulins et Lyon.

(4) Sœur Marie-Catherine Cecyre de Saint-Bonnet (voir ci-dessus, note (4), p. 316). Il est impossible de désigner l'autre malade.

(5) Ces avis du P. Etienne Binet sur différents points des Constitutions de la Visitation, se gardent au 1er Monastère d'Annecy, écrits de la main de la Mère de Chantal qui y a ajouté ses propres réflexions, et annotés par le saint Fondateur.

(6) De Port-Royal à Maubuisson. La Mère Angélique Arnauld, résidant alors dans la seconde de ces abbayes, ne laissait pas de visiter de loin en loin la première dont elle restait abbesse.

M. Michel m'a apportees ; j'escriray par tout ou vous voudres.

Cependant, vives toute en Dieu et pour Dieu, ma tres chere Mere ; je recommande nostre unique cœur a sa sainte misericorde.

Annessi, le XI VIII^re^ 1620.

A ma tres chere Mere en Nostre Seig^r^,
La Mere Superieure de Paris.
A Paris.

Revu sur l'Autographe qui se conservait à Annecy, chez les RR. PP. Missionnaires de Saint-François de Sales.

MDCCXI

A MADAME DE GRANIEU

Les effets des affections saintes. — Humble sentiment de reconnaissance de l'Evêque de Genève. — Avis sur la santé de la Supérieure de la Visitation de Grenoble.

Annecy, 16 octobre 1620.

Certes, il est vray que vostre inopinee visite de Belley, ma tres chere Fille, me laisse tout plein de sainte consolation (1). O que les affections celestes ont bien d'autres effectz et d'autres consequences que les humaines ! Beni en soit le nom de Dieu qui en est l'autheur et le conservateur. Ce m'est une douceur toute aggreable de penser a cela, ma tres chere Fille, et supplie sa divine Majesté qu'elle me face la grace de bien correspondre a ses bienfaitz et au soin qu'ell'a d'appuyer mon pauvre chetif courage par l'association qu'il luy donne avec plusieurs ames, et particulierement avec la vostre, a laquelle je suis lié d'un nœud indissoluble. Soyons bien fideles, tres humbles, tres doucement et amiablement fervens a continuer dans le chemin auquel cette celeste Providence nous a colloqués, ma tres chere Fille.

(1) Voir ci-dessus, pp. 279, 280 et 336.

(1) Il faut que nostre Superieure de Grenoble (2) se face traitter comme pleine ou de vers ou de matiere de vers, et si de six semaines en six semaines elle repete les remedes, j'espere que Dieu la delivrera. Je luy escris *, et je vous salue de tout mon cœur, ma tres chere Fille en Jesuschrist, par qui et pour qui et en qui je suis tres absolument vostre, et le seray eternellement.

* Epist. seq.

16 octobre 1620, Annessi.

A Madame
Madame de Granieu.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Riom.

(1) Cet alinéa est inédit.
(2) La Mère Péronne-Marie de Chastel.

MDCCXII

A LA MÈRE DE CHASTEL
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE GRENOBLE

(FRAGMENT)

La Sainte Vierge aussi bien Mère de Notre-Seigneur sur le Calvaire qu'à l'heure du *Magnificat*. — Paternelle sollicitude du Saint pour la santé de la destinataire. — Sentiment et consentement.

Annecy, 16 octobre 1620 (1).

. . . . . .

Je le croy bien, ma tres chere Fille, que ce seroit vostre advis que nous vous ostassions la charge de Mere, mais il n'est nullement le nostre. Helas ! ma Fille, penses vous que Nostre Dame fust moins Mere de Nostre Seigneur quand, outree de douleur, accablee d'ennuy et toute submergee d'affliction, elle respiroit cette parole : *Ouy, mon* Filz, *parce qu'ainsy il vous* plait *, que quand,

* Matt., XI, 26.

(1) La lettre précédente à Mme de Granieu nous indique clairement la date de celle-ci.

d'un accent tres humblement joyeux, elle chanta le celeste cantique de son *Magnificat* * ?

* Luc., I, 46-55.

Ne craignes point de mal edifier nos Seurs : *Dieu y pourvoira* *. Vostre cœur est naïf, rond et sincere (1). . . . . Soulages vostre pauvre cœur, que j'ayme parfaitement et paternellement. . . . . .

* Gen., XXII, 8.

(2) O ma pauvre fille Peronne, si les vers avoyent blessé vostre cœur, vous series morte, car cette partie, qui est la premiere a recevoir la vie et la derniere a la perdre, n'est jamais piquee pour peu que ce soit qu'elle n'en meure, et par consequent celuy en qui elle est. La douleur que vous aves sous le sein gauche a quelque autre cause que la blesseure du cœur par les vers. Je croy bien toutefois que vous en aves : vostre teint, vostre couleur, vostre action le font connoistre, et deves prendre quelque remede contre iceux.

Ne vous estonnes nullement de ce que vous n'aves pas les sentimens de devotion pendant vos langueurs, puisque les consentemens et au bien et au mal peuvent estre sans sentiment, et le sentiment sans le consentement. Demeures donq paysible, ma chere Fille ; soyes Mere, et bonne Mere, tout autant de tems que Dieu l'ordonnera.

. . . . . .

Revu sur le texte inséré dans la *Vie manuscrite de la Mere Peronne-Marie de Chastel,* par la Mère de Chaugy, conservée à la Visitation d'Annecy.

(1) Ici, la Mère de Chaugy donne en abrégé les conseils de direction contenus dans la lettre datée 13-20 juin 1620, et commençant par ces mots : « Vostre « chemin est tres bon... » (Voir ci-dessus, p. 254.) Elle ajoute également, à la phrase suivante : « et Dieu veut que j'aye de la consolation a vous le dire, » empruntant cette finale à la lettre du 7 février de la même année. (Voir ibid., p. 131, et note (1), p. 129.)

(2) La Mère de Chastel avait écrit à son bienheureux Père, dit la Mère de Chaugy *(Vie manuscrite),* que son « infirmité l'abbatoit si fort qu'elle en santoit quelquefois de l'ennuy et de la tristesse, qu'elle accroissoit son adversion a estre Superieure et sa peine de ne pas bien servir Nostre Seigneur et ses espouses ; quil luy estoit advis que c'estoit un ver qui luy venoit piquer le cœur, et que cette maistresse partie du corps humain se rendant soudain a la douleur, tout le reste demeuroit sans courage et sans force. » C'est à ces plaintes filiales que le Fondateur répond par l'alinéa qu'on va lire. Il est inédit, ainsi que la première phrase qui le suit.

MDCCXIII

A MADAME DE GRANIEU (1)

Des maladies utiles à deux âmes. — Comme le monde se trompe dans ce qu'il appelle bien et mal. — Double prière et souhait paternel.

Annecy, 23 octobre 1620.

Certes, ma tres chere Fille, j'aymerois volontier les maladies de monsieur vostre cher mari, si la charité me le permettoit, parce qu'a mon advis elles vous sont utiles pour la mortification de vos affections et sentimens. Or sus, laissons cela a discerner a la celeste et eternelle providence de Nostre Seigneur, si elles sont pour le bien de vostre ame ou pour celuy de la sienne, toutes deux exercees qu'elles sont, par ce moyen, en la sainte patience. O ma Fille, que le monde appelle souventesfois bien ce qui est mal, et encor plus souvent mal ce qui est bien !

Cependant, puisque cette souveraine Bonté, qui veut nos travaux, veut que neanmoins nous luy en demandions la delivrance, je la supplie de tout mon cœur qu'elle redonne une bonne et longue santé a ce cher mari, et une tres bonne et tres excellente sainteté a ma tres chere fille, affin qu'elle marche fortement et ardemment dans le chemin de la vraye et vivante devotion.

J'escris a la Mere de la Visitation (2). En somme, graces a Dieu, il y a mal de tous costés ; mais mal qui est un grand bien, comme j'espere. A jamais le bon playsir de sa divine Majesté soit nostre playsir et nostre consolation es adversités qui nous arriveront. *Amen.*

Franç^s. E. de Geneve.

Le 23 octobre 1620.

(1) Le ton de cette lettre convient très bien à Mme de Granieu. La mention des maladies du « cher mari, » François de Granieu, et de la lettre à la « Mere de la Visitation, » la Mere Péronne-Marie de Chastel, corrobore l'hypothèse.

(2) La lettre annoncée nous manque ; quelque phrase du texte précédent, pp. 355, 356, serait-elle du 23 octobre ? (Voir note (1), p. 356.)

MDCCXIV

A M. LOUIS DE GERBAIS DE SONNAZ (1)

Le saint Evêque consent à la retraite du destinataire. — Un oncle qu'il faut contenter. — Attente d'une réponse du prince de Piémont.

Annecy, 27 octobre 1620.

Monsieur,

Je voy dans vostre lettre le desir que vous aves de sortir promptement du monde, auquel je ne veux nullement contredire, puisque mesme vostre retraitte n'empeschera pas l'execution de vostre dessein. Mays en tout ce qui se pourra bonnement, il faut donner satisfaction au bon oncle, qui vous a tous-jours aymé, et je voy que vous ne laisseres pas, estant dans l'Oratoire, de bien le contenter.

(1) A n'en pas douter, le Saint s'adresse au Prieur de Chindrieu, Louis de Gerbais de Sonnaz, fils de François de Gerbais et de Louise d'Alby. En novembre 1607, l'Evêque de Genève avait été appelé à intervenir dans sa vocation (voir tome XIII, Lettre CDXX, et note (3), p. 336); le jeune homme, alors au collège des Jésuites de Chambéry et tonsuré depuis le 29 septembre, songeait à prendre l'habit de Cluny. Au mois d'octobre de cette année 1607, son parent, Louis d'Alby, moine et prieur de Saint-Pierre de Nantua et de Saint-Laurent de Chindrieu, résignait en sa faveur ce dernier prieuré et l'admettait comme coadjuteur avec future succession, moyennant une pension annuelle de deux cents écus. Il n'est pas probable que M. de Sonnaz ait fait un essai chez les Cisterciens, mais il garda le prieuré en commende (voir ci-dessus, note (2), p. 160), et retrouva plus tard ses désirs de vie religieuse. François de Sales consulté en 1620 (voir ibid., Lettre MDCXXI), demande encore « un « peu de tems » pour que l'aspirant puisse « plus entierement digerer ses cogi- « tations. » Le temps fut court ; au mois de novembre le Prieur de Chindrieu entre à l'Oratoire de Lyon, résigne le 8 février 1621 son canonicat au Chapitre de Saint-Pierre de Genève, et achève son noviciat aux fêtes de Noël. Dans sa pensée, qui répondait à celle de l'Evêque, son bénéfice serait uni à la cure de Rumilly où l'on introduirait des Oratoriens. Ainsi se termineraient les tristes dissensions du clergé de cette paroisse. Saint François de Sales donna tous ses soins à faire réussir ce dessein ; les circonstances semblaient le favoriser. Unanimes étaient les désirs des syndics, Curé et Altariens de Rumilly (voir ci-après, Lettre MDCCXXII, et note (4), p. 370); au mois d'octobre 1621, mourut le curé Jean Viret, et l'Evêque, après bien des démarches, lui donna, le 19 février 1622, Louis de Sonnaz pour successeur, malgré les protestations de Bernard de Grailly, prieur de Sainte-Agathe. Malheureusement le Supérieur général de l'Oratoire voulut que M. de Sonnaz allât à Paris (lettre du Saint, 19 novembre 1622), et il n'envoya pas de prêtres pour commencer sans retard

Il m'escrivit l'autre jour une lettre digne certes de luy et de la forte estime que j'ay tous-jours faite de sa veritable pieté (1).

Au reste, hier au soir je receus lettres de Piemont, par lesquelles mon frere m'escrit que Monseigneur le Prince attendoit de m'envoyer la responsе sur la proposition que je luy ay faite de vostre affaire *, jusques a ce qu'il ayt conferé avec Son Altesse son pere ; et qu'il aura soin de solliciter. Il faut tous-jours avoir un peu de patience avec les Princes, mais j'espere que le tout reuscira a vostre gré, et supplie Nostre Seigneur qu'il respande de plus en plus abondamment ses saintes graces sur vous,

* Vide Ep. MDCCIX.

Monsieur, a qui je suis, de tout mon cœur,

Tres humble et tres affectionné confrere,

Franç^s, E. de Geneve.

Annessi, 27 octobre 1620.

le service. Peut-être, la mort de François de Sales rompit-elle le projet ; les Oratoriens ne purent s'établir à Rumilly qu'en 1652. Quant à Louis de Gerbais, il permute cette cure avec celle de Saint-Félix le 4 septembre 1623, et résigne ce second bénéfice le 2 janvier 1624. Avait-il quitté déjà l'Oratoire? commençait-il à cette époque à en avoir de nouveau assez du monde ? De fait, en 1630, il se sent inspiré d'embrasser la Règle de Saint-Benoît et son observance dans l'abbaye de Talloires ; mais au bout de deux mois et demi, l'inconstant personnage quitte l'habit, et s'en va résider dans son prieuré de Chindrieu. En 1645, il était curé de Sonnaz et de Montdésir. Sa mort arriva avant le 17 février 1651. (D'après l'*Armorial de Savoie*, la *Collection J. Vuy*, Archives de la Visitation d'Annecy, et les R. E.)

(1) Il est sans doute question de Louis d'Alby, prieur de Nantua et de Chindrieu (voir la note précédente). Peut-être était-il frère de Louise d'Alby, mère de M. de Sonnaz.

MDCCXV

A MADAME GASPARDE DE BALLON
RELIGIEUSE DE L'ABBAYE DE SAINTE-CATHERINE

La solitude mentale au milieu du monde. — Comment suppléer aux exercices de piété qu'on ne peut faire. — Préparation à la fête de la Toussaint et à celle des Morts.

Annecy, fin octobre [1620 ou 1621 (1).]

Il faut souffrir cette incommodité de l'amour de nos parens qui ne pensent pas qu'il y ayt de la comparayson entre la satisfaction d'estre chez eux et celle que l'on prend au train du service de Dieu. Soyes donq, ma chere Cousine, ma Fille, en la solitude mentale, puisque vous ne pouves estre en la solitude reelle. Tout est doux aux doux, et tout est saint aux saintz.

Vous sçaves de quelle sorte il faut resister a toutes ces petites attaques d'impatience, chagrin et autres. Benisses Dieu, ma chere Fille, de ces petitz essays qui vous arrivent pour tesmoigner vostre fidelité. Oyes la Messe dans vostre cœur, quand vous ne pourres l'ouÿr ailleurs, et adores le Saint Sacrement.

Quant aux bonnes festes qui approchent, vous n'aves rien a faire de plus, apres vos Offices, qu'a tenir vostre esprit en la celeste Hierusalem, parmi ses ruës glorieuses ou vous verres de toutes partz retentir les loüanges de Dieu. Voyes cette varieté de Saintz, et vous enqueres d'eux comme ilz sont parvenus la ; et vous apprendres que les Apostres y sont allés principalement par l'amour ; les Martyrs, par la constance ; les Docteurs, par la meditation ;

(1) Le titre de « cousine » indique une des Sœurs de Ballon, et le ton, ainsi que d'autres considérations font préférer Gasparde à Louise. (Voir tome XVI, note (1), p. 290.)

Quant à la date, la proximité de la fête de la Toussaint détermine le mois, et nous proposons 1620 ou 1621, à l'exclusion de 1622, à cause de l'absence d'allusion à la réforme déjà commencée en novembre de cette dernière année. En 1619, le Saint était à Paris, et diverses raisons ne permettent pas de reculer ces lignes à une époque antérieure.

les Confesseurs, par la mortification ; les Vierges, par la pureté de cœur, et tous generalement, par l'humilité. Vous ires aussi le jour des Mortz en Purgatoire, et verres ces ames pleines d'esperance qui vous exhorteront de proffiter le plus que vous pourres en la pieté, affin qu'a vostre depart vous soyes moins retardee d'aller au Ciel.

Bon soir, ma chere Fille.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

MDCCXVI

A UNE RELIGIEUSE DE L'ABBAYE DE SAINTE-CATHERINE

On peut dire son mal, mais il ne faut pas s'en plaindre.
Un coup d'œil sur la Jérusalem céleste.

Annecy, fin octobre [1620 ou 1621 (1).]

O ma chere Fille, puisque la cessation de vostr'exercice ne vous donne aucun allegement, vous pourries le reprendre, mais tout bellement, n'y employant que demy heure a la fois (2). Il est vray, sans doute, l'humilité, la patience, l'amour de Celuy qui nous donne la croix, requierent que nous la recevions sans en faire des plaintes ; mais voyes vous, ma tres chere Fille, il y a difference entre dire son mal et s'en plaindre. On le peut donq dire, ains, en beaucoup d'occasions on est obligé de le dire, comme on est obligé d'y remedier ; mais cela se doit faire paysiblement, sans l'aggrandir par paroles ni plaintes. C'est cela que dit la Mere Therese * ; car se plaindre, ce n'est pas dire son mal, mais le dire avec des lamentations, doleances et tesmoignages de beaucoup d'affliction. Dites le donq naïfvement et veritablement, sans nul

* Chemin de la Perfection, ch. XI.

(1) C'est à cause de la similitude des pensées que nous indiquons pour cette lettre la même date que pour la précédente. La Sœur de Vignod pourrait bien être la destinataire, mais les preuves décisives font défaut. (Voir tome XIII, note (1), p. 16).]

(2) Il s'agit sans doute de l'oraison mentale.

scrupule ; mais que ce soit en sorte que vous ne tesmoignies point de ne vouloir pas y acquiescer doucement, car aussi faut-il y acquiescer de tres bon cœur.

Passes bien devotement ces saintes festes ; voyes bien ces belles ruës de la Hierusalem celeste, ou tant de bienheureux Saintz, resident et ou tous jubilent autour de leur grand Roy et en l'amour de Dieu, [lequel,] comme une celeste source vive, respand de toutes partz ses eaux qui arrousent ces glorieuses ames et les font fleurir, chacune selon ses conditions, d'une beauté incomprehensible. « Que la soyent nos cœurs, » ma Fille, « ou sont ces vrays » et desirables playsirs *.

* Collect. in Miss. Dom. IV post Pasc.

VIVE JESUS ! N'est ce pas nostre mot de guet ? Non, rien n'entrera dans nos cœurs qui ne die en verité : VIVE JESUS ! Il sçait, ce doux Sauveur, que je suis en verité tout vostre.

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

MDCCXVII

A LA SŒUR DE BLONAY
MAITRESSE DES NOVICES A LA VISITATION DE LYON
(FRAGMENT)

Souvenirs charmants de l'enfance de Marie-Aimée de Blonay. — L'ardente foi d'alors doit la consoler dans le trouble de la tentation actuelle.

Annecy, [octobre ou novembre 1620 (1).]

. . . . . .

Ma Fille, ne doutés point de vostre salut ; vous esties encor bien petite, que vostre foy me parut grande. Vivés

(1) Il semble à propos de rapprocher ces lignes de celles que la Mère de Chantal écrivait le 27 octobre 1620 à la Sœur de Blonay : « A jamais que ce doux Sauveur vive et règne dans nos cœurs parmi les désolations et les ténèbres... Encore que... nous ne le sentions point par les suavités de sa sainte foi, n'importe, il est avec nous. Et dessus ce fond sec et aride, il faut bâtir la solide foi... » *(Lettres,* vol. I, p. 482.) Un peu plus tard, le 8 décembre, la Sainte se réjouit avec sa Fille de ce que Dieu l'a « délivrée de la tyrannie de ces vaines craintes. » (Ibid., p. 496.) Les encourageantes paroles du Fondateur ne furent-elles pas adressées à la Sœur Marie-Aimée pendant cette même période d'épreuves intérieures ?

conformement aux verités qu'elle nous enseigne et en cultives le don pretieux que vous aves si advantageusement receu. Souvenes vous quand vous m'apportastes les livres heretiques que vous avies pris chez N. N. (1), et que vous me disies avec tant d'ardeur qu'il les failloit brusler et tous ceux qui les lisoyent. Souvenes vous aussi que vous demandant si vous n'avies point la curiosité de les lire, vous me respondistes hardiment que si l'envie vous prenoit d'apprendre quelque chose contre la sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, vous voudries vous mesme de bon cœur estre bruslee.

O ma Fille tres chere et tous-jours veritablement aymee, je n'ay point oublié ce trait de vostre enfance. Consoles en maintenant vostre cœur dans ce petit ombrage de trouble, et au lieu de disputer sur les choses que l'ennemy vous suggere, rendes graces a Dieu de ce que, des l'aage de neuf a dix ans, il vous a donné le desir de mourir pour la foy de la sainte Eglise. Maintenant, ma Fille, moures a vous mesme pour la pureté de cette foy, aneantissant vostre esprit dans ces bienheureuses tenebres.

. . . . . .

(1) L'historien de la Mère de Blonay ne nous a pas conservé ce trait de l'enfance de la petite Aimée; on ne peut donc dire quel nom se cache sous ces N. N.

MDCCXVIII

AU DUC DE SAVOIE, CHARLES-EMMANUEL Ier

Témoignage de la fidélité et du mérite du collatéral Flocard.

Annecy, 2 novembre 1620.

Monseigneur,

Je ne doute nullement que Vostre Altesse Serenissime ne sache qui est le sieur collateral Flocard (1), qui aura

(1) Barthélemy, second collatéral au Conseil de Genevoux. (Voir tome XVII, note (1), p. 205.)

lhonneur de luy presenter cet escrit. Mays je ne laisseray pas de rendre ce veritable tesmoignage pour luy, qu'en toutes les occurrences esquelles il a esté employé au service de Vostre Altesse, il a rendu toutes les preuves qu'on sçauroit desirer, de probité, fidelité et constance, comm'un vray et tres asseuré sujet doit faire; qui me fait tres humblement supplier Vostre Altesse de le vouloir gratifier de son bon œil.

Et prie Dieu qu'il la conserve et protege de ses plus saintes faveurs a longues annees, qui suis,

Monseigneur,

Vostre tres humble, tres fidele et tres obeissant orateur et serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

11 novembre 1620, Annessi.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

MDCCXIX

AU PRINCE DE PIÉMONT, VICTOR-AMÉDÉE

Un serviteur fidèle de Son Altesse.

Annecy, 2 novembre 1620 (1).

Monseigneur,

Vostre Altesse aura, je m'asseure, conservé la memoire d'avoir veu, en ce païs et a Paris, le sieur collateral Flocard, present porteur, servir fidelement Son Altesse es occurrences. Mais puisqu'il le desire, je ne laisseray pas

(1) Migne (tome VI, col. 1075) donne cette lettre à la date du *10 novembre 1610,* avec le cardinal Maurice pour destinataire. Ce prince n'étant pas venu en « ce païs, » il faut en conclure que le Saint s'adresse à son frère Victor-Amédée, son recours habituel, au reste, pour les grâces qu'il veut obtenir et les protections qu'il sollicite.

La date de l'année est évidemment fausse ; nous croyons aussi devoir corriger le quantième, en plaçant ces lignes le même jour que celles écrites sur le même sujet au duc de Savoie.

de rendre veritable tesmoignage a Vostre Altesse, qu'il est tous-jours luy mesme en probité, fidelité et constance pour cette affection, et certes, digne d'estre confidemment employé.

Et sur cette verité, je fay tres humblement la reverence a Vostre Altesse, a laquelle je supplie nostre Sauveur de vouloir departir le comble de ses graces ; qui suis

. . . . . .

MDCCXX

A LA MÈRE DE MONTHOUX
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE NEVERS (1)

« Lettre d'attente. » — Quelle réponse faire à l'Evêque de Nevers. — Les filles ineptes ne doivent pas être reçues. — Echange de bréviaires.

Annecy, 2 novembre 1620.

Ce n'est icy qu'une lettre d'attente, ma tres chere Fille, pour seulement vous dire qu'au premier jour je respondray par le menu a toutes celles que vous m'aves fait la consolation de m'escrire jusques alhors.

(1) Née le 5 avril 1594, au milieu des épreuves que son père, Janus Guillet de Monthoux, eut à endurer de la part des hérétiques (voir tome XVII, note (1), p. 306), la petite Paule fut pour ses vertueux parents comme une rose entre les épines. Dès l'enfance, Dieu la prévint de ses grâces, et nous avons vu déjà par quels moyens il l'attira à la Visitation (tomes XVI, Lettre MXIII, et les notes (1) des pp. 261, 279 ; XVII, note (2), p. 91). La première, avec sa compagne de prise d'habit (voir tome XVI, note (1), p. 271), elle reçut le voile blanc, les novices ayant porté jusqu'alors des coiffes de soie pendant leur année de probation. Après sa Profession, 27 décembre 1615, elle parut si bien établie dans la vertu, qu'on songeait à l'envoyer à la fondation de Riom qui se trajtait alors (voir tome XVII, note (3), p. 287) ; la Providence la garda en Savoie pour l'avantage et la consolation de la baronne de Thorens que la Mère de Chantal confia à sa sainte amitié et à son zèle. Cette jeune Religieuse montra dans cette mission tant de sagesse, de tact et de prudence, qu'on la jugea capable de conduire le noviciat (voir le tome précédent, note (1), p. 202). Destinée ensuite à la fondation de Bourges, et retenue par la maladie, promise à celle de Turin (voir ibid., note (2), p. 206), Sœur Paule-Jéronyme partit enfin d'Annecy pour Moulins en juillet 1620 (voir ci-dessus, Lettre MDCLXIX, p. 248). L'abrégé de l'histoire de l'établissement de la Visitation à Nevers (Appendice III), et plusieurs des lettres et des notes suivantes, laissent

Vous pourres ce pendant respondre a Monseigneur l'Evesque (1), que ces bonnes filles de Moulins, comme vous aussi, n'estes la que pour faire le service de la fondation, et que quand le Monastere sera establi, vous pourres [retourner (2)] en vos Maysons de profession, ou [l'on vous recevra]; et que partant, il ne faut rien demander pour ces [filles] la a la Mayson de Moulins, qui demeure oblig[ee de les] recevoir quand elles retourneront..... Il semble qu'il n'est pas [a propos de presser] nostre Seur Marie Aymee de Morville; ains qu'elle mesme laisse librement les dix mille francz.

Tenes vostre courage hautement relevé et saintement humilié en Dieu, ma tres chere Fille.

entrevoir quelque chose des souffrances qu'elle eut à endurer, et en même temps du savoir-faire naturel et des qualités surnaturelles dont elle donna la preuve en ces circonstances difficiles. Elle ne rencontra presque pas moins de difficultés dans la fondation de Blois, entreprise en 1625; la pauvreté extrême y fut longtemps sa compagne, ainsi que la contradiction et l'humiliation. Les maladies, les épreuves intérieures vinrent s'y ajouter; mais de cette semence amère germèrent les plus beaux fruits : deux nouveaux Monastères fondés, Mamers (1633) et Loudun (1648), les Religieuses de l'Hôpital de Blois réformées, et l'Institut tout entier édifié par l'inflexibilité de la Mère Paule-Jéronyme à maintenir la Règle et à s'opposer à tout changement. Elle mourut le 3 septembre 1661, dans la Maison de Blois qu'elle avait gouvernée dix-huit ans, pouvant, sur son lit d'agonie, se rendre le témoignage d'avoir aimé par dessus tout « la vie cachée en Dieu et le mépris général de toutes les choses de la terre. » (D'après sa biographie dans *Les Vies de plusieurs Supérieures de l'Ordre de la Visitation Sainte Marie,* Anneci, Fonteine, 1693, et les documents conservés aux Archives du 1er Monastère d'Annecy.)

(1) L'évêché de Nevers, érigé au commencement du VIe siècle, était gouverné en 1620 par Eustache de Saint-Phal. Sous son prédécesseur, Arnaud Sorbin de Sainte-Foi, il avait été choisi, en 1579, comme vicaire général, et en 1588, comme député du Clergé aux Etats généraux de Blois. Après la mort d'Arnaud Sorbin, Henri IV le nomma au siège de Nevers qu'il occupa de 1606 à 1643. Plusieurs Maisons religieuses s'établirent dans le diocèse pendant son épiscopat. Mgr de Saint-Phal se montra spécialement bon pour les Sœurs de la Visitation; dès qu'elles furent arrivées, il les « prist... en une tres tendre et paternelle affection, disant que c'estoit ses filles tres cheres, et que qui toucheroit les filles toucheroit le pere. » Il s'assujettit même pendant plusieurs mois à venir leur dire la Messe tous les dimanches, ayant désigné pour les jours de la semaine six des principaux de son clergé pour leur rendre ce service de charité. (*Gallia Christiana* et *Hist. de la Fondation de la Visitation de Nevers* par la Mère de Chaugy.)

(2) L'Autographe publié pour la première fois par Hérissant (tome IV, p. 292), était fort endommagé; de là quelques lacunes qu'on peut, pour la plupart, combler facilement, l'éditeur indiquant la mesure de la place occupée par les mots disparus.

Certes, ces filles si ineptes ne doivent point estre receües a profession, et quand on les connoist telles avant la reception a l'habit, elles ne doivent point y estre admises ; mais je vous diray cela en detail.

Vous pouves employer les Seurs qui doivent estre Domestiques, et qui ne sont point vestues, au service du dehors, par lequel elles meritent tous-jours davantage leur reception future a l'habit.

Je vous remercie de vos beaux breviaires, et envoyeray les miens vieux a la premiere commodité (1). Ma tres chere Fille, je suis tres parfaitement tout a fait vostre, et comme a ma chere fille [Françoise-Jacqueline (2)] et comme a ma Seur Marie Aymee (3).

Vive Jesus !

Franç^s, E. de Geneve.

2 novembre 1620.

A ma tres chere Fille Paule Hieronime,
Superieure a Nevers.

(1) Le saint Fondateur, répondant à la demande de sa fille, envoya en effet ses vieux bréviaires, que la Mère Paule-Jéronyme reçut avec grande dévotion, comme de précieuses reliques. Le jour du glorieux trépas du Serviteur de Dieu, ces deux livres « s'ouvrirent d'eux-mêmes plusieurs fois, et embaumèrent la maison d'une odeur toute céleste, » ce qui donna aux Sœurs un pressentiment de la douloureuse nouvelle.

(2) Sœur Françoise-Jacqueline de Musy, partie d'Annecy avec la Supérieure de Nevers. (Voir ci-dessus, note (1), p. 288.)

(3) Nous ne savons si la Sœur Marie-Aimée de Morville fit à ce moment un court séjour à Nevers ; elle est encore nommée dans la lettre du 9 novembre à la Mère de Monthoux. Sinon, il faudrait croire à une distraction de saint François de Sales.

MDCCXXI

A LA SŒUR DE CHASTELLUX
ASSISTANTE DE LA VISITATION DE NEVERS (1)

Le Saint se réjouit de la savoir Directrice à Nevers. — L'esprit qu'il faut donner aux Novices.

Annecy, 2 novembre 1620.

Ma tres chere Fille,

Ce m'a esté une grande satisfaction de vous sçavoir aupres de ma Seur Paule Hieronime, ou vous estes cooperatrice en l'establissement de cette nouvelle Mayson

(1) Deux illustres familles s'unirent par le mariage d'Olivier de Chastellux et de Marguerite de Clermont d'Amboise. Ces nobles seigneurs eurent treize enfants ; Hélène, l'une des cadettes, dut, en cette qualité, entrer, avec une de ses sœurs, à l'abbaye de Crésenon (Yonne), de l'Ordre de Saint-Benoît, que l'Abbesse, sa tante, promettait de lui transmettre. Mais en attendant qu'elle eût l'âge de gouverner, la charge fut remise à une autre, et dès lors commença pour Mlle de Chastellux une série d'épreuves fort pénibles. « Aprés m'avoir donné assez de naissance, » raconte-t-elle elle-même, Dieu « m'a reduite dans une extrême pauvreté, pour mettre mon cœur dans un entier dépouillement. Mon Abesse, qui portoit la crosse laquelle m'avoit été destinée, me refusoit du pain dans le Monastére dont je devois étre la maîtresse. Mon pére, qui me croioit bien logée, quoiqu'il n'ignorât pas les mauvais traitemens que je recevois, me refusoit une dote pour me retirer ailleurs. » (Lettre à la Mère de Blonay.) La jeune Novice, chassée même à deux reprises de son abbaye, ne s'empressa pas, on le comprend, de se lier par la Profession. Elle avait connu, avant 1610, la baronne de Chantal ; lorsque la Visitation s'établit à Moulins, Hélène résolut de s'y consacrer à Dieu. Son courage triompha de tous les obstacles, et en 1617 elle devenait l'humble disciple de la Mère de Bréchard. Le coup d'œil sûr de cette grande Supérieure apprécia vite la nouvelle venue ; elle en trace ce portrait à la Mère de Chastel : « Elle a l'esprit clair, net, vif, lumineux et pénétrant ; l'inclination noble et généreuse, et encore plus disposée à la piété et à la vertu : l'humeur douce, retenuë, modeste et affable ; mais au reste, le cœur ardent et violent au bien et à la perfection. » Ajoutons un trait, emprunté au témoignage d'une des Communautés qu'elle a gouvernées : « autant incapable de se laisser tromper que de tromper les autres. » Des dons si riches furent largement utilisés. De 1620 à 1622, Sœur Marie-Hélène est Directrice à Nevers ; elle est ensuite élue Supérieure à Moulins, et fonde la Maison d'Autun en novembre 1624. A la fin de ses deux triennats à Autun, Bourg la réclame (1631-novembre 1634), et tout en dirigeant ce Monastère, elle établit celui de Saint-Amour ; de nouveau, elle gouverne à Moulins (novembre 1634-1641), puis à Semur (1641-1646), fonde la Maison d'Avallon en 1646, et y demeure jusqu'en 1654. Les Sœurs de Chalon-sur-Saône et

de Nevers; car, des que j'eu le contentement de vous voir a Moulins [1], j'ay tous-jours pensé que Dieu vous employeroit a son service fort utilement.

Tenes vostre courage humblement eslevé en Dieu, ma tres chere Fille; serves-le fidelement et faites toutes vos œuvres pour son bon playsir, car a cela estes vous appellee. Donnes le plus que vous pourres l'esprit d'un *(sic)* tres humble mais courageuse simplicité, et de l'amour de la croix a ces ames que vous nourrissés, affin qu'elles soyent aggreables a Celuy qui desire les rendre ses espouses.

Dieu soit au milieu de vostre ame, ma tres chere Fille, et je suis en luy,

Vostre tres humble frere et serviteur,

Franç^s, E. de Geneve.

2 novembre 1620, Annessi.

A ma tres chere Seur M. de Chateluz,
Assistente au Monastere Ste Marie de la Visitation.
A Nevers.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Annecy

de Bourbon-Lancy jouissent à leur tour de sa conduite (1654-1657, 1657-1660). Enfin, la Mère de Chastellux revient à Avallon, où deux ans après son élection, le 1 mai 1663, elle termine une vie féconde, traversée par des croix de toutes sortes, qui servirent à faire éclater les vertus de celle que François de Sales trouvait non seulement « selon son cœur, » mais encore « selon le cœur « de Dieu. » (Lettre à la Mère de Bréchard, novembre 1622. — D'après Moreri; la biographie de la Mère de Chastellux, dans *Les Vies de plusieurs Supérieures*, etc., 1893, et l'*Histoire des Fondations*.)

(1) Au retour de Paris. La Sœur Marie-Hélène fit alors sa confession générale au bienheureux Evêque.

MDCCXXII

AUX MEMBRES DU SOUVERAIN SÉNAT DE SAVOIE (1)

(INÉDITE)

La cure de Rumilly étant désormais unie au Chapitre des Altariens, les poursuites du Prieur contre le Curé n'ont pas de raison d'être.

Annecy, 7 novembre 1620.

Messieurs,

Ayant sceu que M. le Prieur de Rumilly (2) inquietoit le sieur Curé dudit lieu (3) pour certaine reconnoissance qu'il prætend de luy, j'ay creu que je vous devois rendre ce veritable tesmoignage, que la cure de Rumilly n'est plus au Curé (bien que, comme il est raysonnable, les fruitz luy soyent reservés), puisque il l'a resignee par supplication qu'il m'a faite de l'unir au Chapitre ou cors des Altariens de cette eglise-la (4), et que j'ay fait toutes les formalités præparatoires a laditte union, delaquelle les finales expeditions seroyent signees et mises en execution, si Monseigneur le Serenissime Prince ne m'eust fait sçavoir que, voulant faire unir quelques autres pieces

(1) Le souverain Sénat de Savoie avait alors pour présidents secondaires après Antoine Favre : Guillaume d'Oncieu, Antoine de Charpenne et François de Tardy (voir ci-dessus, note (1), p. 165). Suivaient les sénateurs, avocats et procureurs généraux.

(2) Bernard, fils de Gaspard de Grailly, coseigneur de Ville-la-Grand (cf. tome XI, note (1), p. 51), et de Guicharde Duret, entra chez les Bénédictins de Nantua, et fut institué prieur de Sainte-Agathe de Rumilly le 22 octobre 1603, en vertu des Bulles du 1er août précédent. (R. E.) Il céda ce prieuré à celui de Talloires en novembre 1629, ce qui ne se fit pas sans de vives réclamations de la part du Prieur de Nantua.

(3) Jean Viret (voir tome XVI, note (1), p. 259).

(4) Le 17 mars 1620, les syndics de Rumilly présentaient à l'Evêque de Genève une requête accompagnant celle du curé Viret et des Altariens. Dans les deux sont exposés les faits que nous connaissons déjà (voir tome XVI, note (5), p. 258, et note (1), p. 259), et sont exprimés les mêmes vœux : que l'autorité épiscopale prononce l'union de la cure au corps des Altariens, afin d'augmenter le revenu de ceux-ci, et qu'en retour ils prêtent leur concours au ministère paroissial. François de Sales agréa ces demandes et chargea son Official des formalités requises pour l'union projetée. (R. E.)

pour le plus grand bien de cette eglise, il desiroit que j'attendisse pour un peu, affin de faire tout ensemble ce qui sera requis [1].

Mays cependant, en un'assemblee que les ecclesiastiques de Rumilly et les scindiques firent devant moy [2], monsieur le Prieur traitta de toutes ses prætentions, en cas de l'union de la cure, laquelle est a la veille d'estre faite, puisque je n'attens que le commandement de Monseigneur le Serenissime Prince qui ne doit pas tarder. De sorte, Messieurs, que la cure estant hors des mains du sieur Curé et se treuvant es miennes pour laditte union, a laquelle le sieur Prieur a consenti par authorité mesme de ses Superieurs [3], je vous supplie tres humblement de tenir ledit sieur Curé exempt de faire cette reconnoissance que le cors des Altariens fera, en la façon convenüe, soudain que l'union sera achevee.

Et priant Dieu qu'il vous comble de ses celestes benedictions, je demeure de tout mon cœur en luy,

Messieurs,

Vostre tres humble et tres affectionné serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

VII novembre 1620, Annessi.

A Messieurs
Messieurs les gens de S. A. S^me,
tenans le souverain Senat de Savoye.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Rome.

(1) En 1620, les prieurés de Chindrieu et de Lausanne-de-Vaux, avec celui de Sainte-Agathe, étaient unis à l'église de Rumilly, en faveur de la Congrégation de l'Oratoire.

(2) Ce fut le 18 mai 1620 que se tint cette assemblée, à Rumilly même (cf. ci-dessus, note (2), p. 207). Une transaction pour ce qui regardait le culte fut signée : les Prieur, Curé et Altariens devaient dire alternativement par semaine trois Messes tous les jours, dont la troisième était chantée, chaque jour aussi, on devait chanter les Vêpres et les Complies, ainsi que les Matines aux fêtes solennelles et pendant le Carême et l'Avent. (Croisollet, *Hist. de Rumilly*, Chambéry, 1869, note (2), p. 18.)

(3) Le Prieur de Nantua, qui avait droit de nomination à la cure de Rumilly, et l'Abbé de Cluny, chef de l'Ordre.

MDCCXXIII

A M. JEAN ROSETAIN (1)

L'Evêque de Genève charge son Official forain d'une affaire qui intéresse le Chapitre de sa cathédrale. — Prochain départ pour le Faucigny.

Annecy, 7 novembre 1620.

Monsieur,

Voyla que ces Messieurs de nostre eglise cathedrale recourent a moy en vostre personne, qui represente par dela la mienne, pour un'affaire qu'ilz ont, a mon advis, grande rayson d'affectionner (2). Ilz ne doutent nullement que vous ne leur rendies bonne, briefve et fidele justice ; mais je doy vous recommander leurs affaires comme les miennes propres, puisque Dieu m'a joint plus particulierement a eux et m'a enjoint la conservation de leurs droitz. Je le fay donq autant quil m'est possible.

Et sur l'advis que vous me donnastes l'autre jour, j'envoyeray lundi M. Rollant (3) a monsieur de Mont Saint Jean (4), puisque je suis forcé de passer jusques en Foucigni pour affaire qui presse (5), et retourneray icy pour quelques

(1) D'une très ancienne famille du Bugey, Jean Rosetain ou Rostaing avait été nommé curé de Chavornay le 5 mai 1594 ; en 1608, il reçut la charge d'official pour la partie française du diocèse de Genève, et, en cette qualité, fit en 1614, par ordre de saint François de Sales, la visite de soixante-trois paroisses. Le 17 décembre 1624, il permute la cure de Chavornay avec celle de Chanaz et, le 7 janvier 1625, ce dernier bénéfice avec une chapellenie. Il meurt en 1625. (R. E.)

(2) Nous ignorons l'affaire dont il s'agit.

(3) Georges Rolland, prêtre et économe de la maison du Saint.

(4) Jean-Claude de Clermont-Mont-Saint-Jean (voir note (1) de la lettre suivante).

(5) C'était l'accord entre les chanoines de Sixt et leur Abbé commendataire qui appelait le saint Evêque en Faucigny. (Voir ci-dessus, note (1), p. 166.) Après l'avoir conclu, il fit avec grande dévotion, le 14 novembre, l'ouverture du tombeau du bienheureux Ponce, premier abbé de ce monastère ; puis il revint à Annecy par Viuz, Mélan et Meyrens (voir ci-après, p. 384), sans trouver ensuite le loisir d'aller jusqu'à Gex.

jours, passé lesquelles *(sic)*, je m'en iray a Gex ; mais vous en seres adverti. Et tandis, je demeure,

Monsieur,

Vostre tres humble et tres affectionné confrere,

Franç^s, E. de Geneve.

7 novembre 1620, Annessi.

A Monsieur
(1) [Monsieur] Rosetain,
[Official fo]rain de l'Evesché [de Gen]eve
en Beugey, Valromey et Gex.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Pignerol.

(1) Les mots insérés entre crochets ont disparu à l'ouverture de la lettre.

MDCCXIV

AU BARON JEAN-CLAUDE DE CLERMONT-MONT-SAINT-JEAN (1)

(INÉDITE)

Demande de papiers, inutiles au destinataire, et très utiles à François de Sales.

Annecy, 9 novembre 1620.

Monsieur,

Lhonneur que j'ay d'estre aymé de vous me servira de preface, et la confiance que j'ay en ce porteur (2) me servira de narration. Je vous supplie seulement de luy donner le loysir de vous faire ma supplication et, si vous la juges

(1) Les généalogistes sont unanimes à rattacher la maison de Clermont-Mont-Saint-Jean à celle de Clermont-Tonnerre ; ce qui est moins sûr, c'est que toutes deux tirent leur origine de Robert de Clermont, tige des Bourbons. Le chef de la première était alors Jean-Claude, baron de la Bâtie, seigneur de Saint-Pierre-de-Soucy, des Terreaux et de Méoras, etc., fils de Jean-Alexandre et de Françoise de Seyssel. Il épousa successivement Anne de Montfalcon et Jeanne-Péronne de Rugard. (Cf. tome XVII, note (5), p. 224.) Nous trouverons, dans la suite de la correspondance, l'une de ses filles du premier lit, qui fut Religieuse à la Visitation d'Annecy.

(2) Georges Rolland (voir la lettre précédente).

juste et equitable comme je croy qu'elle le soit, vous me favoriseres en l'enterinant. En somme, c'est avoir certains papiers, inutiles a vous, Monsieur, ou je suis le plus trompé homme du monde, et utiles a moy qui, apres mon retour d'un voyage forcé que je vay faire (1), auray bien peut estre lhonneur de vous offrir mon service en presence, comme, absent et present,

Monsieur,

Vostre tres humble serviteur,

FRANÇs, E. de Geneve.

9 novembre 1620, Annessi.

A Monsieur
[Monsieur] le Baron de Mont St Jean
et de la Bastie.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. Bosch, ministre plénipotentiaire de la République Argentine, à Paris.

(1) Voir ci-dessus, note (5), p. 372.

MDCCXXV

A LA MÈRE DE MONTHOUX
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE NEVERS

La Visitation n'est pas instituée pour l'éducation des petites filles. — Double inconvénient de donner entrée au monastère à de trop jeunes enfants. — Quelques avis sur différentes affaires. — La source des « tendretés » sur soi-même. — Une pensée dangereuse pour les fondatrices. — Combien rares les femmes « sans fantasie et malice et bigearrerie. » — Sous quelle condition promettre aux aspirantes de les recevoir. — Ne pas prêter facilement les Constitutions jusqu'à ce qu'elles soient corrigées. — Faut-il se laisser peindre ? — Divers conseils relatifs aux Règles et observances. — Pour quelle raison admettre les postulantes riches ; pourquoi les pauvres ne doivent pas être rejetées. — Considération et désintéressement dans l'admission des sujets. — Les dix mille francs de la Sœur de Morville.

Annecy, 9 novembre 1620.

. . . . . .

(1) Vous pouvés, avec la permission de Monseigneur

(1) Dans l'édition de 1629, ce fragment fait suite à un autre, du 24 janvier 1618, adressé à la Mère Favre. (Voir tome XVIII, note (1), p. 157.) On le

l'Evesque [1], recevoir la petite fille qui est d'un naturel si bien conditionné, selon que vous me dites, que l'on doit esperer qu'il n'en arrivera point d'inquietude a la Religion [2]; mais, ma tres chere Fille, il faut tout a fait eviter de recevoir des autres filles avant l'aage, car Dieu n'a pas esleu vostre Institut pour l'education des petites filles, ains pour la perfection des femmes et filles qui, en aage de pouvoir discerner ce qu'elles font, y sont appellees. Et non seulement l'experience, mais la rayson nous apprend que les filles si jeunes estant reduites sous la discipline d'un Monastere, qui est ordinairement trop disproportionnee a leur enfance, elles la haïssent et prennent a contrecœur. Si elles desirent par apres de prendre l'habit, ce n'est pas par le vray et pur motif que requiert la sainteté de l'Institut.

Et ne s'ensuit pas que ce qui s'est fait pour cette fois

trouve encore, augmenté des cinq premières lignes, jusqu'ici inédites, dans un ancien manuscrit où sont aussi copiés plusieurs passages de la lettre autographe du 9 novembre 1620 à la Mère de Monthoux, dont le commencement manque. (Voir note (1) de la page suivante.) Nous croyons devoir l'y rattacher, l'enfant dont il est ici question paraissant être Mlle Gascoing (voir note (2) ci-dessous). L'*Histoire de la Fondation de Nevers* cite en effet, en parlant d'elle, le sentiment du Saint tel qu'il est exprimé ici : « les filles si jeunes estant « reduites sous la discipline d'un Monastere, » etc. Or, elle entra à la Visitation le 8 décembre 1620 ; un nouveau message d'Annecy à Nevers n'est pas probable entre deux dates si rapprochées.

(1) Eustache de Saint-Phal (voir ci-dessus, note (1), p. 366).

(2) A peine les Filles de Sainte-Marie furent-elles arrivées à Nevers, qu'une enfant d'une des plus opulentes familles de la cité demanda avec instance de se joindre à elles. Son père y consentit, et elle entra le jour de l'Immaculée-Conception. Mlle Gascoing de Meurs n'avait alors que douze ans ; on lui en crut près de quatorze, et, ravie de sa ferveur, la Communauté l'admit à revêtir l'habit religieux. Elle le prit le 21 juin 1621, avec le nom de Gabrielle-Jérôme. Alors seulement on s'aperçut qu'il y avait eu méprise pour son âge. Le saint Fondateur averti, « écrivit à la Mère Paule-Jérôme qu'il fallait éviter de recevoir des postulantes avant le temps marqué, parce que les longs noviciats ne servent qu'à ralentir la ferveur. » Tel ne fut pas le cas de la jeune Sœur ; ses trois années d'épreuve s'écoulèrent dans la pratique de toutes les vertus, et après sa Profession (2 juillet 1624), elle avança plus rapidement encore vers la perfection sans se relâcher jusqu'au terme de sa longue vie de quatre-vingt-trois ans. Deux traits caractérisèrent cette âme : une très profonde humilité et une ardente dévotion à la Sainte Vierge. De 1643 à 1648, Sœur Gabrielle-Jérôme gouverna le Monastère de La Châtre, et de 1650 à 1651, celui de Nevers. (Cf. sa biographie dans l'*Année Sainte de la Visitation*, tome IX, p. 131.)

il le faille faire pour des autres, non plus qu'il ne s'ensuit pas qu'un homme s'estant chargé d'une juste charge pour un amy, il doive se surcharger d'une seconde charge pour un autre amy ; et ceux qui le seront aussi de vostre Institut auront patience jusques a ce que les enfans soyent d'aage convenable. O ma tres chere Fille, que les cogitations des hommes sont inegales ! Que de gens crient quand on reçoit leurs enfans grans, meurs et rassis, et que de gens les voudroyent donner des le berceau !

. . . . . .

(1) Pour la fondation de Roan, il en faut escrire a nostre Mere, puisque Roan est au dela de Paris, et que d'envoyer des filles d'icy-la il auroit bien de la peine (2).

Il seroit a propos de dire ou faire dire doucement a Monseigneur l'Evesque que vous prendres le P. Lallemant (3) pour faire vos confessions extraordinaires a ce commencement, bien qu'il suffise pour cela d'en conferer avec vostre Pere spirituel (4).

Je ne pense pas qu'on puisse rien demander pour les Seurs qui vous ont accompagné de Moulins, pour la rayson que je vous ay escritte, l'autre jour que je respondis a cet article *.

* Epist. MDCCXX.

Il ny a nul mal de demander aux Novices comm'elles se portent ; mais quand elles marquent des maux de nulle consequence, il ne faut pas les attendrir, ains simplement leur dire : Vous seres bien tost guerie, Dieu aydant ; puisque, a la verité, le sexe est merveilleusement enclin a se plaindre ou a desirer d'estre plaint, et c'est la verité que ces tendretés prennent leur source de paresse et amour propre. O mon Dieu, que saint Bernard dit une chose estrange et remarquable des Religieux malades * ; mais je la vous diray un jour. Vous aves donq fait grandement

* Epist. CCCXLV. (Cf. tom. X huj. Edit., p. 290.)

(1) Ici commence le texte autographe, dont il reste seulement deux feuillets.

(2) Il est fort probable que la proposition d'un établissement de la Visitation à Rouen venait de la maréchale de Saint-Géran, originaire de cette ville (voir ci-dessus, note (2), p. 286). La fondation ne fut exécutée qu'en 1630.

(3) Le P. Pierre Lallemant, de la Compagnie de Jésus (voir ibid., note (2), p. 43).

(4) C'était le grand vicaire, M. Piochon, « ecclésiastique distingué par son mérite et sa vertu, » dit l'*Histoire de la Fondation de la Visitation de Nevers*.

bien pour la fille de Moulins trop amie de soy mesme, de l'exercer et occuper exterieurement (1).

Ma chere Fille, il ne faut pas que vous autres qui fondes des Maysons, facies ces pensees, si vous reviendres ou non, avant quil en soit tems. Or, il n'en est pas tems au commencement de vostre besoigne. *Ecoute, ma fille, et voy, et abbaisse ton aureille, et oublie* ta *mayson ; et le Roy* te *desirera, car il est ton Dieu* * : c'est a dire, il te fera reyne, car il est bon. Faites bien ainsy ; bandes tout a fait vostre esprit, avec fidelité et douceur, a une magnamité *(sic)* et force particuliere.

* Ps. XLIV, 11, 12.

Serves vous a ce commencement des Seurs domestiques de dehors (2), et ce pendant, elles demeureront en leur habit modestement seculier. Nous n'avons encor pas pensé sil faudra les garder un'annee ainsy, mais nous y penserons bien tost.

Vous aves bien fait touchant ce sentiment, puisque il ny avoit nul consentement ni arrest volontaire ; cela doit estre negligé et mesprisé, sinon quil y eut quelque violence tout a fait extraordinaire.

Je treuve bon l'advis donné a nostre Seur de Lyon (3) sur la reception d'une fille tout a fait bonne, et nullement fantasque ni bigearre, mais d'un esprit tout a fait grossier. Il n'en faut pas remplir la mayson, de telles filles, mais prenes celle la ; car il se treuve si peu de personnes en ce sexe, sans fantasie et malice et bigearrerie, que quand on en treuve on les doit recueillir. Je dis ceci pour ma certes tres chere fille de Chateluz, que j'ayme cordialement. Si quelquefois elle est difficile a traitter en ses incommodités corporelles, petit a petit cela passera. L'esprit humain fait tant de destours sans que nous y pensions, que il ne se peut quil ne face des mines ; celuy pourtant qui en fait le moins est le meilleur.

(1) Peut-être la Sœur Marie-Hélène de Chastellux (voir ci-dessus, note (1), p. 368) dont la Sainte écrit, le 9 août, à la Mère de Montheux : « C'est une brave fille... il faut supporter ses petites tendretés. » (*Lettres*, vol. I, p. 456.) Voir aussi ce que le Saint en dit quelques lignes plus bas.

(2) Cf. ci-dessus, p. 367.

(3) Sœur Marie-Aimée de Blonay, Assistante-commise au Monastère de Bellecour depuis le départ de la Mère Favre pour Montferrand.

Il ny a nul danger, ains il est expedient de faire dextrement bien concevoir au Pere spirituel l'importance de la Constitution *De la Clausure* *, toute tiree du sacré Concile de Trente, et de mesme a Monseigneur l'Evesque.

* Constit. II.

Il ne faut pas donner promesse a point de fille de la recevoir, sinon en cette façon : Nous vous recevons en ce qui nous regarde, mais il faut que Monseigneur l'Evesque le treuve bon ; et faire tous-jours conferer avec le Pere spirituel, car il sçaura tous-jours bien les defautz, sil y en a.

Il faut eviter de prester vos Constitutions, en disant qu'en la premiere impresse beaucoup de fautes se sont glissees, pour la haste de ceux qui les ont transcrittes, que l'on corrige ; et que bientost l'on fera les *(sic)* reimprimer (1), et que alors vous les communiqueres volontier. Mays les personnes estant discrettes et de condition, en les advertissant de ce defaut, qui a la verité y est grand, vous pourres selon vostre prudence les prester.

Il ne se faut pas laisser peindre, si Monseigneur l'Evesque ne le commande ou vostre Pere spirituel, auquel vous pouves obeir en cela comm'es autres choses indifferentes, c'est a dire qui ne sont pas contre l'Institut. J'en dis de mesme des autres Seurs, ausquelles il faut pourtant bien donner des remedes contre la vanité, delaquelle toutefois il ny a pas grand sujet d'estre peint sur de la toile, puisque il ny en doit point avoir d'estre peint en nostre propre personne a l'image de Dieu.

Il faut, a la verité, bien reverer l'Evesque, establi superieur en l'Eglise par le Sacrement de son Ordre, c'est a dire par *le Saint Esprit,* comme dit saint Paul *, et par la Regle propre et par la Constitution * ; et Dieu benira vostre obeissance, qui est l'obeissance des Religieux anciens.

* Act., XX, 28.

* Constit. XXVIII.

Il ne faut pas dire au *Confiteor : et beatum Augustinum,* par ce que vostre Congregation est sous le tiltre de *Sainte Marie de la Visitation,* quoy que sous la Regle de saint Augustin.

(1) Cette réimpression se fit seulement en 1622, à Paris, « chez Adrian Tiffaine, ruë S. Jacques, à la Samaritaine. »

Il n'est pas necessaire de donner les Constitutions aux prætendentes qu'en les leur expliquant. La filosophie des bains de cette bonne fille est gratieuse ; en somme, il ny a rien qu'un esprit foible ne glose ; on ne peut remedier a telles nyayseries qu'avec la patience d'inculquer la verité.

Pour ces filles indisposees a estre de la Congregation, il faudra suivre le conseil des sages et spirituelz, apres un peu d'essay de correction. En somme, ce sont des choses que le Saint Esprit, le conseil et l'œil vous feront discerner.

La fille au bras court doit estre receue, si elle n'a pas la cervelle courte [1] ; car ces deformités exterieures ne sont rien devant Dieu.

Vostre sentiment est le mien : il ne faut pas recevoir les riches au chœur par ce qu'elles sont riches, mais par ce qu'elles ont le talent d'y servir ; et si elles ne l'ont pas : qu'elles soyent des Associees si elles sont foibles, ou vielles, ou maladives ; si elles sont fortes, qu'on les puisse employer au service de la Mayson, ou du moins a cooperer aux Domestiques si quelque consideration les fait mettre parmi les Associees, comme seroit leur delicatesse, ou la bonté de leur esprit qui les rendra habiles a servir de Superieure ou aux autres offices, hors celuy d'Assistente. Et les pauvres ne doivent estre rejettees, puisque Nostre Seigneur a tant aymé la pauvreté que, de tous ses Apostres, la pluspart estoyent pauvres de condition. Mays pourtant il faut avoir quelque egard aux charges de la Mayson, autant que la sainte prudence et la grandissime confiance en Dieu le dicteront.

En vostre chapelle, vos fenestres doivent estre voylees

(1) Fidèle aux conseils du Fondateur, la Mère de Monthoux, qui venait de recevoir une aveugle, aurait encore admis cette postulante « qui avoit un bras bien plus court que l'autre, si elle eust supplée à ce deffaut corporel par les qualités de l'ame.... mais comme on ne ley trouva pas l'esprit assez bien fait, on fut obligé de la refuser. Ce refus choqua si fort ses parens, qui voulaient s'en décharger, qu'ils donnerent bien a souffrir a notre Mère Paule [Jéronyme] par leurs plaintes, mais elle cherche sa consolation dans le témoignage de sa conscience, et elle trouva la victoire dans sa patience et sa douceur. » (Circulaire de la Visitation de Blois, 30 novembre 1672.)

affin qu'on ne vous puisse pas voir distinctement ; mays avec cela, il faut ouir le sermon le voyle de vos faces levé.

On peut recevoir Associees les femmes et filles qui ne sçavent pas lire, car tout ce qui est dit de la lecture s'entend pour celles qui sçavent lire.

Vous aures les Indulgences de tout l'Ordre de Saint Augustin, car le Brief de vostre institution les vous donne (1) ; nous prouvoirons de les avoir imprimees.

Ne receves pas legerement les filles : mais selon que la prudence vous enseignera, ou de differer ou de se haster, faites le ; si elles s'en vont ailleurs, Dieu les veuille conduire et en soit loüé.

N'entreprenes que doucement, selon la petitesse des moyens que vous verres vous pouvoir arriver ; et pour les choses necessaires Dieu ne vous abandonnera point.

Nostre Seur Marie Aymee de Morville m'escrit une lettre toute sainte et dit qu'elle donnera tout a fait les 10000 (dix mille) francz a Nevers, sans contredit.

Or sus, ma tres chere Seur, tenes vos yeux sur Dieu et sur son eternité de recompenses, et sur le cœur de la tressainte Vierge, et marches tous-jours humblement et courageusement. Et a jamais, sans reserve, je suis tout vostre et

Vostre pere et vostre serviteur,

comme a ma fille Paule Hieronime *(sic)* et a ma Seur Marie Aymee (2).

Vive Jesus ! *Amen.*

IX novembre 1620.

Salues Monseigneur l'Evesque, vostre Pere spirituel et le P. Lallemant.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Nevers.

(1) Voir le tome précédent, Appendice I, D, p. 423.

(2) Arrivé à la fin de cette longue lettre, et peut-être interrompu bien des fois, le Saint crut-il terminer un message à la Mère de Bréchard, qu'il aurait chargée d'un paternel souvenir pour la Mère de Monthoux et la Sœur de Morville ?

MDCCXXVI

A LA MÈRE DE CHANTAL, A PARIS

(FRAGMENT INÉDIT)

Une lettre toute d'or.

Annecy, vers le 9 ou le 10 novembre 1620 (1).

. . . . . .

Nostre bonne Seur Marie Aymee de Morville m'escrit une lettre toute d'or : qu'elle a deschiré son papier, qu'elle laisse les dix mille francz a Nevers, et qu'elle s'abandonnoit tout a fait a Dieu et a sa sainte Mere. Voyla pas une ame bien aymee de Dieu ? . . . . . .

Revu sur le texte cité dans une lettre autographe de Ste J.-F^ne de Chantal, conservée à la Visitation de Nevers.

(1) Sainte Jeanne-Françoise de Chantal cite ces lignes dans une lettre inédite de 1620 à la Sœur de Morville : « Ce tres bon et digne Pere, » lui écrit-elle, « me dit par la derniere que je resue de luy : Nostre bonne Seur Marie Aymee » etc. Malheureusement, la lettre du Fondateur n'a pas été retrouvée ; elle dut probablement partir avec la précédente où déjà il parle de celle « toute sainte » de la nouvelle Novice. (Voir ci-dessus, p. 380.)

MDCCXXVII

A MONSEIGNEUR JEAN-FRANÇOIS DE SALES, SON FRÈRE ÉVÊQUE NOMMÉ DE CHALCÉDOINE

Profonde douleur du Saint sur un apostat. — Aveuglement étrange de cette âme et étonnantes contradictions. — Sa séparation du monde et de l'Eglise. — Espérance de conversion pour l'Angleterre. — Les effets de cette chute sur l'esprit et le cœur de François de Sales. — Quelle assurance Mgr de Chalcédoine devra donner au malheureux tombé.

Annecy, 21 novembre 1620.

Voyla une lettre que j'ay ouverte sans m'appercevoir qu'elle n'estoit pas pour moy (1). O Dieu, mon tres cher

(1) Une lettre du chanoine Denis de Granier adressée à Jean-François de Sales. (Voir tome XVII, note (1), p. 525, et la lettre suivante.)

Frere, que de douleurs a mon ame quand je l'ay leüe ! Certes, il est vray que de ma vie je n'ay eu un si fascheux estonnement. Est il possible que cest esprit se soit ainsy perdu ? Il me disoit tant qu'il ne seroit jamais autre chose qu'enfant de la sainte Eglise Romaine, quoy qu'il creust que le Pape excedast les bornes de la justice pour estendre celles de son authorité. Et cependant, apres avoir crié qu'il ne failloit pas que le supreme Pasteur, officier en l'Eglise, entreprist de delivrer les sujetz de l'obeissance du supreme Prince de la Republique, pour aucun mal qu'il fist : luy mesme, pour des abus pretendus, se va rendre rebelle a ce supreme Pasteur, ou, pour parler selon son langage, a tous les Pasteurs de l'Eglise en laquelle il a esté baptizé et nourri ! Luy qui ne treuvoit pas asses de clarté, disoit il, es passages de l'Escriture, pour l'authorité de saint Pierre sur le reste des Chrestiens, comme s'est il allé ranger sous l'authorité ecclesiastique d'un Roy duquel l'Escriture n'a jamais authorisé la puissance que pour les choses civiles ? S'il treuvoit que le Pape excedoit les bornes de son pouvoir, entreprenant quelque chose sur le temporel des Princes, comme ne treuve-il pas que le Roy sous lequel il est allé vivre excede les limites de son authorité, entreprenant sur le spirituel ?

Est il possible que ce qui ramena et maintint saint Augustin en l'Eglise n'aye peu retenir cest esprit ? Est il possible que la reverence de l'antiquité et l'abjection de la nouveauté n'aye point eu le pouvoir de l'arrester ? Est il possible qu'il aye creu que l'Eglise ayt tant erré, et que les huguenotz ou Anglo-calvinistes ayent si heureusement rencontré par tout la verité, qu'ilz n'ayent point erré en l'intelligence de l'Escriture ? D'ou peut estre venue cette si universelle connoissance du sens de l'Escriture en ces testes-la, es matieres de nos controverses, que par tout ilz ayent rayson, et nous tort par tout, en sorte qu'il nous faille quitter pour adherer a eux ?

Helas ! mon cher Frere, vous vous appercevres bien du trouble que j'ay en mon esprit, quand vous verres que je vous dis tout ceci. La modestie avec laquelle il traitte

en vous escrivant, l'amitié laquelle il vous demande avec tant d'affection, et mesme avec sousmission, m'a fait une grande playe de condoleance en mon ame, qui ne peut s'accoiser de voir perir celle de cest ami. J'estois a la veille de luy faire faire place ici, et monsieur Jantet (1) avoit charge de traitter avec luy pour cela (2); et maintenant, le voyla separé de tout le reste du monde par la mer, et de l'Eglise par le schisme et l'erreur! Dieu neanmoins tirera sa gloire de ce peché.

J'ay une inclination particuliere a cette grande Isle et a son Roy, et en recommande incessamment la conversion a la divine Majesté, mais avec confiance que je seray exaucé, avec tant d'ames qui souspirent pour cet effect; et des-ormais, encor prieray je plus ardemment, ce me semble, pour la consideration de cette ame-la. O mon tres cher Frere, bienheureux sont les enfans de la sainte Eglise en laquelle sont trespassés tous les enfans de Dieu. Je vous asseure que mon cœur a une continuelle palpitation extraordinaire pour cette cheute, et un nouveau courage de servir mieux l'Eglise du Dieu vivant et le Dieu vivant de l'Eglise.

Il faut cependant tenir secrette cette miserable nouvelle, qui ne peut estre que trop tost respandue pour tant de parens et amis de celuy qui la nous donne. Que si vous luy escrives, selon qu'il me semble vous y inviter, par la voye de monsieur Gabaleon (3), asseures le que toutes les eaux de la mer d'Angleterre n'esteindront jamais les flammes de ma dilection *, tandis qu'il me pourra rester quelque esperance de son retour a l'Eglise et a la voye de son salut eternel.

* Cf. Cast., alt., 3.

Mon Frere, quand vous seres consacré, faites le moy sçavoir, et me recommandes a la misericorde de Nostre Seigneur, qui soit a jamais l'unique esperance et amour de nos ames. *Amen.*

(1) Secrétaire de Mgr Camus, alors à Paris. (Voir ci-dessus, note (3), p. 47.)
(2) Cf. ibid., pp. 220, 224.
(3) Jean-Baptiste Gabaleone, général des postes de Savoie. (Voir tome XII, note (1), p. 225.) En 1618, il était à Paris lors de l'ambassade du cardinal Maurice.

(1) Au P. D. Juste, mille salutations ; a la signora Donna Genevra, ma chere fille ; a monsieur Viboz (2), que je remercieray au premier jour.

Annessi, le XXI novembre 1620.

A Monsieur
Monsieur l'Evesque de Chalcedoine.

Revu sur le texte inséré dans le Ier Procès de Canonisation.

(1) Ce dernier alinéa est inédit. Le texte que nous donnons est inséré dans le Ier Procès de Béatification *(Script. compuls.)*; mais quelques erreurs du copiste ont été corrigées d'après l'édition de 1626.

(2) Claude-Amédée Vibod, secrétaire du duc de Savoie. (Voir tome XVII, note (1), p. 110.)

MDCCXXVIII

AU MÊME (1)

Quantité de lettres au retour d'un voyage. — Dispositions du Prieur de Rumilly toutes favorables à l'établissement des Pères de l'Oratoire. — L'élection de M. du Châtelard au doyenné de Notre-Dame. — Quelqu'un que le Saint voudrait servir de son propre sang. — Nouvelles de famille. — Tentative pour le retour d'une âme à la foi. — A qui appartient le Royaume des cieux.

Annecy, 21 novembre 1620.

J'ay receu tout a coup cinq de vos lettres ou billetz, mon tres cher Frere, a mon retour en cette ville du voyage que j'ay fait a Six, a Viu, a Melan, a Merens, pour diverses affaires (2). Toutes les nouvelles que vous me donnes sont bonnes ; Dieu nous face jouir des effectz entiers de tant de bonnes volontés qu'il inspire a nostre bon Prince (3).

O que l'establissement des Peres de l'Oratoire reuscira heureusement a Thonon et a Rumilly (4), et comme Dieu

(1) Le Saint n'a pas mis d'adresse sur cette lettre, mais sur la précédente, avec laquelle elle partait, comme on peut le voir à l'avant-dernier alinéa, p. 386. Il est étrange que les éditeurs Datta, Vivès et Migne aient désigné le président Favre pour destinataire.

(2) Voir ci-dessus, Lettre MDCCXXIII, et note (5), p. 372.

(3) Victor-Amédée.

(4) Voir ci-dessus, Lettres MDCLXXXI, MDCCIX, et note (1), p. 358.

le favorisera ! car voyla M. le Prieur dudit lieu (1) qui, ce soir, m'est venu dire qu'en le recompensant, il donnera son prieuré pour les intentions de Son Altesse. Et il ne sera nullement malaysé de le recompenser sur Chindrieu (2), affin que d'abord les Peres de l'Oratoire soyent logés, et dans l'eglise et dans le prieuré, a Rumilly. Or il ne sçait pas pourtant le projet, sinon par conjecture quil tire de l'entree que fit, il y a dix jours, monsieur de Saunaz en l'Oratoire de Lyon, d'ou il m'a escrit avec beaucoup de tesmoignage de consolation.

Pour Ripaille, je ne pense pas que Son Altesse y puisse loger plus a propos aucuns Religieux que les Chartreux, en se reservant ce quil luy plaira pour y bastir son palais (3).

Au reste, en fin M. du Chatelard est Doyen, avec mille contradictions et avec autant de promesses d'y faire des merveilles, et a moy de faire tout ce que je luy conseilleray (4).

Le bon M. Buccio m'a prié de le vous recommander en son affaire, que son frere vous dira (5), et qui est, ce me semble, grandement favorable. Madame de la Flechere de Fossigni (6) m'a aussi prié de vous recommander son filz, auquel elle dit que vous aves des-ja fait bien des

(1) Bernard de Grailly (voir ci-dessus, note (2), p. 379).

(2) Prieuré que M. de Sonnaz songeait à céder aux Oratoriens de Rumilly. (Voir ibid., notes (2), p. 160, et (1), p. 358.)

(3) Peut-être Charles-Emmanuel voulait-il seulement restaurer le château d'Amédée VIII (voir tome XIII, note (2), p. 346) ; il ne semble pas qu'il ait donné suite à ce projet. Ripaille fut remis aux Chartreux, comme l'Évêque de Genève le désirait depuis longtemps. (Voir tomes XI, note (1), p. 252; XVI, Lettre CMLXXIV, p. 180, et note (1), p. 181; XVIII, Lettre MCXC, p. 165.)

(4) Pierre-François de Rossillon, seigneur du Châtelard, qui remplaça Benoît de Chevron comme doyen de la collégiale de Notre-Dame, avait été élu le jour précédent par la pluralité des voix, et le lendemain (30 novembre), « entre onze heures et midy, » il prit « possession du doyenné, avec toutes les ceremonies à ce accoustumées. » (Turin, Archiv. de l'État. *Bénéfices dela les Monts*. N° 6, Puquet 1, *Actes cap. du Chapitre de N. D. d'Annecy*.)

(5) Frère, ou tout au moins proche parent de Philippe Buccio (voir tome XII, note (2), p. 5), Antoine-Pie Buccio de Saint-Cergues avait épousé Louise de Bellegarde. Ses enfants héritèrent, en 1648, de Philibert-Nicolas de Bellegarde, seigneur de Vigny, mari de Gasparde de Sales.

(6) Madeleine de Saint-Michel, veuve de François de la Flechère, seigneur de Bovorée. (Voir tome XI, note (1), p. 250.)

faveurs. Certes, tandis que sa prætention durera et quil y aura apparence qu'elle doive reuscir, non seulement je ne voudrois luy nuire, mais je voudrois le servir de mon sang propre ; car, comme sa mere est ma tres chere fille, je le cheris aussi comme mon filz (1).

Voyla la response de M. l'Abbé, qui a maintenant dit sa Messe avec beaucoup de devotion (2). Mon frere et ma seur de Cornillon (3) vous saluent cherement, et vous prient de les excuser silz ne vous escrivent si souvent. Nostre Seur Marie est toute guerie et reprend grandement son bon visage (4).

Je ne sçai plus que vous dire, mon tres cher Frere, pour cette fois, ayant le cœur si oppressé de douleur de la perte de ce miserable qui vous escrit (5), que je confesse de n'avoir jamais eu tant de sensible desplaysir que j'en ay eu ; mays par ce que je sens encor un peu d'esperance en Dieu pour son retour, je vous escris la lettre ci jointe *, affin que vous la luy envoyïes. Qui sçait si, conservant un peu de credit sur son esprit par cette voye, Dieu s'en servira pour le retirer ? Mays je ne sçai pourtant que vous dire la dessus, sinon que *bienheureux* sont *les* humbles, *car a eux appartient le Royaume des cieux* *. Ce miserable ne fut jamais que vanité.

* Epist. præced.

* Matt., v, 3.

Or sus, Dieu soit a jamais vostre tout, mon tres cher Frere.

Le 21 novembre 1620.

Mon tres cher Frere, je vous prie de ne point encor dire la fascheuse nouvelle de la lettre ci jointe, laquelle

(1) Nous ne savons quelle était alors la « prætention » de François-Melchior de la Fléchère, chevalier des saints Maurice et Lazare. Par contrat dotal du 21 août 1627, il épousa Jeanne-Marie de Mareschal-Duyn, et fut gentilhomme et écuyer de Son Altesse, capitaine d'une compagnie de l'escadron de Savoie et commandeur de Vions. Son testament est du 28 février 1653.

(2) L'Abbé de Chézery, Gaspard Perrucard de Ballon (voir plus haut, note (3), p. 78), fut ordonné prêtre le 19 septembre 1620. (R. E.)

(3) Au retour de Sixt, le Saint s'était arrêté au château de Meyrens, chez sa sœur Gasparde et son beau-frère Melchior de Cornillon. (Voir tomes XIV, note (1), p. 158, et XVII, note (1), p. 254.)

(4) Marie Humbert qui avait été malade peu après son entrée à la Visitation d'Annecy. (Voir ci-dessus, note (4), p. 229.)

(5) Denis de Granier (voir la lettre précédente).

vous garderes, car il me semble a propos de ne la pas perdre. Certes, je suis tout estonné, car il ny a que deux jours que je la sçai.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Chambéry.

MDCCXXIX

A LA MÈRE DE CHANTAL, A PARIS

Affliction profonde, mélangée d'espérance. — Causes de la chute de M. de Granier. — Le jugement, « partie rare. » — Quelle consolation le Fondateur reçoit de sa Congrégation. — Le tardif, mais beau fruit du dattier.

Annecy, 22 novembre (1) 1620.

. . . . . .

Je suis grandement affligé, ma tres chere Mere, de la perte spirituelle de cet amy qui a tant demeuré avec moy. O la vanité de l'esprit humain tandis qu'il se fie en soy mesme ! O que les hommes sont vains quand ilz se croyent eux mesmes ! *Il est expedient que scandale arrive, mais malheur a* celuy *par qui il arrive* *. Ce jeune homme [ne s'est jamais voulu gouverner a mon gré, tous-jours il a] repoussé le joug tres doux de Nostre Seigneur. [Or sus, je ne desespere pas] de le voir un jour repasser la mer et venir au port, [mais je pleure sur luy de tout mon cœur.]

* Matt., xviii, 7.

Il escrit luy mesme sa perte a [mon frere (2),] avec

(1) La première édition donne *22 décembre* ; nous trouvons à une erreur de lecture, car il ne se peut que l'Evêque de Genève apprenant en novembre la chute du chanoine de Granier, ait attendu un mois entier pour en parler à la Sainte ; ses paroles, au reste, indiquent un fait tout récent.

La Mère de Chantal cite, dans sa déposition, un fragment de cette lettre, avec quelques phrases qui ne se trouvent pas dans le texte de l'édition de 1626. Nous les ajoutons entre [ ]. — Le commencement a certainement été tronqué : il est impossible que la première phrase soit un début. A la fin, les premiers éditeurs ajoutent un passage coupé dans la lettre du 26 février 1620 (pp. 151-II, 14, 15 ; 154, II, 1-9), écrit de deux lignes, prises à celle du 23 avril 1622. La finale, que nous laissons ici pour ne savoir où la placer, semble avoir été écrite un *2 février*, fête de la Purification.

(2) Voir ci-dessus, pp. 181, 186.

tant de respect, de sousmission et de courtoysie que rien plus, et avec ces termes : « Je me separe de la communion de l'Eglise pour me retirer en Angleterre, ou Dieu, » dit il, « m'appelle. » Qui ne gemiroit sur ce mot la : « Je me separe de la communion de l'Eglise » ? puisque se separer de l'Eglise, c'est se separer de Dieu. Laisser l'Eglise, o Dieu, quelle frenesie ! Mais la chair et le sang le luy ont persuadé. La curiosité, l'instabilité, la liberté, la presomption de son esprit, fondee sur le talent naturel de bien et promptement parler, avec la sensualité, en fin l'ont perdu. En somme, le jugement est une partie rare, tous-jours accompaignee de meureté et d'humilité. Or sus, peut estre n'en sçaves vous rien encor : s'il est ainsy, n'en sçaches donq rien, ma tres chere Mere, et demeures en paix.

Que de consolations, au contraire, de sçavoir que nostre petite Congregation se multiplie en bonnes ames ; que ma tous-jours plus chere fille de Port Royal (1) tient son cœur haut eslevé en Dieu ; que ma chere dame de Montigni souffre en patience sa maladie (2). Ma Mere, resalües la de ma part cherement, et luy faites sçavoir que je la cheris tres cordialement, et la croix sur laquelle elle est. Je salue tres parfaitement madame N. (3), a laquelle je dis par vostre entremise, n'ayant nul loysir, que sa retraitte est comme une datte, qui en fin produira une belle palme de triomphe, mais peut estre seulement d'icy a cent heures, ou a cent jours, ou cent semaines, ou cent moys ; et les contradictions qu'elle a euës serviront a cela.

Dieu nous face de plus en plus abonder en la pureté et simplicité de sa dilection, et en la fermeté et sincerité de celle du prochain.

(1) La Mère Angélique Arnauld.

(2) Mme de Montigny fut une des bienfaitrices du 1er Monastère de la Visitation de Paris, et plus encore du second qu'elle assista journellement dans ses commencements. Elle s'appelait Louise Pithou, était fille de Pierre Pithou, seigneur de Savoye, et de Catherine Palluau, et avait épousé Pierre Lhuillier, seigneur de Montigny et de Saint-Félix. Cette pieuse dame mourut en 1657 sans laisser d'enfants. (Moreri, 1740, tomes V, VII.)

(3) Peut-être Hélène Lhuillier de Frouville, entrée depuis quelques mois à la Visitation de Paris, et dont la vocation était très combattue par son père. (Cf. ci dessus, note (1), p. 317.)

Or sus, [Dieu tire sa gloire de ceux qui l'abandonnent. Il faut finir] en vous asseurant, ma tres chere Mere, que par la cheute de ce jeune homme, Dieu m'a gratifié de nouvelles douceurs, suavités et lumieres spirituelles, pour me faire tant plus admirer l'excellence de la foy catholique.

. . . . . .

Bon soir, ma tres chere Mere. (1) Jesus Christ soit a jamais nostre jour en l'eternité et nostre cierge ardent en la vie presente. *Amen*.

Ce 22 ..... 1620.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

(1) Voir ci-dessus, note (1), p. 187.

MDCCXXX

A LA MÈRE THÉRÈSE DE JÉSUS
PRIEURE DU CARMEL DE LYON (1)

FRAGMENT

Une vocation divine pour l'Oratoire. — Troubles au Carmel.
Un pourquoi qui serait long à dire.

Annecy, 24 novembre 1620.

. . . . . .

C'est Dieu, ma tres chere Seur, qui a conduit M. de Saunaz a l'Oratoire (2), et je l'en remercie profondement,

(1) La Mère Thérèse de Jésus Prud'homme, trente-septième prieure du couvent de l'Incarnation, à Paris, où elle prononça ses vœux en 1600, avait été envoyée en qualité de Sous-prieure (29 août 1616) à la fondation du Carmel de Lyon. Elle en devint Prieure après le départ de la Mère Madeleine de Saint-Joseph, en juillet 1617, et maintint toujours sa Communauté dans l'obéissance aux Supérieurs, ce qui lui valut d'avoir sa part de leurs épreuves. Quand elle eut terminé sa supériorité à Lyon, la Mère Thérèse de Jésus alla fonder le Carmel de Marseille (1623), puis celui d'Aix en 1625, et enfin le couvent d'Arles en 1632. Revenue à Lyon, elle y mourut en 1648. (Archives du 1er Monastère du Carmel de Paris et *Chroniques de l'Ordre des Carmélites*, tomes III, IV, passim.)

(2) Voir ci-dessus, note (1), p. 158, et p. 181.

estimant que ce jeune gentilhomme y servira tres fidelement la gloire de son nom.

J'ay sceu le petit trouble que quelques uns de vos Monasteres ont fait (1). Helas ! ilz ne sçavent rien de ce qu'ilz desirent, ni peut estre ce qu'ilz disent. Qui est bien, s'y doit tenir de pres. En Italie, on a conneu manifestement que les Monasteres de filles n'estoyent nullement si bien sous la conduitte des Peres de leur Ordre que sous les prestres et autres Ordinaires ; le pourquoy est long a dire, mays il est manifeste.

. . . . . .

24 novembre 1620.

A la Mere Therese de Jesus,
Prieure des Carmelites
de Lyon.

Revu sur une ancienne copie conservée à Paris, Archives Nationales (M. 234).

(1) Au sujet du gouvernement des Maisons du Carmel. (Voir ci-dessus, Lettre MDCCVII et la note qui l'accompagne, et ci-après, Lettres MDCCXXXIX, MDCCXL.)

MDCCXXXI

A MADAME DE GRANIEU (1)

Les matériaux des bâtiments célestes « au quartier des hommes. » — Ce que les Anges pourraient nous envier. — Transformer l'infirmité en oraison. — Comment Notre-Seigneur nous fait souvent le plus de bien. — Un cœur faible et assoupi, mais non point infidèle.

Annecy, 24 novembre 1620.

Or sus, ma tres chere Fille, vous voyla tous-jours aupres de la Croix, parmi les tribulations, en la maladie de monsieur vostre cher mary. O que ces pierres qui semblent si dures sont pretieuses ! Tous les palais de la Hierusalem celeste, si brillans, si beaux, si aymables, sont faitz de

(1) D'après l'édition de 1626, la destinataire de cette lettre est la même que celle de la lettre du 17 février 1620, sûrement adressée à Mme de Granieu. Au reste, le sujet et le ton de ces lignes la désignent suffisamment.

ces materiaux, au moins au quartier des hommes ; car en celuy des Anges les bastimens sont d'autre sorte, mais aussi ne sont ilz pas si excellens. Et si l'envie pouvoit regner au royaume de l'amour eternel, les Anges envieroyent aux hommes deux excellences qui consistent en deux souffrances : l'une est celle que Nostre Seigneur a enduree en la croix pour nous, et non pour eux, du moins si entierement ; l'autre est celle que les hommes endurent pour Nostre Seigneur : la souffrance de Dieu pour l'homme, la souffrance de l'homme pour Dieu.

Ma chere Fille, si vous ne faites pas des grandes orayssons parmi vos infirmités et celles de monsieur vostre mary, faites que vostre infirmité soit une orayson elle mesme, en l'offrant a Celuy qui a tant aymé nos infirmités, qu'*au jour de ses noces* et *de la res-jouissance de son cœur,* comme dit l'Amante sacree *, il s'en couronna et glorifia : faites ainsy.

* Cant., III, xi.

Ne vous assujettissés pas a un mesme confesseur, tandis que, pour gaigner tems, il sera requis d'aller au premier rencontre.

Je suis marry que madame de N. soit ainsy incommodee ; mais puisqu'elle ayme Dieu, tout luy reviendra a bonheur *. Il faut laisser a nostre doux Seigneur la tres aymable disposition, par laquelle il nous fait souvent plus de bien par les travaux et afflictions que par le bonheur et consolation.

* Cf. Rom., VIII, 28.

Ma tres chere Fille, ne me dites pas tant [de mal] de vostre cœur, car je l'ayme tant que je ne veux point qu'on parle ainsy. Il n'est pas infidele, ma tres chere Fille, mays il est un peu foible quelquefois, et un peu assoupi. Au reste, il veut estre tout a Dieu, je le sçai bien, et aspire a la perfection de l'amour celeste. Dieu donq le benisse a jamais, ce cœur de ma tres chere Fille, et luy face la grace d'estre de plus en plus humble.

Dieu soit beni.

Franç^s, E. de Geneve.

Le 24 novembre 1620.

MDCCXXXII

A M. AMÉDÉE BERCHAT
CURÉ DE NOTRE-DAME DU CHASTEL (1)

(INÉDITE)

Délégation pour enquête canonique.

Annecy, décembre 1620 (2).

Monsieur Berchat,

Ayant sceu que la Pernon Bottollier a donné l'enfant qu'ell'a fait a François de Levaut, je vous commetz par ce billet pour oüir ladite Pernon et ledit François sur ce cas ; et leurs responses ouÿes, vous m'en envoyeres l'information et l'acte du baptesme de l'enfant.

Et m'asseurant de vostre fidellité et diligence a cela, je prie Dieu qu'il vous donne ses plus desirables benedictions, et suis

Vostre humble, tres affectionné confrere,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

(1) Amédée Berchat fut ordonné prêtre le 22 décembre 1601. Successivement prébendé à Sallanches, curé de Saint-Gervais, il était, en 1620, curé de Notre-Dame du Chastel de Cordon. Il meurt en juin 1630 à Vallorcine, après avoir été trois ans pasteur de cette paroisse. (R. E.)

(2) La réponse de M. Berchat étant du 27 décembre 1620, la date que nous donnons est juste. On verra aux *Opuscules* la sentence rendue par le Saint, et avec quelle miséricorde il adoucit celle de son procureur fiscal, à qui il avait ordonné de soumettre la supplique du coupable loyal et repentant.

MDCCXXXIII

A MONSEIGNEUR JEAN-FRANÇOIS DE SALES, SON FRÈRE ÉVÊQUE NOMMÉ DE CHALCÉDOINE

Désagrément causé par les neiges. — Un service à rendre à M. de la Pierre. — Métamorphose soudaine du sieur Bonfils. — Pourquoi l'Evêque de Genève cèle le plus qu'il peut la nouvelle d'une apostasie. — Bonne mine et bon jeu. — Maladies, mariage et mort. — Témoignages d'honneur et d'affection donnés par le Saint au nouvel Evêque de Chalcédoine.

Annecy, 8 décembre 1620.

L'aspreté du tems et la grandeur des neiges ont retenu comme par vive force le bon M. l'Abbé [jusques] a present [1], mon tres cher Frere; et ce qui me desplait en ceci, c'est qu'il n'arrivera pas asses tost pour vous donner la commodité de nous faire jouir de vostre chere presence pour ces premieres festes [2]. Mais il n'y a remede : il faut croire que, Nostre Seigneur le voulant ainsy, ce sera le mieux.

M. de la Pierre [3] n'a sceu comprendre que Son Altesse eust quelque degoust de luy; il dit qu'il sçait bien qu'elle l'ayme et sçaura bon gré a qui luy presentera sa lettre, qu'il vous prie de luy faire tenir seurement; et se promet que, si vous en parles a M. Le Grand [4], il se

(1) Hérissant (tome IV, p. 536) écrit : « le bon M. l'Abbé *Neiques* a présent. » Notre leçon est évidemment la vraie, et il s'agit de l'Abbé de Chésery (voir ci-dessus, note (2), p. 386), qui s'en allait faire son service d'aumônier auprès de la princesse de Piémont.

(2) On croyait à Annecy que le sacre de Jean-François avait eu lieu, et on attendait le nouvel Evêque pour les fêtes de Noël.

(3) François de Macognin, seigneur de la Pierre. (Voir le tome précédent, note (5), p. 23.)

(4) Est-ce un nom patronymique ou un titre attaché à une charge? Il y avait une famille Legrand alliée aux Perrucard de Ballon. D'autre part, le grand Ecuyer du duc de Savoie était appelé ordinairement « Monseigneur le Grand »; mais il n'est pas possible de désigner sûrement le personnage qui portait ce titre en 1620, car les ouvrages de Galli et Caretti (*Cariche del Piemonte*) ne le mentionnent pas; plusieurs volumes manuscrits et autres documents consultés aux Archives de Turin et à la Bibliothèque Royale n'ont fourni aucun renseignement. On sait seulement qu'Emmanuel-Philibert Roero, comte de Revigliasco, né vers 1574 de Lucio-Sillo Roero et de Diane Provana, fut nommé en 1603 premier écuyer de Son Altesse. Serait-il devenu plus tard grand Ecuyer, comme son aïeul et son père? Celui-ci était déjà mort en décembre 1601.

chargera volontier de le faire, et qu'en cela il n'y a point de hasard. Que si cela se peut faire bonnement, ce me seroit un grand playsir de le contenter. Il en escrit a M. le Collateral (1), affin qu'il en confere avec vous.

J'escris a M. le Comte de Montmayeur (2), pour le remercier du soin qu'il eut de me faire tenir une de vos lettres tandis que j'estois en Fossigni. J'escris a M. Vibo, me res-jouissant de le voir au service de Madame, nostre Maistresse (3).

Je vous pourrois dire un monde de nouvelles. Tenés aujourd'huy, (4)..... pour toutes asseurances de la triomphante sortie de M. Bonfilz, qui est a mesme tems establi General des Finances, avec un si extreme credit que nul ne pourra plus vivre que par sa bonne grace (5). Toutefois, plusieurs ne veulent croire cette si soudaine metamorphose ; et, quant a moy, je ne diray sinon : peut estre qu'il est vray, et peut estre que non.

C'est une merveille qu'en ce païs on ne sçait encor point la deplorable adventure de M. de [Granier (6)] ; car, quant a moy, je la cele le plus que je puis, affin de n'infecter point l'air d'une si puante nouvelle. Quelle grace Dieu luy a faite de l'avoir reduit, par sa providence, dans la prison !

Mes freres sont tous-jours apres a faire descombrer la

(1) Barthélemy Flocard, alors en Piémont. (Voir ci-dessus, Lettres MDCCXVIII, MDCCXIX.)

(2) Le testament de Melchior-Théodore, comte de Montmayeur, est du 23 janvier 1618 ; si la mort suivit avant le 8 décembre 1620, le comte de Montmayeur dont parle ici le Saint, est le fils du précédent et de sa femme Claire-Marie de Rye, François-Gaspard, dernier héritier du nom, car il mourut en Piémont, sans postérité, avant 1645.

(3) Il s'agit sans doute du fils de Claude-Amédée Vibod, secrétaire de Charles-Emmanuel (voir tome XVII, note (1), p. 110), Maurice, qui fut secrétaire de Christine, et devint en 1651 conseiller et secrétaire d'Etat et des Finances du duc de Savoie. Il reçut en 1635 le titre de comte de Pontedassio. (Turin, Archiv. de l'Etat, *Registres du contrôle des Finances.)*

(4) Nous substituons des points de suspension à la leçon donnée par Hérissant, « jour de la feste de cette ville, » qui nous paraît fausse.

(5) Le trésorier général Horace Bonfils avait été arrêté par l'ordre de Charles-Emmanuel le 9 septembre précédent. (Lettre du président Favre au duc de Savoie ; cf. ci-dessus, note (2), p. 234.) Il réussit à lever les graves soupçons qui planaient sur lui, et retrouva toute la faveur de son prince.

(6) Son apostasie (voir ci-dessus, Lettre MDCCXXVII).

mine de laquelle plusieurs ont une grande opinion (1); mais Dupra n'en peut rire, craignant qu'une si bonne mine ne soit pas accompaignee de bon jeu (2).

M. le Prevost (3) eut un rude accident de fievre avant hier; mais ce n'a esté qu'une fievre ephemeride, Dieu mercy. M. Perret est grandement malade; et s'il mouroit, il y auroit danger qu'on impetrast sa place a Rome, comme il l'impetra luy mesme (4).

Ceux de Rumilly et le Curé (5) ont receu leurs lettres avec toute obeissance religieuse; que bien tost on leur face le bien pour lequel on retarde.

La Seur Marie se porte tres bien, avec grand playsir d'avoir l'habit (6).

Le bon M. l'Abbé (7) nous oblige grandement a l'aymer, a l'estimer, a le servir, pour l'extreme affection qu'il nous tesmoigne avec toute sorte de confiance. C'est pourquoy je le vous recommande de tout mon cœur, et vous prie de me tenir en la bonne grace de madame de Sarsenas (8) qu'on m'a dit estre grosse, dont je me res-jouis grandement.

Ce que M. de Vallon (9) vous a escrit touchant le mariage de M. de Charmoysi avec la fille de M. de Montmayeur, m'empeschera de vous en faire un plus long recit (10).

(1) Voir ci-dessus, note (2), p. 241.

(2) Claude Dupra, de La Roche, serviteur de Louis de Sales, est mentionné comme témoin dans trois pièces concernant un accord fait en août 1621 entre le baron de Thorens et le sieur de Bolège de Conflans. (Archives de la Visitation d'Annecy, *Collection J. Vuy*.)

(3) Le cousin-germain du Saint, Louis de Sales, prévôt du Chapitre de la cathédrale.

(4) Sa prébende de Contamine. (Voir ci-dessus, Lettre MDCXCIX, et note (1), p. 128.)

(5) Jean Viret et le clergé de Rumilly. (Voir ibid., Lettre MDCCXXII, p. 176.)

(6) La Sœur Marie Humbert était seulement, à ce moment-là, admise à recevoir l'habit qu'elle ne revêtit que le 28 décembre. (Voir ibid., note (4), p. 229.)

(7) Le porteur de cette lettre, l'Abbé de Chérary.

(8) Anne-Violante Parpaglia, dame de Cercenasco (voir ci-dessus, note (1), p. 235).

(9) Jacques de Gex, seigneur de Vallon.

(10) Est-ce Jeanne-Marie de Montmayeur, sœur de François-Gaspard (voir note (2) de la page précédente), ou Philiberte, fille de Claude-Étienne de Montmayeur-la-Gorge et d'Étiennette de Poypon, que Henri de Charmoisy voulait épouser? Quoi qu'il en soit, le projet n'eut pas de suite. (Voir ci-dessus, note (6), p. 83.)

M. l'Abbé de Six est en fin trespassé (1), et on m'a dit que M. l'Esleu ne demeure pas sans affaires avec les Religieux qui ne le veulent pas reconnoistre, parce qu'ilz croyent qu'il n'a pas ses permissions de Rome (2).

Je ne vous entretiendray pas davantage, ains me rapportant a la suffisance de M. le porteur, je vous saluë tres humblement, et, si vous estes consacré, je vous bayse les mains et la cime de vostre teste parfumee de l'onction sacree, que je supplie Nostre Seigneur de faire saintement descouler jusques a la robbe de cette Eglise, et que *la rosee de* vostre *Hermon* * soit heureusement transportee jusques en nostre sein. C'est aujourd'huy le jour anniversaire de mon sacre, par lequel je commence la dix neufviesme annee.

* Ps. CXXXII, 2, 3.

Je suis sans fin,

Vostre tres humble frere et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

A nostre M. le Collateral que luy diray je? Il sçaura que je suis parfaitement sien.

8 decembre 1620.

A Monseigneur l'Evesque de Chalcedoine,
premier Aumosnier de Madame.

(1) Peu après le retour de Sixt du saint Evêque (voir ci-dessus, note (5), p. 372), Jacques de Mouxy, se sentant près de mourir, témoigna le désir de revoir son dévoué Pasteur. Immédiatement celui-ci partit, malgré la mauvaise saison, donna les Sacrements à l'Abbé, et l'assista jusqu'à son dernier soupir (4 décembre). Voir tome XIII, note (2), p. 169.

(2) « Monsieur l'Esleu, » disait François de Sales à Humbert de Mouxy, lors de son premier séjour à Sixt en novembre, « Monsieur l'Esleu, prenes garde si vous aves bien les provisions de l'abbaye et si tout est disposé comme il faut, car Monsieur vostre oncle ne passerat pas ces deux lunes en vie. » (Dépos. d'Humbert de Mouxy, *Process. remiss. Gebenn.* (I), ad art. 27.) Il prévoyait les « affaires avec les Religieux » qu'aurait à débrouiller le successeur de Jacques de Mouxy. Celui-ci avait passé procuration le 27 septembre 1606, pour obtenir du Pape l'autorisation de prendre comme coadjuteur le fils naturel de son frère Jean-François, Humbert, prieur commendataire de Grésy en Genevois. Les Bulles furent données à l' « Esleu » le 6 des ides de mai 1609. L'année suivante, en trois jours (1-3 mai), l'Evêque de Genève lui conférait les Ordres majeurs. Après la mort de son oncle, le nouvel Abbé restaure l'abbaye et défend ses droits contre Sigismond Carron. Il meurt en 1647 (R. E.), âgé d'environ soixante-quatorze ans, ayant résigné son prieuré de Grésy, et reçu pour coadjuteur de son abbaye de Sixt, Pierre de Bellegarde. (Voir de Loche, *Hist. de Grésy-sur-Aix*, et *Mém. de l'Acad. Salés.*, 1900, tome XXIII, p. 235.)

MDCCXXXIV

AU PRÉSIDENT JEAN-GEORGES CRESPIN [1]

(INÉDITE)

François de Sales assure le destinataire de son souvenir et de son dévouement. — Ermite qui saura bientôt toutes les nouvelles de la cour.

Annecy, 9 décembre 1620.

Monsieur,

Je prise trop l'honneur de vivre en vostre souvenance, pour laisser partir monsieur de Barraux [2] sans luy donner ces quatre motz de tesmoignage de celle que j'ay de vous, laquelle est tous-jours accompaignee d'un extreme desir de vous rendre service, si mon bonheur m'en laissoit arriver quelqu'occasion. Car, de vous dire des nouvelles, ce seroit hors de propos, puisque le porteur en sçait bien plus que moy, qui, presque aussi solitaire qu'un hermite et plus esloigné des affaires du monde que plusieurs hermites, ne sçai rien de tout cela que ce qu'on ne peut ignorer. Mon frere Monsieur de Chalcedoine sera icy dans dix jours, ainsy qu'il m'escrit [3], et lors il me sera force d'apprendre toutes celles qui courent en nostre cour, ou je ne pense point d'aller qu'apres Pasques [4].

Et ce pendant, Monsieur, je vous supplie tres humblement de cooperer a l'inclination que Monseigneur de Montpellier [5] a de m'aymer, et de continuer a me croire, comme je suis,

Monsieur,

Vostre tres humble serviteur,

Franç^s, E. de Geneve.

IX decembre 1620, Annessi.

A Monsieur le President Crespin.

Revu sur une ancienne copie conservée à la Visitation de Turin.

(1) Voir le tome précédent, note (1), p. 58.
(2) Michel Fauveillet, seigneur de Barraux (voir tome XVI, note (1), p. 339).
(3) Son retour fut différé jusqu'après le 17 janvier 1621, jour de son sacre.
(4) On sait que saint François de Sales n'alla pas à Turin en 1621.
(5) Pierre Fauveillet (voir tome XIV, note (1), p. 1).

MDCCXXXV

A MADAME BELLOT (1)

Prière à la destinataire de donner les ordres nécessaires pour le bon succès d'une œuvre de charité.

Annecy, 10 décembre 1620.

Madamoyselle ma tres chere Fille,

Puisque vous aves treuvé bon, par l'advis mesme de monsieur l'Aumosnier vostre frere (2), que la charité que vous avies destinee pour le bien spirituel de Belley soit employee pour l'establissement des RR. PP. Capucins en ce lieu-la (3), qui feront les offices que vous desiries y introduire, il ne restera sinon qu'en suite il vous playse d'ordonner a monsieur de Courtines (4) qui a l'argent, de le delivrer ainsy que les Peres qui sont la luy marqueront. Et ainsy s'accomplira heureusement vostre sainte intention, et aures la consolation d'en voir les fruitz avant que d'aller jouir de la recompense d'icelle au Ciel ; et moy je demeureray, Madamoyselle,

Vostre plus humble et affectionné serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Annessi, 10 decembre 1620.

A Madamoyselle l'Esleue Bellot.
A Lyon.

(1) Jeanne de Sirvinges, veuve depuis 1617 d'Antoine Bellot, « élu » pour le Bugey, le Valromey et Gex. (Voir tome XV, note (2), p. 335, et note (4) ci-dessous.)

(2) L'aumônier de Belleville, Claude de Sevelinges ou Sirvinges (voir tome XV, note (2), p. 333).

(3) Voir plus haut, note (1), p. 47.

(4) Georges Ferra, seigneur de Courtine, reçoit en 1599 et 1606 des lettres de confirmation de noblesse ; le 1er janvier 1618, par patentes datées de Paris, il est pourvu de l'office de conseiller *élu* en l'élection de Belley, en vertu de la nomination faite par la veuve d'Antoine Bellot, dernier possesseur de cette charge. (Archives dép. de la Côte-d'Or, B. 12104, fol. 23, et B. 12094, fol. 209.) M. de Courtine « etoit fort ami de saint François de Sales, et ordinairement il logeoit chez lui lorsqu'il visitoit Mgr de Belley. » L'une de ses filles, particulièrement caressée et bénie par l'Evêque de Genève, entra plus tard à la Visitation de Belley, où elle reçut le voile noir de professe, le 25 avril 1627, des mains de la Mère de Chantal qui lui témoigna toujours beaucoup d'estime et d'affection. *(Hist. de la Fondation de la Visitation de Belley.)*

MDCCXXXVI

AU PRINCE DE PIÉMONT, VICTOR-AMÉDÉE [1]

Excès de misère de la Sainte-Maison de Thonon, et sa triste conséquence. D'où vient cette détresse. — Comment on peut y remédier.

Annecy, 11 décembre 1620.

Monseigneur,

L'extreme desolation qui est en la Sainte Mayson de Nostre Dame de Thonon ne peut recevoir remede que de vostre serenissime providence : la pauvreté y est demesuree, et les enfans du Seminaire tout fin nuds, deschaux et transis de misere ; les prestres de la Mayson et les Peres Barnabites n'ont justement que pour manger et habiter, et non pour se vestir, et le reste va tres mal en point ; mays, ce qui est le pis, c'est que cette calamité y fait naistre une lamentable desunion, tandis que chacun s'essaye de tirer a soy le peu de moyens et d'argent qu'on y porte. Le remede, Monseigneur, a ce mal qui, a la verité, est de plus grande consequence qu'il ne semble, consiste en ces pointz :

Le projet de cette Mayson a esté fait fort grand et ample [2], et failloit quatre mille escus pour le soustenir annuellement. Despuys, on a de beaucoup amoindris les moyens qui y devoyent estre employés et, pour un seul coup, on a osté le prieuré de Nantua [3], qui sont mille escus de revenu, et environ deux mille ducatons que Son Altesse par sa liberalité y a destinés, ne sont pas touchés a commodité. Il est vray encor, avec tout cela, Monseigneur, que la mauvayse intelligence des membres de cette

[1] Le sujet de la lettre indique le prince de Piémont pour destinataire, et non son père, le duc de Savoie.

[2] On se souvient que la Sainte-Maison de Thonon comprenait à la fois le clergé paroissial, un collège, une sorte de séminaire, des missionnaires, un refuge pour les nouvelles, une école des arts et métiers. [Voir tomes XIII, note [1], p. 116 ; XV, notes [2], p. 167, et [1], p. 182.]

[3] Voir tome XIII, note [1], p. 165.

Mayson et la mauvaise conduite de ses affaires l'apauvrit de plus en plus.

Monseigneur, si Vostre Altesse fait reuscir le projet d'establir-la des vrays prestres de l'Oratoire (1), en lieu de ceux qui y sont, on sauvera de ce costé la 300 ducatons ; car faysans une vie tout a fait commune, il ne faudra aucun gage comm'il en faut aux autres, layssant a part le lustre et le proffit spirituel qu'ilz apporteront. Si Vostre Altesse fait reuscir le dessein d'appliquer toutes les præbendes de Contamine aux PP. Barnabites, ormis cinq ou six, ou mesme sept, pour y faire faire le service parroissial et celebrer les Messes de fondation, on sauvera cinq cens escus de revenu, et les finances de Son Altesse deschargees d'autant (2). Et puis, Monseigneur, si le projet de la reformation des Monasteres et du clergé reuscit, on trouvera bien encor des bons et gracieux moyens d'accommoder pour le reste.

Mays tandis que tous ces biens s'acheminent sous les auspices et par le soin de Vostre Altesse Serenissime, je croy qu'il sera requis que, pour le present, elle face recevoir l'argent des assignations a ce porteur, le sieur Gilette (3), affin qu'il en secoure les necessités pressantes de laditte Sainte Mayson. Et je me prometz de vostre bonté, Monseigneur, que Vostre Altesse me pardonnera aysement l'importunité de cette lettre, escritte de la main et du cœur,

Monseigneur, de

Vostre tres humble, tres fidele et tres obeissant orateur et serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

XI decembre 1620, Annessi.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

(1) Voir ci-dessus, Lettre MDCLXXXI, p. 284.

(2) Voir ibid., Lettre MDCLIX, p. 230.

(3) Pierre Gillette, économe de la Sainte-Maison. (Voir tome XIV, note (1), p. 37.)

MDCCXXXVII

A LA MÈRE DE CHANTAL, A PARIS

Le Saint « accommode » les Constitutions. — Comment tenir unies les Maisons du nouvel Institut? — A défaut d'un hôtel « asses beau, » il faut se contenter d'un « trop beau. » — Démarches que doit faire à Rome Mme de Port-Royal pour obtenir de passer de son Ordre dans celui de la Visitation.

Annecy, vers le 25 décembre 1620 (1).

C'est tous-jours ainsy, ma tres chere Mere, que je vous escris sans loysir et sans haleyne; voyla que M. du Tellier (2), gentilhomme de Mme de Mercœur (3), envoye prendre mes lettres, et faut que je les finisse avant que de les avoir commencees.

J'ay accommodé les Constitutions le plus que j'ay sceu, au gré du tres bon P. Binet et au vostre (4), et ne voy pas que pour des Constitutions on y puisse guiere plus rien adjouster. Reste a voir comme on pourra tenir toutes les Maysons jointes; et certes, je ne sçai pour le present aucun moyen qui ne trayne quant et soy des grandes repugnances. Mays je vous en escriray plus au long, apres que, pendant ces festes, j'y auray un peu mieux pensé, avec l'advis de monsieur l'Abbé d'Abondance que nous avons de conversation (5).

Que je seray content si je vous puis voir bien logees! L'hostel de messieurs Zameth n'est, ce me semble, que trop beau; neanmoins, a faute d'un asses beau, il se faudra contenter d'un trop beau (6).

(1) Differentes allusions de cette lettre indiquent que les fêtes prochaines dont parle le Saint sont celles de Noël 1620; d'où notre date approximative.

(2) Pierre Le Tellier ou du Tellier (voir tome XIII, note (1), p. 196).

(3) La veuve de Philippe-Emmanuel de Lorraine, Marie de Luxembourg (voir tome XII, note (1), p. 111).

(4) Voir ci-dessus, note (5), p. 355.

(5) Vespasien Alaeza (voir tome XIII, note (1), p. 48).

(6) Ce splendide hôtel avait été construit par Sébastien Zamet, le financier, dans la rue de la Cerisaie, près de l'Arsenal. Henri IV y fut souvent reçu et magnifiquement traité. En mourant (14 juillet 1614), Sébastien le laissa

Par la premiere occasion, je vous supplie, un peu des nouvelles de madame la Generale des Galeres (1), de Mlle de Frouville et de madame de Villesavin, et de Mlle de Montigni (2), si ell'est tous-jours malade ou non.

D'escrire a present a madame de Port Royal, ma fille, il ny a nul moyen. Que ne ferois-je pas pour contenter son cœur ! Voyci mon advis : puysque elle n'a jamais peu croire que ce fut la volonté de Dieu qu'elle demeurast en cet Ordre, et que parmi toutes ses actions de vœux, de Profession, de susception de charge ell'a tous-jours excepté devant Dieu de se retirer dudit Ordre a la premiere bonne occasion, je pense qu'elle fera donq bien de faire un essay pour cela, et de faire escrire a Rome pour avoir dispense, laquelle, si ell'exprime bien son intention, ne sera pas, si je ne me trompe, difficile d'estre obtenue ; car quand elle dira que ce n'est pas pour retourner au monde, mais pour se retirer en une Religion en laquelle l'observance religieuse est en vigueur, il ny aura rien a dire. Mais il ne faut pas qu'elle nomme la Religion en laquelle elle se veut retirer, ains seulement qu'elle die qu'ayant la licence elle se retirera en un Monastere, pour y faire profession, auquel l'observance est en vigueur. Or, il suffira que cela s'essaye par la voye d'un banquier ordinaire, mays auquel, par le moyen du commis d'un secretaire d'Estat qu'elle m'escrit luy estre grandement affectionné, on envoye une lettre qui puisse obliger monsieur

aux deux fils que lui avait donnés sa femme, Madeleine Le Clerc du Tremblay. L'un, de même nom que lui, était en 1620 évêque de Langres ; l'autre, Jean, véritable héros chrétien, créé maréchal de camp en 1622, fut tué peu après au siège de Montpellier. Dix ans auparavant, il avait épousé Jeanne de Goth de Rouillac. Leur descendance, perpétuée par une fille, ne conserva pas la somptueuse demeure qui passa successivement aux familles de Lesdiguières et de Villeroy. (D'après les Mémoires de l'époque et Prunel, *Sébastien Zamet... sa vie et ses œuvres,* Paris, Picard, 1912.)

Ce n'est point l'hôtel lui-même que la Mère de Chantal acquit pour sa Communauté, mais « les escuries et feniers que Monsieur Samet... avoit faict batir proche de son autel. » *(Hist. de la Fondation du Ier Monastère de Paris.)* Il fallut faire de grands accommodements, et les Religieuses ne purent en prendre possession que vers la fin de juillet 1621. (Cf. *Lettres* de la Sainte, vol. I, pp. 562, 564.)

(1) La comtesse de Joigny (voir le tome précédent, note (4), p. 375).

(2) Louise Pithou, dame de Montigny (voir ci-dessus, note (2), p. 388).

l'Ambassadeur [1] de favoriser l'affaire en cas de besoin. Avec cela, et le memorial estant bien fait, comm'il ne peut manquer de l'estre si elle mesme s'explique bien a celuy qui le dressera, je ne doute point qu'elle ne soit consolee d'un depesche favorable, estant une chose asses ordinaire. Puys, quant a l'execution, il faudra prendre le biays le plus doux et avantageux qu'on pourra.

Mays, ma tres chere Mere, voyci un fascheux rencontre, car il seroit expedient que cette fille fut un peu assistee et dressee par vostre amour tout affectionné ; et neanmoins, voyla qu'a Turin le Monastere est accepté, et le P. D. [Juste] [2]. . . . . .

. . . . . la fondation de nostre chere Congregation a Turin presse, et bien que je promette d'y faire aller nostre grande Fille, ma Seur Favre, ces Princesses, sur tout nostre chere Madame, *vogliono la Madre*. .

. . . . . .

Helas ! il n'est nullement vray que je me soys fasché en la partie superieure des advis que vous m'aves envoyés sur les Constitutions ; mais ayant de prim'abord jetté les

(1) François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres (1573-1670), fils d'Antoine d'Estrées et de Françoise Babou, avait quitté l'état ecclésiastique, même un évêché auquel l'avait nommé Henri IV, pour embrasser la carrière des armes. En 1619, il fut envoyé comme ambassadeur à Rome (voir le tome précédent, note (2), p. 21), et remplit plus tard les mêmes fonctions en Suisse ; mais il était meilleur soldat que diplomate. Le marquis de Cœuvres épousa successivement : Marie de Béthune, en 1622 ; Anne Habert, en 1634 ; Gabrielle de Longueval en 1663. (D'après Moreri, Feller, etc.)

(2) Le 7 février 1621, la Mère de Chantal écrit à la Mère Favre : « Je crois que vous savez que l'on a pris, au nom de notre Congrégation, la possession du monastère pour Turin, avec douze cents écus d'or de rente : vous y êtes destinée Supérieure, mais Monseigneur me mande que les princesses, et ces bonnes âmes qui désirent d'entrer, veulent avoir la *Madre* ancienne pour quelques mois. » (D'après l'Autographe ; voir *Lettres*, vol. I, p. 310.) Nous avons dans ces paroles de la Sainte un résumé de ce qui devait suivre les mots : « *et le P. D. Juste* ».

Le second feuillet manque à l'Autographe ; la deuxième page s'arrête aux mots : « estant une chose asses ordinaire » (lig. 6). Les deux phrases suivantes sont écrites en marge de cette seconde page. Nous empruntons les lignes 13-16 à l'*Histoire de la Fondation de la Visitation de Turin*, qui les cite textuellement en parlant de la présente lettre ; elles sont inédites. Enfin l'alinéa : « Helas ! il n'est nullement vray » se trouve en marge de la première page de l'Autographe.

yeux sur celuy de l'exclusion des maladives, qui est tout a fait contre mon esprit et sentiment, je dis par un'inconsideree soudaineté : Qui laissera gouverner la prudence naturelle, elle gastera la charité et ne sera jamais fait (1).

. . . . . .

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Turin.

(1) A propos de la réception de « celles qui, pour leur aage ou pour quel- « que imbecillité corporelle, ne peuvent avoir acces aux Monasteres plus aus- « teres, » les Constitutions exceptaient « celles qui seroyent atteintes de quel- « que mal contagieux... ou qui auroyent des infirmités si pressantes qu'elles « fussent tout à faict incapables de suyvre la Regle. » Or, dans les notes du P. Binet (voir ci-dessus, note (5), p. 353), nous lisons : « Semble quil faudroit ajouter : — *ou si elles sont maladives*, — car autrement, avec le tanps, au lieu d'avoir une Religion on auroit un hopital. » Le saint Fondateur écrit à la suite de cette phrase : « *La prudence humaine ne fera que trop cela ;* helas ! « les maladives n'ont point d'autre retraite. »

MDCCXXXVIII

A MONSEIGNEUR JEAN-FRANÇOIS DE SALES, SON FRÈRE ÉVÊQUE NOMMÉ DE CHALCÉDOINE

Préparatifs pour le voyage de France. — L'Evêque voudrait laisser son frère en sa place. — L'impossibilité où il se trouve d'aller jusqu'à Turin. — Insolence de deux laquais au logis de François de Sales ; démêlé qui en résulte entre M. de la Valbonne et le baron de Tournon. — Méthode pour garder la paix et gagner les cœurs. — Prises d'habit au Monastère d'Annecy.

Annecy, 28 décembre 1620.

Je n'ay encor point receu de commandement de Son Altesse pour le voyage de France, Monsieur mon tres cher Frere, ni ne sçai encor pas quel nombre de personnes je pourray mener. Ce pendant je me vay præparant, affin de n'estre pas tout a fait surpris (1) ; que si je puis vous laisser icy en ma place, je m'en iray bien plus joyeux.

(1) Ce voyage tant retardé, paraissait assuré cette fois : la Mère de Chantal attendait de jour en jour son bienheureux Père à Paris ; la mort du Pape rompit complètement le projet à la fin de janvier.

Nostre monsieur le Collateral (1) me conseille que, si je puis, j'aille voir comme Madame se porte bien et exerce plusieurs vertus dignes d'elle, affin d'en pouvoir parler plus particulierement au Roy et a la Reyne Mere ; mays je voy que je suis trop pressé pour prendre ce loysir-la, et sur tout en ce tems que les jours sont si cours, et faudroit une trop grande diligence ; car autrement, cela seroit fort a propos.

Voyla la lettre de monsieur de la Pierre, qui a receu asseurance, ainsy quil m'a fait voir, que Son Altesse l'ayme ; dequoy je ne doute point. Si donq vous le juges a propos, vous luy feres le bon office qu'il desire (2).

Vous aures sceu ce qui s'est passé de la part de monsieur le Baron de Tornon (3) envers monsieur de la Valbonne (4). Ce qui m'en desplait le plus, c'est le mespris de la justice, et que, sans ma coulpe, j'en aye esté l'occasion. Je ne sçai pourquoy, deux garçons de 20 ou 22 ans vindrent faire un' asses deshonneste insolence ceans, avec des huees et urlemens asses grans : l'un avoit esté laquay de Chappe l'aisné (5) ; l'autre estoit palefrenier de monsieur le Baron de Tornon. Or, monsieur le President les fit saysir et emprisonner, et dans deux jours me les envoya pour me demander pardon, sans que ni d'effect ni

(1) Barthélemy Flocard, encore à Turin (cf. ci-dessus, p. 394).

(2) Voir ibid., p. 393.

(3) Second fils de Prosper-Marc de Maillard-Tournon et de Philiberte de Beaufort, Alphonse, sauf une ambassade en Angleterre, servit fidèlement son souverain dans les armées, bien que l'obéissance envers certains supérieurs lui parût onéreuse. Il ne s'en cache pas à Madame Royale, et s'étonne que « pandant 38 années de servisse » il n'ait pu se « randre assy onneste omme pour savoir commander. » On le vit pourtant lieutenant général de la cavalerie, après la mort de son frère aîné, Henri. Alphonse de Tournon épousa Mme du Châtelard, Jacqueline de Chauvirey (voir tome XVI, note (1), p. 346) et hérita des baronnies de Confignon et de Beaumont. Il mourut à Rumilly le 2 février 1666. (D'après Dufour et Mugnier, *Les Maillard*, Chambéry, 1884, et les Reg. par. de Rumilly.)

(4) René Favre, président au Conseil de Genevois (voir le tome précédent, note (1), p. 57).

(5) Jean Chappaz, fils de Nicolas, originaire de Thorens, était déjà procureur au siège de Genevois en 1592 ; il dépose au Ier Procès de Béatification de l'Evêque de Genève, à l'âge de soixante-treize ans, le 24 novembre 1632, et se déclare « familier en sa maison. » (Art. 46.) Nous ne savons s'il était « l'aisné, » ne connaissant pas ses frères.

de paroles on leur fit autre chastiment. Le jour suivant, monsieur le Baron de Tornon treuva le secretaire de monsieur le President et, luy sautant dessus, luy donna des coups de baston en luy disant : Tien, porte cela a ton maistre. Et bien que je ne sçai pas si ces paroles ont esté preuvees, si sçai-je bien qu'elles furent dites.

Je vous escris l'histoire seulement affin que vous la sachies, et par ce que monsieur le President a recouru a monsieur le Marquis de Saint Damien (1) qui, peut estre, vous en parlera ; affin que vous sachies que, quant a moy, je ne me suis nullement plaint, et avois de tres bon cœur pardonné l'insolence, laquelle fut sans doute faite de guet a pend et sans que j'aye jamais offencé ni les maistres ni les valetz; mais je sçai de certaine science qu'il faut dissimuler beaucoup et mespriser toutes les offences qui le peuvent estre, et que, par cette methode, on garde la paix et en fin on gaigne les cœurs des plus inconsiderés. Seulement suys-je marri de ces deux gentishommes, qui prennent des habitudes si contraires a la courtoysie et generosité a laquelle leur naissance les obligent *(sic)* envers la justice et tout le monde; et je ne doute point que monsieur le Marquis ne les convie a faire quelque sorte de tesmoignage a monsieur le President, de desplaysir de l'avoir ainsy traitté.

Mays tout ceci, mesnages-le selon que vous jugeres a propos, car il ne faut pas (*) *de lite facere lites,* ni rien dire ou faire qui puisse ennuyer monsieur le Marquis de Saint Damien, puis que il nous fait lhonneur de nous

(*) d'une querelle faire des querelles

(1) D'après les dépositions des témoins au Procès de Béatification, les injures que reçut alors le Serviteur de Dieu furent « atroces ». Le marquis de Saint-Damien (voir tome XVII, note (2), p. 394) auquel dans le même temps François de Sales procurait l'avantageuse alliance de Charlotte-Emmanuelle d'Urfé, vivement touché de la faute de son frère Alphonse, « pria le sieur Antoine Favre d'escrire » à l'Evêque qu'il en avait « un extreme desplaisir... et qu'il y feroit bien mettre ordre ; et que cepandant, il se sentoit tres obligé de la moderation dont il avoit usé, et de la vertu qu'il avoit tesmoigné, qui faisoit bien connoitre qu'il estoit plein de l'esprit de Dieu. » (Dépos. de Janus Guillaume, *Process. remiss. Gebenn.* (II), ad art. 74.)

aymer et qu'il oblige chacun, par sa vertu, a lhonnorer. En somme, c'est cela qu'il faut faire pour fleurir et fructifier.

Mays voyla l'heure qui m'appelle pour me præparer a la Messe, que je vay dire a la Visitation, pour donner l'habit a nostre Seur Marie et a madamoyselle de Servieres, niece de monsieur de Pezieu [1], avec lequel je disneray ceans, Dieu aydant. Dequoy nostre bon P. D. Juste sera bien ayse [2], et moy aussi, qui suis,

Monsieur mon Frere,

Vostre tres humble frere et serviteur,

Franç^s, E. de Geneve.

Jour des Innocens.

J'ay fait ce que monsieur l'Abbé mon cousin m'escrivit a son depart [3], pour M. Mathieu [4], et feray ce qui me sera possible pour M. de Lea [5], estimant que je verray monsieur de Ballon, mon oncle, bientost [6].

(1) Avec Mme Humbert (voir ci-dessus, note (4), p. 220) prirent l'habit ce jour-là Claude-Melchionne Briliat et Méraude de Saint-André. Cette dernière était fille de Henri de Saint-André, seigneur de Cervières en Dauphiné, et de Lucrèce de Longecombe (tome XV, note (1), p. 182), sœur de M. de Peyzieu (ci-dessus, note (2), p. 207). Elle reçut le nom de Sœur Marie-Innocente, et fit profession le 23 avril 1622. Envoyée à la fondation du Monastère de Belley, on l'en rappela quelques années après pour le service de celui de Chambéry; employée ensuite au second Monastère d'Annecy, elle le quitta pour aller au couvent de Crémieux; c'est là qu'elle mourut le 22 janvier 1670, à l'âge de soixante-huit ans. (Archives du 1er Monastère d'Annecy.)

(2) Ce membre de phrase, ajouté après coup, se rapporte à la vêture de la « Seur Marie » à laquelle D. Juste Guérin s'intéressait particulièrement.

(3) Gasyard Perrucard de Ballon, abbé de Chézery (voir ci-dessus, Lettre MCCCXXXIII, et note (1), p. 393).

(4) Anselme Mathieu, natif de Chézery, ordonné diacre le 19 juin 1618, et prêtre le 22 septembre de la même année. (R. E.)

(5) Frère jumeau de l'Abbé de Chézery, Melchior Perrucard de Ballon, seigneur de Léaz, coseigneur de Picarasin, fut maître d'hôtel du Cardinal de Savoie. Par contrat dotal du 20 mars 1633, il épousa Catherine de Seytorier. Son testament est du 12 avril 1643. M. de Léaz, par son dévouement à seconder les pieux projets de ses sœurs Louise et Gasparde, Religieuses à Sainte-Catherine, mérite d'être nommé par elles « le principal promoteur de la réforme... Il leur répondit agréablement qu'il se contentoit d'en être appelé le *frère lai* ». (Grosset, *Vie de la Vée Mere de Ballon*, 1663, liv. II, chap. xvi.)

(6) Charles-Emmanuel Perrucard de Ballon, père du précédent. (Voir tome XIV, note (2), p. 129.)

Mille salutations a nostre monsieur le Collateral qui m'excusera si je ne luy escris.

A Monseigneur
Monseigneur l'Evesque de Calcedoine,
premier Aumosnier de Madame.

Revu sur l'Autographe conservé dans l'église paroissiale de Castel-Viscardo, près Bolsena (Italie).

MDCCXXXIX

A LA SŒUR THÉRÈSE DE JÉSUS SOUS-PRIEURE DU CARMEL D'ORLÉANS (1)

Dangereuse tentation survenue dans quelques Monastères de Carmélites. — Quand on est bien, ne pas chercher le mieux, de peur de trouver le mal. — Eloge des Supérieurs du Carmel. — Le manteau d'Elie et son esprit.

Annecy, [décembre 1620 (2).]

. . . . . .

Quand vous escrires a la Mere qui est allee a Xaintes, je vous prie de l'asseurer de lhonneur et amour que je porte a sa pieté (3).

(1) Voir tome XIII, note (1), p. 119.

(2) Sur la copie de cette lettre, conservée aux Archives Nationales, se trouve cette indication : « Receue en janvier 1621 ; » le message était donc parti d'Annecy probablement dans le mois précédent, ou au plus tard les premiers jours de l'année 1621.

(3) Lorsque, le 22 février 1622, les Commissaires vinrent signifier aux Carmélites de Saintes le Bref du Pape, au sujet du gouvernement de leur Ordre, ils trouvèrent trois Religieuses qui déclarèrent être soumises aux ordonnances pontificales. A leur tête était la Mère Marie du Saint-Sacrement, que les Supérieurs avaient envoyée dans ce couvent pour y rétablir la paix, probablement en même temps que la Mère Marguerite du Saint-Sacrement recevait pareille mission pour Bordeaux, c'est-à-dire en 1620. Cette Mère Marie du Saint-Sacrement était professe de Paris ; en 1607, la Mère Isabelle de Saint-Paul l'avait emmenée à Louvain, où elle fut Prieure en 1608 (5 octobre). Nous ne savons quand elle rentra en France. A Saintes, après la signification du Bref, on lui confia la direction de la Communauté ; mais l'ancienne Prieure, Marie-Madeleine de Jésus (marquise de la Tresne) et les autres dissidentes ne voulurent pas la reconnaître pour leur Supérieure. Elles sortirent du monastère, et bientôt de la France. (D'après le *Mémoire sur la fondation,* etc., *des Carmélites déchaussées,* tome II, Parties V, chap. II, et VI, chap. VI.)

J'ay sceu la petite, mays dangereuse tentation survenue pour le changement qu'on a pretendu faire au gouvernement de vos Monasteres (1). Certes, dit saint Augustin a ses Filles *, vous aves pris naissance, nourriture et accroissement ainsy, pour la plus grande gloire de Dieu et l'establissement de vostre salut : demeures donq ainsy, mes bienaymees, et qui est bien, qu'il ne se meuve pour rien que soit, de peur qu'au lieu de mieux on treuve le mal.

* Cf. Epist. ccxi (Vide Epist. seq.)

Vos Superieurs modernes (2) ont tant travaillé pour vous : cela ne merite-il pas que vous les reveries comme vos Peres, puisque mesme s'ilz ne sont Carmelites d'habit, ilz le sont en effect par le zele et la pieté d'Helie ? O combien de Carmelites y aura-il au monde qui n'ont receu que le manteau d'Helie *, et non son *esprit au double* *! et combien de prestres seculiers qui, sans le manteau, auront receu son esprit ! Combien de Theresiennes sans l'habit, combien de Theresiennes sans l'esprit de la Mere Therese !

* III Reg., xix, 19.
* IV Reg., ii, 9-15.

(3) Demeures en paix, ma tres chere Fille, et aymes tous-jours mon ame devant Dieu.

. . . . . .

Revu sur une ancienne copie conservée à Paris, Archives Nationales (M. 216).

(1) Voir ci-dessus, Lettres MDCCVII et MDCCXXX.
(2) MM. de Bérulle, Gallemant et du Val.
(3) Cette dernière phrase, ainsi que le premier alinéa sont inédits.

MDCCXL

A LA MÈRE MARIE DE JÉSUS, PRIEURE DU CARMEL D'ORLÉANS

(INÉDITE)

Le Carmel ne doit point désirer de changer de Supérieurs. — Affection du saint Evêque pour cet Ordre et spécialement pour la Prieure et la Sous-prieure d'Orléans.

Annecy, [décembre 1620 (1).]

. . . . . .

Pour moy, je dis a vostre cœur de tout le mien, ma tres chere Fille, ce que le grand saint Augustin disoit en une epistre aux Seurs de sa Regle * : « Perseveres en vostre bon propos, et vous ne desireres point de changer de » Superieurs, sous lesquelz, « par tant d'annees, vous estes accreuës en nombre, en aage, » en Monasteres, en reputation. « Sous » eux, « vous aves esté instruites » en la vie religieuse, « voylees, multipliees. Vous devries pleurer si on vous les vouloit oster. » Ce n'est pas que je veuille faire l'arbitre en un differend porté de part et d'autre de tant de gens ; mais je vous parle comme a mon ancienne et cordiale fille, en toute confiance.

* Epist. CCXI.

Dieu soit beni qui vous a donné une sincere dilection pour ces Seurs de Sainte Marie, et dequoy elles sont parfaitement dediees a vous honnorer et cherir comme elles doivent (2).

Moy, ma tres chere Fille, je suis tres sincerement vostre et a toute vostre Congregation, specialement a la Mere Sousprieure, ma fille ; et je suis bien ayse de vous escrire un peu sans ceremonie et de vous oser nommer

(1) Cette lettre traitant du même sujet et en termes presque identiques que la précédente à la Sous-prieure du Monastère d'Orléans, doit avoir été envoyée en même temps. La copie conservée aux Archives Nationales porte seulement : « de l'année 1621 ; » ce qui indique sans doute la date de la réception, comme pour les lignes adressées à Sœur Thérèse de Jésus de Pucheuil.

(2) Les Sœurs de la Visitation d'Orléans (cf. ci-dessus, note (1), p. 342)

simplement ma Fille, et de traitter cœur a cœur avec vostre ame que j'ay tous-jours cherement aymee, et que je prie Dieu de vouloir combler de son tressaint amour. *Amen*.

. . . . . .

Revu sur une ancienne copie conservée à Paris, Archives Nationales (M. 216).

MDCCXLI

A MADAME LOUISE DE BALLON
RELIGIEUSE DE L'ABBAYE DE SAINTE-CATHERINE

L'« humeur » de l'Abbesse de Sainte-Catherine et celle de l'Evêque de Genève. — Aversion de l'esprit humain à recevoir « les conceptions d'autruy. » — Le Dieu de paix triomphant au milieu de la guerre. — Bonne saison pour la récolte.

Annecy, 1620 [1].

Ma Fille,

Dieu se sert du tems pour faire reuscir les decretz de sa providence. Je connois l'esprit de madame l'Abbesse [2], elle ne fera pas la moytié des choses que sa repugnance de maintenant luy suggere. Nous ne sommes pas de mesme humeur, elle et moy ; mais je ne laisse pas d'esperer qu'elle ne quittera pas tout a fait ma conduitte, que j'essayeray de rendre bonne, douce et juste. Voyes vous, ma Fille, l'esprit humain ayme ses ayses et son propre jugement ; ainsy, il ne faut pas treuver estrange si on reçoit avec contradiction les conceptions d'autruy, quelque saintes qu'elles soyent.

[1] D'après l'historien de la *Vie de la Mère de Ballon* (Grosso, Annecy, 1695, liv. II, chap. VIII, p. 141), cette lettre fut la réponse de l'Evêque de Genève à celle qui l'informait du complot formé contre les cinq aspirantes à la réforme. Prévenue par les anciennes, l'Abbesse avait réussi de les empêcher de communiquer avec les personnes du dehors, et surtout avec leur Guide vénéré. — Ceci se passait avant l'arrivée à Sainte-Catherine de Louise de Montfalcon, c'est-à-dire dans le courant de l'année 1620. (Ibid., chap. X, p. 156.)

[2] Perrette de Cerisier qui sera destituée.

Or sus, demeures en paix, souffres en paix, attendes en paix, et Dieu, qui est le *Dieu de paix* *, fera reuscir sa gloire au milieu de cette guerre humaine. Faites belle moysson pendant qu'il en est la sayson, recueilles bien les benedictions des contradictions ; vous proffiteres plus ainsy dans un jour, que vous ne feries en dix d'une autre sayson.

* Rom., xv, ult., xvi, 20.

Dieu parlera pour ceux qui se taisent, il triomphera pour celles qui endureront, et il couronnera la patience d'un evenement salutaire.

FRANÇs, E. de Geneve.

MDCCXLII

A DEUX RELIGIEUSES DE L'ABBAYE DE SAINTE-CATHERINE

Annecy, 1620 (1).

Ma Fille,

Je voudrois bien me courroucer avec vous, mais je ne le puis, parce que je ne suis pas en humeur de le faire.

Ma Fille.

La reforme se fera, et Dieu y fera cooperer les hommes lhors qu'on y pensera le moins.

(1) Ces deux billets suivirent de près la précédente lettre que Sœur Louise de Ballon n'avait sans doute pas montrée à ses compagnes, dit le P. Grossi (ouvrage cité), « parce qu'elle auroit... empêché qu'une autre n'écrivit un peu séchement au saint Prélat sur ce qu'il les tenoit si longtems en suspens et en souci, et qu'elle n'en reçût cette réponse, fort courte, à la vérité, mais assez mortifiante, quoique mêlée de cette douceur sans égale qui étoit inséparable de sa conduite : « Ma Fille, je voudrois bien, » etc.

« Une troisiéme lui aïant écrit sur le même sujét, mais avec plus de retenuë, il lui fit réponse aussi succinctement, en ces termes : « Ma Fille, la réforme, » etc.

Les Sœurs de Ballon étant exclues, il faut chercher les destinataires de ces lignes parmi leurs trois compagnes : les Sœurs Bernarde de Vignod, Emmanuelle de Monthoux et Péronne de Rochette.

MDCCXLIII

A M. CHARLES BALLY (1)

(INÉDITE)

Un Capucin peintre de tableaux d'église. — Indications du Saint pour le groupement des personnages.

Annecy, [1616-1620 (2)]

Monsieur le Chatelain,

Je vous prie d'achetter tout ce qui sera requis pour les tableaux que les Reverens Peres Capucins me font la faveur de faire faire par l'un des leurs (3), pour l'eglise de Viu et de Thorens (4).

Je suis vostre plus affectionné a vous faire service,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

(1) Déposant au Procès de Béatification de François de Sales en 1627, Charles Bally se dit natif de Micussy, âgé d'environ cinquante-trois ans, et fils « de gregge Nicolas Bally, « notaire, « et de la Nicollarde sa femme. » (*Process. remiss. Gebenn.* I, ad 2um interrog.) Il devint châtelain et fermier du mandement et château de Thiez en Faucigny, le 29 décembre 1610 (*Minutaire de Duret*, Archiv. dép. de la H^te-Savoie, E 527) ; il l'était encore en 1635 (*Revue Savoisienne*, 1886, p. 283). Ses fonctions le mirent à même d'admirer la charité du Saint dont il fut souvent le ministre, payant, sur les revenus du fermage et par ordre de son maître, plusieurs pensions viagères à de pauvres prêtres et à d'autres malheureux. Venait-il quelque bonne aubaine, l'Evêque, dit-il, « me commandoit de la distribuer aux pauvres sans en advertir le sieur Roland, son œconome, et ledit sieur Roland, de son costé, me priait de n'advertir point ledit Bienheureux quand il en arrivoit, parce qu'il donnoit tout sans se soucier des necessitez de sa maison. » (Sa dépos., ad art. 36.) Charles Bally et sa femme, Guichardé Domen, furent l'un et l'autre favorisés, après la mort du Serviteur de Dieu, de guérisons miraculeuses obtenues par son intercession. (Ibid., ad art. 52.)

(2) Se basant sur l'écriture, sur la mention du peintre Capucin faite dans une lettre de 1620, on peut éliminer les années antérieures à 1616 et postérieures à 1620, sans arriver à fixer la date d'une manière plus positive.

(3) Le Frère Nicolas de la Marche (voir ci-dessus, note (1), p. 341).

(4) Bally nous apprend, dans sa déposition (ad art. 27), que l'Evêque de Genève fit exécuter, à ses propres dépens, de sérieuses réparations à l'église de Viuz, et entre autres « feit refaire le maistre autel avec le marchepied d'icelluy, et feit mettre dessus un grand tableau peint a huille, representant la Passion de Nostre Seigneur, avec son quadre et corniche de boys de noyer. » Le tableau offert à l'église de Thorens avait de même cadre et corniche de noyer.

Je voudrois que le tableau de Thorens fut grand, et de la Nativité de Nostre Seigneur, avec un saint Maurice d'un costé, et saint Sebastien de l'autre ; et celuy de Vieu, de la Passion, avec un saint Blayse et saint François (1).

Revu sur l'Autographe conservé au presbytère de Viuz-en-Sallaz (Haute-Savoie).

(1) On s'explique ce choix. Saint Maurice était patron de la paroisse de Thorens, et saint Sébastien celui d'une chapelle de cette église, qui appartenait aux nobles de Sales de la branche aînée ; François lui-même en avait été recteur de 1597 à 1603. (R. E.) A Viuz-en-Sallaz, le patron était saint Blaise, et l'Evêque voulut accompagner le portrait du Martyr de celui du protecteur qu'il avait reçu au baptême.

APPENDICE

Les notes marginales indiquent la corrélation des pièces de l'Appendice avec le texte des Lettres de saint François de Sales.

I

LETTRES

ADRESSÉES A SAINT FRANÇOIS DE SALES

PAR QUELQUES CORRESPONDANTS

A

BREF DE SA SAINTETÉ PAUL V [1]

Venerabili Fratri Episcopo Gebennensi

PAULUS PP. V.

Venerabilis Frater, salutem et Apostolicam Benedictionem.

* Inter multiplices Pastoralis officii Nostri curas, illa Nos non leviter urget, ut divinus cultus et devotio præsertim in Ecclesiis et aliis piis locis conserventur, majoraque in dies suscipiant incrementa, et si in aliquibus exciderint, modis congruis, quantum in Domino fieri potest, restituantur opportunis. Hinc est quod Nos felici, prosperoque Domus Beatæ Mariæ Compassionis, seu Septem Dolorum nuncupatæ, presbyterorum sæcularium, loci Tonnonis, Gebennensis diœcesis, regimini et gubernio prospicere volentes, ac de tua singulari fide, prudentia, doctrina et religionis catholicæ zelo plurimum in Domino confisi, Tibi per præsentes committimus et mandamus, ut tanquam noster et Apostolicæ Sedis delegatus, dictam Domum, omnesque et singulos illius superiores, presbyteros aliasque personas etiam Nobis et dictæ Sedi immediate subjectas tam in capite quam in membris, semel tantum, auctoritate Apostolica visites ac in illorum statum, vitam, mores, ritus et instituta diligenter inquiras, necnon evangelicæ et apostolicæ doctrinæ, sacrorumque

* Vide p. 168, nota 1. Epistol. MDCCXVIII et MDCCXIX, p. 436.

[1] Voir tome XIII, note [1], p. 60.

Canonum et generalium Conciliorum et præsertim Tridentini decretis ac Sanctorum Patrum traditionibus, dictæque Domus regularibus institutis a Sede Apostolica approbatis inhærendo, quacumque mutatione, correctione, emendatione, revocatione et renovatione indigere cognoveris, reformes, mutes, corrigas et etiam de novo condas ac condita sacris Canonibus et Concilii Tridentini decretis et regularibus dictæ Domus institutis non repugnantia confirmes; abusus quoscumque tollas; regulas, institutiones et ecclesiasticam disciplinam, ubicumque illæ exciderint, modis congruis restituas et reintegres; ipsasque personas ad debitum et honestum vitæ modum revoces, et quidquid statueris et ordinaveris observari facias; inobedientesque, per censuras ecclesiasticas aliaque opportuna juris et facti remedia, cogas et compellas; aliaque in præmissis et circa ea necessaria quomodolibet et opportuna facias, geras et exequaris. Super quibus omnibus et singulis plenam, liberam et amplam facultatem auctoritate prædicta, tenore præsentium, concedimus et impartimur. Mandantes propterea omnibus et singulis ad quos spectat, ut Tibi in omnibus supradictis pareant, faveant, obediant et assistant; tuaque salubria monita et mandata suscipiant, humiliter et efficaciter adimplere procurent; alioquin sententiam sive pœnam quam rite tuleris seu statueris in rebelles ratam habebimus et faciemus, auctore Domino, usque ad satisfactionem condignam inviolabiliter observari.

Volumus autem, ut si quæ graviora in hujusmodi visitatione repereris, illa, necnon informationes omnes in hujusmodi visitatione sumendas, sub tuo sigillo clausas, ad Nos quam primum diligenter transmittas, ut quod in illis statuendum sit matura consultatione adhibita decernamus. Non obstantibus Apostolicis ac in universalibus, provincialibusque et sinodalibus Conciliis editis, generalibus vel specialibus Constitutionibus et Ordinationibus, necnon dictæ Domus etiam juramento, etc., roboratis statutis et consuetudinibus, privilegiis quoque indultis et literis Apostolicis eidem Domui illiusque superioribus et personis in contrarium præmissorum quomodolibet concessis, confirmatis et innovatis. Quibus omnibus et singulis eorum tenore pro plene et sufficienter expressis habentes illis, etc., permansuris, ac vice dumtaxat specialiter et expresse derogamus, cæterisque contrariis quibuscumque.

Datum Romæ, apud Sanctam Mariam Majorem, sub annulo Piscatoris, die 30 Augusti 1619, Pontificatus Nostri anno decimo quinto.

S. CARD. S. SUSANNÆ.

Revu sur une copie inédite, conservée à la Visitation d'Annecy.

B

LETTRES DE CHARLES EMMANUEL Ier

DUC DE SAVOIE

I

Très Révérend, très cher, bien amé, féal Conseiller
et dévot Orateur,

* Nous accordâmes, il y a quelque temps, à Claude du Noyer **, le père duquel mourut au siège de Verceil, après Nous avoir longuement servi parmi ces guerres dernières, une prébende des trois qui étaient vacantes au prieuré de Contamine. Ce que Nous fîmes d'autant plus volontiers que, outre la particulière inclination et dévotion que ce jeune homme montre d'avoir à cet habit de Saint-Benoit, Nous sommes convié d'en prendre quelque soin en mémoire des services du père qui a délaissé plusieurs autres enfants sans commodités ni moyens de s'élever aux vertus.

* Vide Epist. solatiosas [illegible] et Epist. seq.
** Vide p. 11, note (1).

Peu de temps après, les RR. PP. Barnabites recoururent à Nous pour faire révoquer cette provision, pour divers prétextes, comme Nous fîmes ; Nous donnant entre autres à entendre que les trois prébendes étaient entièrement nécessaires aux réparations dudit prieuré, auxquelles néanmoins Nous savons n'y avoir été employé jusqu'ici que ce que peut porter le revenu de deux, lequel peut honnêtement suffire, suivant mêmement l'ordre qu'en a donné le Visiteur général (1). Chose qui Nous occasionne de vous donner charge pour cela d'embrasser avec votre saint zèle accoutumé, de Notre part, cette affaire ; tenir main que le Prieur claustral (2) dudit Contamine mette le froc audit Claude du Noyer, et dispose par même moyen lesdits Pères à payer librement le revenu de sa prébende dès le jour de la vacance, en suite de la provision qu'il en a de Nous ; en quoi ils Nous feront chose très agréable de consentir, sans Nous donner plus sujet d'en être importuné davantage ni d'un côté ni d'autre. D'ailleurs, vous verrez le Mémorial ci-joint du

(1) D. Louis de la Tour, vicaire général de l'Ordre de Cluny, qui avait visité le prieuré de Contamine en mai 1618.

(2) Jean de Lucinge (voir ci-dessus, note (1), p. 106).

Sacristain (1) qui s'offre de payer auxdits Pères les 500 ducatons qui leur sont assignés sur ledit prieuré, d'employer annuellement 200 ducatons aux réparations d'iceluy et d'accroître encore l'aumône de dix coupes de froment, si [l'on] veut laisser à sa disposition le revenu avec les autres deux prébendes vacantes : qui sont véritablement toutes considérations remarquables et qui Nous font désirer d'autant plus l'effet de la consolation dudit du Noyer, lequel Nous vous recommandons par ce, bien particulièrement.

Et prions Dieu, sur ce, qu'il vous conserve longuement en sa sainte garde.

De Turin, ce 13 de mai 1620.

Le Duc de Savoie,

C. EMMANUEL.

(1) Louis Perret (voir ci-dessus, note (3), p. 55).

II

Tres Reverend, tres cher, bien amé, feal Conseiller et devot Orateur,

* Vide Epist. MDCLVIII, p. 225, MDCLIX, et Epist. præced.

* Le Secrestain du prieuré de Contamine vous aurà remis une nostre touchant la prebande que Nous avions cy devant accordée sur ledit prieuré a du Noyer son neveu. Sur quoy neantmoins Nous vous repliquons de ne mouvoir chose aucune que premierement vous Nous ayez envoyé la dessus vostre advis, afin que Nous puissions estre mieux esclaircy de ce qui se debvrà bonnement fere sur ce suject.

Atant, prions Dieu qu'il vous conserve en sa sainte garde.

De Turin, ce 24 de may 1620.

Le Duc de Savoye,

C. EMANUEL (1).

CROTTI.

A l'Evesque de Geneve.

A Tres Reverend Pere,
tres cher, bien amé, feal et devot Orateur,
L'Evesque de Geneve.

Revu sur l'original inédit, conservé aux Archives communales d'Annecy (Série GG, *Fonds du Collège Chappuisien*, 217).

(1) La signature seule est autographe.

II

LETTRES & PIÈCES DIVERSES

A

LETTRE

DU CHANOINE JEAN-FRANÇOIS DE SALES

A M. BARTHÉLEMY FLOCARD (1)

Monsieur,

* Vous aures, ce croy je, receu la response a celle que vous pristes la peine de m'escrire dernierement ; maintenant je la fais a celle que François (2) m'a apportee, par laquelle je voy que, graces a Dieu, nous sommes presque a la veille de nostre depart. Monseigneur (3) s'y resoult de tres bon cœur, et se delibere de sortir de Paris le lendemain de Nostre Dame. Il ne vous escrit pas, estant asseuré que vous vous contenteres de luy pour ce coup s'il vous salue de tout son cœur par nostre entremise, estant occupé aupres de cette bonne dame, qui l'a tout a fait guery (4) ; de quoy je benis Nostre Seigneur, comme aussi de vostre santé, laquelle il faut conserver pour faire le voyage allegrement.

* Voir p. 1, note (1).

Monsieur de Royssieu (5) nous oblige infiniment par le soin qu'il

(1) Voir tome XVII, note (1), p. 301.

(2) Sans doute le valet de chambre du saint Evêque de Genève, François Favre, qui l'avait suivi à Paris. (Voir tome XVI, note (1), p. 142.)

(3) Saint François de Sales.

(4) La Mère Angélique Arnauld (voir le tome précédent, note (1), p. 308, et Lettre MDXXXV, p. 409).

(5) Nous avons déjà nommé deux MM. de Royssieux (voir ibid., note (4), p. 364) ; nous pouvons en proposer un troisième, le mari de Mme de Royssieux, coopératrice de la fondation de la Visitation d'Orléans, que nous retrouverons dans les lettres du volume suivant.

prend de noz affayres; je luy escris, et vous luy feres tenir la lettre, sil vous plait. Je suis estonné que l'on tarde tant de nous fayre sçavoir le jour de nostre depart, et que le conducteur qui doit donner ordre pour nous fayre desloger ne vienne point. J'admire la sortie de Mr le President (1) sans en donner advis a personne, et pense diverses choses la dessus, meilleures a dire entre nous deux qu'a les escrire.

J'ay receu les nouvelles du gentilhomme dont vous me parlies par la vostre precedente, et j'ay tres bien opiné du succes de ses affayres (2). Sy vous voyes la damoyselle, je vous conjure de me tenir fort en sa bonne grace et de l'asseurer que nous serons lundy a Paris, Monsieur l'Evesque estant arresté pour sacrer Dimanche le grand autel de ceans, chose qui ne se doit fayre qu'en jour de feste *. Je meurs d'envie de luy parler. Je connois de vue celuy qui le poursuit, lequel, avec toutes les bonnes qualités que vous luy donnes, est de tres mauvaise mine.

* Vide tom. præced., p. 409, not. (2), et supra, p. 3, not. (3).

J'admire les nouvelles que vous nous dites de Savoye, mais plus la premiere que la derniere, du sieur Bonfilz *; nous en parlerons a loysir.

* Vide tom. XVII, p. 194, not. (4).

Monseigneur le Reverendissime a esté grandement affligé du malheur des Cordeliers (3); il faut advertir nos gentz que l'on soit fort sur sa garde et que l'on se mesle le moins que l'on pourra.

Nous serons seulement a Paris lundy, ancore pour le soir. Je vous bayse les mains et suis de tout mon cœur,

Monsieur,

Vostre tres humble et tres affectionné serviteur,

J. Françs de Sales.

A Maubuisson (4), le xxx aoust 1619.

A Monsieur
Monsieur Flocard,
Conseiller de S. A. et Collateral au Conseil de Genevois.

Revu sur l'Autographe inédit, conservé à la Visitation de Chambéry.

(1) Le président Antoine Favre (voir tome XI, note (1), p. 18).

(2) Vraisemblablement, il s'agit ici du projet de mariage de Guillaume de Bernard de Foras avec Anne Le Beau, dame de Vaulgrenant. (Voir ci-dessus, note (1), p. 32.) Celle-ci serait « la damoyselle » à qui Jean-François de Sales envoie un message.

(3) Les Cordeliers d'Annecy (voir tome XVII, note (5), p. 310).

(4) Voir le tome précédent, note (4), p. 401).

B

BREVET DE CHARLES-EMMANUEL Ier

DUC DE SAVOIE

POUR LA COADJUTORERIE DE JEAN-FRANÇOIS DE SALES

---

* CHARLES EMANUEL, par la grace de Dieu Duc de Savoye, Chablais, Aouste et Genevois, Prince et Vicaire perpetuel du Sainct Empire Romain, Marquis en Italie, Prince de Piemont, Marquis de Saluces, Conte de Geneve, Nice, Ast et Tendes, Baron de Vaux et Foucigny, Seigneur de Verceil, du Marquisat de Ceve, Oneille, Marro, etc.

* Voir p. [illegible] (1).

Dautant que l'Evesché de Geneve est de tres grand poidz et tire appres soy beaucoup de soing et de travail, tant pour la grande estendue de sa diocese que la voysinance de l'heresie de Geneve, outre les grandes fatigues que tres Reverend nostre tres cher, bien amé, feal Conseiller et devot Orateur, Messire François de Sales, moderne Evesque, faict aux predications et autres exercices spirituelz pour exciter les ames a luy commises a leur perseverance a la devotion : il Nous a semblé luy estre grandement necessaire un Coadjuteur, et que Nous ne pourrions faire nomination de personne plus digne et de plus de merite que de Reverend nostre tres cher, bien amé et feal, devot Orateur Jean François de Sales, frere dudict Evesque et premier Aulmosnier de Madame * ; lequel, pour sa bonne vie, doctrine et autres vertuz, et pour satisfaire au desir dudict Evesque, Nous avons nommé et presenté, et par ces presentes, en vertu du droict de nomination qui Nous appertient sur ledict Evesché, nommons et presentons a Nostre Tressainct Pere le Pape, pour Coadjuteur et futeur successeur audict moderne Evesque et Evesché de Geneve, suppliant Sa Saincteté de le vouloir aggreer et luy faire expedier ses Bulles et provisions a ce necessaires, moyennant lesquelles Nous voulons qu'il soit receu, admis et maintenu en la plaine et legitime jouissance de ladicte coadjutorie, aucthoritez, prerogatives et autres choses quy en despendent, sans aucune difficulté : car ainsy Nous plait.

* Voir p. [illegible] (1) et Epist. [illegible]

Donné a Thurin, ce XII febvrier 1620.

C. EMANUEL.

V° ARGENTRÉ.

CROTTI.

Pour Messire Jean François de Sales, premier Aulmosnier de Madame, lequel

V. A. nomme et presente pour Coadjuteur et futeur successeur au moderne Evesque et Evesché de Geneve.

Gratis.
ARGENTERO.

Revu sur l'original inédit, conservé à la Visitation d'Annecy.

C

LETTRE DE CHRISTINE DE FRANCE

PRINCESSE DE PIÉMONT

AU CARDINAL SCIPION CAFFARELLI-BORGHESE (1)

Monsieur mon Cousin,

* Vide p. 136, not. (3).

* Ayant pleu a Son Altesse d'accorder a ma consideration a Monsieur de Boissy, mon premier Aumosnier, la coadjustorerie de l'Evesché de Geneve, et ayant recognu le soin et l'affection qu'il a a mon service, J'ay pensé qu'estant particulierement informée de ses vertus et merites, que vous auries agreable que Je vous rendisse ces tesmoignages de ses louables et estimables qualités, affin de faciliter ses expeditions. Mais parce que J'ay donné charge a l'Abbé Scaglia * de vous en faire de tres particulieres instances de ma part, Je vous prieray d'adjouster creance a ce qu'il vous dira, desirant recevoir sur ce sujet des effetz de la continuation de vostre bonne volonté, dont Je vous prie de tout mon cœur.

* Vide tom. XVII, p. 197, not. (2).

Ce pendant, Je vous asseureray que Je cheriray tousjours avec passion les occasions qui vous pourront faire cognoistre que Je suis entierement,

Monsieur mon Cousin,

Vostre tres affectionée cousine,
CHRESTIENNE.

Turin, ce premier mars 1620.

A Monsieur le Cardinal Bourgueze,
mon Cousin.

Revu sur l'original inédit, conservé à Rome, Archives Vaticanes (*Borghese* II, 83, p. 208).

(1) Voir tome XVI, note (2), p. 147.

D

LETTRES DE VICTOR-AMÉDÉE

PRINCE DE PIÉMONT

A L'ABBÉ PHILIBERT-ALEXANDRE SCAGLIA [1]

I

Molto Reverendo Oratore nostro carissimo,

* Molti sono li rispetti per li quali Sua Altezza si è mossa di compiacere al Vescovo di Geneva in concederli di haver un Coaggiutore, et non meno sufficienti sono le cause di haver fatta nominatione del fratello di lui, huomo di tanta bontà di vita et buon essempio che si può dir che va del pari col sudetto Vescovo. Oltre quello che Sua Altezza vi scrive, non habbiamo potuto ommetter di aggiungervi queste righe, non per altro che di esservi invitati dall'officio che tiene di primo Elemosiniero di Madama. Perciò, nel procurare le sue speditioni, spenderete il mio nome, insieme a quello di Sua Altezza, con Nostro Signore, col signor Cardinale Borghese * et altrove, secondo che vederete essere necessario, abbracciandone la cura come di cosa che a Noi sarà di particolare gusto et sodisfattione.

* Vide p. 118, not. (1).

* Vide Epist. praeced.

Nostro Signore di mal vi guardi.

Il Prencipe di Piemonte,

V. AMEDEO.

CARBON.

Da Torino, li 19 di Marzo 1620.

Revu sur l'original inédit, conservé à Turin, Archives de l'Etat (*Lettere Ministri, Roma*, Mazzo 31).

[1] Voir tome XVII, note (2), p. 197.

II

(FRAGMENT)

. . . . . .

* Vide Epist. MDCLXI, et p. 233, not. (1).

* Il non essersi fatta mentione della nominatione di Sua Altezza nelle Bolle del Vescovo di Geneva deve essere difetto di Cancellaria, forse a dissegno di far evanouire le ragioni di Sua Altezza, perchè sempre si sono spedite le nomine per tutti gli beneficii dei quali spetta a Sua Altezza; ma per questo in particolare non si è ommesso, et li Ministri di Sua Altezza costì non gli haveranno havuto l'avvertimento ch'erano obbligati. Perciò, nel far spedire le Bolle di Monsignor di Boisy, procurarete che vi si faccia mentione di detta nomina. Intanto si farà diligenza di haver quella che fu fatta per Monsignor di Geneva. . . . . .

. . . . . .

Il Prencipe di Piemonte,

V. AMEDEO.

Maggio (1) 1620.

Revu sur l'original conservé à Turin, Archives de l'Etat (*Lettere Ministri, Roma,* Mazzo 31).

(1) Le quantième n'est pas indiqué.

E

LETTRES

DE L'ABBÉ PHILIBERT-ALEXANDRE SCAGLIA (1)

I

AU DUC DE SAVOIE

Serenissimo mio Signore,

* Vide Epist. MDCIX, et p. 233, not. (1).

* Rappresentai nell'ultima audienza a Sua Santità il desiderio che tiene Vostra Altezza di veder fatto Coadiutore del Vescovo di

(1) Voir ci-dessus, note (5), p. 329.

Geneva il signor Giovanni Francesco di Sales, fratello del medesimo Vescovo et Elemosiniero di Madama Serenissima. Sua Beatitudine intese volontieri l'instanza, et mi rispose che haverebbe rimesso il negotio alla Congregazione Consistoriale, conforme è solito di fare sempre in simili materie, appresso della quale io non mancarò di tenerlo sollecitato acciò se ne habbia quanto prima l'espeditione.

Intanto è necessario mi si mandi la Bolla del sudetto Vescovo *, affinchè a suo tempo io possa con fondamento esibire la presentatione di Vostra Altezza per mantenimento del suo *jus*, chè in altra maniera s'incontrarebbono delle difficoltà. Ch'è quanto con questa mi occorre dire in tal proposito a Vostra Altezza, con farle per fine humilissima riverenza.

Di Vostra Altezza Serenissima,

Humilissimo, fedelissimo et obbligatissimo suddito et servitore,

ALESSANDRO SCAGLIA.

Di Roma, li 4 di Aprile 1620.

Revu sur l'Autographe inédit, conservé à Turin, Archives de l'Etat (*Lettere Ministri, Roma*, Mazzo 31).

II

AU PRINCE DE PIÉMONT

Serenissimo mio Signore,

* Sua Santità ha inteso volontieri l'instanza fattali da me a nome di Vostra Altezza et del Serenissimo Padre di Lei, di conceder per Coadiutore del Vescovo di Ginevra il signor Giovanni Francesco Sales, fratello del medesimo Vescovo et Elemosiniero di Madama Serenissima. Et conforme alsolito, ne ha rimesso il Memoriale alla Congregazione del Consistoro, dove io non mancarò di tener sollicitato il negotio con ogni calore.

Intanto, perchè la nomina di Sua Altezza non riceva incontro alcuno di difficoltà, sarà necessario mi si mandino le Bolle del sudetto Monsignore, affinchè con esse si possa provare il *jus* di Sua Altezza et mantenere il possesso del presentare. Supplico però l'Altezza Vostra dia ordine mi s'inviano quanto prima le dette Bolle,

acciò io possa, in conformità del mio obligo, fare il servitio di Vostra Altezza, alla quale resto, facendo humilissima riverenza,

Di Vostra Altezza Serenissima,

Humilissimo, fedelissimo et obbligatissimo suddito et servitore,

ALESSANDRO SCAGLIA.

Di Roma, li 4 di Aprile 1620.

Revu sur l'Autographe inédit, conservé à Turin, Archives de l'Etat (*Lettere Ministri*, *Roma*, Mazzo 31).

III

AU DUC DE SAVOIE

(FRAGMENT)

. . . . . .

* Vide Epist. MDCIX, et p. 233, not. (1).

* Quanto alla nominatione che si desidera espressa nella speditione del Vescovo di Geneva, devo dire a Vostra Altezza che per molte diligenze usate in Cancellaria non si è potuto trovare che nelle passate speditioni o nelle altre antiche si sia mai espressa tal nominatione. Et qua si tratta di cosa insolita et impossibile insieme, che la sudetta Cancellaria admetta espressione di nominatione, se non si mostrano gli essempi o non si fa constare de legitima fundatione. . . . . .

Di Roma, li 5 Giugno 1620.

Revu sur l'Autographe inédit, conservé à Turin, Archives de l'Etat (*Lettere Ministri, Roma,* Mazzo 31).

IV

AU MÊME

(FRAGMENT)

. . . . . .

* Vide p. 233, not. (1).
* Vide Epist. seq.

* Al Cardinale Aldobrandino ho trattato in materia della nomina alla Chiesa di Geneva *. Egli trova le medesime difficoltà che già avvisai, et se non si mostrano altre scritture, Vostra Altezza ha solo

da poter proporre soggetti grati, in virtù di privilegi concessi da Martino Quinto (1) et altri Pontefici; ma questi non danno il *jus nominandi* che è proprio de' Padronati. . . . . .

. . . . . .

Di Roma, li 25 Luglio 1620.

Revu sur l'Autographe inédit, conservé à Turin, Archives de l'Etat (*Lettere Ministri, Roma*, Mazzo 31).

(1) Othon Colonna (1365-1431), élu Pape au Concile de Constance le 11 novembre 1417, couronné solennellement le 21 du même mois, prit le nom de Martin V et mit fin au schisme d'Occident.

F

LETTRE

DU CARDINAL PIERRE ALDOBRANDINI (1)

AU PRINCE DE PIÉMONT

Il Cardinale Aldobrandino al Principe di Piemonte.

L'Ambasciatore del Serenissimo Signor Duca, Padre di Vostra Altezza, non mi ha parlato della coadiutoria da farsi del Vescovado di Geneva in persona di Monsignor Boysi, se non quando è venuto il tempo di proporla in Concistoro *; di modo che tutto il negotio s'è trattato senza ch'io n'habbia saputo cosa veruna; quindi è che se non haverò potuto servire a Vostra Altezza Serenissima com'era suo desiderio, sono degno di scusa.

* Vide Epist. praeced.

Hora che mi comanda con la sua de' 18 del passato, resami dal medesimo Ambasciatore, ch'io procuri sia fatta mentione nelle Bolle che si spediranno, della nominatione fatta dal Serenissimo Signor Duca a questa coadiutoria del medesimo Monsignor di Boysi *, io non mancarò d'affaticarmi quanto sarà in me e quanto è l'obligo e volontà mia di servire a Vostra Altezza Serenissima et a cotesta Serenissima Casa. Dubito bene che ci saranno delle difficoltà, perchè vorranno qui che s'habbia relatione alle Bolle spedite dagli

* Vide p. [illegible] note (1).

(1) Voir tome XII, note (1), p. 81, et ci-dessus, notes (1), p. 159, et (6), p. 122.

altri antecessori, e seguitar la forma e stilo di esse ; si che, quando costà se ne trovassero alcune nelle quali si facesse tal menzione, credo che il negotio si renderebbe con l'essempio manco difficile. Mi rimetto però alla prudenza di Vostra Altezza Serenissima, se le paresse bene di far usar diligenza di trovar le Bolle d'altri Vescovi di quella Chiesa e dar ordine che fossero mandate qua, che serviriano ove potessero servire.

Et io mi adopererò con tutto lo spirito perchè segua la sodisfatione del Serenissimo Signor Duca et di Vostra Altezza, a cui bacio di cuor le mani.

Di Vostra Altezza Serenissima,

Il Card. ALDOBRANDINO.

Roma, 18 Luglio 1620.

Al Principe di Piemonte.

Revu sur l'original inédit, conservé à Turin, Archives de l'Etat (*Lettere Ministri, Roma,* Mazzo 30).

III

LA FONDATION

DU MONASTÈRE DE LA VISITATION DE NEVERS

HUITIÈME DE L'ORDRE (1)

Le Monastère de Moulins était établi depuis trois ans (1616) *, et la renommée de sa ferveur se répandait dans les provinces voisines, attirant les âmes désireuses de se donner à Dieu. Deux jeunes filles de Nevers souhaitèrent d'y être reçues ; leur père, M. Bonsidat, honnête bourgeois fort considéré pour son mérite et sa probité *, voulut les présenter lui-même à la Mère Jeanne-Charlotte de Bréchard *. En route, les voyageurs rencontrèrent le baron de Lange ; informé de leur dessein : « Il y a quelque chose de mieux à faire, » leur dit-il. Et il expose le projet d'une fondation de la Visitation à Nevers même ; les dots des demoiselles Bonsidat en feraient les premières avances, et, pour lui, il se chargeait d'obtenir les permissions nécessaires de l'Evêque, Mgr Eustache de Saint-Phal *, et de Charles de Gonzague-Clèves, suzerain du Nivernais (2). La proposition fut goûtée ; M. Bonsidat en fit part à la Supérieure de Moulins. Celle-ci, de l'avis des Fondateurs, l'agréa, et bientôt les deux sœurs venaient commencer auprès d'elle leur noviciat.

* Vide tom. XVII, p. 216, note (1).

* Vide p. [illegible], note (1).

* Vide tom. XIV, p. [illegible], note (1).

* Vide p. [illegible], note (1).

Mme du Tertre * eut vent de ce qui se passait. Manœuvrant par dessous main, elle donna promesse en bonne forme de trente mille francs à M. Bonsidat, avec facilité d'en toucher le tiers sans retard ; elle se constituait ainsi fondatrice temporelle d'une Maison dont — elle n'en doutait pas — la Mère de Bréchard serait la pierre fondamentale. Telle n'était pas pourtant la décision prise ; le Monastère de Moulins avait encore besoin de sa vénérée fondatrice ; il fut donc résolu que la Supérieure de Nevers viendrait d'Annecy avec les Sœurs destinées à Paris et à Orléans *. Grande déception pour la jeune veuve ! Elle déclare alors son dessein de se « dédier » à Dieu « avec tous » ses « biens en la Maison qui s'établira... à Nevers,

* Vide p. 87, note (1).

* Vide p. 146, note (1), et p. 151, note (1).

(1) Cf. ci-dessus, note (2), p. 230.

(2) *Hist. de la Fondation du Monastère de Nevers.*

mais à la charge toutefois que » la « très chère Sœur Jeanne-Charlotte y sera toujours » sa « Mère (1). » Cela fit réfléchir. La Mère de Chantal savait de quels ménagements il fallait user avec une âme qu'on voulait sauver à tout prix ; elle connaissait d'ailleurs l'incomparable condescendance de François de Sales, et, sans craindre de trop l'engager, elle écrit à Mme du Tertre le 24 mars 1620 (2) : « Ne doutez point que notre bon Père ne vous concède votre désir selon toute l'étendue de son pouvoir, qui est toujours de plusieurs années. » Avec prudence, la Fondatrice ajoute : « Mais nous nous assurons que Dieu vous ayant confirmée en son saint amour pendant plusieurs années, vous fera aimer la conservation des Règles. » La réponse de l'Evêque de Genève * est identique : « Que cette « chere Mere soit Superieure, j'y consens sans difficulté ; mays « que cela se puisse faire si absolument comme vous m'en parles, « je n'en sçay pas les moyens... Mais... faites ce que » Dieu « vous « a inspiré pour sa gloire, et ne doutés nullement qu'il ne face pour « vostre bien ce qui sera le meilleur. »

* Epist. MDCXXXIII, p. 174.

Tout semblait donc devoir marcher sans obstacles désormais. Mme du Tertre ne songeait qu'à se préparer à revêtir l'habit de la Visitation ; ses parents, enchantés de sa résolution d'être Religieuse, lui faisaient pour le temporel « un bon parti (3), » non toutefois sans traîner en longueur les préliminaires du contrat, sans « faire des grandes assemblées de parents et de grands mystères (4), » qui ne plaisaient pas trop à la Mère de Chantal. De son côté, la prétendante réclamait des exemptions et privilèges qu'il était difficile de spécifier « par le menu, » comme elle le voulait (5). Grâce à l'inlassable charité des deux Saints, on finit par s'entendre : en juin, les pièces furent signées à Paris et à Moulins.

A Nevers, les permissions étaient obtenues. François de Sales avait écrit à Mgr de Saint-Phal * qui, « pour le respect qu'il pourtoit a » la « rare vertu et saincteté » du Serviteur de Dieu, donna franchement son autorisation. « Madame, » dit-il dans sa lettre à la Mère de Bréchard, « je viens de signer la permission que vous avez desiree de moy pour vostre establissement en cette ville, avec autant d'affection qu'affaire que j'aye signé de ma vie. L'on vous porte avec icelle le tesmoignage de la bonne volonté de Messieurs de Nevers en vostre endroit. » Le duc Charles de Gonzague, non seulement

* Vide supra, p. 263.

(1) *Lettres de Ste J.-Fse de Chantal,* vol. I, p. 392.

(2) Ibid., p. 393.

(3) Lettre de Ste J.-Fse de Chantal à la Mère de Bréchard, 28 avril 1620 (vol. I, p. 406).

(4) Idem, 9 juin 1620 (ibid., p. 425).

(5) Idem, 21 juin 1620 (ibid., p. 430).

accorda toute liberté pour la fondation, mais il en montra beaucoup de satisfaction, à cause de « l'estime qu'il faisoit » du saint Evêque de Genève (1). M. Bonsidat, avec les dix mille livres de Mme du Tertre, et trois mille avancées par le Monastère de Moulins, achetait, au mois de juin, des maisons et jardins, faisait faire les réparations nécessaires pour recevoir les Religieuses.

Ce fut alors que s'éleva un terrible orage. Quand on sut à Moulins ce qui se préparait pour Nevers, il y eut une clameur générale. Le gouverneur et la gouvernante — M. et Mme de Saint-Géran * —, le trésorier de Palierne *, s'en mêlèrent. Ils écrivirent à l'Evêque de Genève, protestant qu'ils ne laisseraient jamais sortir de la ville ni la Mère de Bréchard, ni Mme du Tertre. L'estime universelle vouée à la première, la convoitise des biens de la seconde qu'on voulait conserver à la Maison de Moulins, excitaient ces troubles et provoquaient ces démarches.

* Vide pp. 237, note (1), et 288, note (2).
* Vide p. 202, note (1).

François de Sales, si éloigné des considérations humaines et des questions d'intérêt, ne comprenait pas bien qu'on pût « attribuer a « injustice la sortie d'une personne d'un lieu ou elle n'estoit pas « obligee de demeurer, ni la translation d'un'autre, pourveu qu'elle « laissat en sa place une personne qui luy succedat avec suffisante « capacité d'exercer sa charge *. » Il envoya, en juillet, la Sœur Paule-Jéronyme de Monthoux * pour remplacer à Moulins la Mère de Bréchard, avec la Sœur Françoise-Jacqueline de Mury pour compagne *. Leur arrivée ne fit qu'envenimer les choses. On enferma même pendant dix jours la jeune veuve au château de la Ville pour l'empêcher de partir. Peut-être ces arrêts n'étaient-ils pas tout à fait contre le gré de la prisonnière ! — « J'eusse grandement souhaité qu'elle n'eût bougé de notre maison, » écrivait la Sainte à M. de Palierne (2), « assuré que l'on doit être que c'est un lieu où l'on ne force personne ; mais bien, puisque Dieu a permis cela, patience ! Nous vous supplions toutefois que, puisqu'elle est résolue de continuer sa bonne volonté, elle y retourne au plus tôt. »

* Lettre [illegible], p. 241.
* Vide p. 363, note (1).
* Vide p. [illegible], note (1).

La Mère de Bréchard ne savait quel parti prendre. Sa parole était donnée à l'Evêque de Nevers pour aller elle-même commencer la fondation ; son Supérieur, l'Evêque de Genève, l'avait désignée pour cela. Elle écrivit à Annecy ; nous avons plusieurs lettres du Saint en réponse à cette communication *. M. Michel Favre, qui conduisait la Mère de la Roche et ses compagnes en France *, en parla à Paris ; la Mère de Chantal prit aussitôt la plume : « J'ai appris par l'aumônier de Monseigneur de Genève, » dit-elle, « ce qui se

* Epist. [illegible], [illegible], [illegible].
* Vide p. [illegible], note (1).

(1) *Hist. de la Fondation*, par la Mère de Chaugy.
(2) Lettre du 29 juillet 1620, vol. I, p. 117.

passe à Moulins contre le dessein de la fondation de l'une de nos Maisons à Nevers. Vrai Dieu !... que ces soulèvements ont touché mon cœur ! » Et mettant le doigt sur la plaie : « Quoi ! il n'est question que d'argent ! Et qu'est-ce que cela ? Si Mme du Tertre en veut plus donner à Moulins qu'à Nevers, au nom de Dieu soit-il ! cela nous est indifférent ; nous chérissons nos Maisons également, et la chère dame sait bien que c'est son pur mouvement qui l'avait portée à Nevers. Si maintenant elle est persuadée par d'autres raisons et inclinations, qu'elle les suive ; mais je vous supplie que ce soit en sorte qu'il ne s'ensuive point de brouillerie ni de procès (1). »

Le nœud de l'affaire, en effet, c'étaient ces trente mille francs promis, dont dix mille avaient déjà été dépensés. Les amis du Monastère de Moulins, par un zèle qui n'avait rien de désintéressé, n'entendaient pas qu'on portât ailleurs ces ressources, et Mme du Tertre écoutait volontiers de tels conseillers. « Quand les intérêts particuliers se fourrent parmi nos affaires, » continuait la Mère de Chantal, « ils nous font bien souffrir ! » S'adressant à Mme du Tertre elle-même (2) : « Eh bien ! » écrit-elle, « vous avez ouï et reçu des raisons et persuasions qui vous ont été faites pour demeurer à Moulins. J'en serais consolée si tout se fût passé paisiblement ; car, quel intérêt en tout cela ?... L'une des Maisons nous est chère comme l'autre, et nous ne demandons, sur toutes choses, que la paix pour vivre tranquillement en nos petites observances. C'est pourquoi, ma très chère Fille, je vous conjure que, pour éviter les maux et embarrassements que je prévois, vous laissiez à la Maison de Nevers ce que vous lui avez déjà donné irrévocablement, et ce que vous ne pouvez lui ôter sans faire soulever de grandes mutineries en ce lieu-là : chose qui nous serait insupportable et nous ferait tout quitter... Il restera assez à Moulins, et la Supérieure que Monseigneur de Genève a envoyée vous donnera pleine satisfaction, n'en doutez point. »

La solution indiquée par la Sainte était conforme, pour le partage des biens, à celle que donna quelques jours plus tard François de Sales * : que Mme du Tertre demeure à Moulins avec ses vingt mille francs, et que les dix mille autres, déjà employés, appartiennent à la Maison de Nevers. Restait à décider le choix de la Supérieure fondatrice de Nevers. L'avis de la Mère de Chantal était que les obédiences fussent suivies (3) ; le Saint inclinait aussi pour ce parti. Mais si la future Sœur Marie-Aimée de Morville avait renoncé à

* Epist. MDCLXXXII.

(1) Lettre à M. de Palierne, 22 juillet 1620 (vol. I, p. 441).
(2) Lettre du 22 juillet 1620 (ibid., p. 444).
(3) *Lettres*, ibid., pp. 443, 445, 448.

son premier projet, c'était surtout parce que, voyant les oppositions de la Ville, elle croyait que la Mère de Bréchard demeurerait en Bourbonnais. Elle pousse à la roue et travaille si bien pour arriver à ses fins, qu'une seconde fois la condescendance des saints Fondateurs surnage au-dessus de toutes les difficultés ; l'échange des obédiences est autorisé, mais l'Evêque de Genève demande cependant pour la Mère de Bréchard un séjour « d'un mois ou deux » à Nevers *, afin d'aider à l'installation. Quand sa lettre, datée du 26 juillet, arriva, la question était déjà tranchée. Il avait fallu précipiter les événements ; sur le conseil du R. P. Foissey, Recteur des Jésuites *, et du Supérieur du Monastère de Moulins (1), la Mère Paule-Jéronyme était partie secrètement pour Nevers, avec les Sœurs Marie-Hélène de Chastellux *, Françoise-Jacqueline de Musy, Marie-Péronne de Gerbais, Marie-Marthe Bachelier et Jeanne-Elisabeth Brugerat. Elles arrivèrent le soir du 22 juillet ; le lendemain, l'Evêque fit la cérémonie de l'établissement et donna l'habit à une des filles de M. Bonsidat et à une nièce de M. de Lange ; le P. Lallemant * prêcha.

Les deux Mères de Bréchard et de Monthoux payèrent cher leur abnégation. La première, blâmée par ceux de Nevers comme leur ayant manqué de parole, se voyait à Moulins en butte aux calomnies : on lui attribuait faussement « le dessein premier de Mme du Tertre ; » on l'accusait d'avoir eu « de grandes passions pour aller à Nevers » et de s'être montrée « trop inflexible et sensible sur la rupture de ce dessein (2) ; » des esprits « plus curieux que charitables » allaient plus loin, et semaient contre la vénérable Mère les bruits les plus injustes *.

La seconde, qu'on n'attendait pas à Nevers, fut accueillie très froidement par Messieurs de la Ville. « Elle leur parut si jeune qu'ils disaient hautement qu'on leur avait envoyé une enfant pour être Supérieure de ce nouvel établissement ; ils lui demandaient son âge et combien il y avait qu'elle était Religieuse, et plusieurs choses de cette nature qui marquaient le peu de succès qu'ils se promettaient de sa conduite (3). »

L'une et l'autre eurent une vertu plus forte que les épreuves. François de Sales conseille à la Mère de Bréchard * de relire « le « chapitre *De la Patience*, de Philothee. » A la Mère de Monthoux, la Sainte répète (4) : « Mon Dieu, ma très chère Fille, pourquoi

(1) Claude Feydeau (voir tome XVII, notes (1), p. 255, et (2), p. 258).
(2) *Lettres de St J.-F. de Chantal*, vol. I, pp. 443, 463, 487.
(3) *Hist. de la Fondation*.
(4) Lettre du 9 août 1610 (vol. I, p. 457).

vous étonnez-vous de toutes les petites contradictions? N'en ayez pas la moindre émotion du monde. Nous sommes à Dieu, rien ne nous arrivera que selon son bon plaisir. Eh bien! quand l'on nous renverrait d'où nous sommes venues, s'en faudrait-il troubler? Nullement, ma Fille. Faites donc en paix vos petites affaires, et ne vous troublez de rien, quand tout renverserait. »

C'est que tout, en effet, était prêt de renverser. Les protecteurs du Monastère de Moulins, non contents de la somme qu'on lui abandonnait, réclamaient encore les dix mille francs qui avaient été livrés et employés à Nevers. Ceux de Nevers, l'Evêque en tête, invoquant la promesse authentique de Mme du Tertre, demandaient le total des dix mille écus. Personne ne voulait céder, et l'affaire menaçait d'être portée devant la justice. Le Saint, averti plutôt que consulté par la dame bienfaitrice, déclare que son vœu subsiste *; et la Mère de Chantal multiplie ses lettres pour parer le coup qu'elle redoute : « Il faut, s'il vous plaît, contenter Monseigneur de Genève et le croire, » écrit-elle à Mme du Tertre (1), « car pour nous, nous ne voulons avoir ni débat, ni procès; nous quitterions plutôt cent fois autant que ce que vous donnez, estimant incomparablement davantage la paix avec la sainte pauvreté, que tous les biens du monde et le moindre trouble... Or sus donc,... qu'il ne se parle plus de tout cela, s'il vous plaît, puisque vous avez le sentiment de Monseigneur de Genève et son avis; car nos pauvres Sœurs des deux Maisons sont affligées d'entendre parler de choses qu'elles n'ont pas accoutumé d'ouïr. » Et quatre jours après, elle expose les choses avec sa logique et sa clarté ordinaires à M. de Palierne (2), soutient le conseil donné par le Saint, supplie d'accepter ce moyen terme, et conclut (3) : « Si après toutes ces raisons et prières très humbles, Mme du Tertre et ceux de Moulins veulent agir contre ceux de Nevers, qu'elle fasse ce qu'il lui plaira; mais pour nous, nous n'attaquerons ni ne nous défendrons. A Dieu ne plaise que nous le fassions! Monseigneur de Genève m'avouera; et plutôt, je m'assure, l'on quitterait tout d'une part et d'autre. »

* Epist. MDCXCIII, p. 308.

Les deux Supérieures de Moulins et de Nevers apaisèrent elles-mêmes leurs amis, et les amenèrent à acquiescer aux décisions de l'Evêque de Genève et de la Mère de Chantal. Mme du Tertre, devenue au mois d'août Sœur Marie-Aimée de Morville, écrivait enfin, vers le 9 novembre, « une lettre toute d'or » à saint François de Sales *, annonçant qu'elle laissait absolument à Nevers ces dix mille

* Vide p. 361.

1) Lettre du 11 août 1620 (vol. I, p. 458).
2) Page 460.
3) Page 463.

francs, objet de tant de contestations. La Maison de Nevers paya même à celle de Moulins la rente des mille écus qui lui avaient été par elle avancés, jusqu'à ce qu'elle pût rembourser le capital. On verra, dans la suite de la correspondance, le Fondateur s'employer avec zèle pour enlever à ses Filles toute ombre de propre intérêt, et protester avec énergie qu'il préférait à un avantage temporel, quel qu'il fût, la parfaite union fraternelle. Ses leçons furent comprises, et les Mères de Bréchard et de Monthoux se montrèrent dignes de leur Père et prêtes à tous les sacrifices.

GLOSSAIRE

DES LOCUTIONS ET DES MOTS SURANNÉS

OU PRIS DANS UNE ACCEPTION INUSITÉE

AUJOURD'HUI (1)

(*L'astérisque désigne les mots qui ont paru dans le Glossaire des tomes précédents.*)

* A — pour *dans* (p. 160, lig. 5), *dans la* (p. 345, lig. 3), *de* (pp. 12, lig. 24; 57, lig. 5; 125, lig. 26, etc.), *en* (pp. 122, lig. 28; 147, lig. 14; 211, lig. 21, etc.), *par* (p. 191, lig. 3), *pour* (pp. 1, lig. 2; 41, lig. 3; 68, lig. 15, etc.), *selon* (p. 300, lig. 4).

A BEAUCOUP DE FAVEUR — *comme une grande faveur* (p. 145).

A BONHEUR — *comme un bonheur* (p. 292).

* ACCOISER (s') — *s'apaiser, se tranquilliser* (pp. 71, 113).

* ACCOMMODÉ — pour *pourvu* (p. 159).

* ACCOMMODER — pour *arranger* (p. 146), *pourvoir, pourvoir à* (pp. 286, 400).

* ACCOYSEMENT — *apaisement* (p. 71).

* ACCOYSER — *apaiser, calmer* (pp. 12, 62, etc.). Cf. le lat. acquiescere.

ACCREUES (être) — pour *avoir cru* (p. 430).

* A CE — pour *le* (p. 302).

* ACTION — pour *cérémonie, fonction ecclésiastique* (p. 104), *manière d'agir* (p. 356).

* A DIRE (les) — *ce qu'il y a à dire, les objections* (p. 239).

* ADVANTAGE, AVANTAGE (à l') — pour *d'avance, à l'avance* (pp. 183, 197).

* ADVENTURES — pour *manière de vivre* (p. 142).

* AFFECTION — pour *desir* (pp. 234, 286).

* AFFECTIONNÉ — pour *ardent, instant* (p. 90).

* AFFECTIONNEMENT — *affectueusement, avec affection* (pp. 57, 148).

* AFFECTIONNER — pour *avoir à cœur, desirer ardemment* (pp. 99, 304, 372).

AFFECTIONS — pour *sentiments d'affection, de dévouement* (p. 274).

AHURTEMENT — *ahourtement* (p. 232).

(1) Nous n'avons pas songé à dresser ici, pour ce volume, en toute rigueur scientifique, le Lexique de saint François de Sales. Un tel travail, à peine est-il besoin de le dire, ne pourra être établi qu'après l'achèvement de cette publication. Notre but a été surtout de rendre provisoirement service aux lecteurs français ou étrangers qui seraient peu familiarisés avec les particularités du vieux langage. On voudra bien, en se servant de ce recueil, se souvenir de la pensée d'ordre tout pratique qui l'a inspiré.

AHURTER (s') — *se contrecarrer, se disputer* (p. 120).
*AINS — *au contraire, de plus, et même, mais, même.*
*AINSY QUE — pour *au moment où, comme* (p. 236).
*ALANGOURI — *languissant, rendu languissant* (pp. 90, 130).
*ALLENTIR — *modérer, ralentir* (p. 195).
AMASSEES — pour *réunies* (p. 103).
A MESME DE CE QUE — *autant que* (p. 279).
*AMIABLE — *aimable* (pp. 18, 40, 42, etc.)
*AMIABLEMENT — *aimablement, doucement* (pp. 13, 40, 257, 354).
*A PEU QUE — *peu s'en faut* (p. 26).
*APPAREIL — pour *costume, extérieur* (p. 202).
*APPREHENSION — pour *manière de voir, persuasion* (p. 227).
APPRIS (estre) — pour *être instruit* (p. 7).
APPUYER — pour *aider* (p. 29), *servir d'appui à, soutenir* (p. 211).
*ARRESTER — pour *demeurer* (p. 246).
ASSEURANCE — pour *sûreté* (p. 70), *fermeté, constance* (p. 123).
ASSEURANCE DE PARTI — *assurance au sujet d'une charge* (p. 176).
*ASSEURÉ — pour *sûr* (p. 43), *fidèle, dont on peut être sûr* (p. 364).
*ASSEUREMENT — pour *d'une façon sûre* (pp. 56, 70), *avec assurance, sans hésitation* (p. 216), *véritablement, sûrement* (p. 300).
*ASSEURER — pour *affermir* (p. 196).
*ASSEURER (s') — pour *avoir confiance, être persuadé, être sûr, se persuader* (pp. 7, 308, 311, etc.)
*ATANT — *là-dessus* (p. 306).
*ATTACHÉ — pour *occupé fortement* (p. 252).
*AU — pour *dans le* (pp. 265, lig. 7; 402, lig. 16), *le* (pp. 227, lig. 13; 340, lig. 28).
*AUCUNEMENT — pour *quelque peu, tant soit peu* (pp. 63, 120, 298, 328).
*AUPARAVANT — pour *avant* (p. 76).
*AUQUEL — pour *avec lequel, dans lequel* (pp. 71, 100, 354), *où* (pp. 291, 402).
*AUTANT — pour *aussi* (p. 65).
*AVANT QUE DE — *avant de* (pp. 71, 201, 262, 398).
*AVENTURE (a l') — pour *peut-être* (p. 236).
*AVETTE — *abeille* (pp. 18, 22, 60, etc.)
AVOIR A PLAYSIR — *avoir pour agréable* (p. 40).

*BAILLER — *donner* (p. 287).
*BANDER — pour *appliquer fortement, tenir attentif* (p. 377).
*BELLEMENT (tout) — *tout doucement, tranquillement, avec calme* (pp. 125, 126, 196, 361).
*BENITE — pour *bénie* (pp. 30, 53, 59, etc.)
*BIEN — pour *avantage, plaisir, bonheur* (pp. 113, 167, 215, 228, etc.)
*BIGEARRE, BIGEARRERIE — *bizarre, bizarrerie* (pp. 109, 377).
*BONNEMENT — pour *vraiment* (p. 72), *facilement* (pp. 147, 175, 225, etc.)
*BRIEFVE — pour *prompte* (p. 372).
BRONCHARD — *sujet à broncher, à faillir* (p. 196).

CALAMITE — *nom donné autrefois à l'aimant* (p. 157).
*CARESSE, CARESSES — pour *accueil bienveillant, démonstrations d'amitié* (pp. 20, 31, 352, etc.)
*CARESSER — pour *traiter avec bienveillance, faire bon accueil* (pp. 22, 256).
*CARMELINE — *Carmélite* (p. 40).
CARMELITE — pour *Carme* (p. 409).
*CE — pour *cela* (pp. 111, lig. 3; 314, lig. 4, etc.), *on* (p. 183, lig. 2).
*CEANS — *ici* (pp. 44, 405, 407).
*CE PENDANT, CEPENDANT — pour *en attendant* (pp. 8, 47, 289, etc.), *pendant ce temps* (p. 377).
*CE QUE — pour *en ce que* (p. 131).
CE QUE C'EST DE L'ESPRIT — *les choses spirituelles* (p. 201).

CEREMONIALE — *qui regarde les cérémonies* (p. 103).
CHAGRIN — pour *esprit chagrin* (p. 147).
*CHAMS (aux es) — pour *à la campagne* (pp. 133, 274).
CHANGÉ (s'estre) — pour *avoir changé, s'être transformé* (p. 44).
*CHAUT (il ne m'en) — *il ne m'importe* (p. 125), indicatif présent de l'ancien verbe *chaloir*.
*CHEF (a) — *à bout* (p. 120).
*CHEVIR — *venir à bout* (p. 215).
*CLAUSURE — du lat. CLAUSURA, *clôture*.
*COGITATION — du lat. COGITATIO, *pensée, dessein* (pp. 110, 160, 296, 376).
*COL — pour *cou* (p. 193).
*COLLOQUER — du lat. COLLOCARE, *placer* (pp. 141, 354).
*COMBIEN QUE — *bien que, quoique* (p. 227).
*COMME — pour *comment* (pp. 8, 197, 239, etc.), *de ce que* (p. 151), *que* (p. 29).
COMME SEULEMENT — pour *seulement pour ainsi dire* (p. 60).
*COMMODITÉ, COMMODITÉS — pour *occasion favorable, facilité* (p. 149), *succès, réussite* (p. 161), *biens, richesses* (p. 208).
*COMMUNIER (se) — pour *communier* (p. 101).
COMMUNIQUER (en) — pour *en parler* (p. 209).
COMPLAYSANS — pour *sentiments de complaisance* (p. 134).
*CONCURRIR — du lat. CONCURRERE, *concourir, contribuer* (p. 22).
*CONDITIONNÉ — pour *pourvu des qualités requises* (pp. 308, 375).
CONDOLEANCE — pour *compassion, commisération* (p. 383).
CONDUITTE — pour *manière de gouverner, direction* (p. 35).
CONILLÉ — participe passé de l'ancien verbe *conniller, user de subterfuges* (p. 235). Voir le Dictionn.re de Godefroy.
*CONJUNCTION — du lat. CONJUNCTIO, *union* (p. 114).
CONNOISSABLE — *facile à reconnaître* (p. 109).
*CONSIDERABLE — pour *digne d'attention, de considération* (pp. 70, 112), *à considérer* (p. 233).
CONSPIRATION — pour *entente* (p. 244).
CONSTITUS — *constitut, contrat de droit romain qui obligeait au payement d'une somme d'argent* (p. 187).
*CONTE, COMTE — pour *compte*.
*CONTÉ — pour *compté* (p. 116).
*CONTESTE — pour *lutte, contradiction* (p. 340).
CONTOURNÉ A — pour *incliné à, tourné vers* (p. 171).
*CONTRAIRE (au) — pour *à l'encontre, le contraire* (pp. 13, 104).
CONTRARIANT — pour *contraire, opposé, répugnant* (p. 239).
CONTRECHANGE — *compensation, échange* (p. 58).
*CONTRECHANGE — *compensé* (p. 337).
*CONTREROLLE — *contrôle* (p. 35).
*CONTRIBUER — pour *aider de* (pp. 47, 55, 65), *aider par* (p. 113), *ajouter* (pp. 30, 116), *apporter* (pp. 220, 243, 305), *donner, donner pour* (pp. 148, 160), *faire pour sa part* (p. 175).
*CONVERSATION — pour *société, compagnie* (pp. 45, 401).
*COPIE — pour *exemplaire* (p. 237).
CORRIVAL — *rival* (p. 153).
*COULPE — du lat. CULPA, *culpabilité, faute* (pp. 67, 405).
COURAGE PRETENDANT — pour *ambition* (p. 216).
*CREANCE — pour *assurance* (p. 117).
CURIEUSEMENT — pour *avec affectation, subtilement* (p. 192).

*DAMOYSELLE (voir MADAMOYSELLE) — *appellation usitée jadis à l'égard de toute femme mariée qui n'était pas noble, ou qui, étant noble, n'était pas titrée* (p. 70).
*DANS — pour *à* (p. 338), *sur, vers* (p. 143).
DANS DEUX JOURS — pour *deux jours après* (p. 405).

* DE — pour *à* (pp. 177, lig. 32; 189, lig. 3; 313, lig. 8, etc.), *dans* (p. 6, lig. 26), *en* (pp. 143, lig. 3; 228, lig. 9), explétif (p. 82, lig. 14).
* DEÇA (de) — *d'ici, de ce pays* (pp. 55, 80, 247, etc.)
* DEÇA LES (de) — *de ce côté-ci des* (p. 351).
DECEU — pour *trompé* (p. 308).
* DEDANS — pour *dans* (pp. 74, 113, 164, etc.)
DEFORMITÉ — du lat. DEFORMITAS, *difformité* (p. 379).
* DELA (de) — *de cette région* (p. 311), *près de vous, de votre côté* (p. 153), *là-bas* (pp. 175, 195), *qui sont près de vous* (p. 303).
DEPARTEMENT DE PLAT — *distribution, répartition de vivres, d'aliments* (p. 152). Cf. le Diction^re de Godefroy.
* DEPESCHE, DESPECHE — pour *pièce, expédition* (p. 82), *réponse* (p. 403).
* DEPESCHER — pour *congédier, renvoyer avec des messages* (p. 171).
* DES — pour *depuis* (p. 352).
DES-AYMER — *cesser d'aimer* (p. 327).
DESCHAUX — *déchaussé, sans chaussure* (p. 399).
DESCHEÜ — pour *affaissé* (p. 53).
DESCRI — *état de ce qui est décrié* (p. 121).
DESENGOURDI — *dégourdi* (p. 147).
* DESFIANCE — pour *crainte* (pp. 152, 178).
* DESHONNESTE — pour *malséant* (p. 405).
* DES ICY — *d'ici, de ce lieu* (p. 196).
* DES IL Y A — *depuis* (pp. 135, 228, 268, 348).
DESPITER — pour *se dépiter* (p. 196).
DESPLAIRE (en) — pour *déplaire* (p. 405).
* DESPROUVEU — *dépourvu* (p. 120).
DESROMPU — *rompu à, accoutumé* (p. 147).
* DESSEIGNÉ — *projeté* (p. 260).
* DESSOUS — pour *sous* (p. 13).
DESVOYEMENT — *état de ce qui est dévoyé* (p. 305).
* DEVANT — pour *avant, auparavant, ci-devant* (pp. 44, 98, 105, 138).
* DILATER — du lat. DILATARE, *étendre* (p. 10).
* DIVERTIR — du lat. DIVERTERE, *détourner, distraire, empêcher* (pp. 43, 104, 252, 290).
* DORES-EN-AVANT — *dorénavant* (p. 98).
* DOULOIR (se) — *se plaindre* (p. 285).
* DOUTER — du lat. DUBITARE, *craindre, redouter* (pp. 89, 268).
* DRESSER — pour *diriger* (p. 106), *établir, fonder* (p. 171).
* DU — pour *au* (pp. 90, lig. 21; 126, lig. 10).
* DU DESPUIS — *depuis, depuis lors* (p. 293).
* DU TOUT — pour *absolument, entièrement, tout à fait* (p. 160).

* EMINENT — pour *imminent* (p. 268).
* EMMI — *entre, au milieu de* (pp. 90, 158).
* EMPLOITE, EMPLOYTE — *emploi* (pp. 287, 292).
* EN — pour *à* (pp. 11, lig. 15; 146, lig. 2; 174, lig. 3; 343, lig. 24, etc.), *de* (p. 206, lig. 5), *sur, sur la* (pp. 10, lig. 31; 16, lig. 1; 273, lig. 5).
* EN ÇA — *jusqu'à présent, jusqu'ici* (pp. 225, 352). Cf l'ital. IN QUA.
* ENCOR (pour) — *pour le moment* (pp. 231, 243, 332).
ENDOMMAGER — pour *causer du dommage à* (p. 258).
* ENDROIT (en cest) — pour *en cela, en cette circonstance* (p. 93).
ENFERMEMENT — *réduction en clôture* (p. 158).
EN HAUT (d') — pour *de haut* (p. 196).
* EN LIEU — pour *au lieu, à la place* (pp. 203, 237, 400).
* ENSEMBLEMENT — *ensemble* (pp. 42, 285).
ENSUIVRE (s'en) — *s'ensuivre* (p. 262).
ENTENDRE EN — pour *entendre* (p. 241).

*ENTRE CI ET..., ENTRE CI ET LA — *d'ici à, d'ici là* (pp. 32, 146).
*ENTRETENEMENT — *entretien* (pp. 161, 351).
*ENVERS — pour *auprès de* (p. 84).
*ENVIELLI, ENVIELLY — *vieilli, devenu vieux* (pp. 181, 194).
ESCIENT (à bon) — pour *de la bonne façon* (p. 121).
ESCLARCIR (s') — pour *s'expliquer* (p. 310).
ESCLARCIR DES — pour *éclaircir sur les* (p. 228).
*ESLARGIR — pour *s'étendre, se répandre largement* (p. 208). Du lat. ELARGIRI.
*ESSAYER (s') — pour *essayer* (pp. 12, 153, 226, etc.).
*ESTABLERIE — *étable* (p. 295).
*ESTABLIR — du lat. STABILIRE, *rendre stable, affermir* (p. 312).
ESTABLIR (s') — pour *s'affermir* (p. 98).
ESTABLISSEMENT — pour *affermissement* (p. 400).
*ESTONNÉ — pour ESTUI, *impressionné* (p. 387).
*ESTRE DE CROIRE — *être cru* (p. 101).
*ETERNITÉ (à toute) — pour *toute l'éternité, éternellement* (pp. 10, 218).
*ET SI — pour *et de plus, et encore* (pp. 5, 133, 223), *et cependant* (pp. 20, 161).
*EVENEMENT — pour *issue, résultat* (pp. 351, 412).
EXCEPTÉ (estre) — pour *avoir des exceptions, des dispenses* (p. 308).
EXPLANÉ — *aplani* (p. 13). Du lat. EXPLANARE.

FAÇONNÉ — pour *poliré, qui a de bonnes manières* (p. 244).
*FAIRE — pour *avoir* (pp. 19, 81, 242, 377), *causer* (p. 84), *donner* (p. 365).
FAIRE L'HIVER — *passer l'hiver* (p. 334).
*FAUTE (à) — *faute, à défaut* (p. 401).
FIN MOINS (tout au) — *tout au moins* (p. 308).
*GARDER — pour *se garder* (pp. 12, 174).
*GRACIEUX, GRATIEUX — pour *agréable, doux* (pp. 218, 400).
*GRADE — du lat. GRADUS, *degré* (p. 314).
GRATIFICATION — pour *agrément, bienveillance* (p. 181).
GRATIFIER — pour *favoriser* (p. 280).
GRILLE — pour *grill* (p. 314).

HABILITÉ — pour *aptitude, intelligence* (p. 243).
HARDIMENT — pour *avec confiance, sans crainte* (pp. 202, 240).
*HASTIVEMENT — pour *vite, promptement* (pp. 113, 234).
HEBDOMADAL — *hebdomadaire* (p. 301).
*HUMANITÉ — pour *faiblesse* (p. 104).

*ICY — pour *ci* (p. 205).
*IMPERTINENCE — *chose déplacée, hors de propos* (p. 89).
*IMPERTINENT — pour *déplacé, déraisonnable, hors de propos* (pp. 100, 233). Négatif de *pertinent* (lat. PERTINENS), = *propos*.
*IMPETRER — du lat. IMPETRARE, *obtenir par supplications, obtenir, demander* (pp. 143, 303).
IMPRESSE — *impressionné* (pp. 377, 378).
INDISPOSÉ — pour *qui manque des dispositions requises* (p. 370).
INSCRIPTION — pour *inscription* (p. 128).
*INSTINCT — pour *intention, sentiment* (p. 348).

*JOINTE — pour *unie* (p. 401).
*JUSQUES A TANT QUE — *jusqu'à ce que* (p. 110).

*LANGUIDEMENT — *languissamment* (p. 343).
*LE — pour *pendant le* (p. 125, lig. 18).
LIAYSON — pour *assujettissement* (p. 219).

*MADAMOYSELLE (voir DAMOYSELLE) — (pp. 2, 4, 29, etc.)
*MAL EN POINT — *en mauvais état* (p. 399).
*MANQUEMENT — pour *défaut, privation* (pp. 15, 149), *faute* (p. 170), *faiblesse* (p. 203), *manque* (p. 70).
MARQUER — pour *désigner* (p. 137).
*MARRI, MARRY — *fâché, peiné.*
MEILLEUR — pour *plus facile* (p. 161).
MESCROIRE — *croire à de mauvaises intentions, se défier* (p. 158).
MESDIRE — pour *médisance* (p. 82).
*MESHUY — *désormais, maintenant* (pp. 111, 115, 242, etc.)
*MESME — pour *d'autant plus* (p. 149).
*MESNAGE — pour *économie* (p. 98).
*MESNAGER — pour *choisir, hésiter* (p. 233).
*MEUBLE — pour *objet* (p. 21).
MEURETÉ — *maturité* (p. 188).
*MODESTIE — pour *réserve, retenue* (p. 382).
MOUVOIR (se) — pour *s'émouvoir* (p. 89).
*MURMURATION — *plainte, murmure* (p. 34).
MUTATION — pour *changement* (pp. 15, 327).

*NOURRIR — pour *élever* (pp. 181, 369, 382).
*NUISANCE — *pouvoir de nuire* (p. 124).

OBLIGEANT — pour *qui oblige à la reconnaissance* (p. 162).
OBTENU (estre) — pour *à obtenir* (p. 402).
OCCASION — pour *raison* (p. 152).
OCCURRIR — *arriver, survenir* (p. 255).
*OFFICE (faire, faire l') — *intervenir, faire ce qui est nécessaire* (pp. 84, 295).
OPINIASTRER — pour *soutenir avec opiniâtreté* (p. 101).
*ORATEUR — *titre que prenaient autrefois les gens d'Église écrivant à des souverains* (pp. 56, 85, 162, etc.)
ORDONNER POUR — *donner des ordres pour* (p. 81).
*OR SUS — *or donc, eh bien ;* parole d'encouragement. Cf. l'ital. ORSU.

*PAR — pour *pendant* (p. 410).
*PAR APRES — *ensuite, dans la suite, plus tard* (pp. 15, 55, 80, etc.)
PAR CHEMIN — *pendant le voyage* (p. 32).
*PAR DELA — *au-delà des monts* (p. 136), *de votre côté* (pp. 81, 372), *là où vous êtes* (p. 48).
*PARMI, PARMI LE — pour *au milieu de, du* (pp. 206, 248, 293), *avec* (p. 201), *dans* (p. 290), *durant, pendant* (pp. 80, 85, 391).
*PASSER (se) — pour *passer* (p. 169).
*PASSION — pour *affection, attachement* (pp. 118, 164).
*PATERNISER — *ressembler à son père* (p. 242).
PEUPLÉ — pour *fourni, touffu* (p. 121).
PIECE — pour *raison* (p. 191).
*PLUS — pour *le plus* (p. 315).
*POINT — pour *ne point* (p. 151), *peut-être* (pp. 126, 152).
POINT DE — pour *aucune* (p. 378).
*PORTION — pour *partie* (pp. 91, 272, 273, etc.)
*POUR — pour *sur le point de* (p. 153).
POUR UN PEU — *un peu* (p. 371).
POUR VOIR — pour *en voyant, parce que je vois* (p. 88).
*PRÆPARATOIRE — pour *préparation* (p. 243).
*PREFIGER — du lat. PRÆFIGERE, *fixer d'avance* (p. 198).
PRENDRE CREANCE — *croire* (p. 114).
PRETENTION (estre en) — *espérer, prétendre* (p. 202).
*PRINS — participe passé du verbe *prendre* (p. 57).
*PROPOSITION — pour *propos, résolution* (p. 3).
*PROSPERER — pour *faire prospérer* (pp. 64, 85).
*PROU — *assez, beaucoup, bien* (pp. 44, 106, 309).

*PROUVOIR — du lat. PROVIDERE, *pourvoir* (pp. 119, 120, 327, etc.).

*QUAND — pour *quant* (pp. 134, 151).
*QUANT ET QUAND, QUANT ET QUANT — *en même temps* (pp. 86, 334).
*QUANT ET SOY — *avec soi* (p. 301).
QUARTIER — pour *pays* (pp. 19, 154).
*QUE — pour *au bout desquels, après lesquels* (p. 183, lig. 15), *ce que* (pp. 245, lig. 17; 253, lig. 17), *de ce que* (p. 281, lig. 16).
*QUE C'EST QUE — pour *ce que c'est* (p. 13), *ce que* (p. 118).
QUE D'AVOIR (ne pourront) — *ne pourront moins faire que d'avoir* (p. 344).
*QUE L'ORDINAIRE — pour *qu'à l'ordinaire* (p. 310).
*QUI — pour *ce qui* (pp. 135, lig. 13; 205, lig. 10), *celui qui* (p. 314, lig. 31).

*RAFFRAICHIR — pour *rappeler, renouveler* (p. 118).
*RAMENTEVOIR — *faire ressouvenir* (p. 118).
*RECHARGE — pour *renouvellement, nouvelle instance* (p. 248).
*RECIT — pour *parole, enseignement* (p. 196).
RECOMPENSER — pour *dédommager* (p. 384).
*REFORMATION — du lat. REFORMATIO, *réforme* (pp. 55, 80, 165, 249, etc.).
REFORMÉ (tout) — *dont la conduite n'a pas besoin de réforme* (p. 223).
*REGARD (pour ce) — pour *à cet égard, pour ce sujet* (p. 241).
*RELIGION — pour *état religieux, vie religieuse* (pp. 218, 239, 248, etc.), *Ordre religieux* (pp. 312, 402).
*REMONSTRÉ — pour *exposé* (p. 136).
*RENCONTRE (au) — *à la rencontre* (p. 237).
RENOUVELLEMENT — pour *rénovation* (p. 111).

*REPLIQUER — du lat. REPLICARE, *répéter* (p. 39).
*RESALUER — pour *saluer* (p. 388).
*RESERVEMENT — *avec réserve* (p. 7).
RESIGNATION — pour *abandon* (p. 120).
RESIGNER — pour *soumettre* (p. 184).
*RESSENTIMENT — pour *action de ressentir, sentiment* (pp. 134, 262).
*RETIREMENT — *recouvrement* (p. 259).
*REUSCIR — pour *devenir* (p. 195), *résulter* (p. 294), *sortir, triompher* (p. 412).
REUSCIR (en) — pour *en venir à bout* (p. 86), *en revenir* (p. 341).
*REVA (s'en) — *s'en retourne* (pp. 82, 279).
RIEN PLUS (que) — *qu'il ne se peut mieux, qu'il ne se peut davantage* (pp. 126, 188).
RIEN QUE SOIT — *rien que ce soit* (p. 409).
RUDE — pour *inculte, grossier* (p. 350).

*SCRUPULE — pour *doute* (p. 216).
*SEMONDRE — *inviter, solliciter* (p. 60).
*SENTIMENT — pour *peine* (p. 126).
SENTIR (se) — *pour se ressentir* (p. 105).
*SI — pour *cependant, toutefois* (p. 406, lig. 6).
*SI EST-CE QUE — pour *cependant, toutefois* (pp. 58, 274, 297, etc.), *il n'en est pas moins vrai que* (p. 216), *néanmoins* (pp. 253, 296).
*SI FAUT — locution affirmative (p. 106).
SI FAUT IL — *vrai vraiment, il faut* (p. 8).
*SI MOINS — *sinon* (p. 288).
*SOIGNEUX — pour *en souci, soucieux* (p. 255).
*SOUDAINEMENT — pour *promptement* (p. 19).
*SOUVENANCE — *souvenir, mémoire* (pp. 4, 15, 180, etc.).
*SOUVENTESFOIS — *souvent, maintes fois* (p. 117).

*SPIRACLE — du lat. SPIRACULUM, *souffle* (p. 124).
*SUFFISANCE — du lat. SUFFICENTIA, *capacité intellectuelle* (p. 396).
* SUITE — pour *action de poursuivre, continuation* (p. 313).
SUJETTE AU CHŒUR (se rendre) — *s'assujettir aux exercices du chœur* (p. 170).
*SUPPORT — pour *soutien, appui* (p. 330).
*SUR — pour *au sujet de* (pp. 56, lig. 12 ; 190, lig. 5; 296, lig. 3, etc.), *d'après, suivant* (p. 89, lig. 3), *devant* (p. 286, lig. 3), *en* (p. 44, lig. 5).
SUR LE — pour *à l'occasion du* (p. 234, lig. 6).
*SUS — *ci-dessus* (p. 287).

*TANDIS — pour *en attendant* (pp. 3, 39, 195, etc.)
*TANT PLUS — *d'autant plus* (p. 389).
*TENDRE — pour *douillet* (p. 15), *sensible, touché sensiblement* (p. 72).
*TENDRETÉ — du lat. TENERITAS, *tendresse* (p. 62), *douilletterie* (pp. 169, 376).
TERME (demander) — *demander un délai* (p. 264).
*TIERCEMENT — *troisièmement* (p. 152).
*TOUT A COUP — pour *tout à la fois* (p. 384).
*TOUT AINSY QUE — *comme* (p. 228).
TOUT FIN NUD — *sans vêtements suffisants* (p. 399).
*TOUT MAINTENANT — *à l'instant* (p. 308).
*TRAIT — pour *action, coup* (p. 196).
TRANSMUER (un dessein) — pour *changer* (p. 307).
*TRAVAIL — pour *peine, souffrance* (pp. 62, 194, 340, etc.)
TRAVERSER — pour *contrarier* (p. 111).
*TREILLE — pour *grille* (p. 311).
TREMOUSSÉ (estre) — *être violemment agité* (p. 51).
*TRICHERIE — *occupation de peu d'importance, bagatelle* (p. 311).
*TROP PLUS — *extrêmement* (p. 281).

VEILLANTE — pour *veillant, qui veille* (p. 86).
VESTU (estre) — pour *avoir l'habit religieux* (p. 367).
*VIEL — pour *vieux* (p. 272).
*VISITATION — du lat. VISITATIO, *visite* (p. 10).
*VOYREMENT — *effectivement* (p. 337).

INDEX

DES CORRESPONDANTS

ET DES PRINCIPALES NOTES BIOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES

DE CE VOLUME (1)

ACARIE. Voir GENEVIÈVE DE SAINT-BERNARD, MARGUERITE DU SAINT-SACREMENT, MARIE DE JÉSUS.

ACARIE Jean . . . . . Pages 344

ACARIE Pierre . . . . . » 344

AGNÈS DE JÉSUS (des Lions de Theuville), Carmélite . . . . . » 211

ALBY Louis (d'), Cistercien. Voir SOSNAZ.

ALDOBRANDINI Pierre *, Cardinal . . . . . » 429

ALÈE François de l' . . . . . » 148

ALÈE François (de l'), seigneur de Songy . . . . » 148

Alée Louis (de l'). Voir TOURNETTE.

AMBASSADEURS. Voir CŒUVRES et SCAGLIA.

AMELOT Charles . . . . . » 267

Amelot Jeanne-Catherine de Creil (dame) . . . » 59, **59**

ANDELOT Antoine d' . . . . . » 153

ANDELOT Claude d' . . . . . » 153

ANDELOT Louis d' . . . . . » 153

ANDILLY (Saint François de Sales à) . . . . . » 8

ANDILLY Robert Arnauld (seigneur d') . . . . . » 21

ANNECY. Voir COLONEL, CONSEIL DE VILLE, NOTRE-DAME DE LIESSE, VISITATION.

(1) Les pages des Lettres sont indiquées par des chiffres ordinaires, les caractères et les chiffres gras désignent les noms des correspondants et leurs notes biographiques. Quant aux autres notes, leurs titres sont donnés en caractères ordinaires.

Les noms suivis d'un astérisque * indiquent les auteurs ou les destinataires des pièces qui figurent à l'Appendice.

Dans cet Index, on a donné aux personnages la désignation que leur attribue le texte des Lettres. (Cf. tome XII, note 1, p. 496.)

ANSELME de Riom, Capucin..... Pages 281
Antoniotti Antoine, Jésuite. Voir INTRODUCTION A LA VIE DÉVOTE..... » 318, **318**
ARGENSON Félicien de Boffin (seigneur d'). Voir BOFFIN..... » 257
ARGENTERO ou ARGENTIER Charles, Evêque de Mondovì..... » 80
ARGENTERO ou ARGENTIER Georges..... » 224
ARGENTERO ou ARGENTIER Philibert..... » 225
Arnauld Angélique, Abbesse de Port-Royal. Voir ESTRÉES..... » 2, 8, 14, **17**, 21, 25, 50, 74, 102, 122, **123**, 195, 270
ARNAULD Anne (Anne-Eugénie de l'Incarnation, Religieuse de Port-Royal)..... » 9
ARNAULD Anne de Saint-Paul, Religieuse de Port-Royal..... » 29
Arnauld Antoine..... » 30, **30**
ARNAULD Catherine-Agnès de Saint-Paul, Religieuse de Port-Royal..... » 22
ARNAULD Catherine Marion, dame (Catherine de Sainte-Félicité, Religieuse de Port-Royal) » 28
ARNAULD Henri..... » 123
ARNAULD Marie (Marie de Sainte-Claire, Religieuse de Port-Royal)..... » 8
ARNAULD Simon..... » 127
ARNAULD D'ANDILLY François..... » 26
ARNAULD D'ANDILLY Robert. Voir ANDILLY.
ARSENEY Anne-Marie, Religieuse de la Visitation..... » 252
AUGUSTINS DÉCHAUSSÉS..... » 108
AULPS (abbaye et Abbé d')..... » 327

BALLON Gaspard Perrucard (de), Abbé de Chézery. Voir CHÉZERY..... » 78
Ballon Gasparde (de), Religieuse de l'abbaye de Sainte-Catherine..... » 360
Ballon Louise (de), Religieuse de l'abbaye de Sainte-Catherine..... » 411
BALLON Melchior Perrucard (de), seigneur de Léaz. Voir LÉAZ.
BALLON Pierre Perrucard (seigneur de Cusinens et de). Voir CHARMOISY..... » 153
Bally Charles..... » 413, **413**

BARNABITES. Voir BOERIO, FAULDRIER, GUÉRIN, POSCOLONNA, SALES..... Pages 187, 229, 236, 324
BARNABITES à Beaune. Voir BEAUNE.
BAUDRY *(Baudri)* François..... » 224
BAY Jean-Antoine..... » 190
BEAUFORT Jeanne-Aimée (de). Voir PEYZIEU.. » 229
BEAUNE (Projet d'un établissement des Barnabites à)..... » 117
BELLECOMBE (curé de). Voir BLANCHIN.
Bellegarde Roger de Saint-Lary (duc de)... » 117
Bellot Jeanne de Sirvinges (dame)..... » 398
Berchat Amédée, curé de N.-D. du Chastel » 392, **392**
BERGER Pierre..... » 67
BERNEX *(Berné)* Marguerite de Savoie (dame de) » 329
Beybin Etienne Jarcellat. Voir COADJUTORERIE, SAINT-GERMAIN DE LA CHÈVRE..... » 139, **139**
BEYBIN Jean et Jean-Claude Jarcellat..... » 139
BIDAL André..... » 169
BLANCHIN Sébastien, curé de Bellecombe.... » 230
Blonay Claude de..... » 54, 168
Blonay Claudine (de), Abbesse de Sainte-Claire d'Evian..... » 164
Blonay Marie-Aimée (de), Religieuse de la Visitation..... » 91, **208**, 362, **362**
BOÉGE Françoise de Beaufort (dame de)..... » 135
BOEGE Prosper de Montvuagnard (seigneur de) » 191
Boerio Jérôme, Général des Barnabites..... » 186
BOFFIN Félicien (de), seigneur de Moydans... » 257
BOIS *(de Boys)* François des..... » 169
BOIS *(Boys)* Jean-Antoine de Rossillon (seigneur du)..... » 63, 114
Boisy Jean-François de Sales (de). Voir SALES.
BONFILS Horace..... » 234, 394
BONNEUIL René de Thou (seigneur de)..... » 23
BONNIÈRES Jean Angot (seigneur de)..... » 82
BONSIDAT (Mlle). Voir VISITATION DE NEVERS » 309
BONSIDAT Vincent. Voir VISITATION DE NEVERS.
BORGHESE Scipion Caffarelli *, Cardinal ..... » 424
Borromée Frédéric, Cardinal, Archevêque de Milan..... » 184

BOUT DE SAINT-DIDIER Marguerite (Marguerite-Séraphique, Religieuse de la Visitation)... Pages 200
Bréchard Jeanne-Charlotte (de), Religieuse de la Visitation. Voir VISITATION DE NEVERS » 236, 285, 307
BRUN Etienne ..... » 199
BUCCIO Antoine-Pie ..... » 385

CAFFARELLI-BORGHESE Scipion. Voir BORGHESE.
CAMUS (famille). Voir SAINT-BONNET..... » 68
Camus Jean-Pierre, Evêque de Belley. Voir CAPUCINS de Belley..... » 46, **46**, 68, 121, **123**, **268**, **276**
CANDIDE (Don), Barnabite. Voir POSCOLONNA.
CAPUCINS de Belley (couvent des)..... » 47
CARMEL (Troubles au sujet du gouvernement des Monastères du). Voir MARIE DU SAINT-SACREMENT..... » 349
CARMEL d'Amiens (Sous-prieure du). Voir MARIE DE JÉSUS Acarie.
CARMEL de Bourges..... » 349
CARMEL de Lyon (Prieure du). Voir THÉRÈSE DE JÉSUS Prud'homme.
CARMEL d'Orléans (Prieure et Sous-prieure du). Voir MARIE DE JÉSUS Acarie et THÉRÈSE DE JÉSUS de Pucheuil.
CARMEL de Saintes (Prieure du). Voir MARIE DU SAINT-SACREMENT.
CARMEL de Tours (Monastère et Prieure du). Voir MARGUERITE DU SAINT-SACREMENT Acarie..... » 25
CARMÉLITES. Voir AGNÈS DE JÉSUS, GENEVIÈVE DE SAINT-BERNARD, MARGUERITE DU SAINT-SACREMENT, MARIE DE JÉSUS, MARIE DU SAINT-SACREMENT, THÉRÈSE DE JÉSUS.
CAVORETTO *(Cavoret)* Louis..... » 137
CERCENASCO *(Sarsenas, Sarsenasq)* Anne-Violante Parpaglia (dame de)..... » 235
CERISIER Aimée-Philiberte (de), Religieuse de l'abbaye de Sainte-Catherine..... » 181
CERISIER Françoise de (Françoise-Augustine, Religieuse de la Visitation)..... » 181
CERISIER (membres de la famille de)..... » 181
CERVIÈRES *(Servières)* Méraude de Saint-André

de (Marie-Innocente, Religieuse de la Visitation)..... Pages 407
CEYZÉRIEU (doyenné de)..... » 81
CHALAMONT. Voir VISITATION DE GRENOBLE.
Chalcédoine (Mgr de). Voir SALES (Jean-François).
CHAMBÉRY (Projet d'érection d'un évêché à).. » 160
Chantal Jeanne-Françoise Frémyot (Sainte), Mère de. Voir FIESQUE, HAUDRIETTES, VINCENT DE PAUL, VISITATION DE NEVERS..... » 5, 19, 31, 37, 49, **49**, 53, 58, **58**, 71, 100, 151, **170**, 172, 188, 193, **194**, **248**, 250, 263, **265**, 289, 302, 310, 334, 348, 352, **362**, 381, 387, 401, **403**
CHAPPAZ *(Chappe)* Jean..... » 405
Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie.... » 161, 230, 363, 419, 420, 423, 426, 428, 428
CHARMETTES Jean-Claude Favre (seigneur des) » 79
CHARMOISY Françoise de..... » 153
CHARMOISY Henri de..... » 83
CHASTEL Claude-Cécile, Religieuse de la Visitation..... » 145
Chastel Péronne-Marie, Religieuse de la Visitation..... » 94, 103, 108, 129, 145, 176, 200, 251, 296, 355, **356**
Chastellux Marie-Hélène (de), Religieuse de la Visitation..... » 368, **368**
CHATEAUNEUF Isabelle-Agnès (de), Religieuse de Port-Royal..... » 125
CHATELARD Pierre-François de Rossillon (seigneur du), Doyen de Notre-Dame d'Annecy » 385
CHAVANE Jeanne-Marguerite (de la), Religieuse de la Visitation..... » 201
CHAVASSE Balthazard, Jésuite..... » 235
CHENOISE Catherine de Ligny (dame de)..... » 274
CHEVRON Henri-Sigismond (de). Voir SAINTE-CATHERINE (chapelle de).
CHEVRON (MM. de). Voir CREST DE L'ÉTOILE » 329
CHEVRON-VILLETTE Amédée (de). Voir COLONEL, ONCLE.
CHÉZERY (abbaye et Abbé de). Voir BALLOIS (Gaspard)..... » 78
CHISTRIEU (prieuré de). Voir SONNAZ..... » 160

Christine de France *, Princesse de Piémont. Voir FRANCE (guerre), PRINCES DE PIÉMONT Pages 115, **115**, 163, 424
CLERMONT (Evêque de). Voir ESTAING.
Clermont-Mont-Saint-Jean Jean-Claude (baron de) » 373, **373**
COADJUTORERIE de Jean-François de Sales (Affaire de la) » 136, 140, 188, 233
CŒUVRES François-Annibal d'Estrées (marquis de), ambassadeur de France à Rome » 403
COLONEL de la Ville d'Annecy » 209
COMBAZ Claude » 54
COMBAZ Péronne (Marie-Augustine, Religieuse de la Visitation) » 54
Conseil de la Sainte-Maison de Thonon » 99, 284
CONSEIL DE VILLE D'ANNECY. Voir LANS » 209
CONTAMINE (Prieur, prieuré et Religieux de). Voir LUCINGE, NOYER (du), PERRET.
CONZIEU (prieuré de) » 81
CORMAND (M. de). Voir CROIX (de la) » 82
COURTINE Georges Ferra (seigneur de) » 398
Crespin Jean-Georges » 397
CREST DE L'ETOILE Gaspard de Montmayeur (seigneur du) » 329
Crevant. Voir LE NAIN.
CROIX Claude-Françoise de Maillard-Tournon (dame de la). Voir CORMAND » 65
CROSSON Martin » 306

Destinataires inconnus. Voir ONCLE, RELIGIEUX, SUPÉRIEUR » 67, 156, 173, 338
Destinataires inconnues. Voir RELIGIEUSE » 6, 9, 11, 60, 61, 340
Dominique de Chambéry, Capucin » 107
DRUJON Claude » 205
Drujon *(Drugeon)* Guillaume, Prieur d'Anglefort » 204, **204**
DUCREST Gabriel » 223
DUPRA Claude » 395
DUYN (membres de la famille de) » 79

Ermites du Mont-Voiron. Voir RIGAUD..... Pages 206, **206**
ESCRIVIEUX Balthazard de Menthon-Rochefort (seigneur d')..... » 305
ESTAING Joachim (d'), Evêque de Clermont... » 280
ESTIENNE Jeanne-Françoise, Religieuse de la Visitation..... » 44
ESTRÉES (d'). Voir CŒUVRES.
ESTRÉES Angélique (d'), Abbesse de Maubuisson » 16

FAULDRIER Lucien, Barnabite..... » 189
FAVRE Antoine..... » 79, 234
FAVRE Antoine (fils du précédent). Voir SAINTE-CATHERINE (chapelle de)..... » 79
FAVRE Charles-Chrétien ..... » 282
FAVRE Jean-Claude. Voir CHARMETTES.
Favre Marie-Jacqueline, Religieuse de la Visitation. Voir VISITATION DE MONTFERRAND » 146, 171, 197, 208, 280, 333, 350
FAVRE Michel..... » 353
FEUGE Gaspard de Sales (seigneur de la). Voir COLONEL..... » 209
FEUGE Melchior de Sales (seigneur de la).... » 81
FIESQUE Anne Le Veneur (comtesse de)..... » 266
FLÉCHÈRE François-Melchior de la..... » 386
Fléchère Madeleine de la Forest (dame de la) » 64, 93, 121, 207
FLOCARD Barthélemy* ..... » 421
FLORENCE (Mlle)..... » 249
FOISSEY Jean, Jésuite..... » 286
Fontany Antoine de Pignier de..... » 219, **219**
FONTANY Jeanne-Marie de Pignier (de), Religieuse de la Visitation..... » 45
FORAS Anne Le Beau (dame de). Voir VAUGRENANT..... » 32
Foras Guillaume de Bernard de..... » **32**, 177, 220
FORNAND Amédée..... » 222
FRANCE (cour de)..... » 14
— (Guerre civile et religieuse en)..... » 326, 327, 334
FRANCE (Voyage de saint François de Sales en). Voir PRINCES DE PIÉMONT..... » 14, 19, 31, 34, 69
FRÉMYOT André, Archevêque de Bourges. Voir CARMEL DE BOURGES.

Frouville Hélène Lhuillier (de). Voir LHUILLIER.

GASCOING DE MEURS Gabrielle-Jéronyme, Religieuse de la Visitation..... Pages 375
GAULTIER Jacques, Jésuite..... » 322
GÉNÉRAL (M. le). Voir PALIERNE.
Genève Marguerite (de), Abbesse de Baume-les-Dames..... » 260
Geneviève de Saint-Bernard (Acarie), Carmélite..... » 300, **300**
Gérard de Réautier Jeanne-Hélène (de), Religieuse de la Visitation..... » 110
Germonio Jean-Baptiste..... » 182, **182**
GILLET Pierre, Doyen de Saint-Germain l'Auxerrois..... » 276
GODEAU Jeanne Terge ou Targe (dame)..... » 19
Gouffiers Elisabeth Arnault des..... » 238
GRAILLY Bernard (de), Prieur de Sainte-Agathe de Rumilly..... » 370
GRANIER Pierre de..... » 229
Granieu Laurence de Ferrus (dame de)..... » 141, 256, 279, 354, 357, 390
GRAS ou GRASSI (famille)..... » 120
GRAS ou GRASSI François..... » 118
GRAS Jean-Louis. Voir GARIOD..... » 119, 190
GRENOBLE. Voir VISITATION DE GRENOBLE.
GRENOBLE (clercs de). Voir ORDINATION.
GRENOBLE (Evêque et Grand-Vicaire de). Voir SCARRON et SAUTEREAU.
GRIGNOLS Jeanne-Françoise de Montluc (dame de)..... » 183
GUÉRIN Juste, Barnabite..... » 303, 323
GUISE Henriette-Catherine de Joyeuse (duchesse de)..... » 266

HAUDRIETTES *(Audriettes)* Congrégation des... » 38
HAYE Madeleine de Paluau (dame de la)..... » 274
HAYES (Mission diplomatique de Louis des).. » 307
Herse Charlotte de Ligny (dame Vialart de).. » 271, **271**
HERSE François Vialart de..... » 274

HUMBERT Marie (Marie-Françoise, Religieuse de la Visitation)..... Pages 229

INDULGENCES ET QUÊTES. Voir SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE et SAINT-MAURICE en Valais.
Interville. Voir LHUILLIER D'INTERVILLE.
INTRODUCTION A LA VIE DÉVOTE (traduction italienne de l'). Voir ANTONIOTTI..... » 246, 323
ISABELLE (Sœur). Voir CHATEAUNEUF.

JANTET Benoit..... » 47
JARCELLAT-BEYBIN. Voir BEYBIN.
JARS Anne de Monceaux (dame de Rochechouart de)..... » 43
JÉSUITES. Voir ANTONIOTTI, CHAVASSE, FOISSEY, GAULTIER, LALLEMANT, SUFFREN, RELIGIEUX DE LA COMPAGNIE.
JÉSUITES de Moulins (Recteur du collège des). Voir FOISSEY.
Joly de la Roche Claude-Agnès. Voir ROCHE (de la).
Jomaron (Mme de) Anne Thomé ou Anne de Rue ? (dame de)..... » 144, **144**
JUSTIN (Père), Trinitaire..... » 83

LALLEMANT Pierre, Jésuite..... » 43
Lamoignon Marie des Landes (dame de)..... » 1, **1**
LANGOSCO Jérôme..... » 338
Lans Sigismond d'Est (marquis de)..... » 209, **209**
Lauray Marc-François de Malarmay (seigneur de). Voir MALARMAY.
LEAZ *(Lea)* Melchior Perrucard de Ballon (seigneur de)..... » 497
LE GRAND (M.)? Voir ROERO..... » 393
Le Maistre Catherine Arnauld, dame (Catherine de Saint-Jean, Religieuse de Port-Royal) » 27, **27**, 298
LE MAISTRE (fils de la précédente)..... » 299
LE MAISTRE Isaac..... » 27
Le Nain de Crevant Anne de Bragelongne (dame)..... » 4, **4**

Lhuillier de Frouville Hélène (Hélène-Angélique, Religieuse de la Visitation)..... Pages 18, 213, **213**, 313, **317**
LHUILLIER D'INTERVILLE Anne Le Prestre (dame) » 317
Lhuillier d'Interville François..... » 316, 316, **317**
LIONS DE THEUVILLE Agnès (des). Voir AGNÈS DE JÉSUS.
LUCEY Louis de Mareste (baron de)..... » 228
Lucinge Jean (de), Prieur de Contamine..... » 306, **306**
LUÇON *(Lusson)* Evêque de. Voir PLESSIS-RICHELIEU.

Malarmay Marc-François de..... » 132, **132**
MANCEAU Julien..... » 127
Maraldi Marc-Aurèle, Dataire..... » 275, **275**
MARGUERITE DU SAINT-SACREMENT (Acarie), Carmélite..... » 24
MARIE (Sœur). Voir HUMBERT.
Marie de Jésus (Acarie), Carmélite..... » 23, **23**, 342, 410
MARIE DE MÉDICIS..... » 353
MARIE DU SAINT-SACREMENT, Carmélite..... » 408
MATHIEU Anselme..... » 407
MAUBUISSON (Abbesse de). Voir ESTRÉES.
MAUBUISSON (Saint François de Sales à)..... » 3
MAUPEAU Thomas..... » 168
MAURICE DE SAVOIE, Cardinal. Voir AULPS, FRANCE (guerre).
— (Projet de voyage à Rome et en France de) » 194, 334
MESME François Déage (coseigneur de) et famille..... » 223
MILLINI *(Melin)* Jean Garsia, Cardinal..... » 329
MISTRAL Clémence (Clémence-Marie, Religieuse de la Visitation)..... » 296
MONDOVI *(Montdevis)* Evêque de. Voir ARGENTERO.
Montenet (M.)..... » 167
MONTENET (membres de la famille)..... » 167
Montholon François de..... » 65, **65**
Monthoux Paule-Jéronyme, Religieuse de la Visitation. Voir VISITATION DE NEVERS..... » 365, **365**, 374, **379**
MONTHOUZ Pierre (de). Voir COLONEL et LANS » 210

MONTIGNY Louise Pithou (dame Lhuillier de) Pages 388
MONTMAYEUR François-Gaspard ou Melchior-Théodore ? (comte de) . . . . . » 394
MONT-VOIRON (ermitage et sanctuaire du). Voir ERMITES . . . . . » 206
Morville Marie-Aimée (de), Religieuse de la Visitation. Voir TERTRE et VISITATION DE NEVERS . . . . . » 331
MOUXY Humbert (de), Abbé de Sixt . . . . . » 396
MOUXY Jacques (de), Abbé de Sixt. Voir SIXT. » 396
MOYRON François Paquellet (seigneur de) . . . » 295
MUSY Françoise-Jacqueline (de), Religieuse de la Visitation . . . . . » 288

Nemours Anne de Lorraine (duchesse de) . . . » 180, **180**
NICOLAS de la Marche, Capucin . . . . . » 341
NOTRE-DAME DE LIESSE d'Annecy (collégiale et Doyen de). Voir CHATELARD . . . . . » 244
NOYER Claude (du), Religieux de Contamine. Voir PERRET.

Oncle (un) . . . . . » 112
ORDINATION faite par saint François de Sales. Voir ARGENSON, BOFFIN . . . . . » 255
ORLÉANS. Voir CARMEL, VISITATION.

Pallerne Nicolas (de). Voir VISITATION DE NEVERS . . . . . » 292, **292**
PARIS. Voir HAUDRIETTES, SAINT-GERMAIN L'AUXERROIS, VISITATION, ZAMET.
PASCAL Hercule-Antoine de . . . . . » 93
PAUL V * . . . . . » 417
PAVILLON Marie-Anastase, Religieuse de la Visitation . . . . . » 73
PERGOD (famille Hugon-) . . . . . » 224
PERNET Jean-Baptiste . . . . . » 226
PERNET Pierre . . . . . » 226
PERRET Louis, Religieux de Contamine . . . . . » 55
PERRON Jean Davy (du), Archevêque de Sens » 40
PEYZIEU *(Pezieu)* François de Longecombe de » 227, 228
PLESSIS (Mlle du). Voir SAINT-GERMAIN.
PLESSIS-RICHELIEU Armand (du), Evêque de Luçon . . . . . » 38

POLLIENS Nicolas. Voir RELIGIEUX DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.
POLLINGE Claude de Chissé (seigneur de).... Pages 191
POLLINGE Philibert de Chissé (seigneur de)... » 191
PORT-ROYAL (Abbesse et Religieuses de). Voir ARNAULD, CHATEAUNEUF, LE MAISTRE, MARION, THOU..... » 29
PORT-ROYAL (Saint François de Sales à)..... » 22
POSCOLONNA Candide, Barnabite..... » 185
PRINCES DE PIÉMONT (Voyage des)..... » 31, 33, 36, 40, 42, 44, 46, 173
PRUD'HOMME. Voir THÉRÈSE DE JÉSUS.

Quoex Claude de..... » 92, 118, 190

RAJAT Anne-Thérèse de Rigaud (de), Religieuse de la Visitation..... » 104
RAJAT Marguerite-Agnès de Rigaud (de), Religieuse de la Visitation..... » 143
RAMILLIÈRE Antoinette de Revol (de la), Novice de la Visitation..... » 198
REGNARD Marie-Radegonde, Religieuse de la Visitation..... » 264
REIGNIER *(Regnier)* cure et curé de. Voir ARGENTIER et SONNERAT.
Religieux de la Compagnie de Jésus..... » 159
Religieuse (une)..... » 12, 210
Religieuse de la Visitation (une)..... » 86, 97, 278
Religieuses de l'abbaye de Sainte-Catherine. Voir BALLON..... » 157, 361, 412
Rigaud Jean-Antoine, Ermite du Mont-Voiron » 282, **282**
RIPAILLE (prieuré de)..... » 205, 385
Roche Claude-Agnès Joly (de la), Religieuse de la Visitation..... » 45, 150
Rochefort Prosper de Menthon (baron de)... » 134, **134**, 304
ROERO Emmanuel-Philibert..... » 393
Rosetain ou **Rostaing** Jean..... » 372, **372**
Rosset Anne-Marie, Religieuse de la Visitation » 33, **33**, 169
ROSSILLON (fils de la comtesse de)..... » 231
Rossillon Hélène-Ferdinande de Maillard-Tournon (comtesse de)..... » 231
Rousselet Guillaume..... » 67, 247, **247**

Rousselet Marguerite Le Fèvre (dame)..... Pages 128, **128**
RUMILLY (clergé, église et Prieur de). Voir GRAILLY et SONNAZ..... » 207, 370, 371

SAINT-AGNEUX *(Saint Agné)* Charles de Mareste (marquis de)..... » 228
SAINT-AIGNAN Honorat de Beauvilliers (comte de)..... » 41
SAINT-AIGNAN Jacqueline de la Grange (comtesse de)..... » 41
SAINT-BALDOPH *(Saint Bardot)* prieuré de..... » 160
SAINT-BONNET Catherine Camus (Marie-Catherine, Religieuse de la Visitation)..... » 336
SAINT-BONNET Jean Camus (seigneur de)..... » 48
SAINT-BONNET Marie de Comtes ou d'Escomtes (dame de)..... » 48
SAINT-DAMIEN Henri de Maillard-Tournon (marquis de)..... » 406
SAINTE-CATHERINE (chapelle de)..... » 149
SAINTE-MAISON DE THONON. Voir CONSEIL DE LA SAINTE-MAISON..... » 168, 226, 399
SAINT-GÉRAN *(Saint Gerand)* Jean-François de la Guiche (seigneur de). Voir VISITATION DE NEVERS..... » 237
SAINT-GÉRAN Suzanne aux Espaules (dame de) » 286
SAINT-GERMAIN DU PLESSIS Catherine de (Catherine-Thérèse, Religieuse de la Visitation).. » 6
SAINT-GERMAIN DE JOUX. Voir SAINT-GERMAIN DE LA CHÈVRE.
SAINT-GERMAIN DE LA CHÈVRE (curé et paroisse de). Voir BEYRIN..... » 137
SAINT-GERMAIN L'AUXERROIS, de Paris (collégiale et Doyen de). Voir GILLET et CAMUS.. » 276
SAINT-JACQUES DE LA BOUCHERIE, de Paris (curé de). Voir SAUSSAYE.
SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE (hospice de) » 345
SAINT-MAURICE en Valais (abbaye de)..... » 345
SAINT-PHAL Eustache (de), Evêque de Nevers » 366
SAINT-POI OU SAINT-PAUL Anne de Caumont (comtesse de). Voir VISITATION D'ORLÉANS » 335
SALES Etienne (D. Joseph, Barnabite)..... » 244
SALES (fils de Gallois de)..... » 329

SALES FRANÇOIS * de (Saint). Voir ANDILLY, ARNAULD (François), BALLY, CERISIER, CHAMBÉRY, COADJUTORERIE, COMBAZ (Péronne), ERMITES, FORAS, FRANCE, GAULTIER, JUSTIN, MAUBUISSON, MAURICE DE SAVOIE, MOUXY, ORDINATION, PORT-ROYAL, RIPAILLE, RUMILLY, SAINTE-MAISON, SAUSSAYE, SIXT, VINCENT DE PAUL, VISITATION DE NEVERS..... Pages 39, 49, 58, 72, 100, 131, 199, 289, 367, 406, 413
SALES Janus (de). Voir COLONEL.
Sales Jean-François * (de), Evêque nommé de Chalcédoine. Voir COADJUTORERIE..... » **3**, **49**, 77, 136, **151**, 183, 222, 232, 241, 295, 326, 381, 384, 393, 404, 421, 423
SALES Louis (de), baron de Thorens..... » 241
SALES Melchior (de). Voir FEUGE.
SARSENAS, SARSENASQ. Voir CERCENASCO.
SAULI Antoine-Marie, Cardinal..... » 330
SAUSSAYE Charles (de la), curé de Saint-Jacques de la Boucherie, de Paris..... » 129
SAUTEREAU Abel de..... » 297
SCAGLIA Philibert-Alexandre *, ambassadeur de Savoie à Rome. Voir COADJUTORERIE..... » 425, 426, 426, 427, 428, 428
SCARRON Pierre, Evêque de Grenoble..... » 297
Sénat de Savoie..... » 370
SENS (Archevêque de). Voir PERRON (du).
SERPENS DE LA GUICHE Marie-Marguerite de Gondras (des), Religieuse de la Visitation.. » 74
SIXT (Abbés de). Voir MOUXY.
Sixt (Prieur et Religieux de)..... » 57, 166
SIXT (Voyage de saint François de Sales à)... » 372, 396
Sonnaz *(Saunas, Saunaz)* Louis de Gerbais (de), Prieur de Chindrieu. Voir CHINDRIEU » 358, **358**
SONNERAT Claude, curé de Reignier..... » 224, 225
SUFFREN Jean, Jésuite..... » 40
Supérieur d'une Communauté. Voir SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE et SAINT-MAURICE » 345

Tardy François de..... » 165, **165**
Tertre Marie-Aimée de Morville (dame du). Voir MORVILLE..... » 87, **87**, 174, 290

Thérèse de Jésus (de Pucheuil), Carmélite Pages 408
Thérèse de Jésus (Prud'homme), Carmélite » 389, **389**
THIBAUT Marie-Françoise, Religieuse de la Visitation ..... » 170
THOIRE Amédée (de), Prieur de Thiez ..... » 306
THONON. Voir SAINTE-MAISON.
THONON (Congrégation de). Voir ibid.
Thou Marie-Angélique de Saint-Paul (de), Religieuse de Port-Royal ..... » 95, **95**
THOU Marie Faye (dame de) ..... » 95
THOU René (de). Voir BONNEUIL.
Tournette Louis de l'Alée (baron de) ..... » 148, **148**
TOURNON *(Tornon)* Alphonse de Maillard (baron de) ..... » 495
TOURS. Voir CARMEL.
TRUYTAT Jacques-Philippe ..... » 78

VALERAY Bernarde-Marguerite, Religieuse de la Visitation ..... » 304
Valfin Bonaventure de Malarmay (dame de) .. » 192, **192**
VALFOMEY Honoré d'Urfé (marquis de) ..... » 243
VANCHY ..... » 189
VAULGRENANT Anne Le Beau (dame de). Voir FORAS ..... » 1
VENDÔME *(Vandaume)* Françoise de Lorraine (duchesse de) ..... » 42
VERTON Marie de Bragelongne (dame de) .... » 4
VERIN Jacques, poissonnier ..... » 77
Veyssilieu Marguerite de la Croix de Chevrières (dame Rabot d'Aurillac de) ..... » 143
VIBOD *(Vibo)* Maurice ..... » 394
Victor-Amédée de Savoie *, Prince de Piémont. Voir FRANCE (guerre), PRINCES DE PIÉMONT ..... » 55, 85, 162, 259, 269, 351, 364, 399, 425, 426, 427, 429
Villeneuve Marie Lhuillier (dame de) ..... » 18, 261, 315
VILLESAVIN Anne Phélipeaux de ..... » 179
Villesavin Isabelle Blondeau (dame de) ..... » 179
VILLETTE Amédée de Chevron (baron de). Voir CHEVRON-VILLETTE.
VINCENT DE PAUL (Saint) ..... » 155
Viry Jacques (comte de) ..... » 63, **63**, 113
VIRY Marguerite de Bouvens (dame de) ..... » 63

VIRY Marie (de). Voir BOIS (du) ..... Pages 63, 114
VISITATION (Constitutions, Directoire et Règles de la)..... » 130, 155, 203, 312, 353, 378, 404
— Ordre de la..... » 254, 265
— Projets de fondations..... » 131, 376
VISITATION D'ANNECY (Religieuses de la). Voir BLONAY, BRÉCHARD, CERVIÈRES, CHANTAL, CHASTEL, CHAVANE, COMBAZ, FAVRE, FONTANY, HUMBERT, MONTHOUX, MUSY, RAJAT, ROCHE (de la), ROSSET, VALERAY..... » 251, 264, 407
VISITATION DE BOURGES (Monastère et Religieuses de la). Voir JARS, THIBAUT..... » 170
VISITATION DE CHARTRES. Voir FRANCE (Voyage de saint François de Sales en).
VISITATION DE GRENOBLE (Monastère et Religieuses de la). Voir ARSENEY, BOUT DE SAINT-DIDIER, GÉRARD, RAJAT..... » 146
VISITATION DE LYON (Monastère et Religieuses de la). Voir RAMILLIÈRE..... » 171, 198
VISITATION DE MONTFERRAND (Fondation et fondatrices de la)..... » 198
VISITATION DE MOULINS (Monastère et Religieuses de la). Voir CHASTELLUX, MORVILLE, PALIERNE, SAINT-GÉRAN, TERTRE, VISITATION DE NEVERS..... » 44, 171
VISITATION DE NEVERS (Fondation, fondatrices et Religieuses de la). Voir GASCOING, MONTHOUX, TERTRE..... » 431-437
VISITATION D'ORLÉANS (Fondation et fondatrices de la). Voir SAINT-POL..... » 43, 310
VISITATION DE PARIS (Monastère et Religieuses de la). Voir LHUILLIER, PAVILLON, REGNARD, SAINT-BONNET, SERPENS, ZAMET..... » 336
VISITATION DE TURIN (Fondation de la)..... » 403
VISITATION DE VALENCE (Fondation, fondatrices et Religieuses de la). Voir MISTRAL..... » 154

ZAMET (famille et hôtel)..... » 401

TABLE DE CORRESPONDANCE

DE CETTE NOUVELLE ÉDITION AVEC LES PRÉCÉDENTES

ET INDICATION DE LA PROVENANCE DES MANUSCRITS

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION [1]	ÉDITIONS MODERNES
MDXLI		*Hérissant*, IV, p. 36	*Vivès*, XI, p. 100 *Migne*, V, col. 1150
MDXLII		*Epistres spirituelles*, 1626, l. IV	*Viv.* XI, p. 102 *Mig.* V, col. 1152
MDXLIII	CHATEAU DE RASTIGNAC (Dordogne). M. Chaget.		*Viv.* XI, p. 116 *Mig.* V, col. 1161, et VI, col. 887
MDXLIV		*Hérissant*, V, p. 87	*Viv.* XI, p. 198 *Mig.* V, col. 1450
MDXLV		*Epistres spirituelles*, 1626, l. V	*Viv.* XI, p. 117 *Mig.* V, col. 1161
MDXLVI		*Lettre aux Religieuses de la Visitation de Paris* (1697) [2]	*Viv.* XI, p. 118 *Mig.* V, col. 1163
MDXLVII		*Epistres spirituelles*, 1626, l. II	*Viv.* XI, p. 119 *Mig.* V, col. 1163
MDXLVIII		Ibid., l. VI	*Viv.* XI, p. 121 *Mig.* V, col. 1164
MDXLIX		Ibid.	*Viv.* XI, p. 122 *Mig.* V, col. 1165

[1] Les indications qui figurent dans cette colonne sont données sous toutes réserves, et pour des raisons déjà exposées dans l'Avant-Propos du tome XI.

La numérotation des pièces étant souvent très inexacte dans les éditions du XVIIe siècle, quand nous remontons à celles-ci, au lieu de citer le numéro d'ordre des Lettres, nous indiquons seulement la série, soit le Livre dans lequel elles sont insérées.

[2] *Lettre aux Religieuses de la Visitation du Monastère de Paris pour la justification des Religieuses de Port-Royal, contre l'auteur de la Vie de la R. Mère Eugénie de Fontaine. Troisième édition augmentée de quelques lettres nouvelles de S. François de Sales et de la V. Mère de Chantal, de l'Image abrégée de la conduite et de l'esprit des Filles de Port-Royal et de plusieurs autres pièces. — Le tout addressé aux Monastères de la Visitation des Provinces Wallones*, MDC.XCVII. (Bibl. Mazarine, n° 30143. A.)

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
MDL	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. III	*Viv.* XI, p. 133 *Mig.* V, col. 1174
MDLI	ROME. *Santa Maria in Vallicella*, chambre de St Philippe de Néri	Ibid., l. IV	*Viv.* XII, p. 116 *Mig.* V, col. 1602
MDLII	.....	*Hérissant*, IV, p. 94. (Voir note (5), p. 20)	*Viv.* XI, p. 136; cf. p. 160 *Mig.* V, col. 1176; cf. col. 1199
MDLIII pp. 21-23	LYON-FOURVIÈRE. Visitation	*Epistres spirituelles*, 1629, l. III	*Viv.* XI, p. 137 *Mig.* V, col. 1178
MDLIII post-scriptum	Idem	.....	*Inédit*
MDLIV	ORLÉANS. Carmel	.....	*Inédite*
MDLV	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. V	*Viv.* XI, p. 141 *Mig.* V, col. 1180
MDLVI	.....	*Œuvres*, 1641, t. II, epist. XXIII	*Viv.* XI, p. 139 *Mig.* V, col. 1179
MDLVII	.....	*Lettre*, etc., 1697 (voir note (2) de la page précédente)	*Viv.* XI, p. 143 *Mig.* V, col. 1181
MDLVIII	LIMOGES. Visitation	.....	*Inédite*
MDLIX 1er alinéa	ANNECY. Visit. (Copie)	.....	*Inédit*
MDLIX suite	Idem	*Epistres spirituelles*, 1626, l. VI	*Viv.* XI, p. 144 *Mig.* V, col. 1182
MDLX	HARROW (Londres). Visitation	(Voir note (2), p. 39).	*Inédite*
MDLXI	POITIERS. Visitation	.....	*Mig.* VI, col. 1030
MDLXII	MILAN. Archives Trivulzio	.....	Ibid., col. 1029
MDLXIII (fragment)	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. III. (Voir note (1), p. 49)	*Viv.* XI, p. 148 *Mig.* V, col. 1184
MDLXIV	.....	Ibid., l. IV	*Viv.* XI, p. 163 *Mig.* V, col. 1502
MDLXV (fragment)	ANNECY. Visitation. (*Vie manuscrite de la Mere A.-M. Rosset*)	*Vie de la Mère Anne-Marie Rosset* (1) (1693), p. 12. (Voir note (1), p. 54)	
MDLXVI	FRIBOURG. Visitation	.....	*Inédite*
MDLXVII	TURIN. Archiv. de l'Etat	*Datta*, II, p. 256	*Viv.* VII, p. 399 *Mig.* VI, col. 779
MDLXVIII ll. 1-13	Ier Procès de Canonis.	.....	*Mig.* IX, col. 101
MDLXVIII fin	Ibid	.....	*Inédite*
MDLXIX	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. III	*Viv.* XI, p. 147 *Mig.* V, col. 1184
MDLXX (fragment)	ANNECY. Visit. (*Hist. de la Fondation du 1er Mître de Paris*)	.....	*Inédit*

(1) *Les Vies de plusieurs Supérieures de l'Ordre de la Visitation Sainte Marie, revuës et corrigées par un Pére de la Compagnie de Jesus.* A Anneci, chez Humbert Fonteine, MDCXCIII.

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
MDLXXI	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. III	*Vie*, XI, p. 150 *Mig.* V, col. 1149
MDLXXII	.....	Ibid., l. V	*Vie*, XI, p. 149 *Mig.* V, col. 1155
MDLXXIII	CHATEAU DE VIRY (Hte-Savoie). Cte de Viry (Copie)	.....	*Inédite*
MDLXXIV	GÊNES. Visitation	.....	*Inédite*
MDLXXV (fragment)	.....	*Vie* du Saint, par D. Jean de Saint-François (1624), liv. V, p. 403 (1)	*Vie*, IX, p. 517 *Mig.* V, col. 1186
MDLXXVI (fragment)	.....	Ibid., p. 404	*Vie*, IX, p. 518 *Mig.* V, col. 1187
MDLXXVII	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. I	*Vie*, IX, p. 519 *Mig.* V, col. 1187
MDLXXVIII	.....	Ibid., l. III (Voir note (1), p. 73)	*Vie*, XI, p. 151 *Mig.* V, col. 1190
MDLXXIX	.....	Ibid.	*Vie*, XI, p. 154 *Mig.* V, col. 1195
MDLXXX	.....	*Hérissant*, IV, p. 127	*Vie*, VII, p. 401 *Mig.* V, col. 1195
MDLXXXI	SALUCES (Piémont). Mme Boarelli di Verzuolo	*Datta*, II, p. 257	*Vie*, VI, p. 439 *Mig.* VI, col. 779
MDLXXXII	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. VII	*Vie*, XI, p. 157 *Mig.* V, col. 1197
MDLXXXIII	.....	Ibid., l. VI	*Vie*, XI, p. 496 *Mig.* V, col. 1324
MDLXXXIV	BOURG-EN-BRESSE. Visitation (Ancien Ms.)	Ibid., l. IV	*Vie*, XI, p. 158 *Mig.* V, col. 1198
MDLXXXV	CHAMBÉRY. Archiv. du Sénat de Savoie	Mugnier, *St Fr. de S. Docteur en droit*, etc. (Chambéry, 1885)	
MDLXXXVI (fragt)	TURIN. Visit. (Copie)	*Vie de la Mère Françoise-Innocente de la Flechère* (1693) (2), p. 357	
MDLXXXVII (fragts)	.....	*Œuvres*, 1632, col. 1233. (Voir notes (1), (2), p. 94)	*Vie*, XI, p. 452 *Mig.* V, col. 1457
MDLXXXVIII	CHARTRES. Visitation	*Hérissant*, V, p. 306	*Vie*, XI, p. 474 *Mig.* V, col. 1504, et VI, col. 1094

(1) *La Vie du Bien-Heureux Mre François de Sales, Evesque et Prince de Genève, Instituteur de l'Ordre des Religieuses de la Visitation de Sainte Marie, par le R. P. Dom Jean de S. François, Superieur General de la Congregation des Feuillens.* A Paris, chez Michel Soly, MDCXXIV.

(2) Voir note (1) de la page précédente.

NOUVELLE ÉDITION		RROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
MDLXXXIX		Turin. Archiv. de l'Etat (Copie)	*Epistres spirituelles*, 1626, l. vii	*Viv.* xii, p. 205 *Mig.* v, col. 1663 (Voir note (2), p. 97)
MDXC		Turin. Visit. (Copie)		*Inédite*
MDXCI	p. 100, ll. 1-12		*Epistres spirituelles*, 1626, l. vii	*Viv.* xi, p. 169 *Mig.* v, col. 1206
	ll. 13-17		Ibid., p. 887, et l. iii, p. 279	*Viv.* xi, pp. 153 et 169 *Mig.* v, col. 1191 et 1206
	ll. 18, 19 p. 101, ll. 1-19		Ibid., l. vii, p. 887	*Viv.* xi, p. 169 *Mig.* v, col. 1206
	ll. 20-25		Ibid., p. 888, et l. iv, p. 536	*Viv.* xi, pp. 170 et 194 *Mig.* v, col. 1207 et 1231
	fin		Ibid., l. vii, p. 888	*Viv.* xi, p. 170 *Mig.* v, col. 1207
MDXCII		Lyon-Fourvière. Visitation	Ibid., l. vii	*Viv.* xi, p. 171 *Mig.* v, col. 1207 (Voir note (2), p. 102)
MDXCIII			Ibid., l. vi	*Viv.* vii, p. 405 *Mig.* v, col. 1208
MDXCIV		Turin. Cte Albert Solaro della Margarita		*Inédite*
MDXCV		Annecy. Visitation (Copie)	*Epistres spirituelles*, 1626, l. iii. (Voir note (1), p. 110)	*Viv.* xi, p. 173 *Mig.* v, col. 1211
MDXCVI			Ibid., l. vi	*Viv.* xi, p. 176 *Mig.* v, col. 1213
MDXCVII			Ibid., l. v	*Viv.* xi, p. 178 *Mig.* v, col. 1215
MDXCVIII		Tarascon. Visitation		*Viv.* vii, p. 408 *Mig.* v, col. 1220
MDXCIX			*Epistres spirituelles*, 1626, l. i	*Viv.* xi, p. 179 *Mig.* v, col. 1216
MDC		Paris. Visitation (1er Monastère)		*Viv.* vii, p. 409 *Mig.* v, col. 1220
MDCI		Annecy. Missionnaires de St-François de Sales		*Mig.* vi, col. 1061
MDCII (fragts)	1re phrase		*Vie* du Saint, par D. Jean de St-François (1624), liv. V, p. 402	*Viv.* xi, p. 151
	1re et 2e phrases		Camus, *L'Esprit du B. Fr. de Sales* (1640), t. iv, p. 76	

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
MDCIII (fragment)..	TURIN. Visitation (Copie).....	*Vie de la Mère Françoise-Innocente de la Flèchère* (1693), p. 357	
MDCIV.. texte tronqué.....	.....	*Œuvres*, 1641, t. II, epist. XXIX	
MDCIV.. texte complet.....	.....	*Hérissant*, IV, p. 183...	*Vie*. XI, p. 181 *Mig*. V, col. 1222
MDCV.....	TRÉGUIER. Filles de la Croix	.....	*Inédite*
MDCVI.....	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. IV..... ...	*Vie*. XI, p. 186 *Mig*. V, col. 1226
MDCVII.....	.....	*Hérissant*, IV, p. 195...	*Vie*. XI, p. 188 *Mig*. V, col. 1227
MDCVIII.....	SAINT-JEOIRE (Hte-Savoie). Famille de la Flèchère	....	*Mig*. VI, col. 1086
MDCIX.....	ROME. Visit. (Copie)..	.....	*Inédite*
MDCX.....	NAPLES. Archevêché (Copie).....	.....	*Inédite*
MDCXI.....	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. V.....	*Vie*. XI, p. 190 *Mig*. V, col. 1228
MDCXII.....	.....	*Œuvres*, 1652, l. IV, col. 1349.....	*Vie*. XI, p. 191 *Mig*. V, col. 1229
MDCXIII.....	ALBANO LAZIALE (Italie). Scolasticat des PP. Oblats de St-Fr. de Sales.....	.....	*Inédite*
MDCXIV (fragment)..	.....	*Hérissant*, V, p. 241...	*Vie*. XI, p. 434 *Mig*. V, col. 1476
MDCXV.....	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. VI.....	*Vie*. XI, p. 192 *Mig*. V, col. 1230
MDCXVI.....	LE MANS. Visitation..	*Hérissant*, IV, p. 180...	*Vie*. VII, p. 410 *Mig*. V, col. 1221
MDCXVII.....	.....	BLAISE, *Nouvelles inédites* (1843), p. 34...	*Vie*. XI, p. 438 *Mig*. VI, col. 875
MDCXVIII pp. 151, 152 (ll. 1-17)	ANNECY. Visitation...	.....	*Mig*. IX, col. 103
MDCXVIII ll. 18-22..	Idem.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. IV, p. 536 (Cf. ci-dessus, note (6), p. 101).....	*Vie*. XI, p. 194 *Mig*. IX, col. 104 et V, col. 1231
MDCXVIII suite.....	Idem.....	.....	*Mig*. IX, col. 104
MDCXVIII p. 153, 2e al.	Idem.....	.....	*Inédit*
MDCXVIII p. 153, 3e al.	Idem.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. VI, p. 761...	*Vie*. IX, p. 539 *Mig*. V, col. 1464, et IX, col. 104
MDCXVIII p. 154, 1er alinéa ..	Idem.....	.....	*Inédit*
MDCXVIII suite.....	Idem.....	.....	*Mig*. IX, col. 105

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
MDCXIX (fragment)..	ANNECY. Visitation....	.....	*Inédit*
MDCXX.....	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. III.....	*Viv.* XI, p. 463 *Mig.* V, col. 1494
MDCXXI.....	CHATEAU D'EPENOUX (Hte-Saône). Famille d'Epenoux.....	.....	*Inédite*
MDCXXII.....	TURIN. Archiv. de l'Etat	*Datta*, II, p. 258.....	*Viv.* VI, p. 440 *Mig.* VI, col. 780
MDCXXIII texte	Idem (Copie).....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. I.....	*Viv.* VII, p. 411 *Mig.* V, col. 1233
MDCXXIII variante..	ANNECY. Visitation...	.....	*Inédite*
MDCXXIV.....	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. I.....	*Viv.* VII, p. 413 *Mig.* V, col. 1233
MDCXXV.....	REIMS. Mme la générale Joppé.....	.....	*Inédite*
MDCXXVI.....	ANNECY. Visitation..	*Datta*, II, p. 259.....	*Viv.* VI, p. 441 *Mig.* VI, col. 781
MDCXXVII.....	FRONTENAY (Jura). M. Parraud.....	*Hérissant*, IV, p. 212..	*Viv.* XI, p. 197 *Mig.* V, col. 1234
MDCXXVIII.....	TURIN. Archiv. de l'Etat (Copie).....	*Datta*, II, p. 338.....	*Viv.* VI, p. 490 *Mig.* VI, col. 828
MDCXXIX.....	ANNECY. Visit. (Copie)	.....	*Mig.* VI, col. 1356
MDCXXX.....	.....	Hérissant, *Opuscules*, IV, p. 17.....	*Viv.* XI, p. 198 *Mig.* V, col. 1234
MDCXXXI (fragment)	.....	De Hauteville, *La Maison naturelle de St Fr. de S.* (1669), Part. I, p. 220	
MDCXXXII (fragmt)..	Ier Procès de Canonis.	.....	*Inédit*
MDCXXXIII.....	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. IV.....	*Viv.* XI, p. 447 *Mig.* V, col. 1484
MDCXXXIV.....	ANNECY. Visitation...	(Voir note (3), p. 176)	*Inédite*
MDCXXXV.....	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. III.....	*Viv.* XI, p. 199 *Mig.* V, col. 1235
MDCXXXVI.....	PARIS. Visitation (Ier Monastère).....	.....	*Inédite*
MDCXXXVII.....	.....	*Blaise* (1821), III, p. 294	*Viv.* VII, p. 414 *Mig.* V, col. 1236
MDCXXXVIII.....	TURIN. Visit. (Copie)	.....	*Inédite*
MDCXXXIX (fragmt)	TOULOUSE. Visitation	Mgr Douais, *La Visitation de Toulouse* (Paris, 1905), ch. XIII	
MDCXL.....	MILAN. Bibliothèque Ambrosienne.....	*Datta*, II, p. 261.....	*Viv.* VI, p. 442 *Mig.* VI, col. 781
MDCXLI.....	MONZA (Milan). PP. Barnabites.....	Ibid., p. 263.....	*Viv.* VI, p. 446 *Mig.* VI, col. 781
MDCXLII.....	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. III.....	*Viv.* XI, p. 195 *Mig.* V, col. 1232

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
MDCXLIII	Chambéry. Archiv. du Sénat de Savoie	Mugnier, *St Fr. de S., Docteur en droit*, etc. (Chambéry, 1889)	
MDCXLIV	Boulogne-sur-Mer. Visitation		*Inédite*
MDCXLV		*Epistres spirituelles*, 1626, l. VI	Vie, XI, p. 201 *Mig.* V, col. 1237
MDCXLVI		*Œuvres*, 1641, t. II, epist. XXVII	Vie, XI, p. 203 *Mig.* V, col. 1240
MDCXLVII		*Hérissant*, IV, p. 219	Vie, VI, p. 454 *Mig.* V, col. 1238
MDCXLVIII texte tronqué		*Epistres spirituelles*, 1626, l. III	
MDCXLVIII texte complet		*Hérissant*, IV, p. 226	Vie, VI, p. 456 *Mig.* V, col. 1241
MDCXLIX	Lavours (Ain). Mme Girod	*Mémoires* de l'Acad. Salés., t. VI (1887)	
MDCL (fragment)	Ier Procès de Canonis.		*Inédit*
MDCLI	Turin. Archiv. de l'Etat (Copie)		*Mig.* VI, col. 1011
MDCLII (fragment)		Charles-Auguste, *Vie de la Mère de Blonay* (1655), chap. VII	Ibid., col. 1087
MDCLIII	Genève. MM. Grosset		*Inédite*
MDCLIV		*Hérissant*, VI, p. 390	Vie, XII, p. 216 *Mig.* V, col. 1603
MDCLV		*Epistres spirituelles*, 1626, l. VI	Vie, XI, p. 206 *Mig.* V, col. 1244
MDCLVI (fragment)	Annecy. Visit. (Copie)		*Inédit*
MDCLVII		*Hérissant*, IV, p. 243	Vie, XI, p. 212 *Mig.* V, col. 1249
MDCLVIII	Turin. Visit. (Voir note (2), p. 230)	*Datta*, II, p. 266	Vie, XII, p. 418 *Mig.* VI, col. 784
MDCLIX	Turin. Archiv. de l'Etat	Ibid., II, p. 264	Vie, XI, p. 490 *Mig.* VI, col. 781
MDCLX	Wilmington (Etats-Unis). Visitation		*Inédite*
MDCLXI	Palermo. Visitation		*Inédite*
MDCLXII	Paris. Cte Allard du Chollet	*Hérissant*, IV, p. 247	Vie, VII, p. 419 *Mig.* V, col. 1269
MDCLXIII		*Epistres spirituelles*, 1626, l. III	Vie, XI, p. 211 *Mig.* V, col. 1251
MDCLXIV	Turin. Visitation	*Datta*, II, p. 287	Vie, XI, p. 463 *Mig.* VI, col. 798
MDCLXV	Annecy. Visitation. (Fac-simile)	*Hérissant*, IV, p. 254	Vie, XI, p. 216 *Mig.* V, col. 1253
MDCLXVI		*Epistres spirituelles*, 1626, l. VII	Vie, XI, p. 155 *Mig.* V, col. 1150

NOUVELLE ÉDITION		PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
MDCLXVII	texte tronqué et interpolé...	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. VI. (Voir note (1), p. 255)	
	pp. 251-254 (ll. 1-3)	.....	Hérissant, *Opuscules*, IV, pp. 82-84.....	*Viv.* VI, p. 538 *Mig.* V, col. 1217
	ll. 4-8..	AMANCE (Hte-Saône). Abbé Eberlé.....	Ibid., p. 84.....	*Viv.* VI, p. 540 *Mig.* V, col. 1218
	ll. 9-23	Idem.....	.....	*Inédites*
	ll. 24-30 p. 255, ll. 1-19	Idem.....	Hérissant, *Opuscules*, IV, p. 85.....	*Viv.* VI, p. 540 *Mig.* V, col. 1219
	ll. 20-26	Idem.....	.....	*Inédites*
	fin.....	Idem.....	Hérissant, *Opuscules*, IV, p. 85.....	*Viv.* VI, p. 541 *Mig.* V, col. 1219
MDCLXVIII	1er et 2e alinéas	CHATEAU D'YVOIRE (Hte-Savoie). Baron d'Yvoire (Copie)....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. III.....	*Viv.* IX, p. 525 *Mig.* V, col. 1255
	3e 4e et 5e alinéas	Idem.....	.....	*Inédits*
	6e et 7e alinéas	Idem.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. III.....	*Viv.* IX, p. 526 *Mig.* V, col. 1255
	P.-S....	Idem.....	.....	*Inédit*
MDCLXIX.....		TURIN. Archiv. de l'Etat	*Datta*, II, p. 271.....	*Viv.* IX, p. 527 *Mig.* VI, col. 787
MDCLXX.....		.....	*Œuvres*, 1652, l. VI...	*Viv.* XI, p. 239 *Mig.* V, col. 1275
MDCLXXI.....		CAEN. Visitation.....	*Instructions et pratique de piété*, 1688 (1)	*Viv.* IX, p. 528 *Mig.* V, col. 1256
MDCLXXII	texte tronqué	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. VI.....	*Viv.* VI, p. 547
	texte authentique	RENNES. Visitation....	.....	*Viv.* XI, p. 219 *Mig.* V, col. 1461
	fragment final	.....	*Année Sainte de la Visitation*, t. I, p. 315	
MDCLXXIII.....		TURIN. Archiv. de l'Etat	*Datta*, II, p. 272.....	*Viv.* IX, p. 529 *Mig.* VI, col. 788
MDCLXXIV.....		.....	*Epistres spirituelles*, 1629, l. IV.....	*Viv.* XI, p. 130 *Mig.* V, col. 1172
MDCLXXV.....		.....	Hérissant, *Opuscules*, IV, p. 68.....	*Viv.* X, p. 360 *Mig.* V, col. 762
MDCLXXVI.....		.....	De Stefani, *La Nunz. di Francia del Card. Bentivoglio* (Firenze, 1870), vol. IV, p. 454	
MDCLXXVII.....		.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. III.....	*Viv.* XI, p. 218 *Mig.* V, col. 1256

(1) Voir tome XVI, note (1), p. 454.

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
MDCLXXVIII	Annecy. Visit. (Copie)		*Mig.* VI, col. 1040
MDCLXXIX		*Hérissant*, V, p. 217	*Vie* VII, p. 434 *Mig.* V, col. 1488, et VI, col. 1041
MDCLXXX (fragm'.)	Ier Procès de Canonis.		*Mig.* VI, col. 1034
MDCLXXXI	Chateau de La Combe de Lancey (Isère). M. du Boys		*Inédite*
MDCLXXXII		*Epistres spirituelles*, 1626, l. III	*Vie*, XI, p. 225 *Mig.* V, col. 1287
MDCLXXXIII	Annecy. Visitation		*Mig.* VI, col. 1035
MDCLXXXIV	Nantes. RR. PP. de l'Immaculée-Conception	*Hérissant*, IV, p. 268	*Vie*, XI, p. 228 *Mig.* V, col. 1289
MDCLXXXV (pp. 202, 203 ll. 1-8)	Nevers. Visitation		*Inédites*
MDCLXXXV (suite)	Idem		*Mig.* VI, col. 1036
MDCLXXXV (dernière phrase)	Idem		*Inédite*
MCDLXXXVI	Lons-le-Saulnier. Carmel		*Inédite*
MDCLXXXVII (texte tronqué et interpolé)		*Epistres spirituelles*, 1626, l. IV	*Vie*, XI, p. 422 *Mig.* V, col. 1457
MDCLXXXVII (texte complet)		*Hérissant*, V, p. 245	*Vie*, XI, p. 436 *Mig.* V, col. 1477, et VI, col. 1041
MDCLXXXVIII		*Œuvres*, 1641, t. II, epist. XXXI	*Vie*, XII, p. 183 *Mig.* V, col. 1691
MDCLXXXIX		*Epistres spirituelles*, 1626, l. IV	*Vie*, XI, p. 475 *Mig.* V, col. 1509
MDCXC	Limoges. Visitation		*Inédite*
MDCXCI	Montbrison. Baron de Rostaing		*Inédite*
MDCXCII	Lyon. Eglise Saint-François de Sales	*Semaine cath. de Lyon*, 14 décembre 1877	
MDCXCIII	Nantes. Visitation		*Inédite*
MDCXCIV (texte tronqué)			*Mig.* VI, col. 1037
MDCXCIV (texte authentique)	Turin. Visitation	*Datta*, II, p. 52	*Vie*, VII, p. 180 *Mig.* VI, col. 662, et IX, col. 105
MDCXCV		*Epistres spirituelles*, 1626, l. VI, et *Hérissant*, IV, p. 261 (post-scriptum)	*Vie*, XI, p. 230 *Mig.* V, col. 1265

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
MDCXCVI	TRÉGUIER. Filles de la Croix	*Instructions et pratique de piété*, 1688	*Viv.* XII, p. 20 *Mig.* V, col. 1528
MDCXCVII		*Epistres spirituelles*, 1626, l. VI	*Viv.* XI, p. 233 *Mig.* V, col. 1265
MDCXCVIII texte définitif	TURIN. Cte della Chiesa		*Inédite*
MDCXCVIII minute (fragmt)	ROME. Vatican, chapelle des Reliques du Pape		*Inédite*
MDCXCIX	ANNECY. Visitation		*Inédite*
MDCC		*Epistres spirituelles*, 1626, l. II	*Viv.* XI, p. 166 *Mig.* V, col. 1204
MDCCI (fragment)	ANNECY. Visitation (*Vie manuscrite de la Mère Favre.*)	*Vie de la Mere M.-J. Favre* (1659), ch. IX	
MDCCII	ANNECY. Visitation		*Inédite*
MDCCIII	ANNECY. Famille Berthet	*Revue Savoisienne*, mai 1863	
MDCCIV		*Epistres spirituelles*, 1626, l. III	*Viv.* XI, p. 234 *Mig.* V, col. 1266
MDCCV		Ibid.	*Viv.* IX, p. 522 *Mig.* V, col. 1201
MDCCVI		Ibid. (texte français), 1629 (texte latin), l. I	*Viv.* XI, p. 381 *Mig.* V, col. 1413
MDCCVII		Ibid., 1626, l. VI	*Viv.* VI, p. 545 *Mig.* V, col. 1460
MDCCVIII (fragment)		Ibid. (Voir note (1), p. 350)	*Viv.* XI, p. 237 *Mig.* V, col. 1268
MDCCIX	TURIN. Archiv. de l'Etat	*Datta*, II, p. 276	*Viv.* VI, p. 461 *Mig.* VI, col. 791
MDCCX	ANNECY. Missionnaires de St-François de Sales		*Mig.* VI, col. 1038
MDCCXI 1er alinéa	RIOM. Visitation	*Année Sainte de la Visitation*, t. II, p. 199	
MDCCXI 2e alinéa	Idem		*Inédit*
MDCCXII pp. 355, 356 (ll. 1-6, 21, 22)	ANNECY. Visitation (*Vie manuscrite de la Mère de Chastel*)	*Vie de la Mere P.-M. de Chastel* (1659) ch. XXIII	*Viv.* VII, p. 440 *Mig.* V, col. 1301
MDCCXII ll. 7-20	Idem		*Inédites*
MDCCXIII		*Epistres spirituelles*, 1626, l. V	*Viv.* XI, p. 238 *Mig.* V, col. 1269
MDCCXIV		*Datta*, II, p. 277	*Viv.* IX, p. 533 *Mig.* VI, col. 792
MDCCXV		*Epistres spirituelles*, 1626, l. VII	*Viv.* XII, p. 239 *Mig.* V, col. 1689
MDCCXVI		Ibid.	*Viv.* XII, p. 240 *Mig.* V, col. 1689
MDCCXVII (fragmt)		Charles-Auguste, *Vie de la Mere de Blonay* (1655), chap. XXVI	*Mig.* VI, col. 990

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
MDCCXVIII	Turin. Archiv. de l'Etat	*Datta*, II, p. 279	*Vie*, VII, p. 424 *Mig.* VI, col. 792
MDCCXIX			*Mig.* VI, col. 1073
MDCCXX		*Hérissant*, IV, p. 292	*Vie*, VII, p. 425 *Mig.* V, col. 1269
MDCCXXI	Annecy. Visitation	*Epistres spirituelles*, 1626, l. IV	*Vie*, XI, p. 33 *Mig.* V, col. 1058, et VI, col. 1079
MDCCXXII	Rome. Visitation		*Inédite*
MDCCXXIII	Pignerol. Visitation	*Datta*, II, p. 55	*Vie*, VI, p. 271 *Mig.* VI, col. 664
MDCCXXIV	Paris. M. Bosch		*Inédite*
MDCCXXV, pp. 374-376 (ll. 1-9)	Bourg-en-Bresse. Visitation (Ancien Ms.)	*Epistres spirituelles*, 1620, l. VI, p. 977	*Vie*, XI, p. 54 *Mig.* V, col. 1098 (Voir not. (1), p. 374)
MDCCXXV, ll. 10-21	Nevers. Visitation		*Vie*, VII, p. 427 *Mig.* V, col. 1271
MDCCXXV, suite	Idem	*Epistres spirituelles*, 1626, l. VI	*Vie*, VII, p. 428 *Mig.* V, col. 1272
MDCCXXVI (frag.)	Nevers. Visit. (Lettre de Ste J.-Fse de Chantal)		*Inédit*
MDCCXXVII	Ier Procès de Canonis.	*Epistres spirituelles*, 1626, l. I	*Vie*, IX, p. 534 *Mig.* V, col. 1277 (Voir not. (1), p. 384)
MDCCXXVIII	Chambéry. Visitation	*Datta*, II, p. 280	*Vie*, VII, p. 432 *Mig.* VI, col. 791
MDCCXXIX		*Epistres spirituelles*, 1626, l. VI (Voir note (1), p. 383)	*Vie*, IX, p. 537 *Mig.* V, col. 1281
MDCCXXX (fragm.)	Paris. Archiv. Nat., M. 234 (Copie)	*Etudes religieuses S. J.*, août 1877	
MDCCXXXI		*Epistres spirituelles*, 1626, l. V	*Vie*, XI, p. 241 *Mig.* V, col. 1279
MDCCXXXII	Turin. Archiv. de l'Etat		*Inédite*
MDCCXXXIII		*Hérissant*, IV, p. 536	*Vie*, XI, p. 242 *Mig.* V, col. 1280
MDCCXXXIV	Turin. Visit. (Copie)		*Inédite*
MDCCXXXV		Blaise, *Nouvelles inédites* (1833), p. 56	*Vie*, XI, p. 246 *Mig.* VI, col. 887
MDCCXXXVI	Turin. Archiv. de l'Etat	*Datta*, II, p. 283	*Vie*, VI, p. 653 *Mig.* VI, col. 794
MDCCXXXVII, pp. 401-403 (ll. 1-12)	Turin. Visitation	Ibid., p. 139	*Vie*, XII, p. 247 *Mig.* VI, col. 828
MDCCXXXVII, ll. 13-16	Annecy. Visit. (*Hist. de la Fondation de la Visitation de Turin*)		*Inédites*
MDCCXXXVII, fin.	Turin. Visitation	*Datta*, II, p. 340	*Vie*, XI, p. 248 *Mig.* VI, col. 829

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
MDCCXXXVIII	CASTEL-VISCARDO (près Bolsena, Italie). Eglise paroissiale.....	Cozza-Luzi, *Sopra una Lettera inedita di S. Francesco di Sales*, Roma 1892.....	
MDCCXXXIX 1er et dern. alinéas	PARIS. Archiv. Nat., M. 216 (Copie).....	.....	*Inédits*
MDCCXXXIX p. 409	Idem	*Mémoire*, etc., 1894 (1), t. II, Partie VI, ch. v, p. 711	
MDCCXL	Idem.	.....	*Inédite*
MDCCXLI (fragment)	.....	Grossi, *Vie de la Mere de Ballon* (1695), l. II, ch. VIII, p. 144.....	*Viv.* VII, p. 304 *Mig.* V, col. 1008
MDCCXLII	.....	Ibid., p. 143 *bis*	
MDCCXLIII.....	VIUZ-EN-SALLAZ (Haute-Savoie). Presbytère..	.....	*Inédite*

APPENDICE

I

A.....	ANNECY. Visit. (Copie)	.....	*Inédite*
B. — I.....	.....	Bouchage, *Le Prieuré de Contamine* (1889), ch. VIII, p. 131	
II.....	ANNECY. Archiv. communales, Série GG..	.....	*Inédite*

II

A.....	CHAMBÉRY. Visitation.	.....	*Inédite*
B.....	ANNECY. Visitation...	.....	*Inédite*
C.....	ROME. Archiv. Vaticanes (*Borghese* II, 83, p. 208).....	.....	*Inédite*
D. — I.....	TURIN. Archiv. de l'Etat (*Lettere Ministri, Roma*, Mazzo 31).....	.....	*Inédite*
II (fragment)...	Idem.....	.....	*Inédit*
E. — I.....	Idem.....	.....	*Inédite*
II.....	Idem.....	.....	*Inédite*
III (fragment)..	Idem.....	.....	*Inédit*
IV (fragment)..	Idem.....	.....	*Inédit*
F.....	Idem (Mazzo 30).....	.....	*Inédite*

(1) *Mémoire sur la fondation, le gouvernement et l'observance des Carmélites déchaussées*, publié par les Carmélites du premier Monastère de Paris; Reims, Dubois-Poplimont, 1894.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos..... V
Avis au Lecteur..... XX

ANNÉE 1619

(Suite)

LETTRE MDXLI — A Mme DE LAMOIGNON. — Compassion pour une âme. — Souhaits pieux..... 1
MDXLII — A L'ABBESSE DE PORT-ROYAL. — Cinq avis au sujet d'une confession générale. — Par quel motif la faire. — Se laisser à la Providence. — Assurance d'union éternelle..... 2
MDXLIII — A Mme LE NAIN DE CREVANT. — Témoignage d'affection et souhaits de perfection spirituelle..... 4
MDXLIV — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Recommandations à une convalescente.— Saint Bernard prêché par lui-même. — Une nièce de Mme Amelot, prétendante de la Visitation..... 5
MDXLV — A UNE DAME. — La courte durée des séparations faites par la mort. — Contemplation de Jésus et de Marie sur le Calvaire. — Une mère dépouillée de son plus précieux vêtement. 6
MDXLVI — A L'ABBESSE DE PORT-ROYAL. — Joyeux retour d'un petit voyage. — Une amitié qui commence. — Dans quel esprit la Mère Arnauld doit servir Dieu..... 8
MDXLVII — A UNE DAME DE PARIS. — Faire courtement les exercices de piété, et avec un maintien digne de Dieu. — La pensée de l'éternité, souveraine consolation ici-bas. — Protestation d'invariable souvenir..... 9
MDXLVIII — A UNE DEMOISELLE DE PARIS. — Les adieux d'un Saint. — Béatitude de l'âme qui n'est qu'à Dieu ; ce qu'elle cherche et ce qu'elle veut..... 11
MDXLIX — A UNE RELIGIEUSE. — Garder la paix sans se troubler de la variété des sentiments intérieurs. — Le Monastère, « academie de la correction, hospital de malades spirituels. »

— Remède contre la crainte des esprits. — Souvenir de jeunesse de François de Sales. — Pourquoi les ténèbres et la solitude de la nuit lui sont devenues délicieuses..... 12

MDL — A L'ABBESSE DE PORT-ROYAL. — Le Saint quitte Paris. — Réponse aux appréhensions sur l'avenir. — Ne pas examiner son oraison d'une manière curieuse. — La patience « parmi les niaiseries et enfances » du prochain. — Un châtiment miséricordieux de la Providence divine. — Ce que Dieu unit est inséparable..... 14

MDLI — A Mmes DE VILLENEUVE ET DE FROUVILLE. — Une seule lettre pour deux sœurs. — Combien salutaire l'union des cœurs et des âmes. — Les abeilles spirituelles dans leurs ruches. — Assurance de perpétuel et affectueux dévouement..... 18

MDLII — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Fatigué du voyage, l'Evêque envoie des lettres à distribuer. — Itinéraire. — Les prétendants du monde et les prétendantes au Ciel..... 19

MDLIII — A L'ABBESSE DE PORT-ROYAL. — Le retour à Maubuisson de la Mère Arnauld; affectueuse sollicitude de François de Sales. — Ses sentiments au milieu des faveurs de la cour. — Abeilles et guêpes. — Salutations paternelles..... 21

MDLIV — A LA SOUS-PRIEURE DU CARMEL D'AMIENS *(Inédite)*. — Joie de l'Evêque de Genève d'avoir revu deux des filles de Mme Acarie; regret de n'avoir pu visiter la troisième, au Carmel d'Amiens..... 23

MDLV — A L'ABBESSE DE PORT-ROYAL. — Intime union que l'éloignement resserre de plus en plus. — Un père chrétiennement résigné. — Attendrissement du Saint sur la maladie de deux de ses filles spirituelles; prière qu'il adresse à Dieu..... 25

MDLVI — A Mme LE MAISTRE. — Les faveurs de l'Epoux divin. — Eloge de Robert Arnauld. — Le martyre de saint Maurice; le martyre du cœur. — « Tintamarres et presse » qui empêchent le Saint d'écrire à son gré..... 27

MDLVII — A M. ANTOINE ARNAULD. — Consolations sur plusieurs afflictions. — De quoi nous devons remercier Dieu. — Modérer son travail « a mesure que le tems amoindrit les forces. » 30

MDLVIII — A LA MÈRE DE CHANTAL *(Inédite)*. — L'hôte de l'Evêque de Genève à Bourges. — Lettres du Saint et de a Sainte trop lentes à parvenir. — Début des tracasseries au sujet du mariage de M. de Foras. — La courte consolation des Sœurs de Moulins. — Pourquoi François de Sales n'écrit pas longuement..... 31

MDLIX — A LA MÈRE ROSSET. — Quelque chose qui est « demeuré sur le cœur » du Saint. — Un métier plus difficile que

celui de reprendre. — Ne pas être prompte à promettre, mais agir avec conseil. — Obtenir à la fois le respect et l'amour de ses inférieurs. — La douceur ne doit point ressembler à la timidité..... 33

MDLX — A LA MÈRE DE CHANTAL *(Inédite)*. — Pourquoi François de Sales n'a pu voir à souhait Mme de Villesavin. — Témoignages d'estime qu'il a reçus de la Reine mère. — Les Prélats de la cour et les bons propos de l'Evêque de Luçon. — On cherche à retenir le Saint en France; ses sentiments à ce sujet. — Projet d'itinéraire. — Heureuses rencontres à Tours et à Bourges. — Ce qu'on perd à la cour. — De quoi on blâme la Mère Anne-Marie Rosset; conseils que lui a donnés le saint Fondateur. — La future fondation d'Orléans et les aversions de Mgr Frémyot. — Nouvelles du Monastère de Moulins où Mme du Tertre « exerce sa vanité fort honnorablement. »..... 37

MDLXI — A LA SŒUR DE LA ROCHE. — Réponse au sujet d'un délai pour la profession d'une Novice..... 45

MDLXII — A Mgr CAMUS. — Deux amis qui n'ont pu se dire adieu, ni se rencontrer en chemin. — Le « nid » de l'Evêque de Genève bien loin de l'« aymable Paris » de l'Evêque de Belley. — Pourquoi les PP. Capucins sont plus propres à faire le bien dans le diocèse de Mgr Camus. — Messages d'honneur et d'affection..... 46

MDLXIII — A LA MÈRE DE CHANTAL. — L'unique ambition du grand Aumônier de Christine de France. — Pourquoi il méprise la cour..... 49

MDLXIV — A L'ABBESSE DE PORT-ROYAL. — Comment se rassurer au milieu des inclinations mauvaises de la nature. — Exemple de saint Paul. — L'inconstance de notre âme, ce qui doit y demeurer stable. — Manière de combattre les tentations d'affectation. — Conséquences des fautes vénielles. — Etre juste envers soi-même. — Le danger des austérités indiscrètes..... 50

MDLXV — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Une Communauté fervente, sous une Supérieure très sainte mais plus propre à converser avec Dieu qu'avec les hommes..... 53

MDLXVI — A M. DE BLONAY *(Inédite)*. — Inépuisable condescendance et saintè fermeté de François de Sales..... 54

MDLXVII — AU PRINCE DE PIÉMONT. — Infraction aux désirs et aux ordres de Son Altesse pour les prébendes de Contamine. — Lettres obtenues subrepticement. — Prière de faire connaître la véritable volonté du duc de Savoie..... 55

MDLXVIII — AU PRIEUR ET AUX RELIGIEUX DU MONASTÈRE DE SIXT. — Aimable salut de retour. — Tentation de désunion au Monastère de Sixt. — Ce qu'elle empêchera si elle prévaut. 57

MDLXIX — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Le rassasiement des affamés de justice. — Un enseignement de saint Paul que l'Evêque de Genève veut mettre en pratique. — Dans quelle mesure il tient à sa réputation..... 58

MDLXX — A LA PRÉSIDENTE AMELOT *(Fragment inédit)*. — Prédiction du Fondateur sur l'Ordre de la Visitation..... 59

MDLXXI — A UNE DEMOISELLE DE PARIS. — L'accomplissement d'une promesse. — Une « avette parmi les toiles des araignees. » — Ce que souhaite le Saint à sa correspondante, au souvenir de leurs adieux..... 60

MDLXXII — A UNE DAME. — Maladie et affliction du cœur. — Petit ange envolé au Ciel. — Les richesses que nous amassons ici-bas. — Etre à Dieu toujours..... 61

MDLXXIII — AU COMTE DE VIRY *(Inédite)*. — Ce qui reste à faire pour permettre la célébration d'un mariage..... 63

MDLXXIV — A Mme DE LA FLÉCHÈRE *(Inédite)*. — Comment le Saint occupera ses rares loisirs jusqu'aux fêtes. — Le futur mariage de Mme de la Croix..... 64

MDLXXV — A M. DE MONTHOLON. — Douces plaintes et légitimes excuses. — Quelle coopération l'Evêque de Genève a donnée au mariage de M. de Foras..... 65

MDLXXVI — A UN GENTILHOMME. — Ce qui attriste le Saint dans les blâmes faits contre lui. — La seule cause de ses fautes. — Pourquoi il voudrait regagner « la bonne grace » de ses adversaires 67

MDLXXVII — A Mgr CAMUS. — Quelle part l'Evêque de Genève prend au deuil de son ami. — Eloge de M. Camus de Saint-Bonnet et de sa famille. — Surcroît d'affliction pour le Saint au sujet de ce trépas. — Explication loyale sur le mariage de M. de Foras. — Le mécontentement injuste de M. de Montholon. 68

MDLXXVIII — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Envoi de lettres ouvertes. — Ce qu'il faut faire de celle adressée à M. de Montholon. — Indifférence du Saint dans « la tempeste et la bonace. » — L'exemple de saint Joseph. — Doux reproche à la Mère de Chantal. — Le prédicateur de l'Avent. — Des âmes un peu trop empressées au bien. — Messages..... 71

MDLXXIX — A L'ABBESSE DE PORT-ROYAL. — Un Père qui connaît bien sa fille. — Les cerisiers et les palmiers. — Regard compatissant sur les faiblesses humaines. — Combien de fois

le jour remettre son cœur « en posture d'humilité. » — La volonté du saint Evêque « suivante » de celle de Dieu. — Deux âmes en péril. — Encouragement à une affligée. — Difficultés suscitées au bien. — Une des joies du Ciel..... 74

MDLXXX — AU CHANOINE DE SALES, SON FRÈRE. — Vieilles lettres qui attendaient un porteur. — Les futurs aumôniers de Madame. — Quelques nouvelles. — Un Mémoire à présenter au prince de Piémont. — Projet d'union d'un bénéfice au Chapitre de Genève. — Des jaloux auxquels il faut répondre par des bienfaits. — Commissions, recommandations et messages.. 77

MDLXXXI — AU PRINCE DE PIÉMONT. — Requête au nom d'un Monastère qui fleurit « en veritable devotion. » — Un Mémoire dont la lecture n'est pas « hors de sayson » pendant les fêtes de Noel..... 85

MDLXXXII — A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION. — Comment accueillir l'aimable « petit Jesus ». — Une de ses larmes sur notre cœur. — Troupe de bergères offrant leur plus bel agneau au divin Enfant..... 86

MDLXXXIII — A Mme DU TERTRE. — Les larmes de la nature sur la séparation du monde. — Compassion et espérance. — Respect du Saint pour l'action de Dieu dans les âmes. — Sacrifice de « poudres » et de « papiers dorés. » — Confidence paternelle. — Coups de rasoir divins. — Avis sur des choses quelque peu superstitieuses et sur les visites. — Les conversations de l'Evêque de Genève après son sacre..... 87

MDLXXXIV — A LA SŒUR DE BLONAY. — Vin heureusement mêlé de baume. — Un zèle « tout bon » qui avait besoin d'être purifié. — Regard sur l'Enfant de Bethléem. — A qui appartiennent la joie et la paix. — La condition suffisante pour recevoir le divin Nouveau-né..... 91

MDLXXXV — A M. DE QUOEX. — Démarches infructueuses en vue d'obtenir un accommodement entre deux parties..... 92

MDLXXXVI — A Mme DE LA FLÉCHÈRE. — Que faut-il pour devenir une vraie fille de la Visitation ?..... 93

MDLXXXVII — A LA MÈRE DE CHASTEL. — Mourir à soi pour vivre à Dieu. — Abandon à la Providence..... 94

MDLXXXVIII — A Mme DE THOU. — Un bien inestimable. — Pourquoi le saint Evêque est « beaucoup » Père de la Novice. — Humilité, obéissance et joie..... 95

ANNÉE 1620

MDLXXXIX — A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION. — Ingénieuse interprétation d'un texte de l'Ecriture. — Le sang de Jésus marquant l'entrée de l'année nouvelle. — Comment rendre les nôtres fertiles. — Transformation de l'âme. — Pourquoi Dieu nous laisse des imperfections..... 97

MDXC — A MM. DU CONSEIL DE LA SAINTE-MAISON DE THONON *(Inédite)*. — Recommandation en faveur d'un ancien converti..... 99

MDXCI — A LA MÈRE DE CHANTAL. — L'Evêque de Genève roi de la fève à la Visitation d'Annecy. — Préparation à un « renouvellement extraordinaire ». — Bonne correction à une âme opiniâtre. — Science acquise à la cour par Jean-François de Sales ; honneurs qu'il y reçoit. — Protecteur d'année ; pourquoi le Saint aime la pauvreté..... 100

MDXCII — A L'ABBESSE DE PORT-ROYAL. — A quoi faut-il employer la nouvelle année. — La Mère Angélique aux pieds de l'Enfant de Bethléem ; l'abeille autour de son roi..... 102

MDXCIII — A LA MÈRE DE CHASTEL. — Contentions en matière de préséance. — L'Evêque de Genève officiant ou prédicateur à plusieurs réceptions de Religieuses à Paris. — Mieux vaut avoir mille écus par une voie de douceur que douze cents en disputant. — Préférer l'obéissance au jeûne. — L'opiniâtreté d'une tentation. — Bonheur de la pauvreté. — Quelles dispositions porter à la sainte Table..... 103

MDXCIV — AU PÈRE DOMINIQUE DE CHAMBÉRY *(Inédite)*. — Permission demandée pour un voyage du Frère Adrien des Echelles. — Quand les vocations extraordinaires doivent-elles être estimées. — Regrets sur le décès du P. Constantin. — Réponse de l'Evêque de Belley au sujet des Capucins..... 107

MDXCV — A LA MÈRE DE CHASTEL. — Manière douce et tranquille de rejeter l'amour-propre. — La gloire de l'abjection. — Chimères, contradiction et extravagance d'une tentation. — Comment aider à la combattre et à en triompher..... 108

MDXCVI — A LA SŒUR DE GÉRARD. — Les solitaires que Dieu n'aime pas et avec lesquels il ne veut point d'union. — Exemple d'obéissance de saint Siméon Stylite. — Marques de l'inspiration. — Energiques conseils..... 110

MDXCVII — A UN ONCLE. — Double affliction en un trépas. — Se consoler sur le départ des nôtres et sur les circonstances de ce départ, par la raison et par la foi. — Miséricorde de Dieu qui

a peut-être employé le feu d'ici-bas pour épargner à une âme celui du Purgatoire 112

MDXCVIII — AU COMTE DE VIEY. — Respectueuse et ferme remontrance au sujet d'un mariage contracté sans la dispense nécessaire 113

MDXCIX — A LA PRINCESSE DE PIEMONT. — François de Sales célèbre le jour deux fois heureux où Dieu donna une princesse, à la France, par sa naissance, à la Savoie, par son mariage. — Les vœux et les prières du grand Aumônier de Christine 115

MDC — AU DUC DE BELLEGARDE. — Pourquoi l'Evêque de Genève réitère sa recommandation en faveur des Pères Barnabites. 117

MDCI — A M. DE QUOEX. — Noble désintéressement du Saint. — Ce qu'il ne peut trouver supportable. — Les droits légitimes seront respectés ; mais l'Evêque ne peut ni ne veut céder les siens. — Recours au Sénat pour « faire faire place » à son autorité 118

MDCII — A Mgr CAMUS. — Mesure de réputation que l'Evêque de Genève ambitionne 121

MDCIII — A Mme DE LA FLÈCHÈRE. — Un « petit cœur » où le Saint veut loger lui-même l'Hôte divin 121

MDCIV — A L'ABBESSE DE PORT-ROYAL. — Nouvelles de la mort de M. Arnauld et de la résignation des siens, données par la Mère de Chantal au saint Evêque. — Notre cœur, tiré « pièce après pièce » vers Dieu. — Paternelle sollicitude pour les enfants du défunt. — La réforme de l'extérieur servant à celle de l'intérieur. — Comment combattre les pensées de vanité. — Faire toutes choses « tout bellement, » et ne pas se mettre en peine des saillies sans volonté. — Douce et gracieuse plaisanterie sur une « petite niaiserie. » — La discrétion du Directeur. — Conseils pour l'oraison. — Spécial intérêt pour Mme Le Maistre 122

MDCV — A Mme ROUSSELET *(Inédite)*. — Raison d'une lettre particulière à la destinataire. — Souhaits de bénédictions. — Deux chères vertus, nées de la confiance en Dieu 128

MDCVI — A LA MÈRE DE CHANTEL. — Influence du mal physique sur le moral. — Une crainte du saint Fondateur. — Décision en faveur d'une infirme. — Regarder Dieu et non nos propres imperfections. — Ce que François de Sales apprit à la cour. — Fondations en France 129

MDCVII — A M. DE MALARMAY DE LAGRAY. — La chose la plus agréable et salutaire en ce monde. — Affection paternelle et filiale entre l'Evêque de Genève et Mme de Rossillon. —

Remerciements pour un présent. — Une amie de l'Abbesse de Baume. — Saint adieu..... 132

MDCVIII — AU BARON DE ROCHEFORT. — Heureuse naissance d'un petit-neveu de saint Bernard de Menthon. — Une pauvre femme pour laquelle on a trouvé un logis. — La retraite à Talloires de Benoît de Chevron; soupçons de sa mère contre l'Evêque de Genève..... 134

MDCIX — AU CHANOINE DE SALES, SON FRÈRE *(Inédite)*. — Vent en poupe et faveurs princières. — Démarches à Rome. — François de Sales voudrait savoir à quoi Son Altesse désire l'employer. — Trois sortes de gens qui ne témoignent pas de joie de la promotion de Jean-François à la coadjutorerie. — Ceux qui s'en réjouissent..... 136

MDCX — A M. JARCELLAT-BEYBIN *(Inédite)*. — Prière de s'intéresser à l'affaire de la coadjutorerie de Jean-François de Sales qui doit se traiter en Cour de Rome..... 139

MDCXI — A Mme DE GRANIEU. — Deux mots seulement à la destinataire, pour avoir le temps d'écrire à d'autres. — Humilité et patience. — M. de Boisy, évêque. — A quoi François de Sales emploiera son loisir..... 141

MDCXII — A Mme DE VEYSSILIEU. — Double raison pour le Saint d'aimer une postulante. — Confiance en Dieu, et nous ne serons pas confondus..... 143

MDCXIII — A Mme DE JOMARON *(Inédite)*. — La consolation d'une paternité spirituelle. — « Trois vertus colombines que Jesus Christ recherche en ses amantes. » — Surcharge de correspondance..... 144

MDCXIV — A LA MÈRE DE CHASTEL. — Prochaine entrée au noviciat d'une sœur de la Mère de Chastel. — Le bon cœur de M. d'Ulme; ce qu'il voudrait savoir..... 145

MDCXV — A LA MÈRE FAVRE. — Comment entendre un « document » du saint Fondateur. — Avantages du *Directoire spirituel;* où conduisent ses multiples exercices. — Conseils à la Maîtresse des novices..... 146

MDCXVI — AU BARON DE LA TOURNETTE. — Un vieil ami de M. de Boisy. — Concurrents pour la chapelle Sainte-Catherine; pourquoi le Saint ne peut favoriser le fils du destinataire..... 148

MDCXVII — A LA SŒUR DE LA ROCHE. — Conseils au sujet d'une malade..... 150

MDCXVIII — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Heureuse nomination de Jean-François de Sales à la coadjutorerie de l'évêché de Genève. — Ce que fait la vieillesse dans le cœur et dans l'âme du Saint. — Ses pensées sur les projets qu'on forme pour lui à

Paris. — Sollicitude pour l'avenir de Françoise de Chantal. — L'abandon à Dieu au milieu des « douleurs intérieures et extérieures. » — Perplexité sans affliction. — Messages affectueux. — « M. Vincent, » bon conseiller 151

MDCXIX — A UN GENTILHOMME *(Fragment inédit)*. — Reconnaissance pour de bons offices 156

MDCXX — A UNE RELIGIEUSE DE L'ABBAYE DE SAINTE-CATHERINE. — Le cadran exposé au soleil. — Cri de guerre de la volonté. — Un prédicateur de Carême qui réclame des prières. — La pensée du Saint sur la clôture de l'abbaye de Sainte-Catherine. — Son dévouement et son dégagement 157

MDCXXI — A UN RELIGIEUX DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS *(Inédite)*. — La vocation de M. de Sonnaz. — Une âme « parfaitement bonne, » mais qui a besoin de réfléchir encore. — Excellente chose d'affranchir le collège de Chambéry des trésoriers et financiers ; comment y arriver 159

MDCXXII — AU DUC DE SAVOIE. — Reconnaissance impuissante à s'exprimer 161

MDCXXIII — AU PRINCE DE PIÉMONT. — Délicat remerciement pour la nomination de Jean-François de Sales comme coadjuteur. 162

MDCXXIV — A LA PRINCESSE DE PIÉMONT. — Les faveurs considérées en ceux qui les donnent et en ceux qui les reçoivent. — Ce que la princesse a dû voir dans le cœur de François de Sales et dans celui de son frère 163

MDCXXV — A L'ABBESSE DE SAINTE-CLAIRE D'EVIAN *(Inédite)*. — Les Clarisses d'Evian en inquiétude sur un prétendu départ du saint Evêque. — Voyage très assuré que celui-ci recommande à leurs prières 164

MDCXXVI — AU PRÉSIDENT DE TARDY. — Bon droit des Religieux de Sixt et grande misère des habitants du pays 165

MDCXXVII — A M. MONTENET. — Une promesse fidèlement tenue. — Réciprocité d'honneur et d'affection 167

MDCXXVIII — A M. DE BLONAY. — Suspendre une nomination jusqu'à l'arrivée d'un Bref de Rome. — Regrets du départ d'un ecclésiastique 168

MDCXXIX — A LA MÈRE ROSSET. — Décision au sujet de la réception d'une Sœur. — Le Fondateur revise les Règles de son Ordre 169

MDCXXX — A LA MÈRE FAVRE. — Accablement d'affaires. — Lettres recommandées. — Nombreuses demandes de fondations de la Visitation. — Où trouver des filles ! Confiance en Dieu. 171

MDCXXXI — A LA MÈRE DE CHANTAL. — La coadjutorerie de Jean-François de Sales est uniquement l'œuvre de Dieu. 172

MDCXXXII — A UN AMI *(Fragment inédit)*. — Un mot de l'âme du Saint..... 173

MDCXXXIII — A Mme DU TERTRE. — La mue du serpent ; sa transformation en colombe. — Ne pas regarder en arrière. — Condescendance et humilité du Fondateur. — Suivre les inspirations d'En-haut et laisser faire à Dieu. — Quel soin il faut avoir de la créature nouvelle, née du Saint-Esprit..... 174

MDCXXXIV — A LA MÈRE DE CHASTEL *(Inédite)*. — Des raisons qui ne satisfont pas l'esprit de François de Sales. — Les prétentions de M. d'Ulme. On ne peut lier la liberté pour le choix ou le changement des Pères spirituels. — Salutations affectueuses. — Disette de Supérieures pour de nombreuses fondations..... 176

MDCXXXV — A M. DE FORAS. — Délicatesse dans le silence. — L'ordinaire méthode de la Providence divine. — Véritable marque de la bénédiction de Dieu sur un mariage. — Conserver son bonheur et laisser parler le monde..... 177

MDCXXXVI — A Mme DE VILLESAVIN *(Inédite)*. — La préface d'une grande lettre. — Quelle est la meilleure marque de la dilection de Dieu pour ses enfants. — Salutations à une petite fille..... 179

MDCXXXVII — A LA DUCHESSE DE NEMOURS. — Trois requêtes renouvelées ; appel à la bonté, à la justice, à la piété du duc et de la duchesse de Nemours..... 180

MDCXXXVIII — AU CHANOINE GERMONIO *(Inédite)*. — Envoi des saintes Huiles..... 182

MDCXXXIX — AU CHANOINE DE SALES, SON FRÈRE. — Avis du Saint sur une affaire embarrassante. — Envoi de lettres et promesse d'écrire bientôt..... 183

MDCXL — AU CARDINAL BORROMÉE. — Excuse pour un remerciement tardif. — Des Pères Barnabites en route pour Milan... 184

MDCXLI — AU GÉNÉRAL DES BARNABITES. — Le Saint prie le Général de renvoyer à Annecy deux Pères Barnabites et de leur en adjoindre un troisième d'âge vénérable..... 186

MDCXLII — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Nouvelles de l'âme de François de Sales. — Ses lumières sur les maximes évangéliques et sur la prudence humaine. — M. de Boisy à la cour. — Les affaires et la santé de Mme de la Fléchère..... 188

MDCXLIII — A M. DE QUOEX. — Débats au sujet de la nomination à une cure. — Un accommodement des Ermites du Mont-Voiron procuré par les délégués de l'Evêque de Genève..... 190

MDCXLIV — A Mme DE VALFIN *(Inédite)*. — Une forte et tendre

affection paternelle et filiale. — Incertitude du Saint sur l'avenir. — L'enfant suspendu « au col de la Providence. » 192

MDCXLV — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Quatre objections au projet de fixer l'Evêque de Genève en France. — Son désir de demeurer attaché à son Eglise. — Ce qui vaut mieux pour lui qu'un chapeau de cardinal. — Point de népotisme. — Voyage probable à Rome 193

MDCXLVI — A L'ABBESSE DE PORT-ROYAL. — Les fautes involontaires n'empêchent pas la marche vers la perfection. — Vraie cause du mal chez la Mère Arnauld. — Comment modérer sa promptitude. — Ne point se dépiter contre soi-même, mais être enfant en humilité. — Un nouveau saint Paul intercesseur pour Onésime 195

MDCXLVII — A LA MÈRE FAVRE. — Avis sur un voyage ; la fondation de Turin. — Quelle doit être la durée du noviciat ; quand on peut le prolonger. — Etablissement de la Visitation en Auvergne. — Pourquoi François de Sales est empêché d'aller prêcher à Lyon 197

MDCXLVIII — A LA MÈRE DE CHASTEL. — A quelles conditions on peut recevoir à la Visitation des aspirantes qui n'ont pas encore l'âge d'entrer au noviciat. — L'habit qu'il faut leur donner. — Rester indifférente sur le choix que font les postulantes d'une Maison ou d'une autre. — Bien que les Sœurs ne récitent que le petit Office, il est bon de maintenir le rang des Associées. — Profiter de nos mouvements imparfaits pour nous humilier 200

MDCXLIX — A M. DEUJON. — La nomination au prieuré de Ripaille, désormais au pouvoir du saint Evêque. — Son double avantage. — Prière d'avoir moins de papiers importants pour cette affaire 204

MDCL — AUX ERMITES DU MONT-VOIRON *(Fragment inédit)*. — La charité. — Souhait 206

MDCLI — A Mme DE LA FLÈCHÈRE. — Un tracas qui empêche de recevoir des consolations et d'en donner. — Petites contestations. — Le seul souci que nous devons avoir. — Désir de mettre fin à un procès 207

MDCLII — A LA MÈRE FAVRE. — Bénédictions divines promises à la Sœur de Blonay 208

MDCLIII — AU MARQUIS DE LANS *(Minute inédite)*. — Une adresse erronée. — Nouvelle nomination faite par le marquis de Lans 209

MDCLIV — A UNE RELIGIEUSE. — L'entrée dans la voie de la

vraie dévotion et le secret pour y persévérer. — Préparation à la fête de la Pentecôte. — Le vin du Ciel, et le pain de la terre..... 210

MDCLV — A Mlle LHUILLIER DE FROUVILLE. — Fâcheuse affaire terminée. — Que fera la destinataire de sa liberté? — Impossibilité de demeurer en l'état où elle est. — Les périls et les mortifications du mariage. — Douce violence que le Saint doit faire à sa fille spirituelle. — Ce qu'est la vie religieuse. — Réponse aux plaintes et aux appréhensions de la nature..... 213

MDCLVI — A M. DE PIGNIER DE FONTANY *(Fragment inédit)*. — Prière au destinataire de régler les affaires qui retardent la Profession de sa sœur..... 219

MDCLVII — A M. DE FORAS. — Permutation probable de François de Sales et de son frère. — Un esprit qui aurait besoin de mûrir. — Annonce d'une lettre à la Mère de Chantal.... 220

MDCLVIII — AU CHANOINE DE SALES, SON FRÈRE. — Double raison de rendre service à M. Roero. — Un canonicat prochainement vacant. — Les talents et qualités d'un futur aumônier de Mme Royale. — Incapacité de beaucoup de prétendants à ce poste. — Comment faire réussir un désir de M. et de Mme de Cornillon. — Envieux et victorieux. — Une réponse embarrassante. — Affaires de Ripaille et de la Sainte-Maison. — Coupable qui ne veut pas reconnaître ses torts. — Désir de François de Sales de favoriser les prétentions de M. de Longecombe; difficultés qu'il y rencontre. — Quelques nouvelles..... 222

MDCLIX — AU DUC DE SAVOIE. — A quoi employer les prébendes de Contamine..... 230

MDCLX — A LA COMTESSE DE ROSSILLON *(Inédite)*. — Une supplication que la destinataire est priée d'appuyer. — La vocation à l'état ecclésiastique doit procéder de libre volonté..... 231

MDCLXI — AU CHANOINE DE SALES, SON FRÈRE *(Inédite)*. — Contradictions au sujet des Bulles du futur Evêque de Chalcédoine. — Pourquoi le Saint n'a pu accepter de prêcher le Carême à Lyon. — Salutations et nouvelles. — Quelqu'un qui veut être du voyage de Rome pour entretenir à loisir François de Sales..... 232

MDCLXII — A LA MÈRE DE BRÉCHARD. — Prochain départ de quelques Sœurs pour Moulins, Paris, Orléans. — Une lettre qui mettrait l'Evêque « bien en peine. » — Avis sur les Règles de saint Augustin. — Les monastères des Filles de la Visitation en voyage. — On ne peut faire la Profession avant la fin de l'année du noviciat..... 236

MDCLXIII — A Mme DES GOUFFIERS. — Perplexité au sujet d'une

âme. — Les tendances d'esprit et de caractère qui lui rendraient périlleux le séjour dans le monde ; aversion qui l'éloigne de la vie religieuse. — Quel état mitoyen elle peut embrasser. — Souvenir attristé d'un temps de ferveur. — Les procès, « tres mauvaise occupation. » — Etre pauvre plutôt que de s'enrichir par cette voie..... 238

MDCLXIV — AU CHANOINE DE SALES, SON FRÈRE. — Entreprise à l'avantage de Son Altesse, proposée par Louis de Sales. — Comment préparer doucement la réalisation du projet d'Antoine Favre pour son fils. — Les qualités de président de la Valbonne. — Nouveau prétendant à la charge d'aumônier de la princesse de Piémont. — Bien qui résulterait de l'élection de Jean-François au doyenné de Notre-Dame. — Cinq cents écus qu'on n'arrive pas à retirer. — Le Monastère de Turin et les fondations de France. — Une traduction de *Philothée*. — Grande alarme parmi les Religieuses non réformées du diocèse de Genève. — Prédicateur de grandissime talent..... 241

MDCLXV — A M. ROUSSELET. — Affaires recommandées au duc de Nemours et dont l'Evêque de Genève espère bonne issue. — Le marquis de Lans outrepassant ses pouvoirs. — Louis de Sales, gardien du château d'Annecy. — Ce qui rend inutile l'intervention du Saint en faveur d'une Novice. — Commissions affectueuses..... 247

MDCLXVI — A LA MÈRE DE CHANTAL. — L'excellence et les effets du don surnaturel d'intelligence. — Quel don le complète. 250

MDCLXVII — A LA MÈRE DE CHASTEL. — Préparation d'une pieuse caravane pour la France. — Une âme fortement attachée aux choses intérieures a quelquefois de la peine à se rendre attentive aux extérieures. — Quelques conseils pratiques. — Le livre de la *Volonté de Dieu*, et le danger de l'imagination jointe à l'amour-propre. — Plusieurs décisions pour la clôture, non encore établie au Monastère de Grenoble. — Aimable mot sur la sœur de la destinataire. — Supprimer les réflexions, les examens inquiets, et marcher avec confiance et abandon. — Pourquoi cette lettre ne part qu'après coup. — Encore un mot de paix..... 251

MDCLXVIII — A Mme DE GRANIEU. — Providentiel mélange des douceurs parmi les amertumes. — « Petite prise » inopinée entre l'Official et un ordinand. — Une mortification pour les Sœurs qui s'en vont en France. — Trois lois « pour ne point pecher en la chasse. » — L'amitié des enfants de Dieu..... 256

MDCLXIX — AU PRINCE DE PIEMONT. — Un projet concernant Genève. — Prière d'écouter favorablement le porteur..... 259

MDCLXX — A L'ABBESSE DE BAUME-LES-DAMES. — Un pieux dessein du marquis de Lullin, non réalisé. — Combien important de se préparer de bonne heure à la mort. — Espérance déçue du saint Evêque. — Pourquoi il se réjouit de la nomination de son frère 260

MDCLXXI — A Mme DE VILLENEUVE. — Tendresse surnaturelle et paternelle. — Réponses à des cas de conscience 261

MDCLXXII — A LA MÈRE DE CHANTAL. — La Sœur d'Avise jointe à la petite troupe des partantes. — Election d'une Assistante-commise au Monastère d'Annecy. — « Loup par nature, mais brebis par grace. » — Deux lettres que la Mère de Chantal pourra confronter plus tard. — Le formulaire de la Profession chez les Bénédictins et à la Visitation. — Eloge de Mme de Herse et de la comtesse de Fiesque. — Messages affectueux pour plusieurs filles spirituelles du Saint. — Mgr de Belley à Annecy. — Zèle et miséricorde de François de Sales pour une âme 263

MDCLXXIII — AU PRINCE DU PIÉMONT. — Un dessein recommandé à l'attention du prince 269

MDCLXXIV — A L'ABBESSE DE PORT-ROYAL. — M. Michel député pour une visite. — Il n'y a rien à craindre des misères spirituelles non aimées. — Une fille du monastère de la croix et volonté de Dieu 270

MDCLXXV — A LA PRÉSIDENTE DE HERSE. — Une religieuse « protestation » avant un « petit mot de liberté et de franchise. » — Silence réciproque du Père et de la fille. — Pourquoi l'Evêque ne l'a pas rompu. — Le gémissement de saint Paul. — Se résigner à sentir les attaques de l'amour-propre, mais n'y point consentir. — Où se réfugie la vraie indifférence. — Que faire après une chute. — Un charmant filleul de François de Sales; ce que son parrain en attend 271

MDCLXXVI — A Mgr MARALDI. — Le décanat de Saint-Germain l'Auxerrois offert à l'Evêque de Belley. — Pourquoi il ne peut l'accepter. — Exposé des raisons qui rendent une dispense légitime et nécessaire. — Un diocèse bien disproportionné à la valeur de son Pasteur 275

MDCLXXVII — A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION. — L'humilité, réparatrice de nos imperfections. — Vertus à pratiquer pour s'unir parfaitement à Dieu 278

MDCLXXVIII — A Mme DE GRANIEU. — Retour de la Mère de Chastel à Grenoble. — La commission dont l'avait chargée Mme de Granieu. — Pourquoi le Saint, malgré son désir, n'a pu y répondre. — Sa fidélité aux âmes. — Espérance d'un revoir.. 279

MDCLXXIX — A LA MÈRE FAVRE. — Lettre à l'Evêque de

Clermont et humilité de l'Evêque de Genève. — Perpétuels délais pour la fondation de Turin. — La Mère de Chastel à Annecy. — Amis du Saint en Auvergne. — Nouvelles de famille 280

MDCLXXX — AU PÈRE RIGAUD. — Repos en l'amitié ; sainte armure, invincible confiance 282

MDCLXXXI — A MM. DU CONSEIL DE LA SAINTE-MAISON DE THONON *(Inédite)*. — La Bulle de fondation de la Sainte-Maison oblige ses ecclésiastiques à la Règle de l'Oratoire. — Moyen nécessaire pour mettre cette condition en vigueur. — Volonté du Prince, ordonnance de l'Evêque. — Projet d'un voyage de François de Sales à Thonon 284

MDCLXXXII — A LA MÈRE DE BRÉCHARD. — Difficulté pour la fondation de Nevers ; d'où elle vient et le cas qu'il faut en faire. — L'avis du Saint sur l'emploi des personnes et de l'argent. — Des entreprises « merveilleusement fâcheuses ; » les supporter, les porter, et les aimer. — Vouloir servir Dieu, sans s'attacher aux moyens de le servir. — Les contradictions, présage de succès. — Une béatitude 285

MDCLXXXIII — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Grandes lettres à Moulins pour l'affaire de Nevers. — Le titre épiscopal de M. de Boisy. — Souhaits de bénédictions sur des cœurs aimés 289

MDCLXXXIV — A Mme DU TERTRE. — Un témoignage que la destinataire doit rendre en faveur de la vérité. — Désintéressement de l'Evêque de Genève. — Les désirs de M. et de Mme de Saint-Géran et d'autres personnes de Moulins. — Comment le vœu de Mme du Tertre en faveur de Nevers devra être exécuté. — Félicitations sur ses progrès dans la piété 290

MDCLXXXV — A M. DE PALIERNE. — Pourquoi François de Sales a choisi le monastère de Moulins pour la retraite de Mme du Tertre. — Ce qu'il apprit par une de ses lettres. — Affaire où il n'y a nulle sorte d'injustice. — Silence discret du Saint sur un « advis de conscience. » — L'abjection que la Mère de Bréchard devra porter en patience 292

MDCLXXXVI — A Mgr DE SALES, SON FRÈRE *(Inédite)*. — L'inconvenance de la proximité d'une étable et d'une église. — Moyens à prendre pour y remédier 295

MDCLXXXVII — A LA MÈRE DE CHASTEL. — Heureuse disposition de la Providence. — Un nouvel Evêque à Grenoble ; ce qu'il faudra faire avec lui. — Petite tentation filiale de la Mère de Chastel. — Ne pas « espier » les sentiments de son âme 296

MDCLXXXVIII — A Mme LE MAISTRE. — Ce qui soulagerait la destinataire dans ses afflictions. — « L'honneur de souffrir

beaucoup, » partage des enfants de Dieu ici-bas. — Deux sentiments de l'âme du Saint. — Demande affectueuse de nouvelles. 298

MDCLXXXIX — A LA PRIEURE DU CARMEL DE CHARTRES. — Quand Dieu nous a donné une charge, il nous doit sa grâce pour la bien remplir. — Petit dialogue. — On est fidèle, si on est humble ; on est humble, si on désire l'être. — Le pain quotidien. — Faire bien aujourd'hui, sans penser à demain, se fiant en la Providence 300

MDCXC — A LA MÈRE DE CHANTAL *(Inédite)*. — L'été, mauvaise saison pour la santé de François de Sales. — A quelle condition il écrira courtement à la Mère de Chantal. — Deux sœurs qui s'aiment bien et qui sont très aimées par leur Père spirituel. — Ce que va faire D. Juste en Piémont. — Regret de ne pouvoir envoyer quelques lettres, et messages paternels.... 302

MDCXCI — AU BARON DE ROCHEFORT *(Inédite)*. — Pauvre âme à « l'esprit renversé » et à la conscience dévoyée. — Promesse d'intervenir auprès de Mgr de Belley en faveur du destinataire 304

MDCXCII — AU PRIEUR DE CONTAMINE. — Une rixe sur laquelle il faut informer 306

MDCXCIII — A LA MÈRE DE BRÉCHARD *(Inédite)*. — Un passage d'une lettre de Mme du Tertre. — Réponse que lui fit François de Sales. — Sa décision après plus ample information. — La douceur des Règles de la Visitation Sainte-Marie. — « Oublier les orages et les flotz, » et ne point se lasser de souffrir..... 307

MDCXCIV — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Nouvelles réponses à Moulins et à Nevers pour éclaircir les premières. — Le caractère de « race des biens des anciens chrestiens. » — Epreuves de la Mère de Bréchard. — Seule habitation stable de l'Evêque de Genève ; regard sur l'autre vie. — Quelques mots de la Communauté d'Annecy. — L'unique chose à traiter à Rome pour la Congrégation 310

MDCXCV — A Mlle LHUILLIER DE FROUVILLE. — Saint résultat de la promptitude à faire la volonté de Dieu. — Le calme après une rude secousse. — Néant de ce que l'on quitte pour le Seigneur, valeur immense de ce que l'on trouve. — Trois parties de l'holocauste 313

MDCXCVI — A Mme DE VILLENEUVE. — Une action héroïque, digne des premiers temps du christianisme. — Servir Dieu en Dieu. — Consolation et force 315

MDCXCVII — A M. LHUILLIER D'INTERVILLE. — Félicitations à un père qui a généreusement donné sa fille à Dieu. — Grâces qui naîtront de son sacrifice 316

MDCXCVIII — AU PÈRE ANTONIOTTI *(Inédite)*. — Appréciation du Saint sur une traduction de l'*Introduction à la Vie dévote*. — Critiques qu'il réfute; corrections qu'il a faites. — Envoi du *Traité de l'Amour de Dieu*; multiples fautes d'impression de la sixième édition. — Trois ou quatre mille sermons en vingt-huit ans. — Pourquoi l'Evêque de Genève ne peut écrire comme ses amis l'en prient. — *Philothée* réimprimée plus de quarante fois. 318

MINUTE DE LA LETTRE PRÉCÉDENTE *(Fragment inédit)*..... 324

MDCXCIX — A Mr DE SALES, SON FRÈRE *(Inédite)*. — La paix en France, et les projets du Prince Cardinal. — Déplaisirs de ce monde. — Nécessité croissante de réformer certains Monastères. — Les intrigues du sacristain Perret. — Cuisinier et tailleur à « façonner au service et à la modestie. » — Salutations respectueuses. — « Un article de foy morale. » — Remerciements à faire à plusieurs Cardinaux..... 326

MDCC — A LA SŒUR DE MORVILLE. — Inspirations partielles du Saint-Esprit. — Le père de l'Evangile et ses deux fils. — Dieu ne veut être aimé que totalement. — Qu'attend-il pour verser dans les cœurs le « don sacré de l'oraison? » — Baume divin et parfums de ce monde. — A qui appartient une aumône déjà livrée. — Il doit être indifférent à Mme du Terrée de donner ici ou là, puisqu'elle donne au Seigneur..... 331

MDCCI — A LA MÈRE FAVRE. — Double joie du saint Fondateur de la Visitation..... 333

MDCCII — A LA MÈRE DE CHANTAL *(Inédite)*. — Lettre pour les Barnabites à Mr de Bourges. — Douce espérance de revoir la Sainte à Paris. — Le Monastère d'Orléans. — Réponses que François de Sales pense faire de vive voix. — Les désirs de « plusieurs gens de bien » au sujet de Mr Camus. — Ce qui contrebalance les réels défauts de Mme de Port-Royal. — Combien il lui serait avantageux de se retirer un peu à la Visitation; difficultés à ce projet. — Des « honneurs » à faire..... 334

MDCCIII — A UN GENTILHOMME. — Une importante affaire dont le succès dépend en partie de l'intervention du destinataire..... 338

MDCCIV — A UNE DAME. — La partie inférieure de l'âme se ressent des incommodités du corps. — Dieu ne laisse pas d'agréer les actes de l'esprit faits avec peine et sans joie sensible. — Etre juste envers nous-même. — Comment changer le plomb en or. — Un peintre Capucin. — La future « image vivante de la divine Majesté. » 340

MDCCV — A LA PRIEURE DU CARMEL D'ORLÉANS. — Une affection vieille de dix-huit ans. — Grande qualité des saintes

créées par le Ciel. — Les desseins miséricordieux de la Providence sur les trois filles de Mme Acarie. — Espérance pour ses trois fils. — Portrait en échange de reliques. — Les Sœurs de la Visitation en visite au Carmel ; une règle qui leur fut « souvent inculquee. » 342

MDCCVI — AU SUPÉRIEUR D'UNE COMMUNAUTÉ. — François de Sales attend, pour permettre une quête et une publication d'Indulgences, une attestation des pouvoirs du quêteur..... 345

MDCCVII — A LA MÈRE DE CHANTAL. — L'opinion de François de Sales sur la juridiction la meilleure pour les Ordres de femmes 348

MDCCVIII — A LA MÈRE FAVRE. — Le rôle de la destinataire et celui de l'*Introduction à la Vie dévote*..... 350

MDCCIX — AU PRINCE DE PIÉMONT. — Exposé des facilités d'une fondation d'Oratoriens à Rumilly et des avantages qui en résulteraient. — Que devrait faire le prince pour aider à cette bonne œuvre. — Les curés d'Armoy et de Draillant toujours sans argent..... 351

MDCCX — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Pourquoi le Saint se réjouit du retard du voyage en France. — L'Evêque de Luçon et la Reine mère. — M. Michel apportant de Paris « une milliasse de lettres. » — L'Abbesse de Port-Royal auprès de la Mère de Chantal..... 352

MDCCXI — A Mme DE GRANIEU. — Les effets des affections saintes. — Humble sentiment de reconnaissance de l'Evêque de Genève. — Avis sur la santé de la Supérieure de la Visitation de Grenoble..... 354

MDCCXII — A LA MÈRE DE CHASTEL. — La Sainte Vierge aussi bien Mère de Notre-Seigneur sur le Calvaire qu'à l'heure du *Magnificat*. — Paternelle sollicitude du Saint pour la santé de la destinataire. — Sentiment et consentement..... 355

MDCCXIII — A Mme DE GRANIEU. — Des maladies utiles à deux âmes. — Comme le monde se trompe dans ce qu'il appelle bien et mal. — Double prière et souhait paternel..... 357

MDCCXIV — A M. DE SONNAZ. — Le saint Evêque consent à la retraite du destinataire. — Un oncle qu'il faut contenter. — Attente d'une réponse du Prince de Piémont..... 358

MDCCXV — A Mme DE BALLON. — La solitude mentale au milieu du monde. — Comment suppléer aux exercices de piété qu'on ne peut faire. — Préparation à la fête de la Toussaint et à celle des Morts..... 360

MDCCXVI — A UNE RELIGIEUSE DE L'ABBAYE DE SAINTE-

CATHERINE. — On peut dire son mal, mais il ne faut pas s'en plaindre. — Un coup d'œil sur la Jérusalem céleste. 361

MDCCXVII — A LA SŒUR DE BLONAY. — Souvenirs charmants de l'enfance de Marie-Aimée de Blonay. — L'ardente foi d'alors doit la consoler dans le trouble de la tentation actuelle. 362

MDCCXVIII — AU DUC DE SAVOIE. — Témoignage de la fidélité et du mérite du collatéral Flocard. 363

MDCCXIX — AU PRINCE DE PIÉMONT. — Un serviteur fidèle de Son Altesse. 364

MDCCXX — A LA MÈRE DE MONTHOUX. — « Lettre d'attente. » — Quelle réponse faire à l'Evêque de Nevers. — Les filles ineptes ne doivent pas être reçues. — Echange de bréviaires. 365

MDCCXXI — A LA SŒUR DE CHASTELLUX. — Le Saint se réjouit de la savoir Directrice à Nevers. — L'esprit qu'il faut donner aux Novices. 368

MDCCXXII — AUX MEMBRES DU SOUVERAIN SÉNAT DE SAVOIE (*Inédite*). — La cure de Rumilly étant désormais unie au Chapitre des Altariens, les poursuites du Prieur contre le Curé n'ont pas de raison d'être. 370

MDCCXXIII — A M. ROSETAIN. — L'Evêque de Genève charge son Official forain d'une affaire qui intéresse le Chapitre de sa cathédrale. — Prochain départ pour le Faucigny. 372

MDCCXXIV — AU BARON DE CLERMONT-MONT-SAINT-JEAN (*Inédite*). — Demande de papiers, inutiles au destinataire, et très utiles à François de Sales. 373

MDCCXXV — A LA MÈRE DE MONTHOUX. — La Visitation n'est pas instituée pour l'éducation des petites filles. — Double inconvénient de donner entrée au monastère à de trop jeunes enfants. — Quelques avis sur différentes affaires. — La source des « tendretés » sur soi-même. — Une pensée dangereuse pour les fondatrices. — Combien rares les femmes « sans fantaisie et malice et bigarrerie. » — Sous quelle condition promettre aux aspirantes de les recevoir. — Ne pas prêter facilement les Constitutions jusqu'à ce qu'elles soient corrigées. — Faut-il se laisser peindre? — Divers conseils relatifs aux Règles et observances. — Pour quelle raison admettre les postulantes riches; pourquoi les pauvres ne doivent pas être rejetées. — Considération et désintéressement dans l'admission des sujets. — Les dix mille francs de la Sœur de Morville. 374

MDCCXXVI — A LA MÈRE DE CHANTAL (*Fragment inédit*). — Une lettre toute d'or. 381

MDCCXXVII — A Mgr DE SALES, SON FRÈRE. — Profonde douleur du Saint sur un ignorant. — Aveuglement étrange de cette

âme et étonnantes contradictions. — Sa séparation du monde et de l'Eglise. — Espérance de conversion pour l'Angleterre. — Les effets de cette chute sur l'esprit et le cœur de François de Sales. — Quelle assurance Mgr de Chalcédoine devra donner au malheureux tombé..... 381

MDCCXXVIII — AU MÊME. — Quantité de lettres au retour d'un voyage. — Dispositions du Prieur de Rumilly toutes favorables à l'établissement des Pères de l'Oratoire. — L'élection de M. du Châtelard au doyenné de Notre-Dame. — Quelqu'un que le Saint voudrait servir de son propre sang. — Nouvelles de famille. — Tentative pour le retour d'une âme à la foi. — A qui appartient le Royaume des cieux..... 384

MDCCXXIX — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Affliction profonde, mélangée d'espérance. — Causes de la chute de M. de Granier. — Le jugement, « partie rare. » — Quelle consolation le Fondateur reçoit de sa Congrégation. — Le tardif, mais beau fruit du dattier..... 387

MDCCXXX — A LA PRIEURE DU CARMEL DE LYON. — Une vocation divine pour l'Oratoire. — Troubles au Carmel. — Un pourquoi qui serait long à dire..... 389

MDCCXXXI — A Mme DE GRANIEU. — Les matériaux des bâtiments célestes « au quartier des hommes. » — Ce que les Anges pourraient nous envier. — Transformer l'infirmité en oraison. — Comment Notre-Seigneur nous fait souvent le plus de bien. — Un cœur faible et assoupi, mais non point infidèle..... 390

MDCCXXXII — A M. BERCHAT *(Inédite)*. — Délégation pour enquête canonique..... 392

MDCCXXXIII — A Mgr DE SALES, SON FRÈRE. — Désagrément causé par les neiges. — Un service à rendre à M. de la Pierre. — Métamorphose soudaine du sieur Bonfils. — Pourquoi l'Evêque de Genève cèle le plus qu'il peut la nouvelle d'une apostasie. — Bonne mine et bon jeu. — Maladies, mariage et mort. — Témoignages d'honneur et d'affection donnés par le Saint au nouvel Evêque de Chalcédoine..... 393

MDCCXXXIV — AU PRÉSIDENT CRESPIN *(Inédite)*. — François de Sales assure le destinataire de son souvenir et de son dévouement. — Ermite qui saura bientôt toutes les nouvelles de la cour..... 399

MDCCXXXV — A Mme BELLOT. — Prière à la destinataire de donner les ordres nécessaires pour le bon succès d'une œuvre de charité..... 398

MDCCXXXVI — AU PRINCE DE PIÉMONT. — Excès de misère

de la Sainte-Maison de Thonon, et sa triste conséquence. — D'où vient cette détresse. — Comment on peut y remédier..... 399

MDCCXXXVII — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Le Saint « accommode » les Constitutions. — Comment tenir unies les Maisons du nouvel Institut? — A défaut d'un hôtel « assez beau, » il faut se contenter d'un « trop beau. » — Démarches que doit faire à Rome Mme de Port-Royal pour obtenir de passer de son Ordre dans celui de la Visitation..... 401

MDCCXXXVIII — A Mgr DE SALES, SON FRÈRE. — Préparatifs pour le voyage de France. — L'Evêque voudrait laisser son frère en sa place. — L'impossibilité où il se trouve d'aller jusqu'à Turin. — Insolence de deux laquais au logis de François de Sales; démêlé qui en résulte entre M. de la Valbonne et le baron de Tournon. — Méthode pour garder la paix et gagner les cœurs. — Prises d'habit au Monastère d'Annecy..... 404

MDCCXXXIX — A LA SOUS-PRIEURE DU CARMEL D'ORLÉANS. — Dangereuse tentation survenue dans quelques Monastères de Carmélites. — Quand on est bien, ne pas chercher le mieux, de peur de trouver le mal. — Eloge des Supérieures du Carmel. — Le manteau d'Elie et son esprit..... 408

MDCCXL — A LA PRIEURE DU CARMEL D'ORLÉANS (*Inédite*). — Le Carmel ne doit point désirer de changer de Supérieure. — Affection du saint Evêque pour cet Ordre et spécialement pour la Prieure et la Sous-prieure d'Orléans..... 410

MDCCXLI — A Mme DE BALLON. — L'« humeur » de l'Abbesse de Sainte-Catherine et celle de l'Evêque de Genève. — Aversion de l'esprit humain à recevoir « les conceptions d'autruy. » — Le Dieu de paix triomphant au milieu de la guerre. — Bonne saison pour la récolte..... 411

MDCCXLII — A DEUX RELIGIEUSES DE L'ABBAYE DE SAINTE-CATHERINE..... 412

MDCCXLIII — A M. BALLY (*Inédite*). — Un Capucin peintre de tableaux d'église. — Indications du Saint pour le groupement des personnages..... 413

APPENDICE

I

LETTRES ADRESSÉES A SAINT FRANÇOIS DE SALES PAR QUELQUES CORRESPONDANTS

A. — BREF DE SA SAINTETÉ PAUL V..... 417

185007

B — LETTRES DE CHARLES-EMMANUEL Ier, DUC DE SAVOIE

I..... 419
II..... 420

II

LETTRES ET PIÈCES DIVERSES

A — LETTRE DU CHANOINE JEAN-FRANÇOIS DE SALES A M. BARTHÉLEMY FLOCARD..... 421

B — BREVET DE CHARLES-EMMANUEL Ier, DUC DE SAVOIE, POUR LA COADJUTORERIE DE JEAN-FRANÇOIS DE SALES..... 423

C — LETTRE DE CHRISTINE DE FRANCE, PRINCESSE DE PIÉMONT, AU CARDINAL SCIPION CAFFARELLI-BORGHESE..... 424

D — LETTRES DE VICTOR-AMÉDÉE, PRINCE DE PIÉMONT A L'ABBÉ PHILIBERT-ALEXANDRE SCAGLIA

I..... 425
II..... 426

E — LETTRES DE L'ABBÉ PHILIBERT-ALEXANDRE SCAGLIA

I — AU DUC DE SAVOIE..... 426
II — AU PRINCE DE PIÉMONT..... 427
III — AU DUC DE SAVOIE..... 428
IV — AU MÊME..... 428

F — LETTRE DU CARDINAL PIERRE ALDOBRANDINI, AU PRINCE DE PIÉMONT..... 429

III

LA FONDATION DU MONASTÈRE DE LA VISITATION DE NEVERS, HUITIÈME DE L'ORDRE..... 431

Glossaire des locutions et des mots surannés..... 439
Index des correspondants et des principales notes biographiques et historiques de ce volume..... 447
Table de correspondance de cette nouvelle Edition avec les précédentes, et indication de la provenance des Manuscrits. 463

BX 1750 .F7 1892 v.19 SMC
Francis,
Oeuvres de saint Francois de
Sales, eveque de Geneve et d
Edition complete d'apres les
autographes et les editions
originales enrichie de nombr